



6.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU

HISTOIRE GÉNÉRALE

CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER, Charles Auguste.

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit,
hoc et ipse velim ; si autem minus dignè,
concedendum est mihi.

II. Machab., xv, 39.

TOME SIXIÈME



FONTENAY-LE-COMTE

IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD

Rue Turgot, 20

POITIERS

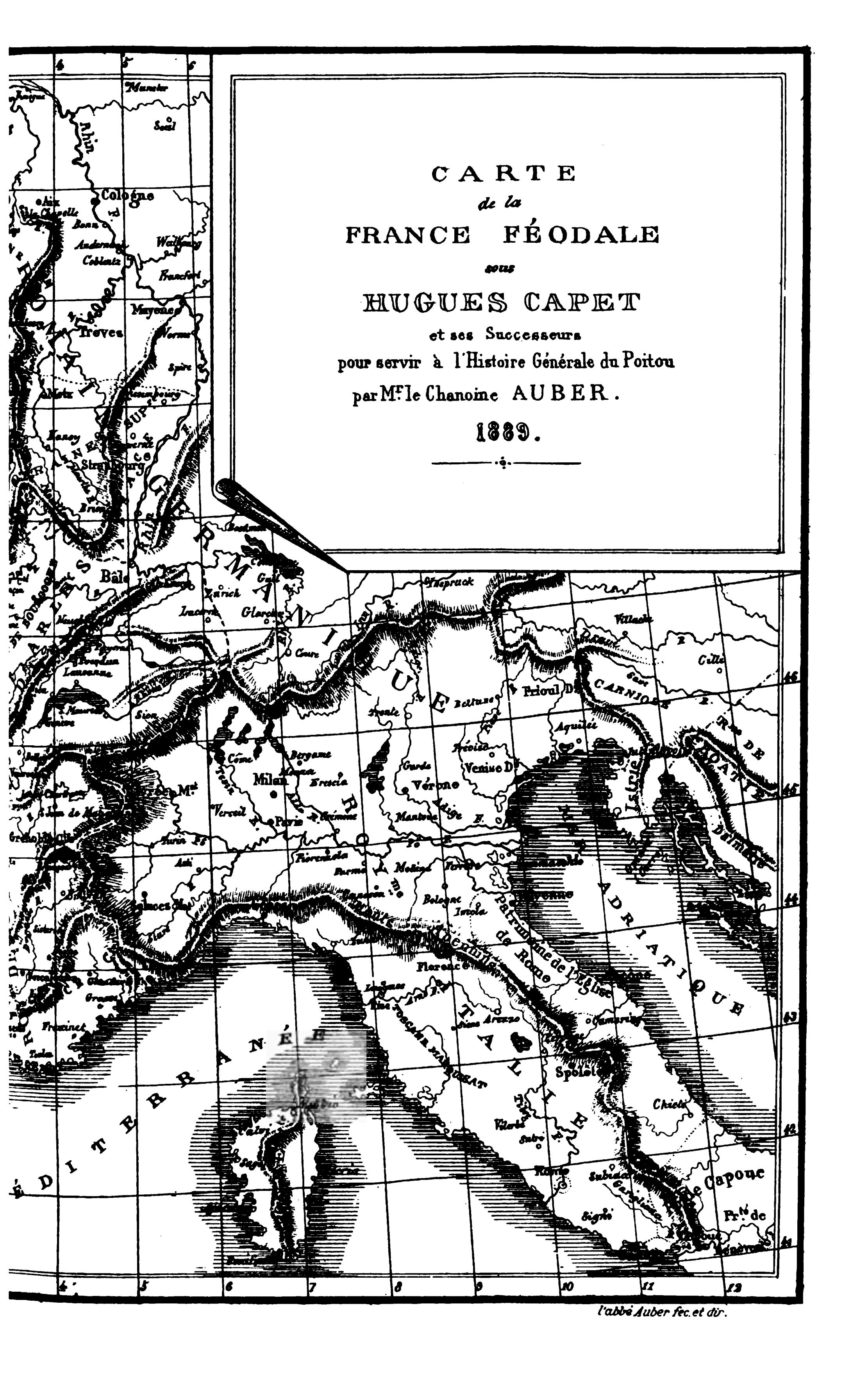
LIBRAIRIE BONAMY

Rue des Cordeliers

1889



IMP. BAUDOUX POITIERS

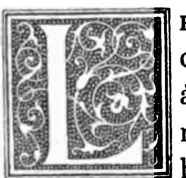

CARTE
de la
FRANCE FÉODALE
sous
HUGUES CAPET
et ses Successeurs
pour servir à l'Histoire Générale du Poitou
par Mr le Chanoine AUBER.
1889.
Cologne
Treves
Strasbourg
Bâle
Milan
Vérone
Venise
Florence
Spolet
Chieti
Capoue
Rome
Rhin
Munster
Mayence
Worms
Spire
Zurich
Lucerne
Côme
Bergame
Brescia
Pavie
Verceil
Turin
Asti
Parme
Modène
Ferrare
Bologne
Imola
Mantoue
Trente
Bellune
Frioul
Aquilée
Istrie
Villach
Cilli
Arezzo
Viterbe
Sutri
Signi
Camerino
Ravenne
ADRIATIQUE
ITALIE
GERMANIQUE
de Rome
Patrimoine de l'Église
Toscane
4
5
6
7
8
9
10
11
12
46
45
44
43
42
41
l'abbé Auber fec. et dir.



LIVRE XXXIX

Comprenant les notions préliminaires du Xe siècle, les premières années du Comte de Poitou Ebles Manzer, et la géographie de la Viguerie d'Ingrandes

(De 900 à 913)



Comment notre histoire était mêlée jusqu'ici à l'histoire générale de France.

Le lecteur a pu remarquer, depuis le commencement de cet ouvrage, que nous avons tenu à lui faire connaître le synchronisme des événements généraux qui se rattachait à notre histoire provinciale, dont ils lui facilitent l'intelligence en lui exposant les rapports des autres peuples avec ceux de l'Aquitaine et du Nord de la France. Cette méthode, qui nous a paru la plus rationnelle, est aussi la plus intéressante, parce qu'elle rapproche de nous une foule de personnages sans la connaissance desquels les nôtres ne seraient connus qu'imparfaitement. Il nous faudra y tenir encore jusqu'à ce que l'autonomie de nos souverains du Poitou les sépare de la France, proprement dite, pour les laisser seuls à la tête des choses du Midi par leur autorité définitive : c'est alors que nous les verrons devenir à la fois Ducs d'Aquitaine et Comtes de Poitiers. Alors aussi

nos relations avec eux deviendront plus intimes et plus explicites. Le pays s'ouvrira devant nous pour se prêter à une marche plus directe et plus rapide. Mais avant d'aborder ces routes plus larges et moins encombrées, il nous faudra encore considérer dans leur vaste ensemble les événements dont nous ne pouvons nous séparer jusqu'à ce que nous vivions en Poitou de notre vie propre, ce qui ne doit pas tarder beaucoup désormais, car le xe siècle verra se constituer en France, avec sa nationalité définitive, ces grands feudataires dont la vassalité n'empêchera pas la complète indépendance. Avant de raconter ces faits, qui vont fonder au milieu de nouveaux conflits les moyens de cette nouvelle politique, jetons un coup-d'œil sur les caractères sociaux de cette époque. C'est le point de vue où il faut se mettre pour la bien juger.

Etat moral des esprits au commencement du xe siècle. — Action judiciaire.

Rien n'avait été changé dans les mœurs et les habitudes de la vie des Francs depuis leur arrivée dans les Gaules, sinon qu'on avait dû modifier certains points d'une législation plus positive, élaborée dans les Conciles et assemblées des évêques et des grands, d'après les besoins nouveaux révélés par les circonstances. La plupart des décisions légales se dictaient presque toujours par les coutumes des lieux, mélange très souvent des vieilles habitudes gauloises et romaines, avec celles importées par les derniers envahisseurs du territoire. Les pénalités variaient encore plus, étant presque toujours inspirées, du moins quant à leurs détails, par la volonté du juge, et même par ses caprices du moment, car il n'y avait guère de tribunaux, en dehors des affaires majeures décidées par des commissaires improvisés, que les seigneurs ou leurs délégués préludant aux usages très prochains des hautes, moyennes et basses justices. La loi salique, dont beaucoup d'articles avaient prévu les délits et les crimes avec les peines qui devaient les expier, était fort souvent oubliée au milieu des désordres, des guerres et des invasions. C'est le règne pacificateur et législateur de Charlemagne qui avait rendu une salutaire

vigueur aux lois anciennes ou renouvelées, et le x[e] siècle en aurait fait une plus fréquente application, si les troubles des guerres et le despotisme des grands, dont nous y verrons tant d'exemples, n'avaient pas si souvent remplacé la justice par l'arbitraire et par les plus étranges abus d'autorité. Comment en eût-il été autrement, quand les générosités des maîtres plus ou moins légitimes de la France, n'avait de limites que leur seule volonté envers des subordonnés qui finissaient par leur devoir tout? Ceux-ci devenaient bientôt des favoris aussi puissants qu'eux-mêmes, se dispensaient des lois à suivre ou à faire observer, et comme le prince avait toujours besoin d'eux pour se protéger dans la guerre, ou pour se débarrasser dans la paix d'une foule de soins difficiles, la justice, dont ils étaient presque toujours les interprètes et les instruments, souffrait nécessairement, aux dépens des peuples, de nombreuses irrégularités. Les intervalles de paix, quand ils se prolongeaient quelque temps, rendaient seuls aux lois leur action normale, et il n'était pas rare de voir se produire alors des revendications dont nos vieilles chartes nous ont donné plus d'une fois d'intéressants spécimens, très propres à nous faire juger des mœurs judiciaires de l'époque.

Il faut observer aussi, dans la société de ce temps, des conditions diverses des personnes qui semblent s'être divisées en trois classes très distinctes. Les serfs continuaient à cultiver la terre, et c'étaient les *villani* ou *vilains,* nom resté aux laboureurs, fermiers et autres gens de la campagne. Au milieu du IX[e] siècle, les serfs étaient employés aussi à titres de domestiques, et avec les fonctions que remplit toujours la domesticité actuelle. Ainsi vivaient-ils dans l'intérieur des maisons libres, des villas, des châteaux et même des palais. Nous savons qu'ils se recrutaient dans leur propre famille, et souvent leur nombre s'augmentait des prisonniers de guerre; outre qu'en certaines circonstances, les hommes libres s'exposaient à tomber en la puissance de leurs créanciers

Conditions diverses de la société de ce temps.

Les serfs.

s'ils devenaient insolvables (a). Au besoin, ils étaient appliqués aussi, selon leur degré d'intelligence aux arts ou aux métiers mécaniques. Ils bâtissaient, coupaient le bois de construction ou de chauffage, l'élaboraient ensuite pour les bâtisses et l'ameublement. Mais cet état d'assujettissement, nous le redisons, n'avait rien d'aussi lourd et d'aussi malheureux que semblerait l'indiquer cette dénomination de *serfs*, dont nos crieurs de liberté moderne ont fait tant de bruit contre le moyen âge. Dès la conversion des Francs au christianisme, il n'y avait plus dans l'Europe chrétienne que des serviteurs dont la vie ne ressemblait en rien à celle des esclaves du paganisme, et les communautés religieuses, à qui il fallait un si grand nombre de bras, donnaient l'exemple envers leurs serfs de la mansuétude fraternelle avec laquelle la religion avait toujours voulu qu'on les traitât. Ajoutons que les affranchissements ne furent jamais plus communs qu'au moyen âge, et les révoltes plus rares, en Poitou comme ailleurs.

Les colliberts à cette époque.

Au-dessus de cette classe inférieure, était celle des *Colliberts,* dont nous avons déjà parlé (b). Leur affranchissement les avait fait passer du servage à la condition d'hommes libres, et il s'en était suivi pour leurs enfants cette amélioration considérable, qu'étant nés de parents libres, ils s'étaient vus admis comme eux aux choses de la politique et de l'administration, surtout pour le gouvernement des villes, où ils composaient le conseil dirigeant et la magistrature inférieure. C'était même de leurs rangs que, dès le VIe siècle, étaient sortis un certain nombre de leudes qui arrivèrent à de hautes positions et s'enrichirent souvent par leurs alliances avec des familles franques. On se rappelle les aventures de Leudaste (c).

Leur mariage.

Mais il fallait toujours des colons pour les travaux de la

(a) V. Ducange, *Glossar. inf. latinit.*, V° *Villanus, Servus.*

(b) Ci-dessus, t. III, p. 127 et 172.

(c) Ci-dessus, t. II, p. 22, 32, 93 et 103.

campagne et le service des citadins. Parmi ceux-là, les colliberts tenaient toujours une sorte de premier rang. Des usages légaux s'étaient conservés qui constituent des traits intéressants de la physionomie de cette époque. Ainsi une femme serve ne pouvait épouser un homme libre qu'après son affranchissement. Elle devait donc avoir quitté, par suite de la cérémonie qui la délivrait, le groupe des autres femmes qui travaillaient toujours ensemble, soit à la maison, soit aux champs. Cette cérémonie, qui avait varié selon les âges, avait revêtu un caractère chrétien au temps dont nous parlons, car la religion entrait pour quelque chose dans toutes les habitudes de la vie: on tendait donc toujours plus à l'abolition du servage, comme à une pensée qui devait se pratiquer surtout dans une société chrétienne. Au xe siècle, et depuis le ive, l'affranchissement se faisait encore dans l'église, en face de l'autel, devant l'Evêque, dont l'archidiacre écrivait l'acte décisif; après quoi on mettait dans la main droite du serf un denier que l'Evêque faisait tomber en la frappant d'un léger coup de la sienne; puis, lui montrant les portes ouvertes de l'église en signe de liberté, il lui remettait les armes des hommes libres, la lance et l'épée. Désormais celui-ci pouvait avoir une charge dans les armées, et sa descendance avec lui, car l'homme ou la femme n'étaient jamais affranchis sans leurs enfants, ce qui semblait juste puisque d'abord ils avaient dû partager le servage de leurs auteurs, et que d'ailleurs il eût semblé déraisonnable de diviser la famille. Cet état de liberté permettait aussi d'entrer dans le clergé ou dans la vie monastique (a).

L'affranchissement.

La condition de la femme libre, qui était celle de ses parents avant son mariage, devenait celle de son époux, dés lors qu'elle y était engagée. Pour l'obtenir, il avait fallu offrir au père ou au tuteur un cadeau d'une importance proportionnée à celle de leur fortune mutuelle. Ce n'était

(a) Michelet, *Origine du Droit*, in-8o, p. 280.

qu'aprés les noces qu'une dot était constituée en terres ou en argent, dont l'épouse avait l'entière et absolue disposition. L'acte en était dressé, où cette clause devenait la garantie de sa fortune personnelle. Quant à la cérémonie religieuse, on observa toujours, sans préjudice de certains usages que firent naître ou cesser les temps et les lieux, la présence du prêtre et la tradition aux époux de l'anneau bénit par lui. Ces traces principales se retrouvent à l'occasion dans tous les mémoires de ces temps éloignés, où le symbolisme ne manquait jamais aux principales particularités de la vie humaine.

Entrons maintenant dans l'examen de l'existence des classes supérieures.

La langue.

La langue du peuple et des illettrés, romaine jusque-là, c'est-à-dire formée d'un latin dégénéré, ressemblait fort à un jargon soumis à la prononciation locale et à l'accent particulier de chaque province. En se pliant aux formes latines dans l'usage qu'en avaient fait les grands et le clergé, elle s'était ressentie, comme tout le reste, des funestes influences de tant de secousses et de variations qu'avait éprouvées la société, et un peu aussi du mélange des races qui, envahissant les diverses provinces, s'y posaient souvent en garnison ou en établissements prolongés. Mais dans les cours, dans les monastères, le latin est toujours la langue préférée, et l'on y parle, et l'on y écrit plus ou moins purement le vieil idiome qui jusque-là avait consacré tous les actes publics, les rédactions de formules, celles des conciles et des capitulaires. Toutefois il en était autrement pour les classes infimes. Là, comme nous l'avons vu dans le texte du serment mutuel que se prêtèrent à Strasbourg les deux frères Charles le Chauve et Louis le Germanique (a), la latinité était tellement détériorée, qu'on y trouvait moins une langue qu'un patois qu'il fallait bien employer en cette circonstance pour être compris du populaire et des soldats,

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 842.

car les solécismes et les barbarismes semblaient s'y disputer la place d'honneur. Il faut, au reste, lire certaines pièces pour se faire une juste idée de ces défections du langage, comme on en voit par exemple dans le testament de Riculfe, évêque d'Elne en 915(a), ou le Recueil des formules de Robert, évêque de Metz. Là, se trouvent, avec une foule d'expressions barbares, de graves et nombreuses infractions à la régularité grammaticale(b); mais, à force de se déformer, les belles élégances de Rome arrivaient à une décadence d'où naissaient les premières lueurs d'une langue nouvelle qui tendait à devenir lentement la belle langue de Louis XIV et de Bossuet, après avoir été celle de Joinville, de Ronsart et d'Amyot. C'était à quoi préludaient déjà les premiers *troubadours* ou *trouvères* qui s'en allaient par les châteaux et les villes chantant les exploits des héros du dernier siècle, et donnant les premiers essorts à notre poésie nationale. D'autres s'appliquérent aux compositions en prose, écrites dans cette langue mêlée de latin corrompu et du nouveau français, dont nous venons de parler, et qu'on nomma *romane,* comme l'art contemporain qui n'était encore dans l'architecture et la peinture que la grossière ébauche de ce que les XIIe et XIIIe siècles devaient nous donner. Ce n'est pas certes dans ces compositions littéraires que nous irons chercher pour l'histoire les graves et authentiques documents qu'elle réclame. C'est de la pure poésie où les personnages sont grandis au besoin d'un récit chevaleresque et aventureux, où presque tous se groupent autour de Charlemagne, dont les traditions sont demeurées vives et enthousiastes dans les foules, aussi bien que dans les cours et les manoirs. Rolland, ce neveu de Charlemagne, si malheureux à Roncevaux, et qu'illustrèrent tout d'abord Eginhart et au XIIe siècle l'auteur de la *Philippide* (1), devint, dès le

La littérature.

Les romans de gestes.

(a) V. Baluze, à la suite des *Œuvres de Réginon,* abbé de Pruym.

(b) D. Rivet, *Hist. litt.,* VI, 9.

xe siècle, un des personnages les plus renommés des romans de chevalerie. Une foule de légendes le firent aux yeux de tous le héros par excellence dont s'empara plus tard la littérature italienne, illustrant dans les vers de l'Arioste tantôt les amours, tantôt la fureur du prince carlovingien. Les *quatre fils d'Aymon* eurent leur tour, et consacrèrent, dans un roman saisissant de grands coups d'épée et de travaux héroïques, les noms à jamais illustres des remarquables guerriers dont le peuple aimait naguère encore à relire et à raconter les exploits. Dans ces compositions que nous ne pouvons toutes nommer ici, l'imagination embellit les gestes héroïques, les amplifie, et les premiers rudiments de notre littérature datent de ces essais, comme ceux de notre théâtre devaient en venir un peu plus tard.

Les cartes à jouer.

Nous pensons que là aussi remonte l'origine des cartes à jouer qu'on n'attribue guère, telles que nous les avons aujourd'hui, qu'au temps de Charles VI, mais dont la première idée semble contemporaine du berceau de notre littérature française. Si l'on voit figurer, en effet, sur les cartes, des personnages des xive et xve siècles, on ne peut méconnaître que le plus grand nombre de ces noms soient sortis du temps de Charlemagne, qui a continué d'y paraître lui-même avec d'autres dont les noms empruntés à l'histoire étaient déguisés comme le sien sous ceux des héros antiques, dont ils prétendaient reproduire les belles qualités. C'est plus tard qu'on y a mêlé des valets, des rois et des reines, qui, plus connus alors des contemporains, les intéressaient de plus près en reproduisant des personnages, vrais ou allégoriques, des cours de Charles VI et de Charles VII, Hector, Lahire, Ogier, Lancelot, Régine; et plus tard, Agnès Sorel, Jeanne d'Arc elle-même, devinrent des types qui flattèrent alors les esprits des grands par les nobles récréations de la mémoire et de l'esprit (2).

Les sciences.

Ainsi ce grand monde émerge des conceptions héroïques de nos premiers romanciers, et quelque peu de part qu'ait semblé prendre aux progrès littéraires le xe siècle, où nous entrons,

les malheurs qu'il dût subir, les troubles parmi lesquels se fondait laborieusement la paix relative qui devait naître de l'unité du pouvoir, n'empêchèrent pourtant pas un certain développement des études classiques. Dans les contrées de France moins agitées, les monastères ne cessaient pas d'écrire les histoires du pays ; on se livrait aux sciences, on étudiait avec quelque prédilection l'astronomie, qui avait tant plu à Charlemagne, la dialectique, dont le goût était venu de la lecture d'Aristote. La morale, l'esthétique, la théologie mystique avaient leurs studieux amateurs à Corbie, à Gembloux, à Toul, à Aurillac, à Saint-Gal enfin, où le moine Motker se délassait de ses travaux historiques en exposant, en un livre devenu curieux, la valeur des caractères alphabétiques dont on usait dans la musique et le plain-chant à l'égal des notes et de la gamme que Guy d'Arezzo ne tardera pas à inventer. Le siècle le plus déshérité des moyens qui secondent les efforts de l'intelligence et du génie, avait donc ces éclairs de science, ces élans vers l'avenir qui se produiront toujours, même dans les temps les plus difficiles, partout où l'esprit du christianisme fécondera la pensée humaine par les inspirations du spiritualisme.

Les armées.

En racontant l'histoire de ces âges, où la guerre signalait particulièrement des peuples dont les origines étaient celles des conquérants plus avides de dépouilles que de civilisation, on s'enquiert naturellement de la stratégie, des armes et des habitudes belliqueuses de ces petits peuples, toujours disposés à attaquer ou à se défendre. Les armes avaient peu changé depuis l'invasion des Francs dans la Gaule. Ceux-ci y avaient trouvé l'usage de l'arc, de la lance, de l'épée, du casque et du bouclier ; ils y ajoutèrent celui de la hache et de la masse d'armes, qui faisaient dans les combats d'horribles ravages, car on ne se battait guère que corps à corps, et les résultats de ces mêlées étaient toujours un nombre considérable de tués. Quant au recrutement, nous avons vu plusieurs fois comment il se faisait : c'était un

appel aux hommes libres d'abord, les plus intéressés à défendre leurs frontières. Les serfs, que leur présence habituelle dans les cultures et le soin des ouvrages domestiques eussent rendus moins susceptibles de cet appel, avaient encore un autre titre à n'être pas compris dans les rangs de l'armée : c'était leur condition sociale, qui les tenait toujours au-dessous de ce qu'un peuple guerrier trouvait de noblesse dans le métier de la guerre. Il y avait cependant des occasions où les serfs formaient comme un arrière-ban et devaient marcher comme dernière ressource dans une pénurie d'hommes, ou après une défaite dont il fallait se relever au plus tôt, et jamais, (quoi qu'en aient dit quelques écrivains mal informés, ou peut-être égarés par un préjugé personnel (3),) jamais on ne vit les serfs s'élever contre leurs maîtres, comme jadis l'avaient fait à Rome les esclaves justement indignés sous la conduite de Spartacus. Loin de là, ils auraient défendu au besoin, contre des agressions violentes, les domaines dont ils avaient la garde et l'entretien, car ils aimaient leurs maîtres, les religieux surtout, qui les traitaient toujours avec une douceur très conforme à leur esprit de paternité.

Formation des milices.

C'étaient les ducs et les comtes qui, dans chaque province, appelaient sous les drapeaux. Alors se trouvaient réunis sans retard, au jour et à l'heure indiqués, tous les possesseurs d'alleux ou terres libres, tous les tenanciers du seigneur, et, en outre, quand le roi convoquait, tous ceux qui tenaient de lui des bénéfices ou charges militaires ou civiles. Les précautions prises avant un engagement consistaient avant tout dans le choix de la position, comme nous l'avons vu faire à la bataille de Poitiers en 732 ; puis à former les troupes en coins aigus dont les rangs s'augmentaient à la suite du premier, d'un plus grand nombre d'hommes placés de front, et dont les côtés prêtaient moins à une attaque de l'ennemi. Aussi ne fallait-il pas songer à enfoncer ces surfaces qui eussent présenté une résistance dangereuse. C'était pour les deux armées la plus habituelle

Les combats.

manière de marcher l'une contre l'autre, et après qu'elles s'étaient ainsi rapprochées, l'attaque commençait par les premiers rangs, auxquels venaient se joindre les suivants. Bientôt l'engagement était complet ; on voyait s'y jeter maintes fois jusqu'aux réserves disposées sur les derrières de l'armée, où autant de *coins* avaient été disposés, qu'il y avait de provinces devant prendre part au combat. Alors chaque homme avait son duel, très souvent avec une suite d'antagonistes successifs, auxquels on n'échappait que par une habitude très exercée de force, d'adresse et de fermeté. De là l'effroyable quantité de morts, qui, dans les grandes batailles, sont accusés par les historiens, sans qu'on puisse presque jamais les taxer d'exagération.

On voit que si l'habileté des généraux consistait surtout à se faire des positions avantageuses, ils ne pouvaient pas tant s'y confier qu'à l'intrépidité de leurs soldats. Il n'y avait d'ailleurs alors que peu de cavalerie, qui ne servait guère qu'à soutenir une action ou à tourner plus rapidement les troupes ennemies. Une fois le signal donné, les chefs n'avaient plus rien à faire qu'à observer les diverses phases du combat, et à mettre en mouvement, selon qu'ils le jugeaient à propos, les troupes qui n'avaient pas encore donné et qui devaient renforcer les endroits faibles.

Au reste, ces campagnes étaient de courte durée ; on allait droit au but en cherchant l'ennemi et en engageant au plutôt une première affaire presque toujours décisive : aussi s'occupait-on peu de castramétation, art encore presque ignoré. Les campements se faisaient pour une ou deux nuits sous la tente. On ne se donnait pas la peine de faire des retranchements ou autres ouvrages, et les camps, encore connus en Poitou sous le nom de Sichard, du Vieux-Poitiers, du Céneret et autres, ne furent que des ouvrages des Romains, ou au moins de l'époque gallo-romaine. Ce qui n'empêche pas de remarquer que les attaques des Normands avaient multiplié les enceintes fortifiées et les moyens de résistance donnés aux châteaux, aux villes et

même aux églises. Nous touchons au moment où la stratégie du moyen âge nous montrera de grands progrès dans cet art de se défendre chez soi.

Les arts

Quand les études pouvaient encore se réfugier dans le silence favorable des cloîtres, elles ne s'y accompagnaient guère que des arts paisibles, dont la culture exige ce repos de l'esprit que la paix seule peut donner. Tels furent alors le dessin et la musique, l'un servant aux orfèvres et aux graveurs, dont les derniers spécimens, venus jusqu'à nous, excitent si justement notre curiosité ; l'autre n'étant parvenu encore qu'à des effets d'une grande médiocrité artistique. Mais il ne faut chercher alors aucune production du pinceau : on ne songeait guère à ce genre d'habileté lorsque les travaux de décoration ou d'agrément pouvaient disparaître en quelques jours sous les flammes des incendies et la ruine des monuments. Tout au plus pouvait-on appliquer les essorts élémentaires du dessin à la confection des riches costumes et des tapisseries destinés au culte ou à l'embellissement des églises et des châteaux. Le temps ne nous a conservé d'ailleurs aucuns lambeaux de ces merveilles, sinon dans quelques ornements ecclésiastiques, à peine reconnaissables. Il faudra attendre encore une centaine d'années pour voir naître ces beaux ouvrages parmi lesquels la Normandie nous offrira ceux de la reine Mathilde, et l'Anjou, la vaste suite de tableaux en dyptiques de sa cathédrale.

Le dessin.

La musique.

La musique, qui a toujours eu tant de charmes pour le cœur humain, parce qu'elle est née avec lui, n'était encore que toute rudimentaire. Elle consistait surtout dans le chant ecclésiastique et dans les modulations de la voix appliquées soit aux joyeusetés des gens de la campagne, soit aux chansons héroïques des trouvères, et que la harpe, avec quelques-unes de ses variétés, accompagnait souvent dans les fêtes et les repas des demeures seigneuriales.

Les diverses formes d'instruments se réduisaient à trois. On se persuade difficilement qu'en Poitou la cornemuse n'ait

eu aussi dès lors dans les fêtes campagnardes un emploi fréquent et presque exclusif. Les noces surtout, comme nous le voyons encore, étaient égayées par des chansons et des danses qu'accompagnait le son de la *Vaise* et du *Biniou*.

L'architecture, qui fut des plus modestes quant aux maisons d'habitation, où le bois, la brique et l'ardoise étaient surtout employés, n'admettaient guère qu'un premier étage jusqu'à Charlemagne, qui fit de ces constructions, comme de tout le reste, une expression de sa pensée, et donna le premier exemple dans son palais d'Aix-la-Chapelle d'un retour intelligent aux splendeurs architecturales dont il avait admiré les types dans la Rome encore vivante des Césars. Mais, en général, l'art de bâtir avant lui n'avait d'autre type que les églises, encore façonnées dans le genre des basiliques romaines, et les châteaux plus variés de forme et de plus vastes dimensions. Ceux-ci, en effet, étaient à peu près les seuls types mis en œuvre. Les châteaux, comme à toutes les époques, avaient leurs moyens de défense inhérents à leur genre de construction; c'est-à-dire que, outre les fossés et les retranchements qui les entouraient, ils présentaient aux assaillants des surfaces d'une énorme épaisseur, où s'encadraient d'étroites fenêtres aux profondes embrasures garnies à l'intérieur d'appendices de pierre encastrés dans les murs, parés de tapis et de coussins, qui en faisaient des sièges commodes pour la conversation ou le travail des femmes. De là s'apercevaient de lointains et magnifiques paysages, et les bois où si souvent le maître du logis, aux aboiements de ses meutes, aux hennissements de ses chevaux, au retentissement du cor et aux cris de guerre de ses gens, abattait les cerfs, les chevreuils, les sangliers et les renards, dont les peaux se changeaient en tapis et en chauds vêtements ou reliaient les beaux manuscrits du monastère. Les souvenirs majestueux des châteaux et des abbayes de Maillezais et de Montreuil-Bonnin, de Salbart, de Tiffauges et de Niort, en sauraient

Les châteaux.

que dire aujourd'hui si leurs fréquentes transformations n'avaient abouti après tant de siècles, et sauf de rares exceptions, à une ruine qui deviendra bientôt un complet oubli (a).

Les églises.

Pour les églises, elles avaient à peine changé leurs formes générales depuis le IVe siècle. C'était toujours la basilique romaine, parée de la forme de croix. Au fond du sanctuaire étaient les sièges du clergé. Les nefs étaient ornées d'une fenestration à baies relativement étroites, distribuant à l'intérieur un jour mêlé symboliquement de quelque demi-obscurité favorable au recueillement de la prière. Une seule porte s'ouvrait au couchant dans les édifices de la campagne, et longtemps l'appareil gallo-romain, composé de petits cubes de pierre ou d'échantillons allongés et mêlés de briques, furent le luxe architectural donné à ces maisons de Dieu. La plupart avaient aussi sous l'autel un caveau où reposaient les corps des saints. Les fenêtres furent dès les premiers temps garnies de résilles de plomb qui en consolidaient la surface, et suppléaient aux grandes largeurs que les lames de verre ne pouvaient pas encore avoir, non plus que les peintures translucides. Enfin les charpentes des combles étaient plus ordinairement recouvertes, surtout dans les grandes basiliques, de lames de plomb (b) qu'on tirait d'Angleterre, et qui remplaçaient avantageusement les tuiles ou l'ardoise ordinairement employées, et dont les nombreux débris se retrouvent encore si fréquemment dans le sol de nos communes rurales.

Eglises fortifiées.

Vers le commencement du IXe siècle, nous avons vu déjà, quand les attaques réitérées des Normands eurent fait sentir le besoin de refuges solides, que les grandes églises monastiques, ceintes de solides murailles, opposèrent

(a) Cf. Arnaud, *Monuments des Deux-Sèvres, passim.*; — De Wismes, *Croquis de la Vendée.*

(b) V. notre *Hist. de Saint-Martin de Vertou* p. 199; — *Bolland.* t. X, octobre, p. 811 et 814; — Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, c. XX.

plus d'une fois leurs forces matérielles aux entreprises des assaillants. Lorsque les femmes et les enfants se cachaient dans les souterrains percés dans les bois, à une certaine distance des villes et des monastères, les hommes se retranchaient dans l'édifice sacré, dont les portes étaient solidement barricadées par toutes sortes d'engins, et l'on faisait autant d'observatoires et de postes défensifs des clochers, des galeries et des tours qui flanquaient les murs latéraux ou les angles du monument; on occupait les voûtes déjà construites en pierre, et d'où les assiégeants avaient à se garder contre les projectiles nombreux précipités sur leurs échelles, et qui tuaient autant d'hommes qu'ils en atteignaient. C'est de là aussi que datent ces degrés de pierre, dont nous avons parlé, dressés en forme d'escaliers à l'intérieur de ces étroites fenêtres qu'on voit encore dans beaucoup de nos églises romanes, et dont l'emploi dura jusque vers le temps de Philippe-Auguste. Là, des archers se tenaient en sentinelle, veillaient sur les approches de la place, et défendant de l'arc et de l'épée ces ouvertures devenues si dangereuses, pour peu que l'on tentât d'y pénétrer.

On pense bien que le Poitou, avec ses beaux pâturages et l'élevage qu'ils encourageaient, et la culture du lin qui y fut toujours abondante, ne dut jamais manquer de fabriques, plus ou moins développées, d'étoffes chaudes et solides: La laine fournie par les moutons, réservés à la table des riches, y fut, avec le poil des chèvres, travaillée par les premières populations qui s'y établirent. Le linge y devint aussi d'un usage plus commun, surtout dans les hautes classes, où encore il n'était pas généralement usité jusqu'au milieu du xve siècle (a). Industrie.

Les centres nombreux, qui naguère s'occupaient encore des étoffes avec une réputation qui distingue certains pays de beaucoup d'autres, durent s'y appliquer dès le commen-

(a) Eginard, *Vite carl. Magni.*

cement. On peut le conclure de ce que l'on voit encore pratiqué, quoique beaucoup moins qu'avant 1789, à Parthenay, à Saint-Maixent, et dans un grand nombre de villes ou de bourgs qui vivaient de cette industrie.

Nourriture. Les denrées maraîchères, cultivées surtout dans certaines régions du haut et du bas Poitou, la récolte des noix, des châtaignes et des fruits, entraient pour beaucoup dans la vie animale, avec les fromages, dont on varia les formes et la confection. C'étaient autant de sources de richesses dont il faut tenir compte pour bien juger de ce que le pays possédait de ressources alimentaires. Mais la base des repas était le pain de froment ou de seigle, dont les farines s'obtenaient depuis plus de quatre cents ans, non plus par la mouture faite à bras, dans des vases de granit, mais par les moulins à eau que les moines surent établir sur les moindres ruisseaux de leurs domaines. Le pain se faisait avec du levain, mais par un système assez mal entendu qui, soit par la manipulation, soit par la cuisson dans les fours, n'était depuis fort longtemps qu'une pâte assez dure que souvent il fallait casser pour s'en servir (a). — Pour la viande, on n'avait guère que le cochon, dont les troupeaux étaient fort nombreux. On le salait à la Saint-Martin et à Noël et on le mangeait presque toujours bouilli. Le jambon était aussi très recherché; mais surtout on consommait la viande de vache, qui entrait en plus grande quantité dans la nourriture habituelle des classes inférieures. Les bœufs semblent avoir été en moindres proportions dans la nourriture étant d'ailleurs réservé pour l'agriculture en des temps où les défrichements étaient si considérables, et ne se mangeant guère que sur la table des grands non plus que le mouton et le veau. En revanche, il fallait bien que les vaches jouassent un grand rôle dans la cuisine puisqu'on la voit presque toujours citée comme pièce de résistance

(a) Pline, *Hist. nat.*, lib. XVIII, c. VII; — Petiscus, *Lexicon antiquitatum romanarum*, traduit par l'abbé Baral, in-8°, 1776, t. II, 150. V° *Pain*.

dans l'emploi commun et habituel de la viande. Nous verrons une comtesse de Poitou, vers le milieu du siècle où nous entrons, léguer aux pauvres une certaine quantité de pain avec une vache tuée à la manutention au jour anniversaire de sa mort. Plus tard, ce seront des Normands exigeant des Bretons cinq cents vaches pour surcroît à une victoire remportée sur eux (a). On peut conclure de ces observations qu'en fait de viande de boucherie la vache avait le principal rôle dans la nourriture habituelle. Quant au gibier, le choix variait sur les tables des seigneurs, qui seuls avaient le droit de s'en procurer. Mais toutes les viandes présentaient, au reste un aliment sain dont le plus ou moins de délicatesse était relevé par des épices ou des sauces recherchées.

Commerce.—Voies de communications.

Foires, marchés et péages.

De tout cela on faisait l'objet de transactions commerciales. Peu de chemins étaient percés dans les campagnes, qu'on ne traversait que pour de petites distances. Les voies de communication étaient rares, et n'existaient guère en dehors des voies romaines encore suivies par les armées, et les chemins rayonnaient surtout aux environs des abbayes et des églises avec lesquelles les populations avaient des rapports plus fréquents et plus directs. Mais le commerce se faisait surtout par les rivières et les canaux, où nous avons vu que, depuis Charlemagne surtout, les moines obtinrent souvent un privilége de navigation et des exemptions d'impôts très utiles au transport de leurs productions, dont se ravivait le commerce de la contrée. Des assemblées religieuses se tenaient souvent dans les lieux où les abbayes possédaient d'illustres reliques qui attiraient par des guérisons miraculeuses une foule de malades et d'infirmes. Comme ces grandes affluences avaient besoin de se nourrir pendant ces pèlerinages, des marchands s'y trouvèrent en grand nombre qui y apportèrent aussi, avec les objets de consommation, des choses de nécessité ou de luxe dont on trouvait commode de s'y pourvoir. Ce fut l'occasion des

(a) Marca, *Hist. du Béarn*, c. VIII.

péages qui devinrent, pour l'emplacement des marchandises sur les terrains dépendant des villes et des communautés, une source importante de revenus.

Tels furent chez nous, comme partout, les développements des arts usuels et de l'industrie, et l'on voit comment les usages actuels de la vie active remontent à l'origine de notre société. C'est jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle que furent célèbres à Poitiers même les foires de Saint-Hilaire et de Sainte-Radégonde qui se tenaient sur la place de chacune de ces églises aux jours de leurs fêtes patronales. Une autre, non moins célèbre, était la *foire au lard,* sur le parvis de Saint-Pierre au jour du Jeudi-Saint; et c'est à cet exemple que s'établit plus tard la *foire aux jambons,* tenue à la porte de Notre-Dame de Paris (a).

Nouveaux ravages des Normands.

Telle est donc la physionomie générale qui présentaient les deux royaumes de France et d'Aquitaine au commencement du X[e] siècle, qu'il est temps d'aborder avec ses événements politiques. Ces notions reçues nous aideront à en mieux juger le caractère et les détails.

Les Normands continuaient leurs déprédations sous divers chefs qui se partageaient les entreprises, et opéraient pour leur compte sur les provinces qu'il leur semblait plus lucratif de rançonner. Mais de ces chefs, le plus habile et le plus expérimenté était Rollon qui, avec une persistance remarquable et une grande sûreté de calcul, poursuivait un plan dont le succès lui apparaissait déjà comme le prochain couronnement de son œuvre. Maître du Cotentin (4), il s'y était établi, et, appliquant dès lors fort adroitement une politique réfléchie à l'établissement de son autorité, il se posait comme souverain d'un pays que personne n'osait lui disputer; il y vivait en des conditions relativement assez tranquilles, ne molestant les populations que le moins possible, et les pliant, sans presque qu'elles s'en aperçussent,

(a) V. pour tous ces détails Ducange, Montfaucon, Legrand d'Aussy, et autres historiens.

à une sorte de gouvernement qui déjà, moyennant leur soumission, les protégeait mieux que leurs propres seigneurs dont ils n'avaient rien à attendre. Un tel état de choses contrastait singulièrement avec la conduite toujours vagabonde, toujours barbare des bandes effarées qui continuaient à dévaster les villes et les campagnes de nos provinces méridionales. Les cruautés de celles-ci n'en seront pas moins redoutables ; elles tueront les évêques et les prêtres à l'autel comme au début de leurs expéditions, et les gens mêmes de Rollon resteront libres de fréquenter encore les pays de l'Ile-de-France et de la Bourgogne pour y conquérir de riches butins qu'ils rapporteront à Rouen comme autant de trophées dont les chrétiens asservis se désolaient entre eux (a).

Pour nous, vivons quelque temps dans notre Poitou comme si nous y jouissions d'une paix inaltérable, et occupons-nous-y de faits qui, sans avoir un grand retentissement dans le monde de l'histoire, conservent pourtant un véritable intérêt dans notre géographie locale.

Progrès de l'abbaye de Nouaillé.

Tout au commencement de ce siècle, en 901, l'abbaye de Nouaillé avait pour abbé Renaud, et sa maison était toujours sous le double patronnage de Notre-Dame et de Saint-Junien. Ce dignitaire gouverna jusqu'en 917, et c'est sous son administration qu'Ingelric et Hildegarde, sa femme, donnent au monastère un alleu sis au *pagus* de Thouars, viguerie de Thénezay (b), dans la villa de Champigny-le-Sec (c), avec toutes ses dépendances ; puis un autre alleu situé dans la villa de Maillé (d), même viguerie. De ces terres, les unes étaient près de Nouaillé, dans la *quinte* de Poitiers, c'est-à-dire dans un rayon allant jusqu'à cinq milles de distance de la ville (e), et au village nommé alors *Alexan-*

(a) Depping, liv. IV, c. II, *passim*.
(b) *Teniacensis*.
(c) *Campaniacus*.
(d) *Marliacum*.
(e) Dufour, *de l'Ancien Poitou*, p. 402.

drus (5), les autres dans la viguerie de Liniers (a) où se trouvait une villa du même nom. A ces derniers dons était joints un serf nommé Difredon, sa femme et deux enfants. Tout cela était donné à un parent des donateurs nommé Rotard, religieux de l'abbaye, qui fut sans doute l'abbé élu en 917. Il en devait jouir pendant sa vie, la famille monastique n'en devant avoir que la nue-propriété, ce qui prouverait que le vœu de pauvreté n'avait pas encore été rétabli après le pillage de 863 par les Normands. Ajoutons que l'usufruitier était obligé d'employer les revenus annuels à la restauration de l'église (b); les lieux, au reste, devaient être restés en fort mauvais état. Cette charte fut donnée en avril 901, et l'un des premiers signataires fut Ebles Manzer, qu'on associait ainsi à cette œuvre pour en assurer la solidité.

En juin de la même année, la même abbaye reçut, d'un certain Calzton, un don de vignes, prés et terres labourables, situés dans la viguerie de Civaux, au village *Luciaco.* Tous ces noms de lieux ont leur histoire qu'il ne nous faut pas oublier : Nous en avons parlé jusqu'ici chaque fois que l'occasion s'en est présentée: nous continuerons de le faire, parce qu'ils offrent un réel intérêt à l'étude que nous poursuivons. Beaucoup de ceux qui figurent d'abord dans la première des deux chartes que nous venons d'analyser, ont déjà trouvé leur histoire dans les événements qui se rapportent à l'année 874, où nous avons parlé de ces mêmes vigueries et d'autres enclaves; nous ne le dirons donc pas ici, ne nous arrêtant qu'à celles qui n'ont pas encore été mentionnées, et que nous ne considérons qu'à titre de vigueries ou dépendances d'icelles.

Civaux. Et d'abord, entrons dans la viguerie de Civaux, où Nouaillé acquit les nouvelles terres données par Calzton. Cette viguerie commence à paraître en 862, dans une charte

(a) Besly, *Comtes de Poict.,* p. 221.

(b) D. Fontenau, XXI, 153.

en faveur de Saint-Hilaire de Poitiers (a). Elle y est nommée *Exidualinsis,* ce qui dure avec de légères variantes jusque vers la fin du xe siècle, où l'on trouve *Exivalis,* ce qui dénote un commencement de transformation, pour arriver vers 992 à *Sicvallis,* d'où nous est venu enfin en 1383 le Civaux, qui, par cela même, devrait s'écrire par un *S* initial. C'est encore une de ces singulières métamorphoses dues aux caprices successifs de la prononciation qui ont peu à peu modifié la langue parlée. Quoi qu'il en soit, cette viguerie englobait autour de sa paroisse principale celles de Lussac-le-Château, de Verrières, de Mairé, de Dienné et de Saint-Martin-la-Rivière ; c'est-à-dire que cette dernière formait au Sud comme Lussac au Nord, une des extrémités de la viguerie, comme sa largeur était limitée de l'Est à l'Ouest entre Dienné et la forêt de Lussac. Avant d'aller plus loin, donnons sur Civaux, ainsi que nous l'avons promis ci-dessus (b) les notions qui peuvent intéresser sur le lieu même devenu une simple commune de onze cents habitants.

Elle a son centre aux bords de la Vienne, dans le canton de Lussac. Nous l'avons citée plus d'une fois avec sa vieille et remarquable église du xiie siècle, du vocable des saints Gervais et Protais. Cette église doit son origine à une fondation bien plus ancienne, puisque dès le ive ou ve siècle, elle s'entourait de ce vaste champ de sépultures, dont nous avons parlé, et qui en fit le rendez-vous préféré d'un si grand nombre de morts qu'on y venait inhumer dans des sarcophages en pierre. De là une célébrité que Civaux partagea dès nos origines chrétiennes avec Saint-Pierre des Eglises, Notre-Dame d'Antigny, près Saint-Savin, Saint-Pierre-des-Corps en Touraine, et bien d'autres églises presque toutes de la même époque. On pourrait voir une preuve de l'antiquité que nous attribuons à celle-ci

(a) Chartrier de Saint-Hilaire, I. 9.

(b) T. I, p. 58, 82 et 142.

et la cause de son vocable, dans la découverte faite à Milan par saint Ambroise en 386, des reliques des deux frères martyrs, que les nombreux et éclatants miracles rattachés à cet événement rendirent bientôt célèbres dans toute la chrétienté. Une autre preuve nous en est donnée dans une épitaphe du IVe siècle, trouvée un peu au-dessus des fondements de l'édifice sacré et constatant l'inhumation de deux personnes nommées *Æternalis et Servilia*. (a). On ne voit guère le titre de viguerie donné à Civaux que jusqu'au commencement du XIe siècle (vers 1025), où son importance diminue en proportion que s'augmente celle des baronnies voisines de Lussac et de Mortemer. C'est de ce dernier archiprêtré que relevait, avant 1790, la paroisse de Civaux, dont le prieuré-cure dépendait de l'abbaye de Lesterp, fondée vers la même époque dans la Marche du Limousin. Il faut faire remonter au XIVe siècle l'époque où cesse de se généraliser l'usage de porter à Civaux les morts étrangers à la paroisse.

Lussac-le-Château.

Lussac est le chef-lieu d'un canton composé de treize communes et traversé du Sud au Nord-Est par la vallée de la Vienne qui baignait ses remparts disparus. On le nomme souvent, mais très mal, Lussac-*les-Châteaux*, le gratifiant ainsi d'un ou deux manoirs de trop, car il fut toujours dans les vieux temps *Lussac-le-Chastel*, pour le distinguer de *Lussac-les-Eglises*, localité voisine sur les limites du Limousin. C'est le *Luciaco* qui, après avoir été en 780 une simple villa de la viguerie de Civaux, eut un château vers le milieu du XIe siècle, une église encore paroissiale du nom de Saint-Maixent, et un prieuré de Sainte-Madeleine dépendant de l'abbaye de Saint-Savin. Là, était un archiprêtré dont le titulaire était le curé de Moussac-sur-Vienne, devenu annexe de l'Ile-Jourdain. Ce fut aussi très anciennement le siège d'une châtellenie relevant de la baronnie de Calais, unie au comté de la basse

(a) V. *Bulletin des Ant. de l'Ouest*, X, 111, où nous avons donné, à propos de cette épitaphe, une description de l'église de Civaux.

Marche. A la fin du XVI[e] siècle, puis au XVII[e], un marquisat dont le vieux château disparut peu à peu, ne laissa pour derniers vestiges que les débris d'un pont qui reliait le corps du château au village du Pont, vis-à-vis celui de Mazerolles. De l'autre côté, la forteresse avait pour défense un étang dominé par un ermitage où avaient habité quelques solitaires longtemps employés à la desserte de la chapelle du château et à un hôpital de Saint-Roch, fondé pendant les pestes fréquentes des XV[e] et XVI[e] siècles. Des cavernes fouillées dans les soubassements de cet ermitage ont donné des os et des instruments en silex de l'époque antéhistorique, et constatent avec le nom local de *Luciago, Luciaco, (Luciacum),* une affinité entre l'ère gallo-romaine, avec sa civilisation achevée et les habitudes primordiales de siècles à peine connus par leurs attributs les plus élémentaires. — Les environs de Lussac sont pleins des souvenirs historiques moins éloignés et mieux connus, de la *font-chrétien* ou *fontaine du roi,* du *gué de la Biche,* du *camp de Sichard,* dont nous avons parlé en racontant la bataille de Voulon (a). — La ville fut une place de guerre qui joua un rôle important dans les luttes des XIV[e] et XV[e] siècles, entre la France et l'Angleterre. Sous ces murs, si souvent battus par les machines et les engins des chevaliers d'outre-mer, Chandos fut tué dans un combat de partisans en 1369, peu à près la prise qu'en avait faite Duguesclin. — On voyait autrefois à la tête du pont, un petit monument de forme tombale, sur lequel était sculpté une épée, et qui passait pour le tombeau de l'illustre guerrier, lequel pourtant mourut et fut enseveli au château de Mortemer.

Au Nord de Lussac, et sur tout le littoral de la Vienne qui s'étend jusqu'à Civaux, est une forêt, ancienne propriété du marquisat de Lussac, portant son nom, et actuellement domaine de l'Etat. Elle servit souvent aux grandes chasses du moyen âge, bien moins fréquentes aujourd'hui, ayant

(a) Ci-dessus, t. I, ad ann. 507.

été abandonnées depuis longtemps pour la forêt de Molière, plus voisine de Poitiers.

Verrières. A deux lieues au Sud-Ouest de Civaux, sur un terrain accidenté de vallons et parcouru du Sud au Nord par celui de la Dive, s'élève, non loin d'un château du XVI[e] siècle, qu'habitèrent les ducs de Mortemar (6), l'humble clocher de Verrières, monument du XI[e] siècle, malheureusement défiguré en 1845 sous prétexte de réparations. La voie romaine de Poitiers à Limoges coupait la partie méridionale de ce territoire. Son sol a gardé l'empreinte des révolutions primitives du globe, car, en plusieurs grottes et cavernes, que les siècles y ont ouvertes, on a pu reconnaître des ossements d'éléphants et de grands carnassiers que des cataclysmes importants ont pu seuls y apporter. Verrières, devenu une petite commune d'un millier d'habitants, est enclavé dans le canton de Lussac, où il a toujours eu un rôle de la plus grande simplicité. Tous ces souvenirs remontent à un titre de 936. On le nomme alors *Vererias*, puis *Vitrerias, de Vereriis*. Elle est une *villa*, dont on ne voit pas encore l'église dédiée à Saint-Michel, et reste longtemps une simple châtellenie. Mais la construction de cet édifice remontant certainement jusqu'au XI[e] siècle, il n'y a guère à douter que le titre paroissial ne lui ait été conféré alors, et on la trouve ainsi qualifiée dans le Pouillé écrit en 1290 par le bienheureux évêque de Poitiers Gauthier de Bruges. On peut conclure qu'elle fut une fondation de l'évêché à laquelle le premier dignitaire du diocèse n'avait pas cessé de nommer jusqu'en 1790. En 1300, Verrières relevait de la châtellenie de Dienné; plus tard, elle eut la sienne propre qu'elle tint du roi; c'est pourquoi elle fut une dépendance de la Tour de Maubergeon. Quand la révolution fit succéder les départements aux provinces, le bourg de Verrières devint un chef-lieu de canton, dans lequel furent comprises cinq des communes voisines. Le remaniement de 1801 réunit tout ce groupe au canton de Lussac.

Une forêt assez considérable, où se chassent le cerf et le sanglier, abrite Verrières du côté du Nord.

A six kilomètres vers ce même côté, couronnant le plateau qui domine le vallon de la Dive, on rencontre, sur la voie ferrée de Poitiers à Montmorillon, le bourg de Lomaisé ou Lhommaisé, conformément à la manie qu'on a prise, vers la fin du XVI[e] siècle, des H initiales données à beaucoup de mots commençant par une de nos cinq voyelles. C'est un lieu relativement moderne, dont le sol a donné aussi ses ossements fossiles, mais avec lequel on ne peut remonter dans nos archives du pays au-delà de 1223, un acte de cette année le nommant *Lomaisée* (7). Lhomaisé.

L'Eglise seule, avant 1820, parlait encore de quelques souvenirs, derniers restes de son histoire. Elle avait sa porte romane, ses chapiteaux historiés, et sa cuve baptismale de même style semble remonter au commencement du XII[e] siècle. Elle avait subi d'ailleurs, au XVII[e], de larges remaniements dont la raison se trouve sans doute dans les saccages des huguenots. Au moins ces retouches architecturales l'avaient dotée d'un beau rétable en bois, dû au ciseau d'un habile sculpteur. Du reste les petites dimensions de cet édifice suffisent à peine à une population qui s'est accrue jusqu'à un millier de paroissiens. Malheureusement ceux-ci n'y retrouvent plus les impressions de leurs pères. En 1875, leur église a été rebâtie, mais on lui a, contrairement au vœu de la liturgie, donné un nouveau vocable, celui de Saint-Michel, au lieu de Saint-Jean-Baptiste qu'elle avait toujours eu. Cette paroisse avait été probablement fondée par le Chapitre de Mortemer, qui en était collateur (8).

Au Sud-Est de la Villedieu, son chef-lieu de canton, apparaît le village de Dienné ayant son église romane de Saint-Hilaire, où l'ogive se mêle dans le portail, par une singularité dont les exemples sont toujours remarquables, à l'ornementation du XI[e] siècle : c'était un des premiers efforts de l'art qui allait se transformer. Cette cure était un bénéfice de Saint-Benoît de Quinçay. Malgré son peu Dienné.

d'apparence, Dienné était, au XVI[e] siècle, une baronnie de la Tour de Maubergeon, unie à la châtellenie de Verrières. La paroisse, qui n'a plus que quatre cents âmes, relevait de l'archiprêtré de Mortemer. On n'en voit pas l'origine; son titre le plus ancien ne va pas au-delà de 970 dans le cartulaire de Saint-Cyprien. On l'appelle alors *Deinet;* vers 996, c'est *Disnet*. Dienné, écrit comme aujourd'hui, se trouve déjà en 1264, et a varié souvent depuis lors, pour revenir à cette orthographe, dont on ne sait point l'origine, mais qui, par cela même, pourrait bien être celtique, quoiqu'elle n'y ressemble guère. Autrefois, et jusqu'en 1547, la forêt de Verrières, dont nous avons parlé, et qui confine à Dienné, portait le nom de forêt de Dienné.

Saint-Martin-la-Rivière.

La viguerie de Civaux, avait pour dernière dépendance de sa juridiction, au Nord, le bourg de Saint-Martin-la-Rivière, *Sanctus Martinus de Riparia,* posé sur la rive droite de la Vienne, entre Chauvigny et Mortemer. C'est une paroisse de onze cents âmes, dont Chauvigny est le chef-lieu de canton. Elle n'était en 924 qu'une *villa,* ayant sans doute déjà une église du même vocable qu'aujourd'hui; mais elle était de la viguerie dite *Raciacensis* ou *Ranciacensis* dont on ne sait plus le chef-lieu, et qui s'étendait entre la Vienne et la Creuse, de Saint-Martin même à Luray en Berry. Il est croyable que ce fut après l'extinction de cette viguerie, dont on ignore la cause, que Saint-Martin, et peut-être d'autres localités de son voisinage, furent assignés à celle de Civaux. Cette paroisse était de l'archiprêtré de Mortemer dont elle relevait en partie, aussi bien que de Chauvigny comme fief de haute-justice. Le curé était nommé par le Chapitre de Mortemer; son église se compose d'un premier jet du XIII[e] siècle, auquel se sont ajoutés des remaniements de plusieurs époques. Une pyramide en pierre, comme on en voit rarement d'aussi élégantes, surmontant la tour carrée du clocher, donne une apparence de quelque intérêt à cette église devenue beaucoup trop petite pour la population qui la fréquente (9). Nous avons parlé du camp romain

où se retrancha le chef des Pictons Duratius, et qui, placé vis à vis le bourg, sur la rive opposée de la Vienne, a produit des médailles et autres objets de l'époque romaine, entre autres des meules destinées dans les camps à moudre à la main le blé des soldats.

Sur le territoire de Saint-Martin existait dès le XIV[e] siècle, et sur la rive droite de la Vienne, au village encore vivant de Cubord, un prieuré de Notre-Dame appartenant à Saint-Benoît de Quinçay (a), dont l'abbé avait la présentation. Une autre chapelle du même vocable fut fondée dans le même lieu, pendant le cours du XVII[e] siècle, par messire Philippe Taveau, de l'antique famille des Taveau de Mortemer, lequel y présenta par lui ou ses héritiers jusqu'à la cession de la baronnie à une autre famille qui continua d'exercer ce droit. Prieuré de Cubord.

Reprenons la suite des événements :

Ebles Manzer, deuxième du nom, ce comte de Poitiers, qu'Aymar avait supplanté en 893, avait en 902 trente-quatre ans (10). Les seigneurs poitevins songeaient toujours à lui, Aymar n'étant à leurs yeux qu'un étranger à la race de Charlemagne. Depuis quelque temps, ils conspiraient pour le tirer de son obscurité, car il n'avait pas cessé d'habiter en Auvergne la cour de Guillaume le Pieux. C'est par ce prince, dont le dévouement ne s'était jamais démenti, qu'il fut prévenu des projets qui lui étaient favorables. Ebles acquiesça à leurs plans, dont l'exécution ne pouvait être sérieusement entravée depuis la mort du roi Odon. Manzer mit d'abord toute son activité à entretenir le zèle de ses amis, puis à les seconder quand le temps fut venu de prendre les armes. L'affaire fut si bien conduite que, vers la fin de 902, il apparut une nuit, entouré d'une petite armée, sous les murs de Poitiers, où il s'était ménagé des intelligences. Aymar, surpris et abandonné, se voyant sans Restauration d'Ebles Manzer à Poitiers.

(a) D'après M. Redet, *Dict. top.* V° Cubord — M. Bauchet-Filleau dit *Saint-Benoît-sur-Loire,* c'est une erreur, d'après le Pouillé même de 1782.

ressources, ne put songer à défendre sa position. Il se réfugia à Angoulême, où il vécut encore de longues années sous le gouvernement amical des comtes Alduin et Guillaume Taillefer Ier.

Aux efforts de Guillaume d'Auvergne pour seconder la cause de son neveu, le roi Charles le Simple n'était pas non plus resté indifférent. Il avait très peu adopté Aymar; celui-ci n'ayant dû le comté de Poitiers qu'à Odon, lequel n'était à ses yeux qu'un usurpateur, et n'avait donné l'investure du Poitou à son favori qu'au mépris d'un décret rendu par la diète de Quiercy en 877. Cette raison de justice aurait suffi au roi pour lui faire prendre le parti du persécuté qui n'eut pas de peine à le convaincre de ses droits. Il obtint donc sans retard la confirmation de son titre, au grand contentement de toute la province.

Ses bonnes qualités.

Ebles avait la foi chrétienne en honneur, et, guidé par elle, il remplit ses nouveaux devoirs en conscience. Il fut des premiers et des plus fidèles observateurs de la formule qui semble avoir été adoptée vers ce temps en tête des actes publics: *Prœveniente gratia Dei, Comes* (a) Les grands feudataires étaient déjà munis d'une autorité presque souveraine, ils avaient été confirmés dans leurs fiefs héréditaires par les rois qui ne pouvaient payer autrement leurs services et se maintenir leur fidélité (11). Ebles n'en aimait pas moins à rendre la justice par lui-même et un trait de sa vie nouvelle nous laisse voir avec quelle solennité elle se rendait dans les assemblées où le comte devait présider. Le 30 mars 903, il tint à Poitiers un plaids où il fut assisté de Savary, comte de Thouars, de Maingot, vicomte d'Aunay, et de celui de Melle, Atton. Au-dessous d'eux siègeaient les deux viguiers Adelme et Aimery, puis un auditeur, un avocat du comte, faisant les fonctions de ministère public, et quatorze autres vassaux de distinction qui tous signèrent le procès-verbal de la séance. Ces derniers,

Solennité donnée à ses plaids de justice.

(a) Comte par la grâce de Dieu. V. Besly, *Comtes de Poict.* p. 234.

semble-t-il, devaient avoir là le même rôle que ces assesseurs *(scabini)* dont il est parlé dans un capitulaire de Charlemagne de l'année 805. Ils étaient élus par les propriétaires des terres *allodiales*, c'est-à-dire appartenant en pleine propriété à leurs possesseurs. On voit que le bon sens et l'esprit de justice n'attendaient pas le XIX[e] siècle pour recourir à un jury offrant toutes les garanties nécessaires de lumière et d'impartialité, sans aucun des abus criants qui signalent trop souvent les jugements de nos cours d'assises. Il s'agissait d'un colon injustement détenu et que son possesseur réclamait en vain depuis plusieurs années contre un certain Launon, clerc de la cathédrale. Isarn, son antagoniste, et qui dépendait de Nouaillé, profita du retour du comte pour revendiquer ses droits qui furent reconnus. Selon un usage équivalant à un appel suivi d'un jugement définitif, l'arrêt qui l'avait remis en possession devint irrévocable par cela même que, s'étant présenté pendant deux ans consécutifs aux séances judiciaires, personne n'avait réclamé contre cette décision. (a) L'abbé de Nouaillé, sous lequel eut lieu cette restitution, n'est pas connu certainement, parce qu'on hésite sur la date exacte de l'affaire; mais ce dut être Guérin ou son successeur Roger, qui ne mourut qu'en 915 (b).

Les jurys judiciaires.

Les détails nous manquent sur l'administration politique d'Ebles II. On ignore même jusqu'à l'année de sa mort; mais nous le verrons se mêler pourtant quelques années encore aux choses du gouvernement et de la guerre. Ce qui ressort encore mieux de son action souveraine dans le pays, c'est toujours son zèle pour la justice et pour les intérêts légitimes de ses sujets. Ainsi, après avoir condamné le diacre Launon, dans sa persistance contre un laïque, il fit restituer en 904 à l'abbaye de Nouaillé la forêt de Bouresse que s'était injustement attribuée le vicomte de Limoges Audebert, ou Edelbert (12).

Nouaillé recouvre la forêt de Bouresse.

(a) Besly, *ub sup.*
(b) Dom Fonteneau, XXI, 153.

Nouveaux excès des Normands.

Cependant les Normands tenaient toujours la partie méridionale de la Gaule où ils continuaient de faire beaucoup de mal. Le Nord souffrait moins, et avait une tranquillité apparente depuis que personne ne s'opposait plus à Rollon, tenant toujours les embouchures de la Loire et de la Seine; celles de la Garonne n'étaient pas mieux traitées. De Nantes, ils avaient ensuite porté leurs armes dans la Bretagne où succombèrent les efforts valeureux du duc Alain III (a). Ces troubles continuèrent de porter le plus grand préjudice aux affaires publiques; les principes les plus incontestables de la bonne foi en souffraient d'autant plus, et les relations sociales restaient empreintes d'un caractère d'égoïsme que la religion même ne suffisait pas à réprimer. Nous en trouvons un nouvel exemple dans ce qui se passait à l'abbaye de Saint-Maixent. En ce temps-là, elle avait deux chefs, comme toutes les autres: l'un séculier, qui était un certain Aymar, frère d'Aymeri, vicomte de Thouars; l'autre, Ambert, qui n'a laissé que son nom, aussi bien que ses deux prédécesseurs Arnoul et Audoin. Il est probable que ces derniers n'eurent en réalité que le titre de prieur, remplissant les fonctions spirituelles de cette dignité, tandis que l'abbé laïque était maître des revenus, et ne s'occupait des moines que lorsqu'il fallait obtenir du roi ou de quelque évêque une concession ou faveur pour laquelle on désirait leur signature.

Les abbés laïques, à Saint-Maixent.

Abus de l'*avouage*.

C'était aussi à titre *d'avoué*, que Aymar, comme tous les autres en pareil cas, s'occupait du temporel de la maison. Nous avons vu (b) que depuis quelque temps, ce dernier titre, devenu celui d'une fonction gratuite et toute chevaleresque, faisait d'un seigneur puissant, animé d'un zèle purement religieux, un protecteur désintéressé du monastère, contre les entreprises de l'ennemi ou d'un envahisseur. Mais ce titre que d'honnêtes motifs avait rendu parfois héréditaire, l'était devenu tout à fait, et en passant d'un père

(a) Mauléon, *Carlov.* II, 41.

(b) V. ci-dessus, ad ann. 898. — Du Tems, II, 347; — *Gallia Christ.*, II; — La Fontenelle, *Rois et Ducs*, p. 411.

généreux à un fils qui l'était moins, servit à celui-ci d'un prétexte pour se faire payer fort cher un patronage qui devint de plus en plus onéreux. Ceci ressemble beaucoup à ce *protectorat* imposé à de pauvres petits peuples modernes, lequel n'est pas autre chose pour une nation plus riche et plus forte que le moyen d'en retirer des impôts et de s'en faire de fructueux tributaires.

Action judiciaire des vicomtes.

Il semble que l'on peut attribuer à cette époque les commencements de l'action judiciaire et administrative des vicomtes, car on les voit participer aux actes des tribunaux où ils siègent en qualité *d'assesseurs*. Des chartes nombreuses en font foi, et outre la raison qu'on peut trouver à cette innovation dans le soin que Manzer se donna pour rendre des bases solides à la répartition de la justice, on peut bien croire aussi qu'il pût en faire pour ces officiers un témoignage de sa gratitude pour le rôle qu'ils avaient rempli dans la restauration du prince. Les vicomtes, en effet, dont l'influence était déjà grande sur les pays qu'ils gouvernaient, s'étaient empressés de seconder son retour, et pas un n'avait manifesté la moindre velléité d'opposition contre la légitimité de ses droits et la justice de sa cause. Une telle participation était d'une suprême importance de la part de fonctionnaires dont l'action s'exerçait directement sur les masses et dut contribuer puissamment à leur faire adopter le nouveau pouvoir.

Mariage de Charles le Simple avec Adèle d'Angleterre.

L'année 903 vit le mariage de Charles le Simple avec une des filles d'Edouard, l'ancien roi d'Angleterre. Cette princesse est diversement nommée par les historiens selon qu'ils écrivirent en des langues dont la traduction nous rendit plus ou moins exacte la forme du nom original, toujours plié à des prononciations différentes. C'est ainsi qu'elle est appelée tantôt Ogive ou Edwige ou Ogine, dont les auteurs français ont fini par faire une Adèle qui, pour ne ressembler que fort peu à sa racine, n'en est pas moins adoptée par nos historiens modernes. Ces bizarreries apparentes n'ôteront rien au caractère louable de cette noble

femme que nous verrons garder héroïquement contre les guerres civiles, un fils, qu'elle ramènera d'Angleterre après la mort du roi Raoul, et qui lui succèdera sous le nom de Louis d'Outremer (a).

Abbaye de Saint-Séverin.

L'année suivante 905, un acte authentique nous révèle encore plusieurs localités du haut Poitou, avec lesquelles il importe de faire connaissance. Il s'agit d'un chanoine de Saint-Pierre de Poitiers, nommé Richard, prêtre, trésorier du Chapitre, achetant de sa mère Alsuinde, près de Chitré (13), sur la Vienne, l'ancien emplacement d'un moulin en ruines et quelque peu de terre inculte qui y attenait. Le vendeur, nommé Flofade, se dit abbé de la Celle de Saint-Séverin et de Saint-Vincent (14), nous le verrons plus tard devenu doyen du Chapitre. — Il importe maintenant de savoir ce qu'était cette Celle de Saint-Séverin. Nous avons vu un petit bénéfice de ce nom rétabli en 828 par Pépin Ier aux environs d'Adilly, près Parthenay, après sa ruine par les Normands. Ce n'est pas de celui-là qu'il est question, mais d'une véritable abbaye sous le double nom de Saint-Séverin et de Saint-Vincent dont Flofade avait le bénéfice, et qui déjà existait aux bords de la Boutonne, sur la limite du Poitou et de la Saintonge, à trois lieues au Sud de Saint-Jean-d'Angély. Mais alors cette abbaye était d'une minime importance et ne devint plus considérable, après bien des avanies, qu'en 1068, où nous la verrons renouvelée par un de nos comtes de Poitou.

Autonomie du Chapitre de Poitiers.

Ce qui ressort très bien de ce contrat, c'est qu'un chanoine de la cathédrale fait acte de propriété personnelle, achète un fond, et fait un don à une communauté, ce qui constate de sa part une entière jouissance des droits civils, sans égard à la règle commune qui devait assujettir le Chapitre. Peut-être ce trésorier qui figurera bientôt comme doyen, et agira au nom de la communauté, n'est-il ici que le mandataire de la Compagnie, comme le feraient supposer

(a) Mézeray, 1, 573 ; — Besly, *Comtes*, p. 39.

les nombreuses signatures qui suivent la sienne, et semblent n'être là que pour donner une plus grande solennité au contrat.

Ce même Richard donna aussi en 910, plusieurs journaux de prés et de terres labourables situés au village de *Saviniacus* (a) dans la viguerie de Liniers (b), sur la rivière d'Auzon (15), et dans Fressineau (16) — Enfin, il n'est pas sans intérêt de remarquer aussi, que dans certaines chartes de cette époque, on trouve mention d'un doyen et d'un sous-doyen du Chapitre, signant l'un *Mainran* et l'autre *Gauthier*. On y constate aussi la présence d'un second archidiacre nommé Pierre, outre Richard; ce qui prouve que dès ce temps-là, la constitution de l'Eglise de Poitiers était déjà par ses éléments très ressemblante à la nôtre, au moins quant à ses principales dignités. Toutefois, ce Richard doit être encore ici l'objet de remarques curieuses que nous ne pouvons omettre parce qu'elles complètent l'idée qu'il faut se faire de sa dignité de trésorier. Nous avons dit ce qu'était cette fonction à Saint-Hilaire ; nous venons de voir qu'elle n'était pas à la cathédrale celle de chef de la compagnie qui était le doyen, secondé dans sa charge par un sous-doyen. Donc, comme ailleurs, le trésorier était vraiment l'économe de la famille capitulaire, chargé des intérêts financiers, gardien de la caisse commune, et payant en cette qualité aux membres de la communauté la quantité de leurs revenus. Par extension, il devint le dépositaire des vases sacrés, des reliques, et veillait aux soins de l'ameublement, des stalles, des pupîtres du chœur, des tapisseries et de la réparation des vitraux qui déjà se paraient de légendes peintes, ou au moins de bordures coloriées qui préludaient aux belles verrières historiées des XII[e] et XIII[e] siècles. C'était lui aussi qui ordonnait les portiers de l'Eglise, et consacrait le chrême, non encore réservé aux

Sa constitution à cette époque.

Fonctions du trésorier à la cathédrale.

(a) Sur ce Savigny, V. ci-dessus, t. V, ad ann. 868.

(b) Sur cette viguerie, V. ci-dessus, ad ann. 900.

évêques. Enfin il avait la charge du baptistère, veillait au luminaire du Saint Sacrifice et aux ornements sacerdotaux (a). Mais ce titre, qui l'emporta parfois en quelques corps ecclésiastiques sur tous les autres et y tint le premier rang, ne dura dans celui de la cathédrale qu'avec une entière subordination à celui du doyen. Ailleurs, ce fut souvent celui de prévôt qui prévalut. Chez nous, les plus anciennes traditions remontent jusqu'au xe siècle et plus tard, en 1249, on lit un traité entre le Chapitre et l'évêque Jean de Melun, attribuant désormais au premier le droit de nommer l'abbesse de Sainte-Croix (b).

L'abbaye de Nouaillé et le village de Villeret.

Cette même année 904, au mois d'août, un certain René, et Adulgarde sa femme, vendaient à l'abbaye de Nouaillé quelques arpents de terre et des prés situés dans la viguerie de Brion, en une villa nommée *Redus* ou *Rete.* Ce lieu s'appela depuis du nom de Villeret, et a été détruit, on ne sait quand, mais certainement après 1404, d'où vient le dernier acte qui en parle. Il était situé près Azac, dans la commune d'Usson (c). Ces lieux effacés ont toujours quelque intérêt pour l'histoire; mais nous n'aurions pas à parler de celui-ci s'il n'était pas question avec lui d'un autre chef-lieu de viguerie qui mérite ici notre attention. Brion, en effet, avait ce titre. C'est encore une petite bourgade du canton de Gençay, réunissant 400 âmes sur la rive droite de la Clouère. Dès 838, on la voit figurer comme viguerie du *pagus* ou pays de Brioux, sous le nom de *Briom, Brion.* Elle possède alors une église de Saint-Martin. Mais elle est remplacée depuis par une autre qui ne date que du xie siècle. On n'a que très peu de documents sur cet endroit dont la juridiction vicariale était d'une étendue fort restreinte. Il n'y eut guère dans son enclave que certaines

Brion.

(a) Saint Isidore, Hispal. Vo *Thesaurarius;* — Ducange, *ibid;* — Hincmar Rem... Epist. 4; — Concil. Colon, anno 1260, can. 8.

(b) *Gallia Christiania,* II, col. 1212; — Thibaudeau, *Hist. abr. du Poitou,* I, 45 et suiv.

(c) Canton de Gençay (Vienne).

petites localités de peu d'importance, comme Villiers, *Villaris,* qui n'est plus qu'une ferme de la paroisse de Saint-Secondin. Le *Redus,* dont nous venons de parler, et le *Falgeriosus,* absolument inconnu depuis longtemps, pourraient être la *Forêt,* ou la *Faulle,* deux hameaux de cette même commune, dont le dernier était un fief au levant de l'abbaye de Charroux. Remarquons, au reste, que Brion, ce chef-lieu de commune dont il s'agit ici, doit être distingué d'un autre lieu de même nom qui compte parmi les communes du canton de Thouars (Deux-Sèvres).

Villiers, disons-nous, n'est plus qu'une simple ferme à peine aperçue au fond d'un vallon, à 2 ou 3 kilomètres au Sud-Ouest de Saint-Secondin ; on en voit de très anciennes mentions dans le cartulaire de Saint-Cyprien. On y remarque surtout que *Villaris* et *Falgeriosus,* sont alors deux villas de la viguerie de Brion, où Robert, clerc du diocèse, possède un alleu qu'il donne aux moines de cette abbaye. Il ajoute à ce don celui de plusieurs serfs avec leurs femmes, ce qui ne change en rien la condition de ces derniers, car ils resteront attachés à leur même culture, selon ce que nous avons appris de l'usage du temps. D'autres villas, telles que *Montebunus,* sont ensevelies dans un oubli complet. **Villiers.**

Au reste, quant à Saint-Secondin, dont l'occasion se présente de parler ici, on ne le trouve pour la première fois que vers la fin du XIe siècle, en des actes du monastère de Saint-Cyprien, auquel il appartenait déjà ; et cela explique pourquoi on ne mentionne pas la viguerie dont il était (celle de Gençay), les viguiers étant disparus depuis peu, mais certainement vers cette époque. On ne sait pas non plus quand Saint-Secondin revint à l'église cathédrale qui nommait encore à la cure en 1790, mais dont on voit par le Pouillé de Gauthier de Bruges, qu'à la fin du XIVe siècle l'évêque y nommait de plein droit. Plus tard encore, en 1634, le fondateur de l'église était le comte de Sancerre, d'une famille du Berry, en qualité de seigneur de Gençay ; ce qui permettrait de supposer qu'un seigneur de cet endroit aurait **Saint-Secondin.**

fondé ou fait reconstruire cette église au XIe siècle, dont elle a encore tous les caractères. En dernier lieu, cette paroisse, qui a pour patron le martyr de Cordoue dont la fête se célèbre le 21 mai, était de la châtellenie de Gençay en partie, le reste relevant à ces mêmes titres de Civray. Saint-Secondin a maintenant onze cents habitants. Le château, voisin de la Boissière, sur son territoire, est du XVIe siècle, et habité par M. de Beaucorps.

Vicomté de Thouars.

Cette année 905 commence à occuper la vicomté de Thouars ce Savary Ier, dont nous avons parlé en 890, et dont il est bon d'établir la filiation et la descendance. A la suite donc de ces vicomtes primitifs et amovibles, voici que les vicomtes titulaires et définitifs nous apparaissent quinze ans après, signalés dans les chartes comme possesseurs du fief. Les documents nous manquent sur Savary Ier du nom, qui tient la tête de cette liste (17). Il semble avoir été d'origine bretonne, ayant eu, dans le même temps un frère nommé Adhémar, dont le titre d'abbé de Saint-Sauveur de Rédon devait faire un personnage important. C'était le temps où florissait cette célèbre abbaye (a). C'est tout ce que nous saurons de lui jusqu'à ce que en 926, date de sa mort, nous retrouvions une filière qui nous mènera de siècle en siècle jusqu'au XIIIe sur les traces de sa lignée.

Dommages causés par les Normands.

Si nous reportons nos regards au-delà de nos frontières dans l'enceinte desquelles nos esprits s'occupent paisiblement de soins qui sembleraient n'être que ceux de la paix, que ne verrons-nous pas encore des hordes danoises, ne laissant aucun repos aux rivages de la Loire et aux malheureuses cités qu'ils y dévastent! Angers ne garda qu'à peine quelques pierres non démolies de ses superbes murailles et de ses glorieux monuments. Le sort de Tours ne fut pas plus heureux. Elle vit crouler ses remparts sous des assauts réitérés. Vingt-huit de ses églises brûlèrent, y compris sa belle cathédrale de Saint-Maurice, nommée

(a) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 218, 222 et 224.

Saint-Gatien depuis le XIV[e] siècle. Les fortifications de Marmoutiers ne résistèrent pas mieux. Le triste spectacle des moines tués, dispersés du monastère en feu, fut donné pour la millième fois aux populations affolées, et tout reprit, dans ce malheureux pays, les apparences d'une désolation irréparable.

A l'aspect de tant et de si cruelles calamités, ne s'indigne-t-on pas contre cette inexplicable inertie du gouvernement royal et des leudes qui, de toutes parts, auraient dû s'élancer à la défense du bien-être national, et mettre au-dessus de tout le salut de la patrie assassinée? C'était là, il est vrai, une fatale conséquence du partage que les rois avaient fait de leur pouvoir et de leur prestige avec des vassaux dont les intérêts s'étaient séparés des leurs. Le roi n'était plus assez fort ni assez puissant pour entraîner sur ses pas à la guerre des subordonnés indociles, et ceux-ci, d'ailleurs, déjà occupés entre eux à des guerres intestines, aimaient mieux traiter avec l'ennemi commun que de le battre et de le repousser. Où s'arrêteraient donc ces fléaux, quand on était arrivé à ne plus même protéger contre eux les villes les plus importantes et les plus fortes?

L'abbaye de Nouaillé et la chapelle de Montvinard.

En janvier de cette même année, une charte fut signée par l'abbé de Nouaillé Raynaud, prenant à complant (18) une portion de terre au lieu voisin de l'abbaye appelé Montvinard (a), dont nous avons parlé plus d'une fois dès le VI[e] siècle. Nous n'y revenons que parce que cette petite propriété abbatiale avait vu son antique pèlerinage prendre une continuelle extension, sous les auspices de la Sainte-Vierge : il était donc connu depuis lors sous le nom de Notre-Dame de Montvinard (b). Nous avons vu ce lieu honoré dès le commencement de la modeste Celle, qui allait devenir un de nos plus célèbres monastères bénédictins. Ainsi avait succédé, comme bien ailleurs,

(a) V. sur *Montvinard*, ci-dessus, t. I, p. 263, 324 et 376.

(b) D. Fonteneau, XXI, 175.

un culte de foi divine et de sainte pureté aux pratiques superstitieuses des druides, dont on voit encore la preuve par les deux dolmens renversés depuis longtemps au sommet de la côte où la chapelle s'appuie. Cette modeste construction, que les moines s'étaient plu à maintenir et à orner pendant des siècles, survit à la destinée de leur maison, partagea ses diverses fortunes. Chaque année, un pèlerinage nombreux s'y rendait le jour de Pâques, et l'on garde encore un acte qui y fonda, en 1231, une lampe pour le sanctuaire (a). Au XIVe ou XVe siècle, les murs y furent décorés de peintures dont les restes laissent voir des traces de légendes religieuses. Au XVIe siècle, la chapelle semble n'avoir plus son premier nom ; on la connaît en plusieurs actes sous celui de Sainte-Catherine, peut-être parce qu'une nouvelle dévotion y avait annexé un édicule de ce vocable. Quand vinrent les troubles civils du protestantisme, le siège de 1569 attira les plus grands malheurs sur les établissements religieux qui couvraient les campagnes aux environs de Poitiers. La chapelle fut rasée par les Huguenots, mais relevée en 1650, et c'est vers cette dernière date qu'on commença à faire de ses abords un cimetière. Cette dernière reconstruction se fit en partie avec les matériaux du monument antérieur, où fut gardée une certaine élégance, grâce à l'emploi qu'on y sut faire de plusieurs beaux débris architectoniques.

Vicomtes de Melle. C'est aussi vers ce temps qu'on voit poindre les titulaires de la vicomté de Melle. On les connaît peu, quoique leur vie publique semble commencer alors dans les chartes. On sait que leur territoire représentait une portion du *pagus* de Brioux, qui comprenait originairement toute la **Les Maingots.** partie du Poitou la plus avancée vers le Sud. Le premier serait ce Maingot, qui ne laisse son nom qu'en deux titres de vente où il souscrit comme témoin, en juin 906 et en février 907 (19). On ignore jusqu'au nom de sa femme ; on

(a) D. Fonteneau, XXII, 287.

ne lui connaît pas d'enfants, quoique quelques-uns aient regardé comme son fils un certain Atton, dont le nom paraît en quelques titres à la suite du sien, avec la dignité de vicomte. Il fut, en réalité, son successeur; mais, bien plus tard, car on s'accorde à dire que le premier Maingot vécut au moins jusqu'en 926, où l'on pense que c'est lui qui souscrit une affaire en faveur de Saint-Maixent. La confusion qui jette ici nos documents dans une si gênante obscurité, vient surtout de ce que, à cette époque, les fils des familles féodales n'hésitaient pas plus que dans le passé à prendre le titre de leur père, comte ou vicomte, sans y ajouter toujours, quoiqu'ils l'aient fait parfois, le nom du fief possédé par leur père. Quelle que soit donc la cause de cette regrettable manie, nous voyons quelles conséquences de telles maladresses ont eues pour l'histoire de cette famille.

Cette histoire se poursuit donc jusqu'au-delà de la Raoul.
première moitié du xe siècle. C'est là qu'un certain Raoul, puis un Mesnard apparaissent, par leur seul nom jeté au Mesnard.
hasard, au milieu de beaucoup d'autres diversement qualifiés. Leurs femmes s'effacent d'ailleurs autant qu'eux-mêmes. Ce n'est qu'en 959 qu'on voit un Guillaume Guillaume.
posséder la vicomté; il signe une charte favorable à l'abbaye de Saint-Maixent, et c'est tout. On ne sait rien ni de ses actions, ni de l'époque de sa mort. On ignore même ce que devint après lui le titre de vicomte de Melle. Personne ne paraît plus s'en qualifier, sans que nous sachions la cause de cette disparition. Quelquefois pourtant il revient là où là, sans rien qui puisse l'expliquer; mais, à partir du XIIe siècle, il n'en est plus question nulle part. Il fallait qu'alors la petite ville eût beaucoup perdu de son importance, car déjà depuis cent ans, les mines épuisées ne fournissaient plus de matière au monnayage, et les ateliers de Niort avaient remplacé ceux de l'ancien chef-lieu de *pagus*. — Melle finit par devenir un fief direct des rois de France, puis une baronnie royale, donnée successivement à différents seigneurs. En 1789, elle appartenait au prince

de Condé. Nous en finissons ainsi avec cette fortune écroulée, dont nous ne négligerons pas cependant de signaler les épisodes à mesure qu'ils se présenteront.

L'Aunis et ses vicomtes.

D'autres vicomtes doivent aussi nous occuper en ce même temps. Ce sont ceux d'Aunay, un peu mieux connus que ceux de Melle ; mais dont le sort a subi une déchéance bien plus triste encore. Ce petit pays occupait la partie inférieure du *pagus* de Brioux, qui formait la pointe Sud-Ouest du Poitou, et dont la capitale était Aulnay, *Alniensis Tractus,* bourg actuellement de deux mille âmes, dans la partie Nord du département de la Charente-Inférieure. — A l'époque dont nous parlons, l'Aunis, dont le nom s'emprunte évidemment de celui d'Aulnay, l'*Audenacum* des anciens temps, fit d'abord partie de la Saintonge et en fut détaché en 1372, sous Charles V, pour former une petite province circonscrite entre l'Océan, la Sèvre et la Charente. Ce territoire primitivement plus étendu, était borné d'un côté par la Boutonne et s'avançait à l'opposite jusqu'aux portes de Niort et sur les bords de la Sèvre [a]. Il était donc du diocèse de Saintes, mais dépendant du Poitou pour l'administration civile et judiciaire. Au xe siècle, la mer couvrait encore tout le territoire que restreignaient la Charente et la Sèvre. C'est peu après que les eaux commencèrent à s'en retirer pour faire place d'abord à de vastes marécages, puis à des terrains fertilisés par leur nature calcaire, et qui couvrent aujourd'hui, depuis le XIIe siècle, des villes florissantes, des bourgs pleins d'action commerciale ou agricole, et des campagnes riches de toutes les productions. Quant aux divisions ecclésiastiques, il n'est pas facile de les reconnaître dans ce *pagus*. Les documents nous manquent jusqu'au XVe siècle, le plus ancien Pouillé de Saintes datant de 1401.

Les Maingot et les Cadelon.

Les mêmes ténèbres qui enveloppent le berceau de la puissance vicomtale de Melle nous cachent celui des

(a) Faye, *vigueries de l'Aunis*, p. 2 ; — *Mémoires des Ant. de l'Ouest*, XII, 352.

vicomtes d'Aulnay. Il y eut probablement des liens de parenté entre les deux familles seigneuriales, car les deux premiers noms qu'on y trouve sont deux Maingot. A Aunay, le premier qui porte ce nom, a pour successeur son fils Cadelon, vers 919, dont la mère est inconnue. Il n'est mention de lui qu'à propos de donations faites à diverses époques à Saint-Maixent et à Saint-Cyprien. On ignore quand il mourut, mais on sait qu'il eut deux femmes, l'une Geïla, dont on ne sait rien; l'autre, Sénégonde, qui lui donna trois enfants. Ceux-ci furent Cadelon II, Ebles, qu'on trouve parfois avec le titre de vicomte, quoiqu'il ne fut pas titulaire, et Aldéarde, qui épousa Arbert, vicomte de Thouars. On a un acte de 888, par lequel déjà fort âgée, elle fait des donations pour les âmes de son père et de sa mère. On voit qu'ici nous nous éloignons de notre précision chronologique pour suivre jusqu'à la fin ce qui regarde la vicomté d'Aunay afin de mieux donner sur cette famille, et jusqu'à son extinction, tout ce que nous en pouvons savoir.

Cadelon II.

Cadelon II[e] du nom, succéda à son père vers 959, et peut-être cette année même. Il vivait encore en 990. Sa femme, Arsende, n'a pas d'origine connue, et lui donna Cadelon III et un Raoul, qui n'est nommé que dans un titre de donation publiée par Besly (a).

Les Cadelon et les Guillaume.

Cadelon III occupa son rang vers 1006, et peut-être plus tôt. Il vécut jusque vers 1030. A cette date, on le voit, de concert avec sa femme Amélie, et son fils Guillaume I[er], solliciter d'Isembert, évêque de Poitiers, la concession de l'abbaye de Cluny, de l'église de Saint-Jean et Saint-Paul de Mougon (20), sur le Lambon (21), dans le *pagus* de Melle. Cette église, fondée par la famille avait été vendue plusieurs fois par quelques-uns de ses membres peu scrupuleux, et se trouvaient ainsi entre les mains des laïques, lesquels, de ses revenus, grossissaient les leurs (b).

Paroisse de Mougon.

(a) *Comtes de Poitiers*, p. 260.

(b) *Gall. Christ.*, II, col. 330 et suiv.

Plus tard, après la mort de son père, Guillaume Ier établit cette paroisse en prieuré de Cluny.

Guillaume Ier.

Guillaume Ier, qui était vicomte en 1024, jouit en très peu de temps de sa dignité. En 1031, c'était son fils Guillaume II, né d'une épouse inconnue (a).

Cadelon V.

A celui-ci succède Cadelon V, son fils unique. Il avait été injuste envers l'abbaye de Saint-Maixent, dont il retenait les biens usurpés. On parle surtout d'un village appelé *Vindelemia,* dont il s'était attribué, après son père, les redevances, lesquelles étaient considérables (b). Il restitua tout. En 1079, il céda ses droits légitimes, acquis dans l'église Saint-Eutrope de Saintes, à Guillaume VIII de Poitiers, qui y plaça sept moines de Cluny (c). L'année suivante il souscrivit une donation aux chanoines de Sainte-Radégonde de Poitiers. — Trois ans après, c'est l'église de Saint-Paul de la même ville qu'il abandonne à l'évêque Isembert II, et qui, par celui-ci, passe en la possession de l'abbaye de Montierneuf (d). Ce fut sa dernière générosité, car il mourut à la fin de cette année 1083.

Guillaume III

Guillaume III, son fils lui succède. C'est le dernier de sa race, et on lui attribue la belle église romane de Sept-fonds, prieuré de Saint-Florent de Saumur, situé au diocèse de la Rochelle (**22**).

Prétendue statue de Guillaume III sur la façade de l'église d'Aunay.

Sur la façade de l'église d'Aunay, on voit encore les restes d'une statue équestre, qu'on dit représenter ce vicomte, mais bien à tort, les statues ainsi placées dans le cours du XIIe siècle, n'ayant jamais été que symboliques, et représentant, comme nous le prouverons en son temps (e), le triomphe de l'Eglise sur ses ennemis. Quoi qu'il en soit, il fut le dernier vicomte d'Aunay, et la seigneurie perdit son autonomie lorsqu'un de ses héritiers, Geoffroi II de Rancon,

(a) Besly, *Comtes,* chartes de 1037 à 1058.
(b) D. Fonteneau, XV, 331.
(c) Besly, *Comtes,* p. 380.
(d) Besly, *Comtes,* p. 387.
(e) V. la dissertation sur ce sujet à la fin de ce VIe volume.

se retirant de l'obéissance du roi d'Angleterre Henri II, devenu duc de Guyenne, fit hommage de sa terre à Philippe-Auguste.

Cette dynastie des Cadelon et des Guillaume d'Aunay avait donc duré jusqu'à la fin du XIIe siècle. Mais voici qu'en quittant ces illustrations, depuis si longtemps éteintes, nous faisons la rencontre, dans une charte du mois de février 907, d'un nom qui ne peut manquer désormais pour personne d'une curiosité attrayante. C'est peut-être anticiper quelque peu de nous attacher ici à un lieu dont la véritable célébrité n'a daté pour nous que de 1356, année fatale où la France perdit de sa gloire et de son indépendance à la malheureuse bataille de Mauperthuis. Mais puisque notre géographie nous livre ici la première mention d'une localité si intéressante, arrêtons-nous-y un instant, car elle émarge, pour ainsi dire, du IXe siècle. Le champ d'Alexandre.

En effet, la charte de 907, dont nous parlons ici, atteste une vente faite à un prêtre de Sainte-Radégonde par Elizagar, Aldegarde sa femme et leur fils Amelinus, de maisons, édifices et terres de diverses natures, situées dans le village d'*Alexander,* à une quinte de Poitiers (**23**). Ce n'est pas la première fois qu'on trouve ce lieu-dit dans nos archives. En 886 il est cité près de Bordes, hameau des environs de Nouaillé, et enclavé maintenant dans sa commune. Or, ce lieu, aujourd'hui disparu, et qui n'a plus de nom, était alors cette même villa d'Alexandre que nous voyons subsister en 907. Elle portait ce nom lorsqu'en 1356 elle fut détruite, s'étant trouvée sur le lieu de la bataille, et la trace en eût été perdue sans une pièce tirée des archives des Cordeliers de Poitiers, dans l'église desquels avaient été ensevelis un grand nombre de chevaliers tués dans l'action, et dont il était dit qu'ils avaient trouvé la mort au « champ d'Alexandre, à deux lieues de Poitiers, ou environ ». Tout voisin était le village de *Mauperthuis*, détruit par la même cause, et qui n'est plus qu'une ferme de la commune limitrophe de la Villedieu, laquelle Village de Mauperthuis.

ferme est appelée aujourd'hui *la Cardinerie,* d'un nommé Cardin, à qui elle appartenait en 1495. Ce lieu de Maupertuis devait avoir avant sa destruction une certaine notoriété puisque la bataille en a gardé le nom et continue de l'avoir dans les historiens, lorsque celui de la Cardinerie, dont personne ne parle, est encore gardé dans le cadastre et dans la nomenclature de la commune de la Villedieu.

Ceci dit, revenons à nos événements:

Désastres de la Bretagne.

Plus d'une fois nous avons vu les princes bretons chercher, au détriment de la France, une indépendance pour laquelle ils invoquaient moins la bonne foi et l'esprit des traités que les inspirations d'une révolte déloyale. Il y avait trente ans que, après de longues chicanes, contre les deux empereurs Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, Alain III qui, de comte de Vannes, s'était fait duc de toute l'Armorique, maintenait glorieusement dans cette contrée l'ordre et la paix que lui avaient valu plusieurs défaites imposées aux Normands. Ceux-ci, las de tentatives inutilement renouvelées, avaient renoncé à l'attaquer. La Bretagne jouissait donc d'une véritable prospérité sous ce prince qui, par sa sagesse et sa modération, avait mérité le surnom de Grand, bien mieux que n'eussent pu le lui acquérir les conquêtes ou les violences de la guerre. Mais enfin, las d'attendre un avantage que leur interdisaient la sagesse et la bravoure du duc, ils le firent empoisonner, et il mourut en 907 (a), laissant sa succession en partage à un neveu et à un gendre que l'ennemi n'avait pas tant à craindre. Une nouvelle invasion eut lieu dans la Loire, et l'audace des brigands ne s'arrêta plus quand ils virent les défenseurs-nés du pays, reculer devant eux jusqu'à l'abandonner et se réfugier en Angleterre (b). Cette espèce d'abdication fut le signal de nouveaux malheurs pour l'Armorique envahie et les provinces adjacentes du Blai-

(a) Orderic Vital, *Hist. normann.*, lib. X, c. XXXIII.

(b) *Ann. Metens.*, in h ann; — *Chronic. Britann.*, in ann. 907.

sois, de la Touraine et du Maine. Ils frappèrent jusqu'à l'Orléanais, dont la capitale fut assez heureuse pour se racheter à prix d'argent.

Nouveaux ravages des Normands dans ce pays.

Mais, à cette importante cité et à son territoire, les anxiétés et les infortunes étaient venues, cette fois, d'un chef que nous connaissons déjà par des qualités militaires et son habileté de gouvernement. C'était Rollon qui, voyant de quelle façon ses compatriotes traitaient la Bretagne, et comptant toujours sur un succès, d'autant plus certain pour ses armes qu'elles étaient aidées au loin par des entreprises qui secondaient ses projets, s'était jeté sur l'autre côté de la Loire et triomphait partout, ne ménageant Orléans qu'aux prix de sommes considérables. Il ne voulait pas d'ailleurs s'arrêter dans sa marche sans avoir encore épouvanté les populations au profit de son établissement définitif. C'est dans l'exécution de ce plan que la malheureuse abbaye de Fleury, dont les moines avaient emporté à Orléans le corps de saint Benoît, fut saccagée de fond en comble. Il en avait été ainsi de Saint-Florent de Montglonne, ce magnifique établissement qui dominait la plaine et le pays de Mauge, et qu'il fallut vider à la hâte, et abandonner aux pillards, pour sauver les reliques du saint patron. A quatre lieues au Sud, était encore près du lac de Grand-Lieu, le prieuré de Saint-Filibert, qui avait dépendu autrefois de Noirmoutier, où les religieux fugitifs allèrent demander l'hospitalité et firent leur première halte. Mais, ceux-ci, déjà prévenus de ce qui se passait non loin d'eux, avaient résolu de quitter eux-mêmes leur asile et de se réfugier au monastère de Tournus, en Bourgogne, de qui ils dépendaient. On résolut ensemble de s'y rendre, et un arrangement fraternel se conclut aussitôt pour que ceux de Saint-Filibert défrayassent en route, avec les vivres qu'ils emportaient, ceux de Saint-Florent qui, en retour, trouveraient à Tournus une hospitalité aussi complète que possible.

Dans l'Orléanais.

Sur les bords de la Sèvre.

Et dans le bas Poitou.

Désastres des abbayes de Montglonne et de Saint-Filibert.

Qui se réfugient à Tournus.

On partit donc. L'ordre de la marche avait cela de

remarquable que, par respect pour les saintes reliques, on y tenait une régularité et un silence qui édifiaient singulièrement les populations, lesquelles s'agenouillaient sur le passage de cette procession et la suivaient jusqu'à de lointaines distances. Ajoutons que de fréquentes guérisons de malades, rapportées par les chroniques du temps, affermissaient la foi et la piété démonstrative d'une foule de témoins émerveillés (a). Quelle foi, en effet, et quel dévouement n'attestaient pas ces difficiles voyages dans ceux qui les entreprenaient, comme dans ceux qui les encourageaient si énergiquement!

Bien en avait pris aux courageux exilés de mettre en sûreté leurs vies et leurs plus précieuses richesses. Les Barbares, une fois maîtres du haut Poitou, ravagèrent encore le littoral et le pays de Mauge. Ils s'y établirent et y prolongèrent longtemps le cours de leurs expéditions; néanmoins ils ne quittèrent pas ce poste éloigné du centre de la province. Ils savaient que le comte Ebles Manzer s'y tenait prêt à les recevoir, et n'était pas homme à les supporter patiemment.

Bon gouvernement du comte Ebles Manzer

En effet, le haut Poitou jouissait sous son gouvernement d'un calme réparateur, et le prince, suivant les tendances qui le poussaient aux choses sérieuses, n'épargnait aucun soin au bien-être de ses peuples. Convaincu que rien alors ne valait pour eux le travail et la défense nationale, il songeait moins à attaquer ses ennemis qu'à les repousser efficacement au besoin, et il s'occupait surtout de l'organisation militaire de ses vassaux. A ce sujet, il est bon d'exposer ce qu'était alors une armée, quels changements le régime des camps avait subis depuis quelque temps, et les améliorations apportées à la discipline et à la conduite des troupes qui, après s'être formées à l'appel des chefs, disparaissaient après la guerre pour reprendre leurs rangs au premier ordre du souverain.

(a) Annales de Metz, Chroniques de Frodoard, de Nantes, passim, *ad h ann.*

Organisation des armées.

C'était toujours le Comte, comme nous avons vu, qui gouvernait toute la force militante de son territoire. Contrairement à ce qui se passait ailleurs, les Poitevins n'étaient tenus qu'à trois mois de service, et c'était peut-être là une de ces immunités déjà fort anciennes qu'avait signalées le poète Claudien (a). Au reste, le recrutement n'appelait que les hommes libres, c'est-à-dire ceux qui possédaient, d'après les capitulaires, quatre *manses* ou habitations rurales, contenant chacune une valeur d'à peu près dix arpens (b). On exemptait toujours les serfs, laissés à la culture des terres et au service des exploitations rurales. Cet état de liberté des hommes composant l'armée s'alliait néanmoins, pour un très grand nombre, au vasselage, c'est-à-dire à l'état de l'homme qui, sans être noble, tenait des terres d'un seigneur quelconque, et lui devait le service armé chaque fois que celui-ci invoquait son concours. Ce concours, disons-nous, se bornait à trois mois. C'était là surtout un privilège des Aquitains fixés entre la Loire et la Dordogne. Le Poitou en jouissait donc, et, pour maintenir ses soldats sous les drapeaux au-delà de ce terme, il fallait une prolongation de la guerre, mais alors, comme le service de ce qu'on appelle aujourd'hui l'intendance, n'était pas encore inventé, l'armée vivait, dans le pays occupé, entièrement aux frais des populations qui en étaient souvent ruinées pour longtemps. En cela, faute d'une meilleure organisation encore impossible, on continua de se ressentir, plusieurs siècles après, des habitudes barbares dont le résumé se constituait en trois mots : Malheur aux vaincus ! Et ce malheur frappait trop souvent le pays même où les troupes amies étaient forcées de résider.

C'était donc les leudes, les vassaux et arrière-vassaux (24) qui effectuaient les réunions armées sur un point donné du territoire. Là, se rendaient au premier appel les hommes

(a) Ci-dessus, t. I, p. 34 et 72 ; — Tom. III, *préface*, X.

(b) Ducange, V° *Mansum* ; — Guérard, *Prolégomènes du Polyptique d'Irminon*, p. 378.

libres qui recevaient les ordres immédiats du comte. Antérieurement à l'époque féodale, c'était le roi seul qui avait le droit de convoquer les seigneurs de tout rang qui étaient ses hommes-liges (a).

Mais tout fait croire qu'à l'époque où nous voici parvenus, et en Aquitaine surtout, le vieil esprit d'opposition à la monarchie d'outre-Loire s'étant toujours maintenu, le comte avait déjà conquis une assez grande indépendance de la couronne, pour que les leudes ne voulussent obéir qu'à lui seul. C'est donc sous sa bannière que les Poitevins s'en allèrent dans la Neustrie guerroyer contre les Normands.

Rollon et son autorité millitaire.

Car Rollon, toujours actif dans ses desseins, et encouragé par les succès qu'il admirait dans ses compatriotes de la Touraine et de la Bretagne, avait songé à renouveler dans les populations françaises les terribles appréhensions que son repos de quelques temps dans la partie orientale de la Neustrie avait pu calmer plus ou moins. Sous sa conduite, deux expéditions s'étaient faites, et toujours fructueuses, vers les côtes de la Bretagne et de la Loire (b).

Charles III médite de traiter avec lui.

Ces hardiesses n'étaient que trop secondées par les divisions de Charles le Simple, par ces considérations auxquelles il nous faudra bientôt rendre justice, mais que le grand nombre ne comprenait pas encore, il aurait voulu pour en finir, traiter avec Rollon. Mais il trouva l'opposition la plus énergique de la part des hommes les plus justement considérés de son parti. Guillaume, le duc d'Aquitaine, Robert, fils du duc de France, Ebles, comte de Poitou, exprimèrent une courageuse horreur d'un tel procédé qui livrerait toute la patrie à des pirates, et constituerait un détestable sacrilége dans une alliance déshonorante avec des payens (c). Cette résistance était d'autant plus vive que déjà le roi, qui méditait d'en venir à une telle extrémité,

Opposition de l'esprit national à ce projet.

(a) Liges, *ligati*, liés par le serment ou autres obligations *légales*.

(b) Dudon, *de Mor. normann.*, lib. 1; — Guill, de Jumièges, lib. II.

(c) Flodoard, *Hist. Eccl. Remense*, lib. IV, c. v.

s'était engagé par des émissaires avec le chef normand, et avait ouvert des négociations sans en parler à ses leudes les plus autorisés. Une trêve de trois mois avait même été conclue, après laquelle un traité définitif devait admettre le chef normand dans la famille française (a). Ce mépris du sentiment national soulevait l'indignation générale. Le peuple ne s'accommodait pas plus que les princes à la pensée de frayer amicalement avec ses persécuteurs invétérés. Ces derniers surtout dont l'influence était décisive, ne voyaient pas sans colère qu'on eût méprisé ou redouté leur opinion jusqu'à les soumettre aux conséquences de ce qu'ils regardaient comme une si détestable lâcheté ; aussi n'hésitèrent-ils ni à s'en plaindre hautement au roi lui-même, ni à s'opposer à aucun traité de ce genre. Tous les Comtes étaient unanimes sur ce point. Un seul vint à leur manquer, dont ils n'auraient pas imploré en vain le ferme concours, si la mort n'était venue le leur ravir quand il leur eût été le plus utile. Nous parlons du comte d'Aurillac (25), saint Géraud qui, en 894, avait victorieusement résisté au comte Aymar, usurpateur du comté de Poitou, après avoir repoussé de ses propres domaines les attaques déloyales de l'usurpateur ; Aymar avait sauvé Ebles Manzer d'une mort certaine en le conduisant à la cour d'Auvergne, espérant pour un peu plus tard une restauration que tout lui faisait prévoir. Manzer, enfin, rendu à son autorité, n'avait pas cessé de le voir, de se nourrir de ses conseils, et tout porte à croire que dans la question soulevée, l'un et l'autre se fussent trouvés d'accord sur un sentiment qu'ils tenaient également de leur patriotisme et de leur foi. Le comte, au reste, ne se serait pas séparé du souvenir de son noble et saint ami dont le tombeau attirait déjà des foules favorisées de ses miracles, et où l'affluence ne cessait pas de grossir tous les jours. Ajoutons que de notre temps la confiance des populations existe là encore,

Mort du comte Saint-Géraud d'Aurillac.

(a) Depping. *Expéditions des Normands*, liv. III, c. III.

et que de nombreux pèlerins continuent de l'honorer chaque année au 13 octobre, jour de sa mort (a).

Guillaume fonde l'abbaye de Cluny.

Ce zèle de la vie religieuse et des fruits qu'elle opérait, laissait à ce grand saint un émule qui allait l'imiter dans une des plus grandes fondations monastiques dont notre France se soit glorifiée. Le 11 septembre 910, notre duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux, établissait par une charte dans une de ses terres de Bourgogne, près de Mâcon (**26**), le beau et illustre monastère de Cluny (**27**), qui allait devenir bientôt en France le chef d'ordre de la famille bénédictine, et sur lequel nous ne craindrons pas de nous étendre, parce que nous aurons plusieurs abbayes dans le diocèse de Poitiers, sous sa dépendance directe. Quoique déjà vieux, Guillaume ne laissait pas ralentir son ardeur. Il gémissait des plaies si profondes faites à la religion et à la vie monastique par les malheurs des temps, et cherchait un moyen de ranimer dans les monastères l'esprit de la discipline qui est le plus sûr gage de la perfection religieuse; car c'était dans l'étude de cette perfection que se trouvait le germe des vertus sacerdotales, la tige indéfectible des saints évêques et des saints prêtres qui pouvaient seuls s'opposer, comme une digue puissante, aux désordres des mœurs et à l'affaiblissement de la foi. C'est dans cet esprit que les statuts de Cluny furent confiés à Bernon et à saint Odon, qui en furent les deux premiers abbés, et le nouvel institut devint le modèle de tout l'Ordre monastique. La fondation se fit de concert avec Engilberge, femme du duc, et celui-ci alla même à Rome placer son œuvre sous la protection du Saint-Siège. Ainsi, l'histoire de Cluny devint, à cette époque, une grande page de celle de l'Eglise. Là, se formèrent avec beaucoup de grands hommes, de grands papes comme Grégoire VII et Calixte II. Il n'y eut de comparable à Cluny que l'abbaye même du Mont-Cassin, où l'esprit de saint Benoît ne s'était jamais altéré (**28**).

(a) Mgr Guérin. *Petits Bollandistes*, IX, 303 et suiv.; — Baillet au 13 octobre, avec tous les écrivains ecclésiastiques de France; et Besly, *C. de Poict.*, p. 450.

C'était donc, avons-nous dit, une perte réelle que celle de ce valeureux comte d'Aurillac pour les projets des seigneurs français décidés à ne plus rien céder aux pirates. Il est douteux cependant que si le pieux Guillaume eût pu devenir le confident des projets de Charles et de ses espérances sur la conversion de Rollon au christianisme, il n'eût pas cherché à les faire adopter par ses amis. Mais cette noblesse indignée ne s'en laissa pas abattre par ce revers. Plusieurs firent savoir à Charles qu'il était temps enfin de prendre un parti, et pendant qu'on s'abouchait de part et d'autre, les uns hâtant l'ouverture de la guerre, l'autre, paraissant toujours céder à son indolence habituelle, semblait à tous chercher des prétextes de différer encore. Pourtant la trêve expirait; le roi n'avait pu remplir ses conditions, et Rollon, impatient d'en finir et se regardant comme insulté, rentrait en campagne et ne cachait pas ses intentions sur la ville de Chartres (29), qui, cette fois ne devait pas échapper à ses attaques (a). Mais il avait compté sans un saint évêque, Wantelme, qui, jaloux de sauver ses peuples, et désireux de débarrasser la France du fléau qui l'accablait, résolut de payer de sa personne, et de s'opposer à l'ennemi dont il savait les plans. Le prélat écrivit donc, après s'être entendu avec Robert, duc de France, aux deux seuls princes dont l'énergie commandait son entière confiance. Ce furent Richard, duc de Bourgogne, et Ebles, comte de Poitou. Un premier avis suffit pour les émouvoir. Richard fut bientôt sur le terrain. Ebles, plus éloigné, eut besoin de quelques jours pour préparer son expédition, et pendant qu'il faisait toute la diligence possible, les deux autres princes arrivèrent sous les murs de Chartres, où Rollon avait déjà établi un siège en règle. Son étonnement fut grand quand il se vit en tête deux adversaires dont il n'avait pas prévu l'intervention. Ses combinaisons en furent brusquement

Rollon assiège Chartres.

Il en est chassé et défait par les comtes de Bourgogne et de Poitou.

(a) Daniel, *Hist. de France,* I, 590; — Aimoin, *Chron. contin.*, ad ann. 911; — *Chron. Audeg.*, ibid.; — Besly, *Comtes de Poict.,* p. 35.

dérangées, car, attaqué à l'improviste, il lui fallut abandonner le siège et faire face à l'impétuosité de l'ennemi. On avait à peine commencé de se mesurer, qu'on vit tout à coup sortir de la ville, par une des portes laissées libres, une procession composée du clergé de Chartres et d'un grand nombre de fidèles. L'évêque la présidait, faisant porter devant lui l'insigne relique connue sous le nom de *Tunique de la Sainte-Vierge,* dans laquelle les peuples avaient une confiance séculaire et maintes fois favorisée d'un de ces miracles de salut qu'on sollicitait encore au chant des cantiques et dans une attitude dont l'assurance semblait déjà un présage de la victoire (**30**). Cette apparition inattendue ne contribua pas peu, en effet, à jeter le désordre dans les rangs ennemis, comme à redoubler l'ardeur des troupes françaises. Si bien qu'après moins de deux heures de combat, celles-ci eurent l'avantage, chassèrent les Barbares qui se dispersèrent, et ils purent, dans la soirée de ce jour mémorable, aller à Notre-Dame de Chartres remercier l'auguste Vierge qui les avait protégés. C'était le 20 juillet 911 [a]. Rollon avait perdu six mille huit cents hommes [b]. Forcé d'abandonner ses opérations, il disparut, se retirant vers Rouen, où il pouvait craindre que les princes vainqueurs se portassent pour lui enlever cette province, et ses troupes en grande partie se sauvèrent au hasard, s'éparpillant dans les campagnes où elles se retranchèrent sur les hauteurs de Levès (**31**), harassées et résolues d'y passer la nuit.

Ebles arrive trop tard sur le terrain.

C'est pendant cette retraite mêlée d'un si grand désordre, que Ebles, qui pourtant s'était hâté, mais avait eu à franchir une longue distance, arriva sur le théâtre de l'action, et voyant tout fini, il voulut se donner au moins la satisfaction de poursuivre les fuyards et de s'acquérir quelque chose

(a) Seb. Rouillard, *Hist. de l'Eglise de Chartres*, c. VII; — Depping, *Hist. de l'Invasion des Normands,* p. 277.

(b) *Chronique des Eglises d'Anjou,* p. 185.

de la gloire de la journée(a). Il se lança après eux, et les joignit au petit village de Levés, au moment où ils venaient d'occuper la colline. Il s'agissait pour Manzer d'enlever la position, mais l'escalade en était difficile: tentée, réussie et repoussée jusqu'à trois fois, elle multiplia les combats interrompus et repris avec acharnement. Plusieurs fois Ebles et les siens s'emparèrent des engins et machines de guerre qu'ils perdaient aussitôt, et enfin, mieux servis par leur position, les Barbares prirent le dessus et firent reculer jusqu'au pied de la colline les assaillants dont la retraite devenait pleine de difficultés et de périls. En homme expérimenté dans la guerre et qui savait profiter de tout, Ebles se disposait à tenir tête à ces redoutables adversaires en se faisant un abri provisoire des claies nombreuses qu'ils avaient abandonnées dans leur fuite sur toute la route, et que lui n'avait pas négligé de recueillir (**32**). Un combat sanglant allait encore se renouveler, et devant ces indomptables antagonistes, qui méprisaient la mort en la semant autour d'eux, on ne sait pas quelle issue cette affaire aurait eue pour Manzer lui-même, si le comte de Bourgogne, averti de ce qui se passait, ne fût venu au secours de son bouillant allié. Cet incident changea la face des choses : les Normands remontèrent vers leur quartier. La nuit venait vers huit heures du soir; Richard et Manzer, comptant sur leur appui mutuel, voulurent se réserver pour le lendemain un triomphe qui les dédommagerait de leurs fatigues; ils entourèrent de leurs troupes le pied de la montagne. Mais leurs prisonniers ne se crurent pas vaincus pour si peu. Résolus de sortir à tout prix de ce piége, ils convinrent de profiter des ténèbres pour s'échapper à travers les rangs ennemis. Aussitôt, de grands cris qui étaient ordinairement le signal du combat, puis l'éclat des trompettes portant aux extrémités les plus

Il poursuit l'ennemi.

Dangers qu'il court.

Action sanglante de la nuit.

(a) Cf. Tous les chroniqueurs du temps, et entre autres Hugues de Flavigny, la *Chronique d'Anjou*, Ordaric Vital, Dudon, Guillaume de Jumiéges; — *Art de vérifier* les *Dates,* XIII, III.

lointaines de leur camp pour faire supposer que Rollon vient reprendre l'offensive, en se mêlant à un élan impétueux des Barbares. Les Bourguignons furent les premiers attaqués et dispersés, non sans des pertes considérables. Le corps des Poitevins ne fut pas mieux traité. Surpris par cet assaut inattendu, et qu'ils croyaient devoir à un renfort des Normands, ils se retirèrent à quelque distance sans comprendre ce qui se passait autour d'eux. Ce ne fut qu'au lever du jour qu'ils purent reconnaître les mouvements qui avaient séparé Manzer de Richard et dispersé leurs troupes mutuelles. Le meilleur parti était de se rallier et de retrouver l'ennemi pour engager une nouvelle bataille. Ils les atteignirent, mais protégés par un étrange retranchement de chairs sanglantes, formé des cadavres de tous les animaux conduits par eux comme provisions de bouche ou bêtes de somme. C'était un amas répugnant de membres nouvellement coupés; des chevaux, bœufs, baudets, chèvres et autres bêtes gisaient sur un long espace en avant du nouveau camp retranché. Ce stratagème réussit trop bien à effrayer les chevaux de la cavalerie franque, qui refusèrent d'avancer. Les hordes du Nord en profitèrent pour rejoindre Rollon, tandis que Bourguignons et Poitevins revenaient eux-mêmes sur leurs pas, sans nuls fruits de cette héroïque bravoure, singulièrement déconcertée par cette stratégie sauvage.

Ebles calomnié par les historiens normands. Sa justification.

Un fait relatif à Ebles Manzer, semble avoir été mal compris par quelques historiens comme Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges: il doit reparaître ici sous son véritable jour. Un historien normand, dont les récits ne caractérisent trop souvent ni la vérité historique ni une impartialité éclairée, raconte que pendant la nuit, dont nous venons de redire les péripéties, Ebles s'était caché dans la cabane d'un foulon pour échapper au danger (a). Ceci n'est

(a) Guillaume de Jumièges, *Hist. normann.*, lib. II, c. XVI; — La Fontenelle, *Rois et duc d'Aquit.*, p. 422; — Dudon, *Hist. normann.*, loc. cit; — Besly, *Comtes*, p. 29.

pas croyable d'un général qui n'avait écouté que l'ardeur guerrière de son tempéramment pour se lancer à la poursuite de l'ennemi et consommer sa défaite. Tous les précédents du comte de Poitou contredisent une telle couardise; et parce qu'il aurait passé dans une chaumière quelques instants de repos, dans cette nuit où le sommeil ne fut donné à personne, il n'en résulte pas nécessairement que la mêlée engagée de nouveau contre ses troupes dans les ténèbres, sera devenue pour lui l'occasion d'une lâcheté dont tout nous dit dans sa vie qu'il était évidemment incapable.

Mésintelligence entre lui et Charles le Simple.

Ebles, après cette expédition si laborieuse où sa bravoure militaire s'était affirmée une fois de plus, se sépara de Richard, et ne songea même pas à voir Charles avec lequel il devait être plus froid que jamais: car, avant son départ pour le pays chartrain, regardant comme d'une grande importance l'adhésion de ce prince aux désirs de l'évêque Wantelme, il avait dépêché à sa cour des envoyés chargés de lui représenter énergiquement que son devoir de roi exigeait en cette circonstance une décisive participation à cette ligue entre un évêque implorant son secours pour la ville menacée et des leudes qu'un sentiment patriotique poussait à écouter ses plaintes. Mais ce langage déplut à une âme naturellement inerte et qui d'ailleurs semblait avoir déjà ses desseins arrêtés. Quelques résolutions que le roi pût avoir prises à l'égard des Normands, on ne peut que blâmer ce refus si formel qui pouvait amener contre lui un reproche de lâcheté. Ce n'était pas quand l'ennemi attaquait une des principales villes de son royaume, dont un succès pouvait lui faire un rempart solide au milieu de ce royaume, qu'on pouvait sembler excusable de ne lui opposer aucune résistance. Un traité de paix serait bien plus naturellement la suite d'une victoire qu'on devait espérer, et rendait les conditions plus faciles à obtenir. Ce fut donc une maladresse déplorable que ce refus du roi d'écouter les envoyés de Manzer. Loin de là, il les renvoya sans aucune promesse de concours, et c'était

cette négociation qui avait retardé le départ du comte et son arrivée à temps sur le champ de bataille. Il n'en gardait qu'un plus juste ressentiment de ce refus qui lui avait enlevé l'occasion de se signaler, et il rentra dans son gouvernement résolu d'attendre et de se montrer contre les ennemis intimes de la France.

Vie intérieure du comte de Poitiers.

Au surplus, il avait à Poitiers des raisons pour aimer la vie de famille, y vivant avec une épouse qu'il s'était unie probablement pendant son exil en Auvergne. C'était une jeune fille dont on ignore l'origine, mais que son nom Emiliane ferait supposer italienne ou du moins d'une des contrées méridionales de l'Aquitaine. Il n'en eut jamais d'enfants, les deux fils qui lui survinrent plus tard étant nés d'un autre mariage. Toujours est-il que cette première femme nous fût restée entièrement inconnue, sans un acte du mois de février 912, où elle paraît acheter avec son mari, d'une femme nommée Emme, des terres sises au village de Baidon (33), dans la viguerie de Sauves, dont nous avons parlé (a).

Conséquence de cette dernière guerre dans une tendance générale à la paix.

Mais si Rollon était rentré dans son camp avec une rude leçon à méditer ; si les princes français, y compris même notre Comte de Poitou, pouvaient se vanter d'avoir prouvé aux Danois qu'ils n'étaient pas destinés à d'éternels triomphes ; pour la France néanmoins, il n'y avait pas moins à réfléchir sur ces reprises d'hostilités qui l'agitaient sans cesse, sur des guerres dont, après tout, elle souffrait seule les tristes conséquences, pendant que tout le gain en revenait à des ennemis acharnés, indomptables, et que la force n'obligeait pas à quitter un pays qu'ils convoitaient toujours plus.

Motifs qui pouvaient la faire désirer.

Chose remarquable, en effet : n'y avait-il pas dans ce beau climat de la France, dans ces paysages et ces champs fructueux, dans ces fleuves majestueux qui la sillonnent de leurs eaux limpides et lui donnent tous les

(a) Ci-dessus, *ad ann.* 876.

avantages du commerce sans aucun des horribles périls de l'Océan; enfin dans cette magnifique organisation naturelle qui la rendait aussi riche que commode, n'y avait-il pas une irrésistible attraction pour ces peuples sauvages qui n'avaient jamais vu que leurs glaciers déserts et d'âpres montagnes? Plus que jamais ces hommes sans patrie et qui ne songeaient pas à retrouver la leur, qui n'avaient jamais passé sur les plages de l'Europe que pour y joindre le pillage à la satisfaction de leurs féroces instincts; ces hommes, nécessairement fatigués de cette existence de hasards, ajoutaient désormais à leurs déprédations des aspirations irrésistibles à s'emparer du sol et à en faire le leur. L'arabe aussi avait nourri autrefois ces prétentions audacieuses; une défaite décisive l'avait obligé d'y renoncer. Mais quels triomphes avaient protégé la France contre les hordes du Nord, depuis cent ans qu'elles possédaient nos rivages, qu'elles dévastaient nos campagnes, que les plus riches cités comme Bordeaux, Poitiers, Tours, Chartres et Paris étaient devenues l'objet de leur convoitise et de leurs efforts? L'échec subi à Chartres ne devait pas plus les décourager que certaines autres défaites. Rollon possédait une des plus enviables contrées de la Neustrie. Il était là chez lui; comment l'en déloger; que faire pour empêcher les bandes disséminées sur tous nos rivages de l'Ouest de se fier à sa fortune, et d'espérer de conquérir un jour ailleurs le repos qu'il s'était fait en Neustrie? Il avait distribué à ses soldats des terres qu'ils cultivaient déjà sous ses yeux; ils ne les quittaient momentanément avec lui, que pour y revenir chargés de dépouilles; ils n'y échangeaient jusqu'à un prochain appel l'épée sanglante du carnage que pour reprendre le soc inoffensif du laboureur. Quel terme possible à cette prise de possession?

Et que deviennent une réelle justification du roi.

Ces considérations semblent avoir échappé à un grand nombre d'historiens qui ont accusé Charles III d'une faiblesse impardonnable quand il parut songer à des concessions qui pussent lui amener ces hommes souverai-

nement redoutables, toujours nuisibles, et dont il ne pouvait ignorer les désirs effrénés. Il y avait d'ailleurs à ce fléau sans remède, un autre côté qu'on n'aperçoit presque plus aujourd'hui : c'est que les prisonniers faits en grand nombre par les dévastateurs, devenaient autant d'esclaves réduits à la pire des conditions quand ils n'étaient pas vendus ou expatriés au loin pour y mourir sous les plus durs travaux et les plus cruels traitements (a). Enfin, fallait-il compter pour rien les campagnes désolées, les grands, déjà singulièrement émancipés, profitant de ces désordres pour briser le joug de toute obéissance envers le roi, et marchant par tous les abus d'autorité à l'anarchie et à l'anéantissement du droit public? Le plan que Charles avait conçu n'était donc pas tant la marque d'une faiblesse répréhensible que d'une politique prévoyante qu'on ne peut accuser sans injustice. Son malheur, en ces circonstances difficiles, était de s'être fait, par beaucoup d'actes répréhensibles, une législation de mollesse dont on ne croyait pouvoir pas alors le disculper. Au reste, nous voyons aussi qu'il ne s'était pas décidé sans réflexion à cette mesure extrême mais cependant conforme aussi, il faut le dire, à l'opinion de beaucoup de ses leudes et aux désirs du peuple. Déjà en 909, dans un concile tenu à Troly (34), près de Soissons (b), où présidait l'archevêque de Reims Hervé, ce prélat avait indiqué cette pacification comme le seul moyen de relever la France de sa détresse, et d'y rétablir l'ordre, les mœurs et le culte paisible de la religion nationale (c). L'opposition à ce projet, mûri depuis plus de deux ans, et par lequel s'expliquent au moins en partie les hésitations de Charles et ses refus d'agir par les armes, ne pouvait venir que de gens intéressés à le combattre, et ceux-là étaient à dédaigner comme autant d'ennemis de la patrie. Ce fut donc

(a) Depping, liv. III, c. III.

(p) Cf. *Acta concilior,* t. VI ; — *Concil. Trosleyanum,* pars. I[er].

(c) V. Fleury *Hist. Eccl.,* ad ann. 909.

en conseil royal qu'on décida une démarche pacifique près de Rollon. La question religieuse préoccupait beaucoup, il est vrai, et il s'agissait de la faire valoir, car la foi était chose trop grande et trop absolue pour se commettre étourdiment avec des païens, et ne pas revendiquer, comme condition essentielle d'une alliance, l'abandon du paganisme et une entière adhésion à la religion nationale. C'était, il est vrai, beaucoup préjuger de tels bandits, pour qui la croyance à Odin n'avait jamais été un sentiment bien tendre ni bien réfléchi, que de les croire incapables de résister par un motif de conscience aux avantages définitifs d'un établissement devenant pour eux une conquête irrévocable. Il est curieux de suivre dans les chroniques du temps les détails des négociations entreprises avec le célèbre chef des Normands. Mais tout en exposant, un peu longuement peut-être, et pour le besoin de nos lecteurs, les bonnes raisons de Charles le Simple, nous n'avons plus à envisager ce grand événement que dans ses rapports avec notre histoire locale, et nous en abrégerons le récit pour rentrer au plus tôt dans celui de nos propres affaires.

On se décide à des offres de paix.

On choisit pour négociateur auprès de Rollon, l'archevêque de Rouen, Rancon, qui, ayant merveilleusement compris le rôle que lui imposaient les événements, s'était entendu tout d'abord avec les vainqueurs pour le plus grand avantage de son peuple. Il n'eut pas de peine à lui faire entrevoir le parti qu'il pouvait tirer d'une paix dont les conditions réalisaient ses vœux les plus ardents et touchaient de si près à sa gloire. Une entrevue fut consentie avec le roi de France; elle eut lieu à Saint-Clair-sur-Epte, près Gisors (35). On put juger alors de ce qu'il y avait d'inattendu dans la fière tenue de cet homme qui semblait, par la dignité de sa pose et la fierté de son maintien, venir traiter avec son égal. Il y eut en vérité le premier rang, offrant sa main au monarque en signe de bienveillance familière, et refusant d'abandonner le Rouennais, conquis par ses armes, pour la Flandre qu'on lui offrait

Entrevue de Saint-Clair-sur-Epte.

afin de se débarrasser de lui. Il tenait à cette belle portion de la Neustrie qui s'étendait du lieu de la conférence à ces rives de l'Océan où s'embouchait ce beau fleuve de la Seine dont la navigation n'était plus qu'à lui. Il fallut donc en passer par ses exigences. Il lui semblait qu'il n'avait rien à recevoir ni à rendre. Ses prétentions n'allaient à rien de moins qu'à garder tout le pays de sa conquête. Ce fut beaucoup à ses yeux que de se soumettre aux usages féodaux de la mouvance et de l'hommage; le premier établissant la dépendance du fief concédé sous la supériorité du roi de France; l'autre, conséquence du premier, établissant la vassalité et s'exprimant par le serment de fidélité du vassal envers le suzerain. Encore arriva-t-il que le nouveau Duc ne voulant pas baiser le pied du roi en signe de soumission obéissante, fit remplir cette partie du cérémonial par un officier qui s'en acquitta, exprès ou par mégarde, assez maladroitement pour exposer le monarque à une chute (a). Il paraît même que de ce moment Rollon compta assez sur ses armes pour n'avoir pas besoin d'un traité écrit, dont aucun historien n'a, en effet, conservé la moindre trace (36).

Commencements de la Normandie.

C'est ainsi que Rollon s'adjugea ce riant pays qui dès lors reçut le nom de Normandie, et devint bientôt une des plus florissantes provinces de la France. Nous la verrons se mêler aux affaires de la nôtre, ce qui donne surtout une haute idée de ce surprenant personnage qui se fait ici un si grand rôle, c'est que, à peine devenu le premier duc de Normandie, il s'en fit le législateur autant que le maître. Il y introduisit les coutumes de la nation qui venait de l'adopter, et devenu Français lui-même, il marcha chez lui l'égal des princes les plus respectés au loin et les mieux obéis. Le christianisme, qu'il avait accepté sans répugnance, devait compléter ce succès. C'en fut un aussi pour l'Eglise qui vit tous ses sujets le suivre avec empressement, et s'il

(a) Guilllaume de Jumièges, lib. II, c. XXII.

y eut d'abord dans ces chrétiens si grossiers d'humeurs et d'intelligence, de longues et trop remarquables défaillances de conduite, le contact d'un entourage formé dans les pratiques de la foi, la sévérité du gouvernement, et les habitudes plus paisibles d'une vie moins adonnée aux violences de la guerre qu'aux industries civilisatrices de la paix, parvinrent à fondre si bien les mœurs des barbares dans celles de leur nouvelle patrie, qu'un siècle et demi après cette mémorable adoption, la chevalerie normande allait inscrire son nom sur le sol de l'Angleterre, et un peu plus tard sur le tombeau de Jésus-Christ.

N'est-il rien de surnaturel dans cette fusion des peuples, séparés d'abord par les éléments les plus incompatibles, et que la Providence n'opéra que pour ménager merveilleusement à l'avantage du catholicisme une des grandes phases de l'avenir ?

Les moines de Monglonne quittent Tournus et reviennent à leur monastère.

Quoique les Normands de la Seine, devenus ainsi comme les commensaux de la France, ne fussent pas les mêmes que ceux de la Loire qui restaient indépendants de Rollon, on se persuada assez généralement que toute hostilité allait cesser entre ceux-ci et les peuples dont ils occupaient le territoire. Cette persuasion inspira aux bénédictins de Montglonne, réfugiés à Tournus, de revenir à leur abbaye du pays de Mauge. Ceux de Saint-Filibert ne songèrent pas à ce voyage ; ils n'espéraient rien tirer des ruines qu'ils avaient laissées à Grand-Lieu. A Montglonne, au contraire, de vastes bâtiments devaient exister encore, attendant leurs anciens hôtes, et ceux-ci ressentaient comme un amour de la patrie qui les rappelait aux lieux de leur ancienne ferveur. Mais deux cruelles déceptions les attendaient. Quand ils parlèrent de repartir avec leurs reliques de saint Florent, leurs hôtes refusèrent de les leur laisser emporter. Cette possession leur avait en effet attiré d'illustres visites. Les peuples de Bourgogne s'étaient accoutumés à les regarder comme un nouveau trésor qui leur appartenait, et l'esprit public ne semblait pas disposé à leur laisser

faire ce nouveau voyage. D'ailleurs, n'y avait-il pas pour les religieux de Tournus, comme un droit de possession acquis par une hospitalité et une association devenue, semblait-il, irrévocable ? Ils ne pouvaient permettre cette distraction d'avec leur centre religieux. Cette dernière raison suppose que les moines de l'Anjou, en gagnant la Bourgogne, n'avaient accepté la cohabitation offerte par ceux du Poitou qu'avec la pensée de s'y fixer ; la règle étant la même des deux côtés, et les quatre ou cinq ans passés ensemble ayant dû laisser croire que cette alliance était cimentée pour toujours. C'était, au reste, le seul bien qu'on crut pouvoir leur retenir. On leur rendit volontiers, et comme par un acte de justice, les richesses matérielles qu'ils avaient apportées en même temps que le corps de leur patron. C'était des barres d'or et d'argent, qui alors se conservaient pour être monétisées au besoin, les riches bijoux et les pierreries dont on avait coutume de parer les reliquaires, les vases sacrés en métaux précieux, dons de Charlemagne et de Louis le Débonnaire (a). Un tel dépôt n'avait rien qui pût tenter des hommes de conscience ; pas un chroniqueur ne dit qu'ils furent retenus, et l'on ne voit guère la source de l'assertion contraire nettement établie par certains narrateurs de notre temps, pour prétexter à l'occasion un peu de philosophie de l'histoire (37). Tout au plus peut-on conclure du texte des historiens de Saint-Florent, qu'on garda à Tournus, avec le saint Corps, les étoffes et parements précieux dont on recouvrait la châsse et qui en paraissaient inséparables pour l'honorer dignement aux jours de fêtes, où s'en faisait une exposition publique.

Ils n'y trouvent que des ruines et se dispersent.

Nos pauvres moines furent donc obligés de partir sans leur précieux fardeau, et s'acheminèrent tristement vers leur ancienne demeure (b). Mais une autre déception les y

(a) *Hist. sancti Florentii Salmur,* dans Marchegay; *Chronique des Eglises d'Anjou,* p. 221, 223.

(b) Le Lorain, *Hist. de Tournus,* ann. 911.

attendait : dans cet asile, déserté à la hâte aux jours de leur détresse, rien n'existait plus... Des ruines noircies par les flammes couvraient le sol; les campagnes incultes et dépouillées n'avaient plus d'habitants, et sur ce sol poitevin, mais du diocèse d'Angers, rien n'avait été épargné : c'était encore partout une désolation et une solitude d'autant plus complètes, qu'à la suite de leur dernier pillage, les pirates s'étaient retirés dans leurs forts de la Loire, d'où l'on croyait toujours les voir revenir dès qu'une population se serait refaite dans ce malheureux pays de Mauge. Il fallut donc céder à de telles extrémités. Plus à plaindre que jamais, exilés de nouveau, les frères de Saint-Florent se retirèrent où ils purent, les uns dans quelques abbayes voisines, les autres dans leur famille : espérant bien que ces divers asiles ne seraient que provisoires, et que des circonstances plus heureuses ne manqueraient pas de les rappeler à leur berceau. Nous verrons que ces espérances n'étaient pas vaines.

Extention de la paix avec les Normands de la Loire.

La défaite de Rollon, qui avait eu pour résultat immédiat d'engager les vainqueurs à des démarches pacifiques, avait fait comprendre qu'un tel chef, vu de près et apprécié dans ses premières relations sociales, était un homme à ménager. S'il avait de son côté obtenu enfin un établissement solide qu'on ne pourrait plus lui contester, il n'en était pas ainsi de ses compatriotes de la Loire, qui n'en étaient que plus encouragés à espérer les mêmes concessions, et les attendaient du temps et de leurs nouveaux efforts. Ce succès leur paraissait d'autant plus possible, que d'autre part, les seigneurs avaient compris l'utilité de cette alliance pour faire cesser la guerre. Ebles, entre autres, et le comte de Bourgogne, sentaient enfin que leurs intérêts appelaient cette pacification dont naguère ils ne voulaient pas entendre parler. Le duc Robert les secondait dans ces nouvelles persuasions, et l'avenir allait prouver qu'il ne se trompait pas.

Ebles Manzer en comprend l'importance.

En effet, Rollon, devenu un des grands seigneurs de France, se conduit en homme de génie. En même temps

qu'il fait acte de propriétaire envers ses sujets auxquels il partage le sol qui vient de lui échoir ; pendant qu'il se place au rang des hauts barons en se faisant des vassaux qui dépendent en réalité de lui seul, et une législation sévère qui maintient l'ordre social dans ses états et y dépose les germes d'une prompte civilisation ; il resserre les liens qui l'attachent à ce nouveau genre de vie en adoptant les mœurs chrétiennes. Ses leudes l'imitent aussi bien que le peuple qui les suit toujours, et, peu de jours après, pour mettre le comble à cette fortune inouïe, il épouse en 912, à l'âge de près de 60 ans, Gisèle, sœur de Charles le Simple, qui n'en avait que 35 (38). Et voilà que ce féroce chef de flibustiers, changeant tout à coup de mœurs et de condition, n'est plus l'ennemi de la France, mais un de ses princes ; non plus l'homme des combats et du pillage, des entreprises odieuses et des vols sacrilèges, mais un haut justicier qui ne laisse pas un vol impuni ; un prince d'une politique aussi habile que ferme ; un guerrier paisible, ne se servant plus de l'épée que pour protéger son peuple et seconder le prestige entraînant de son génie et de sa loyauté (a).

Avantages de cette alliance.

Conduite louable de Rollon.

Le duc de France, Robert, épris de ce beau caractère voulut être son parrain, et lui donna son nom. Le scondinave converti ne fut désormais que Robert Ier, duc de Normandie, et la province formée par lui fut reconstituée dans sa population, et on vit s'y bâtir de toutes parts des forteresses, des monastères, des églises et des maisons : elle devint un des plus riches fleurons de la Couronne de France.

Vigilance du comte de Poitiers sur les Normands de la Loire.

Pour Ebles Manzer, cette conversion de Rollon et la paix conclue avec lui, n'étaient pas un tel motif de sécurité, que, dégagé de tout souci du côté de la Neustrie, il oubliât pourtant ce qui se passait sur ses frontières du Nord, où les corsaires de la Loire, indépendants de Rollon, étaient loin d'arrêter leurs déprédations. Il s'appliqua donc à

(a) Guillaume de Jumièges, lib. II, c. XIX.

prévenir les invasions sur son territoire, et trouva dans les mêmes dispositions le comte de Bourgogne. Celui-ci, en effet, ne pouvait rester indifférent aux attaques possibles contre le Poitou qui possédait alors une partie du Berry occidental et même quelques portions de la Touraine, car Loches dépendait de notre province avec son territoire et ses fortifications déjà redoutables. Cette juridiction venait au Poitou de l'adjonction que s'en étaient faite les ducs d'Aquitaine. C'était donc dans cette vaste étendue, augmentée encore de ce qu'il possédait dans les Marches de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Auvergne que le comte de Poitou devait mettre ses soins et tenir des troupes prêtes contre des entreprises toujours à craindre. Et en réalité on put admirer en lui l'esprit d'un bon gouvernement guidé par un sentiment profondément religieux et d'autant plus apte aux besoins de son époque. C'est inspiré de la sorte qu'il prit une grande part à la fondation de Cluny, saisissant avec joie l'occasion de prouver au pieux protecteur de sa jeunesse quelle gratitude il conservait de ses paternelles bontés.

Imités par le comte de Bourgogne.

Nous avons à remarquer cette année quelques particularités qui intéressent notre géographie locale et dont il est bon de parler.

Il s'agit d'une donation de certains héritages à l'abbaye de Nouaillé. Ces terres étaient situées dans le village de Lussac (a), qu'on attribue à la viguerie de Sillars, quoique en 901 et 903 il appartînt à celle de Civaux. Ce ne peut être là une erreur, car une autre charte de 914 indique la même attribution. Voilà donc alors un lieu soustrait à une juridiction et soumis à une autre qui doit avoir été établie vers la fin du IXe siècle ou le commencement du Xe. Ainsi nous avons ici l'occasion de signaler cette viguerie de Sillars. C'est elle que les vieux diplômes nomment *Silarinsis*. On la voit mentionnée pour la première fois en 901, ce qui fait

Abbaye de Nouaillé.

Viguerie de Sillars.

(a) Lussac-le-Château dont il est parlé ci-dessus p. 22.

supposer qu'on avait alors organisé son territoire en démembrant de quelques vigueries voisines un certain nombre de lieux pour en former une de plus et rendre l'administration plus commode ; mais c'est aussi ce qui rend plus difficile à constater l'étendue de cette petite viguerie dont les limites sont restées inconnues, et pourraient sans doute se tracer par celles mêmes des deux paroisses actuelles qui en firent partie, car on n'y peut trouver que ces deux localités, Sillars et Lussac. C'est au commencement du XI[e] siècle que fut construite à Sillars l'église de Saint-Félix. Une charte de 1254 parle d'un Geoffroi de Sillars, qui était procureur du Chapitre de Poitiers en Cour de Rome, et dont le surnom venait sans doute de ce qu'il était possesseur du fief. En 1090, Saint-Pierre II, évêque de Poitiers, après une transaction avec le Chapitre de Mortemer qui nommait à la cure, acquit la possession de ce bénéfice et le donna à l'abbaye de la Chaise-Dieu (39). Sillars n'est plus qu'une simple paroisse de onze cents âmes, environné de plusieurs monuments et de débris celtiques. L'église, maintes fois remaniée, est de l'époque romano-ogivale dont la tour romane forme à sa base un porche qui précède la nef (a). C'est Lussac qui est son chef-lieu de canton, et ainsi le village, qui relevait en 901, de la viguerie de Sillars a pris, sur ce lieu devenu obscur et isolé, la prépondérance de toute l'action administrative (b).

Mort d'Emiliane, première femme d'Ebles Manzer. — Il épousa Adèle d'Angleterre.

C'est vers ce temps qu'Ebles Manzer vit mourir dans son palais de Poitiers sa femme Emiliane, dont nous venons de parler. Il dut la perdre en 913, et plus d'une raison devait lui persuader de ne pas rester longtemps dans son veuvage. Possédant enfin l'héritage qui ne devait plus lui échapper parce qu'il s'y était solidement établi, grâce à sa science du gouvernement et à sa prévoyance politique, il

(a) D. Fonteneau, IV, 11 ; — Chartrier de Saint-Hilaire, I, 270.

(b) Cf. Redet, *Dict. de la Vienne ;* — M. Bauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers.*

avait encore à espérer, après la mort de son oncle Guillaume le Pieux, le duché d'Aquitaine, et avec ce titre la propriété effective de l'Auvergne, du Velay et du Limousin. Emiliane ne lui avait pas donné d'enfants, et il devait en désirer pour laisser à des héritiers de son sang ces magnifiques possessions. Il pouvait donc aspirer d'autant plus à une alliance glorieuse. Au-delà des mers, un prince anglo-saxon gouvernait alors avec sagesse un royaume acquis par sa valeur et qu'il avait formé d'une portion considérable de la Grande-Bretagne. C'était Edouard-l'Ancien, fils d'Alfred-le-Grand. De treize enfants qu'il avait eus en deux mariages, quatre de ses sept filles avaient épousé les plus riches princes qui régnassent alors sur l'Europe. Manzer s'adressa à Adèle, issue du second mariage d'Edouard. Cette union, outre qu'elle procurait déjà au comte de Poitiers une des belles alliances contemporaines, avait encore l'important avantage de donner au nouvel époux une compagne dont tous les historiens nationaux se plurent à vanter les talents et l'éducation (40). Il paraîtrait, sans qu'on en trouve de preuves, mais parce que l'usage du temps le voulait ainsi, que le comte, pour obtenir la main de la princesse saxonne, fit en Angleterre un voyage dont on ignore l'époque, laquelle, sans être bien précisée, est généralement attribuée à l'année 914.

Ebles et Charles le Simple deviennent beaux-frères.

C'était vers le même temps, et peut-être deux ou trois ans plus tard, que la princesse Edwige, sœur d'Adèle, épousait Charles le Simple, et formait ainsi entre le roi de France et le comte de Poitou une alliance de consanguinité qui ne devait pas nuire à la position de ce dernier dont elle affermissait les droits et le crédit. C'est de ce mariage que naquit Louis d'Outremer, dont nous verrons les vicissitudes.

Usages observés dans quelques transactions de ces temps.

Citons encore comme appartenant à l'année 913, une acquisition que fit l'Evêque de Poitiers Frotier, de sa mère Bertrade. C'est un alleu ou bien patrimonial, situé à l'extrémité orientale du Poitou, et dont le souvenir se rattache encore à des villages ou hameaux existants ou disparus et dont la connaissance intéresse toujours notre histoire locale

Cette propriété faisait partie de la villa de Saint-Maixent-le-Petit, simple hameau de quelques feux, perdu aujourd'hui dans la commune d'Hains (a), mais qui était alors le centre d'une grande paroisse, s'étendant jusqu'aux limites voisines du Poitou et du Berry (b). A cette vente s'ajoutait celle d'un moulin sur la petite rivière du Saleron (41), et des vignes au-delà de la Creuse, c'est-à-dire sur le territoire du Berry, mais dans cette partie qui dépendait alors du Poitou. Enfin, il se trouvait aussi parmi ces acquisitions faites par Frotier, deux églises, celle de Luray, dont nous avons parlé déjà (c), et celle de Pouligny, dans les mêmes parages (42). Cette vente faite pour 200 sous d'or (d), comprenait, selon l'usage, les serfs employés à la culture et autres travaux agricoles de l'exploitation. Mais un détail curieux que nous saisissons, ici, nous donne une notion utile à observer quant au nombre et à la qualité des témoins qui assistaient à ces transactions de grande importance, et formaient comme un tribunal destiné à les confirmer authentiquement. Cet acte, daté du 29 juin 913, portait outre la signature de la dame venderesse, celle d'un Maingot, vicomte (sans doute de Melle, ou d'Aunay,) puis celle d'un Bigon, auditeur ou juge de la viguerie, et celle du sous-viguier *Rainarius* ou Reigner.

Deux autres vigueries nous apparaissent encore dans un acte de cette même année 913. Au mois de mars, un trésorier de Saint-Hilaire, nommé Launon, et qui n'était encore que diacre, achetait d'Ingelric et d'Adelgarde sa femme, pour la somme de cent sous, des terres avec des serfs et leurs enfants dans les vigueries d'Ingrande et d'Usson, qui

(a) Hains, *Agenti*, en 954; — Paroisse de 7 à 800 âmes, canton de la Trémouille (Vienne), dont nous avons parlé ci-dessus, *ad ann.* 863, aussi bien que de Saint-Maixent-le-Petit et de la viguerie d'Azat-le-Riz.

(b) *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 117; — Besly, *Comtes de Poict.*, p. 37.

(c) Ci-dessus, *ad ann.* 696

(d) *Cartul. de Saint-Hilaire*, I, 17; — D. Fonteneau, X, 81; — D. Estiennot, *Antiq. bénédictines*.

faisaient partie du *pagus* de Poitiers. — Il s'agit de faire connaissance avec ces deux localités, alors bien plus importantes qu'aujourd'hui.

Vigueris et paroisse d'Ingrande.

Ingrande, chef-lieu d'une commune du canton de Dangé, de l'ancien *pagus* de Châtellerault, s'appela d'abord *Fines*, qui était le nom donné par les latins aux confins des provinces où étaient établies des bornes milliaires, indiquant les distances reconnues entre le chef-lieu de la province et les limites des provinces voisines. Plusieurs de ces bornes fixées à Ingrande, sur la voie de Poitiers à Tours, et érigées sous l'empereur Adrien, sont encore conservées dans le parc du château du Fou (a). Ce seul fait assurerait à Ingrande une certaine notoriété à l'époque romaine. Jusque-là, rien n'autoriserait à nier l'authenticité d'une charte de Dagobert datée de 637, où le bourg d'Ingrande, *vicus ingrandisse*, est cité comme ayant une église consacrée aux apôtres saint Pierre et saint Paul et à saint Hippolyte martyr. Son nom a beaucoup varié de siècle en siècle (43). Beaucoup d'actes publics le redisent, ce qui prouve qu'il eut déjà en ces temps reculés quelque étendue et une certaine agglomération de foyers. C'est sans doute à cette notoriété qu'il aura dû, vers la fin du IXe siècle, de devenir un chef-lieu de viguerie. Sa juridiction s'étendit des limites de la Touraine, dont elle englobait une petite portion, et du Poitou septentrional, sur la rive droite de la Vienne, jusqu'à Bellefonds, situé sur cette même rivière, à 1 lieue au Nord de Chauvigny. C'était une surface d'à peu près quinze à dix-huit kilomètres du Nord au Sud, et de cinq à six de l'Est à l'Ouest. Cette superficie ne comprenait pas moins de douze bourgs ou villages devenus autant de chefs-lieux de communes ou de paroisses, et que nous allons parcourir, selon notre habitude, pour en constater les souvenirs historiques. Ces localités étaient donc avec Ingrande, les Ormes, Châtellerault, Targé, Sénillé, Availles, Montoiron, Chéne-

(a) Commune de Vouneuil-sur-Vienne.

velle, Archigny, Vouneuil-sur-Vienne, Bonneuil-Matours et Bellefonds. Quant à la partie de ce territoire appartenant à la Touraine, il faut y distinguer, au-delà de la Creuse, la villa des Noyers (a), qui devint, en 1030, une abbaye de Bénédictins sous le vocable de Notre-Dame; puis Moucelle, aujourd'hui Mousseaux, dans la commune de Saint-Remy, sur la rive gauche de la Creuse. L'église d'Ingrande est encore sous le patronage des saints Apôtres. Après avoir été, au VII[e] siècle, sous la dépendance du prieuré de Vaux, elle dépendit, au XIV[e], du prieuré de Vasle; puis passa à la collation de l'évêque de Poitiers, sur la présentation du prieur de Saint-Denis-en-Vaux (b). Elle ne compte guère qu'une population d'un millier d'habitants, y compris celle du petit hameau de Saint-Ustre, qui, avant la révolution, formait une paroisse de très petite importance et qu'on lui a unie lors du Concordat de 1801 (44).

Eglise d'Ingrande.

Il ne faut pas mentionner Ingrande sans parler des très curieux caractères archéologiques de son église paroissiale. Son architecture, dont les dernières traces restées les plus considérables, attestent la dernière partie de l'époque romane, a des soins de sculpture qui annonçaient les beautés prochaines des XII et XIII[e] siècles. Mais on reconnaît avec un grand intérêt, qu'avant cette reprise de la construction, laquelle sans doute avait succombé sous quelque incendie des Normands, un édifice bien plus ancien, et contemporain de l'occupation romaine, avait prêté ses fondements et ses premières assises, et même une portion de ses murs latéraux, à cette restauration si bien entendue. Il est à croire que l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, de laquelle dépendit toujours le prieuré de Vasle, se sera intéressée à ces grands travaux.

Souvenirs de Sainte-Florence,

Non loin d'Ingrande, des époques diverses avaient vu s'élever plusieurs chapelles dues à des dévotions particu-

(a) *Villa quæ decitur* Nocearius.

(b) Nous avons dit l'origine de cette paroisse, *ad ann.* 635.

lières, plus ou moins ruinées ou abandonnées en 1782, date de notre avant-dernier Pouillé. Une d'elles serait encore très susceptible, avec ce qui en reste dans les bois de la Guierche, d'être rendue à la dévotion des fidèles : c'est celle de Sainte-Florence, dont un pélérinage immémorial perpétue un hommage touchant le 3 mai de chaque année (**45**). Elle dédommagerait ainsi de la perte irréparable des autres, et des deux prieurés de Rémilly et de Tartifume qui appartenaient l'un aux religieux de Saint-Jean-d'Angély, l'autre au monastère de la Merci-Dieu, près la Rocheposay[a].

Ajoutons enfin qu'il y eut à Ingrande un prieuré ; mais, par une singularité assez rare et qui mérite d'autant plus d'être signalée, aucuns documents n'indiquent plus depuis longtemps ni son origine, ni ses patrons, ni quant il disparut ; aucun souvenir n'en reste, et c'est comme une vague réminiscence d'un fait entièrement effacé que ce bénéfice est cité dans les nomenclatures officielles[b].

Le territoire des Ormes, dont l'érection en paroisse ne date que de 1655, n'a aucun souvenir historique remontant aussi haut que la viguerie d'Ingrande. Tout ce qu'on y rencontre, en dehors de documents écrits dont le lieu est absolument dépourvu, y atteste, sous la forme de deux tumulus, de dolmens brisés, de tuiles à rebords, et de traces assez rares d'habitations humaines, l'ère celtique et gallo-romaine. Le moyen âge n'y a rien laissé, et l'église paroissiale se ressent, par la nullité de son architecture, de la décadence artistique qui présida à sa confection. Le terrain inoccupé fut donc perdu longtemps au milieu de cette plaine boisée qui empiète sur la Touraine et le Poitou. Mais vers le premier quart du xve siècle, on le voit figurer dans ses plus anciens titres sous le nom de *Homes*, ou **Les Ormes.**

(*a*) Beauchet-Filiau, *Pouillé* du diocèse de Poit., XVIII., p. 283 et suiv. — La Merci-Dieu, était une abbaye de Citeaux, dont nous verrons la fondation en 1151.

(*b*) Beauchet-Filleau, *Pouillé*, V° Ingrande ; — *Semaine religieuse de Poitiers* 1887, p. 339.

Homes-Saint-Martin. Puis *les Ormes* viennent dans un acte de 1654, rétablissant ainsi probablement le nom primitif, altéré par des orthographes fautives. Ce surnom de Saint-Martin fut sans doute donné au lieu et à l'église, aussi bien que celui de Saint-Antoine, comme étant ceux du premier seigneur qui créa cette terre vers le milieu du XVII[e] siècle. A peine possesseur de ce beau local qui devait s'embellir de plus en plus, Antoine-Martin Poussort, conseiller d'Etat, y construisit un splendide château, et le fit ériger en châtellenie par Louis XIV, et en baronnie en 1652. En 1729, le marquis Paulmy d'Argenson qui avait été garde des sceaux, acquit cette terre, puis quelques années après celle de Marmande, dont le château était une des magnificences du pays, dans la paroisse voisine de Velléche. Les deux domaines furent alors réunis en un seul, sous le titre de baronnie des Ormes-Marmande. Le fils du noble acquéreur René-Louis, fit rebâtir le château des Ormes, en partie détruit aujourd'hui.

La commune des Ormes a treize cents habitants. Le parc et une habitation moderne, reste de l'ancien manoir ruiné par les Huguenots en 1559, avoisinent la rive droite de la Vienne et appartiennent toujours à la même famille, dans la personne de M. Fournier de Bois-Ayrault, qui épousa une demoiselle Elisabeth d'Argenson, morte en 1847 (**46**). Plusieurs autres demeures nobiliaires sont sur le territoire communal, entre autres le château de la Fontaine, seigneurie relevant autrefois de la baronnie de la Haye (Indre-et-Loire), et qu'habite aujourd'hui M. le marquis d'Auberry ; puis celui de Falaise, ancien fief de haute-justice, relevant de la châtellenie voisine de la Roche-Amenon.

Châtellerault.

Châtellerault, dont le territoire était compris dans la viguerie d'Ingrande, était au X[e] siècle très peu remarquable, nous l'avons vu [a]. Cependant il commençait sous l'impulsion de ses seigneurs à se développer dans le cours de ce

(*a*) Voir ci-dessus, t. III, p. 426.

siècle, si bien qu'en 1025, nous le trouvons ayant lui-même sa viguerie, et préludant ainsi à cette extension de pouvoir qui, dans le XI[e] siècle, fera une vicomté de cette simple châtellenie, accroissant sensiblement d'année en année son importance et sa réputation. Sa viguerie démembrée de celle d'Ingrande, rappetissa d'autant celle-ci, et finit bientôt par l'absorber dans la justice de sa vicomté. Nous aurons à rechercher dans quelques années quelles paroisses furent ainsi annexées à cette nouvelle juridiction. Quant à celles renfermées dans l'enceinte même de la ville, on en ignore tout antérieurement à 936. Toujours est-il que parmi celles qui continuèrent d'appartenir à Ingrande, les chartes font foi qu'il faut compter Targé, qui en était encore en 1030, Sénillé en 1088, Availles en 1046, et Bellefonds en 950. Mais à partir de l'époque prochaine où apparaîtront ses vicomtes, Châtellerault prendra une extension qui le fera entrer dans les conditions du haut régime féodal, et lui préparera une influence politique dont le rôle aura souvent un réel intérêt.

A l'année où nous sommes, il y avait dans la viguerie d'Ingrande, une villa de *Targiacum, Targeium*, dont les âges suivants ont fait *Targec* et enfin *Targé*. Là était, à deux lieues au Sud-Est de Châtellerault, et non loin de l'Auzon (47) qui, coulant à l'Ouest, allait se jeter dans la Vienne, un alleu, propriété d'une dame nommée Flansburge, et non connue autrement. Elle le donna, en 915, aux moines de Saint-Cyprien, avec une serve et ses enfants. Il n'y était pas encore question d'une église, quoique, sans doute, la villa en eût été pourvue dès son établissement. Mais on ne la voit aucunement en faire partie. Ce n'est qu'en 1031 que nous lui en découvrons une du vocable de Saint-Georges, et nous en parlerons alors avec tous les détails que mérite cette création. Paroisses de Targé,

A deux lieues au Sud-Est de Targé, sur la rive droite de l'Auzon, et au milieu de bouquets de bois, Sénillé (*Seniliacum*), élève, au-dessus du coteau qui le longe à Et de Sénillé.

l'Ouest, le clocher modeste de son église romano-ogivale de Saint-André. Ce vocable ne fut pas toujours le sien, et c'est sous celui de Saint-Aubin, que notre évêque Pierre II, en confirma la possession à Saint-Cyprien, en 1088 et 1096, ce qui se renouvela en 1119, par le pape Calixte II. Nous ne savons pas bien quand, et à quelle occasion elle changea cette appellation pour celle du saint apôtre. Quant au nom de la commune, il lui vint très anciennement du ruisseau de Sénillé, qui sort de l'étang de la Salbardière (48), dans la commune voisine de Saint-Sauveur d'Abournay. Ces noms ne nous permettront pas de remonter, pour cette bourgade, à une origine très éloignée, si une certaine apparence gallo-romaine, que trahit le nom latin *Seniliacum*, ne se confirmait par des ruines éparses de villas de cette époque, aux Marcheroux, à Villaray, à Marsay (49) et à la Mothe, toutes localités appartenant à la géographie de ce temps, et où abondent les débris de tuiles à rebord. Mais le moyen âge y a laissé cette église paroissiale de Saint-André, qui fut en même temps un prieuré dépendant de Saint-Hilaire de la Celle, qui garde les traces de nombreuses retouches du XIIIe au XVe siècle. Dans cette église, l'auteur de cette histoire découvrit, en 1841, la pierre tombale, encore bien conservée d'un chevalier René d'Aux, inhumé dans un enfeu au pied de la muraille septentrionale

La famille d'Aux.

de la nef (a). Nous n'avons pu retrouver la place de ce personnage parmi ceux qui appartinrent à cette famille pendant le XVe siècle; mais le voisinage d'Abournay ou Bournay, dont plusieurs de ses parents portaient le surnom, ne laisse pas douter que cette sépulture, restaurée alors par la Société des Antiquaires de l'Ouest, n'ait appartenu à un membre de cette famille qui fut seigneur de Sénillé, et dont un des grands oncles, Arnaud d'Aux, avait été cardinal et évêque de Poitiers en 1307, et eut pour successeur, cinq ans après, son neveu Fort d'Aux, qui gouverna le diocèse

(a) V. *Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* III, 160.

pendant quarante ans, n'étant mort qu'en 1357. Tous ces souvenirs aboutissent en dernier lieu à un pauvre titre de commune de six cents âmes, perdue dans un petit coin du canton, et de l'archiprêtré de Châtellerault.

Paroisse d'Availle.

Si nous descendons à deux lieues au Sud-Ouest de Sénillé, nous trouvons Availles, *Avaliacus villa*, *Avallia*, entre l'Auzon et la Vienne, petit bourg encadré dans le canton de Vouneuil-sur-Vienne, dont il forme à peu près l'extrémité Nord. Huit cents âmes à peine habitent ce petit territoire. Là, à la hauteur de Chitré, on observe un trançon de voie romaine qui allait du Vieux-Poitiers à Chauvigny. C'est l'indice certain d'une antique existence dont nous ignorons les détails, mais qui se révèle par des sépultures romaines découvertes, en 1838, dans le champ des *Miniaires*, non loin du chef-lieu de la commune. Availlles, qui possède une église de Notre-Dame de l'Assomption, ne nous apparaît pas dans les titres avant le xve siècle, quoiqu'elle ait dû avoir bien antérieurement une population agglomérée. Vers 1031 et 1046, cette église figure dans les chartes du Chapitre cathédral comme étant de la viguerie d'Ingrande. C'est alors *Avaliacus*, formé peut-être primitivement de sa position entre deux collines qui l'abritent au Nord et au Sud. C'est un peu plus tard qu'on en fait *Avalia*. En 1092, elle appartient au Chapitre de Poitiers qui la donne, conjointement avec le saint évêque Pierre II, à l'abbaye de Saint-Cyprien. Le texte de cette donation exprime formellement qu'elle n'a pas pour objet une seule église, mais plusieurs à la fois. C'est que, en effet, on voit par un acte passé en 1046, c'est-à-dire cinquante-quatre ans auparavant, que déjà il y avait dans la même villa d'Availles, outre l'église Notre-Dame, une plus ancienne église, construite dans une autre villa moins considérable, et renfermée dans la villa principale d'Availles. C'était un alleu, appartenant au donateur Geoffroi Nivon, lequel alleu était entouré d'un ancien fossé, dont une portion encore pleine d'eau, constituait un réservoir. Cette église de la villa secondaire était

dans le lieu appelé *Cabriella*, qui paraît être *la Cavrie*, située près de la Tour d'Oiré (50), on n'en sait pas le vocable. Comme la première, elle était donnée à Saint-Cyprien; et il faut croire que si, cinquante-quatre ans après, nous la voyons transmise en plus à la même abbaye, c'est que dans cet intervalle elle était devenue la propriété du Chapitre de Poitiers par suite de circonstances inconnues. Ce qui est certain, c'est que le Chapitre nommait encore à la cure d'Availles en 1647, et que par suite de quelque transaction, aujourd'hui ignorée, entre lui et l'évêque de Poitiers, elle fut à la collation de ce dernier seul jusqu'en 1790.

La commune d'Availles n'a aucun autre souvenir que nous sachions. Son église se ressent de la période romano-ogivale, et par conséquent d'une époque avancée du moyen âge.

Paroisses de Prinçay, La petite population de *Prinçay* (51), qui avait été réunie à Availles en 1818, obtint en 1862 de former à elle seule une paroisse distincte, connue d'ailleurs dès le XI[e] siècle pour appartenir à la viguerie d'Ingrande. C'était la *villa Prisciacus*, indiquée en 1020 dans les Cartulaires de Saint-Cyprien, et en 1309, dans le Pouillé de Gauthier de Bruges. Le Chapitre de la cathédrale nommait à la cure. Son église de Sainte-Marie-Madeleine, d'un beau style roman du XII[e] siècle, a une crypte de dimensions presque égales aux siennes. Là se trouvent aussi des souterrains-refuges dont nous avons dit la destination (a), et dont les corridors et embranchements aboutissent tous à des salles voûtées.

de Montoiron, Descendons encore le cours de l'Auzon, et près de l'endroit où *le jeune Auzon*, dit encore Auzon de Chénevelle (52), se jette dans l'Auzon principal, nous arriverons à Montoiron, dont le nom actuel ne semble acquis désormais à une sorte d'invariabilité, qu'après avoir subi des métamorphoses aussi multiples que singulières. C'est un chef-lieu de commune de sept cents âmes du canton de

(*a*) Ci-dessus, *ad ann.*

Vouneuil-sur-Vienne. Sa plus ancienne dénomination de *Monte Oram,* remonte à l'an 1000. C'était alors une propriété patrimoniale faisant partie d'une villa de *Cabanas* (53). Elle appartenait à un certain Geoffroy, qui y donnait à l'abbaye la moitié de tout ce qu'elle contenait en terres et bois. Odon, surnommé *Cent-Sous* (a), fils du donateur, consentait à cette opération, pourvu qu'il ne vînt pas à se marier, ou qu'il restât sans enfants. Cette clause rendait bien incertaines les conséquences de l'acte, en y établissant une restriction assez peu usitée. — On peut regarder Montoiron comme de l'époque romaine à certains débris mêlés çà et là aux terres labourées. Le moyen âge lui donna, avec ses seigneurs, une forteresse féodale, car il est fait mention en 1085, d'un Airaud de Montoiron qui tenait en fief, tout en exerçant les droits de viguier, des terres du prieuré de Savigny-sur-Vienne (54), placé en vue de Vouneuil même, sur la rive droite de la rivière. En 1098, on lui connaît deux églises consacrées l'une à Saint-Pierre, et l'autre à Saint-Ambroise. Elles relevaient de Saint-Savin, qui ajouta on ne sait quand, une église prieurale de Saint-Fulgence à celles de la paroisse. En 1229, on commence à voir dans les chartes le nom bizarre de *Monte aureo,* qui se change bientôt en Montayron, et devient Montoiron en 1388.

Sur le territoire de la paroisse actuelle, étaient autrefois deux autres paroisses, celle d'Asnières et de Fressineau, qui appartenaient à l'archiprêtré et au duché de Châtellerault, mais elles étaient réunies dès le XVIIe siècle, où ces unions furent très fréquentes par suite des ravages des protestants. La terre de Montoiron fut, jusqu'en 1490, divisée en deux châtellenies dont l'une appartenait à la maison de Lezay, et l'autre à celle des Turpin de Crissé. Un bois de quelque étendue, appelé aujourd'hui le Bois-des-Forts, peut-être à cause de quelque fait militaire, est un reste de l'ancienne forêt de Montoiron, qui était encore considérable au com-

(a) Odo, cognomine *Centum solidos.* (*Cartul de Noyers*, p. 131.)

mencement du xve siècle. Enfin, en 1755, la terre fut achetée par le marquis de Pérusse des Cars, à qui nous verrons que le pays fut redevable d'importantes améliorations agricoles.

L'église actuelle de Montoiron, n'est qu'un reste de l'ancienne qui datait de la transition, mais qui se ressent trop, par le désordre de son architecture mutilée, des ruines que le Châtelleraudais vit accumuler au xvie siècle par les haineux ravageurs de nos lieux sacrés.

d'Asnières. Enfin Asnières avait aussi son église de Saint-Médard, ruinée aujourd'hui. Ce qui en reste témoigne de l'ère ogivale. Une ancienne tour démantelée rappelle seule le château, dont les droits féodaux appartenaient au Chapitre de Saint-Hilaire. C'était la *villa Asneria* de 987 et 998; et l'on trouve, dès 930, un chapelain de Saint-Médard *de Asneriis,* nom assez reconnu dans le courant des viiie et ixe siècles, comme celui de personnages connus par leur position princière dans le midi de l'Aquitaine (55). Cette chapelle était au Sud-Ouest de Montoiron, sur la rive gauche de l'Auzon, au pied d'une petite chaîne de collines qui se prolonge de Montoiron jusqu'au-delà d'Availles. Tout fait croire que ce bénéfice devint paroissial par quelque donation d'un évêque de Poitiers, car ses successeurs ont toujours nommé à la cure; et le curé ajouta de temps immémorial à son titre, celui d'archiprêtre de Mortemer. C'est en 1818, que la paroisse, devenue trop peu considérable, fut réunie à celle de Montoiron. Antérieurement à la révolution de 89, toutes les juridictions ecclésiastiques et civiles d'Asnières relevaient de l'archiprêtre de Châtellerault.

Fressineau. Fressineau, devenu un simple village de la commune de Montoiron, était aussi une ancienne paroisse de Notre-Dame, qui lui fut réunie en même temps qu'Asnières. On la rencontre déjà en 909, lorsque Richard, chanoine-trésorier de Saint-Pierre et sa mère Aldesinde, donnant à Saint-Cyprien des vignes et des prés situés dans cette villa de

Fraxinello, qui devient *Fraissineau* en 1408. Le lieu se trouve placé entre les deux rivières d'Auzon, mais bien plus près du Grand que du Petit, et presque dans l'angle formé par la réunion des deux cours d'eau. La cure relevait de l'archiprêtré de Châtellerault, et le fief de la baronnie de Montoiron (a).

Chénevell

Chénevelle a passé, après une évolution de sept à huit siècles, de la viguerie d'Ingrande au canton de Pleumartin. C'était en 1120 *Ecclesia de Canavellis,* sous le vocable de Saint-Remy, qu'elle porte encore, après avoir dépouillé sa première architecture carlovingienne pour celle où le roman se marie à l'ogive. Son clocher en pierre à flèche octogone, garde une apparence d'ancienne richesse qu'il faut attribuer aux soins du Chapitre de Poitiers, fondateur de la maison de prières dont il était déjà le collateur en 1123. C'est cette année, en effet, que le patronage de la cure fut attribué par l'évêque Guillaume Gislebert, Ier du nom, et, très peu de temps avant sa mort, au chefcier du Chapitre (56). Quant à ses origines, les ruines romaines d'une vieille villa nommée *Normandou*, garnissent la rive droite du Petit-Auzon, au Sud du bourg, s'étendant sur un parcours de deux kilomètres. C'était une agréable et fraîche situation pour un Romain, dont quelque Normand, sans doute, devait un jour hériter. L'église, que le moyen âge y a laissée, ne manque pas d'élégance dans sa nef unique, longue de vingt-sept mètres et large de six à sept. La paroisse n'a que huit cents âmes, tellement disséminées que l'église n'est entourée que de rares habitations. Le fief et le temporel de la cure relevaient du duché de Châtellerault et de la baronnie de Montoiron.

La Chapelle-Roux.

En 1818, par suite du remaniement des communes et paroisses de cette contrée, on réunit à Chénevelle le village de la Chapelle-Roux, qui l'avoisine et s'asseoit comme lui aux bords du Petit-Auzon. Ce n'est plus qu'un hameau

(a) V. Redet. *Dictionn. de la Vienne*; — D. Fonteneau, VI, 25; — *Cartul. de Svint-Cyprien*. p. 159.

d'une vingtaine d'habitants. On y mentionne, en 1211, une église de Saint-Pierre-ès-liens (a). C'était un prieuré-cure de l'abbaye de Sainte-Croix-d'Angle. Le fief était dans la juridiction du duché et de l'archiprêtré de Châtellerault.

Archigny. Un Robert, prêtre d'Archigny (57), était vers l'an 1000, signataire, en qualité de témoin, de l'acte que nous avons vu ci-dessus passé par Geoffroi et son fils Odon *Cent-Sous*. On peut donc attribuer quelque importance à cet endroit dès le x[e] siècle et au plus tard à la fin du xi[e]. En 1083, le seigneur du lieu était un autre Geoffroi, dont la femme Clariscie, donna au monastère de Noyers une terre qui touchait à l'église de Razine (b). Une circonstance à noter, c'est que Geoffroi ajoute à ce don deux *colliberts* avec femmes et enfants, et une *colliberte,* sœur de Benoît de Doucé (58). On voit que tous les colliberts n'étaient pas à Maillezais, que la sainteté du mariage sauvegardait toujours jusqu'au sentiment le plus intime de la famille qu'on ne mutilait jamais, et que la servitude ainsi comprise n'était pas très déshonorante, puisque la sœur d'un homme libre pouvait s'y trouver engagée. Observons seulement que ce Benoît, orné ici d'un second nom, n'est ainsi désigné que parce qu'il était du lieu de Doucé, ce qui n'établissait pas encore un titre de noblesse, comme nous le verrons plus tard, quand l'usage des arrières-fiefs se sera multiplié (c). Et pourtant déjà on commençait à entrer dans cette habitude, et l'on voyait quelques particuliers faire suivre leur nom propre de celui d'un lieu dont ils avaient la propriété.

Par ses vestiges celtiques, Archigny s'attribue une très ancienne origine. Des titres de 1309 parlent encore de la Pierre-Soupèze, dolmen d'abord considérable, dont on n'a plus que d'insignifiants débris. En revanche, le moyen âge s'y pose sur des témoignages qui subsistent dans son église

(a) *Ecclesia Sancti Petri de Capella Rubrâ.*

(b) Razine, bourg d'Indre-et-Loire, canton de Richelieu.

(c) *Cartulaire de Noyers,* p. 131.

paroissiale de Saint-Georges, à la collation de l'évêque de Poitiers. Cet édifice, souvent reconstruit ou remanié, n'a plus aucun intérêt archéologique, sinon que le XIIIe siècle est reconnaissable à quelques traits des colonnes ou des murs. C'est la conséquence des guerres fréquentes qu'ont portées dans ces belles campagnes les Anglais et les Huguenots. Néanmoins, par beaucoup d'endroits, cette commune a des caractères qui la recommandent. Sur ce sol, en effet, à trois ou quatre kilomètres au Sud-Est, fut fondée, en 1124, la célèbre abbaye de l'Etoile qui n'a plus que les ruines de son église romane, où se conservent encore quelques portions de peintures murales du XVIe siècle (59); à Marsugeau une ferme et un moulin sur l'Auzon s'avoisinent des débris d'un château seigneurial. C'était un fief de haute justice, relevant d'abord de la baronnie de Montoiron, puis de celle d'Angle en 1719. On voyait encore, en 1503, autour d'Archigny, une forêt appartenant à l'évêché de Poitiers et qui a disparu. Enfin, lorsque en 1763, les Français de l'Acadie (60) au service de l'Angleterre préférèrent s'expatrier que de porter les armes contre leurs compatriotes, le marquis Peruse des Cars, duc de Châtellerault, qui venait d'acheter la terre de Montoiron, et possédait dans les paroisses voisines plus de quinze mille arpents à défricher, en confia le travail à ces intéressantes familles, préparant ainsi des terrains devenns si productifs. La commune d'Archigny et le territoire voisin de Cénan furent aussi peuplés de ces braves travailleurs sur toute une longueur de terrain qu'on appelle encore *la Ligne*, et où vivent toujours quelques-unes de ces familles. — Disons enfin qu'une partie du temporel de la paroisse d'Archigny dépendait de la baronnie de Chauvigny, et par conséquent des évêques de Poitiers.

Paroisse de Vouneuil-sur-Vienne.

La commune de Vouneuil, qui est un chef-lieu de canton de quinze cents âmes, s'étend sur les deux rives de la Vienne. Cette rivière, avec le Clain et l'Auzon, répandent là, dans une vallée étendue, une fraîcheur et une végétation

charmantes. Des bouquets de bois y entourent de belles demeures ; de célèbres châteaux, bien déchus de leur première beauté, mais gardant encore de glorieux souvenirs historiques, y rivalisent avec des parcs étendus et de pittoresques aspects.

Le nom latin de Vouneuil, *Vodologinum,* lui vient évidemment de quelque mot celtique latinisé. La période romaine s'y affirme toujours dans Savigny-sur-Vienne qui fut la *Villa Sabiniaco,* dans Vouneuil lui-même, *Villa Vengolia,* Vengueille, vers 956, et dans Chitré, *Christia-villa.* Des restes de constructions romaines viennent à l'appui de ces assertions soit aux Vignes-Mortes et à Rudepère (**61**), soit sur la rive droite de la Vienne où s'observent encore les traces d'une voie romaine allant du Vieux-Poitiers à Chauvigny. Toutes ces localités de la commune sont indiquées en des actes du xe siècle. C'est à cette époque et dès 909, que nous voyons Vouneuil figurer sous la dénomination de *Curtis* ou *Villa,* ce qui lui suppose déjà une église et tous les autres détails d'une exploitation importante et riche. Cette église était celle de Saint-Etienne comme aujourd'hui. Plus tard, elle appartint à l'archiprêtré de Châtellerault. L'abbé de Saint-Cyprien nommait à la cure, aussi bien qu'aux prieurés de Savigny-sur-Vienne et de Chitré, qui étaient des fondations de l'abbaye [a].

L'église de Saint-Etienne remonte au xie siècle. Comme toujours, elle est le monument qui a résisté au temps, et dépassé par sa longévité tous ceux de la commune. Le seul qui ait survécu avec elle aux révolutions et à la perte de tous les autres, c'est le magnifique château du Fou, construction admirable du xvie siècle, parée de charmantes tours, de portes à mâchicoulis, entouré enfin d'un vaste parc et d'un bois qui avoisine le village. En 1250, cette terre s'appelait l'*Armenteresse,* qu'on voit encore citée sous ce nom

(a) Redet, *Dictionnaire de la Vienne;* — M. Beauchet-Filleau, *Pouillé de Poitiers.*

en 1438. Ce ne fut qu'en 1470 que le fief changea de nom, lorsque Jacques du Fou, sénéchal du Poitou, lui donna le sien en vertu de lettres-patentes obtenues de Louis XI. Ce fief releva longtemps du marquisat de Clairvaux; mais, en 1775, Charles-Gabriel-René d'Appelvoisin, seigneur du Fou, obtint la juridiction de haute et basse justice sur plusieurs des paroisses voisines, et devint ainsi le seigneur local dont les assises se tinrent tous les quinze jours au prétoire de son château. Cette belle propriété, qui est passée par acquisition à M. le comte de Champagne, n'a rien perdu, grâce au bon goût de ceux qui l'habitent, de sa physionomie des XIV[e] et XV[e] siècles (a).

Sur la paroisse de Vouneuil, et à une lieue au Nord, sur la rive gauche de la Vienne, est aussi l'ancienne terre de Montgamer, qui avait titre de châtellenie, et appartenait au Chapitre de Poitiers. C'était un village où reste encore une tour de l'ancien château. Là était en 1097 une chapelle de *Monte-Gatmerio*, qui appartenait à Saint-Cyprien. Elle lui fut confirmée cette année par une charte du saint évêque de Poitiers, Pierre II (b). Mais en 1283, elle était depuis quelque temps en la possession de la cathédrale, et échue par un partage des prébendes entre les chanoines, au chantre et à l'écolâtre, lesquels jouissaient à moitié du revenu. On y avait construit un château vaste et solide, et le Chapitre, sur des lettres de Charles VII, données à Loches en 1428, l'avait fait réparer et fortifier contre les incursions des Anglais. Ce fut le refuge des chanoines pendant la peste qui désola Poitiers en 1525. Ils y continuèrent l'office divin et l'exercice de leur juridiction, car, par un acte capitulaire du 29 novembre suivant, ils y nommèrent un chanoine semi-prébendé (**62**). Montgamer.

Une localité bien plus célèbre par un des plus grands faits de notre histoire locale, est un village voisin devenu très Moussais-la-Bataille.

(*a*) Lalanne, *Histoire de Châtellerault*, I, 385; — Redet, p. 177.
(*b*) *Cartul. de Saint-Cyprien,* p. 13 et 181.

obscur depuis qu'en 1820, il perdit le titre de commune par l'adjonction qui en fut faite à celle de Vouneuil, et par celle de son annexe Baudiment à la commune de Beaumont. C'est le *Mussiacus* de 613 (a), qui, avec son église de Saint-Hilaire, appartenait en 972, à la collégiale de ce nom (b). Nous parlerons de Baudiment et de son église de Sainte-Madeleine en même temps que de la paroisse de Beaumont. Quant au petit bourg de Moussais, posé à deux lieues au Nord-Ouest de Vouneuil, sur la rive droite du Clain, nous en avons parlé en détail en décrivant la bataille où Charles-Martel et Eudes, comte de Poitiers, battirent en 732, les troupes arabes d'Abdérame (c). Le surnom *La Bataille,* donné à cet endroit par les habitants du pays, est très significatif pour ceux qui entrent dans la discussion de ce fait d'armes auquel fut donné préférablement le nom de bataille de Poitiers. Nous avons dit les raisons qui ont fait préférer en Poitou cette tradition à celle qui transporte en Touraine le théâtre de ce grand événement.

Bonneuil-Matours. Notre viguerie d'Ingrande avait encore dans son ressort la villa de Bonneuil-Matours, devenu un chef-lieu de commune de seize cents âmes, placé au bord et sur la rive gauche de la Vienne, et à l'angle Nord-Est de la forêt de Molière, l'une des plus vastes du Poitou, mais qui, dès avant le XVIIe siècle, avait beaucoup souffert des mutilations de la cognée (d). Peu de localités ont subi des changements de nom aussi bizarres. Mais heureusement que les plus anciens titres renseignent mieux sur ses origines, que ceux où se trouvent les singulières variantes de *Bonolio,* très normal sans doute, mais aussi de *Bono Oculo,* (bon œil!!), qui date de 1108 et 1115, et Bonneil-Matorre, puis *Bonnimatourre,* comme les paysans le disent encore. Il est vrai

(a) Redet, p. 288; — Pardessus, *diplomatæ, chartæ,* c. II, 159.
(b) Chartrier de Saint-Hilaire, I, 21.
(c) V. ci-dessus, t. III, à cette date.
(d) Maury, *Hist. des grandes forêts de la Gaule.*

aussi que nous rencontrons en 980, une paroisse de *Bonneuil-le-Monastère* (a), et, en 1097 un château de Bonneuil (b). Ainsi c'est d'abord un petit monastère fondé par Saint-Cyprien de Poitiers, aussitôt que la villa lui eut été donnée. Nous voyons de plus qu'à la fin du XIe siècle elle est devenue un château fort, qui pouvait avoir été élevé antérieurement contre les attaques des Normands. On voit des restes de ce *Castrum*, à quelques mètres du bourg; c'est la partie inférieure d'une tour dite de *Gennes*, qui sert de base à un bâtiment moderne. Plus tard, vers 1120, il y est mention d'une église de Saint-Pierre-ès-liens: on cite alors le prêtre de Bonneuil. Enfin c'est une paroisse en 1310. A cette époque, notre évêque, le B. Gauthier de Bruges, établit dans le Pouillé diocésain que c'est son prédécesseur Hugues de Châteauroux qui l'a donnée à Saint-Cyprien. Il la déclare de plein droit à la collation de l'évêque pour un religieux que l'abbé lui présente. Rien ne fut changé à ces conditions jusqu'à la révolution de 89 (c). Enfin, on découvre en 1339 « le port », et au XVIe siècle un « passage en fleuve de Vienne », qu'on peut supposer être un simple bac, le pont n'ayant été établi que de notre temps dans le cours du XIXe siècle. Ce *port* et ce *passage* étaient tenus en fief de la châtellenie de Touffou, que nous retrouverons dans la commune de Bonnes. Avant 1790, Bonneuil-Matours faisait partie de l'archiprêtré de Mortemer. La châtellenie en était unie au duché de Châtellerault. De nombreux débris romains sont épars dans la plaine voisine et dans le cimetière, d'où sont sortis quelques sarcophages témoignant, quoique devenus très rares, que pour Bonneuil, évidemment d'origine gauloise, il faut reporter à l'invasion de César l'occupation de cette localité comme de tout le pays environnant. Il y avait là un voisinage trop rapproché de Poitiers, de trop

(a) *Parrochia de Bonolio monasterio.*

(b) *Ecclesia de Bonolio Castro.*

(c) Redet, Beauchet-Filleau, et autres.

beaux sites, pour que les amateurs de belles villas les pussent négliger. Des aqueducs interrompus et brisés, de beaux fragments de marbre sculptés en sont d'autres preuves. Pour le moyen âge, il laissa sur ce même sol, outre les monuments signalés plus haut, une église paroissiale qui développe vingt-huit mètres de long sur huit de large, et représente encore très bien le XII[e] siècle par le caractère de ses sculptures. Il y avait aussi, en 1068, au hameau de *Saint-Mars*, une petite église de *Saint-Médard*, fondée plus anciennement pour une celle ou petit monastère sur la rive droite de la Vienne. Un château s'y était bâti, qui fut démoli en 1531, après un arrêt des grands jours de Poitiers, parce que le possesseur avait été convaincu de malversations de diverses sortes.

Famille de Traversay.

Au Sud-Ouest de Bonneuil, on voit une ferme avoisinée de ruines. Ce sont celles de l'ancien manoir de Traversay (**63**), relevant d'abord du seigneur de Bonneuil qui y avait droit d'hébergement, et qui dépendit plus tard de la tour de Maubergeon, à Poitiers, quand Alphonse, frère de saint Louis, fut devenu apanagiste du Poitou. En 1662, cette terre fut érigée en comté en faveur d'un sieur de Traversay dont la famille était originaire de cette partie du Bas-Poitou qui forme aujourd'hui la Vendée (a).

Bellefonds.

Enfin la dernière dépendance de la viguerie d'Ingrande, était Bellefonds. Chef-lieu d'une petite commune d'à peine trois cents habitants, qui doit son nom à une magnifique source, dont les eaux font tourner un moulin avant de se jeter dans la Vienne par sa rive droite. C'est toujours du canton de Vouneuil. Ce lieu nous apparaît pour la première fois en 950, dans le cartulaire de Saint-Cyprien où figure un échange de cette terre entre un particulier et les religieux. L'église était de Saint-Hilaire, et la villa appartenait à l'abbaye en 1087 (b), un seigneur de Montoiron, nommé

(a) *Archives historiques du Poitou,* VIII, x, 90 et 93.

(b) *Cartul. de Saint-Cyprien,* p. 143 et 146.

Ayrault, l'ayant donnée aussi bien que la villa à la communauté, en s'y faisant religieux (a). C'était alors *Bella fons, Belle-Funt, de Bello fonte*. Le prieuré et la cure dépendaient de Saint-Cyprien et de l'archiprêtré de Mortemer. La seigneurie relevait de la baronnie de Montoiron, et aux xv[e] et xvi[e] siècles on lui trouve le nom de *Puygormer*, ou de *la Roche de Puygormer*. Sur ce territoire, on a recueilli aussi des briques et des tuiles romaines, et l'on y connaît un souterrain-refuge à Bellefonds même. Il n'y a pas trace du moyen âge, même dans l'église qui est sans intérêt, ayant été retouchée maladroitement mainte fois et réduite à n'avoir plus aucun de ses souvenirs archéologiques.

On voit que cette viguerie d'Ingrande était d'un grand intérêt pour notre histoire.

Avant de revenir au cours de nos événements, il est bon d'indiquer encore une donation faite par Arnulfe, diacre de la cathédrale de Poitiers, à l'abbaye de Saint-Cyprien. Il s'agissait d'un alleu, situé dans la viguerie de Sauve, en un lieu appelé alors *ad illum mansum*, inconnu aujourd'hui. On voit, une fois de plus, combien le clergé capitulaire aimait la nouvelle abbaye et se plaisait à seconder ses développements. Ceci se passait en 916. Cette même année a dans nos fastes ecclésiastiques un fait qu'il ne faut pas omettre d'y consigner (**64**).

Les reliques de Charroux rapportées d'Angoulême.

On se souvient qu'en 898, et pendant les dernières courses des Normands en France, ces insatiables pillards attirés par la réputation de l'abbaye de Charroux, avaient songé à la visiter et à la détruire à leur profit. Nous avons vu alors (b), comment les précieuses reliques, et surtout *la Sainte-Vertu*, si généralement vénérée, avaient reçu à Angoulême un asile que le comte Alduin fut heureux de leur donner. Elles y demeurèrent dix ans, et ce ne fut qu'en 908 que, les craintes ayant cédé à la paix partout revenue, au moins

(a) D. Fonteneau, VII, 483 ; — *Cartul, de Saint-Cyprien*, 137.

(b) Ci-dessus, ann. 898.

dans nos contrées, les religieux Charollais songèrent à recouvrer leur trésor toujours regretté. Mais alors le même comte qui régnait toujours, refusa de s'en dessaisir, poussé par les conseils de ses familiers, d'autant plus écoutés qu'il avait sans doute vu de près quelques preuves solides de la puissance de la *Sainte-Vertu*. L'église et l'abbaye de Saint-Cybard, quoique placées en dehors de la ville, mais solidement fortifiées par les soins du comte, ne craignaient plus rien des injures de l'ennemi. Le comte y avait fait disposer richement, à l'intention des reliques, une chapelle absidale, et voulut qu'elles y fussent convenablement honorées. Les auteurs ont encore brouillé à ce sujet les plus claires traditions historiques, en substituant à la *Sainte-Vertu,* que nous savons être toute eucharistique (a), une relique de la Vraie-Croix, souvent confondue avec elle (65). C'est d'un témoin occulaire que nous apprenons les détails circonstanciés de ce fait merveilleux, et comment cette sorte de larcin du comte *déplut souverainement à la Sainte-Vertu* (66), et devint la cause d'un double châtiment sur lui et sur son peuple. Car depuis cette année 908, et pendant les sept qui suivirent, l'usurpateur frappé d'une maladie de langueur fut obligé de garder le lit. Longtemps ses amis stupéfaits de cette coïncidence entre la faute et ce qu'ils en regardaient comme la punition, le pressèrent de réparer l'une pour se délivrer de l'autre. Il ne se laissa convaincre qu'en voyant enfin une horrible famine désoler ses Etats, les récoltes ayant absolument manqué en 915, pendant qu'autour de lui, les autres provinces n'eurent à souffrir rien de semblable. Alors le pauvre comte n'y tint plus, et il résolut d'expier sa spoliation bien au-delà de ce qu'on aurait attendu de lui. Il fit faire une petite boîte d'argent, en fit dorer l'intérieur, l'orna de pierres précieuses, y fit placer la sainte relique, puis l'envoya avec de grands honneurs à Charroux par son propre fils Taillefer. Enfin, en réparation

(a) Ibid, liv. XXII, *ad ann.* 799.

de l'injustice qu'il se reprochait, il donna au monastère le village de Loubillé [a], avec une chapelle dont il était possesseur légitime, et mourut l'année suivante, c'est-à-dire le 27 mars 916, suivant la chronique d'Angoulême.

Un autre fait d'une nature différente, appelle notre attention sur une des coutumes les plus importantes alors de l'administration épiscopale de notre vaste diocèse de Poitiers.

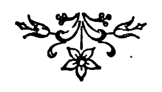
Ancienne paroisse de Pranzay.

Il y avait en 917, près de Lusignan, une petite paroisse de Pranzay (**67**), dont le territoire renferme aujourd'hui le cimetière de la petite ville, et qui se confondait avec la ville elle-même dont elle formait la partie inferieure, déjà dominée par un château. L'église était un prieuré de Nouaillé dont l'abbé nommait le titulaire. Un certain Droctramme, curé d'Exoudun (**68**), s'était injustement emparée des dîmes reconnues à Pranzay sur plusieurs villages, et refusait de s'en désister. Il fallut donc en appeler à la justice de l'évêque. C'était toujours Frotier qui, selon un usage déjà immémorial tenait, chaque année, quatre synodes dans sa cathédrale, mais qui y convoquait aussi, selon les circonstances, des assemblées particulières pour juger les causes de ses clercs. Cette fois donc, il indiqua une réunion au 18 mai qui était le cinquième dimanche après Pâques. Il était accompagné d'assesseurs jugeant avec lui, et après examen de l'affaire, instruite au préalable par une enquête fondée sur l'audition des témoins qui vinrent y renouveler leurs déclarations. Le prélat rendit un jugement en faveur du curé de Pranzay. On voit ici que les évêques décidaient selon le droit canonique et d'après plusieurs capitulaires, les affaires judiciaires entre les ecclésiastiques de leur diocèse. Il y avait cependant des causes mixtes, revêtant à la fois le caractère civil et ecclésiastique dont l'évêque devait connaître aussi, par exemple ce qui regardait les dîmes, les mariages, la simonie. C'était le meilleur moyen d'avoir

(*a*) Sur Loubillé, V. ci-dessus, t. III, p. 375.

un tribunal compétent, toujours impartial, et dont les jugements n'étaient jamais révoqués en doute, ni soupçonnés, et s'éteignaient, par devoir de conscience, aussi promptement que possible. On voit ici, les premiers linéaments des officialités qui furent généralement établies vers la fin du XIII[e] siècle (a).

(a) Cf. D. Fonteneau, XXI, 209; — Fleury, *Hist. Ecclésiastique;* — Notre *Hist. de la Cath. de Poitiers*, II, 50



NOTES DU LIVRE XXXIX

Note 1

Guillaume le *Breton*, était ainsi nommé de la province dont il était originaire. Il naquit en 1165, au diocèse de Léon, enveloppé aujourd'hui dans celui de Quimper. Heureusement doué, il fut envoyé de bonne heure étudier dans une école de Nantes, et ayant reçu plus tard les Ordres sacrés, il devint chapelain de Philippe-Auguste qui l'aima pour ses talents, et l'attacha à toutes ses expéditions militaires. C'est ainsi qu'il assista à la bataille de Bouvines, et que, s'inspirant des faits glorieux qui excitèrent l'enthousiasme de la France entière après le retour du vainqueur à Paris, il composa son poème, et ensuite une *histoire* en prose des *Gestes de Philippe-Auguste*. C'est une continuation de la même *histoire* écrite par Rigord, et dont nous parlerons en son temps. La Philippide n'est pas seulement une narration en vers latins souvent heureux, c'est un poème où ne manque ni le coloris, ni l'imagination. L'auteur avait toujours eu le goût des vers: c'est l'unique raison qui lui fit adopter le rythme mesuré pour raconter des choses dont il n'était pas moins séduit que tout autre. Mais, à côté du mérite littéraire de ce poème, nous avons un triple avantage souverainement appréciable dans un historien : celui-ci est exact, concis et véridique. Son livre est donc une représentation attachante des grandes choses qu'il raconte. Guillaume devint chanoine de la cathédrale de Senlis en 1219, et mourut après 1226. Son histoire va de 1208 à 1219. Elle fut éditée d'abord par Duchesne, puis, dans le t. XVI du Recueil de dom Bouquet, qui ne l'imprima aussi tard que parce que le manuscrit ne fut découvert que dans la première moitié du xvi[e] siècle. Enfin une traduction élégante fait partie de la collection Guizot.

Note 2

Nous donnons ici cette raison contre des écrivains qui reportent l'invention des cartes au temps de Charles VI, comme Fleury, (*V. Discours sur l'Histoire ecclésiastique ;* — D. Calmet, *Histoire de Lorraine*. t. I, 70 et suiv. ; — II, *Appendice*, p. 62 ; — D. Rivet, *Histoire littéraire*, VI, 12 et suiv.)

NOTE 3

C'est Dufour qui prétend que si les serfs n'étaient pas appelés à faire partie des armées, c'est qu'on n'aurait pas osé leur donner des armes dont ils se seraient servis pour reconquérir leur liberté. Ce raisonnement, qui avait quelque chose de spécieux pour un révolutionnaire, n'a aucune prise sur ceux qui connaissent l'esprit de nos siècles chrétiens, où les serfs étaient considérés comme une famille, ayant tous les droits à l'intérêt charitable de leurs maîtres. Une révolte des serfs eût été contre leurs propres intérêts, et n'eût eu pour conséquence que de leur enlever les priviléges et la sécurité d'une vie laborieuse mais paisible, où tous leurs besoins étaient prévus et satisfaits, soit pour chaque particulier, soit pour l'existence de famille que leur faisaient surtout les églises et les abbayes.

NOTE 4

Le Cotentin tire son nom de Constance, *Constantia,* capitale romaine de cette partie de la Basse-Normandie comprise aujourd'hui dans le département de la Manche, dont Coutances est une sous-préfecture de 9,000 habitants.

NOTE 5

Ce village fut longtemps ignoré, et de vieux actes publics ont révélé naguère le lieu propre de la bataille de 1356, où le roi Jean fut fait prisonnier par le prince de Galles.

NOTE 6

Mortemar. C'est le nom d'une branche de l'illustre famille de Rochechouart qui avait pris celui de la petite ville qui appartient aujourd'hui au département de la Haute-Vienne et dépendit du Poitou jusqu'en 1790. Il faut remonter à l'an 1018 pour trouver dans la chronique limousine de Geoffroi du Vigeois Aymeri de Rochechouart, qui fut le premier de ce nom. C'est du XIII[e] siècle que date la branche de Mortemar, dont la tige fut Guillaume, fils d'Aimery VIII de Rochechouart, et d'une Marguerite de Limoges. Cette antique maison s'est distinguée dès son origine, mais la branche de Mortemar ne cède en rien à ses ancêtres pour la gloire acquise par les services rendus à la France. On la vit soumise d'abord aux lois de la féodalité du côté de l'Angleterre, quand le Poitou, par suite de malheureuses conventions, passa au pouvoir de nos ennemis. On voit même alors un Mortemar créé chevalier à Londres par le prince de Galles, notre mortel antagoniste. Mais bientôt, quand le sang poitevin s'indigna contre cet asservissement injurieux, on vit un Mortemar s'enor-

gueillir de suivre la noblesse du pays dans les combats où le terrain fut disputé si glorieusement contre l'étranger. Plusieurs s'y firent tuer, et plus tard d'autres s'efforcèrent plus heureusement d'expulser les insulaires de la Guyenne et du Poitou. Les plus remarquables seigneuries leur appartinrent sous les noms de Vivonne, de Vérac, des Cars, de Tonnay-Charente et de bien d'autres. Le marquisat de Lussac leur échut aussi. Une des plus illustres abbesses de Fontevraut, Marie-Madeleine-Gabrielle de Mortemar, y brilla de 1670 à 1704, parmi les femmes les plus éclairées et les plus vertueuses de son siècle. Une autre, sa sœur, Françoise-Athénaïs, marquise de Montespan, s'attira un autre genre d'illustration, et si la vertueuse abbesse fut trop longtemps humiliée de ses désordres, elle eut du moins la consolation de les lui voir expier par de riches aumônes, d'austères pénitences et une mort précieuse devant Dieu.

Est-ce un fatal souvenir de ces tristes abus de la monarchie, qui porta le dernier Mortemar dont l'histoire nous parle à se jeter, en 1789, dans le parti révolutionnaire, à se ranger, lui, lieutenant-général, parmi les sept premiers membres de la noblesse qui abandonnèrent le parti du roi, et qui eut le bonheur de mourir en juillet 91, sans avoir eu le temps d'aller plus loin ?

La famille de Mortemar disparue du Poitou, avait fait bâtir à Lhommaisé, au village de la Forge, un joli château, devenu la propriété et l'habitation de M. de Beauchamp, l'un des députés de la Vienne.

Note 7

Il n'y a guère à douter que le nom primitif de Lhommaisé ne fut *Ulmaria* ou *Ulmarium*, lieu planté d'ormeaux, comme furent *Lhoumois*, un des faubourgs d'Angoulême, un hameau près de Parthenay (Deux-Sèvres), et *Oulmes*, en Vendée. Ailleurs, c'est *Lormoy*, c'est *Lormaie*, les *Ohmes*, les *Ormes*, les *Ormeaux ;* ces deux derniers, venus à une époque plus récente de la langue. A ce propos, nous différons beaucoup de ceux qui confondent ce mot avoc celui de *Mézeaux*, petit village voisin de Poitiers, dans la commune de Ligugé, sans égard à aucune des plus simples règles des étymologies (V. *Semaine liturgique* de Poitiers, 1875, p. 625). Au moyen âge, soit dit en passant, on désignait les lépreux sous le nom de *Misellus*, pauvre, malheureux, et il y avait à Mézeaux une léproserie.

Une observation se présente ici, à propos de ces lettres initiales de certains mots géographiques employés au hasard et au grand détriment des étymologies, toujours si importantes aux études locales. Nous savons par une foule d'exemples combien l'orthographe a dû forcément varier en passant du celtique ou du latin au français, qui

leur a définitivement succédé. Mais une époque arrive enfin où la langue est fixée, a reçu ses règles et doit les garder et les transmettre inaltérables, sous peine de consacrer les confusions les plus regrettables, et d'anéantir la linguistique nationale. Jusqu'au commencement de ce XIXe siècle, dont nous sommes si fiers, on a pu tolérer d'étranges anomalies, qui témoignaient combien peu on s'était occupé chez nous de la partie philosophique du langage français. De là, les cartes géographiques où fourmillent les plus grossières fautes ; si bien que très souvent, c'est à ne pas s'y reconnaître. Que dire, par exemple, d'une carte où *Chasseneuil* se trouve changé en *Chasseménil?* Quelle ressemblance logique entre ces deux terminaisons, toutes deux celtiques sans doute, mais qui, toutes deux aussi répugnent à l'étrange alliance qu'on leur impose? Cette faute, dont Cassini lui-même ne s'est pas gardé, n'est pourtant pas plus grave que celles si nombreuses qui se répètent par le mauvais emploi des initiales; car il en est ainsi de Civray, quoiqu'il vienne de *Severus*. Nous voyons ici notre *Civaux,* commençant par un *C,* lorsqu'il voudrait un *S,* comme sa racine *Sicvallis* l'indique assez. Nous en citerions mille autres dans le même cas, où ils s'affublent d'autres déguisements qui ne valent pas mieux. Ne serait-il pas temps de proscrire de telles originalités? Ce serait aux Sociétés savantes, si nombreuses partout aujourd'hui, qu'il appartiendrait incontestablement de se donner cette louable initiative. Qu'elles se concertent pour opérer une révision dont plus tard on leur saura gré. Qu'elles s'entendent pour que dans leurs publications soit adoptée désormais une orthographe géographique rationelle, tirée de ses véritables sources. Qu'elles raisonnent cette réforme devenue nécessaire, avec leurs sœurs des autres localités ; qu'elles obtiennent de l'administration centrale, qui en aura bientôt compris l'importance, des noms de lieux renouvelés d'après ces principes sur les cachets des communes, les sceaux, les en-tête des papiers administratifs ; et ainsi, en peu de temps, la révolution sera faite; les studieux, assurés d'une orthographe sérieuse, trouveront aisément les origines de la plupart de nos villes, de nos anciennes châtellenies, de nos moindres communes rurales. Combien de notions moins importantes dont on a surchargé inutilement le programme des examens scientifiques de nos bacheliers et de nos instituteurs !...

NOTE 8

Il semble, en effet, que ce soit agir *sans cérémonie* que de détrôner un saint de ce patronage d'une église qu'on ne lui avait donné tout d'abord que sous l'invocation du saint Précurseur, et en plaçant de

ses reliques dans l'autel qui lui était consacré. C'est pourquoi ces changements ont été maintes fois défendus par la congrégation des Rites, dont on devrait respecter les *décrets* publiés sous les numéros 456 et 4808.

Note 9

Nous croyons devoir insister ici sur ce point de la plus haute importance qu'il ne faudrait songer à agrandir l'église de Saint-Martin-la-Rivière qu'en l'allongeant; ou bien, si sa position et l'espace restreint de son axe longitudinal interdit cette ressource, en lui donnant des chapelles latérales dans le style primitif. On laisserait ainsi à son ensemble le caractère archéologique dans lequel doit toujours rester intacte une partie si intéressante de son histoire.

Nous n'indiquons ce dernier moyen qu'à regret, car il ne ferait plus du saint édifice qu'une masse d'une trop vaste largeur, partant plus de nef, ni de croisée caractéristique d'une église chrétienne. Mieux vaudrait certainement que la reprise se fit par le chevet qu'on reconstruirait dans sa première forme, et qui est le seul côté où l'on puisse obtenir du terrain ; la façade touchant presque à l'entrée de l'ancien château seigneurial sur lequel il n'est pas possible d'empiéter.

En un mot, pour cette œuvre qui tôt ou tard reviendra à se traiter sérieusement, nous adjurons le bon goût d'un architecte entendu, le sentiment chrétien de l'autorité diocésaine, et, s'il le faut, le désintéressement de quelque propriétaire intelligent, et Saint-Martin que nous aimons toujours pour les soins sacerdotaux que Dieu nous fit la grâce de lui donner autrefois, deviendra une des remarquables églises de la contrée qui en a de si belles.

Note 10

Cet Ebles Manzer II, est indiqué sous ce rang par Besly (*Comtes du Poict.*, p. 34), et par Dreux du Radier (*Bibl. litt. du Poit.*, I, 64). En réalité, il ne devait être que le premier de ce nom parmi nos comtes. Car l'Ebles, qu'on a appelé le Ier, second fils de Raynulfe, était mort sans enfants en 893. Selon l'usage, on l'avait qualifié *comte,* quoiqu'il n'eût pas d'apanage, et uniquement parce que son père l'était. Mais ce titre ne lui donnait aucun droit ni au comté de Poitou ni au duché de Guyenne. Si donc nous parlons de lui sous le nom d'Ebles II, c'est pour suivre l'usage adopté (quoique à tort) par nos devanciers, et éviter à nos lecteurs tout ce qui pourrait leur faire confondre les deux personnages de même nom. Au reste, on ne le désigne guère que par son double nom d'*Ebles Manzer.*

Note 11

Les fiefs reçurent dès lors des noms distinctifs qui servirent à en spécifier la valeur, et qui importent beaucoup à l'intelligence de notre histoire. On connaissait donc les *fiefs de Haubert*, dont les possesseurs devaient fournir un homme d'armes revêtu d'une cotte de mailles entrelacées, dont le soldat se couvrait de la tête aux genoux et qu'on nommait *haubert*. C'était le fief le plus noble (car *Haut-ber* équivalait à *Haut-baron)*, après ceux qui conféraient les dignités de comtes, de ducs, de marquis. Les fiefs nobles avaient, avec droit de justice, un château, une motte, des fossés ou autres signes d'ancienne noblesse.

Note 12

Bouresse, *Bœracia*. L'acte de ce jugement indique dans D. Fonteneau (xxi, 163). « La forêt, vulgairement appelée *Bœricia*, qui était alors dans la viguerie de Civaux *(Vicaria Exidualinsis)*. Ce lieu est nommé aussi en d'autres titres *Bubulicia, Bœrithia ;* c'était alors une villa appelée *Fraya,* dont nous avons parlé ci-dessus, t. IV, p. 326 et 357. — Nous complétons ici ce que nous avons dit afin de ne rien négliger de ce qui touche aux intéressants souvenirs de cette antique paroisse. Son église romane est de Notre-Dame et du xi[e] siècle. Mais une construction antérieure paraît attestée par une inscription encastrée dans un des piliers à l'intérieur, et qui consiste seulement en ces trois mots : ANSCHARIUS PRESBYTER REFFEGIT ISTAM ECCLESIM. L'église aurait donc été rebâtie vers le ix[e] ou x[e] siècle par le prêtre qui y était attaché, et sans doute restaurée ou refaite au xi[e]. C'est pourquoi à cette dernière époque, elle reçut les conditions de solidité données à toutes celles qui furent alors rebâties en si grand nombre. Elle eut ses trois nefs avec une croisée dont les bas-côtés sont fort étroits. On lui voit des restes de fortifications qui lui vinrent peut-être au xii[e] ou xiii[e] siècle pour la défendre des Anglais. Les belles conditions qu'on reconnaît encore à cette basilique sont dues à son titre de prieuré qu'elle reçut de Nouaillé; l'abbé y nommait. Le lieu était de l'archiprêtré de Lussac et de la châtellenie de Montmorillon. Sur son territoire est encore le château de la Rigaudière, manoir du xvi[e] siècle. — Les origines de Bouresse sont toutes celtiques ; on en voit encore un témoignage dans la tombe de Mâchefer qui s'élève au milieu du bourg. C'était aussi le passage d'une voie romaine de Poitiers à Limoges. Le moyen âge a ses traces dans quelques vieilles tombes du cimetière et dans une maison du village. La sacristie de Notre-Dame possède un curieux fer à hosties du xiv[e] siècle, que son véné-

rable curé, M. Gaillard, conserve avec le soin d'un homme de goût et un zèle éclairé qu'on devrait imiter partout: ces petits monuments étant un témoignage de la vie et de la foi de nos pères qu'il n'est jamais permis de négliger.

Note 13

Chitré, *Christiacus*, villa en 899, ancien prieuré de Saint-Cyprien. Ce fut en 942 une châtellenie relevant de la baronnie de Chauvigny et de la viguerie d'Ingrande. Son château restauré naguère, était resté longtemps en ruines. Il pare aujourd'hui la rive droite de la Vienne, au-dessus d'un hameau d'une quinzaine de feux dans le canton de Vouneuil. Naguère c'était encore un donjon en ruines, fortifié de tours des XIVe et XVe siècles que de hautes couvertures mal jointes, reliaient entre elles par des ardoises morcelées, et auxquelles restaient une suite interrompue de mâchicoulis, avec un triple étage de baies étroites, dangereux passage pour les armes de trait. Une mince portion du rez-de-chaussée était à peine habitable pour quelques familles de paysans, lorsque M. Raoul Treuille-Canty ayant acquis le vieux manoir qui s'effondrait de plus en plus, le restaura dans le goût de sa primitive construction et lui rendit sa première vie. Les seigneurs de Chitré remontent jusqu'à 1077 par un Hugues de Chitré qui donna à Saint-Cyprien une dîme considérable et une pêcherie sur la Vienne. Près du château était déjà, bien avant 1097, une chapelle qui devint bientôt, sous le vocable de Saint-Laurent, un prieuré de Saint-Benoît auquel nommait l'abbé de Saint-Cyprien. D'âge en âge ce fief fut possédé par les plus grandes familles du Poitou; les Turpin de Crissé, les Appelvoisin, les du Crosat, originaires d'Auvergne, la possédèrent tour à tour, et par alliance avec ces derniers, on vit la belle terre appartenir à M. le comte de Bouillé, neveu d'un de nos derniers évêques de Poitiers. Parmi les autres domaines relevant autrefois de la châtellenie de Chitré, est encore la terre voisine de *Rudepère* dont on a des titres de 1309. — (L'abbé Lalanne, *Hist. du Châtelleraudais*, I, 385. — Redet, p. 177.)

Note 14

Cette petite Celle de Saint-Séverin, en Gâtine, dont les titres ont été perdus au milieu de ses infortunes, devait sans doute sa fondation, alors déjà très ancienne, à l'évêque de Bordeaux, saint Séverin ou Surin, ou à quelqu'un de ses successeurs qui l'aura dotée de ses reliques et de celles de sainte Ursule, dont la petite église portait le vocable conjointement à celui du saint évêque. On s'est beaucoup embarrassé dans les textes de Grégoire de Tours (*de gloria confess.*, c. XVI, et du

Gall. Christiana, 11, col. 789 et suiv.) d'où il résulterait qu'une confusion se sera faite entre saint Séverin de Bordeaux et un autre qui aurait occupé son siège un peu plus tard sous le même nom, et venant de Cologne dont il était aussi évêque titulaire. Sainte-Marthe prouva très bien par la chronologie que ces deux prélats n'ont pu se succéder sur le siège de Bordeaux. Mais on trouverait dans la présence à Bordeaux des reliques de sainte Ursule la preuve que le saint évêque de Cologne aurait pu au moins y faire un voyage, et y apporter des reliques dont la très ancienne mention et la possession par les moines du prieuré d'Adilly expliquerait très bien le souvenir qu'on en a gardé. On peut, en histoire, s'arrêter à des conjectures quand elles sont fondées sur des apparences aussi précises.

Nos chartes des IXe et Xe siècles, parlent de ce prieuré comme établi sur les bords du Thoué, dans la villa d'Adilly (*Allilias*), à une demi-lieue Sud-Est de Parthenay. Cette ville était alors de la viguerie de Thouars. Après son rétablissement de 828, Pépin donna le petit établissement à Saint-Cyprien dont il devint un prieuré. Ce fut Tostelon, évêque de Tours, qui y consacra l'église sous le double vocable de Sainte-Ursule et de Saint-Séverin, en l'absence de l'évêque de Poitiers, Frotier II. — Ce petit prieuré n'existe plus depuis longtemps, et aura succombé à quelque événement des guerres locales, sans que nos plus anciens Pouillés on aient conservé le souvenir.

Note 15

L'Auson et non l'Ozoon, *Also, Ausonius, Auzum*, petite rivière qui naît au-dessus de la Puye dans la vallée qui se termine avec elle dans la Vienne, après avoir limité à l'Ouest la commune d'Archigny, baigné le territoire de Bonneuil-Matours, traversé celui de Montoiron, séparé ensuite les communes d'Availles et de Sénillé. De là elle arrose celle de Targé et va se perdre dans la Vienne en amont de Châtellerault après 22 kilomètres de parcours. Un village de la commune de Châtellerault avait pris son nom de cette rivière. Il avait une commanderie du Temple, puis de Malte dont il est parlé dès le commencement du XIIIe siècle.

Note 16

Fressineau, ancien chef-lieu d'une commune réunie à celle de Montoiron (Vienne), en 1818. Ses plus anciens souvenirs ne datent que de l'époque où nous sommes : c'est alors *Fraxinum, Fraxinolium*, villa avec une église de Notre-Dame ; fondation épiscopale,

sans doute, car l'évêque y nommait jusqu'en 1782. Alors le village n'avait guère plus de 16 habitants. Il dépendait de la baronnie de Montoiron et du duché de Châtellerault.

NOTE 17

Berthre de Bournizeau a entièrement oublié cette famille dans son *Histoire de la ville de Thouars*. Il ne commence la liste de ses vicomtes qu'en 915, par un Arnoul, qu'il a sans doute confondu avec celui de 890.

NOTE 18

Le *Complant* était alors soumis à cette règle que, étant une certaine étendue de vigne ou d'autre terre quelconque, placée en location pour un espace de temps, le locataire était obligé soit de la planter, soit d'en entretenir le plant et la récolte annuelle. Il devait la rendre en bon état au propriétaire, après une jouissance plus ou moins longue, à certaines conditions de cens ou d'entretien. Cette sorte de contrat était d'un usage très commun au moyen âge. Elle offrait aux deux parties un réel avantage, le bailleur pouvant ainsi améliorer sans frais un terroir dont il n'avait pas à s'occuper, et le preneur, utilisant à son profit un fonds qu'il ne payait pas, et dont le revenu le dédommageait des dépenses qu'il y avait pu faire.

NOTE 19

V. Besly, *Ev. de Poitiers*. p. 38; — *Comtes*, p. 223. — Ces dates, au reste, sont obscures, car on ne sait s'il faut les prendre selon les textes des 13ᵈ et 14ᵉ années de Charles le Simple, dont le règne peut être indiqué soit de l'an 892, où il règne de moitié avec Odon, soit de 898, où il fut le seul roi après la mort de son antagoniste.

NOTE 20

Mougon, *villa quæ vocatur Molgonum* au xᵉ siècle, ne doit pas être confondu avec le petit lieu nommé par Hincmar, *Mogotum*, dont on a fait le *Campus Mogotensis*, où était, sur le Clain, un prieuré de Saint-Marc, dans le territoire de Château-Larcher (Vienne), et où se prolongea la bataille de Voulon, en 507. — (V. ci-dessus, t. Iᵉʳ, p. 315, 318 et 345.) — Le Mougon des Deux-Sèvres dont nous parlons ici, et que le Lambon arrose, dans toute sa longueur, semble remonter par son nom au temps de la civilisation celtique. Mais il ne s'avance jusqu'au xᵉ siècle, où nous le rencontrons, qu'à travers des nuages. Alors toutefois on croit voir une certaine importance à la villa qui appartient peut-être aux vicomtes de Melle, et qui, à cause même de ces relations de parenté

que nous avons cru voir entre ces seigneurs et ceux d'Aunay, explique très bien comment elle serait venue aux mains des premiers. L'histoire et la numismatique ont constaté qu'à cette époque les vicomtes de Melle eurent à Mougon un atelier de monnayage où le minerai de leur ville fut employé. Nos musées possèdent encore des types dont on reconnaît l'origine au mot *Molgon*, qui se lit au revers. On voit que dès ce temps existait à Mougon une église de Saint-Jean et Saint-Paul soustraite, par la religieuse sollicitude de Cadelon III et de sa famille, à l'avidité des laïques dont elle avait été longtemps le patrimoine illégitime. Cette église, par son vocable, semble attester une origine très reculée, car nous avons vu ce nom consacré par saint Hilaire en 367, à celle qui prit son nom quelques années après sa mort, et tout fait croire que ce dût être peu après que quelques autres, fort rares dans le diocèse, eurent occasion de le prendre. Au reste, nous devons remarquer ici que depuis longtemps Mougon a toujours eu le patronage de Saint-Jean-Baptiste, erreur qui vient sans doute de ce qu'on s'était accoutumé à ne le nommer que du premier nom de ses deux patrons, c'est de là que la fête patronale en vint à se faire le 24 juin, où l'*Ordo* de Poitiers continue de la consacrer sans plus de raison. L'église de Mougon, plusieurs fois ruinée, fut rebâtie au XI[e] siècle, et devint un des riches prieurés de l'abbaye de Cluny : elle donnait, par l'acte de son érection, à l'hôpital de Niort une rente considérable en froment et en baillarge. Mougon appartint peu de temps après, et à l'époque où furent établis les archiprêtrés, à celui d'Exoudun. Il releva au XVI[e] siècle de la baronnie de Melle, puis appartint tour à tour à la maison de Rochechouart et à celle des Avices de Mougon. Les Avices du Poitou, distincts de ceux qui habitèrent la Normandie et la Bretagne, portaient « *d'azur à trois diamants taillés en triangle, posés sur leur pointe, chaque triangle a trois facettes.* »

Note 21

Lambon, ruisseau qui fertilise toute la plaine où se trouve Mougon, après avoir pris sa source vers l'Ouest de Niort, non loin de Verruyes, il parcourt une quarantaine de kilomètres à travers des prairies naturelles et va se jeter dans la Sèvre en amont de Niort. Il trouve dans ce parcours Fressines, Vouillé et Souché. A peu de distance de la grande rivière et avant qu'il l'atteigne, le Lambon disparaît en partie, et va dans un conduit souterrain grossir d'une nappe assez abondante le réservoir du Vivier, d'où une machine hydraulique, remarquable par sa simplicité et ses résultats, fait remonter ses eaux jusqu'à la ville de Niort qu'elle alimente au-delà de ses besoins.

Note 22

Ce Sept-fonts, dont le nom est dû aux sources qui surgissaient sur les terres de son appartenance, ne doit pas être confondu avec la célèbre abbaye, fille de Citeaux, qui appartenait au diocèse d'Autun, où elle fut fondée en 1132 par un duc de Bourbon, nommé Guillaume. L'ancienne seigneurie du Limouzin est aujourd'hui un simple chef-lieu d'une commune de 1,900 âmes, canton de Château-Ponsac (Haute-Vienne).

Note 23

Ce village d'*Alexandre,* situé à une *quinte* de Poitiers, s'en éloignait donc de cinq kilomètres, ou à peu près, car c'est, nous l'avons déjà dit, la valeur de cette sorte de mesure, la *quinte,* d'après du Cange, étant la cinquième partie de la lieue romaine qui équivalait à la nôtre, à peu de chose près. On convient, du reste, assez généralement, que la quinte correspond à l'idée de notre banlieue. Ainsi Nouaillé et le champ d'Alexandre étaient dans la quinte et la banlieue de Poitiers. (V. Redet, *Topographie de la Vienne;* V° Alexandre (champ d'), et *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, V., 365.)

Note 24

Depuis Clovis jusqu'à Charles le Chauve, un Franc n'était vassal que du pays et n'appartenait à personne. Ce fut la multiplicité des fiefs et la création par leur hérédité de l'indépendance des seigneurs qui amena ce changement social de si haute importance où l'on vit le vassal, ou seigneur indépendant du roi, faire des *arrière-vassaux*, c'est-à-dire des hommes liés à lui par la location de terres appelées *arrières-fiefs,* et qui, pour jouir de ce titre, se soumettaient à une condition du service obligatoire. Ce fut le commencement de grands désordres, l'unité de commandement, premier besoin d'un gouvernement *raisonnable,* se trouvant morcelée par autant de souverains secondaires qu'il y a de provinces ou *pagus.* De là ce droit de guerre que chacun s'arrogeait, et qui n'eut enfin d'obstacle possible au XIe siècle que dans la *paix* et la *Trève-de-Dieu,* dues à l'Eglise, et par cela même, comme nous le verrons, si méchamment calomniées par ses ennemis. (V. Lachesnaye Desbois, II. 373, *Dictionnaire historique*, III, 723, V° *Vassal.*)

Note 25

Aurillac, *Auriliacum,* ancienne capitale de la haute Auvergne, est devenue le chef-lieu du Cantal, et a 10,000 habitants, sur la Jordanne. Son église paroissiale de saint Géraud est un beau type

de l'architecture du XIIIe siècle, qui la vit reconstruire après sa ruine par les Anglais. C'est de l'abbaye d'Aurillac qu'était sorti, en 999, le pape Sylvestre II, simple moine, natif du pays, et qui fut regardé comme l'un des plus savants hommes du moyen âge.

NOTE 26

Mâcon, *Matisco* ou *Matisconum*, ville de 16,000 âmes, chef-lieu de Saône-et-Loire, sur la Saône. Elle est antérieure à l'occupation de la Gaule par les Romains. Chef-lieu d'un comté et faisant partie du duché de Bourgogne, elle fut réunie à la couronne de France par Louis XI, en 1477.

NOTE 27

Cluniacum, petite ville de 2 à 3,000 âmes, chef-lieu de canton de Saône-et-Loire. — Il paraîtrait, d'après la signature du diplôme cité par Besly *(Comtes du Poict.* p. 37*)* et l'*Art de vérifier les dates*, que cette terre avait été donnée à Guillaume par un testament de sa sœur, comtesse de Mâcon, veuve de Ranulfe, comte de Poitiers. Elle comptait par là expier les nombreux pillages que son mari avait faits des biens ecclésiastiques. On avait donc, en ces temps de foi, de véritables notions du juste et de l'injuste, du bien et du mal, du vol et de la réparation par laquelle il doit être effacé... Tous les siècles se suivent et ne se ressemblent pas !... — Guillaume avait fait signer aussi cette charte par le comte de Toulouse, dépendant du duché d'Aquitaine. Mais une particularité plus remarquable parce qu'elle est d'une époque où se modifient les usages et l'esprit public du pays, c'est que le protocole de la charte est conçu au nom de *Guillaume, duc d'Aquitaine, par la grâce de Dieu*, ce qui exprime nettement une complète indépendance de toute autorité temporelle. Ce n'est plus le roi de France qui possède l'Aquitaine, ni aucune autre des provinces qu'elle enclave. Le duc la tient de Dieu seul et de son épée qui la défendra au besoin. Le roi sera le suzerain car elle est venue de lui sous cette condition ; mais le duc est maître chez lui. Il est devenu un de ces grands vassaux dont le fief, propriété personnelle, aura ses arrière-vassaux et ses arrière-fiefs. Il arrivera même que les Comtes conquerront aussi leur propre personnalité du souverain auquel ils ne devront plus que foi et hommage ; ils sont déjà possesseurs héréditaires et incommutables. C'est la féodalité qui apparaît avec son incontestable souveraineté. Le roi n'est plus qu'une sorte de premier parmi ses pairs. Il n'y a plus d'unité gouvernementale, mais autant de maîtres que de gouverneurs provinciaux. De là naîtront les abus que nous verrons désormais presque à chaque page de notre histoire, et la royauté

devra compter parmi ses plus tristes fautes, d'avoir méconnu elle-même que l'unité monarchique, trop partagée, conduit fatalement à la diffusion du pouvoir, et que cette promiscuité de la puissance engendre, tôt ou tard, le mépris de l'autorité. C'est ainsi qu'on jette dans les masses inintelligentes le germe des idées républicaines, et que pour les grandes nations, la république dénaturant les éléments sociaux, amène fatalement aussi, pour dernière conséquence, la ruine de l'Etat et la fin des plus glorieuses nationalités.

Nous sommes destinés à marcher vers cette fin, lentement, mais sûrement; et nous le devrons aux abus que les divers pouvoirs auront fait de leur force ; et nous serons obligés de conclure un jour que les peuples ne périssent pas tant par le despotisme d'un seul, qui ne peut jamais durer, que par la tyrannie des masses, toujours composées d'imbéciles ou de pervers. — Ce sont ceux-là qui s'éternisent !...

NOTE 28

Nous ne pouvons parler ici que des commencements de Cluny, pour ne pas sortir du cadre où doit se renfermer notre sujet ; mais, pour satisfaire à une juste curiosité des lecteurs studieux, nous esquisserons en quelques lignes la suite moins consolante de ces magnifiques commencements. Ainsi nous ajouterons qu'en dépit du merveilleux parallèle qui se remarque dans le berceau de Cluny, avec l'ordre bénédictin si vivace et si fort, il y eut cependant une différence remarquable entre les deux instituts, c'est que le dernier venu modifia la règle du premier en multipliant les prières aux dépens du travail des mains, que la grande intelligence de Saint Benoît avait voulu maintenir comme un des points principaux de la règle. On ne tarda pas à s'en apercevoir, par l'affaiblissement de l'esprit de mortification et de pénitence. Après des abbés comme Bernon, Odilon, Hugues et Pierre le Vénérable, qui gouvernèrent l'Europe à la manière chrétienne, par l'étendue et la continuité de leurs relations avec les papes et les rois, vinrent les abbés mondains, prenant Cluny pour un fief, s'en faisant une forteresse, et s'illustrant par des fêtes chevaleresques, bien plus que par les exemples d'une vie de sainteté. Puis arrivèrent les abbés commandataires, aboutissant par une grande ruine à la révolution philosophique de 1790. — V. la belle *Histoire de l'abbaye de Cluny*, par Lorrain, 1840, in-8° ; Mauléon, *Carlovingiens*, II, 47.

On voit quel service le pieux duc d'Aquitaine avait rendu à son pays, et quelle reconnaissance il en méritait. En traçant ce court historique du magnifique établissement que lui dut notre moyen âge, nous avons donné la plus juste appréciation de son esprit élevé, et

une preuve de plus de l'aptitude aux grandes choses qui distinguait les grands hommes de ces âges, si intéressants à bien connaître. Mais quelles graves leçons l'humanité ne trouve-t-elle pas dans ces décadences de ses affaires les plus importantes ! Comment n'a-t-on pas vu clairement, au milieu de tant de secousses qui, à tous les âges du monde, ont ébranlé ses fondements, que les plus belles et les plus solides institutions n'ont cédé qu'à d'imprudentes utopies, accréditées par l'inexpérience d'hommes incompétents ou insuffisants à une tâche nouvelle que de sérieuses réflexions n'avaient pas mûrie ? Le travail manuel avait paru au patriarche de Subiaco un excellent moyen d'interrompre la prière ; les études, la copie des livres rentraient dans ce travail, faisant diversion nécessaire aux rudes occupations de l'agriculture, de la bâtisse et de soins domestiques. L'oubli de ce grand principe, qu'on croyait remplacer par quelque chose de meilleur, devint fatal à Cluny où il est désormais plus facile de manquer à la seule pratique de la prière, qu'à plusieurs autres dont la négligence simultanée, en devenant plus apparente, eût semblé plus répréhensible, et eût moins prêté au relâchement. Cluny se fut ainsi maintenu dans sa régularité primitive ; il eût continué, au grand avantage de la religion, la réforme dont ses fondateurs avaient donné le signal. Et maintenant, ne sommes-nous pas appelés, par ces exemples trop peu compris, à d'autres considérations d'une haute portée, et que nous ne pouvons nous dispenser de soumettre à nos contemporains ! En quelles conditions normales vivent aujourd'hui toutes les nations de l'Europe ? N'y remarque-t-on pas un détraquement complet qui menace chacune d'elles d'une ruine plus ou moins prochaine ? Et pour ne pas sortir de nos propres affaires, qu'est devenue cette constitution de la France qui l'avait rendue, pendant quinze siècles, le modèle et l'arbitre de tous les peuples du monde ? Qu'a-t-on fait de ce peuple calme, intelligent, docile à ses gouvernants, glorieux par sa politique, ses succès militaires, son génie artistique, son caractère spirituel, sa franchise proverbiale, sa littérature modèle, son attachement à la foi chrétienne ? De ce peuple admiré partout, de faux docteurs, par la philosophie de Diderot et de Voltaire, sont venus faire une nation écervelée, ingouvernable, sans principes d'administration, sans caractère national, faisant de l'art un commerce honteux, profanant les lettres en des romans sales ou impies, n'aimant que les succès de Bourse, avec le sensualisme et la mollesse, sans autre conviction que le matérialisme athée, et n'appuyant le droit public que sur la force matérielle, l'hypocrisie et la cupidité ! Telles sont les conséquences du renversement de la Monarchie sécu-

laire de la France. Les fauteurs de la Révolution de 89, qui la couvaient depuis longtemps, n'eurent d'autres motifs de leur révolte que l'envie de se saisir du pouvoir, sous l'ombre menteuse d'améliorations prétendues, entreprises en faveur de la *liberté* qui ne souffrait pas, et des *Droits de l'homme* qu'on n'avait jamais méconnus. L'autorité royale offusquait les grands seigneurs de l'anarchie, Mirabeau et consorts en vinrent à bout, en la modifiant par la fameuse et à jamais détestable Constitution de 91. C'est d'elle que sont nés le parlementarisme, la liberté de la presse, le suffrage universel, l'enseignement obligatoire, la *laïcisation,* comme ils disent, du catholicisme, de la conscience humaine; et le mépris haineux de tout ce qu'on avait eu jusqu'alors de plus respectable et de plus sacré.

Et pour revenir à notre point de départ, en considérant que ce bel ordre de Cluny, en dépit de ses admirables commencements, ne s'affaiblit si vite que parce que, tout en conservant le fond de la règle bénédictine, on y avait aboli, sous prétexte de perfectionnement, un point essentiel qui maintenait ses membres depuis 500 ans sous la férule salutaire de la dépendance et du travail, ainsi notre malheureuse France a perdu sa force vitale dès lors que le principe monarchique est devenu la victime d'ambitieux sans croyance et sans mœurs. Et quand les vieilles traditions de paix, d'honneur national et de foi religieuse sont ainsi tombées dans le mépris d'une génération qui se croit en progrès, comptez de combien d'émeutes, de révoltes, de révolutions violentes souffrira ce peuple divisé en partis innombrables, où toutes les plus grossières idées auront prévalu, où chaque cerveau aura ses plans pour le bonheur public, où l'anarchie se vantera de marcher à la conquête du capital, et où toutes ces écœurantes idées n'auront pour antagonistes que des conservateurs tranquilles, résignés à mourir plutôt qu'à se défendre.

Que nos lecteurs pardonnent, s'il le faut, à cette longue digression dans laquelle un exemple, déjà si loin de nous, nous a fait tomber... Il y a des chutes dont on ne se console pas !

Note 29

Chartres, d'abord *Autricum,* puis *Carnutes,* occupait, entre la Loire et la Seine, le pays des Carnutes, dont on a fait les départements d'Eure-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret. Elle est posée sur une montagne dont l'Eure baigne le pied. C'est de cette rivière (*Autrica)* que la ville avait reçu son premier nom, avant qu'elle prît celui des *Carnutes.* Ce peuple fut un de ceux qui soutinrent le plus

énergiquement contre César leur autonomie et celle de la Gaule. Chartres était le principal séjour des Druides. Ce petit pays leur dut tout ce qu'il avait de civilisation. Elle fut au xe siècle la capitale d'un comté de son nom. En 1661, elle devint un duché-pairie pour Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Elle a maintenant dix-huit mille âmes, une des plus belles cathédrales de France, et la préfecture d'Eure-et-Loire.

Note 30

V. Dudon, *de moribus Normannorum*. Cette relique avait été donnée à l'Eglise de Chartres par Charles le Chauve : c'était l'empereur Nicéphore qui l'avait envoyée à Charlemagne vers l'an 804, et depuis ce temps elle avait toujours été conservée à Aix-la-Chapelle jusqu'en 876, qu'elle devint la propriété de la célèbre église qui la possède encore. Son authenticité fut renouvelée en 1846 par Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres. (Cf. *Description de la cathédrale de Chartres*, par M. l'abbé Bulteau, p. 163.) — Ajoutons qu'il faut se méfier, sur le fait de ce siège de Chartres, de la date trop incertaine donnée par Besly (*Comt. de Poict.*, p. 216), d'après Orderic Vital, laquelle date a été mal citée, car l'affaire est du 11 juillet 911, et cette année là, on ne trouve pas que l'indication donnée par Orderic fût *indiction 3*, qui n'appartient qu'à l'année 915, mais *14*, qui concorde bien avec 911.

Note 31

Levès, chef-lieu actuel d'une commune de 1,200 âmes, situé sur une colline à une lieue au Nord de Chartres, sur les bords de l'Eure.

Note 32

Ces claies étaient formées de branches d'arbres entrelacées faites sur place pour se défendre dans les sièges contre les traits des assiégés. On les dressait devant soi pour s'en faire autant de remparts mobiles. On les jetait aussi sur les fossés opposés par l'ennemi à la marche des troupes, et ce dernier usage a duré dans les armées jusqu'à ce que les développements de l'artillerie eussent rendu ces moyens absolument inutiles. (V. Lachesnaye-Desbois, *Dictionnaire militaire*, V. Claies, t. Ier, in-12. Paris, 1758.)

Note 33

Baidon, *Baidonus*, ancien fief relevant de la châtellenie de Launay, commune de Sérigny, arrondissement de Châtellerault (Vienne). Quoique cette villa appartienne en 912 à la viguerie de Sauves, elle

est, en 964, de celle de Colombiers qui en avait été détachée, et en 1285, une seigneurie. C'est maintenant une simple ferme de la commune de Marigny-Brizay, canton de Neuville (Vienne).

NOTE 34

Troly, *Troslegium,* palais royal, aujourd'hui modeste village du canton de Coucy-les-Châteaux (Aisne).

NOTE 35

Saint-Clair-sur-Epte est un bourg de l'ancien Vexin, de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise), que traverse aujourd'hui, comme en 912, la grande route de Paris à Rouen. Cette rivière d'Epte est un affluent de la Seine, nommé alors Etta ou Epta, et qui avait été suivie dès le commencement des invasions par les Barbares, pour se répandre dans les terres. (V. *Annal de Saint-Bertin,* ann. 861.) Saint-Clair est une commune de 600 habitants, posée dans une belle vallée, et du canton de Gisors, petite ville voisine arrosée par l'Eure.

NOTE 36

Nous n'entrerons pas dans les articles du traité de Saint-Clair, mais une note est nécessaire ici, pour donner au lecteur une idée juste et aussi complète que possible de la vérité historique sur un point important qui nous intéresse d'ailleurs comme Poitevins. Il s'agit de déterminer les limites assignées alors au territoire abandonné à Rollon. La Bretagne en fit-elle partie, comme quelques auteurs l'ont affirmé, entre autres Guillaume de Jumièges, ou bien faut-il tenir avec d'autres qu'on la lui refusa? C'est ce dernier parti qu'il faut prendre, car, outre qu'il n'eût pas été possible de céder cette grande province de l'Armorique, d'ailleurs peu disposée à perdre son autonomie, et qui aurait, par son voisinage avec le Poitou, compromis de nouveau l'indépendance de l'Aquitaine, il y avait aussi à considérer que Rollon, ne possédant rien sur ce terrain, n'avait pas à espérer, que, déjà maître de la Manche, il allait recevoir par surcroît à ses forces maritimes, ces plages de l'Océan occidental qui eussent favorisé des expéditions contre les îles de la Bretagne et du Poitou. Il est certain que les prétentions de Rollon n'allaient à rien de moins que cette adjonction d'un territoire qui lui eût offert des ressources considérables pour l'agriculture et des salines de grande valeur; mais on les lui refusa nettement, trouvant le sacrifice aussi coûteux au point de vue de la richesse que de la politique. Les historiens qui ont écrit le contraire, comme Dudon (lib. II *de moribus Normanorum,* et Guillaume de

Jumièges, s'étaient laissés surprendre par ce fait que les petits pays de Coutances, d'Avranches et de Bayeux longeant les côtes septentrionales et occidentales de la Normandie, et qu'occupaient alors des colonies bretonnes, furent retirées à ces dernières qui ne les possédaient qu'à titre d'hospitalité, et ajoutées aux possessions normandes comme un complément naturel et indispensable. Cette question doit être ainsi résolue, comme on peut s'en convaincre par la lecture de livres autorisés que publièrent à des époques différentes, mais dans le même sens, l'abbé de Vertot : *Traité de la mouvance de Bretagne,* Paris, in-12, 1720, t. I; — Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne,* I, 61; — Deville, *Mém. des Antiq. de France,* 1861.

NOTE 37

Bodin, dans ses *Recherches sur l'Anjou,* p. 145, a plié ces conjectures au besoin de la cause libérale qu'il a plaidée dans tous ses livres, et La Fontenelle ne s'est pas aperçu qu'il recevait trop facilement ces impressions quand il a dit : « Il *paraît* que dans ce « refus il ne fut pas question des objets précieux en pierreries, en or, « en argent... *Sans doute,* que les moines de Tournus les gardèrent « aussi pour répondre des frais de nourriture et d'entretien des « disciples de Saint-Florent. » Apparemment qu'en compensation de ces frais, l'objet principal ne pouvait pas suffire à des calculateurs si énergiquement résolus de les garder... Il est vrai, pour tout dire, que l'historien qui nous a transmis cet épisode dans l'*Histoire de saint Florent,* traite sévèrement ceux de Tournus, et les accuse pour ce refus d'une « violence avaricieuse; *violenter et avare retinentibus* ». Mais ces mots expriment plutôt le mécontentement d'un membre de la famille qu'un reproche très exact dans les termes; car l'abbé Hervé, après avoir motivé son refus, ne le fait porter que sur le saint corps : *Sanctissimam quam apportastis non reportabitis sarcinam,* ce qui exclut toute autre chose que *la très sainte relique.* On n'a donc pas le droit de l'accuser d'avoir retenu avec elle aucune autre chose que les ornements dont le respect et la dévotion avait coutume de la parer.

NOTE 38

Dudon, *de moribus Normann.,* lib. II. — Mauléon, *les Carlov.,* III, 45. — Le nom de cette princesse qui se trouve cinq ou six fois appliqué à quelques-unes des femmes de la famille royale depuis Charlemagne, a été confondu en plus d'une occasion. Plusieurs historiens ont pris celle dont il s'agit ici pour une fille de Charles le Simple; elle ne pouvait être que sa sœur, fille, comme lui, de Louis

le Bègue, et qui devait être née vers 878. Cette erreur, qui vint d'abord de Guillaume de Jumièges, fut répétée ensuite par Orderic Vital. Elle leur venait de ce que n'étant pas tout à fait contemporains de l'événement, ils se sont laissés égarer par des traditions inexactes. On voit par la même raison que ceux qui ne donnaient que 15 ans à Gisèle lors de son mariage, ne se trompent que de 20 ans, toujours par suite du premier calcul. (Cf. Mauléon, *Hist. des Carlov.* II, 45, 60, et 321.)

NOTE 39

La Chaise-Dieu, *Casa Dei*, abbaye bénédictine, fondée au diocèse de Clermont en 1046. Un de ces anciens abbés fut le cardinal de Richelieu. Elle avait plusieurs prieurés dans le Poitou, et dom Estiennot, l'un de ses religieux les plus célèbres, habita souvent l'abbaye de Nouaillé, où il recueillit, en quatre volumes in-folio, les *Antiquités bénédictines du diocèse de Poitiers.*

NOTE 40

Cf. Guillaume de Malmesbury, bénédictin anglais qui écrivit au XIIe siècle, en 1142, l'histoire de son pays *(De gestis regum Anglorum)*. Ce travail se trouve dans la collection de Duchesne, mais une édition nouvelle en a été donnée à Londres, par Hardy, 1840, deux volumes in-8°. — On peut consulter aussi Guillaume de Poitiers, ainsi nommé de ce qu'il avait étudié dans cette ville. Il a écrit en bon latin, et avec une véritable érudition, une histoire de Guillaume le Conquérant laquelle, pour n'être pas toujours d'un observateur très scrupuleux, a cependant le mérite d'une narration fidèle, curieuse par une foule de détails. Guillaume de Poitiers mourut archidiacre de Lisieux, dans le cours du XIe siècle.

NOTE 41

Le Saleron, *fluvius Saleronis*, dont nous avons parlé ci-dessus, *ad ann.* 834, et qui, après être entré dans le département de l'Indre, va se perdre dans l'Anglin, près d'Ingrande, l'ancienne *Finas*, limitrophe du Poitou et du Berry et qui n'est pas celle renfermée aujourd'hui dans le canton de Dangé.

NOTE 42

Pouligny, *Pauliniacum*, petite ville gallo-romaine d'origine, canton du Blanc (Indre). La Fontenelle écrit *Pontigny*, ce qui nous transporte dans l'Auxerrois, ou même dans la Moselle. Au reste, ce Pouligny a des homonymes, dont le nôtre se distingue par le vocable de Saint-Pierre, qui est celui de la paroisse.

NOTE 43

Nous venons de voir *Ingrandisse,* au VIIe siècle ; on trouvera en même temps *Ygorande,* et *Egurande* qui en semblent des abréviatifs ; Plus tard, c'est *Ygorandis, Ygorandinsis ;* et après maintes autres transformations, on voit arriver *Igranda* au XIe siècle, *Igranda* encore au XIIe, et enfin *Ingrandia* au XIVe et *Ingrande* en 1497. (V. Redet, *Dictionnaire de la Vienne* et *Cartulaire de Saint-Hilaire,* I, 17, 33, 35.) En dépit de toutes ces variantes, dues à la prononciation changeante des époques et des localités ; on voit bien que l'origine d'*Ingrande* est dans l'*Ingressus* des Latins, dont le mot *Fines* était le véritable synonyme. — Au reste, toutes les données, justement acceptées sur la traduction de *Fines* et *Ingressus*, se confirment encore tout récemment par la découverte d'un autre *Ingrande,* située aux environs de Fontevraud, et placée sur les antiques limites qui séparaient le Poitou de la Touraine. (V. *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* XIV, 468.)

NOTE 44

Saint-Ustre n'est qu'une traduction assez mal déduite du latin *Adjutor,* qui fut le premier nom de Saint Maixent. C'est donc sous le patronage de ce dernier qu'a toujours été la petite paroisse annexée à Ingrande, et qui l'a encore pour titulaire.

NOTE 45

L'antique légende est l'histoire parlée du peuple qui n'écrit pas. Ce peuple naïf y raconte ses mémoires pour les générations suivantes ; s'il s'est trompé souvent dans ses appréciations, si la chronologie lui est inconnue, il ne dit rien qui ne s'appuie de ses croyances religieuses, et c'est ainsi que ses récits, plus ou moins déviés de la foi chrétienne, sont toujours respectables au point de vue de la bonne foi qui nous les transmet, et de la simplicité qui la perpétue. Nous en avons une charmante preuve dans la tradition de toute cette contrée, où le culte de sainte Florence dure encore malgré les obscurités de son origine et la perte absolue de ses habitudes liturgiques. On sait, très historiquement, dans la paroisse d'Ingrande et deux ou trois autres non moins zélées, que sainte Florence est cette jeune vierge qui vint se mettre sous la direction de saint Hilaire, habita Comblé, y mourut, et fut honorée dans le Poitou, sans interruption depuis le IVe siècle. Mais ce que les hagiographes ne nous disent pas, et ce que le peuple sait très bien, c'est que, au-delà d'aucune époque bien précisée par lui, une statue de la sainte avait été trouvée dans les décombres d'un sanctuaire détruit ;

qu'apparemment une tradition conservée, et encore vivante la fit reconnaître ; que les paroisses voisines se la disputèrent, et qu'elle resta, on ne dit plus comment, au *Chapitre* d'Ingrande qui, dès lors, institua une procession qui se fait encore chaque année, le 3 mai, anniversaire probable de la découverte. Ce pélérinage est très suivi par une foule religieuse qui y va prier, expose tous ses besoins à la sainte, et lui attribue les grâces qu'elle reçoit. Il n'y a rien là que de très conforme à la théologie catholique. Quoi de plus touchant que cette unanimité de tant de consciences professant les mêmes convictions, que tant d'espérances diverses dirigeant au même but, et qui persévèrent depuis tant de siècles à renouveler périodiquement ce voyage de foi, saus que rien ne l'arrête ni le décourage ! Comme elles parlent éloquemment ces ruines recouvertes de tertres moussus et d'herbes épaisses, abritées par des chênes séculaires, comme on les goûte dans ce silence de leur solitude, que des cantiques viennent seuls interrompre une ou deux fois chaque année ! Ne se trouvera-t-il personne qui songe à relever ces débris et à faire acte de *conservation* en faveur de ce peuple qui n'aura plus rien à respecter quand il aura perdu sa foi ? (V. sur sainte Florence, ci-dessus, I, 206.

NOTE 46

La famille d'Argenson est une de celles qui, en France, se rattachent aux origines de la patrie par de glorieuses traditions qui peuvent manquer de preuves dans les listes généalogiques, mais qu'il ne faut pas dédaigner cependant, parce qu'on n'invente pas des faits qu'à aucune époque les contemporains n'eussent acceptés, si des titres sérieux n'en eussent été la base primitive. Sans donc se laisser séduire par telles ou telles légendes, dont un tribunal n'adopterait pas nécessairement les témoignages, on peut accueillir des souvenirs historiques transmis par des siècles attentifs à les perpétuer. Ainsi, quoique les d'Argenson n'apparaissent dans nos dyptiques nobiliaires que vers la fin du XIVe siècle, on ne peut douter, pour eux, d'un berceau qui remonterait jusqu'au IXe siècle, où leurs notes de famille consacrent leur premier nom. Ce nom était *Vigerius*, dont on a fait *Voyer*, devenu leur nom patromimique, et qui, ayant été longtemps *Vigerius*, laisserait supposer qu'une première illustration aurait pu leur venir d'une charge de *Viguier*. Serait-il vrai que Charles le Chauve (vers 940), aurait donné à un chevalier qui l'avait servi contre une révolte des Bretons, la terre de Paulmy, qui domine la Vienne, et d'où serait venu aux *Voyer* leur nom féodal ? — D'aucuns historiens le disent, et des plus renommés parmi ceux qui écrivirent sur nos annales, comme André Duchesne

(*Antiq. des villes de France*, p. 75); et Tristan de Soliers (*Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, 1679, in-folio, p. 89). — Mais ce sont surtout les généalogistes de profession, dont la renommée est une garantie en faveur de ceux dont ils parlent. Moréri (*Grand Dict. historique*, in-folio, 1759). — Le P. Anselme, (*Grands Officiers de la Couronne*, VI, 593), nous montrent les Paumy faisant une donation à Notre-Dame de Beaugerais, datée de 1244, vendredi après Quasimodo. — Ces Paumy (qui écrivirent Paulmy), furent donc la première branche, qui eut dix rameaux d'où sortirent de nobles chevaliers et des magistrats qui s'illustrèrent dans les armées de nos rois et dans les charges civiles de la Touraine; les uns ayant gouverné cette province, d'autres les châteaux de Loches ou la ville de Châtellerault; tous honorés par leur bravoure et leurs services, et demeurés fidèles à la religion pendant les lamentables périodes des guerres civiles du xvie siècle, où le château de Paulmy succomba sous les efforts des séides de Calvin. C'est après ces mémorables secousses sociales, qu'une fille de Jean-Armand de Voyer, ayant épousé un Pierre de Voyer, son cousin, seigneur d'Argenson, lui apporta la terre de Paulmy, et ainsi fut fondée, en 1689, la seconde branche de la famille.

De cette branche, un Claude Voyer-d'Argenson fut aumônier du roi Louis XIII, en 1626; puis dignitaire du Chapitre de Luçon, dont il refusa l'évêché par humilité. Il est auteur de plusieurs ouvrages de théologie mystique et de droit. L'un de ces derniers, *Jurisprudentia christiana Francorum*, fut imprimé à Poitiers en 1652. — Nous voyons deux de ses neveux portant successivement le nom de Marie-René, devenir, l'un après l'autre, ambassadeurs à Venise comblés de dignités et de faveurs méritées de la cour.

Cette seconde branche, mieux connue de nous parce qu'elle s'en rapprocha de plus près, finit en la personne d'une fille d'Antoine-René, marquis de Paulmy et d'Argenson, laquelle fut mariée en 1771 à un Montmorency-Luxembourg, qui fut député aux Etats-Généraux de 89 par la noblesse du Poitou.

La troisième branche fut celle des comtes, qui paraît d'abord en la personne de Marc-Pierre de Voyer, baron des Ormes-Saint-Martin, Marmande, etc. — Né en 1696, et mort en 1764, il remplit les plus hautes fonctions de l'Etat, ayant été lieutenant-général de police, intendant de Tours, garde des sceaux, ministre de la guerre et fondateur à ce titre de l'Ecole militaire. Il fut aussi membre honoraire de l'académie des sciences.

Le frère aîné de Marc-Pierre, René-Louis, était homme de lettres, tout en s'occupant, comme tous les siens, des affaires de l'Etat, où

il remplit des emplois considérables. Lié avec Voltaire, ses écrits s'en ressentirent, et ses *Essais* ou *Loisirs d'un homme d'Etat*, aussi bien que ses *Mémoires*, laissent trop s'étendre une philosophie où la franc-maçonnerie avait déjà la principale part. Son fils, né en 1722, fut ambassadeur en Suisse, à Venise, puis ministre de la guerre en 1752, Il fonda la bibliothèque de l'arsenal, qui était la sienne propre, et dont il tira un recueil de 65 volumes in-8°, qu'il publia sous le titre de *Mélanges extraits d'une grande Bibliothèque*, les idées fausses du temps n'y manquaient pas.

Le dernier comte d'Argenson, que la Révolution trouva nanti de ce titre, fut Marc-René-Marie, né en 1771, et mort en 1842. Il était petit-fils du précédent, et le vent qui soufflait sur la France, celui-là même qui avait fait éclore la politique révolutionnaire, avait aussi poussé ce représentant d'une famille si fidèle au service de ses rois vers le général Lafayette, dont il devint l'ami et l'aide de camp. Ces circonstances suffisent à expliquer comment on le fit, en 1809, Préfet de l'Empire, Représentant en 1815, pendant les Cent-Jours, et membre, peu après, de la Chambre des députés, où il siégea longtemps dans l'opposition. En 1833, il signa un manifeste républicain de la *Société des Droits de l'Homme*, et se retira enfin dans son château des Ormes, où il continua, jusqu'à sa mort, à dépenser sa fortune en faveur des idées républicaines, préparées en lui par le libéralisme de la Restauration, ou plutôt par les révolutionnaires de 89.

Note 47

L'Auzon, *Also*, *Ausonius*, petite rivière qui naît dans le département de la Vienne, à 2 kilomètres au Sud-Est d'Archigny, dont elle limite à l'Ouest le territoire. Elle traverse les communes de Bonneuil-Matours, de Montoiron, Availles, Sénillé et Targé, et va se perdre dans la Vienne en amont de Châtellerault, au-dessus du village d'Auzon, où était une commanderie du Temple. L'importance relative de ce cours d'eau a fait donner son nom dans les campagnes qu'elle arrose à d'autres ruisseaux pour lesquels il est devenu synonyme de *rivière*. Ainsi l'Auzon de Sénillé, de Chénevelle, etc.

Note 48

Carte de Cassini, n° 67. Cet étang est aussi appelé de la *Tongrière* en 1673, dans un acte cité par Rédet. (*Dictionnaire de la Vienne.*)

Note 49

Marsay, *Marciacus villa in Vicaria Ygoradinsi*, à 1 kilomètre

au Nord de Sénillé, sur un ruisseau. Il y a le *Grand* et le *Petit Marsay.*

NOTE 50

La Tour d'Oiré est un hameau de la même commune d'Availles, ancienne châtellenie relevant de la baronnie de Thuré, domaine des évêques de Poitiers avant 1447.

NOTE 51

V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* XXII, 19. Ce Prinçay est la *Villa Prisciacus,* qu'il ne faut pas confondre avec le bourg de même nom, dans le Loudunais, qui le portait, dès 854, dans un diplôme de Charles le Chauve, et dont nous parlerons plus tard.

NOTE 52

Ce ruisseau de Chénevelle part de la Bouffonnerie, commune d'Archigny, et traverse la commune à laquelle il a donné son nom.

NOTE 53

Aujourd'hui *Chabannes,* hameau de la commune de Chénevelle, canton de Pleumartin (Vienne). V. *Cartulaire de Saint-Cyprien,* p. 168.

NOTE 54

Cartulaire de Saint-Cyprien, p. 152. — Ce Savigny était un prieuré de l'abbaye, et n'est plus qu'un hameau avec un château encore existant au bord de la Vienne.

NOTE 55

Un Aznar, comte de Iaca, était fils de Loup, qui avait préparé le désastre de Roncevaux, et qui fut pendu par suite de cette trahison. Un autre fut, en 834, comte de Soullans de Mauléon d'où descendirent les Mauléon du Poitou. Un autre encore, dès 824, avait été comte amovible de Gascogne. Rien d'étonnant que ce nom soit venu en Poitou à l'une de ces époques, et y soit resté à une terre dont Anière (et mieux Asnière), aura continué ainsi le souvenir historique. Nous avons déjà parlé d'une paroisse de ce nom, *Asinaria,* ci-dessus, t. III, p. 96, qui occupe le canton de Brioux (Deux-Sèvres).

NOTE 56

Le chefcier était un dignitaire préposé au soin du luminaire et de la cire. Dans le Chapitre de Poitiers il avait aussi la garde des reliques, des croix, des calices et autres vases sacrés. Il tenait donc les clefs des armoires ou des appartements qui les contenaient. (V.

pour plus de détails notre *Histoire de la Cathédrale de Poitiers* II 112 et suiv.)

NOTE 57

Archigny, *Presbiteri de Archineo.* C'est encore *Archinneum, Archinniacum*, à la fin du XII[e] siècle, d'où on lui voit arriver son nom moderne.

NOTE 58

Doucé, *Dulciacum,* hameau de la commune de Rilly, (Indre-et-Loire), canton de l'Ile-Bouchard, arrondissement de Chinon.

NOTE 59

L'abbaye de l'Etoile fut fondée dans les bois, entre Archigny et Cenon, aux bords de la Vienne, par Isembaud de l'Etoile, parent de nos évêques du nom d'Isembert, qui la gouvernait déjà en 1124. Nous verrons en son temps, ce qui se rattache à cette fondation et à plusieurs phases de son existence.

NOTE 60

L'Acadie, ou nouvelle Ecosse, est une presqu'île de l'Amérique septentrionale. Elle dut son origine à des colons français, qui s'y établirent en 1614. Elle se développe par 120 lieues de long sur 40 de large. Les Anglais l'ayant prise, la rendirent à la France en 1661. En 1763, les ministres de Louis XV eurent la lâcheté d'abandonner de nouveau à l'Angleterre ces compatriotes qui avaient toujours montré à la mère-patrie un filial attachement, et qui, vexés par l'anglicanisme dans la pratique de leur religion, émigrèrent pour conserver leur liberté de conscience. M. Des Cars profita de cette circonstance pour accueillir ces malheureux et les appliquer à la culture de cette partie du Poitou, qui en avait tant besoin.

NOTE 61

Rudepère, ancien fief, connu dès 1309, relevant des châtellenies de Montgamé et de Chitré.

NOTE 62

V. *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, II, 187. — La prébende était un revenu en argent ou en provision, accordée par mois ou par semaine aux clercs d'un chapitre qui n'étaient pas dans les ordres sacrés. Ces fonds faisaient une partie à part dans les possessions de la Compagnie, et étaient réservés exclusivement à ceux qui devaient

les toucher. C'était envers eux une dette essentielle acquise à leur charge pour laquelle on devait la leur donner. De là, le mot prébende, *prebanda*, ou semi-prébende, qui n'était que la moitié de ce revenu affecté à une charge moindre. Ce revenu était toujours pris sur le bien du Chapitre, qui en disposait seul pour ses subordonnés, et avait le droit de les régler ou modifier au besoin, sans toutefois en diminuer la somme, la portion des prébendés devant toujours rester la même. Les chanoines avaient aussi leur prébende ou semi-prébende ; mais ces revenus, qui pouvaient s'augmenter en quelques circonstances, ne pouvaient jamais être diminués, parce qu'ils étaient attachés à l'inamovibilité de leur position.

NOTE 63

Traversay. On trouve vers 1476, dans la généalogie un Prévôt de la Boutetière (*Saint-Allais*, x, 267), prieur de Traversay. Est-ce le Traversay dont nous parlons ? est-ce un fief de cette famille qui s'est distinguée de plusieurs autres, par les noms de Prévôt-Sanzac et qui pouvait avoir des alliances avec les Prévôt de la Boutetière, originaire du bas Poitou ? Ceci nous paraîtrait difficile à traiter, sans de nombreuses pièces dont la précision serait concluante, mais qui semblent se dérober à nos recherches. Tout en croyant pourtant que le nom du fief susdit, qui est à présent un village de la paroisse de Saint-Cyr (canton de Saint-Georges-les-Baillargeaux), a donné son nom à la famille, encore représentée à Poitiers très honorablement par M. le marquis de Traversay.

C'est une branche alliée à celles de Touchimbert, de la Chesnaye, de la Vauzelle, dont la souche apparaît dans nos annales, dès le xve siècle, avec les Prévôt-Sanzac, et dont la Chesnaye-Desbois nous énumère, en une foule de détails intéressants, des branches diverses. Celle qui nous intéresse ici, se distingue dans la personne de Jean Prévôt, seigneur de Traversay, aux batailles d'Oudenarde, en 1708, et de Malplaquet, l'année suivante. Ses fils ne manquèrent pas à ces exemples, et se signalèrent, par des traits de bravoure et d'honneur, dans les armées de terre et de mer où les avaient engagés leurs nobles instincts de gentilhommes français. La révolution les trouva dignes de leurs principes, et quand ils virent, en 1791, qu'il n'était plus possible de servir et de défendre le roi qu'on trahissait de toutes parts, les serviteurs incorruptibles, les chevaliers de Saint-Louis, les officiers qui avaient aussi bien commandé nos vaisseaux aux colonies que nos compagnies de terre dans les guerres sanglantes du règne de Louis XV, quittèrent la France, prirent du service à l'étranger, et de l'agrément du roi, déjà prisonnier et

impuissant, ils acceptèrent du service à la Martinique et en Russie. Ils développèrent de grands talents de marins dans ces fonctions élevées. La Russie dut au marquis de Traversay de voir reconstituer sa marine, et l'honora de ses plus beaux grades. Celui-ci reconnut ces hautes faveurs en créant, par son zèle et son dévouement, les beaux établissements maritimes de Nicolaïef et de Sébastopol. Ses enfants continuèrent à se distinguer, soit hors de France, pendant la Révolution et l'Empire, soit en France, où la Restauration les rappela pour utiliser leur patriotisme et leurs talents, jusqu'à ce comte de Traversay (Auguste-Jean), que nous avons vu mourir en octobre 1849, à Poitiers, où, chevalier de Saint-Louis, et se reposant dans une extrême vieillese, il était honoré de tous pour les services publics rendus à son pays, et aimé jusqu'à la fin par ses vertus exemplaires, l'aménité de son caractère et la bienveillance de ses relations.

M. le marquis de Traversay représente aujourd'hui la branche poitevine de cette illustre famille et continue ses traditions d'honneur, de piété chrétienne et de bonnes œuvres.

La famille de Traversay porte d'*argent à deux fasses de sable, accompagné de 6 merlettes de même, posées 2, 3 et* 1. — (La Chesnaye-Desbois, Saint-Allais, Beauchet-Filleau, *Société des Antiquaires de l'Ouest.)*

NOTE 64

Ce fait si peu important en apparence, ne peut toutefois rester indifférent à notre géographie poitevine, Il est ici question en effet d'un lieu appelé *ad illum mansum*. Nous avons déjà dit que ces termes latins qu'on ne traduit pas ordinairement, devaient indiquer quelque maison isolée dans la campagne, ou plusieurs groupées quand on désignait ce lieu par le pluriel, *ad illos mansos*. Or notre géographie compte dans le seul département de la Vienne deux endroits nommés *les Manseaux*, l'un, au village de Bonnes, dépendant de la seigneurie de Touffou, et nommé en certain acte *Mansenula;* l'autre, n'est plus qu'une simple maison rurale de la commune de Dangé (Rédet, *Dictionnaire*, p. 377; — *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 85.) Ne trôuve-t-on pas une véritable analogie entre ces noms et celui de *ad illum mansum*, ou *mansos*. Quelque étendue que fût la viguerie de Sauve, qui confinait par son extrémité méridionale à celle de Poitiers, nous ne pouvons prétendre à y renfermer un lieu placé dans la commune de Bonnes, et encore moins dans celle de Dangé; mais nous avons cru devoir observer ici ce rapprochement entre le mot *Mansum* et les *Manseaux*,

comme pouvant servir parfois à diriger dans la découverte de quelques autres localités répandues en assez grand nombre dans les chartes sous le même nom.

NOTE 65

Cette erreur a été surtout consacrée par Corlieu et par Vigier de la Pile, trompés sans doute par Adhémar de Chabannais, et peut-être aussi par quelques récits du monastère même, écrits plus tard à l'aide d'incomplets souvenirs, et que contredit formellement la narration contemporaine évidemment inspirée par des émotions personnelles. (V. Besly, *Comt. de Poict.*, p. 161; — Vigier de la Pile, *Hist. de l'Angoumois*, p. 14; — Corlieu, *Recueil en forme d'histoire de la ville et des comtes d'Angoulême*, p. 14 et 63.)

NOTE 66

Quod tantum DIVINŒ VIRTUTI DISPLICUIT, *subsequens illico judicium declaravit.* (Besly, *loc. cit.*) Ces mots *displicuit*, *et judicium* attribuent nettement un sens intime à la *Sainte-Vertu* qui est appelée ici *Divine.* On y voit certainement la vie réelle et eucharistique du Sauveur, et le narrateur parle de cet Etre *vivant* et *pensant* comme on n'aurait certes pas parlé d'aucune autre relique *morte*, comme du bois de la Vraie-Croix.

NOTE 67

Pransay était en 696, *Pransiaco, Pranziacus* en 917, où elle est citée comme villa sur la Vonne. Son église de Saint-Pierre existait déjà alors. Elle devint paroissiale pour la ville basse de Lusignan. Citée comme telle par Gauthier de Bruges à la fin du XIVe siècle, elle garda ce titre jusqu'à ce que, ayant été détruite par les Huguenots en 1662, le service paroissial, devenu impossible fut transféré dans l'église Notre-Dame de Lusignan. C'était un bénéfice de Nouaillé; l'abbé nommait à la cure. La réunion officielle des deux paroisses n'eût lieu pourtant qu'en 1712. On l'avait réparé tant bien que mal plusieurs fois; mais toujours si mal, qu'une ruine s'en suivit enfin, avec l'impossibilité de se relever après tant de désastres.

NOTE 68

Exoudun, *Exodunum.* Nous avons vu que La Fontenelle avait confondu cet endroit avec Civaux. Exoudun était dans le *pagus* de Brioux; il appartient aujourd'hui au canton de la Mothe-Saint-Héraye, arrondissement de Melle, et fut classé dans l'ancienne division du diocèse, au nombre de ses 24 archiprêtrés. L'ancienne église romane fut reconstruite de 1853 à 1854, et consacrée en 1855

sous le vocable de Saint-Edouard, au lieu de Saint-Pierre qui était le titulaire depuis huit siècles, et ne fut plus que le patron de la paroisse. Le bourg d'Exoudun qu'arrose la Sèvre-Niortaise, est situé à 3 kilom. du chef-lieu de canton, et n'a pas moins de 1,500 âmes. En 1097, l'église appartenait à Saint-Cyprien, à qui elle fut alors comfirmée par notre saint évêque Pierre II ; puis elle le fut encore en 1119 par le pape Calixte II. Elle fut une de celles que donnèrent en 1087 aux mêmes religieux, Hervé, archidiacre de la cathédrale, et Fort, son frère, qui prétendaient la tenir du droit paternel, ce qui prouverait peut-être que leur père l'avait déjà prise aux moines malgré les récentes revendications de l'Eglise. (V. *Cartul. de Saint-Cyprien,* p. 15, 17 et 271.) Il y avait dans l'église d'Exoudun en 1789, onze chapelles fondées à diverses époques, et presque toutes à la collation de l'évêque de Poitiers ; puis à Fontblanche et à Isernay, sur le même territoire, deux prieurés de Saint-Benoît, dont le premier appartenait à l'abbaye de la Couronne, près d'Angoulême, sous le vocable de Notre-Dame ; l'autre était à l'abbaye de Saint-Maixent sous l'invocation de Saint-Germain. Enfin, on y avait une maladrerie de fondation royale qui fut réunie à l'hôpital de Saint-Maixent en 1696. Quant à ses origines, Exoudun est évidemment celtique.



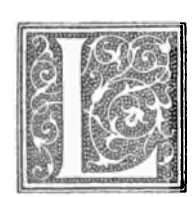


LIVRE XL

Depuis la mort de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, jusqu'à la mort d'Ebles Manzer, comte de Poitou.

(De 918 à 925)

Mort de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine.

E premier événement important qui signale l'année 918 est la mort du duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux, qui disparut de ce monde le 6 juillet de cette année (a). Il s'y était fait par ses exemples de religion, ses bonnes œuvres et la royale régularité de sa conduite, le modèle des souverains et l'idole vénérée de ses peuples. Depuis quelques mois seulement il était veuf de la princesse Angelberge, sœur de Louis III, roi de Provence, dont l'union lui avait toujours été très douce. Tous deux marchant d'un pas égal dans le service de Dieu avaient fondé en commun l'abbaye de Cluny en Bourgogne, à laquelle nous avons vu Ebles Manzer contribuer de son zèle et de ses efforts; puis celle de Soucilange en Auvergne, et non loin de là, le prieuré de Mausac. En même temps que son duché, il possédait le Berry et le Limousin. Il ne laissait même pas d'être à la fois abbé laïque de Brioude, ce qui

(a) Art de vérifier les dates, X, 130.

montre que ces titres ecclésiastiques n'étaient pas toujours un objet d'usurpation scandaleuse quand ils venaient d'une donation consacrée par l'usage, et que le titulaire n'en abusait pas en ruinant au profit de sa cupidité les maisons de prières et d'études dont il devait être le premier protecteur. Le duc, au lieu de se tenir à Toulouse, capitale reconnue de ses Etats, demeurait plus ordinairement en Auvergne. Possesseur du Berry et du Limousin il laissa ces riches contrées avec toute sa succession, faute d'enfants, à deux neveux, savoir Guillaume comte de Velay, et Alfred comte de Carcassonne. Le premier ne se contenta point de la part qui lui avait été faite, et y joignit bientôt à main armée le Berry après en avoir pris la capitale (a). Mais sa plus belle portion fut sans contredit de devenir avant tout duc d'Aquitaine, ce qui constituait le plus bel apanage à envier alors, puisque tout en perdant le titre de royaume, ce beau pays devenait le fief héréditaire d'un des plus grands vassaux de la couronne de France, parfaitement indépendant, au reste, du pouvoir central, à qui il ne devait plus qu'une foi et un hommage encore assez mal définis (b).

A qui échoit sa succession.

Mais pendant que de notre côté le pays, exempt de secousses trop violentes, respirait enfin sous le gouvernement d'Ebles Manzer, nos voisins de Bretagne éprouvaient de la part des Normands de nombreuses et sanglantes vicissitudes, qui les ruinaient de fond en comble.

Nouvelles dévastations de la Bretagne par les Normands.

Cette année 918 leur devint funeste, les indomptables déprédateurs s'étant emparé, au mépris des engagements pris par Rollon, de toute l'Armorique, laquelle fut saccagée d'un bout à l'autre, et où ils n'eurent qu'un seul revers, celui de Guérande qui, assiégée par eux, se défendit vaillamment et les repoussa sous la protection de son patron saint Aubin (1). Mais une défaite était loin de les décourager, et, l'année suivante, renouvelant contre les Bretons de furieuses

(a) Mabillon, *oct. Bened.*, in h. ann ; — Adhémar de Chabannais ; *Chronic.*

(b) Mauléon, *les Carlov.*, III, passim.

attaques, ils se rendirent maîtres partout, et forçèrent les habitants de s'exiler ; si bien que dans le pays de Cornouailles il n'y eut pas une seule famille indigène qui eût songé à ne pas déserter le seuil qui ne lui appartenait plus (a). L'ennemi s'était donc fait là une patrie. Ce fut alors surtout qu'eurent lieu les translations de reliques, fuyant leurs églises en de longues courses, entourées des communautés qui les accompagnaient, et allaient chercher, en des pays plus tranquilles, des refuges que les monastères ne leur refusaient jamais.

Nombreuses translations de reliques à cette occasion.

C'est ainsi que les restes du saint roi de Bretagne, Judicaël, enlevés de l'abbaye de Gaël, où il était mort au milieu du VIIe siècle, furent apportés à Celle d'Ansion (Saint-Jouin de Marnes), qui était alors solidement fortifiée, mais qui craignait d'autant moins sous la protection du jeune et brave comte qui gouvernait la province, et ne l'eût pas laissé attaquer impunément (b). La réputation de ce prince et le soin qu'il se donnait de veiller sur ses frontières autorise donc très peu l'opinion d'un de nos contemporains, conjecturant que les désordres de l'Armorique en cette occasion auront dû se faire ressentir sur les marches septentrionales du Poitou (c). Rien ne peut l'établir dans les documents aussi rares qu'obscurs qui nous restent sur ces circonstances si peu connues. On peut croire même que la paix ne fut guère menacée de ce côté de la Loire, comme nous le verrons bientôt.

Le 4 avril 919 mourut Sancie, femme de l'ancien comte de Poitiers Aymar, qui avait habité Angoulême depuis son départ de Poitiers : elle y fut enterrée dans l'église abbatiale de Saint-Cybard. Fille d'un comte de Périgord, elle avait fait d'amples largesses à plusieurs églises dont nous avons parlé. Elle n'avait pas eu d'enfants, mais si elle ne goûta

Mort de Sancie, comtesse de Poitou.

(a) *Chronic.* Frodoard, ad ann. 919.

(b) Capofigue, *Histoire des invasions des Normands,* ad ann. 919; — D. Bouquet, *Rer gallic.* ibid.

(c) Lafontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 430,

pas ces joies de la famille elle ne manqua pas des amertumes qu'on y peut trouver. Nous avons déjà raconté comment devenue, on ne sait pourquoi, l'objet d'une haine violente pour Lambert, vicomte de Marcillac, et son propre frère Arnaud, elle avait été sur le point de succomber à leurs piéges et d'y perdre la vie; mais qu'un autre frère de cette princesse, Bernard, comte de Périgord, ayant découvert le complot, fit mettre à mort les deux complices et donna leurs terres à Uldrich, leur frère puiné (a).

Petit monastère de Saint-Paul à Poitiers

Une charte de cette année 919 rappelle un petit établissement fondé à Poitiers dès les premiers siècles de son existence chrétienne. Il s'agit de l'église Saint-Paul, élevée, comme nous l'avons dit (b), non loin de la cathédrale. Elle était devenue une modeste communauté de quelques prêtres, présidée par un Abbé ou Père, et suivant une régle qui, sans doute, était celle de Saint-Benoît. Cette église, plusieurs fois rebâtie dans le cours des âges, n'a apparu aux yeux de nos contemporains qu'à l'état de ruines. La révolution de 89, qui l'a détruite, n'en a laissé que d'incomplètes portions encastrées en des habitations récentes. Mais par quelques-uns de ses restes, elle constate encore, en un petit appareil allongé, l'époque gallo-romaine où elle fut construite, et peut-être aussi le IXe ou Xe siècle qui virent encore employer ce genre de construction. L'espace qu'occupent toujours ces derniers vestiges atteste qu'elle était située vers le milieu de la ville, beaucoup moins vaste alors qu'elle n'est devenue depuis. L'église occupait donc, par sa partie occidentale, une portion de la rue neuve Saint-Paul, percée vers 1841 sur l'emplacement du prieuré. L'abbé ou supérieur était alors un nommé Ebbolin, vassal d'Ebles Manzer, et qui, conjointement avec ledit comte, échangea cinquante arpents de terres situés dans la *quinte* ou banlieue de Poitiers, avec Rothard, abbé de Nouaillé, qui en cédait autant dans

(a) Adhémar de Chabanais, *Chronic.*, ad ann. 919.

(b) Ci-dessus t. I, p. 137.

ce même voisinage. Nous voyons donc ici un exemple d'arrière-fief dont la propriété, appartenant au comte, était cédée à un vassal moyennant des redevances annuelles. Nous verrons, en 1082, comment le petit monastère devint un prieuré de la nouvelle abbaye de Montierneuf. Mais à ce propos, nous ne devons pas omettre ici de curieux renseignements donnés par une charte de cette époque, sur la partie orientale du périmètre de Poitiers. C'est le côté qui en a été le moins modifié, la rivière lui servant d'abord de limites naturelles et indiquant la ligne normale de ses fortifications qui s'étendaient beaucoup plus du Sud au Nord que du Levant à l'Occident. Protégée de ce dernier côté par les marais de Saint-Hilaire, desséchés en partie au XVIIIe siècle, et qu'occupent, depuis quarante ans, les constructions du chemin de fer, les habitations y étaient moins agglomérées que dans la partie orientale, depuis le point élevé de Blossac jusqu'au château qui déjà défendait les abords de la ville en dominant les hauteurs de Montbernage et le pont actuel de Rochereuil. Ce pont, déjà construit alors (ce qui prouve qu'il y avait des habitations sur l'autre rive du Clain, et une sortie au-delà de la ville), se nommait alors le Pont-Neuf, et le fut jusqu'à la confection de cet autre Pont-Neuf qui, en 1778, réunit le boulevard inférieur de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix à la rue Cornet, que dominent les dunes et le rocher de Coligny. Dans cette vaste étendue, depuis Sainte-Croix jusqu'au château, était le Pré-l'Abbesse, appartenant à la célèbre abbaye, puis des demeures des chanoines de Sainte-Radégonde et des jardins et autres dépendances de ces maisons. Là enfin était une *écluse* nommée plus tard de *Sainte-Radégonde,* conduisant à un moulin sur la Boivre, qui lui avait été donné vers 926 par un certain Adelelme, personnage sans doute considérable de Poitiers, et dont la signature revenait souvent dans les actes où Ebles Manzer signe le premier. Ce moulin était non loin de la porte de Paris, et appartenait au même Chapitre. Cette écluse ou

Aspect de Poitiers du côté oriental à cette époque.

chaussée a disparue pour faire place à la rue actuelle de la *Chaussée*, unique souvenir de cette disposition qui existait sans doute avant le x[e] siècle, mais que les époques suivantes ont effacée peu à peu, aussi bien que les dernières ruines du château qui leur servit longtemps d'abri et de protection (a).

Le duc Robert permet aux Normands de s'établir en Bretagne.

En 921, nos ennemis dévoués, les Normands, s'agitaient encore. Rollon, poussé à bout, avait inutilement cherché à réprimer leurs expéditions vers le Maine, trop voisin de son territoire pour qu'il les y souffrît patiemment. Mais ces formidables possesseurs de l'Armorique comprenaient très bien qu'une fois établis en maîtres indiscutables sur cette terre dépeuplée de ses habitants indigènes, ils pouvaient s'agrandir encore. Ils parvinrent donc à s'établir dans le comté de Nantes avec la connivence de ce comte Robert que nous avons vu céder à Adhémar le comté de Poitiers qu'Ebles Manzer était ensuite parvenu à recouvrer. On se rappelle que ce Robert était frère de Robert le Fort et du feu roi Eudes. Il n'avait cessé depuis longtemps de se faire des rôles de quelque importance dans les affaires publiques, soit sous le règne très court de son frère, soit sous le gouvernement de ceux qui l'avaient précédé ou suivi. Les événements des deux autres années qui vont suivre allaient prouver d'ailleurs que le prince aspirait à remplacer bientôt sur le trône le pauvre roi qui ne savait ni gouverner, ni repousser par une guerre énergique, les déprédateurs de la France. On peut donc croire que Robert ne vit, dans cette énorme concession faite aux Normands de la Bretagne, qu'un moyen de se ménager des sujets qui l'aideraient à la conquête du pouvoir royal, et quoique les chroniqueurs de son temps se taisent absolument sur ces intentions, ce qui arriva ne permet pas de les mettre en doutes. Ce doit être lui aussi qui aura ménagé. comme une condition de son alliance, la conversion au christianisme :

Ils y embrassent le christianisme.

(a) V. Besly, *Comtes*, p. 225 et 377; — Thibaudeau, *Abrégé de l'Hist. du Poitou*, 243; — Dufour, *Ancien Poict.*, p. 300 et 438.

nouveau et infaillible moyen de faire adopter les étrangers gagnés de la sorte par les peuples dont ils allaient devenir les concitoyens. Tout nous dit que tel fut le résultat de négociations secrètes mais incontestables. Ainsi ce fut sur le futur roi de France une conquête plus pacifique et plus avantageuse que les pirates n'en avaient jamais obtenu. Tout semblait d'ailleurs avoir abouti selon les desseins de la Providence. La France avait de grandes destinées à accomplir dans le monde dont elle devait guider la marche à la lueur du christianisme. C'est donc cette Providence qui dirigea vers la croix cette étrange population de pillards sanguinaires. D'ailleurs l'indocilité envers Rollon de ces foules indomptées ne les empêchaient pas d'admirer la paix et la prospérité dont jouissait déjà la Normandie. Elles avaient compris sans doute que le christianisme ne pouvait nuire à leurs affaires, et, dans leurs pensées, elles y étaient déjà entrées de bonne foi. C'était un grand point pour le repos de la France, pour la tranquillité du Poitou, et on prévoyait dès lors que c'était aussi un sérieux acheminement à une pacification générale. L'abandon fait par Robert de cette contrée, où le calme revenait avec un si remarquable triomphe de la religion, n'était donc pas si désastreux qu'il faille beaucoup se récrier contre lui (a).

La vicomtesse d'Aunis, Sénégonde, dont nous avons déjà parlé comme bienfaitrice de Saint-Maixent, ajouta cette année à ses bienfaits le don de cent huit aires de marais salants situés près de la Rochelle. C'est la première fois que nous voyons citer ce genre de propriété dont il faut avoir ici une idée précise. Il paraît qu'aux époques les plus reculées on avait utilisé, dans les terres basses qui avoisinent les bords de la mer, près de la Rochelle et de Nantes, le retrait des flots après les marées, et que par une industrie laborieuse mais profitable, on était parvenu à recueillir le sel resté dans les bassins qu'on lui avaient créés et qu'on

Les marais salants à cette époque.

(a) V. La Fontenelle, *Rois et Ducs*, p. 430.

avait divisés en aires (2), c'est-à-dire en espaces égaux, dont la valeur se déterminait selon la plus ou moins grande quantité de sel qu'on y récoltait: cette quantité variant d'après la profondeur des aires, le mouvement des eaux et l'action de l'air et du soleil qui les desséchait. Ces cent aires de marais étaient a apprécier pour une communauté qui trouvait dans le sel un condiment plus nécessaire qu'aileurs, où l'on en avait tant d'autres.

Zèle de l'évêque Frotier pour son diocèse.

Les guerres continuelles et les désordres qu'elles avaient engendrés dans toutes les classes avaient singulièrement abaissé l'esprit religieux, les habitudes morales, et le caractère général de la conduite chrétienne. On sentait d'autant mieux le besoin de reprendre l'instruction populaire, et c'était le clergé surtout qui devait s'en charger. L'évêque de Poitiers, Frotier, le comprit un des premiers. Par un accord avec Fintrade, archevêque de Paris, qui gouverna de 922 à 927, il confia à Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, le soin de composer, en faveur des prêtres à qui la prédication était difficile, une suite d'instructions familières sur l'Evangile et des sermons de morale et de discipline qu'ils pussent lire à leurs peuples dans les assemblées publiques des dimanches et fêtes. Ce moine était un des hommes les plus instruits de son temps, prêtre adonné aux bonnes œuvres autant qu'à la science, et le zèle qui porta Frotier à employer ainsi son talent, laisse aisément conjecturer qu'il aura bien mérité du diocèse de Poitiers, où ses veilles furent utilisées pour l'enseignement et le salut de nombreuses paroisses. Le P. d'Achery a imprimé cinq de ces sermons. On y reconnait un écrivain qui, en empruntant ses sujets aux homélies des Pères de l'Eglise, y emploie avec un grand discernement l'Ecriture Sainte qu'il possède bien, et s'exprime avec une simplicité étudiée qui fait honneur à son jugement, d'autant plus qu'elle n'est pas le caractère habituel de son style [a].

Homélies écrites par Abbon de Saint-Germain-des-Prés pour le clergé de Poitiers.

(a) V. d'Achery, *Spileg,* t. II, p. 75 et suiv. ; — D. Fisquet, *France Pontificale,* Paris, I, 75 ; — D. Rivet, *Hist. littr. de la France,* VI, 191.

Charles le Simple gouvernait toujours avec autant de mollesse que d'impéritie. Sa politique sans caractère indisposait contre lui les grands dont l'action était paralysée par sa volonté, et que révoltait une juste indignation contre un favori tout puissant. C'était Haganon, sujet de peu de valeur, et de naissance médiocre, sans lequel le roi ne faisait rien, même de travers, et dont les courtisans soutenaient impatiemment le crédit usurpé. Une conspiration se forma qui, sans l'énergique opposition de l'archevêque de Reims Hervé, aurait fini à Soissons, trois ans auparavant, par une déchéance du roi à qui le titre d'empereur, méconnu de tous et tombé déjà en désuétude, ne conciliait ni plus ni moins de soumission et de respect que s'il n'eût jamais existé (a). Au reste, nous le savons : depuis longtemps on s'était accoutumé à regarder la couronne de France comme élective, et les partis se formaient aisément contre les souverains dont l'instabilité se constatait trop souvent, et qui accoutumaient ainsi les peuples à un mépris trop fondé de l'autorité royale. C'était toujours la question de l'intérêt public qui finissait par l'emporter sur celui d'une dynastie, et il est vrai qu'à ces revirements continuels du principe autoritaire, les ambitions personnelles, souvent toutes puissantes, aidaient autant que le véritable sentiment du bien public.

Triste politique du roi Charles le Simple.

C'est pourquoi dans ce cas encore la couronne de Charles allait perdre un éclat qui s'était trop vite terni avec le souvenir effacé de Charlemagne. Tout le monde était découragé, et malgré les espérances conçues par le digne archevêque de Reims après ses observations au prince et les promesses données par celui-ci d'une réforme généralement désirée, il se résolut, en regrettant ces trois années d'efforts inutiles et de patience infructueuse, à préférer le bien de la France aux intérêts d'une famille incapable à le faire, et lui-même abandonna la cour où sa parole restait impuissante.

Elle soulève contre lui l'esprit public.

(a) Mauléon, *les Carlovingiens*, II, 149 et 151.

Le duc Robert aspire à la couronne.

Robert était là, et nous avons pu soupçonner, à sa conduite avec les Normands de la Loire, qu'une pensée secrète était le mobile de sa politique. Du reste son titre de duc de France le mettait à la tête des affaires d'un pays riche et étendu; il était le fils de Robert le Fort, le frère d'un prince qui avait porté la couronne de France.

Pourquoi cette couronne, vacillante depuis si longtemps sur la tête qui la portait sans dignité et sans gloire, ne viendrait-elle pas se poser sur la sienne qui saurait la défendre et la glorifier? C'est une leçon que ne devraient jamais oublier des dynasties placées par Dieu à la tête des peuples pour les sauver: leur faiblesse à soutenir les principes de la conduite humaine engendre tôt ou tard le mépris du principe légal d'après lequel elles règnent; et celui-ci, quelque inviolable qu'il dût rester en lui-même, finit cependant par disparaître devant des passions que la négligence royale a toujours semblé autoriser.

Il y parvient et se fait sacrer à Reims.

On comprend que de telles idées, dont il ne faut pas d'ailleurs séparer une certaine partialité naturelle, aient pu dès longtemps persuader à Robert que sa place n'était plus au second rang: c'était là un véritable retentissement de ce qui s'était passé sous les tentes de l'Armorique. Une fois sur le trône, la paix lui était assurée en Normandie; ce serait un grand point de l'avoir aussi dans l'Ouest de ses Etats, car il n'y aurait plus à soumettre que les hordes du Midi, encore redoutables, mais dont le duc d'Aquitaine et le comte de Poitou auraient facilement raison.

Ce furent ces considérations, jointes à celles qui naissaient de l'incapacité absolue de Charles le Simple et de son peu de respect pour ses promesses, qui décidèrent Hervé à quitter son parti. Une assemblée ayant été décidée pour y prendre un parti décisif, on se réunit au mois de juin à Soissons, où la déchéance de Charles fut suivie de l'élection de Robert (a), qui fut sacré le 30 à Reims par l'archevêque.

(a) *Art de vérifier les dates,* V, 482; — Adhémar Cabann. ann. 923.

Mais hélas ! cette dignité, tant convoitée, ne devait aboutir bientôt qu'à un malheur suprême.

Avant d'aller plus loin, observons comment une modification intéressante s'opère dans les noms de personnes. Nous avons remarqué jusqu'ici que tous les noms propres d'hommes ou de femmes usités dans la Gaule, après avoir pris une forme gallo-romaine s'étaient presque tous changés en noms tirés des langues germaniques aussitôt après l'invasion des Francs. Tous ces noms avaient une signification tirée très naturellement de quelque spécialité faite ou à faire à l'égard des personnes qui les portaient. Ainsi Guilhaume *(Wilhem)* protecteur ; Radegonde *(Rad-Gund)* femme forte ; Adèle *(Adel)* noblesse, grandeur ; Wala *(Wald)* force, pouvoir ; Carloman *(Kalrma)* homme magnanime ; Childebert *(Child-Bert)* guerrier illustre ; Albert, Aubert *(All-Berth)* très puissant ; Clovis, dont nous avons fait Louis *(Hlulowig)* célèbre et vaillant ; Clotilde *(Hlutohild)* renommée par sa grâce, et ainsi de mille autres (a). Mais ces noms vont changer à mesure que se formera la nouvelle langue qui tend déjà depuis le ɪxe siècle à devenir la langue française. Une des évolutions qui y contribua le plus, fut sans aucun doute l'habitude prise plus largement au xe d'attacher plus généralement aux personnes des surnoms pris d'une difformité ou d'un avantage corporel, d'un défaut, ou d'une qualité morale, dont en France, peut-être plus qu'ailleurs, la légèreté d'esprit se plût de bonne heure à faire de nombreuses et toujours justes applications. Il y a longtemps qu'on y voyait Pépin le Bossu, Pépin le Bref, Clodion le Chevelu... De grands événements, de hautes vertus déterminaient souvent ces appellations secondaires à l'égard d'hommes supérieurs que leur caractère ou leurs actions présentaient au peuple sous des traits avantageux qui leur firent une auréole de leur pays. De beaux exemples s'en trouvent dans Charlemagne, dans Guillaume et Louis le

Modification dans les noms propres.

(a) Rhuistem, *Dictionn. des noms propres tirés des langues du Nord*, 2 vol. in-8o, Leipsig.

Pieux, dans Edouard le Chaste, et tant d'autres. Ainsi furent encore Robert le Fort ou Guillaume le Conquérant. Il y eut des blancs et des noirs, des chauves et des bègues, des courte-cuisse, des Taille-fer, des tricheurs, des justiciers, des Manzer enfin, selon qu'un signe extérieur, un accident de naissance ou une habitude plus ou moins louable, frappaient l'esprit du peuple ou les grands eux-mêmes qui, féconds en travail d'esprit et narquois par nature, appliquaient à tous leurs observations toujours fondées, quoique souvent peu flatteuses. Plus tard ces sobriquets, plus souvent usités par la foule que les noms principaux, remplacèrent ces derniers et restèrent aux personnes qui, selon les variantes apportées tôt ou tard à tous les usages populaires, finirent par devenir héréditaires, et distinguèrent les familles pour le plus grand avantage des sociétés. Ce sont là des accidents de linguistiques propres à tous les âges et à toutes les nations, mais qui ont, comme tous les usages, leurs développements à certaines époques données. C'est vers le xe siècle, où nous voici arrivés, que celui que nous signalons se généralisa chez nous, comme ailleurs, par l'extension des relations devenues plus communes entre les diverses classes du monde agissant.

Importance historique de ces changements.

C'est ainsi que les noms propres, qui furent tous originellement significatifs, se perpétuèrent à travers les siècles, mais en ajoutant toujours plus ou moins à leur forme naturelle des traits plus énergiques, qui en modifièrent la signification. De là se sont faites, dans toutes les langues, des appellations dont le vulgaire n'a plus compris le sens ni les origines (a). L'époque féodale qui se présente maintenant à nous, apportera à ces différents systèmes d'appellations personnelles, des variantes qui ne seront pas moins remarquables, car elles constitueront une véritable héridité pour les noms propres, et une science de généalogie qui

(a) V. notre *Histoire et Théorie du symbolisme,* I, 27, 50; — II, 49, 181.

deviendra une branche indispensable des connaissances historiques.

L'Aquitaine refuse de reconnaître Robert pour roi.

En revenant à la grande péripétie qui se déroule entre Charles le Simple et Robert de France, nous trouvons que les affaires de ce dernier ne furent pas également favorisées par tout le pays. Outre qu'en pareil cas le parti déchu ne manque jamais d'un certain nombre d'adeptes que leurs intérêts lui attachent, les seigneurs d'Aquitaine trouvaient leur avantage dans le maintien de Charles qui y auraitencore, aidé par eux et reconnaissant de leur fidélité, triomphé de cette phase difficile, s'ils l'eussent reconnu d'acclamation. L'Aquitaine persista donc et resta sous le sceptre carlovingien: Guillaume II, dit le Jeune, qui en était duc, se déclara pour le prince qu'il avait servi loyalement. Le premier, que nous voyons se rallier à lui, est notre comte Ebles Manzer, que secondent bientôt d'un commun élan Raymond de Pons, comte de Toulouse, et Ermangaud, qui l'était toujours de Rouergue et de Quercy. Ainsi se groupaient dans la haute Aquitaine une force de résistance et un refuge pour le roi déchu, s'il avait dû fuir devant les conjurés. Mais il se montra dans cette extrémité plus brave et plus actif qu'il n'avait jamais été contre les Normands ; on le vit guerroyer tout l'hiver sans quitter son territoire de France, si ce n'est peut-être pendant le peu de temps qu'il serait venu à Limoges tenter sur le Limousin et les provinces voisines des efforts qui n'auraient pas réussi (3).

Manzer et d'autres seigneurs encouragent cette résistance.

Bataille de Soissons, mort de Robert et défaite de Charles.

Quoi qu'il en soit, et en admettant que Charles se soit fourvoyé quelques jours dans le Midi, il ne se découragea point, il força Robert de lever le siège de Laon, où il s'était renfermé. Puis s'étant, avec une louable activité, ménagé le secours des seigneurs Lorrains qu'il alla solliciter lui-même, il revint entouré d'une armée plus considérable, et suivit les traces de Robert. Il le joignit non loin de Soissons. Une mêlée s'engagea avec Charles qui combattait aux premiers rangs, et qui, apercevant Robert qu'il cherchait, accourut vers lui et brisant son casque d'un coup de lance, lui

enfonça son arme dans la bouche. Ainsi mourut le faux roi, comme l'appelait la Chronique de Saint-Serge (4). Ce fait est du 15 juin 923. C'était un triomphe pour le prince, et ce succès, semblait-il, devait entraîner pour lui une victoire complète. Toutefois, il en fut autrement. Là étaient, en effet, un fils de Robert et Héribert de Vermandois, qui ne manquaient pas plus de bravoure que de talent militaire. Ils maintinrent leurs troupes, continuèrent la bataille, et avant la fin du jour ils avaient tué à Charles sept mille hommes et forcé le malheureux prince à la retraite. Il s'en suivit de nouveaux efforts du parti vainqueur qui se mit en devoir de procéder à une nouvelle royauté. Le choix désigna Radulfe ou Raoul, duc de Bourgogne, fils de ce Richard qui avait fait lever le siège de Chartres à Rollon en 911. Ce surcroit de malheur s'augmenta encore de la trahison du comte Héribert. Ce malheureux, qui était le filleul de Charles, avait été aussi de ses plus intimes amis. Quoiqu'il eût gardé longtemps son parti, il l'avait quitté en devenant le gendre de Robert, et trouvant plus d'avantages pour lui de s'attacher à Raoul, il l'attira à Château-Thierry (5). Là, s'entendant avec lui, il lui vendit son prisonnier pour des faveurs, et il fit transporter celui-ci à Péronne, qui était sa demeure seigneuriale. Il l'y garda en une étroite prison pendant près de six ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de ses jours (a).

Qui est fait prisonnier par trahison.

Les Normands reviennent en Aquitaine.

Raoul avait été élu roi franc dans une diète tenue à Soissons le 13 juillet 923. Mais les tiraillements qui avaient précédé cette grande opération avaient encore excité l'ardeur des Normands, qui, remontant le lit de la Loire, se répandirent à travers le Poitou, l'Angoumois et le Quercy jusqu'en Auvergne, dont ils avaient fait le but de leur expédition. Ce fut une occasion de deuil et de consternation pour nos infortunées provinces qui virent tout ravager sur la route suivie par l'irrésistible torrent. Il

(a) Flodoard, *Hist.* ann, 923; — *Art. de vérifier les dates,* V, 463; — Besly, ub sub. p. 36.

y avait cependant des forces à leur opposer. Guillaume II, comte d'Auvergne, et duc d'Aquitaine, invoqua le concours du comte de Toulouse, Raymond II, qui ne tarda pas d'accourir avec un contingent rassemblé à la hâte, et leurs forces réunis tuèrent aux Barbares douze mille hommes en remportant une victoire signalée. L'Aquitaine fut donc encore une fois délivrée des odieux brigandages de ces infatigables ravageurs. Toutefois il est à croire que le triomphe coûta cher au généreux prince qui n'avait pas craint de s'y engager. Raymond disparut après cette glorieuse affaire sans qu'on ait jamais entendu parler de lui. On doit supposer qu'il aura succombé dans le combat, rendu d'ailleurs si méconnaissable par ses blessures qu'on ne l'a même pu retrouver parmi les morts (a).

Nous avons vu qu'en Aquitaine les seigneurs souverains avaient refusé d'accepter la déchéance de Charles et n'avaient pas voulu se soumettre à Robert. La même raison les éloignait de Raoul, et nous avons de cette année des actes faits et signés par Ebles Manzer sous cette formule « l'an xxxe de Charles, quand le roi était prisonnier de ses sujets infidèles » (b). Ceci a bien son intérêt, car on en conclut qu'alors le Poitou, soumis à Ebles, ne reconnaissait pas plus que lui l'autorité du roi dont Charles éprouvait les rigueurs.

Régime des abbés laïques à St-Maixent.

Mais cette même charte nous revèle en même temps quelques-uns de ces détails dont nous avons étudié déjà de nombreux exemples. Il s'y agissait de l'abbaye de Saint-Maixent, qui revendiquait, par son avoué, des biens territoriaux usurpés par Gondebaud et Ermemberg, que le jugement obligea de les rendre. Mais nous observons, à travers l'exposé des faits, des personnalités qui importent à une connaissance plus exacte de ce qui se passait chez nous. Ainsi l'abbé laïque était alors Adhémar, frère d'Aimery, vicomte de Thouars. Cet abbé extra-canonique s'occupait

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 368.

(b) *Anno trigesimo, quando fuit Korolus detentus a suis infidelibus.*

du temporel, secondé par son frère Aimery. Quant au régime spirituel, il était confié à un prieur, Ermenfroi, et tout marchait d'après cet esprit mêlé d'intérêts personnels, que le seigneur ne négligeait pas, et de larges preuves de reconnaissance données aux voleurs. Pour ceux-ci, ils portaient parfois leurs hardiesses trop loin, Gondebaud et son complice en étaient une preuve. Mais c'est une note honorable à la mémoire de Manzer que de le voir, en toute occasion, réprimer de tout son pouvoir les exactions du fort contre le faible. Au reste, son établissement en Poitou paraissait définitif. Il savait également s'y défendre et administrer, et déjà il jouissait dans une certaine mesure de cette indépendance que les rois avaient laissée à ce qu'on allait bientôt uommer les grands vassaux de la couronne. Cette vassalité se dessinait dans les actes publics des comtes et des ducs qui, se regardant comme les maîtres et possesseurs absolus de leur territoire, en faisaient autant d'Etats séparés et distincts, où le roi n'avait plus rien à prétendre, sinon à ces hommages de chacun, et à un serment de fidélité, dont beaucoup plus ou moins oubliés en maintes circonstances. Cette nouvelle existence politique de la noblesse éclatait surtout dans le protocole des chartes et contrats écrits au nom du seigneur qui ne se regardait plus comme soumis au roi, mais comme souverain autonome, non par le bon plaisir du prince, mais *par la grâce de Dieu,* ce qui excluait toute influence d'un autre supérieur quelconque. Ebles lui-même, quoique resté dans le parti de Charles le Simple, n'en adopta pas moins avec les comtes voisins cette formule si expressive, et que nous voyons dans un acte de cette année par lequel il accordait un droit de rivage à un village du pays de Thouars (6).

Indépendance des grands vassaux.

Viguerie de Tillou.

Une autre particularité de la charte donnée en faveur de Saint-Maixent, c'est qu'elle nous révèle l'existence d'une viguerie *de Tiliolo,* dans le pagus de Melle, où se trouvait la villa appelée *Stivalis,* à laquelle appartenaient les

domaines usurpés sur l'abbaye. En consultant les cartes on trouve dans le canton et au Nord-Ouest de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), une commune de Tillou, formée de sept ou huit cents habitants, c'est l'ancienne villa de *Tiliolo* qui, en 817, était encore de la viguerie de Melle et qu'on trouve chef-lieu elle-même de vigueries à l'année 923 que nous suivons ici. Cette petite et obscure localité, qu'on a parfois appelé *le Teillon,* occupe le côté Ouest d'un coteau dominant une vallée qu'arrose le Sompt, ruisseau qui commence dans la vallée même et se jette dans la Vonne à quelques kilomètres vers l'Ouest. On reconnaît encore dans les environs quelques lieux aujourd'hui oubliés, quoiqu'existants, lesquels dépendaient de cette viguerie dont l'étendue était peu considérable, car elle n'avait qu'une portion des deux cantons actuels de Melle et de Chef-Boutonne. Les lieux qui, par leurs noms anciens, paraissent correspondre à ceux encore connus de notre temps, sont le Grand et le Petit Mas *(Villa Masus),* dans une vallée au levant de laquelle se trouvent *les Vaux,* qui semblent être l'*Etivalis* placé au Sud-Est, au-delà de deux vallées dont le Tillou domine la première (7). Puis une villa *Pebernunt,* qui serait Puyberland (8), ancien prieuré de filles fondé par la famille de Lezay-Lusignan, dans les frais vallons que domine le village de Saint-Genard. La situation de ces demeures isolées, non loin du chef-lieu de la commune, autorise ces attributions. Pourquoi la *Villa Puteofondis* n'aurait-elle pas été aussi le bourg de Pouffonds, placé plus au Nord vers Melle (9)? Telle est à peu près la nomenclature qui nous reste des lieux placés dans la juridiction du viguier de Tillou.

Des traces de constructions romaines semblent exister encore dans le bourg de Pouffonds. Le moyen âge y eut un château dont quelques vestiges restent à peine. On suppose que sous ces ruines et dans le sous-sol du village ont été soit de vastes souterrains, soit des carrières que d'épaisses obstructions ne permettent plus de visiter. L'église date du

Bourg et paroisse de Pouffonds.

XI[e] siècle, a le vocable de Saint-Sulpice, et fut, jusqu'à la révolution, un prieuré d'Augustins, dépendant de l'abbaye de Celles, dont l'abbé était collateur. La terre appartint longtemps à la famille de Vissay, et le seigneur, dont le château relevait de celui de Melle, en était haut-justicier. La paroisse est aujourd'hui de l'archiprêtré de Melle, son site est des plus agréables du pays, qui en a tant, et les paysages se ressentent partout de l'air limpide qui entretient de nombreux ruisseaux (a).

Comment Ebles Manzer devint souverain du Berry.

L'avènement de Raoul au trône de Charles le Simple n'avait rien changé, nous l'avons vu, aux dispositions de l'Aquitaine en faveur de ce dernier, à qui les provinces les plus importantes, y compris le Poitou, restèrent toujours fidèles. Le règne si court de Robert, sa mort malheureuse, qui pouvait paraître aux partisans de la légitimité un châtiment providentiel de sa trahison, étaient peu capables, en effet, de décourager ces derniers. Ce dut être même par le conseil d'Ebles Manzer et des autres seigneurs aquitains que la reine Edwige, que le roi prisonnier avait rendu mère d'un fils qui n'avait alors que cinq ans, et qu'il importait de soustraire aux factions, prit le parti de se retirer avec lui en Angleterre. De là elle put revenir en un temps favorable, ramenant pour le trône des Carlovingiens le roi qu'elle lui aurait conservé. Nous verrons ce prince régner, en effet, mais après de longues années, sous le nom de Louis d'Outremer. Ces secrètes dispositions du comte de Poitiers n'avaient pu échapper au coup d'œil investigateur de Raoul. Il espéra le gagner à son parti en dissimulant le déplaisir qu'il éprouvait de sa fidélité reconnaissante envers un souverain malheureux, et sachant la loyauté de son caractère, il ne douta point que des bienfaits n'excitassent dans le comte le même sentiment pour sa personne. Il lui donna donc la souveraineté de Bourges et de tout le Berry. Ebles n'eut garde de la refuser dès lors que cette libéralité

(a) Cf. *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* V, 417; — Cassini, f°. 104; — M. Bauchet-Filleau, *De Ruffec à Niort,* p. 59 et ci-dessus, I.

ne compromettait en rien sa délicatesse. Nous verrons d'ailleurs comment il sut y renoncer quand son honneur se serait trouvé compromis par une alliance qu'il réprouvait (a).

Impôt prélevé pour acheter la paix des Normands.

En ce même temps un fait très significatif prouve combien on était ou las de combattre ou incapable de résister aux Normands (b). C'est qu'en Poitou, comme dans les autres provinces de l'Aquitaine, on levait des impôts publics pour leur fournir une espèce de rançon moyennant laquelle on obtenait la paix, si tant est qu'ils voulussent bien l'observer après avoir reçu l'argent (c). Nous disons qu'en Aquitaine seulement on s'était astreint à cette charge, parce qu'il n'y avait plus que dans cette contrée que les Barbares se réunissaient encore. Tranquilles en Normandie sous les lois sévères de Rollon qui travaillait en homme de génie à leur civilisation chrétienne par un établissement florissant; ils travaillaient alors en Bretagne à se poser, mais peu solidement encore parce que leur chef Regnold manquait, quoique aussi brave et entreprenant qu'aucun des siens, de l'initiative et de l'habileté gouvernementale de son compatriote de Rouen. Ces derniers, au reste, se ressentaient bien de cette discipline incomplète, et quand il s'était agi de répondre à un appel de Charles le Simple décidé enfin, après la défaite de Robert, à repousser les prétentions de Raoul, ils s'étaient présentés aussitôt pour soutenir le souverain méconnu, mais, tout en marchant vers l'Oise, ils avaient cédé à leur goût inné du pillage en dévastant tout sur leur passage (d).

Présages de pacification intéressée de leur part.

Malgré tout ce n'étaient plus ces guerres générales et ces invasions de tant de provinces à la fois, qui avaient en même temps, et depuis tant d'années, porté la désolation dans toute la France du Nord et du Midi. Les sauvages, d'ailleurs, savaient qu'enfin on n'était plus disposé à les arrêter en les combattant; ils trouvaient contraire à leur

(a) *Chronic. Turonense,* ad ann. 923.

(b) Fonteneau; — Dufour, ms.

(c) Flodoard, *Chronic.* ad ann. 923; — Depping, p. 289.

(d) Besly, *Comt. de Poict.*, p. 230.

plan d'établissement définitif d'entretenir des guerres incessantes, où ils avaient plus à perdre qu'à gagner. Une paix relative se faisait ainsi, au moins par des trêves plus ou moins prolongées.

Les reliques de saint Maixent et de saint Léger rapportées dans leur abbaye.

C'est à cette espèce de repos que l'Eglise dut de voir, en 924, plusieurs de ses plus importantes reliques restituées aux lieux qu'elles avaient dû quitter pour un exil plus ou moins long. Il y avait alors cinquante-huit ans que les corps de saint Maixent et de saint Léger, enlevés de leur abbaye des bords de la Sèvre, avaient été portés en Armorique. La paix rendue à nos contrées persuada aux religieux poitevins de rentrer en possession de ces pieux trésors. Le vicomte de Thouars Aymery, avoué du monastère, mit tout en œuvre pour seconder ce projet. Il envoya avec des lettres de lui un prêtre de Poitiers, Tutgaldus, vers Moroë, le doyen de l'abbaye de Redon, le priant d'employer son autorité à retirer les précieuses reliques d'une des maisons de sa dépendance où elles avaient été cachées en 866. En reconnaissance de cette restitution, contre laquelle on pouvait craindre des objections et des retards, le vicomte offrait de donner aux religieux de Redon cent mesures de pain et autant de vin payables dans l'année, plus un moulin et des terres situées en Poitou. Ayant accepté ces propositions, les moines bretons se mirent en devoir d'exécuter le projet, disposèrent tout pour le voyage, et cheminèrent bientôt vers le Poitou. Il serait curieux de suivre ces itinéraires que les mémoires contemporains n'ont pas mentionnés, mais il y avait fort loin du point de départ à celui de l'arrivée, car on y peut compter de cinquante à soixante lieues, par des chemins dont certains étaient fort difficiles. Le plus court et le plus sûr, était donc de faire ce voyage par eau, en venant s'embarquer de Redon à Saint-Nazaire; de suivre ainsi la Loire jusqu'à Candes, et d'entrer ensuite dans la Vienne jusqu'à Châtellerault, déjà assis sur la rive droite du fleuve, et, de là à Saint-Maixent, le trajet se faisait par les voies

Préliminaires de cette translation.

romaines, toujours facilement pratiquées. Pour entrer dans le Poitou il fallait donc aux voyageurs traverser de la Loire dans la Vienne, au confluent des deux rivières, un peu au-dessus de Candes, et ce dernier nom, nettement écrit dans la relation que nous empruntons aux *Annales Bénédictines*, indique bien que leur marche était tracée comme nous la suivons ici.

Mais là une cruelle déception attendait la religieuse caravane. Les païens, comme on les appelait, avaient repris leurs courses et remplissaient de désolations le pays qu'elle allait traverser. Il ne fallut dès lors ni revenir sur leurs pas, ni avancer vers leur but : l'un et l'autre parti eût été également dangereux. Ils se décidèrent donc à gagner l'Auvergne à travers la Touraine et le Berry. C'est ainsi qu'au mépris de nouvelles fatigues et de pénibles anxiétés ils arrivèrent non loin de Clermont. Là était un petit village de Candes, sur la Sioule (**10**). Ils en achetèrent l'église avec le territoire qui lui appartenait, pour une somme de soixante sous d'or, ce qui équivaudrait aujourd'hui à une somme d'à peu près trois mille francs (**11**). Cette acquisition et cette perspective d'un repos que rien ne viendrait troubler souriaient à ces âmes simples et zélées : elles allaient donner un asile digne d'eux à ces corps précieux des deux grands saints du Poitou ; elles allaient pouvoir, moyennant l'agrandissement de l'église qu'on méditait déjà, sauver, avec le trésor poitevin, une magnifique châsse d'ivoire où reposaient plusieurs reliques de saints vénérés en Bretagne.

Difficultés qui s'y opposent.

Mais la joie de ces pieux desseins fut de courte durée. Tout à coup la renommée apporta dans ce pays menacé à son tour, l'effrayante nouvelle que les pirates s'avançaient. Il fallut se réfugier à Auxerre sous la protection de l'évêque de Clermont et du comte de Bourgogne Richard, le fils de celui qui s'était signalé devant Chartres contre Rollon. Cependant l'orage passa et ne vint pas s'abattre sur cette contrée ; et nos moines, aussitôt que la tranquillité fut

Pourparlers à ce sujet entre les religieux et les seigneurs du Poitou.

revenue de toutes parts, n'eurent rien de plus pressé que de reprendre leur voyage, au grand déplaisir du clergé et des seigneurs du pays qui s'efforçaient de les retenir : Ils n'avaient plus rien tant à cœur, en effet, que de rendre à sa destination, à son asile préféré le précieux dépôt pour lequel on comptait toujours sur eux à Saint-Maixent et dans tout le Poitou. Donc prévenu par des envoyés de Tutgaldus, lequel avait toujours présidé à tant de vicissitudes, le vicomte de Thouars, et son frère l'abbé de Saint-Maixent, se rendirent d'abord à Poitiers. Là une imposante assemblée se tint dans le palais et sous la présidence du comte Ebles Manzer. On y vit siéger, avec les députés Auxerrois, Richard, archidiacre de l'Eglise de Poitiers et Maynard qui en était doyen. Après un examen attentif des précédents de l'affaire, et quand une enquête soigneusement préparée eut jeté le plus grand jour sur le passé des saintes reliques et les circonstances difficiles qui les avaient poussées jusqu'à Auxerre à travers tant d'anxiétés et de labeurs, on décida leur retour en Poitou. Les moines bretons promirent de rendre les deux saints en demandant toutefois qu'on leur laissât les deux maxilaires de saint Maixent, qu'ils comptaient honorer dignement chez eux. De son côté le vicomte de Thouars et son frère renouvelèrent la promesse des gratifications déjà convenues. Le comte Manzer, président de la réunion, y avait admis aussi un certain nombre de témoins destinés à signer l'acte qui devait suivre cette convention. Or il était d'usage que ces chartes, instrumentées en de telles circonstances, fussent ratifiées par les serments réciproques, et l'échange des signatures se fit dans l'église de Notre-Dame, voisine du palais, et dépendante de la cathédrale, dont nous avons vu que les deux premiers dignitaires avaient été convoqués. C'est que ces grandes affaires où la religion intervenait comme garantie, étaient toujours censées se passer devant l'évêque, ou ses représentants, et par conséqnent dans l'église-mère. Toutes ces formalités consommées, saint Maixent et saint Léger furent

bientôt réintégrés dans leur vieille abbaye, le dimanche 20 juin 924. On devine avec quelle solennité, quelle affluence de peuples, la pompe religieuse se continua depuis Auxerre jusqu'en Poitou. L'assistance se renouvela à chaque station, donnant des témoignages admirables de cette foi si vive qui formait la France aux magnifiques œuvres de Philippe-Auguste et de Saint-Louis (a).

Les reliques sont enfin réintegrées à Saint-Maixent.

Ce notable dépot des deux saints rendus à leur abbaye originelle eut un grand retentissement dans le monde chrétien. Ce fut l'occasion de concessions nombreuses faites à divers établissements religieux de ces reliques fort recherchées. Les relations de Manzer avec l'Angleterre ménagèrent de la part de ce prince une précieuse libéralité de ce genre. Il donna à la célèbre abbaye de Lichlfeld, construite dans le comté de Lincoln en 719, des portions assez considérables de saint Léger, qui y devinrent l'objet d'une dévotion très populaire. (b).

Différents entre Guillaume d'Auvergne, duc d'Aquitaine, et le roi de France Raoul.

Ces solennités religieuses qui eurent une grande importance dans la vie de nos aïeux, n'empêchaient pas les choses politiques de remuer en Aquitaine les populations du Poitou et des provinces adjacentes. De ces dernières, celle dont l'opposition à Raoul semblait la plus importante, était l'Auvergne, où Guillaume II avait le titre de duc d'Aquitaine et exerçait une plus grande influence sur ce pays tout entier dont il était intéressé à soutenir l'autonomie contre le nouveau maître de la France. Celui-ci, ayant vainement insisté en plusieurs messages pour être reconnu par le duc, se décida à marcher contre lui et à l'aborder sur son propre terrain. Il était déjà sur la rive droite de la Loire et prêt à passer le fleuve, quand Guillaume, qui n'avait pas voulu l'attendre, se présentait sur l'autre rive. Alors des propositions de paix furent faites par le roi, des

Guillaume se soumet au nouveau roi.

(a) Mabillon, *loc. cit.*; — D. Chazal, *Hist. du monast. de Saint-Maixent,* in h. ann.

(b) V. Tanner, *Notitia monasteriorum angliœ,* in-f°, ad ann. 975; — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* V, 462 et 473.

pourparlers s'en suivirent. Le duc passa la Loire, entra à cheval dans le camp de son adversaire, mit pied à terre dès qu'il l'aperçut. Celui-ci sans descendre, se pencha vers Guillaume qu'il embrassa; quelques jours après, des conditions de bon accord ayant été posées, la paix se fit, le duc d'Aquitaine se reconnut vassal du roi de France, et recouvra, par une des conditions du traité, la souveraineté du Berry, que Raoul lui avait enlevé dès les premiers jours de son avènement, pour la donner au comte de Poitou.

Sage politique de Manzer à se ménager le duché d'Aquitaine.

Ebles ne se trouvait donc pas dépouillé autant qu'on pouvait le croire, d'une des belles perles de sa couronne : ce fut au contraire le triomphe de son habileté non moins que de son esprit pacifique. On s'étonne peu, au reste, de lui voir éviter une guerre que d'ailleurs il n'aurait pas entreprise contre Guillaume que lui attachait, outre des liens de parenté, une amitié réciproque et déjà ancienne. On le regarda comme ayant donné par correspondance un consentement qui contribuait à la paix entre le nouveau roi et son cousin par une soumission honorable dont suivait pour lui une dépendance qui ne l'était pas moins. Belly, qui avait sans doute des mémoires qui nous manquent aujourd'hui, ajoute, sur cette restitution du Berry, que Manzer assistait à l'entretien qui précéda cet arrangement; qu'il y fut convenu qu'après la mort de Guillaume, cette province reviendrait au comte de Poitiers sans obstacle ni opposition, aussi bien que le duché héréditaire d'Aquitaine. Deux ans après comme nous le verrons, des événements donnaient raison à cet important article. Le traité demeura secret afin d'éviter en ces circonstances difficiles, toute susceptilité ambitieuse. Il paraît d'ailleurs que l'historien Flodoard assistait à cette convention et la *Chronique de Tours* la rapporte d'après son témoignage (a).

Un des détails de cette affaire donne lieu ici à quelques réflexions que nous ne devons pas omettre.

(a) Besly, *Hist. des Comtes de Poict.*, p. 37; — Flodoard, *ann.*, 924.

Nous avons pu suivre aux différentes phases de cette histoire comment les grands du pays reçurent de la faveur des rois d'abord des *précaires* ou terres accordées comme autant de biens à longs termes, pour des possessions à vie que la mort du concessionnaire faisait rentrer à la couronne, et enfin des biens territoriaux concédés sous le nom de *fiefs* avec obligation de foi et hommage et du service de guerre envers le seigneur dominant, qui, en ce cas, en faisait l'entier abandon. A l'ouverture du xe siècle, ces obligations n'étaient pas encore rédigées en un corps de doctrine juridique; là étaient moins des lois que des usages, mais quoique non écrits ailleurs que dans certaines chartes dont les débris servirent plus tard à nous dévoiler tout le code des lois féodales, nous voyons, par ce qui se passe entre Raoul et Guillaume, que déjà existait dans ce monde seigneurial une hiérarchie respectée de tous et dont le cérémonial était déjà fixé. Ainsi la distance morale entre les deux antagonistes paraît ici dans toute son évidence. Le vassal fait acte de déférence envers le souverain; celui-ci garde sa position supérieure, et demeure sur son cheval tout en donnant à son inférieur une preuve de bienveillance. Ce baiser, en effet, ne doit pas être considéré ici comme une politesse sans conséquence, mais comme un détail du cérémonial observé dans *l'hommage simple,* et par lequel le suzerain sanctionnait l'acceptation par lui faite des nouvelles relations établies avec son vassal. C'est donc là d'une part un acte de soumission, de l'autre une preuve évidente de souveraineté. Puis viennent la foi et l'hommage, tels que les constatent dans le même temps et en maintes occasions des faits analogues à celui-ci. Les lois de la féodalité sont donc passées dans les mœurs des grands; elles ne se discutent pas: elles se produisent, elles vivent, pour ainsi dire, de souvenirs, et d'habitudes prises dans les anciennes mœurs germaniques. Remarque sur la féodalité à cette époque.

Chose étonnante et que nos philosophes modernes devraient bien méditer! Les Germains (c'est Tacite que Qui est celle de ses véritables origines en France.

nous suivons) (a) n'avaient d'abord d'autres lois que la souveraineté d'un chef sur la multitude: l'un défendait l'autre par les armes. Celle-ci, pour rendre cette protection efficace, obéissait marchant à son ordre, et pour ce service dont elle était la première à profiter, le chef en récompensait les plus braves par une arme de guerre ramassée sur le champ de bataille, par un cheval pris aux vaincus. Après les conquêtes les prix de la valeur, de la fidélité à cette autorité souveraine furent des terres devenues bientôt l'origine de grandes fortunes et de hautes situations. Voilà une royauté parfaitement dessinée, avec ses sujets soumis et dociles, avec sa législation restreinte, mais nette et résolue. Tel fut l'embryon des sociétés naissantes formées de ces hordes inconnues, même dès le commencement des âges, aux plages encore inoccupés de l'Europe. Ne voit-on pas dans ces aggrégations nées du besoin de se rassembler et de s'entendre, l'origine providentielle de la royauté, de la société monarchique, la plus logique de toutes, qui gouverna le monde à tous ses degrés de civilisation, et qui emporta avec elle le repos et la prospérité des nations, dès lors que les convoitises des ambitieux poussèrent à la démocratie de l'histoire ancienne et de la nôtre?

Comment l'idée monarchique en a été modifiée.

Notre société française descendue des Germains en ligne directe, mais toujours plus ou moins modifiée au nom des besoins créés par chaque période historique, se forma tout d'abord d'après celle des Francs, des Wisigoths et autres. Elle eut ses lois civiles en paroles écrites, en des codes qui se grossirent un jour des capitulaires, lesquels commencèrent à régler, au profit de la raison et de la justice, les prétentions des leudes entreprenants contre la faiblesse des petits. Ce fut le commencement des lois féodales; c'est dès lors que les seigneurs commencèrent à se fortifier chez eux, et s'y firent, en dehors des souverains, des droits que les Edits, les Conciles et les Diètes contestèrent vainement: et

(a) Tacite, *De moribus Germanorum*, lib. II.

quand les Normands ajoutèrent tant de désastres à ces violences réfléchies, dont les peuples n'étaient pas moins victimes que certains châteaux et le plus grand nombre de monastères, force fut bien de régler la vie seigneuriale de façon à sauvegarder les droits du roi, tout en cédant beaucoup aux prétentions des familles nobles. Ainsi se créèrent les concessions féodales, et commencèrent au xe siècle ces usages de souveraineté absolue et de dépendance relative, qui firent des rois la source de tout pouvoir, y virent participer leurs *fidèles* en des proportions considérables, et qui, sauf les conditions d'obéissance et de respect toujours imposées envers le suzerain, donnèrent aux sujets, à titre héréditaire, des droits qui par la justice à tous ses degrés, par la guerre arbitraire, l'impôt de toute nature, le monnayage enfin, réduisirent le roi à son domaine privé et firent autant de rois de ceux qui, parés d'une couronne moins brillante peut-être, n'en furent pas moins les maîtres absolus, moyennant foi et hommage, de leurs terres et de leurs églises comme de leurs forteresses et de leurs manoirs.

Cette année 924, nous trouvons dans nos vieux chartriers mention d'une viguerie d'Isernay, lieu à ne pas confondre avec *Isarnum,* dans le Maine-et-Loire, et qui était autrefois du Poitou, mais qui n'y fut jamais le siége d'une telle juridiction. Celui dont nous parlons est situé dans l'ancien archiprêtré d'Exoudun, entre ce bourg et la Mothe-Saint-Héraye, sur le bord de la Sèvre Niortaise où il ne consiste plus qu'en une ferme et un moulin isolé. Il y avait eu là au xe siècle un ancien prieuré de Saint-Germain, encadré en des chartes de 914 et 919, d'un *Mariacus,* que rien n'indique plus aujourd'hui dans la contrée. **Viguerie d'Isernay.**

Nous pouvons conclure de ces observations que la viguerie d'Isernay n'a jamais existé; et qu'on l'avait attribuée, par suite d'erreur de copiste, à un lieu réel, mais sans importance au moyen âge, avec une juridiction qui n'appartint jamais qu'à Ingrande (12).

Invasion des Hongrois en Aquitaine.

Comme si les Normands n'eussent pas suffi à dévaster la France, il fallut encore qu'en 925 de nouvelles hordes, venant des montagnes septentrionales, vinssent tenter fortune sur ce même théâtre de l'Europe si ensanglanté depuis cent ans. C'étaient les Hongrois, qui s'étaient jetés sur la Pannonie, et de là, après plusieurs stations en Italie et sur les limites méridionales des Gaules, arrivèrent jusqu'en Provence, y pillèrent les principales villes, comme Nîmes et Toulouse, et massacrèrent tout ce qui ne fuyait pas à leur approche. Leur nom venait d'un mot de leur langue *(Ungren)* qui signifiait *étrangers*, et qui resta aux peuples indomptés qui descendirent d'eux et s'approprièrent les bords du Danube et de la Drave. Cet affolement des populations devant le nouveau torrent qui inondait tout, aurait amené la perte complète de ces riches provinces, si un terrible fléau ne fût venu à leur secours. Une épidémie se mit dans le camp ennemi et l'état d'impuissance où elle le jeta bientôt encouragea les milices aquitaniques (13) à fondre sur lui, conduites par Raymond de Pons, comte de Toulouse. Leur défaite fut si entière que très peu purent repasser les Alpes.

Elle est de courte durée.

Les Normands y reviennent.

Ce prince Raymond, qui venait de débarrasser son pays de ces détestables émules de Normands, vit ceux-ci ramener bientôt la désolation en Aquitaine. C'était pourtant l'heure ou la France entière, frappée d'un impôt dont nous avons parlé, s'efforçait d'obtenir d'eux une paix qu'on ne croyait pas pouvoir acheter trop cher. C'était après des multiples traités conclus avec le roi Raoul, avec les ducs et les comtes de toutes les provinces. Ces sauvages qui vivaient, en qualité de païens, sans aucunes notions des lois morales, s'adonnaient à la ruse quand ils ne voyaient pas possible la violence qui leur était habituelle ; et à la première occasion, encouragés par leurs victoires passées, ils recommencèrent leurs courses, leurs attaques et leurs déprédations. Cependant, après une de ces reprises d'armes tentées en 925, ils avaient éprouvés de sanglantes défaites

en Bourgogne. Mais ce n'était pas sans avoir fait de nombreuses victimes, et malgré leurs revers, conduits encore par Régnold, ce nouveau chef que nous connaissons pour leur avoir montré l'exemple d'un violent courage, ils se lancèrent encore, résolus de ne pas s'arrêter, et parvinrent jusqu'en Auvergne. Dieu sait ce qui allait arriver, et l'effarement du peuple le disait assez, s'ils n'y eussent pas rencontré deux héros que nous avons vus à l'œuvre : ils se trouvèrent donc en face du duc Guillaume II et de Raymond de Pons, qui les attaquèrent vigoureusement avec toutes leurs forces réunies, et leur tuèrent douze mille hommes. Cette défaite les dégoûta de l'Aquitaine, et à partir de ce revers, ils n'y reparurent plus que pour des escarmouches sans importance (a).

Ils en sont chassés définitivement.

La paix était donc revenu en Aquitaine. Le Poitou, où Manzer était toujours respecté par les provinces voisines et par l'ennemi même qui redoutait son esprit militaire et sa vigilante activité, n'avait éprouvé aucun dommage de la dernière tentative des Danois. Il vivait dans une paix due au prince qui le gouvernait, sans aucune dépendance de Raoul. Ce même esprit régnait, au reste, depuis le Poitou jusqu'aux Pyrénées, et Guillaume lui-même, tout vassal qu'il se regardât du roi élu, puisqu'il l'avait reconnu loyalement, bornait sa vassalité à ne pas se soulever contre lui mais n'en gardait pas moins avec Ebles Manzer et les autres princes aquitains, son inébranlable fidélité à Charles le Simple. Le nom de celui-ci figurait toujours dans les chartes comme celui du roi légitime. Guillaume II, qui marchait à la tête de cette noblesse ne pouvait, ni par sa politique ni par ses vieilles affections se séparer nettement de ses peuples. Il persista dans l'amour de la dynastie de Charlemagne. Si donc il se refusait toute action directement contraire à la domination de Raoul, il ne se prononçait pas du moins contre le sentiment général de ses peuples,

Nouveaux conflits entre le roi Raoul et le duc d'Aquitaine Guillaume II.

(a) Flodoard, *Chronic.* ad ann. 925, Capefigue, *invasion des Normands*, p. 226.

et ne s'opposait en rien aux anciens usages dans lesquels ils restaient attachés aux Carlovingiens. C'était là chercher à concilier sa foi à l'autorité féodale avec l'amour de ses sujets qu'il eût inutilement essayé de violenter sur ce point.

Raoul se porte contre lui.

Mais Raoul ne consentait pas à cette espèce de neutralité et pour obliger le vassal à une soumission complète il n'hésita pas, quand il eut appris à quoi s'en tenir, devant les chances d'une mise en campagne : il marcha vers la Loire à la tête d'une armée de quinze à vingt mille Français et Bourguignons levés à la hâte. Arrivé à Nevers il trouva cette ville fermée et défendue par un frère de Guillaume II. C'était Alfred, qui la possédait en qualité de comte de Brioude et de Talende, deux principautés qui faisaient partie de l'Auvergne et qu'il tenait de ce frère. Raoul ne s'était pas attendu à cette opposition qui le retardait. Aussi poussa-t-il le siège vigoureusement: il s'empara de la ville, reçut d'Alfred une promesse de soumission avec des otages, et continua sa marche sur Aurillac. Le duc, qui ne voulait pas combattre contre le suzerain qu'il s'était donné volontairement par un traité, recula devant lui, espérant peut-être gagner du temps et arriver à quelques pourparlers. Dès lors, le siège de son gouvernement ne pouvait échapper à une invasion dont les suites eussent pu être très fâcheuses. Dieu permit que le danger disparut, quand on devait le moins s'y attendre. Les Hongrois venaient encore de traverser le Rhin et se répandaient dans l'Austrasie. Raoul abandonna alors son rôle d'agresseur pour aller se défendre; Guillaume en profita pour regagner son pays, délivré de graves inquiétudes, n'aspirant plus qu'à rester inoffensif à un roi qui l'avait attaqué sans qu'aucune hostilité de sa part eût justifié cette prise d'armes.

Mort d'Aymar, ancien comte de Poitiers.

Aymar, que nous avons vu comte de Poitiers avant Ebles Manzer, mourut le 29 mars 926, à Angoulême, qu'il habitait toujours depuis sa déchéance (14). Les morts ne sont plus à craindre, et rien ne s'opposa à ce que l'exilé, qui avait

choisi dès longtemps l'église de Saint-Hilaire pour sa sépulture, y trouvât, le 2 avril, le lieu de son dernier repos. Il fut enterré devant la porte principale de la basilique poitevine. Au reste, nous savons qu'Aymar en avait été le bienfaiteur. Guillaume Ier, comte de Périgord, lui avait donné sa fille Sancie, qui ne lui laissa pas d'enfants. On a vu que cette princesse mourut en 919, à Angoulême, et y reposait dans l'église de Saint-Cybard. Cette abbaye lui était chère, elle lui avait donné la terre de Gourville (15), dont Aymar avait approuvé la charte (a). Ce n'était pas leur seule générosité : les deux époux avaient donné d'autres preuves de leur zèle pour le service de Dieu et de son Eglise.

Les chartes de cette époque sont très rares, par suite des ravages de tant de guerres : nous en avons vu une très authentique, dont Ebles Manzer est un des signataires. Aymar y donne des terres au prieuré de Sainte-Radégonde de Vouillé ; elle est datée de l'an IIIe du règne de Raoul, qu'une victime de l'avènement de Charles le Simple ne pouvait guère ne pas adopter. Les terres données ainsi ne sont plus connues : nous savons seulement qu'elles étaient situées près de la petite rivière de la Boivre et dans le voisinage du prieuré de Vouillé. Prieuré de Ste-Radégonde de Vouillé.

Ce prieuré n'a pas d'origine certaine et reste pour ses commencements d'une obscurité impénétrable. M. Pardessus a contesté avec raison l'authenticité d'une prétendue charte de 560 qui se rapporterait à l'existence, alors fort inconnue, d'une villa de ce nom, et qui aurait déjà appartenu à Sainte-Croix de Poitiers. On ne peut donc s'arrêter ici qu'à une conjecture sans d'autre preuve que cette pauvre assertion. Ce qu'on peut croire, c'est que le prieuré, dont le titulaire était toujours un chanoine de Sainte-Radégonde, dut sa création, bien avant le xe siècle, à ladite collégiale. Nous ne doutons pas qu'il ne soit une des châtellenies de sa haute justice dès

(a) *Art de vérifier les dates*, x, 92 ; — Besly, *Comte de Poitiers*, ub. sup.

les premiers jours du régime féodal. Il fut donc pourvu dès lors d'une église importante rebâtie récemment avec d'élégantes proportions, et acquit dans la suite une juridiction sérieuse sur plusieurs localités voisines (a).

Fondation de l'abbaye de Déols.

Cette année 926, les Normands, maîtres de Nantes et de la Bretagne, naviguaient en tous sens la Loire, toujours victime de leurs férocités. Ils s'étaient fait une station sous les murs du château de Loches, qu'ils comptaient réduire tôt ou tard, lorsque Elbon, seigneur de Déols, en Berry, s'entendant avec Raoul, attaqua leur camp, et fut tué dans la mêlée. C'était une perte sérieuse, qui devint sensible à son pays, car il était de ces âmes solides, dont la vie s'honorait d'un sincère désir du bien et d'une profonde piété. En mourant, il laissait inachevée une fondation qui eut plus tard une grande importance, son fils Radulfe l'ayant continuée après lui. C'était l'abbaye de Déols, ou du Bourg-Dieu, construite aux abords du château seigneurial, et qui reparaîtra assez souvent dans nos annales pour que nous en signalions les commencements. Cette maison eut bientôt un nombreux personnel sous la règle de saint Benoît et le vocable de la Sainte Vierge. Elle donna son nom à la ville de Châteauroux (16), et subsista avec une nombreuse suite d'abbés jusqu'à ce qu'en 1622, Henri de Bourbon, prince de Condé, la fit réunir par le pape Grégoire XV à son duché de Châteauroux, sous la forme d'une collégiale de chanoines séculiers (b).

Amour d'Ebles Manzer pour la justice.

Ebles Manzer suivait toujours le plan, qu'il s'était fait dès le commencement de son règne, de rendre la justice par lui-même autant que possible, et quand il ne le pouvait pas, il voulait que les affaires majeures lui fussent au moins signalées avec les détails du

(a) Cf. D. Fonteneau, XXIV, 35; — Pardessus, *Diplomatæ, Chartæ*, etc., I, 119 et 125 ; — et les notes indiquées par nous ci-dessus à la table géographique du 1er volume de cette histoire.

(b) V. *Gallia christ.*, II, col. 148 ; — Besly, *Comte de Poitiers*, p. 236 ; — Depping, *Histoire des Expéditions des Normands*, p. 292.

jugement par ceux qu'il avait commis à sa place. Il était inspiré en cela par un sentiment chrétien qui lui faisait considérer un souverain comme étant pour ces sujets la source de la justice. Il suivait ainsi l'exemple de son beau-père, dont il avait pu étudier les habitudes dignes d'un saint et d'un grand roi (a). C'était donc à lui que revenaient tous les appels, et quand il reconnaissait qu'un même juge s'était trompé plusieurs fois dans ses arrêts, il le faisait venir, lui recommandait d'étudier mieux les lois qu'il aurait dû mieux appliquer, et le menaçait de lui ôter sa place s'il n'obtempérait pas à cet ordre (17). De telles sollicitudes et cette connaissance du droit en vigueur à son époque attestent dans un souverain des principes religieux, des habitudes sérieuses qui s'en suivent, et des études que les moindres princes ne peuvent négliger sans rester au-dessous de leur tâche et contracter, quant à leurs devoirs devant Dieu, une redoutable responsabilité.

Assises à Colombiers près Châtellerault.

Il semble que le sentiment de ses fonctions judiciaires, portait aussi le comte de Poitou à visiter de temps à autre les lieux principaux de sa juridiction, pour y décider certaines affaires litigieuses. C'est sans doute dans ce but que cette même année 926, au mois de mars, il se trouvait près de Châtellerault, à Colombiers, qui était un chef-lieu de viguerie. Il y passa quelques jours, en même temps que l'évêque Frotier, dont la présence fait croire que c'était un rendez-vous convenu, où les deux personnages devaient se trouver comme arbitres entre des députés du Chapitre de Saint-Martin de Tours et quelques seigneurs des environs de Thouars. Ceux-ci retenaient injustement depuis six ans presque toutes les propriétés que les chanoines possédaient à Coussaie (18) et à Antoigné (b), dans la viguerie de Thouars. Après d'inutiles revendications, ils s'étaient décidés à invoquer la justice locale, et ils apportaient les pièces de

(a) *Bolland., vita S. Efredi,* 28 octobre.

(b) Sur Antoigné, V. ci-dessus, t. IV, p. 475, ad ann. 842.

convictions contre les envahisseurs. Eclairés par ces titres, le comte et l'évêque crurent meilleur de ménager aux plaignants une décision plus solennelle, et leur conseillèrent d'attendre jusqu'à un plaid prochain qui devait se tenir à Avrigny, non loin de Châtellerault. Cette juridiction, en effet, devait offrir plus de garantie que n'en eût donné un simple arbitrage, car il fallait avant d'arriver jusqu'aux juges du plaid que l'affaire fût examinée au préalable par les vicomtes de Thouars, Amaury et Savary, son fils et son assesseur, qui prenait aussi le titre de vicomte, d'après un usage que nous avons reconnu plusieurs fois. Cet examen se fit le 21 mai dans une assemblée tenue au prétoire du vicomté. Les droits de Saint-Martin y furent reconnus et proclamés le 29, dans celle d'Avrigny (a).

Mort de Guillaume II duc d'Aquitaine.

Le reste de l'année 926 se passa sans aucun grave événement qui doive nous occuper. Mais, vers le milieu de l'année suivante, à une date qu'on ne précise pas, et qu'il faut fixer entre les mois d'avril et d'octobre, mourut le duc d'Aquitaine Guillaume le Jeune, II[e] du nom, qui fut inhumé à Saint-Julien de Brioude. Cette abbaye qu'il avait fondée était le séjour de vingt-cinq chevaliers destinés à protéger les populations du pays contre les Normands. A la moindre nouvelle d'une apparition de ceux-ci, les chevaliers rassemblaient les vassaux et autres hommes de guerre, et plus d'une fois cette opposition, où les nobles donnaient l'exemple d'une bravoure entraînante, avait éloigné du pays les brigands indomptés qui n'osaient se commettre avec des troupes savamment secondées par une stratégie aussi active qu'habile. Quand les Normands eurent disparu par leur incorporation à la France, nos chevaliers, n'ayant plus de raison d'être au même titre, devinrent des chanoines réguliers et pratiquèrent exclusivement la vie religieuse. C'était le premier exemple de cette vie mixte adonnée tour à tour ou à la fois aux

Les 25 chevaliers de Brioude.

(a) Le *Livre noir de Saint-Martin de Tours*, dans Besly, *Comte de Poitiers*, p, 318 *bis*; id — D. Fonteneau, XXVI, 137.

pratiques de la prière et à celle des armes, comme nous verrons plus tard les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et les Templiers qui leur succédèrent.

Guillaume laissa une mémoire renommée pour la dignité de son caractère, sa bravoure guerrière, et le bonheur de relever ses grandes qualités par une piété éclairée qui en fut la source et lui mérita le surnom de Pieux, dont il fut honoré pendant sa vie. Sa femme, Ingoberge, n'a pas d'origine connue, et, d'après quelques-uns (a), ne lui aurait pas laissé d'enfants. D'autres, avec Besly (b), lui reconnaissent pour descendance la maison de Brienne, en Bourgogne, et autorisent ce sentiment de ce que Guillaume avait porté *Coticé d'argent et de gueules*, et que ce sont encore les armoiries de cette illustre famille. Il aurait pu se faire que celle-ci descendît de notre duc d'Aquitaine en ligne indirecte ou collatérale, et qu'elle en eût adopté le blason. Ces cotices feraient remonter les Brienne au-delà des plus hautes données de leur généalogie, qu'on ne trouve pas avant le XI[e] siècle.

Sa belle renommée.

Sa parenté avec les Brienne ?

Il y aurait aussi, quant aux armoiries qu'on leur attribuerait ici en commun avec notre Guillaume II, à faire observer que l'usage que fit la noblesse de ces signes de ralliements n'étaient pas encore, en 927, réglé d'après le principe et les lois qui les régirent dans la suite: car c'est à présent que vient s'offrir à notre attention ce qui regarde l'origine des armoiries. Cette question est nécessairement très complexe, et ne peut avoir une solution qui les attribuent sûrement à telle ou telle époque. Tous ceux qui l'ont traitée ont fait valoir son extrême antiquité en remontant jusqu'aux héros d'Homère pour trouver des guerriers se distinguant dans les combats par des signes adoptifs destinés à rallier autour d'eux les serviteurs ou contingents qui devaient marcher sous leurs ordres ou combattre

Origines du blason.

(a) Bouchet, *Annal. d'Aquitaine*, p. 117.
(b) *Comt. de Poict.*, p, 37.

sous leur commandement. De là les bannières, les panaches, les cimiers du casque et les ornements des boucliers. On comprend qu'au moyen âge et à l'époque surtout où se multiplièrent avec les fiefs les familles seigneuriales, ces signes distinctifs devinrent d'autant plus nécessaires et inséparables de la chevalerie. Les chevaliers de Brioude, que nous voyons ici appliqués à courir sus aux Normands, ne purent s'en passer et durent se rallier au besoin par ce moyen si simple et pourtant si grandiose en lui-même. Ce dut être une des premières occasions où le blason se manifesta avec une sorte d'ensemble : il faudrait donc remonter au-delà des croisades, et antérieurement aux faits militaires qui les préparaient, pour découvrir le véritable berceau de ces images célèbres dont un grand nombre sont venues jusqu'à nous (a). Quelque peu décisive que soient à cet égard les assertions de Bouchet et de Besly, que nous venons de citer, il ne paraît pas douteux que là où fut, comme à Brioude, une agglomération militaire, là aussi durent être le drapeau et ces symboles dont l'origine, le développement et les règles sont devenues une des plus attachantes branches de la science historique (b).

Revenons à notre récit.

Acfred, frère de Guillaume, devient duc d'Aquitaine.

Une preuve que Guillaume II n'avait pas laissé d'enfants, se trouve dans ce fait que son héritage échut à son frère Acfred (19), qui, étant déjà comte de Gévaudan et de Brioude, acquit encore, par suite de cet événement, le duché d'Aquitaine avec les comtés d'Auvergne et du Velay. Ce prince restait toujours attaché à Charles le Simple, le regarda comme son seul roi légitime, et refusa constamment de reconnaître à ce titre Raoul, qu'il continua de qualifier d'usurpateur jusque dans son testament (c).

Cependant le comte de Vermandois Herbert, retenait

(a) V. notre *Hist. et Théorie du Symbolisme,* t. II, p. 940 et suiv.

(b) Cf. Vulson de la Colombière, *Traité de la science du blason,* t. I ; — Jacob Spincer, *de arte heraldicâ,* in-f°, t. II.

(c) Mabillon, *Annal. bened.;* — Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne.*

toujours prisonnier le malheureux Charles III, qu'il comptait opposer à Raoul pour peu que ses propres affaires ne s'arrangeassent pas avec ce dernier. L'occasion ne tarda pas à s'offrir de mettre sa reconnaissance à l'épreuve. Rotgber, comte de Laon, venait de mourir. Herbert demanda le comté pour un de ses fils, mais le comte défunt en laissait un à qui la loi féodale faisait échoir la succession de son père, et Raoul ne crut pas devoir la donner à un autre. Il n'en fallut pas plus à l'indigne vassal pour se tourner contre le roi auquel il s'était vendu, et il se hâta de ramener triomphalement son prisonnier à Saint-Quentin, où il fit publier par ses amis qu'il allait lui rendre la royauté. En même temps, il avisa de son projet le duc de Normandie, Guillaume Longue-Epée, qui venait de succéder à Rollon en 927. Guillaume, qui venait d'épouser sa fille, entra facilement dans ce parti ; il en fut ainsi du duc de France, Hugues le Blanc, beau-frère de Raoul, déjà séparé de celui-ci par des dissentiments de famille. Enfin un autre secours favorisait l'entreprise : c'était la menace que le pape Jean X avait faite à Herbert de l'excommunier s'il ne rendait pas la liberté au roi détrôné. Mais un événement imprévu mit à néant ce grand moyen. Jean X, victime d'une faction qui dominait à Rome, fut remplacé à de courtes distances par Léon VI et Etienne VII, qui n'eurent pas le temps de prendre à cœur les choses de la France (**20**). Raoul, de son côté, accorda à Herbert le comté de Laon, et le misérable vassal fit rentrer dans sa prison le malheureux prince dont il n'avait pas honte de se jouer.

Mais plusieurs mois s'étaient passés, au cours de l'année 928, en des péripéties variées, et pendant ce trop long intervalle qui ne fut pas sans causer d'amères inquiétudes à Raoul, Charles avait repris en plusieurs occasions l'exercice de la puissance royale. Une de celle qui nous intéresse le plus fut la mort prématurée du comte d'Auvergne Alfred II, que nous avons vu prendre pour si peu de temps le gouvernement du duché d'Aquitaine. Il disparaissait sans

descendance. Resté fidèle à Charles III aussi bien qu'Ebles Manzer, celui-ci, parent du titulaire défunt, reçut du roi provisoire les grands fiefs dont la disposition appartenait à la couronne.

Toutefois cette fausse position du donateur et sa seconde captivité sembla annuler bientôt une si importante générosité et, jusqu'à un nouvel ordre de choses, Ebles demeura simplement le souverain du Poitou et du Limousin.

Reconstruction de l'abbaye de Saint-Hilaire.

Adèle d'Angleterre, femme d'Ebles Manzer, avait toujours gardé à Poitiers le rôle que lui assignait son éducation chrétienne et la pratique zélée des vertus de son sexe. Elevée dans l'amour des arts, ingénieuse à les cultiver, pourvue d'ailleurs de cette piété intelligente qui regarde le service de Dieu et le culte public comme un double aliment de la sagesse des peuples, elle souffrait depuis son avènement à Poitiers de voir l'état de ruines où à diverses fois les attaques des Normands avaient réduit la basilique de Saint-Hilaire. Elle résolut de relever le célèbre édifice et en posa cette année les premières pierres. Dès l'année précédente elle s'était assurée, grâce aux sommes considérables prélevées sur ses propres revenus et sur ceux de son mari, le concours d'un habile architecte, Courland, qu'elle avait fait venir d'Angleterre où s'exerçait depuis un siècle surtout l'habileté des constructeurs [a]. Ce n'était plus alors ces enchevêtrements de poutres et de moëllons, souvent signalées pour les âges précédents, qui constituaient l'ensemble des plus magnifiques monuments religieux ou civils. On en était venu à n'employer presque exclusivement que la pierre dont la coupe et la taille étaient devenues à elles seules un travail technique qui avait ses régles et ses conditions de succés. Saint-Hilaire fut donc rétabli d'une façon toute nouvelle, dont on reconnaît encore les traces en visitant les combles et les fondations de l'église actuelle (21). Ce fut dans notre pays un des premiers

Caractères de l'architecture de ce temps.

(a) Rapaillon, *Hist. manus. de Saint-Hilaire*.

spécimens de cette méthode qui allait signaler bientôt ce beau XII[e] siècle où l'architecture chrétienne acquerrait le grandiose de ses belles dimensions matérielles, de son asthétique merveilleuse et de son ornementation pleine d'enseignements religieux.

Quelle part le clergé prend à cette Renaissance.

Observons bien toutefois que cette science du symbolisme qui se développa alors sous l'influence de cette régénération architecturale suppose nécessairement qu'en présence de ces architectes de choix qui purent s'occuper alors, et même assez rarement, de cette nouvelle architecture, il faut toujours compter pour beaucoup la surveillance et la direction des évêques, des chanoines et des religieux dont le sens théologique n'eût pas abandonné à des laïques le soin de construire leurs sanctuaires et d'y appliquer les arts du dessin. C'était là une science que l'Eglise se réserva dès ses commencements, d'abord par la peinture, comme il est facile de s'en convaincre en visitant les catacombes, et, à partir du XI[e] siècle, par ses sculptures d'abord assez grossières, il est vrai, mais qui aux XII[e] et XIII[e] atteignirent l'apogée des grandes conceptions philosophiques que la pensée peut communiquer au ciseau.

Habileté des ouvriers venus d'Angleterre.

Sous ces grands maîtres de l'art chrétien, il fallut bien des ouvriers formés par eux, et le roi d'Angleterre, saint Acfred, autrement dit Alfred le Grand, n'avait pas négligé d'en former en grand nombre dans son royaume, qu'il s'était plu à enrichir de tant d'églises et de châteaux. Ces travaux pendant trente-six ans que durèrent les règnes d'Alfred et de son fils Edouard, règnes employés tout entiers à de magnifiques choses, avaient donné l'élan à ce grand art pratiqué par des manœuvres expérimentés, et dont les guides instruits, formés dans le clergé à cette sorte de direction, avaient conseillé la main et l'esprit (a). Ce furent ces laborieux étrangers qu'Adèle manda en grand nombre, et qu'elle fit travailler sous ses yeux. Le Poitou les adopta, les garda

(a) V. Lingard, *Hist. d'Angleterre,* X[e] siècle, *passim ;* — Bâtissier, *Hist. de l'art monumental,* p. 667.

longtemps, et c'est sous leurs leçons et à leurs exemples que se formèrent les maçons indigènes qui devaient porter bientôt sur toute la surface de notre sol les chefs-d'œuvre encore admirés de l'école romane, qui ne fut nulle part ni plus belle ni plus remarquable de construction et d'embellissements. C'est cette école Poitevine qui s'est importée dans la Saintonge et l'Angoumois, des bords de la Vienne, enrichis de si belles églises aux vastes dimensions, aux façades parées d'une sculpture luxuriante. C'est là qu'on vit d'abord les arcades des portes garnies de voussures où s'étale une statuaire éloquente, où les trois nefs se couvrirent d'abord d'une toiture unique secondant, pour l'œil, les majestueuses proportions du monument, et que dépasse le fronton de la grande nef, pour dérober aux regards les arrêtes disgracieuses des combles et du faîtage.

Ils forment l'Ecole Poitevine.

Abdication de Charles III.

Cependant Raoul, qu'inquiétait toujours une position équivoque, sentait bien qu'il lui manquerait un grand nombre de partisans tant que son rival Charles III persisterait à soutenir ses prétentions. C'est pour l'amener à une cession de ses droits qu'il voulut avoir avec lui une entrevue que le comte de Vermandois leur ménagea à Reims. On ne sait que fort incomplètement ce qui se passa alors, Flodoard lui-même, notre illustre historien du temps, n'en ayant su aucune particularité et nous disant seulement que la paix s'étant faite, Raoul conserva tous les avantages de la royauté; cédant seulement à Charles, et comme une sorte de récompense de sa docilité, le palais royal d'Attigny-sur-Oise avec de riches présents (a). Ainsi, le vassal étant devenu roi sans conteste, le roi se vit transformé en vassal, en accepta les conditions, et dut croire que sa dynastie disparaissait pour toujours avec lui de ce trône d'où sa faiblesse l'avait définitivement exclu. Au reste, cette liberté apparente qu'il sembla recouvrer par cette étrange convention, n'eut rien de réel. Le roi dépouillé fut gardé

(a) Flodoard, *Hist. Remens*, lib. IV, c. 22; — *Chronic.*, apud. Guizot, t. V, p. 92.

dans le dernier palais qui lui restât, avec une vigilance qu'on regardait comme l'unique et indispensable garantie de son annulation. La rigueur de cette nouvelle mesure s'accrut encore d'une autre mesure qui mit le comble à ses humiliations. On voulut empêcher tous rapports avec ses partisans en l'enfermant plus étroitement au château de Péronne (a). Cette violence ajoutée à l'amertume d'une si malheureuse position et aux déloyautés de son perfide geôlier, le jetèrent dans une tristesse qui amena bientôt la maladie dont il mourut le 7 octobre 929.

Il meurt à Péronne

C'était un événement très peu regrettable. Le pauvre roi n'avait pu trouver dans ses qualités personnelles, la bonté, l'esprit de justice, et une vaillance que personne ne pouvait méconnaître, une suffisante compensation aux infortunes que lui avaient créées son manque de caractère et la faible portée de son esprit. Il ne lui restait pas moins un certain nombre de courtisans auxquels ses ennemis s'efforcèrent de cacher sa mort aussi longtemps qu'ils le purent.

Etat politique de l'Aquitaine à cette époque.

Cependant Raoul était certainement un de ceux qui surent le mieux, et des premiers, à quoi s'en tenir sur ce point. La mort de son compétiteur agrandissait la carrière qu'il s'était faite. N'ayant plus à le craindre en Neustrie, ni en France, il songea à s'assurer l'Aquitaine où des leudes énergiques vivaient dans une sorte d'indépendance qu'ils avaient d'autant plus solidement assurée pendant l'espèce d'interrègne où Charles n'y avait eu aucun pouvoir, Raoul d'ailleurs n'ayant pu s'en acquérir ni par les armes, ni par les négociations. Depuis le Poitou, où Ebles avait toujours refusé de reconnaître ce dernier, jusqu'aux extrêmes limites de la Gascogne et de la Gothie, chaque seigneur avait sa domination propre sur les terres qu'il s'était acquises, et toujours soumis aux lois féodales, partisans jusqu'à la fin du roi prisonnier, ils continuaient de dater leurs actes des années de l'interrègne. Ce n'était pas de

(a) Péronne, V. ci-dessus, t. III, p. 170.

telle année de l'usurpateur qu'ils dataient, ni de celles du roi déchu, qu'ils regrettaient toujours, mais de l'année *où ils attendaient un roi.* Ce système se prolongea même après la mort de Charles le Simple; car il avait un fils, le jeune Louis, emmené en Angleterre par sa mère Edwige aussitôt que celle-ci avait su la déchéance de son mari. Aux yeux des Aquitains, le jeune prince, alors âgé de neuf ans, était seul légitime héritier de son père, et c'était vers lui que tournaient toutes les espérances. Cette politique si juste et si raisonnable sembla dangereuse à Raoul: il résolut de l'effacer par une expédition sérieuse qui, de gré ou de force, ramenât à lui les récalcitrants.

Entreprise de Raoul sur l'Aquitaine.

Une heureuse circonstance le servit mieux qu'il ne s'y était attendu. Il apprit tout à coup, lorsqu'il allait se lancer dans l'Aquitaine, que les Normands, campés aux bords de la Loire, avaient fait une nouvelle et toute récente invasion, à travers le Poitou, vers le Limousin qu'ils pillaient encore et ensanglantaient de leur mieux. Sans hésiter, il les suit, les atteint à Etresse, non loin de Brives, et après les avoir défaits dans une bataille, il les chasse complétement du pays (a). Ce succès improvisé émerveilla les populations et ramena les seigneurs au vainqueur qui venait de les délivrer. Il fut donc reconnu pour roi, mais obligé pourtant de remettre la visite de l'Aquitaine du Sud, où nulle opposition ne se manifesta d'ailleurs contre lui, pour retourner à la hâte vers la Neustrie, où l'ambitieux comte de Vermandois profitait de son absence pour attaquer son autorité dans le but d'agrandir son territoire.

Cette facile conquête du roi n'augmenta pourtant que très peu le prestige de sa puissance en Aquitaine. La position du comte et du duc en effet resta la même, établie qu'elle était dans une parfaite indépendance de la couronne. Seulement, comme la suzeraineté appartenait toujours au roi, celui-ci acquit cette juridiction d'honneur

(a) Flodoard, *in h. ann.*

qui le mettait au premier rang; toute la noblesse lui était soumise par l'hommage et le devoir militaire, et à partir de cette entrée en possession de la magnifique province, Raoul vit son nom figurer, à quelques rares exceptions près, sur tous les contrats et dans tous les actes publics de la contrée (a).

Mais les éléments de discorde ne s'éteignaient que difficilement en un pays si accoutumé aux secousses de guerres incessantes. A peine la féodalité était consacrée par la concession héréditaire des fiefs, que déjà les seigneurs se livraient à des contestations qui ne finissaient jamais que par les armes. Ce furent de telles inimitiés qui, étant survenues en 931, forcèrent Raoul à revenir au-delà de la Loire qu'il leur fallu repasser aussitôt, par des troubles que son absence avait suscitée sur le Rhin. Toutefois, dans cette courte apparition, il n'avait guère été possible de ne pas contrarier quelques prétentions seigneuriales. De là des mécontentements et des ruptures avec le roi, qui vit s'éloigner encore quelques vassaux importants et la consommation de l'unité en fut d'autant plus reculée.

Mais ces sortes de rébellions se bornaient à un petit nombre, n'étant que le fait de quelques têtes ardentes décidées, comme on en avait observé depuis longtemps dans le pays, à soutenir contre toute raison et toute espérance fondée ou de prétendus droits ou de fausses idées qui n'avaient plus d'influence autour d'eux. Raoul ne l'ignorait pas. Ses incursions réitérées sur ces plages qu'il regardait justement comme une des plus belles portions de son domaine, lui avait fait connaître ce qu'il pouvait attendre de l'esprit public, et ne désespérant pas de réussir enfin à force de persévérance, il entreprit une nouvelle campagne, résolut cette fois d'en finir à l'aide de nombreuses armées entraînées à sa suite. Les plus hauts personnages auxquels Manzer fut le premier à donner

(a) V. Besly, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 43.

l'impulsion s'entendirent aussitôt pour l'accueillir. On vit venir au-devant de lui, en avril 932, Raymond Pons, comte de Toulouse, Loup-Aznard, comte de Gascogne, et celui de Rouergue Ermengaud. Tous trois l'assurèrent de leur soumission, lui firent hommage, et entraînèrent vers lui à leur suite des pays dont ils disposaient, l'Albigeois, le Guercy, la Gothie, voisine au Sud des frontières de l'Aquitaine, et les pays de montagnes, dont les richesses en pâturages et en chevaux de cavalerie avaient leur importance au point de vue militaire. Il résulta de ces circonstances où certainement les princes Aquitains n'avaient montré tant de condescendance qn'afin d'éviter qu'on ne la leur imposât, que ces habiles négociateurs reçurent la confirmation de leurs titres et dignités de celui qui sentait bien lui-même tout le prix d'une paix aussi facile. Celui qui en profita le plus fut le comte de Toulouse (a).

Sage politique de Manzer.

En effet, nous avons vu qu'après la mort d'Acfred, en 924, Raoul avait donné le Berry et le Limouzin à Ebles. Ce cadeau qui n'était pas à dédaigner, et sur lequel le nouveau roi avait dû faire avec les autres seigneurs quelques arrangements qui sanctionnassent la donation, ce cadeau, disons-nous, était toujours resté un peu indécis dans ses résultats aux yeux du plus grand nombre, étant toujours assujetti aux vicissitudes possibles d'événements incertains. De son côté, Charles le Simple avait profité de ses quelques mois de liberté pour confirmer le duché d'Aquitaine à Ebles Manzer dont il récompensait ainsi les services, mais ses nouveaux malheurs n'avaient pas permis au duc éphémère de garder longtemps le mobile héritage d'Acfred. Les comtes de Toulouse l'avaient donc conservé, et n'eurent pas à le reprendre. Ebles, qui ne s'était pas tant pressé à accueillir le nouveau régime pour lequel il n'avait jamais senti la moindre sympathie, s'en tenait encore à tout ce qui constituait le Poitou, y compris les

(a) V. Flodoard, *Chron.*; — D'Aldeguier, *Hist. de Toulouse*, t. I, in-8°, 1838.

parties de l'Angoumois et de la Saintonge qui en relevaient. L'Auvergne même ne lui avait pas mieux échu, et Raoul le donna à Raymond III, aussi bien que le Velay et le Berry (a). La même famille exploita donc ainsi, pendant quelques années, la souveraineté de l'Aquitaine par des successions de frères et de neveux toujours mieux nantis à mesure qu'ils ajoutaient à leur duché les apanages qu'ils avaient possédés d'ailleurs. Pour Manzer, toujours paisible et prudent, il put s'entendre avec tout le monde. D'un côté, après la mort de Charles, il se comporta sans opposition flagrante avec le roi qui n'était plus contesté, il s'entendit avec ses voisins de façon à faire triompher dans ses relations une juste et sage politique, et se ménagea ainsi sans effort des événements qui devaient lui devenir plus favorables. C'est ainsi qu'ayant joui du Berry et de Limoges, sans réclamation de personne jusqu'aux nouveaux succès faits à Raoul, il les céda sans résistance dès qu'il se les vit enlever par ce dernier, et donner en cela une de ces trop rares preuves de sages calculs qu'un ambitieux n'aurait pas faits, mais qui décelèrent en lui autant de sang froid que de raison. Content de l'étendue modeste de ses Etats il dut trouver que cette paisible possession d'un domaine de soixante-dix lieues carrées, que personne ne lui contestait et qu'il aurait vaillamment défendu au besoin, suffisait à un bon gouvernement que la paix rendait d'autant meilleur; il devait craindre d'ailleurs les convoitises accoutumées des pirates du Nord, qui depuis longtemps semblaient abandonner le Poitou et se porter de préférence vers les plaines du Berry et les montagnes du Limousin. Enfin, et c'était une preuve qu'il aimait ses peuples: il préférait soigner les villes et les campagnes ravagées jusqu'alors, y faire reparaître l'agriculture, le commerce et la civilisation qui les accompagne que de reculer ses frontières aux dépens du bien-être de son pays. Quels avantages pour la France

(a) V. Flodoard, *ub. sup.*; — *Chronic. Virdun*, ad. ann. 932.

qui commençait à peine à se former, si les seigneurs de ce temps, au lieu de céder à des prétentions désordonnées qui tenaient encore trop à la barbarie de leur origine, s'étaient plus attachés à leurs devoirs de princes qu'à une insatiable avidité de richesses déréglées et d'honneurs trop souvent usurpés !

Entretien des marais salants.

Au nombre des industries qu'il nous faut signaler comme se développant à cette époque dans notre province, il faut compter celle des marais salants, dont nous avons déjà parlé, et dont les communautés se montraient surtout désireuses, comme étant une source d'utiles revenus. On voit en cette même année 932 (**22**), une charte d'Ebles Manzer accordant à l'abbaye de Saint-Cyprien quelques fonds de terres situées en Aunis pour y faire des marais qui furent entrepris aussitôt. Le genre de propriété s'étendait surtout autour de la Rochelle où, vers la même date, un diacre vendait à Martin, abbé de Saint-Cyprien, pour deux cents sous de terrain destiné aux mêmes produits (a).

Administration de la justice.

Une autre observation à faire ici regarde l'administration de la justice, dont nous avons eu occasion d'observer déjà d'intéressantes particularités. Les plaids se tenaient toujours à des époques indéterminées mais assez rapprochées, et selon que le comte les indiquait à tel lieu et à telle date sur les demandes d'un promoteur qui était ordinairement un viguier. Il était encore d'usage que de ces peuples venus d'origines si diverses, chacun était jugé selon le code de sa nation, ainsi les Goths, tous au midi de l'Aquitaine, les Romains dans le midi de la même province, et qui s'étaient mêlés aux Gaulois; les Francs, habitant les pays d'Outre-Loire et ceux de la Neustrie jusqu'au Rhin, et se mêlant aux populations poitevines. Tels étaient, en effet, au xe siècle les petits peuples qui constituaient chez nous une unité sous le nom d'Aquitaine, et à qui la justice, qui exigeait en conséquence une sérieuse étude de la part des magistrats,

(a) D. Fonteneau, VI, 67 ; — *Cartul. de Saint-Cyprien*, n° 528.

était rendue selon des lois qu'ils comprenaient et dont ils savaient d'avance les prescriptions et les pénalités. Rien ne pouvait donner une meilleure idée de la justice chrétienne de ce temps. Nous voyons figurer ce système dans certains jugements d'un plaids tenu à Narbonne, *la quatrième année du règne de Raoul* (927), après la mort de Charles III; par Raymond Pons à qui l'on donne, outre son titre de comte, celui *de Marquis,* sans doute parce qu'il commandait aux *Marches* de Gascogne et d'Espagne, ces Marches étant voisines de chacune des petites nations que nous venons d'énumérer et avaient une importance proportionnée à leur ensemble. Il y avait aussi un certain nombre d'auditeurs, appelés encore *boni homines,* c'est-à-dire *bons hommes*, ou choisis parmi les plus vertueux et les mieux famés (a). Enfin nous y remarquons toujours un ou plusieurs viguiers qui y signent avec mention de leur charge.

Ebles Manzer marie son fils Guillaume à une princesse Normande.

Ebles Manzer avait eu de sa femme Adèle d'Angleterre, deux enfants dont l'ainé Guillaume Hugues avait vingt ans. Il fallait songer à l'établir, et désireux pour lui d'une alliance qui lui assurât l'héritage paternel, il songea à la prendre dans une famille considérable et bien assise. Rollon, mort en 927, avait laissé ses Etats solidement fondés à son fils Guillaume I[er], dit Longue-Epée. Celui-ci avait à sa cour une sœur nommée Gerloc, de son nom d'origine normande, mais qu'on appelait Aloïse depuis son baptême; une des princesses les plus belles de son temps et d'une éducation digne de sa naissance. Ce fut sur elle que le comte de Poitou jeta les yeux. Il fit accompagner Guillaume le jeune par Hugues le Blanc, duc de France, et Héribert, comte de Vermandois: leur concours en cette circonstance prouvait très bien que les amis de Raoul étaient devenus ceux de Manzer. Le prétendant fut magnifiquement reçu à Rouen, et sa demande agréée (b). Le Poitou gagna à cette

(a) D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*

(b) Guill. Gemetic; — collection des *Historiens de France* de Guizot, t. XXIX, p. 64.

union une princesse qui en devint l'ornement, et une très appréciable délivrance d'un joug onéreux autant qu'humiliant. C'était cet impôt levé autrefois, en des jours de détresse, sur le Poitou comme sur les autres provinces de la France, et que les Normands avaient touché chaque année sans rester jamais fidèles aux conditions essentielles de garder la paix avec les contribuables. Comment de tels subsides avaient-ils été continués après le mariage de Rollon et son introduction dans la famille française? Nous l'ignorons; peut-être que le nouveau converti avait alors abandonné son droit à l'égard du roi, dont il devenait le gendre, tout en le gardant sur les autres portions du pays: il semblait que ces derniers, en effet, trouvaient dans leur condition féodale les raisons et les moyens de leur propre défense, quand ils le jugeraient à propos. On eût donc renouvelé pour le mariage du jeune prince Poitevin ce qui se serait fait en faveur de Louis le Débonnaire. Quoi qu'il en soit, ce dut être le cas en Poitou de célébrer ces noces avec une joie que tout le monde dut y ressentir [a].

Mort d'Amaury Ier, comte de Thouars.

En cette même année, la lignée des vicomtes de Thouars, frappée par la mort d'Amaury Ier, se continua par son fils aîné Savary, qu'il avait eu de sa femme Aremberge, et qui lui succéda. Ce fut un des événements de l'époque pour notre pays, et tout se passa, selon la coutume, très paisiblement dans cette succession de seigneurs qui ne donna lieu à aucune secousse. Un autre fait éveilla beaucoup plus l'attention publique, et n'a laissé pourtant dans les chroniqueurs qu'un souvenir assez vague, quoique les circonstances en aient été sérieuses. Il s'agit d'une grave contestation élevée entre l'évêque de Poitiers Frotier II et le comte Ebles Manzer. Les éléments de ce conflit, par une de ces singularités historiques dont on ne comprend pas le côté mystérieux, nous sont restés absolument inconnus, et les résultats étonnent d'autant plus que rien jusqu'ici n'a

Différends entre Ebles Manzer et Frotier, évêque de Poitiers.

(a) D. Fonteneau, Besly, *Comtes de Poit.*

semblé autoriser quelque soupçon de malveillance mutuelle entre les deux personnages dont le bon accord ne paraît pas avoir jamais été troublé. Quoi qu'il en soit, par un abus de son pouvoir, dont nous verrons d'autres exemples, Ebles, qui pouvait toujours l'emporter puisqu'il avait la force matérielle à ses ordres, parut avoir exilé de son siège l'évêque de Poitiers, sans considération des dommages qu'en devait subir l'administration diocésaine, le sentiment religieux des populations et la justice la plus élémentaire, qui ne pouvait autoriser un souverain à de telles violences. Mais ces abus de pouvoir commençaient avec l'exercice d'une toute-puissance qui en protégerait bien d'autres. De plus en plus il faudra s'accoutumer à supporter des exigences qui ne relèveraient d'aucun tribunal, et les peines ecclésiastiques elles-mêmes resteront trop souvent impuissantes contre les caprices irrémédiables de volontés de fer s'opposant tyraniquement, dans le manoir ou le palais, aux calmes arguments de la raison et du droit.

Derniers efforts des Normands et leur annexion à la France.

Au milieu de ces événements qui prennent un caractère plus particulier à notre Poitou, le temps paraissait venu où la France entière allait avec lui pousser un long soupir de soulagement en voyant sa délivrance prochaine des brigands nomades qui, depuis plus d'un siècle, l'avaient sur toutes ses plages et dans ses citées les plus florissantes, appauvrie et désolée si souvent. En 919, ils avaient ruiné la Bretagne, obligé ses habitants effarés à quitter leurs propres foyers dévastés, pour se réfugier en Angleterre. Là cependant un retour s'était fait à un sentiment national : on s'était repenti de cette fuite ; on ne supporta pas de n'avoir plus de patrie ; on revint sur la terre natale trop longtemps désertée, et, par une entente secrète et bien conduite entre les exilés et leurs frères qui subissaient le même joug des vainqueurs, ceux d'Angleterre et ceux d'Armorique s'étaient soulevés en 931 sur tous les points de cette province, et, depuis la Loire jusqu'à la Normandie,

ils attaquèrent leurs tyrans et les expulsèrent de chez eux. En vain ceux-ci résistèrent par un retour tenté vers Rennes ; une nouvelle défaite les abattit, et ils furent forcés de se réfugier chez leurs frères de Normandie. Malheureusement les vainqueurs ne se contentèrent pas de ce succès. Ils eurent l'imprudence de les poursuivre jusque au-delà de ces limites où le fils de Rollon régnait depuis deux ans, et le duc les fit repentir de cette bravoure irréfléchie. Il défendit ses droits incontestables, se mit du côté des vaincus et les releva de leur échec en obligeant les Bretons de regagner l'Angleterre après avoir perdu tout le prix d'une si belle victoire (a). Il y eut plus : pour le malheur de la Bretagne ; c'est qu'un chef qui commandait toujours sur les bords de la Loire, Inkon, profitant du mouvement imprimé au pays par la défaite de ses compatriotes, et y trouvant un prétexte à la rupture des traités qui le maintenaient à ce poste dans une paix relative, tomba sur le comté Nantais, et, secondé par Guillaume Longue-Epée, dont la colère ne s'apaisait pas facilement, il avait fait de cette expédition une nouvelle occasion de massacres, de pillages et d'incendies.

Renouvellement de prospérité en France.

Cependant l'établissement des troupes de Rollon en une sorte d'état plus policé, plus libre, et d'une vie plus commode que la guerre et les vagabondages, avaient eu son influence sur les autres hordes qui enviaient ce même succès. Au reste, on était disposé à les subir, pourvu qu'ils demeurassent dans la paix ; de leur côté, ils sentaient le besoin du repos, et ne répugnaient pas trop au christianisme que le vœu public leur imposait de plus en plus. On en vint donc insensiblement à des arrangements qu'ils aimèrent à accepter, et, moyennant des concessions de part et d'autre, on consentit à les souffrir plus volontiers. Bientôt on s'apprivoisa mutuellement, et une sorte de fusion se fit des indigènes et des étrangers, laquelle amena peu à peu l'effacement de leurs dernières dissensions.

(a) *Chronic.*, Flodoard, ad ann. 931.

C'est quand ce jour nouveau commençait à poindre, que le repos se faisant partout, qu'on se trouva heureux de reprendre le cours paisible des affaires publiques. L'esprit se refaisait; les ruines commencèrent à se relever de toutes parts; les travaux de la paix succédèrent aux guerres intestines, l'agriculture eut une refloraison qui, avec le commerce et les études, ramena l'éclosion d'une prospérité inconnue depuis trop longtemps. On vit alors plus évidemment combien ce fléau de sauvagerie indomptée avait pu nuire durant plus d'un siècle au développement d'une nation dont le génie était si opposé à cette vie de violences, de terreur et de lassitude morale qui l'auraient perdue, si Dieu n'avait eu à lui confier pour le monde entier une mission d'intelligence et de foi.

L'Abbaye de Noirmoutier renaît de ses ruines.

Une des premières institutions qui semblait avoir profité en Poitou de cette régénération sociale fut celle de nos religieux de Noirmoutier. Nous les avons vu, après leur retraite forcée à Tournus, abandonner presque entièrement leur île désolée, n'y garder plus qu'un asile secondaire, simple prieuré dont la sécurité fut longtemps compromise par les retours sur la triste plage des redoutables ennemis contre lesquels leur unique ressource était de regagner leurs forêts et leurs souterrains. Le temps vint enfin ou ces alertes cessèrent, on put s'établir plus sûrement dans l'asile délivré des pirates, et sans qu'on en sache la date certaine, sur cette terre si longtemps disputée à ses légitimes propriétaires, on préluda à des restaurations provisoires qui ne devaient pas tarder à devenir définitives (a). Car on ne douta pas qu'en 934, les moines n'y fussent déjà réintégrés. C'est vers cette année ou à peu près que Frotier II donna une preuve de désintéressement qui témoignait aussi bien, par sa spontanéité, de son esprit pacifique. Les religieux de Nouaillé avaient été soumis envers ses prédécesseurs et l'étaient encore envers lui à

(a) Mabillon, *Annal. ord. Bénéd.*, in h. ann.

droit de *gîte* et de *past* qui les obligeait, à cause de leur chapelle de Montvinard, à recevoir l'évêque lorsqu'il se présentait dans le pays, à le loger et à le nourrir lui et sa suite pendant un jour et une nuit, sans que les actes du temps en donnent la cause. Ce droit parut pouvoir être l'objet d'une réclamation pour les moines de Nouaillé; ils la firent à Poitiers, et s'en retournèrent avec un acte en bonne forme par lequel le prélat, soit qu'il en reconnût la justice soit qu'il voulût céder sans discussion pour l'abbé du monastère Rothard, abandonnait son droit, les délivrait pour l'avenir de toute charge semblable. Il s'en fallait que toutes les discussions de ce genre finissent avec si peu de débats (a).

Mort d'Ebles Manzer.

Ebles Manzer avait soixante ans lorsqu'il mourut en 935 (b). L'illégitimité de sa naissance n'avait pas été un obstacle au développement de sa fortune, les idées de ce temps n'étaient pas encore assez formées aux saintes pudeurs du christianisme pour effacer sur ce point ces licences de la barbarie et des passions. En cela, d'ailleurs, les mérites personnels et la position sociale des grands, avec leur succès dans les affaires publiques, ne laissaient guère apercevoir que les côtés avantageux d'une vie princière. On s'entendait sans scrupule ni répugnance appeler Ebles Manzer aussi bien que Guillaume le Bâtard. Ebles, d'ailleurs, aurait su au besoin réparer le défaut de son origine par la dignité régulière de sa conduite qui ne lui mérita jamais aucun reproche devant la postérité. Marié deux fois, d'abord vers 913 à Emiliane, dont on ignore la naissance; puis, peu de temps après, à Adèle d'Angleterre, celle-ci lui laissa deux fils, Guillaume Hugues, l'aîné, qui va lui succéder, à peine âgé de vingt ans, et Ebles, qui devint plus tard évêque de Limoges, et posséda en même temps, ou successivement, les abbayes

(a) D. Fonteneau, XVI, 243; — *Gallia Christ.*, II, col. 1190 et 1237.

(b) Adhémar de Chabannais, *in h. ann.*; — Besly, *Comtes*.

de Saint-Maixent, de Saint-Michel-en-l'Herm et la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers. De son temps et par ses soins, ces deux dernières abbayes, qu'avaient fort endommagées les Normands, furent très bien réparées, on y reprit le service régulier sous la règle de saint Benoît, qu'on y avait suivie depuis le commencement. Les chanoines de Saint-Hilaire reprirent aussi leur régularité par une réforme que le trésorier poursuivit avec courage et persévérance jusqu'en 963. Alors il se démit de son siège de Limoges pour se retirer à Saint-Michel-en-l'Herm où il ne sera mort et inhumé qu'en 974; car cette année (a) on trouve une charte signée de lui en février, où il prend son titre de trésorier qu'il conserva donc jusqu'à la fin, et dont les riches revenus, en effet, persuadent peu qu'on ait pu s'en démettre surtout après avoir abdiqué les autres. Au reste, ce prélat fit un noble et louable usage de ses richesses, en outre des deux monastères qui lui durent leur restauration. Il dépensa aussi des sommes considérables à faire construire le palais épiscopal de sa ville, et à renouveler les murs d'enceinte renversés par suite des assauts maintes fois soutenus contre les barbares. Son abbaye de Poitiers n'eut pas moins sa part de générosités princières. Elle fut, de son vivant, enveloppée de ces hautes et épaisses murailles qui en firent comme une seconde ville et protégèrent la cité d'une forte défense du côté Sud, telle qu'on la voyait encore jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. Pourvu de son évêché par la faveur de Louis d'Outre-Mer qui payait ainsi en partie l'attachement qu'Ebles Manzer lui avait témoigné, il s'en montra toujours digne et fit honneur à la famille des comtes de Poitiers par son zèle pieux, ses travaux utiles et la régularité d'une conduite irréprochable.

Bienfait de son frère Ebles, évêque de Limoges, envers Saint Hilaire de Poitiers et Saint-Michel-en-l'Herm.

Avec notre Ebles II s'éteignit la race carlovingienne et

Fin de la race Carlovingienne en Poitou.

(a) V. Besly, *Comtes de Poict.*, où il cite cette charte, p. 46, et le texte même dans notre *Chartrier de Saint-Hilaire*, I, 46, sous le n° 41.

la famille de Charlemagne, car son père, Raynulfe, était l'arrière-neveu du grand Empereur (**23**). Moins de deux siècles avaient suffi à lui substituer, dans un des plus beaux pays de cette France qu'il avait si solidement fondée et que ses successeurs ne surent pas garder, une dynastie nouvelle qui occuperait à son tour un rang glorieux parmi les souverains de second ordre, jusqu'à ce qu'enfin, après deux autres siècles d'autonomie, ils iraient se confondre avec tant d'autres dans cette grande unité qui, sous le nom de Monarchie française, devait briller à la tête des plus illustres gouvernements de l'Europe.

Adèle d'Angleterre se retire du monde.

Ce fut aussi en ce même temps que Poitiers vit ajouter à ses abbayes, déjà illustres, de Sainte-Croix, de Saint-Cyprien et de Saint-Hilaire, une nouvelle fondation due à la pieuse veuve d'Ebles Manzer, Adèle d'Angleterre. Vingt ans elle avait été l'ornement d'une cour sérieuse, où sa piété s'était signalée par des bonnes œuvres. Mais cette grandeur, justement appréciée par elle, lui avait fait concevoir le peu de solidité des avantages humains. Du vivant même de son mari, elle avait promis à Dieu de quitter le monde si elle lui survivait, et, dès que ses liens furent brisés, elle songea à contracter cette nouvelle alliance.

Etat à cette époque du monastère de St-Pierre-le-Puellier.

Pour peu qu'on se reporte aux souvenirs primitifs de Poitiers, on y retrouve ceux de sainte Loubette et de cette église de Saint-Pierre-le-Puellier [a], bâtie au temps de la sainte pour recevoir cette relique de la Vraie-Croix, apportée par elle de Jérusalem. C'est non loin de cette église, au Sud-Ouest de la cathédrale, que la comtesse songea à construire une abbaye où elle put se consacrer à Dieu. Il est certain que cette église de Saint-Pierre, qu'on avait dotée dès sa fondation d'un certain nombre de prêtres, avait subsisté jusqu'au xe siècle, s'appliquant au culte de la Sainte-Croix et à celui de sainte Loubette, dont le patronage s'était maintenu jusque-là à une petite com-

(a) *Sancti Petri Puellonum*, V. ci-dessus, t. I, p. 168 et suiv., ad ann. 326.

munauté de vierges à qui la vie spirituelle était continuée par cette collégiale nommée pour cette raison Saint-Pierre-le-Puellier. La fondatrice songea à relever cette pieuse association qui pouvait s'être à la longue plus ou moins affaissée, et à faire de ses prêtres une collégiale qui prit soin de leur intérieur, comme on voyait encore le Chapitre de Sainte-Radégonde continuer ses soins aux filles de Sainte-Croix. C'est dans ce même but qu'Adèle reconstitua la vieille fondation de Saint-Pierre, en créant, pour son abbaye, une collégiale de treize chanoines réguliers, dont l'existence marcha parallèlement avec celle de la nouvelle création monastique.

Qu'elle reconstitue.

Quand à celle-ci, elle fut établie sur un vaste terrain qui s'étendait depuis l'Ouest en arrière des dépendances de Saint-Hilaire-de-la-Celle dans l'ancienne enceinte wisigothe jusqu'aux bords du Clain, à l'extrême limite orientale de la ville. On s'étonnera peu de la longue suite de plusieurs années données à la construction des bâtiments, des cloîtres et de l'église dédiée à la Sainte-Trinité, en réfléchissant que désormais l'âge des constructions en bois était passé, et que le moëllon seul, excepté pour les charpentes des combles et les planchers des divisions intérieures, s'unissait à la pierre de taille travaillée avec soin, et qu'on commençait à sculpter sinon encore avec goût, du moins sous l'impression d'une pensée artistique et des sujets empruntés à l'esthetique de la Bible et à la Théologie des Pères. Mais outre les dépenses en argent qu'Adèle consacra à son œuvre, elle l'enrichit dès le premier jour d'une riche donation dont les revenus lui vinrent en aide et secondèrent singulièrement l'entreprise. Ce furent les terres de Flée-sur-le-Clain (**24**), et de Secondigné (**25**), dans le *pagus* de Brioux.

Fondation par elle de la Trinité de Poitiers.



NOTES DU LIVRE XL

NOTE 1

Guérande, *Gueranda*, chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure, peuplée de 8 à 10,000 âmes. Elle est encore pourvue de ses murs et de son château du moyen âge. C'est dans cette forteresse que fut signé en 1365 le traité par lequel Jeanne, veuve de Charles de Blois, abandonnait le duché de Bretagne á Jean de Montfort.

NOTE 2

L'aire (*area*) n'est pas prise ici comme une mesure invariable et d'une certaine étendue, mais pour un espace déterminé par l'usage, et plus tard par les coutumes écrites. Sur cette surface une certaine quantité de sel se produisait. Il est donc impossible d'indiquer exactement cette quantité exprimée par les 108 aires qui avaient fini par se composer de tant de *verges* et d'*arpents* dont la valeur différait selon les provinces. Peut-être l'*aire* équivalait-elle, comme son nom le ferait supposer, à l'are de notre système actuel. La Coutume de Poitou, art. 190 cité par Ducange (V° *area*) parle de l'aire comme d'un certain espace de marais salant qu'on avait ainsi divisé pour en déterminer la quantité, et fixer d'après elle le prix de la vente.

NOTE 3

Cette conjecture peut seule concilier ce que prétend Adhémar de Chabannais (*in h. ann. 922*), avec la négation absolue qu'on a prononcée sur cette campagne presque inaperçue, et qu'aura peut-être promptement entravée la certitude, que Charles aurait acquise sur les lieux, d'une opposition très prononcée. Adhémar n'a pas inventé ce fait et a dû l'écrire sur des renseignements parvenus jusqu'à lui, comme il en eut pour toutes les périodes historiques exquissées dans sa *Chronique*. Rien n'autorise donc à nier ici son assertion, et il ne suffit pas de le contredire pour infirmer son témoignage. Flodoard, sur lequel s'appuie La Fontenelle, pour nier cette apparition à Limoges, a d'ailleurs omis assez de circonstances secondaires pour n'être pas appelé comme témoin dans cette cause.

NOTE 4

V. Marchegay, *Chronique des Eglises d'Anjou*, p. 134; OrdericVital, *Hist. normann*, VII (Guizot, xxvii, p. 125); — Marchegay aurait dû faire observer que cette chronique se trompe de deux ans en plaçant ce fait à l'an 921. C'est que l'obituaire de Saint-Serge, d'où la *chronique* l'a tiré, n'a pas indiqué l'année de la mort, mais seulement le jour du service anniversaire, comme nous aurons à l'observer plus d'une fois. — La chronique de Saint-Serge avait été écrite dans ce monastère fondé à Angers vers l'an 700 sous la règle de Saint-Benoît, et qui embrassa, en 1629, la réforme de Saint-Maur. Cette chronique finit en 1543 et commençait, au moins dans ce qui nous en reste, à l'année 1067. L'auteur de cet intéressant recueil et ceux de ses confrères qui le continuèrent après lui, emprunte beaucoup à la *Chronique de Saint-Aubin*, et à celle de *Saint-Maurice*, toutes deux de la même ville. Duchesne s'était servi de ces éléments précieux pour son grand travail sur les historiens de France. Et c'est d'après sa copie que Marchegay a imprimé, pour la première fois, la *Chronique* d'Angers en y ajoutant, par un seul et même ordre chronologique, tout ce qu'il a pu tirer des autres manuscrits qu'il cite, du reste, avec soin par des notes qui faciliteront la distinction des diverses sources qu'il a étudiées très assidûment.

NOTE 5

Château-Thierry, chef-lieu d'arrondissement de l'Aisne, sur la Marne, est à douze lieues Sud-Ouest de Laon. Cette petite ville a 6,000 habitants, et quelques restes de son château féodal établi sur un coteau d'où il dominait la ville et les campagnes environnantes. L'origine de Château-Thierry remonte à 720, Charles Martel l'ayant fait bâtir pour servir de résidence au jeune roi Thierry IV *(Castellum Theodorici)*, au nom duquel il gouvernait. Cette belle habitation devint plus tard celle des comtes de Vermondois et de Champagne. Elle eut, en 1408, le titre de pairie.

NOTE 6

D. Fonteneau, *Manuscr.*, xxi, p. 233. — Nous avons vu par plusieurs actes du ixe siècle, que ce droit était celui d'user d'une terre riveraine, au bord d'une rivière ou d'un ruisseau, pour y faire un abordage afin de s'y embarquer ou d'y tirer les navires pour les réparer. Quant au lieu où ce droit est accordé, la charte le désigne sous le nom de *villa solniacus* (*in pago Thoarcinse)*, lieu qu'on ne connaît plus, et elle ajoute : *in insula Britonum*. Cette île des Bretons ne semble pas

avoir d'analogue aujourd'hui, mais on peut supposer qu'il s'agissait alors de quelque petite île disparue de la Sèvre-Nantaise qui avoisinait à l'Ouest le pays de Thouars et qu'on appelait *des Bretons*, à cause de son voisinage de la Loire.

NOTE 7

En Vaux ne paraît pas naturellement une traduction très acceptable du *Stivalis* du texte latin. Ce serait bien mieux *Estivaux*, petit village dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin, dans la commune d'Ouzilly-Vignole, en Loudunais; ou bien un des trois endroits nommés Etiveau, dans la commune de Voultegon (Deux-Sèvres). Mais Voultegon et Saint-Jouin étaient loin de la viguerie de Tillou, et nous ne trouvons rien aux environs de ce dernier qui puisse mieux convenir que *les Vaux* indiqués par La Fontenelle.

NOTE 8

Puyberland est un village de la commune de Saint-Genard, peu éloigné de Melle, vers le Sud. Cette paroisse, outre son église propre, avait un prieuré de même vocable, auquel nommait l'abbé de Nouaillé et qui fut uni, vers 1769, à la communauté de Puyberland. Cette maison avait été fondée, vers 1669, par Gabriel de Lusignan-Lezay et sa femme Suzanne de Céris qui, ayant été calviniste, s'était convertie. Les deux époux construisirent pour leur fille Françoise, aussi revenue à la vérité, le petit monastère de Puyberland, dont elle fut nommée prieure perpétuelle. Elle mourut en 1708. Cette maison, ainsi que l'église, n'est plus qu'une ruine que rien ne relèvera...

NOTE 9

Pouffonds, *de Podio fontis*, après avoir été *Puteofundis*, ce qui vient évidemment d'une mauvaise copie, prouverait très bien par sa position à mi-côte et son voisinage du cours d'eau qui la baigne, qu'on est fondé à l'attribuer à la viguerie du Tillou, commune du canton de Melle, dont la distance n'est que de quatre kilomètres de la ville, au Sud-Est. On trouve aussi Pouffonds sous le nom de *Poufondium*... une autre fois c'est *de Pafonium*, qui n'était plus qu'un acheminement sensible vers le nom actuel. C'est une commune de cinq à six cents âmes. Son église de Saint-Malo, autrement dit dans le pays *Marcoul*, est du XIe siècle. Cette paroisse, d'une haute antiquité, dépendait de l'évêque de Poitiers au XIIIe siècle. Il y avait dans cette église une chapellenie des Frotier, dont le seigneur de Malzéard était présentateur. Cette terre de Malzéard, voisine de Melle, aussi bien que Fontenille,

autrefois posée dans une vallée au Sud de Tillou, dépendait de l'illustre maison de la Messelière. C'est à partir des premières années du xvi[e] siècle que les Frotier sont indiqués comme propriétaires de Malzéard. — Fontenille dut leur venir vers la même époque. (*Dictionnaire des Familles du Poitou*, II, 132.)

NOTE 10

La Sioule, *Sicaula*, prend naissance dans la basse Auvergne et se jette dans l'Allier; cet endroit est maintenant ignoré et cache ce nom sous celui d'Ebreuil, *Eborolacum,* qui est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'Allier, ayant 2,500 âmes. Elle honora, depuis ce temps-là, les reliques de Saint-Léger, qui lui restèrent et qui est devenu le patron de l'église. Elle est sur la limite de l'ancien Bourbonnais.

NOTE 11

V. Velly, II, 96, qui porte le sou d'or vers le x[e] siècle à une valeur d'à peu près 15 francs en l'année 1765, où il écrit. En tenant compte de l'augmentation du prix de toute chose depuis cette dernière époque, et qu'elles ont augmenté des deux tiers en sus, les 60 sous de 1765 vaudraient donc, en 1888, la somme de 2,700 à 3,000 fr. comme nous l'évaluons ici. Mais, nous le redisons, ce ne peut être ainsi calculé que pour arriver à une valeur très approximative. Les grains d'or ou les centigrammes, qui formaient des fractions introuvables, compliquaient toujours les comptes d'obscurités impossibles à éclaircir.

NOTE 12

A travers certaines erreurs nées avec le temps de copies fautives, des vieilles écritures, il était aisé d'adopter des idées fort inexactes, et malaisé plus tard de les relever; des savants, comme D. Liabœuf, s'y sont laissé prendre. Après eux, La Fontenelle peut sembler excusable d'avoir placé sur sa carte (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* V. 326), la viguerie *Izannensis,* près de celle d'*Exuldunensis*. C'était bien là qu'était Izernay, réduit de nos jours et depuis longtemps à un mince hameau; mais il n'en fallait pas faire un chef-lieu de viguerie qui n'y a jamais été. C'est, sans contredit, à la viguerie d'Ingrande qu'appartenait la villa *Marciacus,* comme le dit expressément une charte de Nouaillé, que nous citons ici, et qu'avait citée avant nous Ducange dans son *Glossaire,* t. I, col. 1156. Mais le premier qui ait bien pensé sur ce point est notre docte Redet, que nous suivons avec confiance. Il s'était inspiré de l'étude sérieuse d'une charte de dom Fonteneau (Ms. XXXI. 219) et peut être aussi

du texte si décisif de Ducange ; il a donc établi que *Izannensis* se trouvait dans la viguerie d'Ingrande (*Dictionn. de la Vienne,* introduction, p. 22), parce que, dit-il, la villa de *Magnacus,* qui serait le *Mariacus* cité dans dom Fonteneau, n'était pas et ne pouvait être ailleurs (La Fontenelle, *loc. cit.* p. 115). Mais pour établir solidement ce point, il faut s'appuyer de la supposition faite par nous d'inadvertance mise au compte de certains copistes. C'est aussi la raison donnée par notre savant léxicographe, il croit reconnaître clairement aussi qu'*Izannensis* a été écrit plus d'une fois pour *Igoracensis*.

Nous croyons devoir ajouter à cette note une observation qui n'est pas sans utilité pour l'explication d'un mot latin qui revient souvent en parlant des vigueries. A propos du mot *Condita*, exprimant un certain territoire restreint et compris dans l'étendue d'une viguerie, nous avions ajouté à cette explication du mot latin, une conjecture qui nous semblait venir naturellement de son étymologie, et nous lui prêtions un sens qui précisait mieux son rôle par rapport à sa position dans la viguerie même. Ce mot *Condita* nous semble le participe du verbe *Condere, édifier, fonder*. Les latins dataient de la fondation de Rome, *anno urbis conditæ*. Ainsi la *Condita* ou *Conditum* dans une viguerie, exprimé en sus du nom principal nous semblait désigner une sorte de châtellenie, d'enceinte fortifiée, qu'on citait pour indiquer plus précisément le lieu dont on parlait. Des textes concluants sont venus dans nos lectures confirmer cette opinion, et nous les citons pour le plus grand avantage de nos lecteurs. Ainsi un ancien *Cartulaire de Saint-Cyprien,* cité par Ducange (V° *Condita*) et dont la charte a été reproduite en entier dans les *Archives historiques du Poitou*, III, 193, et par Besly (*Comtes* p. 54), indique le village d'Aillé, encore existant à deux lieues de Chauvigny comme étant de la viguerie de cette ville et dans la *Condita* du château, *in condita Calviniacensis Castelli.* — Ailleurs, dans le *Cartulaire de Nouaillé,* cité ci-dessus : *in vicaria Igoradense, in condita niverniacensi.* D'autre part, on voit par la situation de Savigny-sur-Vienne, qu'il devait se trouver dans le *Conditum* d'Ingrande, c'est-à-dire dans le territoire de son château. Bientôt après, dans la même charte, voici une *Condita* de Briou, dans la viguerie inconnue *d'Icianense,* lequel Briou avait aussi un château en forteresse, étant une station militaire des Romains. Enfin, quand Ducange (*ub sup.*) croit que le mot *Condita* ou *Conditum,* pourrait venir des greniers et dépôts où se gardaient les récoltes en blé, en vin, ou autres denrées de la villa, il se rapproche beaucoup de notre idée, car les villas royales surtout étaient pourvues de défenses fortifiées pour le temps de l'année où le

roi les habitait avec une certaine garnison. De telles conjectures ont toute l'apparence de la vérité et se vérifieront mieux, croyons-nous, à mesure qu'on les examinera davantage à la lumière de nouveaux textes.

Note 13

Saisissons ici un de ces traits qui passait souvent inaperçu dans toutes les histoires, et qui intéressent pourtant à juste titre les esprits sérieux qui aiment à se rendre compte de tout. C'est du mot *Ungren,* que nos légendaires faiseurs de *Contes des Fées* ont tiré le mot *Ogre*, personnage souvent mis en scène dans nos vieilles fables populaires et qui y joue toujours un rôle plein de merveilleux. Nous sommes donc loin de Morin, qui, dans son *Dictionnaire des mots français tirés du grec,* faisait venir Ogre, du mot *Agriôs, sauvage, cruel.* Le mot *Ungren,* a donc notre préférence, car, en outre, il est contemporain des *fées,* il semble un souvenir de ces scènes affreuses du commencement du xe siècle, où les mères affolées fuyaient avec leurs enfants que les Hongrois avaient la réputation de manger. Les Ogres de Perrault, les Barbe-Bleue, et tant d'autres sont des noms très bien imaginés d'après ces émouvants souvenirs qui firent longtemps la terreur de l'enfance sous les menaces assez mal inspirées, il faut le dire, de certaines mères ou de certaines nourrices.

Note 14

Gourville, bourg de 1,200 âmes, canton de Rouillac (Charente), arrondissement d'Angoulême. Cette localité avait donné son nom à un gentilhomme qui fonda l'hôpital de la Rochefoucauld, autre petite ville de l'Angoumois, à 16 kilomètres Nord-Est de cette capitale.

Note 15

Cette date se confirme par celle de la donation faite au prieuré de Vouillé, dont nous parlons ci-dessous. Cette dernière en effet étant de la troisième année du règne de Raoul qui commença en 923, n'aurait pu être indiquée par ce chiffre si Aymar était mort en 921, comme le prétend La Fontenelle. Ce dernier, il est vrai, reconnaît (p. 572) qu'il y a incertitude sur l'époque précise de cette mort, mais le fait est que les divergences d'opinions à cet égard viennent de la *Chronique d'Angoulême*, qui a daté cette mort de 930, sans en être plus sûre que les autres, redisant soit 1031, soit 921. On voit du reste ici combien est fausse cette dernière donnée devant un acte signé d'Aymar en 926.

Note 16

Châteauroux, *Castrum Radulfi*, est le chef-lieu du département

de l'Indre, il a 15,000 habitants. La préfecture est installée dans l'ancien château rebâti en 930, c'est-à-dire quelques années après l'abbaye par ce même fils d'Elbron, qui l'avait continué après la mort de son père.

NOTE 17

Il n'y a que le christianisme, tel qu'il était compris en ces temps de foi où la lumière morale venait de lui seul, qui ait pu faire ainsi comprendre la doctrine biblique : « C'est par moi, dit le Seigneur, que les rois règnent et que les législateurs, les *puissants* rendent la justice. » *Per me Reges regnant et Potentes decernunt justitiam* (Prov. VIII, 16.) Cette maxime est fondamentale, elle établit sans réplique l'origine en Dieu seul de tout Pouvoir social, depuis celui des rois, de quelque nom qu'on les nomme, et quelle que soit la nature de leur royauté. En disparaissant des contrées révolutionnées par la révolte et l'impiété qu'elle engendre, la foi a emporté avec elle ces principes sacrés qui sont pourtant l'unique garantie de tous les droits. La justice est devenue comme les autres vertus une lettre morte, incapable de produire, ni dans la conscience même, ni dans les sociétés, les idées d'ordre inséparables d'un bon gouvernement. Elle aussi est devenue un instrument sacrilège au service des passions ; elle n'est plus qu'une ombre de cette austère loyauté d'autrefois qui rassurait l'honnêteté publique et faisait trembler le crime. Depuis l'application des peines jusqu'au droit plus ou moins fondé de faire grâce, on a méprisé l'inamovibilité des juges, on a investi de ces nobles et saintes fonctions, par la création des jurys, les intelligences les plus obtuses et les plus ignorantes, et voilà que les peuples voient tomber chaque jour pourries et inutiles les dernières branches de cet arbre majestueux qui, plein de verdeur et de fruits, abritait toutes leurs garanties et toutes leurs plus chères institutions. Est-ce donc que, pour consoler un jour les innocents condamnés par des magistratures de rencontre, on ne verra pas les garnements qui ont fait un vol de la propriété, une vanité de la justice, et avant tout cela une fiction de Dieu lui-même, est-ce qu'on ne les verra pas morfondus au pilori de l'Eternité, subir cette condamnation imprescriptible et irrévocable qu'un poëte païen avait trouvée dans un reflet mystérieux de nos Saintes Ecritures : *Discite Justitiam moniti, et non temnere Divos?*

NOTE 18

Coussaie, village aujourd'hui dépendant de la commune de Saint-Germain, commune et canton de Menigoute, arrondissement de Bressuire.

Note 19

Le droit de succession dans les fiefs était basé sur la même loi que celui de la maison royale, en qui la ligne directe avait toujours été la règle naturelle. L'aîné héritait du titre du père, que celui-ci fût roi, ou duc, ou comte. Les enfants puinés étaient admis à un partage des autres biens, tels que le père en décidait par ses dispositions testamentaires. Les petits peuples, qui s'étaient gouvernés par des princes à leur choix, eurent souvent des anomalies singulières à cet égard, comme les Armoricains, par exemple, chez qui le plus jeune des enfants héritait de droit; et s'il n'y avait que des filles, c'était à la dernière née qu'échéait la succession à l'exclusion des autres. La féodalité dut fixer presque partout la règle générale qui créait aussi dans chaque famille un chef capable de la défendre et de la gouverner. L'aîné eut le manoir principal avec une certaine étendue de terrain appelée dans les coutumes le *vol du chapon;* les puinés, sans être entièrement privés de tout héritage, n'avaient cependant qu'une portion bien moindre, et dans certaines coutumes les filles étaient réduites à un douaire très restreint, ce qui n'empêchait pas leur alliance avec les plus riches maisons, toujours jalouses d'un grand nom quand elles n'y pouvaient ajouter une fortune qui augmentât la leur. Pour avoir une juste idée de la jurisprudence sur ce point, il faut lire avec les *Coutumes du Poitou,* celles surtout des différentes provinces qui nous entourent, comme l'Anjou, le Loudunais, la Touraine, l'Angoumois, la Bretagne, la Normandie, l'Aunis, le Berry et le Languedoc.

Une particularité curieuse doit être remarquée en Poitou quant à l'ordre suivi jusqu'au XIe siècle dans la maison de Thouars pour la succession nobiliaire. Nous savons que cette famille était apparue dans sa vicomté aussitôt l'institution de cette dignité vers 840. Dès lors, revêtue d'une puissance qui alla se développant toujours plus, non plus seulement sur le comté d'Herbauges, qu'elle possédait depuis longtemps, mais aussi sur un territoire considérable entre la Sèvre-Nantaise et la Dive d'un côté, et l'Océan de l'autre, elle put se faire des coutumes à elle et les imposer aux vassaux qu'elle y gouvernait. Or, voici comment on réglait dans ce pays les héritages, jusqu'à ce que l'établissement définitif du système féodal obligeât d'adopter le régime nouveau. Nous empruntons cette observation à André Duchesne dans son *Histoire de la maison de Chasteigner* (I, p. 8 et 9). Donc entre la Sèvre-Nantaise et la Dive, vers Moncontour, le fils aîné, s'il n'y avait que des enfants mâles, prenait tous les biens immeubles. S'il y avait une ou plusieurs filles il n'en prenait que les trois quarts avec le principal château, ou tel

autre à son choix avec sa clôture. L'autre quart restait aux filles, qui se la partageaient. S'il venait des frères puinés, tant que l'aîné vivait, ils ne prenaient rien, sinon une neuvième portion du tout qui se prélevait provisoirement en leur faveur, chacun n'ayant qu'un de ces neuvièmes, et ceux de ces neuvièmes qui n'étaient point placés ainsi revenant à la portion de l'aîné. Quand cet aîné décédait, ses enfants ne lui succédaient pas d'abord. Ils n'obtenaient que les meubles; la terre que leur père avait tenue passait au premier frère puiné, et de frère en frère tant qu'il y en avait, lesquels entraient successivement en foi et hommage de la même terre. Par la mort du dernier de ces frères elle retournait de plein droit aux enfants de l'aîné. — Nous trouverons à revenir sur l'origine de cette coutume.

Entre la Sèvre-Nantaise et la mer, l'aîné prenait les deux tiers seulement, l'autre tiers se subdivisait entre les enfants des frères puinés, cette manière de succéder s'appelait: *Retour en viage.* (V° le P. Anselme, *Hist. générale de la maison de France*, III, 187.)

C'était là de singuliers usages, dont on ne voit guère la raison, puisqu'ils renversent toutes les notions de jurisprudence ancienne et moderne : et qu'on ne découvre en de telles dispositions aucun autre motif d'utilité publique ou particulière qui ait pu les déterminer. Duchesne affirme tenir ces renseignements de Besly dans une lettre du 23 mai 1680, que le recueil donné par la *Société des Archiv. historiques du Poitou*, a reproduite (IX, 93 et suiv). Quelque reconnaissants que nous puissions être à notre illustre compilateur des documents laissés par ses soins sur notre histoire locale, il ne faut pas oublier pourtant qu'il n'y brille ni par l'ordre de ses narrations ni par la méthode de son classement de pièces. Il pourrait bien se faire que dans ses renseignements sur les successions au *pagus* de Thouars, il eût mis quelques confusions, ne fût-ce qu'en ne distinguant pas assez l'époque très reculée où ces usages s'y introduisirent peut-être avec certaines populations barbares auxquels les premiers Armoricains pourraient n'être pas étrangers. Ce qui est certain, c'est que dans la maison de Thouars la succession des primogénitures de mâle en mâle, suivie sans interruptions depuis Savary I[er], qui apparaît de 903 à 926 jusqu'à Guy II, mort le 25 septembre 1308, dix vicomtes se succédèrent de père en fils, ce qui explique très bien qu'une nouvelle règle avait été imposée par le régime féodal.

NOTE 20

Nous ne savons comment La Fontenelle *(Rois et Ducs d'Aquitaine* p. 446*)*, a pu voir que Guy, marquis de Toscane, qui dominait à Rome livrée sans défense à ses crimes scandaleux, devint un anti-

pape qu'il ne fut jamais. Le successeur immédiat de Jean X fut d'ailleurs Léon VI; celui-ci fut remplacé sept années après par Etienne VI, le 2 janvier 929, et pour trouver un anti-pape, il faut se reporter après Jean XII, qui ne mourut que trente-six ans plus tard.

NOTE 21

V. Longuemar, *Essais historiques sur Saint-Hilaire.* — Cette reconstruction de la belle basilique, dotée de cinq nefs par une somptuosité qui avait été fort rare jusqu'à cette époque, fut de plus embellie au XII[e] siècle par de magnifiques sculptures encore existantes (en partie) dans tout leur luxe. Un cloître magnifique l'entourait où se multipliaient les symboles avec les épitaphes curieuses de ses principaux dignitaires. La construction d'Adèle d'Angleterre fut suivie avant 1030 d'une autre due à Agnès de Bourgogne, femme de Guillaume V, mais pour lesquelles on conserva certaines parties du monument intérieur, telles que la base du clocher, et certaines sculptures aussi curieuses que grossièrement exécutées. Nous suivrons toutes ces phases monumentales, chacune en leur temps, avec l'intérêt qu'elles méritent.

NOTE 22

La date de 934 donnée par le *Cartulaire de Saint-Cyprien* déjà cité souvent, p. 318, est en contradiction avec celle de la mort d'Ebles Manzer en 932, mais ne fait rien ici au fond de la chose.

NOTE 23

Guillaume de Malmesbury, *De rebus gestis Regum Anglorum;* —Besly, *Rois et Comtes*, p. 40, lib. III. — Guillaume de Malmesbury fut moine de l'abbaye bénédictine de cette ville en Angleterre. Il écrivit beaucoup et entre autre l'*Histoire* de son pays que nous citons ici. Il la prit à l'invasion des Saxons, en 449, et la conduisit jusqu'à la douzième année du règne de Henri I[er], qui correspond à 1127; on lui accorde, et avec raison, une certaine élégance de style latin, une grande exactitude historique et un esprit de critique assez rare de son temps pour être justement apprécié. Il mourut vers le milieu du XII[e] siècle. L'éditeur anglais, Henri Laville, publia son *Histoire* pour la première fois, en 1596, dans son recueil *Rerum anglicarum scriptores post Bedam.*

NOTE 24

Flée, *in villa Flagiaco,* est aujourd'hui un village de la commune de Saint-Benoist, distrait en 1832 de celle de Poitiers, où il s'encla-

vait en partie dans la paroisse de Saint-Saturnin, au faubourg de ce nom. Il avait toujours appartenu, depuis 934, à l'abbaye de la Trinité, dont il était, en 1790, un fief de haute justice.

Note 25

Secondigné, *Secondiniacum*, qu'il ne faut pas confondre avec le lieu de même nom latin en Gâtine (Secondigny), lequel est de l'arrondissement de Parthenay, était et est encore dans le canton de Brioux (Deux-Sèvres). Il fut, dès ce temps, un prieuré de la Trinité, sous le vocable de Saint-Pierre ès-liens; c'était l'abbaye qui présentait à la cure et au prieuré. Ce chef-lieu de commune a maintenant 1,100 habitants, il est arrosé par la Belle, à 6 kilomètres au Nord-Ouest de Brioux.





LIVRE XLI

—

Depuis l'avènement de Guillaume III (Tête d'Etoupes) au comté de Poitou jusqu'a son avènement au duché d'Aquitaine

(De 935 à 951)



Condition des comtes de Poitou à l'avénement de Guillaume III.

Les possessions du comte de Poitou, lorsque mourut Ebles Manzer, étaient assez considérables pour former à son fils, en y comprenant le Limouzin que nous avons vu faire partie de son domaine, un territoire dont l'étendue se développait de l'Océan aux limites occidentales du Berry, et de la Charente à la Loire. La ville la plus considérable et la mieux fortifiée de cette vaste étendue, était toujours Poitiers, où se plaisaient mieux ses comtes, tant par la sûreté du lieu que pour les agréments extérieurs de ses vives et abondantes campagnes, et pour ceux de l'intérieur où un palais magnifique, de belles églises, et des monastères, plus nombreux et plus célèbres qu'en beaucoup d'autres cités, avaient fait à la leur une renommée qui vieillissait en s'élevant toujours plus. Il faut dire aussi que, grâce à un gouvernement plein de sagesse, qui sut conserver à la fois la dignité des habitudes domestiques et la paix avec tous, malgré les embarras du dehors, un état florissant s'était fait pour cette belle province, et que le jeune prince

qui la recevait de son père à l'âge de vingt ans entrait, par suite des soins et de la haute intelligence de celui-ci, dans une carrière tracée à l'avance à son brillant avenir.

Guillaume III, unanimement reconnu.

La législation féodale était déjà si bien établie, les domaines acquis aux seigneurs sous l'action des capitulaires de Pistes et de Quercy, en 864, étaient si généralement reconnus, que personne de bonne foi n'aurait osé revendiquer contre des titres ainsi admis et sanctionnés par la loi salique de la même façon que l'était encore l'héridité au trône de France, autour duquel tout vivait et se développait naturellement. Il n'y eut donc aucune opposition à l'avènement de Guillaume Hugues. Le Poitou, le Limousin, les portions de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois qui en relevaient, lui échurent sans conteste. Le souvenir de son père, et le respect dont on entourait sa tombe, devaient suffire à maintenir les droits du fils.

Pourquoi ainsi nommé.

C'était le premier de nos comtes qui eût porté le nom de Guillaume, mais comme il deviendra Duc d'Aquitaine et que deux de ses prédécesseurs l'avaient porté avant lui, nous rappelons ici ce que nous avons déjà exposé sur ce point, et nous lui donnerons le nom de Guillaume III, afin de déterminer nettement, en évitant toute confusion, le rang qu'il devra tenir et ses successeurs après lui, dans l'ordre des Guillaume, qui vont, deux siècles durant, continuer notre dynastie provinciale.

Pourquoi *Tête d'Etoupes.*

Mais on lui reconnaît aussi un surnom qui ne pouvait manquer de lui échoir à une époque où le caractère français, commençant à se dessiner, aimait à désigner par une qualification distinctive les ridicules où les avantages observés dans chaque individu. Guillaume fut donc la *tête d'étoupes*, car sa chevelure blonde et épaisse autorisait cette remarque (a). Nous aimons mieux cette raison que celle d'un de ses contemporains qui l'avait peu connu, sans doute, car, à l'en croire, ce sobriquet n'aurait exprimé qu'une grande

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 93.

légèreté d'esprit, que rien, au reste, dont la vie de ce prince ne semble avoir jamais autorisé [a]. Ce surnom, d'ailleurs, devait lui survivre et se justifier pour lui dans le sens le plus favorable, puisqu'on le donna dans la suite à Raymond II, comte de Barcelonne en 1076, parce qu'il avait, dit-on, la chevelure fort épaisse. Disons mieux encore et croyons que le nouveau comte dont la chevelure tenait sans doute du noir d'un père mérovingien, et du blond d'une mère anglo-saxonne, aura simplement donné sujet à une observation devenue populaire. Quant au nom de Guillaume, on le trouve aisément pour le jeune prince, dans celui de deux des aînés de son père, qui lui avaient été les plus fidèles, et dont le souvenir lui devait rester plus précieux. Guillaume de Gellone, et Guillaume le Pieux inauguraient bien une dynastie que leur nom devait honorer. Au reste, il est certain que c'est le nom Hugues qui parut dans les premiers actes souscrits par le prince, et le titre où nous le voyons d'abord indiqué par son autre nom, ne date guère que de l'année 936.

Avoués ou chanoines honoraires de l'abbaye de Saint-Hilaire.

Nous savons que l'abbaye de Saint-Hilaire appartenait toujours aux comtes de Poitou, qui se seraient bien gardés d'en abondonner le titre assez important par le revenu qu'il leur rapportait. Les chanoines, de leur côté, s'étaient habitués à ce joug qui se rachetait par des faveurs, ne fût-ce que par le patronage ou *avouerie* qui les protégeait, en maintes occasions, contre les prétentions de laïques toujours dangereux. Il n'y a donc pas à douter que l'installation comme abbé aura suivi de près celle de comte. Nous avons dit ailleurs, comment cette cérémonie s'accomplissait pour les ducs d'Aquitaine dans la cathédrale de Limoges. Le même cérémonial s'observait à Saint-Hilaire quant à l'abbé laïque. La lance et l'étendard étaient les deux symboles que l'évêque de Poitiers, et plus tard avec lui, l'archevêque de

(a) V. Besly, *Comt. de Poict.* d'après un *Historien de Notre-Dame du Puy*, p. 44.

Bordeaux, remettaient entre les mains de l'élu. Celui-ci jurait sur les Evangiles de défendre les droits et les privilèges du Chapitre, après quoi on l'installait à la première place du chœur (a). Ajoutons dès à présent qu'il en sera ainsi à tout changement de comte, que lorsque la province aura été annexée à la couronne, les rois de France, devenus abbés de Saint-Hilaire, hériteront des droits du grand feudataire, et que, jusqu'à la dernière heure de notre monarchie, le monarque ou ses représentants venant à Poitiers, étaient reçus avec les mêmes honneurs par le Chapitre royal, qui trouva plus d'une fois dans son abbé séculier, un appui contre des persécutions ou des injures. On peut conclure de ces détails, qu'en réalité le seigneur abbé de Saint-Hilaire, et tous les autres qui ailleurs retenaient ce titre ecclésiastique, s'autorisaient, sans que l'Eglise s'y opposât et avec l'agrément formel des établissements intéressés, d'une qualification d'abbé qui correspondait parfaitement à celle d'*avoué* des monastères : les uns avaient les fonctions et les devoirs; seulement ils en outraient beaucoup trop les avantages.

Origine des quatre barons féodaux de l'évêché de Poitiers.

Une autre institution en faveur de Saint-Hilaire, doit être signalée aussi comme déjà existante en ce temps-là. C'était la création de quatre chanoines honoraires, pris parmi les seigneurs laïques du plus haut rang, et dont le titre canonial indique une origine très voisine de la transformation qui s'était faite, au IX[e] siècle, de l'ordre monacal à l'état de chanoines réguliers. Cette époque, coïncidant avec les plus féroces attaques des Normands, et aussi avec les entreprises violentes de certains seigneurs contre les monastères, on avait compris le besoin de défendre l'illustre abbaye contre les deux espèces d'ennemis. De là, l'idée de confier cette charge, qui ne fut pas sans de riches compensations, à quatre seigneurs militaires, qui furent ceux de Châtellerault, de Parthenay, de Lusignan et de Couhé. Le titre de

(a) Geffroy du Vigeois, dans Labbe, *Bibl. Ms.* II, 330.

chanoines honoraires sans les obliger à aucun des devoirs de l'état religieux, leur donnait rang au chœur après les chanoines titulaires, dont ils juraient aussi de défendre les droits contre quiconque entreprendrait de se les attribuer.

Avoués ou chanoines honoraires de l'abbaye.

On comprend bien que ces seigneurs, ainsi chargés d'un si honorable rôle, n'étaient pas encore pourvus, même à l'époque où nous voici arrivés, de fiefs aussi importants qu'ils le furent plus tard. Mais leurs domaines ne tardèrent pas à devenir des plus considérables de la province. Il est même probable que cette institution se développa considérablement au XI[e] siècle. Ce dut être le temps aussi où ces mêmes seigneurs de Lusignan, de Parthenay et de Châtellerault, mais non de Couhé, qui semble n'avoir remplacé que plus tard celui de Belleville (1), devinrent les quatre barons de l'évêché de Poitiers, qui lui durent certains devoirs à cause de quelque dépendance féodale (a). Nous savons trop que cette *avouerie* des plus puissants seigneurs du Poitou, n'avait pas toujours évité au monastère les ruines que les Normands leur avaient infligées. Mais au moins devaient-elles les protéger désormais contre les actions possibles des antagonistes, non moins difficiles à supporter, que l'existence féodale leur ferait rencontrer trop souvent

Trésoriers de Saint-Hilaire.

C'est aussi la belle époque de ses trésoriers dont nous avons déjà parlé, et qui, depuis trente ans, avaient vu se développer singulièrement l'importance de leur charge. C'était le comte qui les y nommait, car il disposait de la trésorerie comme des plus riches bénéfices de dépendance. Ce bénéfice fut très longtemps donné aux évêques de Limoges depuis que Guillaume III, ayant placé son frère Ebles sur ce siège, y avait ajouté les riches revenus de l'abbaye poitevine.

Guillaume III rend à Frotier le gouvernement de son église de Poitiers.

Guillaume III, à peine arrivé au gouvernement, ne tarda point à rendre l'évêque de Poitiers à celui de son diocèse.

(a) Cf. notre *Hist. de la cathédrale de Poitiers*, II, 70.

Quel qu'eût été le prétexte de cette rigueur inexcusable, il était digne du nouveau souverain de réparer cette injustice. Cette réparation ne se fit pas attendre. Elle date de cette même année 935, car il est dit en un acte de donation en faveur de Saint-Cyprien que cette générosité fut faite le jour où le comte Guillaume rendit à l'évêque Frotier le gouvernement de son église (2). Cette charte a d'ailleurs cela de remarquable qu'en indiquant le village de Gragon, qui existe encore dans la commune de Saint-Jean-de-Sauves (a), sur le Prepson (3), elle nomme comme donateur un Isembert et son épouse Oda, à qui cette villa appartenait. Puis nous voyons comme témoins, d'abord leur fils qui est prévôt de la cathédrale; un Maingot, viguier (sans doute de Poitiers), et un Adalhard qui doit être celui de Sauves. Or, de ces personnages il nous faut remarquer le premier Isembert, que son nom rattache à la famille des deux évêques de Poitiers, qui devaient bientôt se succéder sur le même siége. Enfin ce Pierre, le fils d'Isembert et d'Oda le deviendra bientôt avant eux, devant succéder à Alboin (b).

Achèvement de l'abbaye de St-Cyprien.

L'année suivante, 936, fut remarquable à Poitiers par l'achèvement de l'abbaye de Saint-Cyprien, dont l'évêque Frotier II avait commencé la restauration depuis plusieurs années. Ce couronnement d'une œuvre d'une si haute importance avait été précédé de toutes les mesures qui devaient l'affermir en lui donnant un caractère de durée inattaquable. L'esprit de ce temps, solidement chrétien, tendait de plus en plus, en effet, à consolider les fondements de la société française en les appuyant sur la foi des peuples, qui y trouvaient leurs plus sûres garanties de vie morale et d'intelligente sociabilité. Les grands y voyaient en même temps comme l'église, un moyen de gouvernement dont les ressorts atteignaient toutes les parties de leur

(a) Canton de Montcontour (Vienne).

(b) V. Besly, *Comtes*, p. 248.

administration. Les abbayes étaient autant de foyers de lumières où les sciences recevaient de merveilleux développements. C'étaient des pépinières d'évêques et de prélats, des écoles de théologie et de législation, où s'enseignait le droit avec les principes de la justice. Les papes eux-mêmes dont le pouvoir était alors d'autant plus fort qu'on appréciait mieux son origine dans la foi commune, et son active coopération aux développements de la société chrétienne, s'étaient toujours prêtés à favoriser ces grandes institutions, à les protéger contre la violence, à assurer leur indépendance de toute tyrannie humaine, à les soustraire même fort souvent aux excès de la juridiction épiscopale. Le pape Jean XI n'avait pas manqué en ces conjonctures à l'esprit de ses prédécesseurs. A la demande de Frotier, il avait confirmé toutes les dispositions prises par le prélat sur son patrimoine (a). Plusieurs années durent être employées à ces préparatifs, aussi bien qu'à la construction faite dans les conditions de solidité nouvellement adoptées, et dont on ne devait plus se départir; et pourtant le digne évêque à qui l'on devait de si grandes choses n'eut pas la consolation de l'achever. Tombé malade aux approches de l'automne de 936, il gardait le lit, quand vint le jour de la consécration de l'église. Il se fit donc suppléer pour cette dédicace qui eut lieu sous le double vocable de la sainte Vierge et de saint Martin, le 29 septembre, par Théodelon, archevêque de Tours, ami intime de Frotier, et qui l'avait pieusement secondé dans cette grande entreprise. Car Théodelon, qui fut un des zélés protecteurs de la sainte maison, ne cessa pas de lui donner jusqu'à sa mort, arrivée en 945, des marques d'un paternel intérêt. Ce sentiment s'était d'ailleurs répandu sur Frotier lui-même, dont l'archevêque avait adouci l'exil, en veillant sur son diocèse, et lui prodiguant de près et de loin les consolations d'une sainte amitié. De son côté Frotier dota la nouvelle église de riches alleux ; ainsi le village et toutes

(a) Cf. *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 5.

ses dépendances de Saint-Maixent-le-Petit avec l'Eglise et la paroisse, tels que nous les lui avons vu acquérir de sa mère Bertrade, en 914. A ce territoire était ajouté le château voisin de Luray, sur la frontière du Berry avec ses terres et sa juridiction; puis l'église de Sainte-Fercincte avec ses dépendances, d'autres villas encore dans les vigueries de Pouligny (a) et d'Ingrandes. Enfin, on voit figurer dans ces donations l'église de Saint-Séverin de Milly, dans la viguerie de Thouars, et celle de Taisé, près cette même ville (b). En cette circonstance on vit annexer aussi au corps capitulaire de Poitiers Alboin, le premier abbé nommé depuis quelques jours, lequel reçut un *personnat* de la cathédrale (4), et qui dut y prendre place désormais après les dignitaires et avant les simples chanoines. Cette abbaye conserva ce privilège pour tous les successeurs d'Alboin, élus jusqu'à l'époque ou étant descendue à l'état de commende, le commendataire dut cesser de s'attribuer cette position (c). Ce prébendé avait eu, comme tous les autres, ses semaines d'offices, pendant lesquelles le titulaire nommait à son tour aux bénéfices qui dépendaient de sa prébende.

Mais on ne s'en tint pas là. De nombreuses écritures de nos chartres témoignent encore que d'autres dons considérables accompagnèrent les précédents. Guillaume III n'y resta pas étranger. Il donna des pêcheries situées en Aunis. D'autres seigneurs, trois frères de la contrée, Amelins, Reguier et Bernard, donnèrent la moitié de leur église de Batteresse, dans le *pagus* de Briou. Chacun se faisait ainsi un devoir de contribuer à l'un des éléments essentiels de la vie de l'Eglise.

Constitution du Chapitre cathédral à cette époque.

A ce propos il semble opportun de nous arrêter à bien définir pour cette époque l'état de la constitution des chapitres cathédraux, tels que les avait faits les décrets des

(a) Canton du Blanc (Indre).

(b) V. sur Thaizé, ci-dessus, t. IV, p. 346 et 361 ; — et sur Milly, *ibid.*, p. 235.

(c) *Gall. Christ. Instram,* t. II; *Charta Froter.* Episc.

papes et des Conciles depuis l'adoption de la règle donnée par saint Chrodegand, au VIII[e] siècle. Au X[e], c'était encore le *Presbyterium*, sorte de Conseil diocésain sans lequel l'évêque, d'après le quatrième concile de Carthage tenu en 254, ne devait rien décider sous peine de nullité (a). C'était toujours la vie commune exercée dès le commencement entre l'évêque et ses prêtres. Cet état de choses néanmoins ne tarda pas à se modifier selon l'impulsion donnée par les événements contemporains. Dès que le régime féodal, en dotant les églises, leur eut donné avec les terres et les titres seigneuriaux des droits personnels nécessairement exercés par les titulaires, une grande confusion se serait mise dans les distinctions à établir entre les biens épiscopaux et ceux des chapitres; et ceux-ci, déjà arrivés à des mitigations très prononcées de la règle commune, n'ayant d'ailleurs plus à observer qu'à demi le vœu de pauvreté, devenu incompatible avec les nouvelles habitudes de la vie sociale, ils durent désirer une séparation des deux menses, chacun dut vouloir une réformation dans les usages suivis jusqu'alors. De là vient la distinction entre la propriété de l'évêque et celle du chapitre, et de la part de ce dernier une absolue indépendance, qui, sans ôter rien de l'austérité de ses devoirs spirituels envers son chef, lui laissa cependant une entière disposition de ses biens propres, et amena dans le personnel une véritable hiérarchie, et toute une administration temporelle. Dans cette hiérarchie, l'évêque eut toujours certains droits d'être représenté par ses délégués qui eurent en même temps rang au Chapitre, comme leur action propre dans la gestion des affaires diocésaines. De nombreuses chartes conservées aux recueils de nos abbayes poitevines, aussi bien que dans les cartulaires de la cathédrale, attestent, au temps où nous voici, l'existence des Archidiacres, de quelques rares Chorévêques, de Prévots, de Doyens, de Trésoriers, et enfin de Personnats, comme nous

(a) Fleury, *Discours sur l'Hist. Eccles.* VI, p. 12, n[os] 42 et 50.

venons de le voir pour l'abbé de Saint-Cyprien. Nous voyons aussi la cathédrale recevoir des biens fonds, certains chanoines désignés parfois encore sous le simple nom de prêtres de Saint-Pierre, donner aux moines, à leurs églises ou à d'autres communautés, des villas avec leurs églises et leurs dépendances. L'Eglise-mère de Poitiers d'ailleurs, a son organisation complète, ses clercs, ses diacres et ses sous-diacres, et ses coutres ou gardiens, organisés en corps, et se partageant par semaine la surveillance et les soins matériels de l'église.

C'est donc une sorte d'aménagement auquel rien ne manque, et d'aprés lequel on voit bien que le culte est déjà dans cette grande basilique d'une magnificence relative, qui s'accroîtra désormais en proportion de l'éclat et des richesses de ses évêques et de son personnnel (a).

Mort du roi Raoul.

Cependant d'autres événements se pressaient et vinrent remettre en question la paix qu'on espérait vainement depuis tant d'années, et dont la pensée avait familiarisé avec celle de la pacification des Normands. Le 14 janvier 936, le roi Raoul meurt (5), sans laisser d'enfants mâles de sa femme Emma, sœur de Hugues le Grand. Hugues le Blanc, duc de France, et Héribert, comte de Vermandois, pouvaient seuls, dans l'état actuel des choses politiques, aspirer à un héritage immédiat. Le calcul de la prudence et l'espoir d'arriver plus sûrement en temporisant, firent croire au duc de France, que tôt ou tard, comme descendant de Robert le Fort, il ne pouvait manquer d'arriver au trône : il résolut de ne pas employer trop tôt des moyens encore douteux. Rendre dés lors la couronne au fils de Charles le Simple lui parut plus sage et plus honorable à la fois. Il fit donc député vers le jeune Louis, qui arrivait à sa dix-huitième année et attendait en Angleterre, sous la tutelle de sa mère et la protection du roi Adelstane, l'heure d'une fortune

Avènement de Louis IV d'Outre-Mer.

(a) V. les *Cartulaires* de Saint-Hilaire, de Saint-Cyprien, de la Cathédrale, etc., etc. ; — Puis la curieuse *Histoire de la Réforme et de la ligue dans la ville d'Autun,* par M. Hippolyte Abord, I, 49 et 50.

meilleure. On s'entendit après six mois de pourparler. Le jeune prince passa la mer, fut reçu sur les côtes de France par le duc de Normandie, Hugues le Blanc, et Héribert, qui eurent soin de se montrer à la tête de cette affaire, et conduit aussitôt à Laon par un nombre considérable de seigneurs, il y fut sacré le 19 juin 936. Ce fut Louis IVe du nom, que son séjour de l'autre côté du détroit fit surnommer d'*Outre-Mer,* à une époque où les surnoms faisaient pressentir et prévoir le besoin des noms de famille.

Avantages du principe de légitimité en politique.

Ici le principe de la légitimité triomphe, et c'est un retour salutaire à un mode de gouvernement qui ne tardera pas à devenir indiscutable. Car on comprend très bien, que si jusque-là le système d'élection, si souvent invoqué depuis cinq siècles, avait plus d'une fois sauvé la France des plus tristes infortunes, il avait pourtant trop de fois aussi servi de prétexte à des ambitions coupables, et fomenté, sous des règnes de hazard, des divisions et des guerres qui mettaient l'Etat dans les plus grands périls. L'élection, qui n'attache les grandeurs qu'à une personne essentiellement changeante, à un trône mobile et à des institutions de caprice, n'est donc pas pour les peuples le moyen providentiel. L'hérédité légitime, posée comme loi de l'Etat irrévocable et fondamentale, sera toujours le système le plus favorable aux peuples, et pour les rois le plus honorable et le plus sûr.

Inconvénients du gouvernement féodal à ce point de vue.

Mais si fort que ce caractère légal de la légitimité pût rendre le gouvernement royal, nous devons observer que le partage des terres et la multiplicité des fiefs entre un grand nombre de familles, avaient enlevé à la royauté son plus puissant prestige. Louis d'Outre-Mer trouva formés autour de lui autant d'Etats séparés qu'il y avait de comtes ou de ducs. Autour de Laon, désigné pour capitale de son royaume, s'élevaient autant de petits royaumes qui égalaient le sien, s'ils ne le surpassaient en importance. Il y avait plus, les leudes de France et de Normandie, les comtes de Poitou et d'Auvergne disposaient de plus d'hommes de

guerre que le roi, et la royauté risquait d'autant plus qu'elle pouvait moins se faire craindre. Elle n'avait pour lien entre elle et ses feudataires que le principe de la vassalité, exprimé par un serment qui rendait la soumission obligatoire. Mais nous avons vu mainte fois ce que devenait cette soumission quand un intérêt d'amour-propre froissé ou d'ambition surexcitée pouvait devenir le prétexte d'une rupture avec le souverain, ou d'une guerre de voisinage que celui-ci ne pouvait que très rarement empêcher. Et enfin au-dessus d'aussi graves inconvénients, figurait encore contre le roi cet usage même de sa puissance, que les grands faisaient servir d'appui à leurs plus énormes prétentions. Pour rester en bons termes avec eux, il lui fallait assurer leur pouvoir contre toute revendication rivale, en leur donnant une investiture de leurs propriétés qui les rendait inviolables. Ainsi Hugues le Blanc s'empara, avec l'agrément de Louis IV, de la Bourgogne, que Raoul avait donnée par moitié à ses deux frères. Mais les deux princes dépouillés ne se le tinrent pas pour dit. Une guerre s'alluma qui ensanglanta encore la province contestée, et il résulta d'un arrangement final qu'il y eut pendant quelque temps trois ducs de Bourgogne. Et ces irrégularités gouvernementales dureront en France, même après l'affermissement du pouvoir royal, jusqu'à ce que, grâce à des lois ultérieures, le prince aura conquis le droit de réunir à sa couronne un fief dont le possesseur se sera rendu coupable de félonie ou de trahison,

Mort de l'évêque Frotier II.

L'épiscopat de Frotier II avait duré plus de trente-six ans, plein de mérites, de vertus solides et de travaux utiles à son diocèse, lorsqu'il mourut peu de temps après la consécration de Saint-Cyprien. La vacance du siège dura très peu, car au mois d'avril suivant, 937, Alboin l'occupait déjà à titre de XLVI[e] évêque, c'était cet abbé de Saint-Cyprien qui était en charge lors du décès de Frotier II, et qui l'était aussi de Nouaillé, mais non de Charroux, quoi qu'en ait dit des autorités plus respectables que réelles (6).

Alboin, XLVI[e] évêque.

Au reste, nous avons eu à observer plus d'une fois que les temps troublés, à la faveur desquels le désordre, la ruine, et une ignorance qui résultait forcément de la dispersion des écoles, durent forcer fréquemment à confier plusieurs abbayes à la fois à un même chef lorsqu'on trouvait à celui-ci des qualités suffisantes. L'intimité d'Alboin avec Frotier, si digne lui-même, laisse supposer que celui-ci l'avait désigné d'avance comme devant être son successeur, et ce choix confié à son zèle et à son talent de mener plusieurs gouvernements à la fois, ne pouvait être que d'un excellent augure pour le long épiscopat qui succédait à celui de son vieil ami. Alboin, par un sentiment qui fait son éloge, n'oublia jamais d'ailleurs en toute occasion sa touchante reconnaissance envers celui qu'il aima à signaler comme le bienfaiteur de Saint-Cyprien, aussi bien que de l'Eglise de Poitiers, devenue la sienne. Il lui attribua, bien plus qu'à soi-même, l'état florissant où il avait trouvé son abbaye, et les merveilleux développements qu'elle avait dû à ses bienfaits (a). De telles caractères ne sont pas à dédaigner dans l'histoire : ils y reposent de tant d'autres qui fatiguent dans les temps passés et de ceux dont les décadences modernes nous forcent encore de gémir.

Synode général à Poitiers.

A peine sur le trône épiscopal, Alboin eut à présider son premier synode général, qui se tenait déjà régulièrement chaque année quatre fois, à époques fixes, c'est-à-dire le premier jeudi de carême, le lendemain de la Saint-Pierre, le jeudi après la Saint-Luc, et le jour des Saints-Innocents. On peut croire cependant que ces quatre époques annuelles, semblent n'avoir été fixées encore à la date où nous sommes. Nous croyons qu'elles ne furent établies que plus tard, quand les paroisses se furent multipliées, quand le clergé séculier fut devenu plus nombreux, et que la vigilance épiscopale sentit un plus grand besoin de se renseigner plus activement sur le gouvernement des églises et les

(a) *Gall. Christ.*, II, col. 160; et *instrum*, col. 329.

observances disciplinaires. Antérieurement, et au cours du x[e] siècle, il n'y en eut que deux, ceux de Pâques et de Noël, au jour des Saints-Innocents. Mais comme l'Evêque et le Chapitre avaient déjà une juridiction séparée, le Doyen avait aussi ses deux synodes, qui suivaient de près l'assemblée épiscopale. Pour le Chapitre, ce nombre n'augmenta point, ces réunions furent toujours tenues par lui le vendredi après le quatrième dimanche qui suivait Pâques, et le premier vendredi après le 18 octobre, fête de saint Luc. Ce dernier se tenait dans l'église Saint-Jean-Baptiste, voisine de la cathédrale, depuis que le Chapitre y avait fondé une paroisse à la collation du Doyen (7).

Après l'examen des choses de discipline, de liturgie et la publication des statuts, pour la bonne direction des paroisses et l'unité d'administration, le synode prenait souvent un caractère judiciaire, et ses décisions éclairées par la discussion, et prononcées par l'évêque, prenaient force de choses jugées, et obligeaient sans plus de conteste possible, sauf l'appel au pape, toujours possible mais rarement exercé. Dans celui dont nous parlons, on vit Aymon, qui venait de succéder à Alboin dans l'abbatiat de Saint-Cyprien, se plaindre d'exactions exercées contre sa communauté par deux prêtres nommés Dodon et Israël, ce dernier attaché à l'église de Bethines (8). Ils prétendaient s'attribuer aux dépens du monastère des dîmes appartenant à son prieuré de Saint-Maixent-le-Petit. Contre cette revendication un titre décisif fut apporté par Aymon: c'était le témoignagne en bonne forme donné avec les dîmes elles-mêmes par l'évêque Ingenald vers 860. Ses prétendants furent donc déclarés injustes détenteurs et obligés de se désister pour ne plus revenir sur le fait (a).

Jugements rendus dans cette assemblée.

Moyens d'appels.

Une curieuse coutume de ce temps-là, très louable dans sa simplicité, non moins favorable à une bonne justice, laissait au condamné après le jugement un long espace de

(a) *Gall. Christ.*, II, col. 1160; — *Cartul. de Saint-Cyprien,* p. 118; — Besly, *Evêques,* p. 42.

deux ans pour chercher un surcroît de preuves en faveur de sa cause perdue. Si durant cet intervalle, il pouvait fournir quelque témoignagne resté d'abord inconnu, il avait le droit de le proclamer au milieu d'une foire, d'un marché, ou de toute autre réunion publique; il réclamait par là une nouvelle reprise de l'affaire qui s'instruisait de nouveau par le viguier. Les mêmes juges procédaient à l'examen des motifs de cet appel, et l'arrêt qui s'en suivait était désormais sans retour possible (a). Nous n'avons pas vu que cette mesure fût applicable aux décisions judiciaires rendues dans les synodes. Mais on a tout lieu de croire, qu'il en était ainsi, puisqu'il s'agissait de donner au bien-jugé d'un tribunal légalement institué une garantie qui fut toujours dans le droit de tous les justiciables.

C'était par son frère Guillaume III, qu'Ebles, évêque de Limoges, avait été nanti de l'abbaye de Saint-Maixent. A peine en avait-il pris possession que, ne pouvant la gouverner lui-même, puisqu'il n'était point religieux, il en confia la direction, selon l'esprit des lois canoniques, à un abbé régulier qui fut Gerbert, lequel reçut plusieurs donations de Guillaume, et mourut en 945. Mais tout en se délivrant, par ce choix éclairé, des obligations spirituelles de sa charge, Ebles ne prétendit pas se dispenser des autres devoirs envers ses frères et la maison qu'il aima comme la sienne. Il fit donc restaurer l'abbaye, réduite à un piteux état par les Normands, et dépourvue des ressources qui auraient pu la relever; il entreprit et acheva la reconstruction de l'église, il rétablit les cloîtres et les lieux réguliers. A ces premiers soins, il en ajouta d'autres non moins importants, et qui devenaient une sauvegarde pour la ville, formée alors autour du monastère, et qui déjà comprenait plus de mille maisons. Il la renferma de murs qui ne furent pas moins une défense pour les moines en cas de quelques-unes de ces guerres qui, à défaut des barbares, ne devaient

Développements de la ville de Saint-Maixent.

(a) D. Fonteneau, VI, 119; — Besly, *Evêq.*, p. 42 et suiv.

pas tarder à réveiller l'esprit belliqueux des seigneurs et des vassaux. Tant de travaux se substituaient à des ruines, et refaisaient la vieille cité et son abbaye, depuis longtemps si célèbre, mais qui depuis quatre ou cinq siècles avaient subi tant de vicissitudes et de réelles infortunes. Ces grandes choses accomplies, Ebles songea a une autre preuve de sa piété. Le corps de saint Maixent et celui de saint Léger, avaient été déplacés, pendant une des violentes secousses éprouvées par le monastère, du lieu qui leur avait servi de dépôt dans l'église abbatiale. Pour les assurer contre de redoutables avanies, il avait fallu les recueillir dans l'église voisine de Saint-Saturnin, où, entourées de fortifications préservatrices, elles avaient longtemps attendu que leur première place leur fût rendue. C'est à quoi s'appliqua le zèle du digne évêque de Limoges [a].

Nouveaux honneurs rendus aux reliques de saint Maixent et de saint Léger.

Générosités de ce temps envers les monastères.

Cette grande institution marchait au reste parallèlement avec les autres déjà connues, et qu'alimentait la foi généreuse de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie. La paix enrichissait toutes les classes par le travail et le commerce, et chacun, dans les proportions de sa fortune, savait rendre à Dieu et à la religion, par ses pieuses offrandes, ce qu'on regardait comme autant de largesses de sa Providence. C'était le temps où Nouaillé se voyait doté par une Sénégonde, vicomtesse de Melle, d'une villa, dans la viguerie de Liniers, et d'une autre, dans celle de Thénezay. La paroisse de Bouresse, prieuré de la même abbaye, recevait quelques héritages dans la viguerie de Civaux, à Flée, villa alors nommée *Flagiacus*, et qui existe encore dans Saint-Benoît de Quinçay; un chanoine de la cathédrale prélevait sur son terrain quatre ou cinq arpents de vigne en faveur de Saint-Cyprien: car de toutes parts les mêmes preuves de bienveillance affluaient vers ce nouvel établissement. Enfin, une des plus considérables donations qui lui furent faites en ce temps, fut certainement

(a) *Gall. Christ,* II, col. 1267; — *Instrum,* col. 171.

celle du château et de l'église de Colombiers, près Châtellerault, chef-lieu de viguerie dont toutes les dépendances, les cours d'eau, les serfs et tous les avantages possibles lui furent accordées par Guillaume Tête-d'Etoupes. Le brave comte au reste étalait sans difficulté son sobriquet au milieu de vingt ou trente autres témoins des plus titrés. Et puis, prévoyant certaines chicanes de tels ou tels envahisseurs à qui la propriété pourrait convenir quelque jour, il se réservait pour lui et les siens le droit de rachat, afin d'en user aux premières velléités d'un usurpateur quelconque. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre cette même condition qu'on s'ingénia alors d'insérer dans certains actes contre les tendances de seigneurs moins scrupuleux qu'ils n'auraient dû l'être.

Raymond Pons, duc d'Aquitaine.

Raymond Pons, comte de Toulouse, était alors duc d'Aquitaine, et possédait personnellement avec ce beau duché, le comté d'Auvergne. Il avait succédé, en 925, à son père tué dans un combat contre les Normands. Dévoué à Raoul, il s'était séparé en cela d'Ebles Manzer et avait usé de son influence, en 932, pour se faire donner par le roi l'Auvergne et le Velay, au détriment de ce dernier. Mais cette mesure sollicitée par lui n'avait été dans ses convictions qu'un moyen politique d'affermir le pouvoir de Raoul, regardé comme le remplaçant nécessaire d'un roi incapable de suffire aux exigences de son temps. C'était donc moins un calcul d'ambition qu'une ressource de plus donnée au nouveau gouvernement, car en se mettant à la tête des deux belles provinces, il les enlevait à un prince qui n'en aurait pas disposé en faveur du même souverain. On trouve une garantie de ses sentiments, si peu désintéressés en apparence, dans la piété sincère que Raymond avait toujours professé, et qui, après lui avoir fait prendre le surnom de Pons, en souvenir d'un saint martyrisé dans les Alpes, au IIIe siècle, le porta à bâtir, sous son invocation, le monastère et la petite ville, érigée en évêché en 1311 (9). Louis d'Outre-Mer confirma la donation en qualité de

seigneur suzerain. Ainsi l'usage était déjà établi, que l'agrément du roi était nécessaire pour accepter ou valider les largesses des vassaux et des autres fidèles (a). Dans cette charte, et dans celle du monastère de Chantauge (10), que Raymond établit sur une roche escarpée du diocèse de Saint-Flour, avec le secours des moines de Saint-Julien de Brioude, se trouvent les preuves avec dates certaines des faits susdits. Raymond y prend le titre de prince des *Aquitains*. Toutes les autres dignités féodales étaient donc soumises à la sienne. Cette remarque importe beaucoup pour le temps qui s'approche, où cette dignité deviendra celle des comtes de Poitou.

Vicomtes de Châtellerault et commencements de leur ville.

Nous avons parlé des vicomtes de Châtellerault et de ce premier seigneur qui, sous le nom de Gamalfroi, avait inauguré dans ce pays l'administration vicomtale. On ignore quel fut sa femme. C'est son fils qui figure le premier sous le nom d'Airault, *Adraldus* ou *Airaldus*, et paraît en 936 avec le titre de vicomte, parmi les signataires d'une donation faite à Saint-Cyprien par une dame Sénégonde, dont nous avons parlé (b).

C'est certainement de lui que vint son nom à la villa assise sur les bords de la Vienne, vers les limites septentrionales du département. Chatel-Airault se forma par les premières maisons groupées autour du château, qui date de cette année 937. C'était là, en effet, que se trouvait naturellement indiqué le point de défense contre les aggressions du dehors, et le vicomte imita tous les autres grands vassaux devenus propriétaires de leur territoire, quand il songea à s'y protéger au besoin, aussi bien que la province dont il était un des gardiens les plus avancés. Aussi devint-il, lui et ses descendants, des plus puissants seigneurs de la contrée, et ses donations considérables et réitérées

(a) Mauléon, *les Carlovingiens et la France sous cette dynastie*, t. III, p. 93 ; — Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, p. 303.

(b) Besly, *Comt. de Poict.*, p. 142.

prouvèrent qu'il n'était pas des moins riches. Une longue vie semble avoir été la récompense de cette conduite charitable. Sa femme Gersinde, dont on ignore l'origine, lui donna trois fils Acfred, Boson et Hugues, qui lui succédèrent par de longs règnes jusque dans la seconde moitié du XIe siècle. Airault et sa femme paraissent jusqu'en 987, en de nombreuses largesses faites à plusieurs communautés et surtout à Saint-Cyprien, que leurs enfants ne favorisèrent pas moins. Les gouvernements des trois frères se suivirent en des périodes de prospérité et de paix qu'ils surent conserver au grand avantage des peuples et à la satisfaction de leurs suzerains (a). Ils virent se fonder la monarchie de la troisième race, se prêtèrent en vassaux fidèles à ses développements et se créèrent ainsi, par leur esprit de conduite et une prudence persévérante, une position qui leur ménagea, vers le commencement du XIIIe siècle, de belles alliances comme celle des maisons de Surgères, de La Rochefoucaud et de Lusignan (b). Nous rencontrerons leurs noms souvent inscrits dans la suite de notre histoire.

Parmi les héritiers de l'évêque Frotier II, était un chanoine de la cathédrale, qui portait son nom, était riche et se montra digne de son oncle, par ses généreuses tendances à soigner les âmes, et à consacrer à Dieu des lieux de piété. Il paraît aussi qu'Alboin devenu évêque, et se souvenant de la tendre et constante amitié de son prédécesseur, avait comblé de biens le neveu qui lui continuait les tendresses de l'oncle; mais, plus il était devenu riche plus il voulut enrichir l'Eglise, et il résolut de consacrer une partie de ses biens à fonder un prieuré sous le vocable de la Résurrection. La charte en fut dressée en avril 938. Elle instituait dans la même rue que la nouvelle abbaye de la

Fondation de l'église de la Résurrection de Poitiers.

(a) D. Fonteneau, ms. II, 12, X, 156; — Besly, *Comtes*, p. 249; — Mabillon, *Annal. ord. Bened.*, IV, 488.

(b) D'Hozier, *Généalogie de la maison de Châtellerault*, apud Dufour, ms, mihi, II, 45.

Trinité, non loin de celle-ci, et par conséquent en dedans de la vieille enceinte visigothe, une petite maison de trois moines, tirés de Saint-Cyprien, laquelle, dès ce jour, appartiendrait à ce monastère, et exercerait les devoirs curiaux envers un certain nombre de fidèles, qui lui étaient soumis à titre de paroissiens. Le fondateur, pour toute récompense de son pieux intérêt, se réservait de trouver, quand il jugerait à propos, dans cette maison, un asile et une demeure permanente jusqu'à sa mort. Des revenus fixes étaient assignés au prieuré, par le don d'un certain nombre de villas de la viguerie de Sauve, parmi lesquels, en dehors d'un certain nombre dont les noms sont restés inconnus, on retrouve encore des hameaux, des communes comme Vendœuvre (11), et Marigny-Brizay (12), et dans le canton de Neuville, Ligny et Saint-Filbert. L'instrument notarié fait par ordre d'Alboin, et signé de lui tout d'abord, constate, par sa teneur même, de curieuses observations, qu'il importe de consigner ici pour l'histoire du Chapitre, et le caractère authentique dont il est définitivement revêtu. Ainsi, outre que nous y voyons toujours figurant parmi les signataires, le doyen Gauthier, le prévot Pierre, l'archidiacre Richard; le nom de chanoine y est donné nettement, à ceux que naguère encore on nommait le presbytère de l'évêque; on y mentionne que la donation permise au chanoine Frotier par l'évêque, est faite avec le consentement et le concours des chanoines (a). Parmi ceux-ci se trouvaient plusieurs prêtres, des diacres, un sous-chantre, enfin les deux viguiers, Moïse et Vivard, que nous avons déjà remarqués en d'autres actes comme appartenant à la viguerie de Poitiers.

Ce prieuré, il faut le dire, fut restreint à de petites dimensions, l'église, qui avait été consacrée par Alboin, le 12 novembre 937, et dont l'érection fut continuée l'année suivante, par la charte que nous suivons ici, éprouva de

(a) *Cum. consensu et conniventia canonicorum.*

nombreuses vicissitudes, ses revenus, qui ne s'étaient point augmentés, finirent par être insuffisants à ses charges; l'abbaye dont elle dépendait lui retira son titre de prieuré en une de ces fâcheuses circonstances où sa position hors des murs la soumettait à de graves revers. L'église, tout en restant paroissiale, appartint au monastère de la Trinité, qui présentait le curé à la nomination du doyen de la cathédrale, mais ses quatre cents communiants furent réunis à Saint-Pierre après le Concordat de 1801. Il ne resta rien de l'église, qui, en dernier lieu, n'était que fort insignifiante, par suite de nombreuses restaurations toujours faites dans les conditions les plus économiques.

Deux comtes de Poitou règnent à la fois.

Une particularité d'autant plus remarquable qu'elle est plus rare, doit être signalée en ce temps, comme étant devenue une source d'hésitations embarrassantes sur cette phase de notre histoire locale. On va voir combien il est bon de la signaler, pour effacer des incertitudes encore possibles à qui n'aurait pu les comprendre. Nous voulons parler d'un double règne en Poitou, qui aurait embarrassé les critiques dans la suite de nos annales de 936 à 940. Il paraît indubitable, en dépit du silence des chroniques contemporaines, qu'entre ces deux années il y eut à la fois deux comtes de Poitou, et voici comment. Nous avons vu Ebles recevoir, en 932, du roi Raoul, l'investiture de son comté, et la bonne entente régner entre eux jusqu'à ce que, quatre ans après, le roi étant mort, et Louis d'Outre-Mer lui ayant succédé, Hugues le Grand, duc de France ou de Paris, se fit adjuger par le jeune roi le comté de Poitiers qu'il convoitait depuis longtemps; mais le décret était plus facile à faire qu'à exécuter. Guillaume n'aura pu manquer de se mettre sur la défensive, et Hugues, préoccupé de ses Etats des bords de la Seine, aura senti qu'un accommodement valait mieux qu'une guerre, et se sera arrangé de manière à partager le pouvoir et le revenu tout en laissant à son compétiteur une position qui, tout bien considéré, dut paraître à celui-ci moins provisoire que l'autre ne le croyait.

Ces faits résultent de la charte d'Alboin déjà connue, et relative à la donation faite à Saint-Cyprien par la noble dame Sénégonde. Dans cette charte, en effet, on voit la signature de Guillaume précéder immédiatement, avec le titre de comte, celle du comte Hugues (a). On n'hésite pas à reconnaître ici l'indication de ces deux comtes comme exprimant deux titulaires du même comté, et précisément de Poitiers, car il est assez ordinaire alors que le nom de l'apanage ne suive pas celui de la dignité très bien désignée d'ailleurs par l'antériorité donnée au nom propre sur tous les autres dignitaires ou témoins qui se placent à sa suite. Or, dans le cas présent, les deux comtes signent avant tous autres. C'est Guillaume qui se nomme tout d'abord. Hugues vient après. Ce sont bien deux comtes, deux personnages égaux, et voici l'explication de ce mystère. Les tendresses du duc de France et de Louis d'Outre-Mer ne durèrent pas, celui-ci s'étant voulu débarrasser de son ministre et partager le pouvoir avec sa mère (b). De là une séparation violente, à la suite de laquelle le roi rendit à Guillaume l'autonomie de sa province, car ce dernier n'avait pas voulu suivre son associé dans sa révolte. Bientôt il ne fut plus question pour Hugues de revendiquer en Poitou aucune autorité que Guillaume, le sachant occupé ailleurs, se serait bien gardé de lui rendre (c). Et, dès ce moment, disparut chez nous cette dualité de pouvoir, qui a jeté de si épaisses ténèbres dans quelques actes de cette époque.

Que furent alors les comtes du palais ?

Une autre obscurité s'éclaircit aussi très bien, selon nous, par ce qui précède. Quelquefois, dans les actes de cette courte période, le nom de Guillaume III se trouve suivi dans ces mots, *comes palatii* (d). Pourquoi *Comte du palais*, et quelle peut bien être ce titre inusité? Selon nous,

(a) V. Besly, *Comt. de Poict.*, p. 249 ; — *Cart. de Saint-Cyprien,* I, 325.
(b) *Art de vérifier les dates,* IX, 215 ; X, 95.
(c) Cf. Daniel, *Hist. de France,* ad ann. 930.
(d) La Fontenelle, *Rois et Ducs,* p. 474.

il se rapporte évidemment à l'état de choses que nous venons de signaler. Le comte du palais devait être, semble-t-il, celui qui l'habitait ordinairement. Hugues guerroyait en Bourgogne ou dans l'île de France; Guillaume ne quittait pas Poitiers. Les termes en question le désignaient nettement, outre que, par une précaution assez habile, son nom paraissait toujours le premier, ce qui rend très probable que celui du prince conjoint dût figurer presque toujours sur des actes que son absence lui permettait rarement de lire et d'apprécier.

Il est vrai que sous la troisième race exista encore (jusqu'à 1191), une dignité de *Comte* du palais attaché à la cour des rois, où ce dignitaire avait la haute main sur tous les officiers de la maison royale. Si le comte de Poitou a pu en être revêtu comme d'une sorte de fonction plus honorifique que réelle, c'aurait été une preuve de bonne entente entre les deux princes, et une manière absolument provisoire d'attester une bienveillance mutuelle. Ce pouvait être dans le même sens qu'on avait vu un comte d'Anjou, Geoffroi Grise-Gonelle, devenir sénéchal de France en récompense du secours qu'il avait prêté au roi Robert contre les Allemands (a). On comprend que ce titre était une véritable sinécure pour ce prince comme celui de comte Palatin, qu'il avait remplacé, pour le comte de Poitiers.

Les Normands chassés de la Bretagne par Alain, *Barbe-Torte.*

Cependant les Normands, depuis plusieurs années n'étaient moins funestes à la France que parce qu'en Armorique, après les dernières catastrophes de ce malheureux pays, ils s'étaient fait un établissement assez solide pour s'y donner une sorte de patrie. Là, maîtres absolus, ils songeaient moins aux agitations de la guerre et du pillage qu'à s'affermir sur un sol conquis où la paix favorisait leur établissement définitif. Ils vivaient donc assez tranquilles, jouissant paisiblement de leur conquête, lorsqu'en

(a) *Chronique des Comtes d'Anjou,* p. 76, 78 et 323.

938, le jeune fils d'un prince Breton s'ingénia de délivrer sa patrie et d'y rentrer avec sa famille. C'était Alain, surnommé *Barbe-Torte,* qui, suivi de quelques seigneurs exilés et de forces anglo-saxonnes, débarqua sur les côtes septentrionales de sa patrie et commença par battre les envahisseurs d'abord à Dol (13), puis à Saint-Brieuc (14). Cette nouvelle fut une commotion électrique pour le pays qu'elle souleva tout entier, amenant de graves engagements, et qui finit par une complète expulsion des barbares. Les souvenirs de cette grande victoire, qui ne fut pas sans des péripéties sanglantes, attestent encore dans la contrée la piété d'Alain qui, voyant son armée épuisé, comme lui-même, de fatigue et de soif, dans les extrêmes chaleurs du mois de juillet, implora le secours de la Sainte-Vierge, et vit soudain jaillir du sol une fontaine qui ranima les forces et le courage de tous, et les disposa à une dernière bataille qui força l'ennemi d'abandonner l'Armorique (a).

Ruine de Saint-Michel-en-l'Herm.

C'est dans cette fuite précipitée que les *payens,* comme on les appelait, saccagèrent par la hache et le feu l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, qui se trouvait sur le passage de leurs barques, dans le marais de Luçon (b). Ce fut peu après que l'évêque de Limoges, frère de Guillaume Tête-d'Etoupes, opéra la restauration dont nous avons parlé comme d'une de ses principales œuvres. Nous verrons comment il y mourut et y fut inhumé. Quoi qu'il en soit, ces dépenses ne furent pas les seules à supporter, car, à cette même occasion, il fortifia sa ville de Limoges et son abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, et le comte Guillaume III contribua largement à tous ces frais dont le caractère d'utilité n'était point contestable (c). Aussi le digne prélat, dont la sollicitude s'étendait sur ces établissements dont il avait la direction obligée, ne refusait pas ses secours à beaucoup

Guillaume III contribua à sa restauration.

(a) *Chronic. manusc.*, ad ann. 939.

(b) Adhémar de Chabannais, *Chronic.*, ad h. ann.

(c) Adhémar de Chabannais, *Chronic.*, ad h. ann. *passim.*

d'autres maisons dont sa charité soulageait la détresse. C'étaient des soins incessants dont toute sa vie fut remplie et qui l'avaient fait surnommer le bon Pasteur (a).

Quelle part il prend à celle de l'abbaye de Jumièges.

Bientôt après Guillaume III fut appelé à rendre au duc de Normandie, Guillaume Longue-Epée, son beau-frère, un de ces services qu'il devait d'autant mieux apprécier que le Poitou les avait mieux compris depuis son avènement. Dans notre province les monastères florissaient, et, déjà en grand nombre, secondaient les bienfaits de la paix par leur travail intellectuel non moins que par les laborieux efforts de leurs bras. Ces succès, qui ne manquaient pas de revenir au prince Normand, par ce qu'il en apprenait de la comtesse Adèle, l'avaient encouragé à user des mêmes moyens de civilisation qui réussissaient si complétement ailleurs. On lui devait la résurrection récente de cette malheureuse abbaye de Jumièges, que ses compatriotes avaient détruite en 851. Une fois relevée, les bâtiments devaient être repeuplés. C'est au Poitou, si riche en ressources de ce genre, que le prince civilisateur demanda le personnel de sa nouvelle maison. Sur les instances d'Adèle, notre comte s'empressa de seconder ce grand événement (b). Il y avait à Saint-Cyprien, un ancien abbé de Saint-Augustin de Limoges, Martin, qui ayant donné maintes preuves de son savoir et de son expérience, avait relevé d'abord son monastère Limousin, puis celui de Saint-Jean-d'Angély, devenu florissant sous sa direction. C'était Ebles, le saint évêque qui, jaloux aussi pour Saint-Cyprien des mêmes soins et des mêmes succès, qui l'avait donné à Guillaume III, comme un gage d'heureux développement pour sa chère maison des bords du Clain. Il fut convenu que Martin irait s'emparer aussi de Jumièges. On l'y envoya en 940 accompagné de douze de ses bénédictins de Poitiers, qui y recommencèrent l'œuvre si longtemps interrompue. Ce

Service que l'abbé Martin rend en cela au gouvernement de Normandie.

(a) Besly, *Comtes*, p. 256.

(b) Besly, *ub sup.*

fut le point de départ de belles acquisitions pour cette jeune Normandie privilégiée entre tant d'autres provinces. Le monastère ne tarda pas à augmenter son personnel; ses écoles et ses prieurés se multiplièrent, des biens considérables lui arrivèrent et donnèrent à l'agriculture du pays une activité fructueuse. C'était le résultat de cette double alliance de deux magnifiques provinces, dont les princes réunis par des liens de famille, resserraient cette première union par un mutuel témoignage de foi chrétienne et de mutuel dévouement. L'abbé Martin travailla assez activement à Jumièges, pour consolider en quatre ans son édifice spirituel, et ne le quitta qu'en y mourant, en 943 (a).

Sagesse et désintéressement de cet abbé.

Mais son court passage, si laborieux, y fut aussi d'un grand avantage au comte de Normandie, qui était devenu son ami. Depuis sa jeunesse, ce prince, aussi religieux que s'il avait appartenu à une ancienne race catholique, avait résolu d'embrasser la vie monastique. A peine eut-il pu s'édifier de la conduite fervente de sa nouvelle famille de Jumièges que ses désirs se réveillèrent, et il s'en ouvrit à Martin en lui demandant de le recevoir parmi ses moines après une formelle abdication du pouvoir. Quelque favorable que pût sembler à ses affaires un pareil projet, Martin en jugea avec autant de sagesse que de désintéressement. Il supplia le prince d'y renoncer en lui objectant les suites fâcheuses que pouvait avoir son abdication en faveur d'un enfant aussi jeune que son fils Richard, alors âgé de six ans. L'avenir de ce peuple encore en formation, celui d'un héritier incapable de se défendre contre des ambitions injustes, qui ne manqueraient pas de s'insurger en des convoitises redoutables, opposèrent à Guillaume des arguments irrésistibles, et il reprit avec zèle le cours habituel de sa vie administrative (b). On voit quels prompts et heureux

(a) *Gall. Christ.*, II, col. 1251 ; — Du Tems, II, 437.

(b) Longueval, *Hist. de l'Eglise Gallic.*, VIII, 305; — Guill. de Jumièges, *Hist. normann.*, III, c. VII; — Orderic Vital., *Hist. normann.*, XV, c. LX; *apud* Guizot, *Collect.*, t. XXVI.

changements la religion avait opérés sur un peuple qui commençait à peine à la connaître, et qui déjà avait appris à l'aimer.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les affaires de la France dans leurs rapports avec celles du Poitou.

Embarras politiques de Louis d'Outre-Mer.

Louis d'Outre-Mer n'avait pu prévoir, lors de son retour d'Angleterre, qu'il aurait bientôt pour antagonistes ceux mêmes qui l'avaient rappelé en favorisant sa restauration. A peine sur ce trône de Laon, où l'avait restreint une politique intéressée et jalouse, il s'aperçut que les seigneurs qu'il se croyait le plus attaché, le tenaient en tutelle, se servaient de lui pour s'en appuyer mutuellement dans leurs querelles, qui toutes aboutissaient pour chacun à la possession du pouvoir suprême. Louis commençait, après quatre ou cinq ans de règne, à se lasser de ces menées, où Hugues le Grand, Héribert de Vermondois, et même Guillaume de Normandie, entraîné par ses liens de parenté avec ces turbulents personnages, figuraient comme les plus énergiques antagonistes d'un roi de dix-neuf ans. Celui-ci voulut être le maître, sans assez s'apercevoir que chacun ne le voulait pas moins pour soi-même. Des révoltes ouvertes se manifestèrent; plus faible qu'aucun de ses adversaires, et moins expérimenté dans les choses de la guerre et du gouvernement, Louis dut abandonner sa ville et se retirer en Bourgogne, où les populations lui étaient dévouées. Guillaume de Poitiers n'avaient pas attendu que le roi fût dans cette extrémité pour lui porter secours. A la première nouvelle de ces différends, il s'était hâté d'accourir jusqu'à Laon avec un contingent considérable, et vint lui offrir ses services [a]: c'était un témoignage de fidélité et de reconnaissance qu'il n'aurait su négliger envers un roi qui lui avait été si favorable, et dont les vertus lui étaient d'ailleurs assez connues pour qu'il se sentît naturellement porté à le secourir. Mais, quand il

Comment il est aidé par Guillaume, *Tête-d'Etoupes*.

(a) Mauléon, *les Carlovingiens*, III, 991.

arriva, tout était déjà si avancé qu'il n'eut plus qu'à escorter le malheureux prince dans ce nouvel exil. Et cette conduite généreuse ne put hélas ! balancer en faveur de l'infortuné prince la mauvaise fortune que lui valurent jusqu'à la fin l'acharnement et la déloyauté de ses ennemis.

Privilèges accordés aux moines de Tournus.

C'est pendant ce séjour en Bourgogne que Guillaume demeura quelques jours au monastère de Tournus, sur la Saône, où il trouva un assez grand nombre de moines, qui y avaient apporté les reliques de saint Filbert, après les avoir soustraites de Noirmoutier menacé par les barbares. Les chartes données par Guillaume à cette occasion, accordèrent à l'abbaye bourguignonne d'autres privilèges. Il y est parlé de terres, qui lui appartenaient déjà en Poitou ou en Anjou, telles que Cunaud (15), sur les bords de la Loire ; Messay (16) en Loudunais, et Saint-Prouant (17) en Vendée. Une faveur peut-être plus considérable encore se remarque dans cette même occasion. C'était le droit de navigation, sur plusieurs rivières qui avoisinaient ces domaines et quelques autres, comme nous avons vu Louis le Débonnaire l'accorder à Charroux, en 808 (a). Ce droit entraînait encore, comme alors, l'exemption de tous péages, et le privilège de la pêche partout où les navires pouvaient pénétrer.

Etablissement des lettres de change.

Mais un fait plus curieux attire ici notre attention. C'est qu'à tous ces privilèges, un autre était joint des plus appréciables. C'était une autorisation pour les religieux, de créer des bureaux de change dans leurs diverses maisons. Ce moyen de faciliter les transactions commerciales était donc connu dès ce temps. Il ne faudrait donc pas l'attribuer, soit aux Juifs déjà dispersés depuis longtemps dans tout le monde, soit aux croisades, où eux-mêmes l'auraient employé (18). Mais le fait dont nous parlons ici prouve très bien que les moines servaient encore la fortune publique, et qu'en usant de ces opérations déjà réglementées, et

(a) V. *Hist. de l'Abbaye de Char*., c. III, § 1.

qui leur étaient à peu près exclusives, ils donnaient ou développaient, à l'avantage de tous, l'essor aux affaires dont ils se faisaient les actifs dispensateurs. On comprend, au reste, que ce mode de communication pécuniaire avait dû suivre de près l'établissement des foires et marchés, dont les monastères avaient établi ou reconnu l'usage.

Bons rapports entre Louis d'Outre-Mer et la noblesse d'Aquitaine.

Louis d'Outre-Mer, dépouillé en réalité par ses revers, des minces Etats que lui avait tracés la politique ambitieuse de ses perfides amis, en était réduit à des stations successives dans les cours où ses véritables amis le recevaient avec honneur. C'est ainsi qu'au mois de novembre 941, il fut accueilli dignement à Vienne (en Dauphiné), par le comte Charles Constantin. Guillaume de Poitiers l'accompagnait, et usait de son crédit pour rétablir, ou garantir du moins jusqu'à de meilleurs jours, les affaires de la royauté.

Et en particulier avec Guillaume de Poitou.

En cela, il s'accordait parfaitement avec les autres grands vassaux de l'Aquitaine, qui profitèrent de ce séjour en Provence, pour y venir sous la conduite du duc Raymond, afin d'assurer le roi de leur fidélité. C'était, en effet, une importante affaire pour cette contrée de rester attachée à une dynastie qui tenait à plusieurs de ses comtes par des liens de parenté, comme Guillaume Manzer, par exemple, qui était l'oncle du jeune roi, et le beau-frère du duc de Normandie. Ce dernier, d'ailleurs, n'avait pas moins de simpathies pour Louis, et c'était à sa cour, que Guillaume vint, dans le courant de décembre, amener un renfort de ses troupes au roi de France. Dans ce voyage ils convinrent ensemble des moyens à prendre pour que Louis visitât bientôt le Poitou et quelques-unes des autres provinces, qui l'entouraient au Nord de l'Aquitaine. Cette apparition, en fortifiant aux yeux du pays la position de Guillaume III, ne devaient pas moins servir le parti de son neveu, que ses ennemis s'accoutumaient ainsi à ne plus voir isolé et sans espérances, mais, secondé au contraire par des amis qu'entourait la considération publique [a].

(a) *Chronic.* Flodoard, ad ann. 941; — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc, ibid.*

En janvier 942, Guillaume était de retour dans sa vieille capitale. Sa vie était pleine d'activité, de voyages incessants et de vigilance sur les choses de son gouvernement. Nous avons de lui, datées de cette époque, plusieurs preuves du soin qu'il prenait de ses affaires personnelles, et de celles de son administration. En janvier, il donne à cens à un seigneur nommé Hasrenus et à sa femme Aldesinde, sur la recommandation du vicomte de Thouars Savary II, le domaine de Vâles, dans la viguerie de Thénezay, qui était du *pagus* de Thouars (a). En même temps il faisait commettre à Martin, cet abbé de Saint-Cyprien revenu naguère de Jumièges, la mission exprimée dans une charte royale, de rétablir au monastère de Saint-Jean-d'Angély, la régularité depuis longtemps détruite après les brigandages des Normands. Au mois de juin suivant, c'est une main-ferme (19) ou bail à cens qu'il donne, comme abbé de Saint-Hilaire, à un certain Geoffroi, prêtre de cette église, sous la redevance annuelle d'un denier de cens, avec la liberté de la léguer, sous cette même condition, à quelqu'un de son choix: c'était un don presque gratuit, vu le peu d'importance de l'annuité, et qui devenait le bien d'une famille, ces sortes de donations prises sur le bien du Chapitre, dont le comte de Poitiers avaient la disposition, ne se faisaient pas sans le consentement des chanoines et des dignitaires. Aussi voyons-nous, parmi les signataires de cet acte, Ebles de Limoges, qui est là, comme trésorier et doyen, avec la première dignité de la compagnie (b).

Louis IV vient à Poitiers.

Au commencement de 943, Louis d'Outre-Mer, selon qu'il en était convenu avec Guillaume, vint à Poitiers qu'il avait intérêt à connaître et où son crédit devait s'établir. C'était dans les premiers jours de janvier, car on conserve daté du 6 un acte de souveraineté, qu'il devait accorder avec quelque complaisance puisqu'il témoignait d'une certaine

(a) La Fontenelle, *Vigueries*, *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* V, 400

(b) V. D. Fonteneau, X, 95 et 107; XV, 105.

confiance en son autorité. Il s'agit d'une confirmation demandée, selon l'usage, à tout nouveau souverain, soit à l'époque de son avènement, soit lorsqu'il visitait pour la première fois un pays de son obéissance. Ici les chanoines sollicitaient la même assurance pour treize églises dépendantes de leur mense, et dont plusieurs sont déjà connues du lecteur: C'étaient Champagné-Saint-Hilaire, Rouillé, Pouhant, Luzay, Frontenay, Benassais, Coussay, Maulay, Cuhon, Gourgé, Vouzailles, Béruges, et Nueil-sous-Passevant. On avait eu soin aussi d'énumérer les maisons et terres enveloppées dans la nouvelle enceinte murale, que la communauté s'était faite, et qui devint comme une portion intégrante de la ville de Poitiers. Au reste, ce vieil usage s'était perpétué pendant toute la durée de la monarchie, et fut renouvelé encore pour Saint-Hilaire vers le milieu du siècle dernier (a). Il faut que nous fassions connaître celles de ces localités dont nous n'avons pas encore parlé dans cet ouvrage.

Il y confirme les domaines de Saint-Hilaire.

Le fief de Rouillé, possédé par le Chapitre de Saint-Hilaire jusqu'en 1790, a des souvenirs antérieurs au XIIe siècle, où paraît avoir été construite l'église qui existe toujours sous le même vocable. C'était en 889, *Rollicus Villa*, on ne sait rien de son histoire, sinon que sa proximité de Lusignan lui ménagea au XVIe siècle de nombreuses avanies de la part des troupes catholiques ou calvinistes qui se jetèrent longtemps sur le pays, et l'occupèrent tour à tour. Depuis le Xe siècle, son titre paroissial releva de l'archipêtré d'Exoudun. Le Chapitre de Saint-Hilaire y nommait. C'était lui aussi qui y était seigneur haut-justicier. Ces populations avaient été presque entièrement entraînées par la noblesse dans le protestantisme, et c'est encore aujourd'hui le plus grand nombre des trois mille habitants de la commune qui restent attachés à l'hérisie. Autrefois de la châtellenie de Lusignan, dont il n'est distant que de

Paroisse de Rouillé.

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* XV, 119; — D. Fonteneau, XII, 605.

huit ou dix kilomètres à l'Ouest, Rouillé est aujourd'hui du canton de Lusignan, et de l'arrondissement de Poitiers [a].

Paroisse de Luzay.

Luzay, *Luciacus, Lusaicus, Lusayum,* fait aujourd'hui partie du canton de Saint-Varent (Deux-Sèvres). Son église de Saint-Hilaire n'existe plus, et fut détruite à l'époque de la Révolution, après avoir été la paroisse jusque-là. Celle de Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte, qui est devenue alors paroissiale, exista conjointement avec elle dans ce même lieu, qui a conservé Saint-Hilaire pour patron, et n'a plus que sept cents habitants. Luzay figure avec les autres églises, dont nous parlons ici, dans un diplôme donné en 889 par le roi Eudes, pour confirmer la donation que le trésorier Ebles, fit alors aux chanoines de la célèbre collégiale, ce diplôme n'était qu'une anticipation donnée à celui de Louis d'Outre-Mer [b]. L'église de Saint-Cyr fut l'objet, en 1001, d'une donation faite par Geoffroi, autre trésorier qui la possédait en propre, au Chapitre qu'il gouvernait, en s'en réservant l'usufruit jusqu'à sa mort [c]. Ces actes authentiques et notariés n'empêchèrent pas, vers 1120, un seigneur du pays, de s'adjuger, sur la terre de Luzay, de prétendus droits qu'il fut obligé en 1127, de restituer après une excommunication de l'évêque de Poitiers, Guillaume II (Adelelme), et du pape Honorius II [d].

Paroisse de Frontenay.

L'église et le village de Frontenay sont désignés dans les mêmes documents, sous le nom latin de ***Fronteniacus,*** c'est une paroisse formée de six cents habitants, dans le canton et à petite distance de Moncontour (Vienne). Son église est du XIe siècle, relevée sans doute après une ruine de la précédente, ruine due aux ravages des Normands, sinon à la vieillesse de sa construction. Au XIIIe siècle, on lui donna une voûte ogivale, mais elle a tant souffert et de sa longue vie et de remaniements maladroits qu'on ne peut plus que

(*a*) Redet, *Dictionn. de la Vienne;* — *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* XXIII. 119.
(*b*) Besly, *Comtes de Poict.* p. 200; — *Cartul. de Saint-Hilaire,* I, 13.
(*c*) *Cartulaire, ibid.,* p. 177.
(*d*) *Cartulaire de Saint-Cyprien,* p. 127,

désirer de voir un autre monument surgir de ses ruines. Le Chapitre de Saint-Hilaire, seigneur haut-justicier nommait à la cure, qui était autrefois de l'archiprêtré de Mirebeau. Le lieu relevait de la baronnie de Moncontour, et, dans le dernier siècle, on trouve des titres où Frontenay est qualifié lui-même de baronnie.

Usage de vouer les enfants à la vie religieuse.

En 1178, Etienne de Fourné, propriétaire dans les environs de Frontenay et de Mazeuil, donna à Saint-Hilaire tout ce qu'il y possédait en maisons et en terres. Il y en avait pour une somme de mil sept cent sept sous d'or. C'était comme une dot consacrée d'avance, pour un fils qui n'était pas encore né, mais qu'il espérait avoir bientôt, et qu'il voulait faire admettre parmi les chanoines de la collégiale. Il vouait ainsi cet enfant à la vie religieuse, selon un usage déjà suivi depuis longtemps; témoignage d'une foi vive, qui ne laissait pas douter que Dieu ne bénît une telle offrande; et ce qui prouve combien cet usage était universellement accepté, c'est qu'ici la charte en est signée de trente-trois témoins, clercs ou chanoines, outre un grand nombre de laïques, qui ne signent pas, mais qui y sont mentionnés [a]. Les deux derniers noms sont Arbert et Pierre de Fourné, coustres de l'église, et parents sans doute du donateur, d'où nous pouvons conclure que ces serviteurs de l'église, quoiqu'y figurant dans les postes les plus humbles, pouvaient appartenir cependant à des familles riches autant que désintéressées.

Ce bénéfice de Frontenay ne suffisait alors qu'à un seul prêtre, qui y prenait le titre de chapelain. Il paraissait donc convenable que le revenu en fût augmenté, et cette médiocrité devint plus sensible dans la suite, puisqu'en 1423, un réglement publié en chapitre général classa Frontenay parmi celles de ses propriétés dont les revenus ne suffisaient plus à l'acquittement des obits ou anniversaires

(a) *Laici etiam quam plures (Chartrier de Saint-Hilaire)*, IV, 188; — Dom Fonteneau, XI, 97.

funèbres, dont ils étaient chargés (a). Cependant le Chapitre par lui-même était dans un état de prospérité remarquable, puisqu'en 1274 il put créer seize prébendes canoniales, pour autant de chanoines nouveaux, parmi lesquels nous voyons figurer Guillaume, chapelain de Frontenay (b). Il paraît, d'après le texte de cette pièce, que chacun des chapelains, ou autres appelés à recevoir ces canonicats, y étaient nommés par les dignitaires du Chapitre, lesquels, ayant par l'usage le droit de nomination à leur tour, l'exercèrent ici tous à la fois selon que leur dignité ou leur rang les y appelaient, d'après les statuts de la compagnie (c).

Paroisse de Benassais.

Benassais, *Benacayum,* est un chef-lieu de commune de plus de deux mille âmes, au canton de Vouillé. Son territoire très anciennement habité, est traversé à l'Est par la Boivre qui y prend sa source un peu au Sud de ses dernières maisons. En 1868, on en a distrait la portion où était Lavausseau (*Vaucellas*), qui est devenu une paroisse de neuf cents âmes, dont l'église est une ancienne chapelle des Templiers, relevant de la commanderie de Varraye. Rien ne parle, sur ce sol à la nature variée, d'aucuns vestiges archéologiques; mais le moyen âge y est représenté par l'église paroissiale, ayant tous les caractères de sa transition du XIIe au XIIIe siècle. Elle est consacrée à Saint-Hilaire, dont le Chapitre nommait le curé. Ses murs sont d'un appareil moyen d'une grande régularité, et à l'intérieur garnis, jusqu'à la naissance des voûtes, d'une suite d'arcades, qui lui font une élégante ornementation. Les baies latérales sont d'une belle coupe, d'ouverture étroite et profonde. Ses voûtes ont souffert des violences des calvinistes et n'ont pas été remplacées. Benassais était de l'archiprêtré de Sanxay, et de la châtellenie de Montreuil-Bonnin. C'était encore une haute-justice du Chapitre de Saint-Hilaire, qui en était seigneur.

(a) *Cartul. de Saint-Cyprien,* I, 216; — II, 72.
(b) *Ibid.* p. 335.
(c) *Ibid,* p. 336.

Paroisse de Coussay-les-Bois.

Coussay-les-Bois, *Cocayum*, doit son surnom aux nombreuses plantations de futaies dont il est entouré, mais en des proportions bien moindres qu'autrefois. C'est un chef-lieu de commune du canton de Pleumartin (Vienne), dont la population est de quatorze à quinze cents âmes. Il ne faut pas confondre cette paroisse avec celle de Saint-Paul-de-Coussay, en Loudunais, succursale et commune de Monts-sur-Guesne, laquelle relevait de l'abbaye de Cormery en Touraine, et appartenait aux bénédictins, aussi bien que le prieuré dont le titulaire nommait à la cure. Ni cette église paroissiale, ni le prieuré n'avaient aucunes relations avec le Chapitre de Saint-Hilaire. Nous voyons clairement au contraire par le diplôme de Loüis IV, que Coussay-les-Bois était une propriété de ce même Chapitre, mais on peut s'étonner de ne le voir mentionné, dans tout le chartrier de cet établissement, qu'à l'occasion de deux de ses chanoines qui en portent le nom. Ce sont Jean et Pierre de Coussay : celui-ci vivait en 1240, et l'autre en 1263, où il fit son testament en des termes et avec de telles dispositions qu'il devait être fort riche. Ces deux noms apparaissent plusieurs fois dans le chartrier de l'Eglise, et toujours avec des titres ou délégations qui leur supposent un certain crédit, et une influence sur la communauté. Au contraire, on n'y trouve que très rarement le nom du lieu rattaché aux deux églises de Notre-Dame et de Saint-Martin, qu'on voyait à Coussay au XIIe siècle, et sans doute longtemps auparavant, et dès le Xe. Il faut croire que, dans cet intervalle de deux cents ans qui s'écoulent entre le diplôme de 943 et l'année 1240, la terre de Coussay-les-Bois aurait été acquise du Chapitre à titre de fief, par une famille qui en aurait pris le nom, et que nos deux chanoines, peut-être frères, le possédèrent un peu plus tard. Une autre preuve qu'il s'agit bien ici de Coussay-les-Bois, c'est l'existence simultanée de ces deux églises de Notre-Dame et de Saint-Martin, dont il est parlé à partir de 1099. La première subsiste seule maintenant, Saint-Martin lui ayant été réunie sous le

patronnage du saint évêque de Poitiers. Saint-Martin dépendait en 1099 de l'abbaye et de la baronnie de Preuilly, en Touraine. En 1395, le curé de Saint-Martin était archiprêtre de Châtellerault; mais la seigneurie relevait de celle de la Rocheposay.

L'église Notre-Dame, romano-ogivale, est une croix latine de cinquante mètres sur dix; elle n'a qu'une seule nef à deux travées, et a conservé sa voûte en coupole. Elle représente honorablement dans la contrée une des plus belles phases du moyen âge. Saint-Martin, réduit à son chœur et à son clocher, sert de chapelle à la petite communauté des Dames de l'adoration perpétuelle, qui y vinrent en 1824. Ce qui reste de ces édifices est de bon goût et fait regretter le reste.

La Vervollière. A la Vervollière, un peu à l'Est de Coussay, était un château dont on a conservé la chapelle ogivale de Saint-Michel, décorée au XVe siècle de sa voûte aux nervures prismatiques, sous lesquelles se voient encore des vestiges de peintures murales. La Vervollière est un fief qualifié de châtellenie en 1738. On a des titres qui le mentionnent en 1396. La seigneurie relevait de la baronnie de Preuilly (a).

Paroisse de Cuhon. Cuhon, *Cuionnum*, *Cuhonium*, village de six cents âmes sur la Dive, au Sud-Ouest de Mirebeau, qui en est le chef-lieu cantonal, n'a pas cessé d'appartenir à Saint-Hilaire, et sa cure de dépendre du Chapitre qui y a toujours nommé. Au Xe siècle il appartint à la viguerie de Thouars, puis il fut de la baronnie de Mirebeau. Le Chapitre fut seigneur d'une partie de la paroisse. Un ruisseau du nom de Cuhon, et qui traverse la commune qui a pris son nom, a sa source dans le territoire voisin de Vouzailles. L'église Saint-Hilaire, autrefois romane et plusieurs fois détruite, a été remaniée jusqu'à n'être plus reconnaissable. Elle n'a plus qu'un bas-côté droit où les fenêtres larges et évasées, à plein-cintre, peuvent seules rappeler la belle

(a) *Chartrier de Saint-Hilaire,* Redet, D. Fonteneau.

époque du XI[e] au XII[e] siècle, entièrement disparue dans tout le reste.

Où étaient alors les reliques de Saint-Hilaire.

Cuhon, comme toutes les terres érigées en fief, renfermait en une portion plus ou moins étendue, ce qu'on appelait une *censive,* c'est-à-dire un espace affermé à des locataires de position inférieure, et soumis à de certaines redevances envers le propriétaire incommutable. C'est dans la censive de Cuhon, qu'un prêtre nommé Dumont, donna vers 1130 à l'église de Saint-Hilaire, des maisons, des terres, un moulin, et des serfs formant quatre familles. Un passage de cet acte prouve qu'alors on croyait encore posséder, dans la célèbre basilique, les reliques du grand docteur, qui, transportées au Puy en 863, y étaient encore, et n'étaient pas prés d'en revenir, les croyances n'ayant pu se fixer à cet égard après tant d'années, et à travers tant de bouleversements (a). Mais nous saisissons dans cet acte des notions curieuses sur les usages de cette époque en certains contrats de ce genre. Ainsi, il était bien convenu qu'en vertu de cette donation, chacune de ces quatre familles devenues la propriété de Saint-Hilaire, devrait fournir au donateur Pierre de Mons, à Noël de chaque année, une redevance de quarante alouettes et deux gélines (poules); à Pâques, douze deniers pour l'agneau pascal, à la mi-août quatre gélines. Il y a encore cette remarque à noter que l'acte ne pouvant être porté à la signature du Chapitre, parce que les chanoines manquaient de sûreté par suite de la guerre, était laissé aux mains d'Arbaud, chanoine et prévôt de Cuhon, en présence des témoins soussignés. Cette guerre était sans doute celle de notre duc d'Aquitaine, Guillaume IX, contre le roi de France Louis VI, attaquant le comte d'Auvergne, qui persécutait l'évêque de Clermont (b). Enfin nous reconnaissons ici que ce donateur, Pierre de Mons *(de Munz),* est certainement un des ascendants

Usages de ce temps, en certaines redevances à la justice seigneuriale.

(a) *Art. de vérifier les dates,* x, 108.

(b) *Dissertation* de M. Nicias Gaillard, sur ce sujet, *Bull. des Antiq. de l'Ouest,* I, p. 205 et 213 et suiv.

de notre évêque Aymeric de Mons, qui devait monter sur le siége de Poitiers en 1363. Pierre a ici un frère qui signe sous ces deux mêmes noms, lesquels sans doute s'étaient perpétués dans la famille. Un autre, non moins intéressant, est cet Arnaud Qui-ne-rit *(Arnaldus qui non ridet)*, archidiacre de Poitiers, qui devait, à quelques années de là, dénoncer les erreurs de son évêque Gilbert de la Porée (a).

On voit aussi par acte de 1143, qu'un certain Giraud, que le Chapitre avait proposé comme juge sur sa terre seigneuriale de Cuhon, en avait abusé pour s'attribuer divers droits sur cette terre, et qu'il dut y renoncer par une déclaration faite à cette date, en présence de l'archevêque de Bordeaux Geoffroy de Loroux (b). Si l'on jugeait des exactions commises alors par les juges d'après celles énumérées contre Giraud, on se ferait une idée peu formidable de la justice ecclésiastique de ce temps, car le Chapitre se contenta de faire jurer au coupable et à son fils, dont il avait fait son complice, qu'ils ne recommenceraient pas : mais l'acte fut signé par eux deux en présence de l'archevêque, il fut gardé dans les archives, où il devait servir de témoin entre les autres signataires en cas de récidive, et l'on peut croire que, pris une seconde fois, les voleurs n'en eussent pas été quittes à si bon marché. Une telle justice avait plusieurs bons côtés, et prouve peut-être que la criminalité du temps admettait volontiers les circonstances atténuantes.

Paroisse de Gourgé. Arrosée par le Thouet et le Cébron (**20**), la commune de Gourgé, est une de celles du canton de Saint-Loup (Deux-Sèvres). Du Chapitre de Saint-Hilaire, auquel elle appartint comme simple villa en 889, elle passa à l'abbaye de Bourgueil en Touraine vers la fin du XI[e] siècle. Antérieurement son église de Saint-Hilaire fut paroissiale; c'est probablement après la prise de possession par cette abbaye

(a) *Chart. de Saint-Hilaire*, I, 119 et suiv.
(b) Ibid, I, 148.

que fut entreprise la construction monumentale qui vient de s'effacer sous la nouvelle église construite vers 1873 en style ogival. L'église romane était remarquable par son ornementation symbolique, et sa façade surtout prêtait par la suite curieuse de ses modillons à une étude importante des sujets, que les archéologiques ont désigné sous le nom d'Obscœna. C'était ce sanctuaire que les protestants de Dandelot brûlèrent le 20 septembre 1568, après avoir fait subir le même sort à toutes les églises, à tous les châteaux des environs. En 1573, le seigneur de Gourgé était Pierre de Teil, l'un des plus honorables de la Gâtine, qui fut enterré dans l'église. A Gourgé était aussi une aumônerie, dont les biens furent réunis en 1693 à l'hôpital de Parthenay. Rien ne nous eût plus indiqué les origines de Gourgé, si de récentes découvertes n'avaient très positivement établi qu'il était déjà connu au Ier siècle de l'ère chrétienne, puisqu'on y a trouvé en 1861 une médaille romaine de Nerva, qui gouverna de 96 à 98. L'ère gallo-romaine s'y est montrée aussi bien par des puits funéraires, dont les vases, ossements et autres objets usuels, dénotent autant de souvenirs du IIIe siècle et des mœurs de cette époque dans nos campagnes. On voit que le rôle de cette paroisse, peuplée de quinze cents âmes, fut toujours fort modeste. Citons encore aux abords du bourg un reste de voie romaine traversant l'ancien pont qui existe encore sur le Thouet, et qui était la grande artère conduisant de Poitiers à Nantes. Ce tronçon s'appelait naguère encore le *Chemin de Saint-Hilaire,* sans doute parce que le Chapitre en avait plus d'une fois pris l'entretien à sa charge, pour faciliter les communications avec son bénéfice, ou peut-être mieux, parce que des environs cette traverse servait aux populations à gagner l'église paroissiale de Saint-Hilaire, qu'elle conserva même après être devenue un prieuré de Bourgueil (a).

Saint-Hilaire de Vouzailles, au canton de Mirebeau, est Paroisse de Vouzailles.

(a) *Chartrier de Saint-Hilaire,* I, 13, 25; — M. Ledain, *La Gâtine,* p. 16.

une commune baignée par une petite rivière de même nom qui coule à deux kilomètres Ouest du bourg, et va se perdre dans le Palu, près de sa jonction avec le Clain, après être passée en vue de Champigny-le-Sec, Etables et Jaunay. C'est un groupe de neuf cents habitants, fort anciennement aggloméré si l'on croit aux obscurités gauloises de sa dénomination, qui semble avoir été le plus anciennement *Vosalia,* comme l'attestent les titres et la fin du xe siècle.... L'église, d'abord romane, fut retouchée au xvie siècle. Elle avait toujours été d'une ornementation assez simple, et semble, par des traces d'encorbellement qui lui restent du côté Nord, avoir reçu autrefois des travaux de fortification. En 989 et 991 l'abbaye de Bourgueil, avait déjà reçu de Guillaume Fier-à Bras et de la comtesse Emma la moitié de cette église, après s'être arrangés avec le Chapitre. Mais peu à peu des malentendus s'élevèrent sur la part de juridiction que chaque partie y prétendait, et ce fut le Concile d'Issoudun qui régla le différend en 1081. Néanmoins les débats se renouvelèrent et, en 1178, Alexandre III donna ordre à ses légats d'en finir sur cette question dont, en effet, nous n'entendons plus parler dans la suite. Un autre souvenir moins triste se rattache au prieuré de Vouzailles : c'est qu'en 1118, un seigneur de la Gâtine, Aimery-Léger, lui emprunta une somme de quatre-vingts sous d'or, pour les frais de son voyage en Palestine, pendant la première croisade, avec condition que, leur engageant comme garantie la terre qui venait d'eux, il la reprendrait à son retour en leur rendant l'argent emprunté (a).

Vouzailles, enclavé jusqu'en 1790 dans l'archiprêtré de Parthenay, était de la baronnie de Mirebeau. Il devint chef-lieu de canton lors de la formation des départements ; mais cette juridiction lui fut enlevée en 1801, et il devint simple commune du canton de Mirebeau, et de l'arrondissement de Poitiers.

(a) *Chartrier de Saint-Hilaire,* I, 188 ; — *La Gâtine,* p. 50 et 82.

A l'Orient, et à cinq ou six kilomètres de Poitiers, se pose, aux bords de la charmante et sinueuse rivière de la Boivre, le joli village de Béruges. *Boerigia* en 1070, est le chef-lieu d'une commune de mille habitants. Cette paisible population y vit à l'abri des bois, en face de grandioses débris d'aqueducs romains, et des ruines six fois séculaires d'un château fort pris en 1242 par saint Louis sur Hugues X de Lusignan. Le sol y révèle parfois de petits cubes arrachés à des mosaïques romaines, des monnaies gauloises et d'autres de Trajan et de Marc-Aurèle. Des vestiges encore importants attestent l'ancienne existence de demeures opulentes, villas primitives qui précédèrent de quinze siècles celles que l'œil charmé aperçoit encore dispersées pittoresquement sur les coteaux prolongés qui verdissent au loin un attrayant paysage. C'était une position que l'aristocratie des derniers temps carlovingiens n'avait pu négliger, et en 1124 y existait déjà le château fort démantelé plus tard par Louis IX. L'évêque de Poitiers, Guillaume Adélelme, avait donné l'église de Béruges à la nouvelle abbaye de Montierneuf en 1124 (a). L'année suivante, Agnès femme d'Angelbert de Lusignan, fondait le prieuré (b). Ce fut donc toujours depuis lors l'église prieurale de Saint-Gervais et Saint-Protais, soumise à l'abbaye bénédictine. Ruinée sans doute au XIII[e] siècle dans les guerres où succomba le château, elle ne tarda pas à se relever sur un plan rectangulaire à nef unique ; on y avait conservé de sa construction antérieure tout ce qui pouvait encore rappeler l'art roman avec son ornementation lourde et sévère. Ainsi était-elle encore jusqu'en 1873, lorsque détruite par la foudre le 21 janvier, elle fut remplacée par un édifice plus élégant, mais auquel il manque encore (1889) un achèvement qui attend des ressources indispensables. Ce nouveau

Paroisse de Béruges.

(a) D. Fonteneau, XIX, 173.

(b) *Ibid.* V, 17, 511, et XIX, 181.

sanctuaire reçut le vocable du Sacré-Cœur : ce fut le premier de ce nom dans le diocèse.

Béruges, dont le nom latin *Boerigia* fait songer à une origine celtique et à quelque affinité avec la Boivre appelée *Bevria* en 1110, est aujourd'hui du canton de Vouillé. Autrefois c'était un fief de haute justice, relevant de la châtellenie de Montreuil-Bonnin, la paroisse était de l'archiprêtré de Sanxay. La tour de Béruges est nommée parfois, dans certains actes du XVIIe siècle, la *tour de Ganne*, peut-être parce qu'elle avait relevé à une époque inconnue d'une autre tour de même nom, dans la baronnie de Montoiron (a).

Chaque année un pélerinage à l'église du Sacré-Cœur se renouvelle de Poitiers et des campagnes environnantes, dans la semaine qui suit la fête de Pâques.

Nieuil-sous-Passavant.

Dans cette partie du Poitou, qui fut adjugée en 1790 au département de Maine-et-Loire, se trouvait, au bord et non loin de la source de la petite rivière du Layon, la villa de Nieuil, *Niolium*, dite *sous Passavant*, parce qu'elle est posée à très peu de distance et au Nord-Est de cette petite ville, qui avait autrefois le titre de comté (b). C'est aussi dans le voisinage de Cléré, que nous reconnaissons pour avoir appartenu à saint Francaire, le père de notre saint Hilaire (c). Là semblait devoir surtout convenir un prieuré de notre grande abbaye. Mais s'il était des plus opportuns, il est aussi celui de tous qu'entourent le plus d'obscurités séculaires.

Reprenons maintenant le récit de nos faits historiques.

Guillaume Tête-d'Étoupes restaura St-Jean-d'Angély.

De Poitiers, où il s'arrêta, Louis d'Outre-Mer alla à Saint-Jean-d'Angély, où sa présence signala un fait intéressant pour l'abbaye, dont nous avons vu les commencements, et qui, détruite par les Normands en 867, avait besoin, pour se rétablir, d'une forte et généreuse protection.

(a) A la Reliandrie, commune d'Availles, canton de Vouneuil-sur-Vienne, ancienne Viguerie d'Ingrandes.

(b) Piganiol, *Descrip. topograp. de la France*, XIV, 189.

(c) V. ci-dessus, I, p. 176 et 231.

On n'avait pas oublié en Poitou que les premiers bienfaits accordés fort anciennement aux solitaires d'Angéric, leur était venu du Chapitre de Poitiers. Martin, l'abbé de Saint-Cyprien, qui avait rétabli Jumièges, était chargé aussi, par la confiance du roi, de restaurer les bâtiments, et surtout la discipline tombée en défaillance après de si violentes secousses. Guillaume Tête-d'Etoupes entra pour beaucoup dans ce grand travail, et s'employa pour une surveillance active à mener à bonne fin la régénération commencée (a). Lui-même avait pris les avances de l'œuvre, en y établissant saint Martin aussitôt son retour de Normandie. Le comte Roger, seigneur d'Angéric, et Ebles son fils, s'y étaient aussi employés. C'étaient eux qui, à la prière de l'abbé, avaient sollicité le diplôme royal. Guillaume ne se contenta pas d'avoir secondé cette remarquable bienveillance. Il y ajouta de ses propres dons et donna à l'abbaye le bourg de Muron (**21**) en Aunis, avec trois serfs de la même famille (b).

Le pape Etienne VIII intervient en faveur de Louis d'Outre-Mer.

C'est à la fin de cette année 942 que la paix fut enfin rétablie en France, grâce à l'intervention du pape Etienne VIII. Ce pontife, en effet, jugeant d'après le droit national qui avait rendu la couronne à Louis IV, et, redoutant contre lui les nouvelles menées qu'entretenaient tous les jours Hugues de France et Héribert de Vermandois, s'était décidé à employer les moyens de rigueur après avoir inutilement usé de douceur et de persuasion. Un légat apporta en France, aux chefs des révoltés, une injonction de renoncer à leur opposition déloyale, s'ils ne voulaient se voir frappés d'excommunication. Un auteur poitevin insinue à ce propos (c) que les papes prenaient indûment parti dans les débats politiques. Il n'était vraiment pas

(a) D. Fonteneau, XIII, 45.

(b) Mabillon, *Ann. Ord. S. Bened.*, ad ann. 942; — *Gall. christ.*, t. II, 1096, *ad instrum*, col. 464 et suiv.; — Besly, *Comtes de Poitou*, p. 250.

(c) *Rois et ducs d'Aquitaine*, p. 482.

dommage que cela arrivât au besoin ; s'il n'en eût été ainsi la guerre se fût prolongée. Au contraire, les principaux fauteurs de la révolte, persuadés d'ailleurs par le duc de Normandie, écoutèrent les observations du Saint-Siége, et tout rentra dans l'ordre depuis si longtemps troublé (a).

Délimitation des frontières du Poitou et de la Bretagne entre Guillaume Tête-d'Etoupes et Alain III.

Chez nous, Poitevins, il en était autrement. Nous avions près de nos frontières septentrionales un voisin remuant à l'excès, et que de récentes victoires sur les Normands avaient remis en possession de la Bretagne, d'où il les avait expulsés. C'était Alain III, dit Barbe-Torte, par allusion à l'habitude qu'il avait prise de tortiller sa barbe devenue très longue, et de la laisser pendre ainsi par une espèce de coquetterie qui n'était pas rare en ce temps (**22**). Cet Alain, en reprenant la ville de Nantes, et y asseyant son gouvernement sur la Bretagne, avait trouvé, parmi les anciennes possessions de ce pays, le territoire poitevin attenant à la rive gauche de la Loire, lequel, dès le VII[e] siècle, avait formé le comté d'Herbauges (**23**) et que le comte Lambert, par suite de sa trahison, avait annexé à la Bretagne en 843 (b). De son côté, le comte de Poitou ne pouvait méconnaître qu'à son avènement il avait trouvé les choses en cet état, et ne songeait nullement à revendiquer ce terrain possédé par la Bretagne depuis un siècle. Il y avait donc accord entre lui et Alain sur ce point, et aucun conflit n'était à craindre. Restait pourtant la question des frontières assez mal déterminées pendant les troubles venus soit des Normands soit des Bretons, toujours en guerre depuis 843. C'est de quoi les deux princes durent s'occuper à l'amiable, et non à la suite d'une guerre imaginaire qu'ont inventée des historiens peu réfléchis. Pour comprendre l'importance de cette circonscription, il faut nous reporter aux limites géographiques dans lesquelles se renfermaient alors les pays d'Herbauges, de Mauge et de

(a) *Chronic*, Flodoard, ad h. ann.

(b) V. ci-dessus, t. IV, p. 435.

Tiffauges qui, depuis 843, relevaient du comté de Nantes. Ces limites, quelles qu'elles eussent été jusque-là, partirent, après ce nouvel accord, du cours du Layon, petite rivière qui, naissant aux confins du Poitou vers Montreuil-Bellay (**24**), séparait notre province de l'Anjou et allait se perdre dans la Loire, près Chalonne (**25**), après s'être dirigée vers le Nord-Ouest. C'était donc déjà une espèce de marais assez important sur le territoire de Guillaume. De là, on tirait une ligne en suivant jusqu'à Pierrefitte (**26**), d'où elle descendait vers Ciriêres (**27**), où sont encore plusieurs anciens tumulus, d'où elle gagnait Saint-Pierre-du-Chemin (**28**). Enfin, arrivée à ce point, elle se rendait par une autre ligne plus ou moins droite jusque vers Saint-Gilles-sur-Vie ou l'île de Riez, où commençait l'Océan. Quand on a dit que c'était là à peu près tout le pays qui forma plus tard la division ecclésiastique ou doyenné de Pareds, il fallait ajouter ceux de Montaigu et d'Aizenay qui prolongent la Vendée jusqu'à ses extrêmes limites occidentales.

Ainsi le Poitou avait perdu beaucoup, diminué, par la perfidie du comte Lambert, d'une étendue de huit à dix lieues du Nord au Sud, et de plus de vingt de l'Est à l'Ouest. C'était considérable, et il est croyable que Guillaume III ne s'en consola qu'en espérant, ne fût-ce qu'après lui, une rançon quelconque reprise sur ses voisins, laquelle ramènerait l'autonomie de ses successeurs dans une si belle portion de ses Etats. C'était là en effet que surgissaient déjà, sur une terre d'aspects délicieux et aussi variée que féconde, ces collines ombreuses dont les vallées verdoyaient ses prairies ondoyées par mille ruisseaux. Là étaient de grands bois entourés de fraîches et vastes clairières où de nombreux clochers, élevés dès longtemps, se multiplieraient chaque année par des populations toujours plus nombreuses, et ces familles formées à la foi chrétienne par leur contact habituel avec les monastères et les prieurés, n'étaient rien de moins que la tige de ces héroïques paysans qui, en 1793, **Description du pays d'Herbauges.**

abreuveraient de leur sang pour leurs saintes croyances ce noble pays du bocage que l'histoire appelle déjà la Vendée militaire.

Bons rapports entre Guillaume de Poitiers et le roi Louis IV.

C'est pendant que le comte Guillaume procédait à cette opération difficile, quoique très pacifique, et visitait avec le comte de Nantes le terrain à délimiter, que Louis d'Outre-Mer, royalement reçu à Poitiers, l'excusait d'autant plus facilement de rester éloigné de chez lui en une circonstance si solennelle. Aussi le roi s'employa avec tout le bon vouloir possible à ce qui lui fut demandé : les immunités ou confirmations étaient convenues d'avance avec Guillaume, et le meilleur accord montra les deux princes s'entendant comme ils avaient toujours fait. Il faut regretter que la même loyauté n'ait pas semblé alors de mise entre Louis IV et les seigneurs dont il était le suzerain. Le 17 décembre 943, Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, mourait assassiné par le comte de Flandre Arnulfe, qui le trahissait ainsi après une conférence où il s'était agi de s'entendre à la suite d'un conflit à main armée. Le prince normand laissait ses Etats à un fils de dix ans, qui devait être bientôt Richard-sans-Peur.

Politique différente de l'un et de l'autre.

Quel mauvais génie inspira Louis d'Outre-Mer quand il se résolut à une injustice? On le comprendrait difficilement dans un prince ordinairement si pacifique et si loyal, si l'on ne savait dans quel aveuglement peuvent jeter parfois une âme faible certaines occasions inattendues. Ce prince était réduit à une royauté sans prestige, étant plus pauvre et moins doté que tous les princes ses vassaux. Il songea à réparer sa mauvaise fortune en s'emparant de la Normandie. Mais l'amour de ce peuple déjà civilisé pour le prince défunt et pour son fils, triompha de ces intentions coupables, et, après de dramatiques péripéties, dont Louis finit par être la victime, Richard resta sur son trône, et gouverna noblement jusqu'à un âge avancé. On ne voit pas que Guillaume Tête-d'Etoupes, quel que fût son attachement au roi, se soit mêlé en rien à ces injustices, et ce fut une occasion de

plus où il se garda, au milieu de tant d'événements difficiles, dans ses louables habitudes de pacifique prudence et d'inébranlable équité.

Excellent gouvernement de Guillaume III.

Ainsi voyons-nous qu'autour de lui tout respirait la paix et les œuvres qu'elle favorise. Sous ce règne l'exemple du prince porta à ces générosités qu'il exerçait si bien lui-même. Comme il continuait de seconder les efforts des moines de Saint-Cyprien pour l'agriculture et les études, les riches du siècle enrichirent aussi les communautés de ces terres qui d'abord incultes, ouvraient, sous la main et la direction des bénédictins, des sillons fertiles et fondaient des villages de laboureurs autour des abbayes et des prieurés. Au nombre de ces zélés donateurs, sachant mêler des vues d'économie politique à la pratique d'une charité éclairée, nous voyons en ce temps un certain Richard se distinguer entre tous, et se faire l'émule de Guillaume, de son frère Ebles de Limoges, et de beaucoup de seigneurs qui, par des dons entiers ou des transactions avec les monastères de Saint-Hilaire, de Saint-Cyprien, de Saint-Maixent, de Saint-Jean-d'Angély et autres, enrichissaient le pays bien plus que les moines, en procurant à ceux-ci des travaux de culture et des constructions rurales. Ces établissements couvrant bientôt les campagnes désertes, y créaient les villages florissants, qui abritèrent plus tard des populations laborieuses, formant les deux tiers de la France. Ce Richard, dont nous parlons ici, prêtre et trésorier de la cathédrale, neveu de l'évêque Frotier II, et par conséquent d'une grande maison, et d'une des plus riches familles du Poitou et du Bordelais. Possesseurs de nombreuses terres dans la viguerie d'Ingrande, il donnait souvent et beaucoup, et on le voit surtout en 942 et 943, fonder une chapelle au village de Savigny-sur-Vienne, dont les bénédictins de Saint-Cyprien firent bientôt un de leurs prieurés. Ces religieux étaient surtout l'objet de ses libéralités. Ils lui durent encore des terres pourvues de tout ce qui peut constituer plusieurs exploitations agricoles sur ce

L'archidiacre Richard, trésorier du Chapitre de Poitiers.

même domaine de Savigny, et tout ce qu'il possédait dans celui de Villiers (**29**). C'était dignement user des biens considérables hérités de son oncle, et continuer son œuvre sur les bords du Clain, comme il l'avait aimée lors de sa fondation, quand son nom avait figuré l'un des premiers parmi les nobles signataires du diplôme.

Commencement des moulins à eau.

Une remarque à faire dans toutes ces chartes de donation, c'est que les cours d'eau, si nombreux qui rafraîchissent et fertilisent les prairies et les paysages variés de notre Poitou, sont partout utilisés pour des moulins qui s'y multiplient, et témoignent d'une industrie très en vogue, aussi bien que les pêcheries sur les rivières. Il n'y avait pas encore de moulins à vent, qui nous vinrent de l'Orient après les croisades, comme les moulins à eau étaient venus d'Italie vers le v[e] siècle de notre ère (a).

Revers mérités de Louis d'Outre-Mer.

Voyage motivé de Louis IV en Aquitaine. Accueil qu'il y reçoit du comte de Poitou.

Guillaume de Poitiers s'y emploie.

Comme Louis d'Outre-Mer avait toujours à redouter contre lui une prise d'armes de la part de Hugues le Blanc, qui convoitait son comté de Bourgogne, puis d'Othon de Germanie et de Conrad, rois de Provence et de la Bourgogne transjurane, il voulait s'assurer l'Aquitaine contre les velléités qu'on pouvait y garder de quelque révolte. C'était donc un double besoin d'y veiller et de s'assurer le pays en y recevant personnellement l'hommage de ses grands vassaux. L'accueil qu'il reçut parut aussi sincère qu'empressé. Guillaume fut le premier sur les terres duquel il entra ; ce prince l'accueillit à Poitiers et l'y retint plusieurs jours en lui donnant ainsi qu'à la reine Gerberge, qui accompagnait son époux, tous les témoignages de soumission respectueuse qui rehaussaient sa propre dignité. Ils furent d'un utile exemple pour les autres seigneurs du pays. Raymond Pons, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, suivit cette impression aussi bien que son cousin Raymond I[er], comte de Rouergue, et qui tenait par le sang aux marquis de Gothie (b). Ce voyage fut donc

(a) D. Fonteneau, VI, p. 151, 153 et 157.
(b) Flodoard, *Chronic.*, ad ann. 945.

favorable aux desseins du roi qui ne trouva dans les grands vassaux d'Outre-Loire qu'une soumission condescendante d'autant moins coûteuse pour eux qu'elle ne diminuait en rien leur indépendance et qu'elle affermissait entre les pouvoirs une paix dont on sentait de plus en plus le besoin.

L'Aquitaine évita donc de retomber dans une phase nouvelle de destruction. Ailleurs il n'en fut pas ainsi. Louis IV, trop faible pour résister aux grands devenus maîtres de son territoire, méditait toujours un très illégitime empiètement sur ses voisins et une conquête qui aurait joint leurs couronnes à la sienne. Mais là encore, il fallait autant que possible éviter des luttes onéreuses et dont l'issue ne fût pas assurée. Autour de lui, il n'y avait guère que la Normandie qu'il pût envahir, car le duc Guillaume Longue-Epée, mort assassiné en 942, n'avait laissé qu'un fils de dix ans, que d'autres rivaux, comme Hugues de France, cherchèrent à détrôner aussi à leur profit. Louis, soit par des conventions avec eux, soit par des ruses qui lui réservaient une action exclusive, s'était emparé en effet de Rouen, à la grande colère des Normands qui, en regrettant leur duc qu'ils avaient aimé, restaient fidèlement attachés au jeune Richard, son fils. Mais un revers inattendu vint déjouer ces menées déloyales. Un roi de Danemarck, Harold, appelé par les Neustriens envahis, se porta tout à coup à leur secours, chassa le roi de France et ses alliés, avec lesquels il n'avait pas d'ailleurs été toujours d'accord; il rétablit le souverain enfant, si bien qu'en 945, tout finit par une bataille sanglante où Louis fut vaincu et forcé de renoncer à ses projets, ayant été fait prisonnier, ce qui donna aux Normands le loisir de remettre en bon ordre les affaires de leur jeune roi.

Soins de Guillaume III pour le bien de son peuple.

Pendant ces troubles, qui firent couler encore des flots de sang sur ce sol nouvellement livré à la civilisation, le comte de Poitiers ne s'était mêlé à aucune des intrigues qui répugnaient à son caractère franc et pacifique. Il aimait d'ailleurs à développer chez son peuple les éléments

Translation des reliques de saint Révérend.

d'amélioration morale, et ne négligeait rien de ce qui pouvait y entretenir la vie active de la religion et du bien-être matériel. C'est dans ce sens qu'il seconda avec zèle les soins que se donnèrent les moines de Saint-Cyprien pour recueillir, dans leur abbaye, le corps de saint Révérend qui y fut bientôt amené avec tous les honneurs dont on entourait alors ces solennelles cérémonies. Révérend était un saint prêtre du diocèse de Bayeux, qui, après y avoir converti beaucoup d'idolâtres par les paroles évangéliques qu'autorisaient ses nombreux miracles, s'était soustrait humblement à la réputation qu'ils lui avaient faite en venant cacher sa vie en une solitude de la Touraine, près du bourg de Nouâtre (30). Y étant mort vers la fin du IXe siècle, il fut enseveli dans l'église du lieu, où de nouveaux prodiges témoignèrent de sa sainteté. Cette église était dans l'intérieur du *Castrum* ou château. Ce fort avait été élevé comme tant d'autres contre les incursions des Normands. Quoiqu'à cette époque leurs ravages fusseut devenus moins fréquents, cependant la Touraine n'en était pas délivrée, son grand fleuve était toujours un artère qui leur en facilitait le chemin. C'est en prévision de leurs nouvelles violences qu'Aimon, abbé de Saint-Cyprien, appelé encore Aimery [a], s'employa peut-être parce qu'il avait des relations de famille avec les religieux de Sainte-Radégonde de Tours, à procurer à Poitiers un refuge aux saintes reliques, dont le dépôt fut transporté à Sainte-Croix (31). Toutefois il n'y demeura pas longtemps, car, peu après, Renaut, abbé de Saint-Jean-d'Angély, en fit une nouvelle translation dans son monastère. Il paraît, d'après la chronique de Saint-Maixent, dite de Maillezais, que Guillaume Tête-d'Etoupes, l'un des plus zélés bienfaiteurs de Saint-Jean-d'Angély, avait beaucoup approuvé ce transport, sans que nous en sachions bien la cause, et qu'il s'y prêta avec autant de

Aimon, abbé de Saint-Cyprien.

(a) *Chronic. S. Maxentii Pictaviensis,* ad ann. 943; — ap. Marchegay, *Chroniq. des Eglises d'Anjou,* p. 379.

zèle qu'il en avait mis à ouvrir au saint dépôt les portes de la ville de Poitiers (a).

Et de Saint-Jean-d'Angély.

Nous remarquons ici, d'après les mémoires du temps, que les deux abbés de Saint-Cyprien indiqués plus haut, Aimon et Rainaut, l'étaient en même temps de Saint-Jean-d'Angély. Qui plus est, pendant leur administration successive qu'avaient précédée plusieurs autres de ces doubles abbatiats, un autre abbé Martin, qui avait le premier pris le gouvernement de la maison, lorsqu'Alboin était monté en 937 sur le siége épiscopal, était vraiment le titulaire de l'abbaye, mais continuellement occupé d'affermir par des soins incessants, les monastères de Jumiéges en Normandie, de Saint-Augustin de Limoges, et d'Angély lui-même. En dépit de ces fatigues, il ne restait pas étranger à ce qui se passait à Saint-Cyprien de Poitiers (b).

Il fonde le prieuré de Nouâtre.

Nous croyons, au reste, que l'abbé Aimon pourrait avoir quelque parenté en Touraine, parce que dans le siècle suivant, on voit un seigneur de son nom donner aussi bien que sa femme aux religieux de Nouâtre, un jeune fils qu'ils y consacrèrent à la vie religieuse (c). Au reste, c'est cette même année, que fut fondée, pour le château même de Nouâtre, une église de Saint-Révérend, comme pour la dédommager de la perte du saint corps, dont on y laissa quelques reliques. Cette fondation fut l'œuvre de ce même abbé Aimon, que secondèrent des dons faits par de généreux bienfaiteurs.

Vicissitudes de Louis d'Outre-Mer.

Nous avons dit que Louis d'Outre-Mer, après sa défaite en Normandie, avait été fait prisonnier. La reine Gerberge, qui était à Laon, s'employa vivement à obtenir la liberté de son mari, d'abord en y intéressant son frère, Othon de

(a) *Gallia christ.*, II, col. 1252; — Redet, *Table raisonnée* de D. Fonteneau, p. 16.

(b) *Gallia christ.*, II, col. 1252; — Mabillon, *ann. Bénédic.*, ad ann. 943, nº 61.

(c) *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, publié par Mgr Chevalier, in-8º 1862, p. 13.

Germanie, qui s'y refusa. Elle trouva meilleur accueil près du duc de France, Hugues le Grand, qui sembla n'agir pour la délivrance du roi qu'à condition de lui voir renouveler pour la paix et l'intégrité de la Normandie, les conventions faites en 912 avec Rollon. Mais la liberté ne fut pas pour Louis le fruit de ce traité. A peine était-il signé, que Hugues retint encore le roi enfermé dans le château de Chartres. Un an se passa dans cette état de captivité, dont il ne sortit que sur les instances du roi d'Angleterre Edmond, dont Louis était le cousin. Encore fut-il obligé d'acheter cette délivrance au prix de sa ville de Laon, dont Hugues fit son domaine propre. Louis n'eut d'autre ressource, privé de sa capitale, que d'aller demander, à Aix-la-Chapelle, un asile de quelques jours à ce roi deGermanie qui avait refusé de l'aider dans son infortune (a).

Premiers abus de la féodalité.

Nous aurions passé sans nous y arrêter sur ces péripéties que nous abrégeons pourtant, s'il n'avait pas été ici d'un véritable intérêt pour l'histoire, de signaler ce rôle singulier et définitif que la féodalité s'était déjà donné dans les affaires du royaume. Ainsi nous voyons cette institution à peine éclose, prendre d'énormes développements, aux dépens de la royauté, dont la suzeraineté semble une fiction devant les grands vassaux qui la dominent déjà. Ses seigneurs sont tout, le roi n'est rien; il n'a plus de leudes qui soient les *fidèles,* les *hommes* du roi, et voici le temps venu où ce nom même va disparaître de la vie gouvernementale, comme les habitudes d'un pouvoir souverain. Tant est ardente au cœur humain la soif de l'indépendance et de cette liberté dont le nom a caché si souvent les tendances et les excès de la révolte! Il est vrai que de ces abus naîtra bientôt un ordre meilleur. La royauté, devenue plus forte, imposera un frein à ces tyrans des rois et des peuples; elle grandira au milieu d'une législation très nette et mieux conçue, et dès lors l'ère féodale aura sa dignité qui

(a) Daniel, Mezerai, d'après Flodoard et les *annales de Metz,* ad ann. 945.

relèvera le caractère monarchique dans toute l'Europe. Mais pour arriver à cette période glorieuse, il nous faudra encore quelques années de luttes intestines, et, de la part du pouvoir monarchique, des concessions qui finiront par renverser une dynastie devenue incapable à force de faiblesse et d'inhabilité.

Sage politique de Guillaume III.

Et pendant toutes ces secousses si funestes à l'autorité de Louis IV, lorsque les ducs et les comtes de la France centrale s'agitent en de continuelles séditions et dépouillent, à leur profit le souverain dont ils se reconnaissent les vassaux, notre Guillaume III a soin de demeurer en dehors de ces guerres d'orgueil et de convoitise; il garde, quand il ne peut mieux faire, une neutralité qu'il croit devoir, par une double raison, au roi dont il est le parent et de qui il tient les riches provinces devenues son apanage. C'est une conduite, qui aurait pu servir de modèle à ces grands seigneurs, car leurs guerres injustes fomentaient leur astucieuse ambition et les peuples gémissaient sous le poids de la discorde, de la faim et des maladies pestilentielles, dont mouraient en grand nombre les animaux de labour (a). Dans cette conduite de son prince, le Poitou, l'Auvergne et le Velay, trouvérent un prospérité relative bien préférable à la prétendue gloire de tous les succès militaires, que notre comte sut bien sagement dédaigner.

Usurpation des biens religieux par les abbés laïques.

Il y avait pourtant à remarquer en ce temps de déplorables abus des bénéfices ecclésiastiques, dont il profita trop, comme tant d'autres puissants, aux dépens des légitimes possesseurs. Ainsi, sous prétexte de cet abbatiat de Saint-Hilaire, dont les comtes de Poitou s'étaient affublés, les biens de l'abbaye étaient toujours à sa libre disposition. Places et revenus y dépendaient de lui, il y était le maître, et il n'hésite pas, en 956, à donner à son frére Ebles, la trésorerie du monastère, moyennant huit deniers annuels,

(a) *Chronic. Sancti Maxintii,* ann. 943.

(b) Besly, *Comtes de Poict.;* p. 253.

et une île sur l'Auzance, laquelle dépendait de son bénéfice, mais que personne n'avait le droit d'en distraire [a]. Une autre fois, c'était l'alleu en entier de Courcôme avec son église de Notre-Dame, don fait aussi par Sancie, femme d'Aymar de Poitiers, à la mense abbatiale de Saint-Hilaire, et que Guillaume en distrait pour l'annexer à la mense capitulaire. Ainsi les deux frères s'enrichisseaient à la fois, l'un par un étrange excès d'un pouvoir usurpé, l'autre s'appuyant de cette autorité supérieure pour légitimer d'intolérables exactions, qui n'allaient à rien moins qu'à dépouiller le prochain à l'abri d'une position inattaquable. C'était là un très mauvais exemple donné par de hauts personnages à ceux qui les suivraient dans la même carrière. Pour autoriser l'injustice, on ne manque pas de s'appuyer d'un passé aussi commode qu'injuste. Les abus se perpétuent et s'entourent des apparences du droit; on invoque bientôt la coutume, comme si une coutume illégale, si vieille qu'elle fût, n'était pas toujours une vieille erreur; et ainsi l'autorité toujours si précieuse, puisqu'elle est la première sauvegarde du bien social, se déprime elle-même en altérant l'esprit des meilleures institutions.

Synodes de la cathédrale.

Ce ne fut pas ainsi qu'agit, en 947, notre évêque Alboin, qui dans un synode tenu, est-il dit, selon la coutume de nos pères, au mois de mai, confirma à Saint-Cyprien les dons que lui avait faits son prédécesseur Frotier II. Il fit rendre justice à cette abbaye à propos d'empiétements commis sur les possessions du prieuré bénédictin de Saint-Maixent-le-Petit. On voyait bien les évêques donner souvent des terres et des églises à des établissements religieux; on les voyait confirmer avec empressement les possessions que ceux-ci avaient reçues antérieurement à leur épiscopat: mais ce qu'ils donnaient était de leur patrimoine propre; ils ne le revendiquaient jamais, et à plus forte raison ils ne dépouillaient ni leur Chapitre ni les dignitaires qui en avaient

(a) Dont nous avons parlé ci-dessus, t. V, 310.

la direction. Les canons, auxquels ils ne songeaient pas à se soustraire, dirigeaient leur conduite et leur gouvernement, et ces lois avaient, en cas de besoin, l'appui du Saint-Siège, juge en dernier ressort de tous les différends, et aux décisions duquel on ne s'exposait pas volontiers. C'est toujours là le caractère du droit canonique. Nous permettra-t-on de supposer ici que si l'exercice du pouvoir civil avait toujours été réglé d'après une constitution aussi simple et aussi solide, le monde n'y eût rien perdu pour sa tranquillité séculaire, la bonne tenue des Etats, le bonheur des peuples et la dignité des souverains ?.

Ces synodes de la cathédrale de Poitiers, comme ceux de tous les autres, étaient déjà tenus selon la coutume des anciens, y dit-on, et tels qu'ils le furent ensuite jusqu'à nous, à quelques détails près qui tiennent à la diversité des temps. C'était pour cette année l'assemblée générale tenue au mois de mai, après Pâques, et où se trouvait convoqué tout le Chapitre avec ses dignitaires et ses officiers, et présidée par l'Evêque. Nous avons dit qu'au besoin ce synode prenait le caractère d'un tribunal, l'Evêque y écoutant les observations à faire sur les choses du clergé, les plaintes contre les abus, et y jugeant de tout, non pas seul, mais sur l'avis de ses assesseurs, et ne se séparant jamais, pour ses décisions, des chanoines, des prêtres et des abbés et autres gradués qui l'y assistaient (a). Nous devons conclure aussi de l'inspection des signatures apposées à la fin des actes de ce synode, et de plusieurs autres de ce temps, que, parmi les chanoines du Chapitre cathédral, tous n'étaient pas élevés à la dignité du sacerdoce, car on n'en voit qu'un petit nombre s'attribuer ce titre, ce qui n'eût pas été si tous les membres en avaient eu le droit. Caractère général de ces assemblées.

Une longue période de dix ans et plus se passa encore en luttes sanglantes entre les ambitieux qui se disputaient la France neustrienne, la Champagne, la Normandie et la Guerres civiles entretenues par les grands feudataires

(a) *Gallia christ.*, ub sup., II, col. 1160; — *Instrumenta*, col. 329; — Mabillon, *Annal. bénédict.*, ad ann. 943; — Besly, *Evêq. de Poict.*, p. 42.

Bourgogne, théâtres tour à tour de contestations et de guerres que signalèrent surtout la violence et la mauvaise foi. La victime la plus remarquable de ces querelles fut toujours Louis d'Outre-Mer, qui n'y reconquit sa ville de Laon qu'au prix de grands sacrifices et après plusieurs combats où il perdit toujours beaucoup d'hommes et d'argent, ce qui dura de 946 jusque vers le milieu de 948. On trouve dans ces amères disputes, où la loyauté manquait toujours, un des premiers exemples de cette malheureuse ténacité à des idées fausses que montrèrent trop souvent dans la suite, et en trop grand nombre, des coupables qu'aveuglent sans cesse des passions que la religion seule pourrait guérir. Hugues le Blanc, celui des grands vassaux qui s'était montré le plus acharné contre Louis IV, fut menacé d'excommunication au concile d'Ingelheim (32), tenu cette année, s'il ne déposait pas les armes. Il persista dans son opposition malgré la sentence portée enfin contre lui peu de temps après par un concile de Trèves. La brutalité de ses habitudes l'emporta dans cette tête altière sur la crainte de Dieu et le malheur de se séparer de l'Eglise. Il n'en persista pas moins deux ans de plus dans sa révolte et il fallut, en 950, que le roi de Germanie Othon s'entremît entre les deux antagonistes pour amener la fin des hostilités (a). Ce mépris de l'autorité de l'Eglise ne durait jamais longtemps dans ces têtes bizarres, à qui leurs passions parlaient souvent plus haut que le devoir, et nous aurons plus d'une fois occasion de l'observer dans les puissants usurpateurs des biens ecclésiastiques : mais aussi l'histoire nous les montre presque toujours payant dès ce monde, par quelque catastrophe suprême, la part qu'ils ont prise de ces désordres, ou persistant d'y contribuer en des rôles que la postérité ne leur pardonnera pas.

Et surtout par Hugues le Grand.

Les marais salants de l'Aunis et leurs développements au milieu du xe siècle.

Le gouvernement de Guillaume Tête-d'Etoupes vit donner

(a) *Concile gallic.*, t. IX, p. 620 ; — Longueval, *Hist. de l'Eglise gall.*, VIII, 340 et 39.

un magnifique développement aux salines de l'Aunis, qui trouvaient à cette industrie une grande ressource pour son commerce local, et vit s'établir par lui de nombreuses relations avec le Poitou et quelques autres provinces plus méridionales de l'Aquitaine. Des particuliers de Poitiers ou des environs possédaient même jusqu'à de vastes étendues de ces marais, et nous voyons par un acte de 949 une noble femme Milésinde et Ricburge sa fille donner à l'abbaye de Saint-Cyprien, qui leur est chère, cent aires de ces marais dans une contrée du pays, et quarante-cinq dans une autre; ces aires se trouvaient dans les vigueries d'Aunay et de Brioux, dont nous avons parlé en temps et lieu (a); à ce don était ajouté celui de plusieurs terres aux environs. C'est probablement cette même Milésinde qui, l'année suivante, d'accord avec son mari, donna aux mêmes religieux d'assez riches propriétés dans les vigueries de Vivone, aux villages de Batresse et de Baytré (33). C'était le temps, au reste, où ce genre d'industrie se développant beaucoup par le succès qu'il avait eu depuis un siècle, tendait à s'élargir d'autant plus, et allait devenir l'objet de donations plus fréquentes et plus considérables. Pour les salines comme pour les propriétés rurales, c'était aussi une bonne inspiration de les donner à des moines dont le zèle laborieux, l'esprit d'ordre et l'entente des affaires rurales, assuraient la bonne tenue et les rendements plus fructueux.

Mort de Raymond Pons. — Importance de son héritage.

L'Aquitaine perdit, en 950, son duc Raymond Pons, qui était aussi comte de Toulouse. Selon son désir, il fut enterré à Thomières, dans l'abbaye de Saint-Pons, qu'il avait fondée dans l'intention d'y reposer. Ses possessions avaient une vaste étendue, car, outre le comté de Toulouse, elles comprenaient ceux de Carcassonne et de Razès, puis en commun avec son cousin Raymond Ier, comte de Rouergue, ceux de Narbonne, de Nîmes, de Lodève, de Béziers et

(a) V. sur les Vigueries de Brioux et d'Aunay, ci-dessus, *ad ann.* 890.

d'Aydé, puis la même part dans ceux de l'Albigeois, du Quercy et du Vivarais. Il avait encore la moitié du marquisat de Gothie. En plus, il possédait l'Auvergne et le Velay depuis la mort du neveu de Guillaume le Pieux. Ainsi, son titre de duc d'Aquitaine lui avait valu de régner de la Loire aux Pyrénées, et du Rhône à la Méditerranée. Un pareil titre équivalait certainement à une royauté. Mais ce qui valait mieux pour ses peuples que cette gloire humaine, c'était le zèle chrétien que Pons mit toujours à les rendre heureux, en leur conservant la paix, autant que les circonstances le lui permirent, et en leur donnant les meilleurs exemples de désintéressement, de bravoure et de religion.

Expédition de Louis d'Outre-Mer en Poitou.

Raymond avait laissé trois enfants en bas âge, dont l'aîné, Guillaume Taillefer, devait succéder à ses nombreux et riches domaines. La plus brillante portion lui en fut pourtant enlevée par un événement qu'il n'était pas facile de prévoir. A peine en effet Louis d'Outre-Mer eut-il appris que cette belle succession était ouverte, qu'aussitôt il résolut de rétablir son pouvoir en Aquitaine et d'en donner le gouvernement à quelqu'un dont il fut sûr. Quelques doutes qui puissent survenir à l'égard d'un projet aussi hardi et si peu approuvable en apparence, nous allons voir que des raisons de haute politique semblaient légitimer une telle entreprise. Il se mit donc à la tête d'une armée et se rendit dans le midi en traversant la Bourgogne. Sa marche y était rapide et il trouva bientôt le comte de Vienne, Charles Constantin, qui ne s'était jamais détaché de lui, et Etienne II[e] du nom, qui était évêque de Clermont et de la maison d'Auvergne. A Mâcon, il se vit également bien reçu par le comte Leotalde. Ce fut là aussi qu'accourut le comte de Poitiers Guillaume III, qui était toujours resté fidèle à Louis, et que pour cette raison celui-ci avait toujours aimé. Ce fut l'occasion de lui en donner une preuve. Quoique les lois féodales déjà solidement établies assurassent à Taillefer la couronne ducale de son père, Louis, qui n'entrait pas

pour rien dans le pays où il se croyait autorisé par son titre de roi de France à remettre tout sous sa domination, comprit d'autant mieux que ce serait annuler ce plan que de laisser la domination du pays entre les mains d'un enfant, qui serait forcément représenté au pouvoir par quelque vassal agissant dans ses intérêts personnels et gardant sous sa dépendance l'Aquitaine tout entière. Car le nouveau duc, en qualité de premier vassal, se serait assuré au nom du système féodal l'obéissance de tous les vassaux secondaires.

Le roi avait d'ailleurs à éviter, outre la régence, un contradicteur qui n'aurait pas manqué d'y prendre le rôle que Hugues le Grand s'était fait dans la France centrale. Il se souvint donc des services que lui avait rendus le comte de Poitiers, il n'oublia pas qu'il était son cousin germain et considéra, comme une raison non moins décisive (et c'était la meilleure), que son prédécesseur, Charles le Simple, avait donné cette même couronne à Ebles Manzer, qu'en avaient seules dépouillé les révoltes des derniers temps. C'est pourquoi, rendant aussi à Guillaume Tête-d'Etoupes l'Auvergne et le Velay, qui avaient été annexés au duché d'Aquitaine, il le nomma à ce duché, et l'investit ainsi de la plus vaste puissance dans ce beau pays qui florissait de la Loire à la Méditerranée. Les motifs qui avaient déterminé Louis à cet arrangement sont assez valables d'eux-mêmes pour qu'on puisse croire que Guillaume eut peu besoin de solliciter de telles faveurs. Son esprit pacifique et le peu de désir qu'il avait montré jusqu'alors de s'élever et de s'agrandir ne le persuada pas moins. Ne lui était-il pas facile de comprendre aussi qu'à cette mesure, dont il bénéficiait sans l'avoir ambitionnée, était attachée la paix de cette grande région menacée de guerres civiles et d'incalculables calamités par cette régence fictive que Louis avait songé surtout à éviter. En face de ces puissantes considérations rivales, rien ne s'offrait ni de plus politique ni de mieux entendu que le parti inventé par le roi de France et accepté

Guillaume III devient duc d'Aquitaine.

Côté politique et moral de cet événement.

par le comte de Poitou. Il n'y avait plus sur ces terres immenses qu'un seul pouvoir qui était encore celui du roi de France par la suzeraineté qui lui en était assurée. Quoi qu'il en fût des intérêts lésés de la famille des Raymons, on ne peut voir dans cette opération qu'un acte de sagesse conseillé pour les véritables avantages du pays, lequel d'ailleurs s'accomplissait sans manquer en rien aux règles les plus strictes des lois établies et du devoir. Ce n'est pas à dire que tout est fini avec cette question. Jusqu'à ce qu'une royauté solidement assise vienne protéger les droits de tous en s'affirmant à elle-même l'énergie qui lui avait manqué depuis Charlemagne, il faudra encore que le droit se débatte contre l'intrigue. Les menées de cour tenteront d'ébranler entre les mains de Guillaume III le sceptre du duché d'Aquitaine, mais il saura le tenir ferme, il finira par le fixer dans l'héritage de ses descendants, et c'est vraiment de cette année 951 que les souverains du Poitou régiront la glorieuse contrée qu'avait possédée au même titre leur oncle saint Guillaume de Gellonne. Dès lors Poitiers devint la capitale de l'Aquitaine, ses comtes y demeurèrent comme au siège de leur gouvernement, et c'est de là que partira, comme de son centre, le grand mouvement qui fera sans contredit de cette province, jusqu'au dernier rejeton de la famille, le plus riche et le plus beau des fiefs de la couronne de France.



NOTES DU LIVRE XLI

Note 1

Belleville, *Bellavilla*, ancienne seigneurie du doyenné de Mareuil (Vendée), dont le plus ancien titre semble de 1228, où il est question d'un Maurice de Belleville, seigneur du lieu. C'était dès ce temps une paroisse de Sainte-Anne, dont il ne faut pas confondre le nom avec celui d'une ancienne paroisse du diocèse de Saintes, aujourd'hui de celui de Poitiers, au canton de Beauvoir (Deux-Sèvres). Belleville a aujourd'hui 1,200 habitants ; il appartient au canton du Poiré-sur-Vie. Son église est du beau style du commencement du XIII[e] siècle. C'était un prieuré-cure de l'abbaye de Nieuil et que l'évêque de Luçon conférait, et plus tard l'abbé d'Angles. — Blanche-Lande, qui dépendait de la paroisse, était une commanderie du Temple.

Note 2

Cet événement qui n'a pu se faire, comme le dit la charte, qu'après la mort d'Ebles, *post mortens Eboli*, est donc indiqué à tort par les copistes de la charte comme étant de 932.

Note 3

Le Prepson ou Pré-Pesson, a pris ce nom de la fontaine qui lui donne naissance dans la commune d'Amberre. Il s'appelait alors *Kadelena*, puis le *Jacquelin*. Il se jette dans la Dive, à Montcontour.

Note 4

On appelait personnat dans une église collégiale, un bénéfice qui donnait au titulaire la préséance sur les autres chanoines.

Note 5

Cette date, que quelques-uns ont reculée jusqu'au 15 juillet 936, est rectifiée d'après le chiffre que nous lui donnons ici par celle de la charte originale de la consécration de l'église Saint-Cyprien qui dit 936, *sous le règne de Raoul*. En juillet, on n'était plus sous ce règne qui était fini depuis sept mois. Cette erreur, qui s'est répétée sans assez de discernement, a pu venir de quelques chroniqueurs oublieux des 6 mois d'interrègne qui s'écoulèrent entre la mort de Raoul et le sacre de Louis IV.

Note 6

Cf. *Archives historiques du Poitou,* III, XXIV, d'où résulte que l'abbé ici désigné sous le nom d'Alboin était autre que l'évêque de Poitiers. L'abbé de Charroux, cette année, ne pouvait être Alboin, d'après les actes cités dans le même ouvrage, n° 553, p. 326. — Toute l'erreur est dans ce fait, qu'il y eut deux Alboin, dont l'un était évêque de Poitiers, pendant que l'autre était abbé de Charroux.

Note 7

V. Notre *Histoire de la Cathédrale de Poitiers,* t. II, p. 56 et suiv. — Nous avons dit à tort, à l'endroit cité ici, qu'un synode de 1280 était le premier dont nos archives conservent les traces. Nous parlions ainsi, faute de renseignements que nous avons pu découvrir plus tard, et qui établissent historiquement le synode tenu par Alboin en 937.

Note 8

Béthines, de *Vico Bethinas,* en 938, et, en 1184, *Sancti Petri de Bathinis,* ancien prieuré-cure de l'abbaye de Saint-Savin, aujourd'hui bourg de 1,300 âmes, du canton de Saint-Savin, et dont le territoire est coupée par les vallées du Saleron. L'église paroissiale n'a plus que sa nef unique où se gardent des traces de son ancienne forme latine du XIe siècle. Le clocher a trois zones carrées terminées par une pyramide octogone en pierres. Béthines était, en 1789, de l'archiprêtré de Montmorillon et de la châtellenie du Blanc (Indre).

Note 9

Saint-Pons de Thaumières, *Sanctus Pontius Thomeriarum,* est devenue une simple petite ville du diocèse de Montpellier, chef-lieu d'arrondissement de l'Hérault. Sa fondation est de 936 et commence par une colonie de bénédictins venus de l'abbaye de Saint-Gérud d'Aurillac. C'est une population qui ne dépasse pas 6 à 7,000 âmes. Thaumières était le nom de l'endroit où l'abbaye fut élevé, entre Pézenas et Carcassonne.

Note 10

Chantauge, *Cantogilum,* est un bourg de 900 âmes qui était au diocèse du Puy lors de l'établissement de l'abbaye. C'est maintenant du canton de Linges, dans la Haute-Loire, l'abbaye était devenue, avant 1789, un simple prieuré conventuel dépendant de la Chaise-Dieu, en Auvergne.

NOTE 11

Vendœuvre, *Vendobria, Vendabricum*, gros bourg de 3 à 4 mille âmes, dont le territoire est traversé par le Pallu, qui commence aux environs de Mirebeau et se perd dans le Clain au-dessus de Dissais, vis-à-vis de Saint-Cyr. C'est un lieu d'origine celtique où furent trouvées, vers 1822, des monnaies gauloises. La culture y est variée et fructueuse. Son église ogivale de Saint-Aventin était de Saint-Pierre en 973; par conséquent, elle a dû être rebâtie au XIIIe ou XVe siècle, c'est peut-être alors qu'on aura substitué, à l'occasion des quelques reliques, au vocable de Saint-Pierre celui de Saint-Aventin, non l'évêque de Chartres, quoiqu'il soit honoré le 4 février, mais le confesseur de l'église de Bourges, dont la fête se célèbre le même jour, sous un rite différent. Cette église est encore de belle apparence par sa voûte et son clocher, tour carrée surmontée d'une pyramide octogone. Cette paroisse semble avoir été de fondation épiscopale, car, avant la Révolution, elle ne relevait d'aucun archiprêtré, d'aucun doyenné, mais de l'évêque seul, et de sa *chambre* selon que le Pouillé du B. Gauthier de Bruges l'établit à la fin du XIIIe siècle, comme de temps immémorial. Ceci ne contredit pas ce qu'affirme, dans son *Dictionnaire de la Vienne*, notre docte confrère, M. Redet, attribuant la paroisse de Vendœuvre à l'archiprêtré de Dissais. On sait que cet archiprêtré était appelé *Sedis* ou *du Siège*, parce qu'il relevait de l'évêque seul. Il y a, au reste, beaucoup de confusion à ce sujet dans le Pouillé que nous citons ici, mais la pratique n'en avait pas moins conservé à Vendœuvre la juridiction épiscopale.

A cette église était attachée une commanderie dont les biens furent unis, en 1695, à ceux de l'hôpital général de Poitiers.

La châtellenie de Vendœuvre appartenait à l'évêque de Poitiers, mais en partie seulement. C'était à titre de seigneur châtelain que Claude de Husson, qui siégea de 1510 à 1521, érigea le fief de Bonivet en châtellenie en faveur de l'amiral de France Guillaume Gouffier, qui y fit construire à grands frais, avec des merveilles de grandiose dans l'ensemble, et de délicatesse dans d'innombrables sculptures, le château dont les ruines sitôt venues étonnent encore, à une lieue au Sud-Est de Vendœuvre. Ces ruines sont dues à un Henri du Chasteigner qui, ayant reçu le château en partage, en 1788, et ne pouvant le garder, eut la malheureuse gloriole de ne pas vouloir qu'un autre le possédât après lui, et le vendit à un autre vandale, qui le démolit, et se procura quelque peu d'or avec ses débris.

Bonivet est connu dans les chartes depuis 1317 où il est nommé *de Boniteta*. Il était déjà seigneurie en 1481.

Les *Tours Milandes* ont gardé leur nom d'une maison rurale située à petite distance et au Nord-Ouest de Vendœuvre, et que signalent, épars sur le sol voisin, des réstes de constructions romaines. Mais ce nom, perpétué depuis bien des siècles, indique très bien une habitation qui doit avoir quelque valeur au moyen âge, quand elle appartenait peut-être à la seigneurie voisine de Cheneché.

Un ancien fief, avec château, relevait de la châtellenie de Vendœuvre, à deux kilomètres au Sud du bourg. Le lieu se partage en deux hameaux, les grandes et les petites *Roches*. C'est aux premières que fut reconstruit, au XVI[e] siècle, le joli château de ce nom, qui domine les vallées et le coteau voisins de ses toitures aiguës et de ses tours élégantes.

NOTE 12

Marigny-Brizay, *Marignacum* en 1123. — On trouve dans Martial et dans Ammien Marcellin, le nom d'homme, *Mariacus,* qui peut avoir été donné durant l'époque gallo-romaine à ce lieu, il doit lui-même son surnom au château voisin de Brizay, ancien fief qui relevait de la tour de Beaumont. Marigny est un bourg de 900 âmes, aux origines celtiques, comme l'attestait encore, en 1247, la *pierre soupéze,* dolmen aujourd'hui détruit. Un manoir du moyen âge, appelé la Tourette, s'élève sur la colline septentrionale, percé encore de ses machicoulis pittoresques. L'église de Saint-Etienne, dans l'enceinte du château, releva jusqu'au XV[e] siècle, du chefcier de la cathédrale, qui passa au Chapitre lui-même lequel en disposa après l'extinction de ce bénéfice. La chapelle du château était dédiée à saint Fabien, et à la présentation du seigneur de Brizay. C'était non loin de là, et près Bonivet, qu'étaient la seigneurie de Ligny et le prieuré de Saint-Filbert qui furent donnés à la Résurrection par le Chapitre de Saint-Pierre. Ce dernier était à la disposition de l'abbé de Saint-Cyprien. En 987, un neveu de l'évêque Alboin, et de son nom, était devenu possesseur d'une chapelle sous le vocable de la Saint-Vierge et de saint Filbert, dans la viguerie de Colombier et dans le village appelé Surin, la donna au même monastère.

NOTE 13

Dol, *Dola Britonum*, évêché établi en 844 avec titre de métropole par le duc des Bretons Noménoé, mais rendu à la métropole de Tours par le pape Innocent III, en 1209. La petite ville n'est plus qu'un chef-lieu de canton d'Ile-et-Vilaine, avec une population de quatre à cinq mille âmes, non loin de la baie du mont Saint-Michel.

NOTE 14

Saint-Brieuc, *Burgus Sancti Brioci,* tire son origine d'une abbaye fondée vers 490 en l'honneur de Saint-Etienne, par saint Brioc, moine anglo-saxon. Cet évêché, par ce même caprice du duc Noménoé, qui avait fait de Dol une métropole, fut soumis à ce siège en 844, et revint sous la juridiction de Tours par la même raison que Dol, en 1209. — Ce siège, aboli en 1790, fut rétabli par le Concordat de 1802; il appartient aujourd'hui à l'archevêché de Rennes, érigé en 1859. — C'est une ville de 14,000 âmes, chef-lieu des Côtes-du-Nord.

NOTE 15

Cunault, *Cunaldum,* village de 300 habitants, canton de Gennes (Maine-et-Loire), c'était une ancienne abbaye fondée en 632 par Dagobert, dont l'église fut reconstruite aux XIe et XIIe siècles et reste, après sa décadence, une des plus curieuses par la beauté de son architecture et les richesses symboliques de son ornementation. (V. Bodin, *Recherches sur l'Anjou,* I, 95).

NOTE 16

Messay, *Messayum, Messiacum,* paroisse de Saint-Filbert, en Loudunais, du canton de Moncontour, elle est réunie à celle de Sainte-Clair, et n'a que 350 habitants, son église romane est un rectangle du XIe siècle, à chevet droit, dont le chœur seul est voûté en ogive d'une époque moins reculée. Elle fut tour à tour à la collation du prieur de Notre-Dame de Loudun, et de l'évêque de Poitiers.

NOTE 17

Saint-Prudent, aujourd'hui *Saint-Prouant,* selon la prononciation du pays, a eu, jusqu'en 1790, son autonomie comme paroisse, et se vit réunie, en 1801, à celle de Monsireigne pour former avec elle une agglomération de dix-huit cents habitants, et une seule commune du canton de Chantonnay, en Vendée. Ce sont, au reste, deux églises qui semblent jouer de malheur quant aux notions qui pourraient leur donner quelque notoriété historique. Les manuscrits en ont tellement défiguré les noms, qu'on s'étonne toujours, en leur en découvrant un de plus, de les trouver tous méconnaissables sous la plume d'ignorissimes copistes qui en ont tant écrit au hasard. Croirait-on, par exemple, que Monsireigne, que *le grand Gauthier* traduit au commencement du XIVe siècle par *Mons Yrenée* (nous croyons que cette fois il est dans le vrai), est suivi de Pouillés diocésains qui, au XVIe siècle, disent *de Monte Aranco?* En 1640,

celui d'Alliot cite conjointement au prieuré une cure de Montravers, dépendant de Saint-Michel-en-l'Herm. *Le Livre rouge*, Pouillé de Luçon, dit au XVIIIe siècle *Prioratus de Monte arrancat des Rodoners*. A la même époque, D. Fonteneau dit encore Notre-Dame de *Monsireigne*, et l'abbé Aillery, dans son Pouillé d'où nous tirons tout ce qui précède (p. 97), résume le tout en indiquant comme tiré des anciennes chartes le nom encore plus obscur de *Montiniaco*, lequel ressemble autant à Monsireigne *que Limonum* à *Pictavis*. Comme un historien est bien renseigné quand il n'a que des documents de cette espèce !

Autre chose est-il de Saint-Prouant. Quelle que puisse être la nuit qui enveloppe ce nom, et dont l'épaisseur s'augmente encore d'une équivoque trop souvent admise, toujours est-il qu'on peut la dissiper, et en tirer la lumière la plus éclatante. Ce qui embarrasse donc sur Saint-Prouant, c'est qu'au lieu de son nom latin *Prudentius*, on lui a donné sans façon celui de *Prœjectus*, qui est en réalité saint Projet, évêque d'Imola, que le pape saint Célestin délégua en 331 pour le représenter au concile d'Ephèse, où Nestorius fut condamné. On sait peu de chose sur le saint personnage, et rien ne dit quelles relations avec le bas Poitou auront pu l'y faire honorer, quoiqu'il ait eu autrefois un culte fixe comme sa fête, au 23 septembre dans une paroisse de son nom, depuis longtemps réunie à celle de la chapelle bâtie près Niort. En dépit de cette constatation, restée très certaine, on ne conçoit peu comment la confusion a pu se faire de ce saint Projet avec saint Prudent qui a pour lui au contraire les plus sérieux témoignages. En effet, nous avons fait remarquer l'analogie frappante qui existe dans le langage vendéen entre *Prudent* et *Prouant* qui n'est qu'une manière plus alliptique et plus facile de prononcer le mot, ajoutons que plusieurs des martyrologes qui produisent ce nom, ajoutent : *Prudent* ou *Prudents*, d'autres disent *Prouent* ou *Prouents*. » Pourquoi ce s final sinon qu'il indique la latinité primitive du mot *Prudentius ?* mais voici surtout ce qui nous touche le plus. Les Bollandistes, et après eux leur docte abréviateur Mgr Guérin, indiquent au 6 octobre un saint Prudent, mis à mort par les Vandales, en haine de Jésus-Christ, en 613 au diocèse de Langres. Or voici que, toujours d'après les mêmes autorités, son corps, retrouvé dans sa première sépulture, fut transporté au monastère d'Atorne, appelé la Fontaine de Bêze, par Gailon, évêque de Langres, entre 880 et 888. Si nous remarquons que cet évêque avait été abbé de Noirmoutier et de Tournus, où des Poitevins étaient alors depuis longtemps implantés, comment ne pas trouver naturel que les moines du prieuré de Monsireigne qui

étaient bénédictins, ayant obtenu de ces reliques, et qu'ils aient élevé dans leur voisinage une église où elles furent déposées, et qui fut bientôt érigée en paroisse? On peut même raisonnablement conjecturer que cette église ayant eu le double vocable de Saint-Mathurin et de Saint-Prudent, le premier était peut-être déjà en usage avant la réception des reliques, que l'église remonterait donc au-delà de l'an 880, et que c'est vers cette époque, reconnue bien authentique, que le nom de *Saint-Prudentius* lui fut donné avec une portion de ses reliques. Enfin le 6 octobre était la fête de saint Prudent au diocèse de Luçon. On le voit mentionné à cette date dans le rituel réimprimé sous l'épiscopat de Mgr Soyer. Pourquoi n'en est-il plus aucune mention ni dans le propre *actuel*, ni dans le missel par conséquent, ni dans aucune biographie diocésaine? nous déplorons d'autant plus ce silence, que Saint-Prouant est redevenu une église paroissiale depuis que, grâce à une bonne inspiration de Mgr Delamarre et au zèle du vénérable chanoine du Tressay, alors curé de Chantonnay, celui-ci reconstitua vers 1860 la paroisse déchue, où 600 catholiques entouraient 200 protestants. Quelques-uns de ces derniers contribuèrent même avec une louable bienveillance aux frais relativement énormes que nécessita cette reconnaissance, et depuis lors la commune recouvra sa succursale et a toujours eu un curé.

Nous souhaitons que cette note, en éclairant un peu mieux que par le passé sur ce qu'on peut savoir de saint Prouant, contribue à ranimer son culte dans une contrée où nos pères l'avaient reçu avec tant de foi, et où saint Mathurin figure encore dans l'*Ordo*.

Complétons ce qui précède en disant que Saint-Prouant est un bourg de l'arrondissement de la Roche-sur-Yon. Le point central est établi avec une église moderne et 7 à 800 habitants, sur une hauteur, à une petite distance du Lay, qui coule dans la plaine auprès de la côte. Là, on le voit maintenant, d'anciens souvenirs méritent d'être consacrés comme ayant une page intéressante dans l'histoire du pays.

Note 18

Pour les affaires de négoce et des finances, les Juifs ont réellement inventé *les Lettres de change* telles quelles existent encore après avoir été réglées par des ordonnances de Philippe le Bel en 1304 et de Louis XI en 1462. (V. Ducange, V° *Cambium.*)

Note 19

La main-ferme était une concession à vie, faite à condition d'une redevance annuelle. Cette concession pouvait être aussi héréditaire. C'était l'opposé de la main-morte qui s'appliquait à des biens qui ne

payaient rien au censeur, parce qu'ils appartenaient à des congrégations ecclésiastiques ou laïques, et qui se transmettaient sans que le seigneur y pût prélever aucun droit; mais ce privilège était compensé d'avance en faveur du gouvernement dont la législation paraissait se relâcher si considérablement : car toute corporation était tenue, en acquérant un bien quelconque, de payer une indemnité au seigneur, et se trouvait obligé, en outre, à un droit élevé d'amortissement. Ces dispositions remontaient à l'édit de Piste donné par Charles le Chauve, en 862. On voit ce que valaient ces criailleries, si souvent élevées par les ennemis du clergé, sous prétexte de *main-morte*. Elles étaient poussées d'aussi mauvaise foi que tant d'autres dont on a fait autant de mensonges historiques, sous les noms horribles de droits féodaux, de dîmes, de servage et d'ancien régime. On dirait qu'il y a des latitudes où une partie de l'espèce humaine est tombée à l'état d'imbécillité. — Mais l'autre moitié, qu'est-elle ?

Voir, sur cette question et ce qu'il en faut penser, ce que nous en avons dit dans l'*Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, t. II, p. 200, 377 et 409.

NOTE 20

Le Cébron, ruisseau qui part des environs de Viennay, non loin de Gourgé, et délimite ces deux paroisses au Sud de cette dernière, et va se jeter à l'Est dans le Thoué, qui borne lui-même à l'Ouest, et du Sud au Nord, le territoire de Gourgé.

NOTE 21

Muron, aujourd'hui village de 1,200 âmes, canton de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort (Charente-Inférieure).

NOTE 22

Pour peu qu'on eût aimé à s'arrêter dans nos églises romanes sous les modillons qui en décorent les abords ou l'intérieur, on aura vu de nombreuses figures parées d'une barbe ainsi apprêtée, ou d'une chevelure dont les tresses s'épanchent sur les épaules en retombant sur chaque côté de la poitrine. Notre magnifique cathédrale de Poitiers offre, dans le pourtour si grandiose de ses vastes nefs, de curieux spécimens de cette parure excentrique. C'était, au XIIe siècle, les symboles de ces nations barbares, vaincues par l'Eglise dont elles avaient embrassé la foi. Ce pouvait être aussi la physionomie plus ou moins avenante de ces chefs Normands ou Bretons qui, après s'être si longtemps débattus contre elle, lui avaient enfin soumis avec eux-mêmes les hordes si longtemps rebelles ou

ennemies. C'est ainsi que l'art du moyen âge, trop méconnu de ses téméraires contemporains, parlait aux fidèles en leur montrant, dans les types de ces races barbares, les triomphes sur la terre de cette foi à qui la conquête du monde fut toujours promise, et qui a toujours inscrit sur les murs de ses temples des souvenirs destinés à instruire et à encourager.

Note 23

La Chronique de Nantes qui note ce fait de délimitation, ne parle d'aucun différend survenu à ce propos et n'eût pas manqué de le mentionner. Tout ce qu'ont voulu en dire les chroniqueurs modernes n'est donc aucunement fondé, et n'a servi qu'à embarrasser les écrivains sérieux qui, pour écrire l'histoire, cherchent avant tout des preuves historiques au lieu de se lancer dans des conjectures que rien ne justifie et que personne ne peut adopter. Ainsi donc il n'y eut pas de guerre entre Alain IV et Guillaume III; aucune défaite dont on ait la moindre trace ne fut infligée à ce dernier, et personne ne peut l'accuser ni d'avoir été vaincu, ni d'avoir fait à son vainqueur une concession peu honorable.

On a donc faussé la Chronique de Nantes en croyant y lire ce qu'elle n'a jamais dit, à savoir qu'Alain III n'avait reçu le comté d'Herbauges de Guillaume III, qui ne le lui a jamais donné qu'en usufruit, et qu'il en jouit ainsi très paisiblement jusqu'à la fin de sa vie. (La Fontenelle, *Histoire des Ducs d'Aquitaine*, p. 482.) On oubliait donc qu'Alain était en décembre de cette même année 943, et que la convention faite entre lui et Guillaume n'exista plus du moment où celui-ci devint duc d'Aquitaine en 951? outre cette capitale erreur de Dufour, il a enchevêtré dans un style incompréhensible, une si singulière géographie à l'égard du Layon et du Lay, qu'il nous fait suivre celui-ci jusqu'à la mer, ce qui aurait étendu la possession d'Alain jusqu'aux extrémités méridionales de la Vendée: puis il équivoque sur le fond de l'affaire en disant qu'Alain garda le pays cédé pendant toute la durée d'une vie tranquille.

Note 24

Montreuil-Bellay, chef-lieu de canton de 3,000 âmes de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Note 25

Chalonne, *Calona*, petite ville d'Anjou (Maine-et-Loire), sur la rive gauche de la Loire, chef-lieu de canton; 6,000 habitants. Sa position lui a rendu très cruelles les guerres de la Vendée.

NOTE 26

Pierrefitte, *Petra ficta* ou *fixa*. Cette partie du Poitou qui forma le département des Deux-Sèvres, n'était pas dépourvue, plus que la Vienne et la Vendée, de ces monuments celtiques dont beaucoup ont survécu à un plus grand nombre disparus aujourd'hui. Parmi ces derniers, il faut compter celui qui donna son nom, très anciennement, à un ruisseau répandu dans les prairies voisines et au village de 600 âmes qui existe dans le canton de Saint-Varent, au Sud-Est et à six kilomètres de ce dernier lieu. Pierrefitte est de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), l'église romane, sous le vocable de saint Porchaire, relevait du Chapitre de Saint-Pierre de Thouars. On n'a plus aucun souvenir de la célèbre pierre que dans les actes du moyen âge et dont un grand nombre d'analogues sont encore mentionnés en diverses provinces. Le seul département de la Vienne a encore trois localités ainsi dénommées dans les communes d'Antigny, le Boussay et de Saint-Gervais, mais sans aucune trace des pierres antiques complètement détruites moins par le temps que par les hommes.

NOTE 27

Cirières, *Ciriacum*, bourg de 800 âmes du canton de Cerisay (Deux-Sèvres). Sur le territoire de cette commune se remarquent plusieurs éminences prises par les uns pour des mottes féodales, par les autres pour des tumulus. Nous pencherions pour cette dernière opinion, d'abord parce que ces mottes ne laissent aucune trace de constructions seigneuriales, et ensuite parce que le nom *Ciriacum* rappellerait l'époque gallo-romaine qui suppose mieux l'existence possible de sépultures gauloises. Des fouilles seules, bien conduites, pourraient résoudre la question.

NOTE 28

Saint-Pierre-du-Chemin, *Sanctus-Petrus de Camino*, ainsi nommé de la voie romaine qui l'avoisine de Rom à Nantes. C'est une paroisse vendéenne de 1,800 âmes, du canton de la Châtaigneraie, à la source du petit Lay et de l'Hières, l'un des affluents de la Sèvre-Nantaise. Ce lieu, d'origine celtique, abonde en débris romains. On y a trouvé une borne milliaire de Tétricus, ce qui la fait remonter jusqu'au IIIe siècle. L'église de Saint-Pierre n'y a pas de plus anciens souvenirs que celui d'une chapelle à l'autel de Saint-Nicolas mentionnée en 1625. Avant la révolution, elle était une annexe de Notre-Dame de Fontenay, et relevait de plein droit de l'évêque de Luçon, après avoir dépendu de celui de Poitiers jusqu'en

1317. On ne voit apparaître qu'au XIVe siècle le fief de la Ménardière, dont relevait la plus grande partie de la paroisse; c'est la patrie de Berchorius, savant bénédictin, mort en 1362, et dont nous parlerons en son lieu.

NOTE 29

Villiers, *Villaris*. Le Haut et le Bas Villiers sont deux hameaux de la commune de Vouneuil-sur-Vienne. Villiers est indiqué au *Cartulaire de Saint-Cyprien* dès cette année 943. En 1030 on le trouve encore de la viguerie d'Ingrande; mais, en 1035, la viguerie de Châtellerault s'est formée et il en fit partie, d'après un titre de l'abbaye de Nouaillé (Redet).

NOTE 30

Nouâtre, *Nucastrum, Nugastrum, Noiastrum,* bourg de 300 habitants sur la Vienne, canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon. Ce lieu était déjà assez fort, étant nommé dans les Chroniques : *Novastrum castrum.*

NOTE 31

Saint-Révérend, *Reverentius,* est encore honoré dans le diocèse de Bayeux, dont le Propre nous fournit les détails que nous donnons ici de sa vie. Il n'eut pas de culte dans le diocèse actuel de Poitiers, mais au Xe siècle, il eut une église consacrée sous son nom en Vendée, et il l'a donné à un village de 700 âmes, situé dans le canton de Saint-Gilles-sur-Vie, où sa fête se célèbre au 12 septembre, et dont la cure était de plein droit à la nomination de l'évêque.

NOTE 32

Ingelheim, *Ingeleimum,* petite ville d'Allemagne divisée en haute et basse, sur la Saltz et non loin du Rhin. C'est dans la ville haute, à 13 kilomètres Ouest de Mayence, que Charlemagne avait bâti, vers 770, le palais où se tinrent plusieurs Conciles, entre autre celui de 948. Le palais n'a plus que des ruines. La population des deux Ingelheim n'est guère plus que de trois à quatre mille âmes.

NOTE 33

Baytré, *Batriacum,* lieu détruit, aujourd'hui remplacé par une prairie non loin de Batresse et dont les chartes partent depuis 923 jusqu'en 1489. Il était avoisiné par la Clouère; — V. D. Fonteneau, VI, 185, 187.



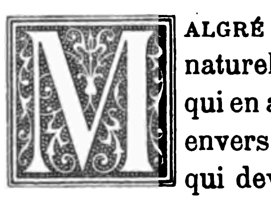


LIVRE XLII

—

Depuis l'avènement de Guillaume III dit Fier-a-Bras au duché d'Aquitaine, jusqu'a la mort de ce prince

(De 951 à 963)



Premières difficultés de ce règne.

Malgré la légitimité de son titre et le retour naturel de la dignité ducale dans la famille qui en avait joui la première, il fallait s'attendre envers le nouveau dignitaire à une opposition qui devait naître de certaines ambitions froissées et des mœurs militaires d'un temps où tout s'interprétait à coups d'épées. Après une soumission qui n'avait pas coûté aux peuples, désireux avant tout de la paix pour elle-même, et ne la troublant jamais que malgré eux, on vit surgir quelques mouvements de résistance qui commencèrent par les membres de la famille de Toulouse. Une année se passa tout entière sans trop d'agitation, quoiqu'on pût bien comprendre, à certaines menées plus ou moins apparentes, que le calme ne serait pas de longue durée. En effet, des ordres venus du Languedoc furent d'abord portés en Auvergne, où l'on savait les esprits plus attachés à la maison de Raymond-Pons, et bientôt on s'y prononça en faveur du maintien de la province aux mains de son jeune fils, à l'exclusion de tout autre. Le reste de

Commencements de Guillaume Fier-à-Bras.

l'Aquitaine méridionale ne tarda pas à suivre ce mouvement, et le comte de Poitiers vit se lever contre lui la plupart des seigneurs du pays. Mais, quelque porté qu'il fût à la paix par le fond de son caractère et sa préférence pour les choses du gouvernement civil, son intelligence des affaires le trouva disposé à une énergie qui lui était naturelle dans les grandes occasions, et il n'hésita pas à défendre ses droits dans une cause qui devenait aussi celle de sa descendance. On n'a que peu de détail sur les hostilités qui commencèrent alors entre lui et ses vassaux du voisinage. Ses succès y eurent des intermittences, et ce fut après plusieurs mois que Louis d'Outre-Mer se décida à mettre fin à une révolte qui compromettait sa propre autorité. Guillaume, suivi d'une nombreuse armée, occupait l'Auvergne lorsque le roi s'y achemina à la tête de forces non moins considérables. Ce secours devait terminer la guerre, car la résistance du pays n'eût pu durer devant les efforts combinés des deux armées. Il fallut qu'un contretemps inattendu vint déjouer ces habiles combinaisons. Louis tomba malade lorsqu'à peine il avait franchi en Bourgogne quelques lieues du chemin qui le conduisait à Mont-Ferrant (1), où Guillaume avait commencé ses opérations. Celui-ci apprit en même temps et cette maladie et le parti que le roi avait pris de revenir sur ses pas en voyant combien le mal avait empiré en quelques heures. Réduit à lui seul, Guillaume ne se découragea point. Il continua la campagne quelques mois encore, et comme la révolte, par nous ne savons quelles raisons, ne prit pas en Aquitaine le caractère sérieux qu'il avait d'abord redouté, il parvint à pacifier le pays, s'en retira après avoir reçu l'hommage des seigneurs de la contrée, laissant aux autres le bénéfice passager d'une résistance équivoque, et rapportant à Poitiers son titre de duc d'Aquitaine, qu'aucune action décisive n'avait pu compromettre aux yeux de personne.

D'où vient son surnom de Guillaume *Fier-à-Bras*.

C'est vers ce temps, et en juillet 951, que Guillaume Tête-d'Etoupes et son fils Guillaume Fier-à-Bras enrichirent

l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély de biens territoriaux (a). Tous deux semblent se faire ainsi une agréable diversion aux occupations de la guerre, et, d'ailleurs, c'était un soin que la guerre pouvait bien inspirer, puisque les deux princes fondaient en même temps des prières pour leur propre salut et celui de leurs parents défunts. C'est la première fois que nous voyons figurer ce fils aîné de Guillaume III qui doit lui succéder, et dont l'âge nous serait absolument inconnu si nous ne savions que son père, s'étant marié en 933, ce fils devait avoir en 951 dix-huit ans. Par là on s'explique aussi que ce surnom de Fier-à-Bras, *Fera-Brachia*, avait pu lui venir de ce que déjà le jeune homme avait fait ses preuves de bravoure, dérouté l'ennemi, probablement dans la dernière guerre d'Auvergne, où il avait suivi son père. D'autres prétendent que, pourvu naturellement d'une force extraordinaire, il en avait donné maintes fois des preuves merveilleuses dans l'exercice de la chasse où il avait multiplié ses exploits contre les sangliers du Poitou et les ours des Pyrénées qu'il ne craignait pas d'attaquer corps à corps.

Usage des complants à cette époque.

En octobre suivant, deux nobles personnages, Godemer et Ermangarde, sa femme, reçoivent de l'évêque de Limoges Ebles, toujours abbé de Saint-Maixent, un complant de vignes, à condition que dans cinq ans, le plant qu'auront fait les donataires sera partagé entre eux et le donateur. Ces sortes de transactions ne sont pas à négliger dans l'histoire du temps, parce qu'elles nous donnent une idée exacte des habitudes de la culture et des occupations des champs. Au reste, une autre remarque ressort de ce fait en faveur d'Ebles, qui agit ici en véritable abbé ecclésiastique, traitant en conscience les intérêts de sa communauté, ce qui n'arrivait pas toujours aux abbés laïques. En effet, on a vu en 937, ce même Guillaume donner à un de ses amis des terres et des moulins appartenant à la trésorerie

(a) D. Fonteneau, t. XIII, p. 47; — Besly, *Comtes*, p. 250.

de Saint-Hilaire, lesquels, en réalité, appartenaient à son frère, et dont il n'avait pas le droit de disposer (a).

Nouvelle translation des reliques de saint Maixent et de saint Léger.

Cette même abbaye de Saint-Maixent avait alors pour prieur Odon, qui la gouvernait en l'absence de l'abbé. L'histoire lui attribue une nouvelle translation dans son église des reliques de saint Maixent et de saint Léger ; c'est-à-dire sans doute que leurs reliques placées depuis plusieurs années dans l'église de Saint-Saturnin, en furent transportées dans l'abbatiale qu'Ebles venait de finir. On ne voit pas que l'évêque de Limoges ait assisté à cette cérémonie, qui ne se faisait jamais sans une grande solennité, et qui aurait dû l'attirer au monastère, d'autant plus que Louis d'Outre-Mer devait s'y trouver alors, si l'on en croit la *Chronique de Maillezais* (c'est-à-dire *de Saint-Maixent*), et D. Fonteneau, cité par l'auteur de l'*Histoire des Rois et des Ducs d'Aquitaine* (b). Le prince, en effet, devenu malade en Bourgogne, s'était fait porter à Saint-Maixent, où il pouvait compter sur une hospitalité amicale, et ignorant que sa présence y coïnciderait avec la grande fête dont il devait prendre sa part. C'est là sans doute que, voyant son mal empirer si rapidement, et en redoutant les suites, il renonça à la campagne d'Aquitaine et se fit conduire à Laon, où il aimait mieux mourir chez lui, s'il le fallait.

Reconstruction de l'église abbatiale de Saint-Maixent.

Ces reliques, dont l'installation se fit alors dans la nouvelle église commencée à Saint-Maixent par l'abbé Ebles de Limoges, étaient celles qu'on avait rapportées en 937 de l'exil imposé par les Normands. Une crypte leur avait été préparée où les deux patrons du monastère purent reposer l'un auprès de l'autre dans l'espérance de n'y être plus troublées par les mêmes ennemis qui enfin se faisaient à des mœurs moins redoutables sous l'inspiration des idées chrétiennes. Mais il s'en fallait que ces pieuses

(a) D. Fonteneau, X, p. 115 et 121.

(b) *Chronic. Sancti-Maxentii,* in ann. 951 ; — La Fontenelle, p. 498.

possessions des moines fussent encore ce qu'elles avaient été. Partout on s'était épris pour les restes des saints d'une tendre vénération. Les communautés, les églises, érigées d'ailleurs en plus grand nombre, s'étaient montrées désireuses d'en posséder, et des altérations plus ou moins considérables en avaient été faites pour satisfaire à la dévotion publique; si bien qu'après les stations diverses en Auvergne, en Limousin, il ne restait plus au monastère de Saint-Maixent que neuf onces des reliques de saint Léger, comme l'attestait au xe siècle l'inscription romane dont on avait orné son tombeau (a) (2). Les corps des saints divisés en reliques partielles.

Saint-Maixent se trouva à cette époque relié à la ville de Melle par des relations inattendues qu'y créèrent deux nobles époux dont nous avons déjà parlé, Godemer et Ermangarde. C'est en cette ville, sur la Béronne, et près du château construit par les Vicomtes pour servir de défense contre les Normands, qu'ils possédaient le terrain donné à complant au monastère pour en faire une vigne. L'importance de la petite ville s'était accrue du produit de ses mines dont on avait repris le travail. Déjà elle avait ses deux églises de Saint-Hilaire et de Saint-Savinien, situées dans deux de ses faubourgs. A l'intérieur fut érigé, encore par les religieux, un oratoire de Saint-Pierre qui ne tarda pas à devenir une église à laquelle on joignit un prieuré sous le patronage de l'abbé de Saint-Maixent. Ce fut Ebles qui se chargea de cette fondation et s'y fit généreusement aider par le comte son frère. Celui-ci donna plus tard au monastère, en faisant de cette modeste chapelle une vaste église, une autre église à Pamproux (3), avec des moulins qui existent encore sur le ruisseau de ce nom, avec des terres voisines. Ces deux églises existent encore à Melle. Saint-Hilaire est devenu le siége du doyenné ou cure de canton; Saint-Pierre en est la succursale et État de la ville de Melle.

(a) Babinet, *Notice sur Saint-Maixent*, p. 23, in-8o, 1832; — Cardinal Pitra, *Hist. de Saint-Léger*, p. 127.

avait autrefois sur son territoire le prieuré de Saint-Thibaud, dont nous parlerons en son temps. Saint-Savinien n'a plus que de belles et regrettables ruines dont la Révolution fit, en 1793, une prison qui n'a pas cessé de l'être (4).

Les Normands chassés définitivement de la Bretagne.

En 952 arriva la mort de ce comte de Nantes, Alain Barbe-Torte, que nous avons vu délimiter, en 943, avec Guillaume Tête-d'Etoupes, les deux territoires de la Bretagne et du Poitou. De grands événements suivirent cette mort qui mirent en question la succession au trône de l'Armorique, attirèrent les Normands vers Nantes, qu'ils assiégèrent et d'où il furent chassés, si bien qu'on ne les revit plus de ce côté de la Loire, où leur présence ne sera plus signalée que par quelques apparitions, aussi courtes qu'infructueuses. C'est une des phases de leur existence qui précéda de très près leur affiliation définitive à la grande famille française.

Mais un intéressant épisode, vint aussi dans le même temps signaler une heureuse résurrection de la vie humaine pour les confins de l'Anjou, limitrophes à notre province. Mabillon nous l'a raconté dans ses *Annales Bénédictines,* avec un charme que nous voudrions lui emprunter en ne négligeant aucuns détails de son récit (a).

Leur chef Hastings.

Donc, en cette année 952, le siège de Nantes, dont nous parlions plus haut, était commandé par un chef Normand nommé Hastings, qui s'était fait dans le pays une réputation de bravoure et d'habileté déjà ancienne, et commençait alors à comprendre enfin quelques habitudes de la civilisation européenne. Il était de ceux qui, las de tant de guerres, embarrassés d'avoir à traîner à leur suite, dans d'incessantes incursions, une foule de femmes et d'enfants qui s'augmentait toujours, réclamant une vie plus tranquille et une demeure stable, tendaient à se fixer sur quelques plages, dont la conquête lui assurât un établissement permanent et définitif (5).

(a) *Annales Ord. bénédictines,* ad ann. 952.

Hastings était donc devant Nantes, où il devait bientôt se faire rembarquer pour n'y plus reparaître, lorsqu'on introduisit dans sa tente un religieux bénédictin, qui demandait à lui parler. C'était Gualon, un de ceux qui, chassés de Montglonne par la catastrophe de l'an 906, vivaient à Saint-Florent de Saumur, mieux abrités que jamais sous les remparts d'une ville fortifiée. Près de quarante ans s'étaient écoulés depuis leur fuite suivie de la ruine de leur monastère, et ils sentirent se réveiller en eux l'amour de leur berceau quand ils entendirent parler de la paix, dont jouissait depuis plusieurs années la solitude qu'ils regrettaient toujours. Gualon, qui appartenait à une famille considérable du pays, et dont l'intelligence semblait à ses frères une garantie de réussite, fut chargé d'aller reconnaître les lieux et de voir si l'on pouvait espérer d'y retourner. Le religieux n'avait pas hésité devant cette œuvre importante. Il s'y était acheminé, mais il n'y trouva que des ruines désertes, où un seul vieux moine, revenu après la dernière dispersion, avait repris possession d'un coin de cette demeure démantelée, et y vivait à peine de la chair de quelques bêtes fauves et de légumes cultivés de ses mains. Autour de lui, des pierres accumulées, encore noires des flammes de l'incendie; des arbustes épais qui semblaient s'y être glissés furtivement, et y croître à regret; des ronces couvrant les anciens jardins de la riche abbaye, où les oiseaux ne venaient même plus égayer quelques heures de l'unique solitaire qui s'y était perdu.

Reconstruction du monastère de Saint-Florent de Saumur.

Tel fut le spectacle qui s'offrit d'abord aux regards de Gualon, lorsqu'il découvrit le cénobite, qui le reçut avec joie, et s'associa à ses efforts; car Gualon, s'entourant d'ouvriers toujours prêts à de telles œuvres, n'hésita point à déblayer le terrain, et, quant il l'eut disposé à recevoir de nouvelles constructions, il prit la résolution d'invoquer, pour la reconstruction du monastère, l'appui de ceux-mêmes qui l'avaient détruit, et ne craignit pas d'aborder dans ce but le général Normand qui alors menaçait d'un nouveau pillage

la malheureuse capitale de l'Armorique. Ce trait seul peut faire juger que l'illustre chef ne combattait plus autant pour tuer et incendier, que pour s'asseoir solidement en quelque lieu où, comme Rollon, il trouvât le siége d'une riche principauté. Aussi Gualon, qui du reste s'était muni de présents, fut écouté et encouragé. Il reçut de Hastings la promesse qu'aucun obstacle ne serait apporté à son entreprise, et, pour l'assurer contre toute avanie venue de ses gens, Hastings lui donna un cornet d'ivoire, dont il se servait, et auquel on reconnaîtrait qu'il fallait le respecter comme le chef lui-même. L'heureux négociateur n'eut donc plus qu'à prévenir ses frères de Saumur.

Ce premier succès en présageait d'autres. On s'appliqua à relever les murs détruits, les populations revinrent se fixer autour de l'abbaye reconstruite, le culte de Dieu reprit de nouveau, et aux larmes et aux angoisses de sa dernière destruction, Saint-Florent de Montglonne vit encore succéder le silence religieux, l'harmonie des cloches, le travail des mains et de l'esprit, les saintes cérémonies et les louanges de Dieu.

Qui descend à l'état de prieuré.

Mais cette restauration de Montglonne ne rendit pas au nouvel établissement son ancien éclat. Il n'eut désormais qu'une importance secondaire, n'étant plus qu'un prieuré de Saumur, car les reliques de saint Florent ne lui furent rendues que plus de vingt ans après, et pour ne pas séparer ce fait intéressant de notre présent récit auquel il se rattache naturellement, nous allons anticiper sur l'année 973 où il devrait se terminer, et raconter par quelles singularités émouvantes elles revinrent en Anjou pour y être une autre cause de prospérité. Dans ce but, il nous faut remonter vers les premiers souvenirs de ce siècle, et revenir sur de curieux événements (6).

Comment les reliques de saint Florent revinrent au monastère de Saumur.

On se rappelle comment les religieux de Montglonne, fuyant avec ceux de Saint-Filbert de Déas, devant une nouvelle invasion de l'Anjou et du pays d'Herbauges, s'étaient réfugiés ensemble à Tournus avec les restes de

saint Filbert et de saint Florent. On sait aussi que lorsque la colonie angevine avait cru devoir profiter d'une paix apparente pour regagner son pays, les moines de Tournus leur avaient refusé leur chère relique, et que ceux de Montglonne renonçant, bien malgré eux, à ce précieux dépôt, n'étaient revenus sur les rives de la Loire que pour chercher, dans la fondation d'une autre abbaye, un asile plus sûr en cas de nouvelles attaques. C'était le château de Saumur qu'ils avaient choisi, dans l'enceinte duquel un vaste terrain leur fut donné, et où bientôt le retour des reliques de saint Florent devait amener une prospérité qui fut l'origine de la ville même (a).

Or, ce retour fut ménagé d'une façon assez singulière pour que l'histoire tienne à ne pas le laisser oublier. Le récit que nous en ont laissé les mémoires du temps nous offrent d'ailleurs des traits caractéristiques de l'esprit de foi qui vivait alors si profond dans toutes les âmes. Il faut donc nous reporter à l'an 923, quand les Hongrois apparurent en Aquitaine et que leur expulsion fut suivi d'un nouvel envahissement des environs par les Normands.

Histoire du novice Absalon qui les y rapporte.

Il y avait alors à Montglonne un jeune novice qui avait obtenu d'aller passer quelques jours dans sa famille résidant au Mans. Absalon était son nom. Doué d'autant d'intelligence que de piété, d'activité que d'esprit, il se disposait à rentrer dans la sainte maison, lorsqu'il apprit que ses frères venaient de l'abandonner, emportant le corps de leur saint patron. Il se décida alors à rester au Mans qui, jusque-là d'ailleurs, avait échappé aux ravages de l'ennemi. Il y était encore, lorsqu'un jour il fut instruit que les religieux de Montglonne s'étaient établis à Saumur, mais sans y rapporter le plus précieux de leurs trésors. Il en conçut un vif chagrin, et plein de sa douleur que le temps augmentait toujours, il résolut de rendre à son monastère le saint protecteur dont il lui semblait qu'une injustice l'avait privé.

(a) *Historia sancti Florentis Salmulriani*; — Marchegay, *Chronic. des Eglises d'Anjou*, p. 231.

Aussitôt il se composa un rôle de ruse, de patience et de hardiesse dont le résultat devait prouver tôt ou tard à quoi peuvent conduire dans un cœur énergique, la persévérance d'une inflexible volonté.

Un jour donc il quitte le Mans et se dirige vers la Bourgogne revêtu de son costume religieux. A quelque distance de Tournus, il commence à réaliser le plan qu'il s'est fait. A le voir, c'est un infirme; il boîte, son corps est plié, ses mains sont contractées. Il vient sous ces fausses apparences frapper à la porte du monastère. Admis sur sa demande devant l'abbé qui l'interroge sur son nom, sa patrie et ce qu'il désire, le voyageur satisfait d'un air aisé à ces questions, n'évitant que de parler de son pays, et sollicitant la faveur d'être reçu à la vie commune du monastère pour s'y sanctifier et partager, selon ses forces, le travail de tous en s'instruisant de leurs vertus. L'abbé trouve là une aumône à faire, il l'accepte; l'étranger fait déjà partie de la famille, et les frères ne tardent pas à s'édifier de sa ferveur, de son humilité douce et serviable et de son assiduité à tous les exercices. Si on le plaint de ses infirmités, on ne l'en aime pas moins, et chacun prie pour sa guérison. Ces bonnes dispositions de la part de ses frères les portent quelquefois à lui demander comment ces infirmités lui sont venues. Il répond en toute sincérité qu'il n'est pas né ainsi, que cette maladie est toute accidentelle et qu'elle ne date que de son adolescence.

Son esprit, sa bonne humeur habituelle, l'intelligence qu'il montre des choses littéraires, portent les supérieurs à lui confier le soin des enfants et le gouvernement des écoles du monastère. Cet office, comme tous les autres qui lui furent donnés tour à tour, fut accepté sans observations, sans répugnance apparente, sans manifester aucune préférence pour quelque autre fonction que ce fût. Il était toujours prêt à tout, d'une humeur égale quelque service qu'on lui demandât. C'est ainsi qu'il fut successivement

directeur du chant, bibliothécaire: il arriva enfin jusqu'à l'emploi de sacristain, et dans cette charge dont les soins étaient si variés, mais qui le conduisait plus directement à son but, sa régularité ne fut pas moins exemplaire. Il n'y avait pas d'heure de nuit qui le trouvât jamais en retard. Ajoutons que tant d'excellentes qualités ne pouvaient le disputer en lui qu'au zèle empressé qu'il ne cessait de mettre à se rendre agréable à toute la communauté.

Cette vie d'abnégation, d'attention à tous ses devoirs se réalisait autour d'une préoccupation unique, et durait depuis vingt-cinq ans, lorsqu'un jour il va trouver l'abbé et lui raconte que la nuit dernière il a rêvé que ses infirmités disparaîtraient s'il pouvait voir et toucher les corps saints gardés dans l'église, s'il s'en rapprochait souvent pour insister auprès d'eux par ses prières. L'abbé se rend à cette pieuse pensée. Les châsses sont descendues de l'abri qu'elles occupaient au-dessus de l'autel. Absalon les contemple, les touche, chacun s'unit à ses prières, et aucun miracle ne se produit, et cependant l'ingénieux sacristain examinait tout avec soin et déjà combinait ses mesures pour accomplir ses desseins. Mais, que de difficultés pour y parvenir! La châsse, selon l'usage, était entourée d'une chaîne de fer qui en défendait l'ouverture: il travailla dès lors à préparer des scies qui en pussent délier les anneaux et eut soin de n'y travailler de nuit qu'en dissimulant le bruit par l'emploi d'un peu d'huile ou de suif. Ce travail achevé, il s'était déjà assuré, par des intelligences avec le dehors, de cheveux factices, pour cacher sa tonsure, d'un vêtement laïque et d'un bâton de voyage.

Une grande fête de l'Ordre approchait: les offices y furent plus longs et plus fatigants; le repas du soir plus copieux et plus succulant que de coutume; circonstances qui devaient procurer au personnel de la maison un sommeil plus profond et un meilleur repos. Ce fut cette nuit qu'Absalon avait résolu d'utiliser: il se lève à la dérobée, se rend à l'église dont il referme solidement toutes les

portes sur lui. Bientôt il est près de la châsse dont il détache la chaîne; il l'ouvre, s'empare du coffre intérieur qui contenait les reliques; il prend celles-ci avec respect et les envelôppe dans une peau de cerf. Heureux mais prudent, il sort avec précaution, chargé du fardeau qui lui avait coûté tant de longanimité, de patience et d'innocentes dissimulations. En un instant, il a changé d'habits, enjambé son cheval et le saint voleur dévore l'espace, fuyant à toute vitesse jusqu'au point du jour. Alors il abandonne son cheval et continue à pied une course pour laquelle il ne fallait plus être boîteux.

Laissons les moines de Tournus se lamenter à la découverte de la châsse restée vide et exprimer leur douleur par des larmes et des cris; comprenons l'amère déconvenue du peuple de Tournus, quand il apprit cette nouvelle qui attira un concours immense au monastère. En vain on dépêcha de toutes parts à la recherche du fugitif... Après deux jours de marche, on le rencontra, on le vit, on ne le reconnut point, grâce, une fois, au soin qu'il prit de cacher ses reliques et de reprendre ses apparences d'estropié: car ceux qui le poursuivaient ne l'avaient jamais vu, n'appartenant pas à la communauté. Délivré de ce péril, Absalon qui a longtemps marché, arrive à travers la Touraine, aux bords de la Loire vers Saumur, ignorant ce qui s'y était passé, et ne sachant plus rien du couvent qu'il avait quitté depuis si longtemps. Là il choisit au milieu d'un épais massif de vieux arbres et sur un coteau qui dominait la rivière une grotte profonde, où il déposa sa relique à l'abri d'un silence et d'une obscurité qu'il cherchait pour lui-même, résolu d'attendre pour en sortir un moment et des circonstances qu'il espérait de la bonté de Dieu. Il vivait ainsi solitaire, dans la méditation, la prière et la vénération du Bienheureux protecteur, lorsqu'un jour il apprit de quelques navigateurs de la Loire, que non loin de là, un certain nombre d'anciens habitants de la contrée, avaient échappé aux Normands en se réfugiant dans les cavernes creusées à Doué même, et

aux environs, lorsqu'ils y demeuraient encore. Il y va, s'abouche avec ces bonnes gens, et apprend d'eux que dans le pays vivaient trois personnages de marque, riches et vertueux, qui apprendraient avec joie le séjour si près d'eux du solitaire et de ses reliques. On se rencontre, on s'entretient du fait ; la foi de son auditoire enchante Absalon qui trouve ces trois seigneurs disposés à élever une église pour donner un plus digne asile aux restes du saint si longtemps aimé sur ces bords où Dieu permet qu'il revienne. Cependant, ce territoire appartient au comte de Blois, Thibaud-le-Tricheur, dont il fallait avoir l'agrément. On se rend près de lui, Absalon raconte son histoire dont le comte s'assure par des renseignements qu'il prend aussitôt à Tournus même par un envoyé qui, sans trahir en rien le secret d'Absalon, y apprend que la fuite du moine et la disparition du saint corps ne sont que trop vrais. Thibaud se prête dès lors généreusement à la construction d'un monastère, en fait les frais et lui donne tout l'espace nécessaire à de vastes constructions dans son château de Saumur. Il y a plus : les trois seigneurs, Albert de Fourneaux, Renaud de Retz et Hélie de Lignac, prennent l'habit dans la nouvelle maison et lui apportent leur fortune. Cet Hélie, dont le nom n'est pas encore éteint en Touraine, en fut le premier abbé. Pour Absalon, qu'on désirait honorer de cette dignité, il ne voulut accepter que l'emploi de sacristain qui devait lui rappeler toute sa vie l'héroïsme de son long et si méritoire dévouement (7).

Ainsi fut reconstituée en 948, la centième année après sa fondation à Montglonne, cette abbaye de Saint-Florent que nous avons vu commencer au IVe siècle par un simple ermitage du disciple de saint Martin, et qui, sous le même nom, après d'autres ruines et d'autres rétablissements, devait se perpétuer jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, où les puissances de l'enfer prévalurent pour un temps sur l'Eglise de France. Nous avons dû, pour raconter ces curieux détails de notre histoire, revenir quelque peu sur

le chemin que nous avions parcouru. Reprenons maintenant la série des événements qui intéressent le Poitou.

Mort de Louis IV d'Outre-Mer.

Rien ne s'y était passé de remarquable pendant un assez long espace de dix-huit mois, les troubles de la Bretagne et ceux de la France centrale nous ayant laissés dans un calme d'autant plus complet que le comte Guillaume prenait une moindre part à ce qui se passait hors de chez lui. Un fait historique le tira forcément de cette quiétude administrative quand il apprit la mort accidentelle du roi Louis d'Outre-Mer qui succomba le 10 septembre 954 à une chûte de cheval. Il n'avait que trente-quatre ans, dont dix-neuf s'étaient passés dans les continuelles traverses d'un règne orageux. Ses infortunes avaient tenu bien plus à l'esprit de son temps, qui faisait des vassaux de la couronne autant d'antagonistes insolents et ambitieux, qu'à une incapacité dont on l'a calomnieusement accusé, car il était brave, intelligent, actif, et il eût surmonté les difficultés de son époque, s'il n'eût eu en tête, dans les plus puissants de ses sujets, des rivaux acharnés, des serviteurs hypocrites et des alliances sans loyauté. Ses fautes tinrent beaucoup de sa position toujours fausse, des déceptions qu'elle lui ménagea, et du mauvais calcul qui lui persuada, à l'égard de la Normandie par exemple, que puisque chacun cherchait à l'amoindrir, il ne devait pas lui répugner de s'agrandir aux dépens d'un voisin qui ne pouvait se défendre.

Son fils Lothaire lui succède.

Le plus puissant de ses rivaux avait été le comte de Paris, cet Hugues-le-Grand que ses vertus rendaient moins digne de ce surnom que sa taille élancée qui le lui avait fait donner. Maître de la situation, et pouvant s'adjuger la couronne de France que Robert son grand-père avait portée, d'ardents amis l'y encourageaient; mais avec ce froid raisonnement, préférable dans les grandes affaires à une passion irréfléchie, il jugea que le moment n'était pas venu de s'emparer d'une royauté qui lui eût sans doute été contestée par Othon de Germanie, beau-père de Louis IV.

N'y eût-il pas eu d'ailleurs quelque chose de trop odieux à dépouiller à son profit des neveux qui devaient naturellement compter sur sa protection? Ajoutons, comme un empêchement de plus à toute entreprise de ce genre contre le jeune prince, que Louis son père, prévoyant des obtacles à sa succession, l'avait associé à son autorité royale en 951 (a). Grâce donc à l'influence du duc, personne ne songea à une opposition sérieuse envers le jeune Lothaire, fils de Louis IV. Celui-ci, né en 941, avait donc de treize à quatorze ans. Il fut bientôt après sacré à Reims, le 12 novembre, en présence du clergé et de toute la noblesse accourus de la Bourgogne, de l'Aquitaine, de tous les diocèses du nord et du midi de la France, aussi bien que du roi Othon de Germanie, oncle du jeune roi par sa mère Gerberge qui était sa sœur (b).

Il est sacré à Reims.

Soit que Guillaume de Poitiers prévît que le nouveau duc de France deviendrait un de ses antagonistes, soit qu'il crût utile de rester chez lui, quand il avait peut-être à craindre pour son *Duché,* il ne se rendit pas au sacre du roi (c). Son absence y fut remarquée, et put servir de prétexte au peu de sympathie qu'on lui témoigna dans la nouvelle cour.

Guillaume n'y paraît pas.

Tout paraissait donc marcher selon les vœux de la famille royale. Les seigneurs voisins de Laon, qui était toujours la ville royale et du pays Rémois, qui en dépendait aussi, se réjouissaient de voir un roi qui ne songerait pas de sitôt à s'agrandir à leurs dépens, comme Hugues eût pu le faire. Ce dernier pourtant ne perdait pas de vue ses intérêts et convoitait un don de joyeux avènement, qu'il ne craignit pas de demander. Fidèle à une vieille habitude qu'il s'était faite, et par cela même que Lothaire devenait souverain nominal de toutes les terres, dont les comtes et ducs n'étaient que les feudataires; il commença par se faire

Guillaume de Poitiers privé de son titre de duc d'Aquitaine par le nouveau roi.

(a) Flodoard, *Chronic.,* sub ann. 954.

(b) Chifflet, *Hist. de l'Abbaye de Tournus,* p. 187.

(c) Besly, *Comtes de Poict.,* p. 43.

donner le duché de Bourgogne et celui d'Aquitaine, dépouillant par conséquent de cette dernière le comte de Poitou, qu'en avait légitimement nanti, et par une concession irrévocable, le roi père de celui qui l'en dépouillait.

Ainsi le duc de France s'établissait nettement le personnage le plus élevé et le plus puissant après le roi; c'était, comme le dit fort justement un de nos grands historiens, un lieutenant-général du royaume (a).

Guillaume Tête-d'Etoupes, demeuré chez lui pendant le sacre, ne tarda pas à savoir, par quelques seigneurs qui en étaient revenus, la générosité royale faite à Hugues, et supporta difficilement une injustice qu'auraient dû lui épargner sa fidélité au dernier roi et les preuves de dévouement qu'il lui avaient données. Il dissimula avec sa prudence ordinaire, et résolut d'attendre quelques effets de cette petite révolution. Mais il ne négligea rien pour s'y opposer, s'il le fallait, par une ferme résistance. De toutes façons, il était dans son droit et il voulait en user.

Il serait curieux de savoir comment Guillaume se conduisit pendant une année presque entière qui s'écoula entre sa spoliation et les hostilités qui s'en suivirent, et quels rapports il conserva avec la cour. Quoique aucune charte parmi celles qui nous restent de ce temps, ne puisse nous dire s'il continua de prendre dans les actes publics le titre de duc d'Aquitaine, tout nous fait coire qu'il en dût être ainsi, puisque dans sa pensée, ce titre devenu légitimement le sien, devait lui paraître inadmissible et incontestable devant ceux-là même qui s'en emparaient injustement.

Il défend ses droits. Quoi qu'il en fût, le moment arriva où il fallut s'expliquer. Hugues voulait prendre possession de son duché d'Outre-Loire, et l'on apprit à Poitiers qu'il devait s'y présenter bientôt. En apparence, il s'agissait de faire connaître au roi et à la reine-mère qui devait l'y accompagner, cette magnifique portion des pays de leur suzeraineté; en réalité,

(a) Daniel, *Hist. de France*, II, p. 705.

c'était pour le duc de France une occasion d'y recevoir, comme grand vassal, l'hommage et le serment des comtes et surtout de celui de Poitiers. Il croyait pouvoir y compter, d'autant plus qu'il n'ignorait pas l'opposition que la maison d'Auvergne avait soulevée contre Guillaume à l'occasion du duché en question. Guillaume, qui avait prudemment temporisé depuis cette révolte, n'hésita plus alors à exécuter le plan qu'il avait conçu. Après avoir entouré Poitiers de moyens de défense, il y laissa une forte garnison avec ordre de maintenir la ville dans son obéissance contre toute attaque de l'extérieur. Puis il en sortit à la tête d'une nombreuse escorte, en grossissant ses rangs de recrues considérables, prévenues d'avance et qui le rejoignirent aussitôt. Il était résolu de tenir la campagne et d'y harceler par des marches et contre-marches l'ennemi qu'il redoutait, et auquel il comptait ainsi ne laisser aucune espérance de sa soumission. Pour un homme d'un naturel pacifique et que la guerre n'avait jamais occupé longtemps, ce plan était bien conçu et devait avoir le résultat qu'il en attendait.

Entreprise du duc de France contre le Poitou.

Hugues, de son coté, avait assez à faire de se garder en dehors d'une ville fermée, dans les conditions forcées d'une armée mal pourvue de vivres que l'ennemi lui coupait, et d'objets de campagne dont il avait cru inutile de se pourvoir. Le cas lui paraissait embarrassant dans un pays qu'il ne connaissait pas, dont les Aquitains, au contraire, savaient les moindres détours, mettaient entre eux et lui rivières et précipices, et apparaissaient à l'improviste pour frapper les partis isolés, lancés partout à la recherche des subsistances devenues plus rares, parce que les paysans, ayant fui les fermes, se réfugiaient autant que possible avec leurs denrées dans le camp du duc qui les accueillait comme autant de soldats. Hugues, à qui cette petite guerre n'apportait que des revers, voulut en finir et se décida à donner l'assaut à Poitiers, espérant trouver ainsi dans une vengeance éclatante une compensation à ses pertes et un encouragement pour ses

Habileté de la défense.

soldats. La ville fut donc resserrée dans le courant du mois d'août 955. Avec le peu d'engins dont pouvaient disposer les Francs, qui n'avaient point prévu cette énergique résistance, on devait songer d'abord à la bloquer afin de la prendre par la famine. Cette mesure semblait devoir suffire, mais elle échoua devant les précautions qu'avait prises Guillaume, dont les magasins étaient abondamment pourvus.

Embarras du duc de France.

Au reste, les nombreux assauts soutenus par Poitiers depuis le milieu du IXe siècle, et les échecs qu'il avait éprouvés, avaient fait sentir le besoin d'en augmenter les fortifications, et d'opposer aux entreprises à venir des murs solides et des remparts inexpugnables. Et puis, deux rivières et des marécages la protégeaient de deux côtés. D'autre part, les deux communautés si renommées de Sainte-Radégonde et de Saint-Hilaire s'étaient entourées de murailles épaisses et de circonvallations derrière lesquelles on se croyait sûr d'un long repos. L'église Sainte-Radégonde était ceinte des mêmes précautions qui gardaient la basilique hilarienne reconstruite, et formaient avant-corps aux défenses non moins respectables de Sainte-Croix. En présence de telles difficultés, le siège traînait en longueur. Cependant les assiégeants, voulant se donner au moins le mérite de faire quelque œuvre qui préparât le reste, tournèrent leurs efforts contre le faubourg et le fort avancé de Sainte-Radégonde, qu'ils parvinrent à incendier. Un nouvel assaut devait suivre cet exploit contre la ville qui tenait toujours, lorsque la main de Dieu vint décidément à son secours. Depuis que Poitiers s'était vu menacé, les habitants n'avaient cessé d'invoquer saint Hilaire, qu'ils regardaient comme leur protecteur naturel. Ils redoublèrent d'instances quand ils virent le fort de Sainte-Radégonde emporté et détruit. C'était le moment que Dieu avait choisi pour exaucer tant de ferventes supplications. Quand on s'y attendait le moins, un vent violent s'éleva sur le camp des Français, mêlé de tonnerre et de pluies furieuses. La foudre tomba sur la

Il assiège Poitiers.

Y endommage les faubourgs.

Et se retire sans avoir pu prendre la ville.

tente du général; elle fut fendue dans toute sa hauteur, bouleversée avec tout ce qu'elle contenait, si bien que Hugues et ses officiers, pris d'une terreur panique, s'éloignèrent à la hâte, et le camp tout entier les suivit en désordre. Hugues, peu contrarié d'avoir ce prétexte de se retirer, ne revint à lui que pour rallier son monde et lever le siège sans plus tarder (8).

Guillaume, dont la tactique avait évité avec soin les grands engagements, et qui n'était pas éloigné de Poitiers, avait su très promptement cette retraite que le roi d'ailleurs n'avait pas attendue pour retourner à Laon avec sa mère. Cette circonstance laissait plus de liberté au comte; il crut devoir poursuivre les fuyards, que l'assurance de leur chef ne protégeait plus. Au lieu de rentrer à Poitiers pour s'y réjouir en commun du salut de la ville, et y goûter le repos après le triomphe dû à son habileté, il céda à sa première inspiration en marchant sur les traces de l'armée disparue. Dans sa pensée, ces gens découragés, abattus par les privations de deux mois, épuisés par la faim et la maladie, ne seraient pas en force pour résister à une attaque inattendue. Il s'aventura donc à leur poursuite, comptant leur faire payer cher l'invasion et les souffrances de son pays. Mais Hugues, prévenu de ce mouvement, ne l'attendit pas, il rebroussa chemin; lorsqu'il avait déjà repassé la Loire, et arrivé près de Bourgueil (9), en rase campagne où il pouvait développer ses forces bien supérieures à celles de son adversaire, il accepta le combat que celui-ci avait l'imprudence de lui offrir. En général, les Aquitains brillaient peu dans les batailles rangées, leurs fastes militaires ne mentionnent aucune affaire importante où ils l'eussent emporté. Une fois de plus, et il faut le dire, en des conditions assez défavorables, ils trompèrent les espérances de leur général. L'affaire fut longue et sanglante. Les nôtres furent complètement défaits. Beaucoup de seigneurs aquitains y trouvèrent la mort, un grand nombre resta prisonnier. Ce ne fut qu'avec une très petite escorte que Guillaume

Guillaume le poursuit.

Et essuie une défaite en Touraine.

rentra dans sa ville aussi attristée de cet échec qu'elle avait été heureuse de sa délivrance (a).

Il s'affermit cependant en Aquitaine.

Quel que fût celui des deux princes qui resta duc d'Aquitaine après le conflit, il est certain que Guillaume, demeuré sur les lieux, en conserva aux yeux de son pays le titre et l'autorité. Quant au duc de France, il ne dut pas regarder ce qui s'était passé comme une confirmation de son titre, et d'ailleurs il n'en eût pas joui longtemps, étant mort le 16 juin de l'année suivante 956, à Dourdan, ville de sa domination (10). Cette mort délivra la reine-mère et le jeune roi d'un tuteur embarrassant qui tenait à régner en dehors du trône, à s'agrandir aux dépens des domaines les plus enviables, comme il avait voulu faire de l'Aquitaine. Guillaume lui-même, vis-à-vis de ce compétiteur, ne se sentait plus sûr de sa couronne ducale. Déjà il s'était rapproché des Auvergnats dans les courses qui avaient suivi sa sortie de Poitiers et les avait disposés sans beaucoup d'efforts à une paix dont la première condition était de le reconnaître. Après la petite guerre qui venait de finir si malheureusement pour lui, il se hâta de retourner à Aurillac et à Clermont (b). Il y trouva l'esprit public d'autant plus affermi dans un retour sincère et décidé, qu'une sorte de patriotisme, toujours vivant chez les grands du pays, les éloignait de toute suzeraineté carlovingienne. Le comte de Poitiers l'emporta donc cette fois presque sans efforts. Dès lors, il conserva tous ses droits et put se tenir certain que désormais personne ne tenterait de lui enlever une position dans laquelle on devrait voir à Paris qu'il était appuyé par un grand peuple (c).

Première apparition de Hugues-Capet. — Son caractère.

Tout n'était pas fini cependant, Hugues-le-Grand avait laissé un fils aîné âgé de seize ans, confié par lui, en mourant, au duc de Normandie Richard Ier, et qui héritait

(a) Cf. Orderic Vital, *Hist. normann.*, lib VII ; — Ibid, lib. I ; *Collection Guizot*, t. XXV, p. 158, t. XXVII, p. 128 et suiv.

(b) D. Bouquet, *Hist. gall. et franc.*, ad ann., 955,

(c) Flodoard, ann. 956.

des domaines de son père, possesseur à la fois du duché de France, du comté d'Orléans et de trois ou quatre riches abbayes. Cette position était relevée de grands avantages physiques et d'un caractère égal, franc et ouvert qui devait le faire aimer autant que son père avait été craint. La cour de Lothaire trouva en lui des dispositions natives qui lui valurent d'abord les égards de tous. Le roi lui-même et sa mère sentirent que, se trouvant débarrassés des bizarreries impérieuses que Hugues-le-Grand leur avait imposées, Hugues-Capet, ainsi surnommé de sa forte tête *(capetus* ou *capito)* (11), se ferait des titres à des ménagements et à des faveurs. De son côté, le jeune duc comprenait déjà très bien qu'on lui multiplierait au besoin toutes les condescendances ; mais, en réalité, il sut les mériter par son zèle pour le bien et son affabilité qui lui gagnèrent de nombreux et dévoués partisans. Lothaire lui accorda une si grande confiance que, nonobstant sa jeunesse, il en fit comme son premier ministre. Hugues donc, mais appuyé sans doute de quelque conseiller resté inconnu, conduisait les affaires avec une grande aptitude ; il fut honoré d'autant plus par les courtisans eux-mêmes, qu'il se les attachait par la douceur de ses relations et la modestie qu'il observait à leur égard. Enfin, si nous ajoutons que par son père, sa mère et les alliances secondaires nées de cette parenté, il tenait par le sang à la race des rois carlovingiens, remontant par une filiation suivie jusqu'à Charles-Martel (a), on sera peu étonné que tout semblât lui sourire, que son importance dépassât beaucoup celle même de la famille royale dont tout le prestige venait de lui, et qu'ainsi, après quelques années, se préparassent pour lui et pour sa maison les grandes et glorieuses destinées auxquelles nous les verrons arriver (b).

(a) Cf. Daniel, III, 5 et 6 ; — Mézerai, II, 32 — *Art de vérifier les Dates,* V, 512, où se trouve le tableau généalogique dressé par D. Merle, bénédictin, historiographe de la Bourgogne.

(b) *Art de vérifier les Dates,* V, 492 ; IX, 218.

Il se fait donner le duché d'Aquitaine.

Avec de telles qualités, et entouré de telles circonstances, un prince ne peut manquer d'écouter des pensées d'ambition, et accoutumé à entendre dire autour de lui dès son enfance que son père était duc d'Aquitaine, il ne put manquer de croire à la légitimité de ce titre pour lui-même, et, afin d'en être plus sûr, il demanda à Lothaire de la confirmer. Celui-ci, plein encore des angoisses que le duc Guillaume lui avait causées devant Poitiers, et mécontent de le voir garder une qualification que le roi lui refusait, n'hésita pas à donner à son favori cette satisfaction. Hugues reçut donc l'investiture de l'Aquitaine. Mais cet avantage n'offusqua pas beaucoup le comte de Poitiers, qui pouvait défendre ses droits contre un jeune homme à peine capable de les lui contester par les armes, et qui savait bien que Lothaire avait autre chose à faire que de rapporter la guerre en Poitou. Le Poitou et l'Aquitaine tout entière furent donc sous le sceptre de Guillaume III, comme si rien n'eût jamais troublé sa légitime possession.

Mais n'en a que le titre.

Guillaume Fier-à-Bras épouse Adèle de Normandie.

Nous avons vu Guillaume épouser en 933 une sœur du duc de Normandie Guillaume Longue-Epée. De ce mariage était né un fils dont nous avons déjà parlé ; autre Guillaume, doué paraît-il d'une force physique très remarquable, qui lui avait fait donner le surnom de Fier-à-Bras. Ce dernier, dit-on, avait atteint en 957 sa 24e année, et son père ne trouva pas d'alliance plus convenable à lui donner que celle de cette famille déjà puissamment établie de Thibaut Ier, comte de Blois et de Chartres, dont les domaines avoisinaient presque le Poitou, n'en étant séparés que par la Touraine. Un mariage fut donc célébré en 957, entre le jeune héritier du Poitou et Emme de Blois, fille de Thibaut. C'était un lien de plus entre les maisons de Blois et de Normandie. Les fêtes données à cette occasion attirèrent à Poitiers une grande partie de la noblesse des provinces adjacentes. On ne dit pas que le duc de France y ait paru [a]. Ce qui est

(a) Besly, I. p. 84.

certain, c'est que personne de ceux qui y vinrent, ne parut reconnaître d'autre duc d'Aquitaine que celui qui comptait bien l'être toujours.

Localités du Poitou dont Guillaume III dispose en qualité d'abbé de Saint-Hilaire.

Quelques actes de cette année 957 mentionnent certaines localités, dont il faut parler pour compléter autant que possible la nomenclature géographique à laquelle nous devons nous intéresser, autant que ces lieux peuvent être reconnus aujourd'hui. Il s'agit surtout de vigueries jusqu'à présent rarement indiquées dans cette histoire, et que nous ne voulons pas négliger quand l'occasion se présente de les tirer de l'oubli. Parmi ces vigueries est celle de Braie (a), que nous savons située à l'extrémité nord du Poitou et près de Richelieu qui en était alors. Dans cette circonscription se trouve une villa de Brigueil, *Brigolii*. Elle dépendait de la seigneurie de Pouant en Loudunais, dans laquelle Guillaume III donne à un prêtre de Saint-Hilaire, nommé Girorgius, un quarteron (12) de terre avec une maison et ses dépendances, moyennant une redevance de dix sous annuels (b). Une autre fois, c'est un autre bail à cinq sous de cens, donnant à Vebert et à ses successeurs quelques terres et moulins attachés à la trésorerie de Saint-Hilaire, et situés au village de Gier *(Gyppiaco)*, aujourd'hui dans la commune de Marigny-Chemeraud (c). C'était là une double opération que le comte-abbé n'hésitait pas à se permettre, mais qui n'en appauvrissait pas moins, avec beaucoup d'autres, la trésorerie du monastère, laquelle, en fait, appartenait à son frère, légitimement nanti d'un bénéfice ecclésiastique, par un droit régulier que Guillaume ne pouvait avoir. — Un autre acte enfin constatait en 958, une nouvelle donation faite à Saint-Cyprien, dans un lieu nommé *Armenteria*, qu'on ne connaît plus, mais qui était alors

(a) V. sur cette viguerie, ci-dessus, t. V, p. 9, 224, 227 et suiv.; 329.

(b) Besly, *Comtes*, p. 253.

(c) D. Fonteneau, X, 121, 124; — *Chartrier de Saint-Hilaire*, 1, 31 et 75; — sur Marigny-Chemeraud, voir ci-dessus, t. V, p. 388 et 422.

contigû au village de Souvole, dans la viguerie de Vivonne et de la commune actuelle de Marçay (13), de la châtellenie duquel il relevait (a).

L'île de Maillezais à cette époque.

Un endroit bien plus important par son histoire est l'île de Maillezais, qui nous apparaît à cette date sortant d'un silence et d'une obscurité qui nous l'avaient fait oublier depuis le naufrage de saint Pient (b). Les comtes de Poitiers ne l'avaient pas négligée depuis 881, année fatale où les brigands du nord y avaient massacré la paisible population de ses colliberts. Un fort y avait été élevé peu après avec une enceinte de murs capable de recevoir et de couvrir les habitants en cas de nouvelles attaques (c), et le double attrait de la pêche et de la chasse, joint à une plus grande sécurité, en avait fait pour les souverains de la province un lieu de plaisir où ils amenaient souvent leurs amis à des fêtes enviées. Ce fut là que Guillaume Fier-à-Bras voulut chercher avec sa jeune femme, peu après son mariage, une solitude qui fit une paisible diversion au bruit et aux émotions de la cour de Poitiers; car, sans se priver des fortifications devenues la sauvegarde de l'île, les maîtres du lieu avaient su l'embellir de tous les agréments d'une maison de plaisance (d). Ainsi s'était animée la vaste forêt qui couvrait une grande partie du pays, et qu'entrecoupaient des marais que la mer entretenait encore, et dont le sel et les pêches abondantes étaient pour leurs propriétaires une source de riche exploitation. Mais le principal avantage fut dans un oratoire somptueux que Guillaume III éleva au voisinage du palais. La piété de ces temps de foi faisait apprécier à leur véritable valeur les choses du culte. On aimait surtout le Sacrifice journalier de la Victime

(a) *Cartul. de Saint-Cyprien*, I, 256.

(b) V. ci-dessus, t. I, p. 476.

(c) Petrus, *De antiquitate et commutatione Insulæ Malleac.*, apud Labbe, *Bibliotheca nov. Ms.*, II, 223.

(d) L'abbé Lacurie, *Hist. de Maillezais*, p. 4.

Eucharistique, et l'on ne se passait pas volontiers d'y assister. Aussi voyait-on toujours dans les maisons princières quelques évêques et un certain nombre de religieux qui suivaient le prince dans ses voyages et y entretenaient le service divin. Ainsi Maillezais commença dès l'origine de la dynastie de nos comtes à les voir entourés des solennités religieuses, et l'oratoire, consacré à Saint-Nicolas par notre premier duc d'Aquitaine, devait arriver bientôt aux superbes conditions d'une splendide abbaye.

Les Normands y font une courte apparition.

Fier-à-Bras se reposait un jour d'une partie de chasse à Maillezais, dans le palais de son père, lorsqu'on vint lui apprendre qu'un parti de Normands venait de débarquer sur la pointe orientiale de l'île. Il ne fallait pas songer à leur résister, étant sans troupes et ayant là une jeune femme plus embarrassante qu'utile en pareille circonstance. On se hâta donc de retourner à Poitiers. Il semble d'après ce fait que les barbares qu'on ne revoyait plus depuis quelques années dans nos pays, mais qui connaissaient bien Maillezais pour y avoir déjà fait beaucoup de mal, tentaient alors de s'y établir comme ils le faisaient ailleurs pour s'y créer un lieu de repos. Il est vrai, qu'ils auraient eu peu à prendre sur un littoral que les colliberts habitaient encore avec leur pauvreté proverbiale. Ils avaient peut-être aussi très peu soupçonné que l'île eût reçu un système de défense que la vue de ses fortifications leur fit juger assez respectable pour désespérer de s'y maintenir, et ils disparurent bientôt sans laisser plus de traces de cette expédition sur le terrain que dans l'histoire.

La mer se retire de Maillezais.

C'est vers ce temps, sans qu'on en sache l'année précise, mais certainement sous le règne de Tête-d'Etoupes, que cette même île de Maillezais éprouva dans sa constitution territoriale une révolution mémorable qui en changea à la fois la forme et la nature. Les marais du bas Poitou furent tout à coup desséchés par un retrait de la mer tel qu'on l'avait pu observer à Niort vers le milieu du VII[e] siècle. Quelle que

fût la cause de ce phénomène, dû peut-être à une éruption volcanique souterraine, les eaux de la mer, en disparaissant, créèrent un nouveau continent auquel l'île se trouva unie de toutes parts, excepté du côté où un bras de l'Autise continua de l'en séparer (a).

Entrons maintenant dans quelques particularités qui méritent notre attention comme détails du grand tableau de l'histoire.

Exactions de Bégon contre Saint-Maixent, réprimées par le comte Guillaume III.

Un certain Bégon, dont on ne sait ni l'origine ni la fin, mais un de ceux qu'on appelait alors les fidèles du prince, profitait en ce temps-là de l'amitié tant soit peu aveugle du comte de Poitiers, dont il recevait beaucoup, et à qui il hésitait d'autant moins à demander davantage. Il avait reçu entre autres preuves de sa munificence un bois de Saint-Germier, depuis longtemps disparu aujourd'hui, et une église de ce vocable (14). Or, cette église et ce bois avaient été soustraits par le donateur à l'abbaye qui s'était laissé dépouiller sans mot dire, mais qui enfin crut devoir réclamer, quand on s'y aperçut qu'il fallait, outre la perte de la propriété, souffrir beaucoup trop des caprices du nouveau propriétaire. Celui-ci, en effet, se comportait moins en maître qu'en adversaire. Entouré de toutes parts des vastes forêts de l'abbaye, il agissait comme si elles lui eussent appartenu; sous prétexte de les inspecter, il y maltraitait durement les hommes du monastère, laissait tomber en ruines l'église qu'il s'était chargé d'entretenir, sans négliger toutefois d'y toucher les dîmes et autres revenus du bénéfice. Ces exactions étaient depuis longtemps l'objet de plaintes sérieuses de la part de l'évêque de Limoges qui, en qualité d'Abbé, avait le devoir de s'y opposer. Après un dernier entretien avec Bégon, il fut convenu que le prince serait pris pour arbitre, lequel, reconnaissant avec eux que le meilleur moyen serait de remettre les choses dans leur premier état, décida que les

(a) Petrus Malleac, *ub sup*. p. 225.

domaines rentreraient dans la possession des moines qui, en retour, s'obligeaient de payer à Bégon et aux siens une somme annuelle de cinq sous. De plus, la négligence à payer cette somme devait obliger à la payer double après la première infraction (a). Il résultait d'un tel accord que les moines n'y gagnaient rien, sinon d'avoir chez eux un tyran de moins à subir et à payer pour rentrer dans la libre possession d'un bien qu'on leur avait ravi d'abord très injustement. C'est le commencement d'un système dont nous reverrons souvent la mise en jeu. La féodalité peuple déjà la France, qui va prendre une nouvelle forme, de multiples seigneurs qui mettront volontiers la main sur les terres des communautés, et finiront toujours, après des procès interminables dont les moines paieront les frais énormes, par rester maîtres de rapines justement condamnées, ou ne restitueront qu'en grevant leurs victimes de redevances onéreuses. Et encore faudra-t-il qu'elles ajoutent au perdu les revenus dont elles étaient privées depuis si longtemps.

Remarques sur la condition indépendante du duc d'Aquitaine.

Plusieurs remarques naissent pour nous du texte de cet acte, que les parties avaient également désiré de voir confirmer par la signature du comte de Poitou. D'abord, ce dernier y prend en protocole le titre de *duc d'Aquitaine par la clémence divine.* Ces termes sont très significatifs : ils nous montrent la parfaite indépendance où vit Guillaume de toute autorité supérieure à la sienne. Il s'est donc arrangé d'une façon ou de l'autre avec Lothaire qui a renoncé à ses prétentions sur le Poitou, et lui Guillaume se montre aussi bon vassal que possible, car sa signature et les dix-sept autres qui corroborent celle de Bégon, sont suivies de la mention habituelle du roi régnant, laquelle n'y peut figurer qu'avec l'agrément du comte : « Donné au mois de juin, la cinquième année du règne de Lothaire, heureusement régnant au nom de Dieu ». Ces deux lignes

(a) V. le texte de cette charte dans Besly, *Comtes de Poitiers,* p. 254 ; et *Cartulaire de Saint-Maixent,* I, 32.

nous valent deux pages d'histoire que les chroniqueurs n'ont pas pris la peine de nous donner.

La constitution du comté de Poitou à cette époque.

Le grand nombre de signataires que nous trouvons ici et qui se multiplieront moins dans les actes ordinaires, semble prouver que le comte avait voulu juger ce différend ou plutôt cet accord, en lui donnant une certaine solennité. Nous y voyons assister, outre l'évêque Ebles, et Bégon lui-même, les deux viguiers de Poitiers, Raynaud et Emenon, un Isembert, sans doute de la famille de Châtel-Aillon, dont un parent occupera vers le milieu du XIe siècle le siège épiscopal de Poitiers. Enfin les quatre vicomtes du Poitou, c'est-à-dire de Melle, d'Aunay, de Châtellerault et de Thouars, dont nous avons maintenant à dire quelques mots dans l'ordre que nous leur assignons ici et qui est celui de leurs signatures.

Vicomté de Melle.

Nous avons dit en 906 l'origine des vicomtes de Melle, et depuis lors ces seigneurs peu connus, n'ont guère apparu de temps à autre, que par leurs seings dans quelques actes authentiques des comtes de Poitiers, où ils figuraient comme assesseurs ou témoins. Au reste, cette vicomté a cela de particulier que, par une raison peu connue, elle a disparu la première dans notre pays. Il est probable que cette vicomté, dont le titre s'efface à partir de cette année 959, dut son extinction à l'extension donnée alors à celle d'Aunay, dont la proximité supposait une action plus facile et plus prompte sur cette partie du bas-Poitou.

Les vicomtes de Melle, quand les Maingot et autres avaient à peu près disparu, apparaissent encore parfois sans autres mentions de leur personnalité que leur simple nom, apposé très rarement au bas de quelques actes de vente. Le dernier fut un Guillaume, qui possédait son titre en 959, et dont la vie n'est pas plus connue que l'époque de sa mort. Après lui, on ne parle plus d'aucun de ses successeurs, ce qui donne à croire que cette dignité fut abolie vers ce temps. Il est vrai que Dufour et La Fontenelle,

qui n'a fait que le copier, prétendirent tirer une preuve que les (a) vicomtes de Melle existaient toujours, au XIII[e] siècle, d'une statue équestre du XII[e], encore remarquée de leur temps sur le tympan de la porte principale de l'églisc Saint-Hilaire de cette ville. Cette statue, disent-ils, était une représentation du vicomte fondateur du monument. Il est dommage, que cette thèse très mal à propos adoptée par d'autres archéologues, soit une erreur aujourd'hui abandonnée, et que le cavalier en question ait été regardé depuis longtemps comme un symbole de l'église triomphante, renversant à ses pieds l'hérésie vaincue et désarmée (b). Il est donc certain que, à partir de cette date de 959, les Maingot ne sont plus cités comme vicomtes de Melle. On ne trouve plus à la suite de leur nom que le titre d'homme très illustre, *vir illustrissimus,* qui ne s'appliquait en ce temps qu'aux gens d'une haute noblesse, et qui n'avaient point de titre baronial.

Nous voyons encore en ce même temps, un prêtre Jean, habitant de Melle, ou de Saint-Jean-d'Angély, donner à l'abbaye de cette dernière ville quelques héritages qu'il possédait dans le faubourg du château. Ce faubourg suppose encore une ville, et le château laisse croire à une situation qui ne manquait pas d'un certain prestige. Cet acte est de 960.

On pourrait supposer aussi que si l'administration vicomtale parut cesser vers cette époque à Melle, les vicomtes et leur famille continuèrent d'y habiter, et sans doute avaient pour palais le château dont nous venons de parler. Car, en cette même année 960, une dame riche de la petite ville fit à l'abbaye de Saint-Maixent une grosse générosité qui semble princière. Elle se nommait Eldis, ce qui ne la fait reconnaître ni pour l'épouse ni pour la veuve d'aucun personnage connu de nous. On juge néanmoins de sa richesse, aussi

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 506; — Dufour, Ms., *mihi,* p. 47.

(b) Voir à la fin de ce volume la *Dissertation* sur ce sujet.

bien que des objets les plus appréciés de ce temps, en lui voyant énumérer les soixante-quatre livres (15) de marais salants, les onze chevaux avec deux poulains, et enfin les soixante-trois porcs qu'elle abandonne à la communauté. Ajoutons-y les droits ou redevances sur le pain et le vin, qui lui appartenaient dans la ville de Melle, et nous avons aussi bien une idée de l'élevage des bestiaux à cette époque et de la manière dont on se pourvoyait alors des aliments essentiels, lesquels semblent s'être vendus chaque jour en public et avoir été soumis à une espèce de taxe.

On ne dit pas quelle influence cette décroissance de juridiction eut pour les institutions de la petite ville de Melle. Nous ne savons ce que devint son atelier monétaire, les produits de ce temps en étant fort rares, sinon entièrement inconnus. Nous avons vu que l'édit de Piste, donné par Charles le Chauve en 840, l'avait un peu relevée du dommage que venaient de lui causer les Normands; mais les mines ne tardèrent pas à s'épuiser, et les monnayeurs en disparurent entièrement au XI[e] siècle, au profit de l'atelier de Niort. C'est vers le même temps que les rois de France s'adjugèrent la petite cité pour en faire un de leurs fiefs particuliers dont les destinées ultérieures n'eurent plus de valeur historique qu'à l'époque où le protestantisme acheva sa ruine avec celle de ses vieilles traditions.

Vicomté d'Aunay. Nous savons, d'après ce qui précède, qu'Aunay n'eut de vicomtes qu'à partir du commencement de ce X[e] siècle, où un Maingot initie leur série, aussi obscure qu'incomplète. A celui-ci avait succédé, vers 919, son fils Cadelon, et on le trouve encore en 936 (a). En 959, au plus tard, on voit Cadelon, deuxième du nom, nommé comme successeur de son père. Celui-ci vécut très longtemps, car il est mentionné en des diplômes de 990, et jusqu'en 1004 (b). Ces dates sont celles de quelques donations faites par eux et leurs femmes,

(a) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 221, 222; — *Gallia christ.*, II, col. 1247.

(b) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 279 et 354.

d'origines inconnues, à Saint-Cyprien et à Saint-Maixent. Cette filiation se continue par des Cadelon et des Guillaume, dont le nom devient plus fréquent que jamais depuis l'avénement de nos comtes jusqu'en 1193, longtemps, par conséquent, après la réunion du Poitou à la couronne. Mais jusque-là leur action sera peu apparente dans l'histoire, parce que leur vicomté s'effacera à mesure que les villes voisines de la Rochelle et de Rochefort agrandiront leur commerce et leur action maritime.

Le vicomte de Châtellerault, dont le nom figure au bas de la charte de 959, signe *Adraldi*, synonime d'*Airaldi*, Airault. C'est le premier de ceux qui ont porté ce nom et qui gouvernait déjà en 936. C'est lui qui fit construire, au bord de la Vienne, le château auquel il joignit un pont qui réunit les deux portions de la ville, autour duquel elle s'est formée, et qui fut remplacé de 1565 à 1609 par celui dont la ville jouit encore (a). Les limites de ce château s'étendaient fort loin, puisque c'est dans son enceinte que ce même Airault construisit l'église aujourd'hui paroissiale de Saint-Romain, dont nous avons déjà parlé (b). Nous avons vu aussi qu'il posséda le premier la seigneurie à titre héréditaire. Ses successeurs firent, à son exemple, beaucoup de bien aux églises et aux communautés, soit de Poitiers, soit de leur propre territoire (c). C'était un moyen d'y faire fleurir les travaux utiles, de civiliser les campagnes et d'entretenir des écoles à des distances rapprochées. Nous retrouverons sur la route des siècles ces vicomtes à qui la position de leur domaine, leurs alliances et leurs fréquentes relations avec les comtes de Poitiers donnèrent un rôle considérable. Mais leur généalogie, tout en se perpétuant jusqu'à la fin du XIIIe siècle, à travers des obscurités quelquefois fort épaisses, s'est brisée et interrompue

Vicomté de Châtellerault.

(a) D. Fonteneau, XII, 645.

(b) Ci-dessus, *ad ann.* 889, t. IV, p. 409, 435.

(c) Lalanne, *Histoire de Châtellerault*, I, 153 et suiv.

depuis cette époque, autant par la faute des généalogistes que par suite des troubles qui avaient déjà depuis longtemps dispersé les archives de notre pays.

Etat de la vicomté de Thouars à cette époque.

A Thouars la vicomté était en 959, aux mains d'Herbert Ier : on ignore les liens de parenté avec Arnould, dont nous avons parlé en 890. Avant lui, quatre vicomtes s'étaient suivis sur la liste de ces dignitaires, et à leur suite, commence la série des Savary et autres noms propres à la famille, les Hugues, les Geoffroi, les Aimery et les Guillaume. Mais la disette des titres, et peut-être aussi les ténébreuses dissertations des généalogistes, ont semé ces commencements de tant d'incertitudes, que nous ne pouvons savoir nettement si des liens de parenté existèrent entre Savary Ier et ses prédécesseurs (16). Après lui, il en est autrement. On peut reconnaître la succession très directe des vicomtes, dans plusieurs chartes où ils acquièrent, vendent ou donnent, selon les usages du temps, soit à des particuliers, soit à des établissements religieux. Ainsi Aimery Ier, vers 933 (17), d'accord avec sa femme Aremburge, donne à Saint-Cyprien des vignes et autres terres situées à une quinte de Poitiers, au village de Chavigné (18). Puis viennent un Savary Ier et un Savary II son fils, et un Aimery II, auquel succéda son fils Herbert Ier qui vécut au plus jusqu'en 978, car en janvier de cette année, sa veuve Aldéarde d'Aunay fait une fondation pour le repos de l'âme de son mari. Nous aurons à revenir sur l'histoire de ces deux époux.

Fausse opinion de la fin du monde pour l'an 1000.

C'est vers l'année 960, où nous voici arrivés, que commence à se répandre la fausse opinion de la fin du monde, à laquelle beaucoup ne pensaient déjà qu'avec terreur, dans la persuasion qu'elle devait arriver l'an 1000 de l'ère chrétienne. Cette idée bizarre avait son origine dans celle des millénaires qui, se fondant, dès les premières années du christianisme, sur une interprétation erronée des prophètes, et prenant à la lettre des détails de leurs prédictions qui n'avaient qu'un sens figuré, avaient cru qu'après avoir

régné sur la terre un espace de mille ans, le Sauveur disparaîtrait de ce monde pour en créer un autre, et y régner de nouveau avec ses élus. Cette erreur venait surtout de quelques juifs convertis qui déjà préludaient sans s'en douter, aux rêveries du Talmud ou de leurs congénères des siècles suivants, entassant les plus ridicules prétextes pour rester dans l'espérance illusoire d'un Messie vainement attendu. Combattue dès sa naissance, cette erreur n'existait déjà plus au temps de Saint-Jérôme et de Saint-Augustin (a). Mais quelle fausseté depuis longtemps oubliée n'est pas revenue plus tard à l'esprit humain?

Vers 955 Bernard, ermite de Thuringe, prétendit avoir eu une révélation que le monde allait bientôt finir, et qu'il fallait redouter une des années prochaines, où la fête de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, qui est toujours le 25 mars, coïnciderait avec la fête de Paques. Il ne fallait point de meilleur argument contre l'inanité de la nouvelle prophétie; car la grande solennité chrétienne, qui tombe fort rarement à cette date, n'y était pas échue depuis l'année 927, et ne devait revenir dans ces conditions qu'en 1095, c'est-à-dire près de cent ans après l'époque fatale si prochainement annoncée. Mais qui pouvait alors faire ces calculs contradictoires? Il s'en fallait de beaucoup que le comput ecclésiastique fût quelque peu familier aux foules qui entendaient de trop crédules prédicateurs énoncer avec l'autorité de leur caractère des faits redoutables dont les imaginations avaient peine à se garder. Nous savons comment le merveilleux, lorsqu'il n'est pas éclairé par la science des choses théologiques, est capable de soulever les esprits. L'enseignement de Bernard de Thuringe séduisit d'abord quelques prêtres peu instruits, et passa dans le peuple qui s'en laissa persuader. Comme il ne soutenait rien de contraire à la foi, et que sa conséquence naturelle était de porter à la pénitence, au repentir des

(a) V. S. Epiphane, *Hœres.* 80; — Théodoret, *Hist. ecclésiast.*, lib. IV, c. XI; — Tillemont, *Mém. ecclésiast.*, liv. II, art. *millénaires*, p. 300, 1re édition.

péchés et à une réforme de la vie morale, on ne s'y opposa pas comme à une hérésie. Le pieux évêque Vicfroi de Verdun, qui fut élu en 962, demandait dans une de ses lettres à un abbé de ses amis s'il ne croyait pas que les Hongrois et les Normands, venus du nord étaient ces peuples dévastateurs dont parle Isaïe (a), qui devaient sortir de l'Aquilon, et dont l'apparition annonçait la fin du monde? Le pieux et savant abbé n'eut pas de peine à refuter ces idées (b).

Les entretiens de tels personnages sur un tel sujet semblent bien prouver que l'opinion publique s'en préoccupait, et il est certain que l'erreur avait pris une certaine consistance, puisqu'on se décida à en arrêter le progrès. Abbon, une des lumières du temps, qui devient ensuite abbé de Fleury-sur-Loire, était alors simple moine dans ce monastère. A la demande de Gerberge, femme du roi Louis d'Outre-Mer, il se chargea de combattre l'erreur et y réussit d'autant mieux qu'après lui, et à son exemple, d'autres écrivirent et parlèrent de façon à rectifier les idées et à se faire comprendre au moins des gens instruits, qui, ne se préoccupant plus de la chose, en effacèrent l'impression dans ceux qui subissaient leur influence. Bientôt le peuple n'y pensa presque plus (c).

Progrès des œuvres de l'esprit vers ce temps.

Il n'en est pas moins accrédité en beaucoup de livres superficiels et dans un trop grand nombre d'*Histoires de France*, que l'idée de la fin du monde avait troublé toutes les têtes dans la seconde moitié du xe siècle, et l'on argumente de ce fait controuvé pour établir avec une impertinente intrépidité que ce moyen âge ne se nourrissait que de ridicules superstitions. Et à bien prendre, aucune de ces inculpations n'est admissible. Tout nous a montré

(a) Isaïe, XLIII, 6.

(b) Cf. Dachery, *Spicileg.*, XII, 349; — Longueval, *Hist. de l'Eglise Gallic.*, VIII, 375.

(c) D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, IX.

jusqu'à présent dans ce peuple d'une période historique malicieusement calomniée, une foi vive et pure, une pratique simple et constante de la religion qu'aucune hérésie ne troubla, et dont les grands et les petits se font un devoir, même au milieu des plus grands égarements. Quant à ce profond effroi dont on accuse à plaisir les cœurs et les consciences attendant dans une cruelle anxiété la fin du monde avec l'an 1000, qui les menaçait, un mot suffit pour les rejeter à ceux qui s'en amusent à nos dépens : c'est que dans cette seconde période du x[e] siècle, le zèle ne fit qu'augmenter des fondations pieuses et des établissements ecclésiastiques. Partout, et plus que jamais, on bâtit des églises, on dote des abbayes ; rien ne changea dans l'expression des mœurs chrétiennes, et en Poitou seulement, dont nous voulons parler exclusivement ici, nos plus belles institutions s'épanouissent, et les grands seigneurs ouvrent à la piété monastique des maisons de prières et de bonnes œuvres plus remarquables que celles qui les avaient précédées.

Critique injuste des modernes à ce sujet.

Enfin on a vainement objecté, pour prouver les frayeurs prétendues d'un prochain écroulement du monde, ces protocoles écrits en tête de beaucoup de chartes du temps sur l'imminence du danger redouté, inspirant le détachement des richesses et les générosités religieuses qui détachaient d'elles. Ce n'était là qu'une formule, et beaucoup d'autres très variées portent un caractère dont on ne se doute pas et qu'il importe de signaler. C'est qu'on ne commençait plus le libellé de ces diplômes que par quelques-unes de ces phrases très philosophiques. On découvre que les notaires ou greffiers qui ont dressé de tels actes, se dégagent déjà de cette foule d'écrivains de hasard, qui jusque là avait rédigé cette sorte de parchemins. Là se fit remarquer un meilleur style, une certaine élégance de diction, une pensée plus élevée, se rattachant à la morale chrétienne du désintéressement charitable, de l'esprit de sacrifice, de l'estime mieux sentie et plus souvent exprimée

de la vie monastique et de ceux qui s'y livrent au service de Dieu et au culte de ses saints. Ainsi, à mesure que la paix se faisait dans les pieuses solitudes, grâce au repos que l'interruption des brigandages normands leur laissait goûter, on voyait les lettres reprendre et augmenter l'éclat de leur marche paisible. Ce même caractère se fait remarquer bien plus encore dans les écrivains des chroniques et des histoires contemporaines. Il y a donc ignorance ou injustice à répéter que ce siècle fut un temps de grossièreté littéraire : on est juste et on raisonne mieux en distinguant les unes des autres certaines périodes fatalement différentes. Il en est où le savoir et le goût ne manquent à la plume de nos ancêtres que par une pression brutale des malheurs publics ; d'autres phases sont plus heureuses, car la sérénité des temps ramène celle des esprits et les dispose à mieux penser, à mieux écrire, à contribuer enfin au développement de la prospérité générale en lui apportant sans obstacle le tribut de son intelligence et de ses patriotiques efforts.

Abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm.

Cette époque nous ramène à parler de Saint-Michel-en-l'Herm, dont Ebles était toujours abbé, et pour lequel sa prédilection augmentait sans cesse. Définitivement ce prieuré (il n'avait plus été que cela après la fuite à Tournus des moines de Marmoutiers et de Déas), s'était déclaré indépendant de la nouvelle abbaye-mère avec laquelle toute communication était devenue impossible, et dont on ne pouvait prévoir les destinées dans l'avenir. Luçon avait cru devoir par les mêmes raisons suivre cet exemple, qu'autorisait d'ailleurs le besoin d'unité dans l'administration. Chaque maison s'était donc donné un abbé, et l'on se rappelle comment le frère du comte de Poitiers l'était devenu de Saint-Michel, lors de l'avènement de son frère au trône de la province. C'était donc après tant d'infortunes, un grand bonheur pour cette maison d'être tombée aux mains d'un évêque, lorsque tant d'autres gémissaient sous l'autorité tyrannique de princes laïques, dont la cupidité était pour elles un fléau permanent. Ebles s'était toujours laissé guider par des sentiments plus

élevés. D'autant plus attaché à sa modeste famille des marais vendéens, qu'elle était plus appauvrie par les malheurs du temps, il cherchait toutes les occasions de la soulager, et en trouva une cette année 961 qu'il n'eût garde de négliger. Un seigneur chevalier (ce terme était déjà en usage) Hugues de Tézac (19), possédait aux environs de Saint-Michel, des terres dont les religieux se seraient fort arrangés. Ebles s'employa près du comte son frère, pour obtenir que le chevalier les leur abondonnât moyennant une compensation qui ne fut rien de moins que la viguerie de Saintes. Cet office devait être considérable, et convenait d'autant mieux à Constantin qu'il y était dans son propre pays. C'est que d'ailleurs cette viguerie de Saintonge était un fief de grande valeur ayant des dépendances considérables qu'énumère la charte de commutation. Il fallut y ajouter encore (car notre chevalier semblait peu accommodant), les droits d'*ancrage* et de *lestage* (20), dans tous les ports de la Saintonge et de l'Aunis, depuis Blaye jusqu'à la Rochelle. On voit que Guillaume y mettait plus de générosité, puisque après avoir si bien doté le chevalier et sa chère maison de la Vendée, il ne s'y réservait que l'hommage-lige, pour lui et ses successeurs, de la part de l'abbé ; et comme la chasse entrait toujours pour beaucoup dans ces existences passionnées pour les exercices du corps, il stipulait aussi que lorsqu'il viendrait poursuivre dans les forêts de Saint-Michel, les bêtes fauves des bois et des marais environnants, il y trouverait pour ses meutes le couvert, la nourriture et les soins nécessaires (a). Mais les soins plus sérieux n'étaient pas oubliés et rentraient en faveur du comte et de sa famille dans les conditions établies en 935, quand Ebles, premier bienfaiteur du nouveau monastère, avait voulu aussi que les mêmes devoirs de reconnaissance fussent rendus par les moines à lui et aux siens. L'évêque offrait à Dieu cette bonne œuvre pour le remercier des grands

(*a*) D. Fonteneau, X, 133 ; — Besly, *Comtes de Poict.* p. 35 ; — *Gallia Christ.*, II, coll. 408 ; — *Gall. Christ., instrum. eccles Lucion.*

biens qu'il devait à sa Providence. Il s'engageait dans ce nouvel acte à continuer ces preuves de gratitude envers son frère et toute sa famille, dont il était le premier représentant.

Première mention de la Rochelle dans notre histoire.

Dans cette charte, nous apparaît pour la première fois, le nom de la ville de la Rochelle, non loin de laquelle s'avançaient les dépendances de la viguerie de Saintes. Mais ce n'était encore qu'un village sans intérêt, posé au bord de la mer sur une couche de rochers, demeure isolée de quelques pêcheurs assez pauvres pour n'avoir jamais mérité l'attention des Normands. Après cette découverte, révélée par un diplôme authentique, il ne sera plus question de la Rochelle qu'en 1139, quand la reine Eléonore y fera don aux Templiers de quelques moulins, ce qui suppose, qu'il n'y avait pas alors beaucoup plus à donner. La ville (ou le bourg) s'était-elle en ce temps-là quelque peu épanouie et sa croissance activée de plus en plus? On l'ignore. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que treize ans après, une seconde paroisse sous le vocable de Saint-Barthélemy, y était créée par l'évêque de Saintes Bernard (**21**). C'étaient Ebles de Mauléon et Geoffroi de Rochefort (**22**), seigneurs du lieu, qui avaient demandé cette seconde église, en faveur d'un assez grand nombre d'étrangers fixés depuis peu dans le pays, et à qui la première ne pouvait suffire (a).

Les comtes de Poitou, dès qu'ils virent les développements que prenaient la petite localité de la Rochelle, comprirent ce qu'ils en pourraient faire, et comment il importait que, seigneurs de l'Aunis, il n'y vissent pas aborder quiconque voudrait s'y faire un asile ou un lieu de débarquement. Le bourg était entouré de la mer presque entièrement et s'en faisait comme un rempart naturel. Ils y firent donc une porte du côté de la terre, et non loin du cimetière de Saint-Barthélemy. On croit que cette porte fut l'œuvre de

(a) Arcère, *Hist. de la Rochelle*, I, 95 et suiv.

Guillaume Tête-d'Etoupes, car on l'appela *Porte-du-Petit-Comte,* et l'on croit qu'il s'agit en cela du jeune fils né en 959, à Guillaume Fier-à-Bras.

Commencements de l'abbaye de Saint-Liguaire, près Niort.

Ici nous apparaissent les commencements de l'abbaye de Saint-Liguaire (23). Nous ne pouvons nous arrêter à ce qu'on a dit, assez gratuitement peut-être (a), que, antérieurement à sa fondation comme abbaye, elle avait existé à l'état de simple prieuré de Saint-Maixent, sous l'invocation de saint Léger, avec des dépendances et des terres qui excitèrent la convoitise d'Héribert I[er], vicomte de Thouars. Après s'en être emparé, il les garda quelques années ; mais en datant son origine connue de cette année 961. En 971, et peu de temps après sa mort, sa veuve Aldéarde d'Aunay et ses enfants restituèrent à Saint-Maixent le prieuré réclamé de leur conscience par Bernard qui, en 988, devint abbé régulier sous l'abbatiat d'Ebles, évêque de Limoges. On voit que sur cet établissement les documents sont très rares et fort obscurs ; à part cela même des commencements, dont les dates sont assez mal indiquées. Il nous paraît donc très probable que c'est de cette année 961 que doivent germer ses premiers souvenirs, sans nous laisser remonter à rien d'antérieur. Ce qui paraît certain d'après Mabillon (b), c'est que la première fondation du prieuré de Saint-Liguaire venait des vicomtes de Thouars, prédécesseurs d'Héribert I[er], et que celui-ci ne l'avait repris, sans aucun titre, qu'après la mort du vicomte Aimery II.

Ce que nous venons de dire prouve que la petite maison établie au voisinage de Niort ne fut réellement d'abord qu'un prieuré de Saint-Maixent, et non une abbaye propre, pourvue de son autonomie et de son existence indépendante, car elle ne devait pas avoir d'abbé particulier, mais dépendre de la maison-mère. C'est de l'avis de l'abbé et des moines de celle-ci que devait être établi le chef de ces nouveaux

(a) La Fontenelle, *Hist. des Rois et Ducs d'Aquitaine,* qui cite D. Fonteneau, p. 510, sans indiquer la source précise.

(b) *Ann. Bénédict.*, t. IV, liv. I, p. 89.

bénédictins. Il arriva même, surtout dans les premières années, que pour mieux établir, sans doute, l'autorité de la maison-mère, l'abbé de Saint-Liguaire fut celui de Saint-Maixent qui la gouverna pendant deux ans, étant mort en 963. — Ce système durera jusqu'en 1068, car alors on vit Aymeric, abbé de Saint-Maixent, la donner à son neveu qui posséda Saint-Liguaire en propre et la transmit à des successeurs qui ne dépendirent plus que d'eux-mêmes.

En dehors de notre province, de grands événements se passèrent en cette année 962, qui ne nous touchent pas, mais auxquels il est bon de nous arrêter un peu pour bien faire connaître le caractère d'illustres contemporains auxquels nous ne manquerons pas de nous trouver mêlés en temps et lieu. Ces événements nous dévoilent d'ailleurs comment se manifestent ouvertement les inconvénients du système féodal.

Guerre entre Lothaire et Richard sans Peur, duc de Normandie.

Nous avons fait connaissance avec le comte de Blois Thibaut que son surnom de *Tricheur* qualifia toujours paraît-il, selon la meilleure des qualités qu'on lui attribue. Aussi actif que fourbe et indélicat, il s'attribuait volontiers tous les rôles et changeait de scènes selon qu'il y trouvait ses intérêts. Il avait conspiré avec Hugues le Blanc contre Louis d'Outre-Mer pour piller ses états et le dépouiller, s'il l'avait pu, de la couronne. Il s'entendit très intimement avec son fils Lothaire, devenu roi, pour déposséder Richard Sans-Peur de la Normandie ; il sut persuader au roi qu'une expédition ménagée avec adresse et vigueur ne pourrait manquer de réussir. Tous les moyens qu'inventent ordinairement la déloyauté et l'astuce pour trahir un ennemi par le mensonge poussé jusqu'à la perfidie, furent employés pour attirer Richard en des pièges où sa confiance devait le faire périr. Mais la fermeté et la prudence du duc déjouèrent le péril et forcèrent les indignes provocateurs de renoncer à leurs plans. Alors, levant le masque, Lothaire déclara la guerre et entra sur les terres nor-

mandes accompagné de troupes considérables auxquelles Thibaut avait joint les siennes. Plusieurs villes furent emportées, et les deux vainqueurs allèrent s'établir au centre de la province envahie, lorsqu'ils se virent tout à coup en face des Danois, que Richard, à l'exemple de son père Guillaume Longue-Epée, avait appelés à son secours des rives de la Baltique. Ces fidèles compatriotes, toujours prêts aux combats, qui étaient l'élément de leur vie aventureuse, étaient accourus et se disposaient à tenir tête aux confédérés. Une bataille s'engagea à Emanville (**24**), où les troupes normandes et hongroises taillèrent en pièces les deux princes français. Ceux-ci y perdirent beaucoup des leurs, parmi lesquels un jeune fils du comte de Blois qui resta sur le champ de bataille. Toutefois, cette défaite ne suffisait pas à Richard. Il voulut apprendre aux vaincus à n'y pas revenir, et se jetant à leur suite, il ravagea la Beauce, le Blaisois, et jusqu'à la partie septentrionale de la Touraine, et ne revint chez lui qu'après avoir montré partout sur les terres ennemies ce que pourraient attendre des agresseurs comme ceux qu'il venait de punir (a).

Comment elle tourne à l'avantage des Normands.

Mais qu'allait-il survenir de telles entreprises, et comment les vassaux du roi, tous plus puissants que lui, encore réduit à un si modique territoire, pouvaient-ils redouter de semblables attaques et se voir obligés d'improviser en de pareilles circonstances une défense énergique contre un roi jaloux de leur éclat et mècontent de sa position inférieure? C'était, il est vrai, une singulière anomalie que la couronne royale brillât moins que celle de ses barons. Mais cette singularité venait des rois eux-mêmes: en grandissant des sujets, ils s'étaient amoindris, et ce caractère d'infériorité devenait plus redoutable lorsqu'ils étaient mis par un duc ou un comte dans la dure nécessité d'une résipiscence publique. C'était ce qui arrivait à Lothaire. Informé que de toutes parts on prenait mal, et que beaucoup redoutaient

(a) Mauléon, *Carlov.*, III, 43, qui reporte à tort ces événements à 969.

pour leurs fiefs ce qui venait de se passer en Normandie, Lothaire s'empressa de se réconcilier avec Richard, désavoua sa propre conduite, dont il accusa le Tricheur, et demanda la paix qui lui fut accordée. Les Danois, qui s'étaient venu mêler à ces bruyantes affaires, y gagnèrent plus que personne. Beaucoup d'entre eux acceptèrent de rester dans le pays, où Richard leur accorda des terres pour s'établir, et, comme ce ne pouvait être qu'à condition d'une sincère conversion au christianisme, ce fut pour le peuple une grande joie, et pour les fougueux étrangers une grâce qu'ils avaient moins recherchée et qui les fit entrer par les voies de la vérité et dans celles du salut éternel (a).

Conduite prudente de Guillaume III au milieu de ces contestations.

On ne voit pas que Guillaume de Poitiers ait pris aucune part à ces différends. Peu guerrier par nature, mais politique adroit, il aimait mieux veiller sur son propre territoire, à maintenir son titre de duc d'Aquitaine, que d'aller s'entremettre aux affaires d'autrui en des cours où il savait que ce titre lui était contesté. Cette conduite lui fut utile. Partout, depuis ses contestations avec Lothaire, on le voit signer avec mention de son duché. Lothaire, de son côté, ne pouvait se détourner de ses affaires du royaume, où il avait à se garder contre des antagonistes sérieux. Au reste, dès le le mois de juin 955, les seigneurs auvergnats, nous l'avons vu, s'étaient soumis après de longues résistances à son autorité hiérarchique (b), et cette soumission ne fut en rien ébranlée par ce voyage de 961, où le roi était venu recevoir dans le pays d'Outre-Loire, l'hommage des seigneurs de la contrée. Cet hommage se fit alors au roi de France, successeur, dans la ligne Carlovingienne, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, et de Charles le Chauve, et dont l'autorité n'était pas immédiate. Autre chose était d'avoir pour duc d'Aquitaine le prince descendu de Guillaume le Pieux,

(a) Flodoard, *Chroniq. ad h. ann.*
(b) Mauléon, les *Carlov.*, III, 131.

indépendant de la couronne à laquelle il ne devait que des devoirs réglés par les lois féodales déjà reconnues partout, et qui, en cas de besoin, avait le droit immédiat de se faire suivre à la guerre par des vassaux puissants et toujours attachés à l'autonomie de leur pays.

Achèvement de l'abbaye de la Trinité de Poitiers.

C'est vers cette année 962 ou mieux 963 (a), que le roi Lothaire donna un premier diplôme confirmatif de l'abbaye de la Trinité de Poitiers. Par des raisons qui nous sont inconnues, on voit que cet établissement était resté près de trente ans en construction, et qu'alors étant achevé, il s'était agi de consolider sa fondation, en reconnaissant l'authenticité des actes de la comtesse Adèle, morte avant l'année 950 (**25**): ce qui n'avait peut-être pas peu influé sur ce long retard, aussi bien que l'insuffisance de son douaire. Quoi qu'il en soit, on mit dans cette dernière approbation, mention de plusieurs domaines donnés à la communauté, principalement celui de Flaix-sur-le-Clain (**26**), avec l'église de Saint-Julien-l'Ars (b), et une autre de Saint-Gervais, dont on ne dit pas la situation, puis l'importante villa de Secondigné (**27**), avec son église de Saint-Pierre, dans le pagus de Melle, dont dépendaient deux alleux. La charte de Lothaire nous apprend, outre ces détails auxquels s'intéresse notre géographie départementale, que surtout depuis l'achèvement du monastère, les religieuses suivaient dans une grande ferveur la règle de Saint-Benoît, et que les treize chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier furent mis définitivement sous la dépendance de l'Abbesse, car ils étaient destinés par leur institution même, à donner à la communauté des sœurs, tant pour les offices que pour l'administration des sacrements, tous les secours du saint ministère, par eux-mêmes et par les clers attachés au service de leur église (c). Quoiqu'il soit bien certain que la

(a) Anselme, *Hist. de la maison de France*, II, 513; — Besly, *Comtes*, p. 221, 259 et 260.

(b) Chef-lieu de canton entre Poitiers et Chauvigny. V. ci-dessus, tom. I, p. 78.

(c) Cf. D. Bouquet, *Rer. Gallic. script.*, IX, 626, numéro 14.

pieuse fondatrice y ait pris le voile dès 936, c'est-à-dire avec les premières religieuses qui l'y accompagnèrent, on ne s'accorde pas sur ce point qu'elle en eût été la première abbesse. Tout est devenu si nuageux sur ces premiers temps de la famille trinitaire que la suite de ses premières supérieures se pose très imparfaitement dans les papiers qui nous en sont restés. On manque de détails pour la liste de quarante ou cinquante titulaires qui se succédèrent et non sans lacunes, depuis le berceau de l'Institut jusqu'à son extinction. Parmi ces noms furent ceux des familles les plus illustres de notre pays (a).

Mort d'Alboin, évêque de Poitiers.

L'évêque de Poitiers Alboin était resté aussi toujours en dehors des choses tumultueuses de son temps. Il paraît, chaque fois que son nom revient en notre Histoire, appliqué aux soins d'une administration aussi pieuse pour lui que pleine de sollicitude pour le bien des autres. C'est pour soustraire les moines de Saint-Cyprien aux chances malheureuses des guerres d'invasion, qu'il avait enrichi de son patrimoine l'église et le monastère de la Résurrection fondé à Poitiers par le chanoine Frotier. Il n'avait pas manqué de tenir ses synodes annuels, non pour la forme, mais pour le règlement sérieux des affaires diocésaines et en faveur de la justice à rendre parmi ses clercs; et sa dernière année fut encore marquée par une nouvelle générosité envers cette même abbaye de Saint-Cyprien qu'il lui semblait ne pouvoir trop favoriser. Il venait d'acheter dans la viguerie de Civaux (28) et au village de Bonneuil, un alleu avec d'importantes dépendances. Il le donna à ses chers religieux, en y ajoutant un de ses serviteurs qu'il aimait, et qui passa au service du monastère avec sa femme, ses enfants et un certain nombre de serfs des deux sexes. Ce fut sa dernière œuvre de piété. Il mourut bientôt après le 1er mars 963 (b). On peut supposer qu'il

(a) *Gallia Christ.* D, col., 1315; — Du Tems, II, 481.

(b) *Chronic. Mon., Sancti Maxentii, apud* Marchegay, p. 380; — *Gallia Christ.*, II, col. 1160; — D. Fonteneau, VI, 114.

laissa un neveu de son nom dans le Chapitre de Poitiers, lequel s'en dit chanoine lorsque, en 973, il fait une donation à Saint-Cyprien d'une terre considérable dans la viguerie de Coulombier (29), où était une chapelle de la sainte Vierge et de saint Philibert. Cet amour si désintéressé pour la grande abbaye poitevine était, paraît-il, contagieux dans la famille d'Alboin (30).

Lothaire et Guillaume III définitivement réconciliés.

Il n'est pas douteux que Guillaume III se fût entièrement réconcilié avec Lothaire, qui le regardait enfin comme d'autant plus affermi dans la possession de ses titres si longtemps contestés. Pour le roi, il s'agissait surtout d'avoir la paix avec ses grands vassaux ; d'autre part, ceux-ci se regardaient comme mutuellement solidaires, et eussent trouvé, en cas de difficultés, autant de soutiens que de voisins décidés à les défendre. Sans donc que nous puissions savoir quelle date certaine il faut donner à cette réconciliation, on peut la reconnaître clairement en 962, car le 14 octobre de cette année fut signé par Lothaire un diplôme en faveur d'Adèle d'Angleterre, veuve d'Ebles et mère de Guillaume III. Cette charte était la confirmation d'une donation faite à cette princesse par un Robert, fils d'un comte Maingot, peu connu de nous, mais qui était sans doute de la famille des vicomtes de Melle (a). Cette terre, appelée *Faga* ou *Fagia*, était située sur le territoire de Saint-Julien-l'Ars (b), d'où elle a disparu. Il y avait là deux chapelles, qui firent partie de la donation, l'une de Saint-Julien, qu'un incendie fit surnommer l'Ars *(arsi)* avant 1119, et l'autre de Saint-Gervais, à Nieuil-l'Espoir (31), qui est aujourd'hui une commune dépendante du canton de la Villedieu (32). Ce fut aussi cette même année, que le même prince confirma la fondation de l'abbaye fondée à Poitiers (c), comme on l'a vu, « au nom de la Très Sainte

(a) D. Fonteneau, XXVII, 28.

(b) Sur Saint-Julien-l'Ars, voir ci-dessus, I, 48 et 78.

(c) D. Fonteneau, XXVII. — Besly, *Comtes*, 250.

et indivisible Trinité ». Ce qu'il faut surtout remarquer dans cette pièce, ce sont les termes dans lesquels elle est conçue et où tout respire le bon accord et les meilleures dispositions entre les deux souverains. Nous parlions naguère du beau style qu'affectaient alors ces sortes d'*instruments publics,* comme on disait. Celui-ci, outre un beau et religieux protocole, où est invoqué, « au nom de la Très Sainte et indivisible Trinité », le devoir de protéger les développements de l'Eglise catholique, rachetée par le Sang de Jésus-Christ dont nous sommes les enfants adoptifs. Ebles, le père de Guillaume, y est traité de duc très puissant, ce qui suppose que son fils ne l'est pas moins. On y rappelle les liens de parenté qui avaient uni au roi des Français les deux princes de l'Aquitaine; on y fait l'éloge de cette illustre mère de Guillaume de Poitiers qui, abdiquant toute grandeur, avait refusé la dignité d'abbesse dans cette nouvelle maison, et y suivait saintement, en humble religieuse, la règle de saint Benoît. « C'est pourquoi, ajoute l'auguste signataire, n'ayant rien à refuser ni au prince qui est notre frère et notre fidèle, ni à sa mère, nous avons résolu d'accueillir leur demande ». Enfin, si quelqu'un osait attenter à ces dispositions, il le condamne à une amende de cent livres d'or, dont la moitié reviendrait à l'abbaye et l'autre moitié au trésor royal.

Cet acte, signé à Laon, la capitale du royaume, par le « très excellent roi » Lothaire, ne pouvait avoir été rédigé que sous ses yeux; il était contresigné par son notaire Arnufe, et revu et approuvé pour la rédaction par Adalbéron, archevêque de Reims.

Ne résulte-t-il pas de tant de détails que la paix était faite et aussi bien cimentée que possible entre le roi des Français et le duc d'Aquitaine, qui jouit enfin paisiblement de ce domaine magnifique et de cette *toute-puissance,* qu'il ne craindra plus de voir soustraire à sa postérité, et qu'il affirmera dans le protocole de ses diplômes?

Le duc d'Aquitaine abdique, et embrasse

Cependant, il ne devait pas jouir longtemps de ce bonheur

relatif. A peine âgé de cinquante ans, sa santé, qui pourtant, n'avait jamais eu à soutenir de grandes fatigues, s'affaiblissait assez pour lui faire désirer un repos qu'on ne trouve pas sur le trône. Ses pensées, d'ailleurs, le portaient plus que jamais vers les choses de Dieu et de l'éternité, les seules qui ne sont pas fragiles, et il songea à se retirer dans une solitude religieuse, pour y consacrer à Dieu le reste de ses jours d'ici-bas. Il s'agissait donc avant tout d'une abdication, et il faut reconnaître que tout, dans ses affaires, semblait favoriser ce projet. Son fils, Fier-à-Bras, lui succèderait dans la maturité de l'âge, touchant à sa trentième année et ayant pris l'habitude du gouvernement. Il était en paix avec ses voisins ; il n'avait plus rien à redouter ni d'une suzeraineté fâcheuse ni de vassaux mal disposés. L'ordre était solidement fondé autour de lui. C'était donc le meilleur moment pour déposer le sceptre, devenu trop lourd, de ses beaux et vastes Etats.

la vie religieuse, d'abord à St-Cyprien puis à St-Maixent.

Une telle détermination depuis longtemps méditée, et pour l'accomplissement de laquelle il semblait n'avoir attendu que le concours de tant de circonstances favorables, fut enfin divulguée au commencement de 963. A Poitiers même un monastère s'ouvrait à lui, qui paraissait attirer ses préférences. Saint-Cyprien y avait été l'objet de beaucoup de ses complaisances. L'abbaye, magnifique de toutes les faveurs reçues, brillait au loin par sa réputation et devait lui ouvrir des portes et des cloîtres qui lui devaient leur splendeur. C'est donc là que Guillaume avait choisi le lieu de son repos.

L'abbé était alors Frotier, un digne religieux, portant un beau nom connu dans le diocèse, et n'était rien de moins par ce nom et sa parenté que le neveu de ces deux Frotier qui l'avaient administré, l'un à la fin du IXe siècle et l'autre de 905 à 937. Ce fut donc dans sa chère abbaye que le duc alla se confiner vers le milieu de l'année 963. Mais là il ne trouva pas la paix entière qu'il avait désirée. Nous ne savons plus quelle chronique attribue le dégoût qu'il aurait

Frotier, abbé de Saint-Cyprien.

eu bientôt de cette communauté à des divergences d'idées et de conduite survenues entre lui et l'abbé. On ferait entendre que l'accord devint impossible entre eux par suite de l'absolutisme du supérieur et le peu de docilité du novice: ridicule idée qui ne va pas mieux au caractère doux et commode de Frotier, qu'à celui de Guillaume, dont les habitudes et la maturité supposent peu qu'il aurait apporté quelque prétention à la moindre autonomie, là où il n'était venu que pour prier et obéir. Ce ne sont là que de veines conjectures dues à l'imagination d'historiens modernes peu au fait des choses de ce genre (a). Il ne faut pas, au reste, se faire une fausse idée de cette vie religieuse embrassée en pareil cas, à cet âge surtout, par ceux qui secouaient le lourd fardeau du monde et tendaient à se rapprocher de Dieu et à se prémunir dans le recueillement contre les redoutables conséquences de la mort. Ils n'y faisaient vœu ni d'une pauvreté parfaite, ni d'une obéissance absolue. Ils demeuraient maîtres en partie de leur liberté, suivaient la règle autant qu'il le fallait pour l'édification commune, et enfin restaient continuellement revêtus de l'habit monastique, s'assimilant par là à tous les frères et donnant l'exemple des mêmes vertus qui se pratiquaient autour d'eux. C'était donc plutôt prendre l'habit de la religion qu'en embrasser une rigide observance; de sorte que ceux qui se vouaient ainsi à une vie plus parfaite, l'accommodaient aisément à leurs forces physiques et au degré de leur propre ferveur. En un mot, c'étaient de véritables tertiaires comme il s'en trouve encore dans tous les Ordres. Rien donc ne devait étonner dans un changement de lieu où les conditions du climat, de la température et de la santé pouvaient entrer pour beaucoup. C'était un air très vif que celui de la vallée du Clain où Saint-Cyprien était assis; ils pouvait très peu convenir à un tempérament fatigué; celui de la nouvelle retraite que le prince allait choisir était au

(a) La Fontenelle et Dufour, *Hist. des Rois d'Aquit.*, an 963.

contraire, sinon plus pur, au moins plus paisible, plus épais et plus convenable au rétablissement possible d'une santé fatiguée par les épreuves d'une voie laborieuse. Voilà, selon nous, à quoi attribuer ce brusque départ, qui eut lieu dès le commencement de l'année suivante 964. Ajoutons-y l'importunité des relations mondaines que lui firent subir, dès son entrée en religion, les grands qu'il venait de quitter, et qui pouvaient trop facilement revenir vers lui. C'en était assez pour le déterminer à changer d'asile. Il se réfugia donc à Saint-Maixent. Odon en était abbé et l'accueillit non seulement comme un frère, mais comme un prince qui s'était montré plus d'une fois l'ami et le protecteur de la maison. Le prince y vécut donc plus à l'aise, si tant est qu'on le soit entièrement quand des jours de solitude aimée et les intimes consolations de la piété chrétienne sont traversés par des infirmités anticipées; car on vit tout à coup la santé du nouveau religieux décliner si rapidement qu'il mourut le 3 avril 964, à peine âgé de cinquante-cinq ans. Sa dépouille mortelle fut transportée à Poitiers et inhumée dans l'église abbatiale de Saint-Cyprien: ce qui suffirait à prouver qu'il n'avait pas fui le monastère pour aucune cause d'incompatibilité avec l'abbé Frotier, qui y gouvernait encore (a).

Mort de Guillaume III.

A quelle époque mourut Adèle d'Angleterre, veuve d'Ebles Manzer et mère de Guillaume III, fondatrice de la Trinité? On l'ignore absolument. Le nécrologe de cette maison indiquait le jour de son décès au 5 des calendes de de novembre, c'est-à-dire le 28 octobre, sans indiquer l'année, parce que ces sortes de calendriers n'étaient pas faits en vue de la chronologie et de l'histoire, mais uniquement pour indiquer le retour anniversaire des prières et services à l'intention des personnes désignées. Quoi qu'il en soit, elle demeura humblement, à partir de son veuvage, dans une vie obscure et laborieuse et s'y acquit les

Mort d'Adèle d'Angleterre, mère de Guillaume III.

(a) V. *Chronique de Saint-Maixent*, p. 249 et suiv.

mérites des saints. Après elle, de larges aumônes se rattachèrent à sa mémoire. Le jour de sa mort, une distribution de vingt septiers de froment fut faite aux pauvres en autant de pains qu'ils en avaient pu produire, avec une vache tout entière, cuite pour être distribuée en même temps. Et à l'anniversaire de ce même jour, cette aumône devait se réitérer à perpétuité. Parmi les objets laissés par la pieuse femme, se trouvait son psautier, conservé avec un soin plein de respect, et qu'un diacre portait en cérémonie aux processions solennelles. Qu'est devenu ce précieux livre, pillé sans doute avec tant d'inappréciables manuscrits du vieux monastère? Mais aussi, où sont ces patrimoines laissés aux pauvres et annulés au profit des gouvernements révolutionnaires? Et que de trésors ainsi disparus sous la coupe de nos modernes fondateurs d'hôpitaux où, tant de malades vont mourir aujourd'hui, privés à la fois, par l'*assistance publique,* des remèdes de l'âme et du corps?

Sa femme et ses enfants.

On ne sait pas non plus quand disparut cette autre Adèle de Normandie, fille de Rollon, nommée Gerloc par les historiens, que Guillaume Tête-d'Etoupes avait épousée en 933, et qui devait lui survivre après une union dans laquelle l'histoire n'a pu découvrir aucun nuage. Elle avait donné à son mari deux enfants, dont l'un, Guillaume IV, dit Fier-à-Bras, que nous connaissons déjà, fut appelé à lui succéder lors de son entrée en religion; l'autre, Adélaïde, devait devenir reine de France en épousant quelques années après cet Hugues Capet, dont le règne s'approchait et qui devait être le chef de la troisième race et le fondateur d'une maison souveraine qu'aucune autre n'égalerait dans le monde par la noblesse de son origine et la grandeur de ses royales traditions.

Jugement sur ce prince.

Maintenant, le règne de Guillaume III, en Poitou, est à examiner. Il a besoin d'être justifié contre certaines atteintes, car l'histoire n'est jamais autorisée ni à se tromper ni à tromper ceux qui devraient pouvoir en tout s'en rapporter à elle.

Ce qu'on a vu de ce prince ne ressemble, il est vrai, ni à ce qu'aurait fait un conquérant, ni à ce qu'eût entrepris un législateur. Les lois anciennes, partout acceptées et suivies, ne supposaient en rien le besoin d'une législation nouvelle. Une loi, la plus impérieuse à son époque, y venait de naître et avait déjà eu des développements qui changeaient la face du monde politique ; c'était ce système gouvernemental, qui donnait à chaque seigneur une large part du gouvernement de l'Etat, en partageant le territoire entre les leudes, rendus par là même indépendants de la couronne, diminuant l'éclat de celle-ci, l'appauvrissant même, sans contredit ; mais, préparant la grandeur de la France pour de prochains hauts faits, dont l'histoire est aussi glorieuse qu'étonnante. Guillaume III, en recevant de son père l'héritage du Poitou avec celui de l'Aquitaine, entra dans cette remarquable période plus avant que son père ne l'avait pu vouloir. Harcelé par des pouvoirs inconstants, qui donnaient et reprenaient à courte durée des titres et des honneurs ambitionnés par des rivaux sans loyauté, le nouveau duc ne l'était devenu que pour se voir disputer, soit par les rois, soit par des favoris intrigants, la haute dignité qu'il devait à sa fidélité héréditaire aux descendants de Charlemagne. Il ne tint pas aux ducs de France qu'il ne la perdît à leur avantage ; sa noble et loyale résistance les força de reconnaître ses droits. S'il ne fut pas homme de guerre, ses peuples ne s'en plaignirent pas ; il ne s'en donna que mieux aux affaires publiques, à la justice, à la religion, aux vertus pratiques de l'administration et de la paix. Ce ne fut pas d'ailleurs sans faire preuve d'une haute intelligence des choses de la guerre, qu'abandonnant sa capitale assiégée par surprise, à l'énergique résistance d'une garnison fidèle et dévouée, il se porta avec quelques troupes vers l'Auvergne, où il recruta des secours, et tenant ensuite la campagne autour de Poitiers, parvint, au moyen de ses attaques fréquentes, à distraire l'ennemi du siège et à l'en dégoûter. Une faute

Premiers mouvements de la féodalité.

Sa fermeté de caractère.

Habileté de sa tactique militaire.

commise à la suite de ce grand succès ne montre pas tant l'inhabileté du général que l'ardente bravoure d'un stratégiste qui veut profiter de sa victoire; d'autres y avaient été trompés avant lui.

Sagesse de son gouvernement.

Quant au reproche qu'on lui a fait de n'avoir pas réparé les désastres des Normands dont les ravages avaient cessé, on ne voit guère pourquoi Guillaume l'avait mérité, ni quel fait particulier peut y autoriser un historien. Les plus apparentes dévastations dues aux Barbares, retombèrent toujours sur les églises et les monastères; quels furent ceux que Guillaume négligea de restaurer ou de relever de leurs ruines? C'est sous son règne, par ses soins et par ses libéralités que nous voyons fleurir Saint-Cyprien, Saint-Maixent, Saint-Michel-en-l'Herm, la Trinité de Poitiers, et par là se refaire aussi le bien-être des laboureurs, des marchands, des simples hommes du peuple pour qui la prospérité des abbayes redevenait une garantie de sécurité et de travail. N'est-ce pas encore un mérite pour ce comte de Poitiers que d'avoir su garantir son nom des taches que tant d'autres ne surent pas éviter? Sincèrement religieux, sa piété fut en lui la gardienne des bonnes mœurs; elle seconda l'éclosion des œuvres de la charité; elle maintint avec ses voisins une paix constamment soutenue par sa modération et sa droiture. Que faut-il de plus dans un prince pour se recommander aux yeux de l'histoire, pour mériter de son siècle et de l'avenir (33)?

Sa piété éclairée.

Il inaugure les libertés de l'Ile d'Oléron.

Mais au moins nous pouvons établir en sa faveur une contradiction flagrante du docte correspondant de l'Institut [a]: Il reconnaît que Guillaume III ne refusa à ses peuples aucune des libertés compatibles avec celles de son temps. L'île d'Oléron lui appartenait, et jusqu'à lui on y avait été privé du droit de tester, de se transmettre des propriétés entre vifs, d'y créer des marais salants, les seigneurs

(a) *Hist. des Rois d'Aquit.*, au 964.

s'étant réservé tous ces droits et d'autres encore dont la législation privait les particuliers. C'est à Guillaume que les insulaires durent de voir ces privilèges faire place au droit commun. Ses successeurs les confirmèrent à leur tour dans ce bien-être qui fut pour tant de familles une vie nouvelle.

Au reste, cette île d'Oléron dont nous parlons ici, a son histoire intéressante, et mérite notre attention. C'est une grande langue de terre de 25 à 30 kilomètres de longueur du Nord au Sud, et de 10 à 12 dans sa plus grande largeur de l'Est à l'Ouest. Située à quelques kilomètres au-dessous de l'île de Ré, dont elle est séparée au milieu de l'Océan par le pertuis d'Antioche, elle a au levant l'île d'Aix et l'embouchure de la Charente. Cette position en face de la Saintonge, la douceur de son climat, la beauté de ses sites mêlés de bois et de terres cultivables et fertiles la firent habiter très anciennement et avant toute trace de l'histoire moderne. Elle vit les Celtes y élever des monuments de leur culte et de leur civilisation. Il paraîtrait que les Alains, peuples venus du Caucase, l'avaient aussi habitée au IV[e] siècle, et qu'ils y avaient laissé des dépouilles qu'on jugea être les leurs, en découvrant dans l'île, vers 1740, des squelettes d'une conformation gigantesque [a]. Histoire de cette île.

Les Romains n'avaient pu l'oublier dès leur apparition dans la Gaule. Leurs cartes la nomment *Uliarus*, qui devint *Oléron* dans une charte de Jean Sans Terre de 1147, et que Sidoine Apollinaire avait appelé à la fin du V[e] siècle *Olarium*.

D'après le témoignage du même poète, écrivant à un de ses riches amis de l'île d'Oléron, il paraît que de son temps les races du Nord fréquentaient déjà ces parages, et qu'elles préludaient sous le nom de Saxons, aux entreprises des Normands du temps de Louis le Débonnaire; mais que dès lors on les éloignait des côtes par une marine Ses moyens de défenses contre les attaques maritimes.

(a) Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXXI; Arcère, *Hist. de la Rochelle*, I, 30.

insulaire qui les en repoussait vigoureusement[a]. Il avait donc fallu dès ce temps avoir dans l'île des matelots et des troupes qui en défendissent les abords. Les habitants ne pouvaient manquer ainsi de se garder contre l'ennemi et de s'adonner à des pêches fructueuses.

Ses vicissitudes guerrières.

Il y avait dès le XI[e] siècle à Oléron, un château qui commandait la côte du Nord-Est, et attenant au bourg de Notre-Dame. A cette époque, Guy Geoffroi, comte de Poitou, avait donné le quart de l'île à l'abbaye de Montierneuf qu'il venait de fonder ; mais en exceptait le château et une tour située non loin de là, qu'il se réservait pour la défense de l'île[b]. Ces moyens ne devaient pas toujours suffire cependant. Les Anglais la possédèrent avec le reste du Poitou à partir de 1152; mais lorsqu'en 1372, ils eurent été défaits dans le combat naval de la Rochelle, Charles V annexa l'île d'Oléron à la couronne et y fit de nouvelles fortifications. Elle nous fut reprise pourtant, puis reconquise sous Charles VII ; et enfin Louis XIV la fit fortifier de manière à la mettre à l'abri de toutes les entreprises. Elle renferme aujourd'hui dix-sept mille âmes et forme deux cantons de l'arrondissement de la Rochelle.

Combien elle dut aux comtes de Poitou.

On voit donc que nos comtes suivirent la ligne tracée par Guillaume III et augmentèrent successivement les libertés de l'île et le bien-être de ses habitants, soit en y favorisant l'agriculture et le commerce d'exportation avec la Bretagne, avec Bordeaux et les autres villes plus ou moins considérables du littoral, soit en les exemptant de droits et d'impôts, soit enfin en les munissant de remparts et de fortifications qui en firent un port difficile à attaquer et d'autant plus facile à défendre.

Ses églises et prieurés.

La religion qui tenait, et à juste titre, une si grande place dans la vie de ces époques si intéressantes, épan-

(a) Sidoine Apollinaire, éd. de Sirmond, *Epist.* 6, lib. VIII.

(b) Besly, *Comtes*, p. 368 et 412 ; André du Chesne, *Recueil des Historiens de France*, IV, 519.

chait dans cette population laborieuse et paisible ses inspirations et ses secours. Elle eut de nombreuses églises ou chapelles, dont la plus ancienne semble avoir été Notre-Dame, qui devint église paroissiale à une époque très reculée. Il y avait dans le château un prieuré de Saint-Jacques, et un autre de Saint-Denys, vers la pointe Nord du territoire, au lieu appelé le Chapeyron. Enfin on découvre dans un acte du XIII[e] siècle, cité par Rymer [a], la signature d'un archiprêtre, qui était en même temps prieur de Saint-Jacques.

Commencements de ses privilèges communaux.

C'est aussi à un de nos comtes, à Othon, qui régna vers le milieu du XI[e] siècle, que l'île d'Oléron dut l'établissement de sa commune, et par conséquent de ces libertés qui allaient changer la face du monde féodal, et qui, en se répandant bientôt, témoignèrent éloquemment du bon esprit des seigneurs de ce temps envers leurs vassaux dont ils connaissaient mieux, par une plus grande habitude de l'administration, les besoins locaux et les trop lourdes charges. Eléonore d'Aquitaine fit mieux encore. Ces premiers linéaments, pour ainsi dire, de l'état communal n'étaient qu'ébauchés et n'avaient encore que des garanties incertaines, qu'un nouveau seigneur pouvait contester. L'illustre femme, qui avait le sentiment des bonnes choses pour ses peuples, perfectionna l'institution en faveur des Oléronais. Elle confirma la charte d'Othon et en amplifia la teneur. Par elle, les habitants eurent la garde et la tutelle de leurs enfants mineurs; ils purent se marier indépendemment de la permission de leurs seigneurs; vendre et transporter sans empêchement les produits de leurs marais salants qui occupaient une grande partie du littoral, aussi bien que leurs vins et leurs fourrages. On conçoit de quel joug ces peuples durent se sentir délivrés quand de tels privilèges leur eurent créé une condition si différente de l'ancienne.

(a) Rymer, *Fœdera*, I, 412.

Les Rôles d'Oléron.

Disons maintenant un mot des *Rôles* ou *Jugements* d'Oléron (34), si connus dans notre histoire comme une des sources les plus célèbres du droit maritime et des coutumes de la mer. Ce fut encore Eléonore qui, se trouvant à Oléron, y publia le Code, qu'elle appela du nom de l'île, afin de régler, en leur donnant force de loi, les usages consacrés jusqu'alors, et dont la première rédaction remontait, dit-on, jusqu'aux Wisigoths. Nous y reviendrons pour en mieux faire connaître l'origine et la teneur. Disons seulement ici que l'excellence de ces lois se montre assez de ce qu'elles furent adoptées et longtemps suivies en France, en Angleterre et en Espagne, où beaucoup de leurs dispositions ont passé dans les Codes maritimes et sont encore observées.

Seigneurs de ce fief.

On ne connaît aucuns seigneurs de cette île avant les ducs d'Aquitaine de la race de Guillaume le Pieux. La propriété en passa au XIIIe siècle, par un mariage, à la famille de Lusignan, puis aux seigneurs de Pons en Saintonge, qui la possédèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime. Mais cette possession fut longtemps disputée par la couronne à qui plusieurs arrêts du parlement de Paris l'avaient fait revenir, sans que les de Pons renonçassent aux appels. De ces conflits, contrairement à ce qui arrive trop souvent, l'île ne dut pas souffrir, puisque dans les intervalles de la discussion, où elle fut remise sous la main des rois de France, elle en reçut des faveurs qui l'empêchèrent souvent de regretter ses anciens maîtres (35).

Pierre Ier, XLVIe évêque de Poitiers.

La mort de l'évêque Alboin étant survenue le 1er mars 962, il semble qu'il dût s'écouler peu de temps entre cette date et l'élection de Pierre Ier, son successeur ; c'est-à-dire qu'on ne retarda que le moins possible de pourvoir au siège vacant et qu'on se conforma à toutes les formalités observées dès les premières années de l'Eglise, lesquelles le furent jusque vers le milieu du XIIe siècle. Le nouvel élu était un personnage de distinction, appartenant à la famille puissante alors de Châtelaillon, qu'il nous faut ici faire connaître avant tout.

Châtelaillon (a) était la première capitale de l'Aunis, riche et florissante, disent les premiers historiens, mais réduite aujourd'hui, et depuis longtemps, à n'être plus qu'un hameau d'une des plus petites communes de l'arrondissement de la Rochelle. Cette décadence est due aux empiètements de la mer qui envahit entièrement le sol que couvraient les fortifications, les églises et autres monuments de la cité maritime, qui ne laissa son nom, à quelque distance du rivage, qu'à un petit amas de maisons n'attirant plus l'attention de personne. En 1709, il ne restait plus au milieu des sables de la plage que de tristes débris de ses anciennes tours, lorsque les violentes tempêtes de l'hiver renversèrent ces derniers vestiges et jusqu'au rocher sur lequel ils étaient assis (b). Au reste, cette première ruine date du XIIe siècle, quand la Rochelle commença à prendre une extension d'autant plus grande que la cité voisine, déjà amoindrie, vit son effacement achevé par les catastrophes de son rivage. Châtelaillon et ses seigneurs.

C'est vers le milieu du Xe siècle que commencent à paraître dans notre histoire les seigneurs de Châtelaillon. Le plus ancien que l'on connaisse comme chef de la famille est Isembert Ier, dont le nom reviendra souvent, surtout pour deux évêques qui occupèrent le siège de Poitiers jusque vers le commencement du XIIe siècle. C'est de cet Isembert que naquit, avant la fin du IXe, le Pierre qui fut le premier de ce nom parmi nos prélats. Ode, épouse d'Isembert, avait eu de lui deux enfants dont le puiné Robert eut pour fils un autre évêque de Poitiers, Gilbert, qui succèdera en 975 à son oncle Pierre Ier. Il est reconnu aussi par des actes du temps que la maison de Châtelaillon était alliée aux ducs d'Aquitaine, au moins par les femmes (c).

(a) Châtel-Aillon, *Castellum* ou *Castrum Allionis*. V. ci-dessus, t. III, la note 14 de la page 452.

(b) Arcère, *loc. cit.*, p. 95.

(c) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XIII, 405.

Cette famille ne régna pas sur le pays d'Aunis sans contestations avec ses voisins. On cite particulièrement un Ebles et un Isembert, le dernier du nom, qui s'ingérèrent en de nombreuses injustices contre les moines de Vendôme, de Saint-Jean-d'Angély et de Saint-Maixent. Ebles se fit excommunier quatre fois en quatre conciles successifs; Isembert, à qui une charte de 1151 ne semble faire qu'un compliment de politesse ironique en l'appelant *homme pacifique* (a), ne se montra pas meilleur envers ses voisins. Il soutint ses nombreuses injustices par des guerres déraisonnables qui finirent par le ruiner et le condamnèrent à une telle déchéance que ses domaines se réduisirent à l'île de Ré, où il vécut jusqu'à une extrême vieillesse et sans laisser de postérité. Comme toujours en ces âges de foi, il revint après ses derniers revers à de meilleurs sentiments, il dédommagea les abbayes qu'il avait pillées; tombé dans l'impuissance de mal faire, le repentir l'éclaira et le convertit sincèrement.

En lui finit, en 1130, la famille de Châtelaillon, dont la succession fut envahie par Ebles de Mauléon et Geoffroy de Rochefort, dont nous avons déjà parlé, et qui étaient ses proches parents.

Ces préliminaires étaient indispensables à la mise en scène de l'évêque Pierre Ier, qui occupa le siège épiscopal de Poitiers et fut son quarante-sixième évêque immédiatement après la mort d'Alboin (**36**).

Caractère de Pierre Ier.

Ce Pierre était donc fils aîné d'Isembert Ier, et d'Ode, dont on ne nous dit pas l'origine. Il appartenait, dès avant 932, au Chapitre de Saint-Pierre dont l'évêque Frotier II l'avait fait prévôt, étant déjà archidiacre du diocèse. C'était un homme de grande piété, de mœurs douces, charitable, et usant d'une grande fortune en faveur des pauvres et des bonnes œuvres. Après Alboin, on ne trouva personne plus digne pour le remplacer. Vers ce temps, Isembert son

(a) *Ub sup.*, p. 417; Arcère, *loc. cit.*

père était mort. Pierre, déjà évêque, souscrivit une charte par laquelle sa mère donnait à Saint-Cyprien la villa de Gragon, dans la viguerie de Sauves, dont les moines firent bientôt un prieuré sous le vocable de Saint-Sauveur (37).

Le chorévêque Benoît.

Il y eut en même temps un certain Benoît dont la personnalité paraît en une donation d'une villa située dans la châtellenie et viguerie de Thouars (a), et qui signe *Benedictus Episcopus*, Benoît Evêque. De là beaucoup de conjectures faites à perte de vue sur l'existence et la dignité du personnage dont on s'embarrassait fort en faisant un évêque de Poitiers : et le gouvernement d'un tel évêque aurait chez nous une chronologie impossible. Tel a été pendant longtemps l'oubli fait des chorévêques dans l'histoire, qu'on s'arrêtait devant cette difficulté qui paraissait insoluble. Or, ce dignitaire était un chorévêque de Limoges, ami et collaborateur de son évêque Ebles, bien connu de nous comme frère du comte Guillaume III (38). Il aura de grands malheurs que nous raconterons en leur temps.

Déjà très âgé lorsqu'il prit la direction du diocèse de Poitiers, Pierre conserva sur le siège où il était élevé les habitudes de sa vie antérieure. Nous le verrons les garder douze ans, et ne mourir que dans une extrême vieillesse. « Les cheveux blancs, disent nos Saintes Ecritures, sont la plus belle couronne de la vertu. »

(a) *In condita Thoarchinse, videlicet in ipsa Vicaria.*



NOTES DU LIVRE XLII

NOTE 1

Mont-Ferrant, qu'il ne faut pas confondre avec Clermont-Ferrand, était alors un lieu fortifié ayant son château et son enceinte. La petite ville est si proche de Clermont (Puy-de-Dôme), qu'elle en est devenue comme un faubourg et n'a plus qu'une même administration avec lui. Sa population rentre donc dans les 40,000 âmes de la capitale du Puy-de-Dôme.

NOTE 2

Une particularité qu'il ne faut pas négliger ici parce qu'elle tendrait, faute d'explication, à obscurcir la liste des abbés de Saint-Maixent, c'est que, pendant l'abbatiat de l'évêque de Limoges Ebles, frère du comte Guillaume III, les longues et fréquentes absences de ce prélat le forcèrent de donner ses pouvoirs à des prieurs claustraux qui le remplaçaient, et que certains historiens ont mal pris pour des abbés titulaires. Ainsi était prieur, lorsque le roi Louis d'Outre-Mer s'arrêta à Saint-Maixent, cet Odon, que nous avons cité tout récemment, et qui s'y comporta en véritable chef de la maison, puisqu'il y présida à une des plus grandes solennités de la liturgie catholique. Ce même Odon, que nous verrons bientôt abbé de Saint-Liguaire, près Niort, ne le sera en réalité de Saint-Maixent, qu'après la mort ou l'abdication d'Ebles, qui paraît avoir renoncé à l'abbaye avant 966, et à l'évêché de Limoges en 964, pour se retirer à Saint-Michel-en-l'Herm, où il ne mourut qu'en 971. (*Archives historiques du Poitou,* XVI, p. 47.) C'est ainsi qu'il faut considérer comme prieurs claustraux les quatre religieux placés à la suite d'Ebles par Du Tems et le *Gallia Christiana.* Ces prieurs gouvernèrent jusqu'en 968, et le troisième est encore ce même Odon qui y figure jusqu'à deux fois en 947 et 963. Or, cette dernière année, Ebles est encore abbé de Saint-Maixent, ce qui exclut nécessairement l'abbatiat réel de tout autre que lui, mais n'empêcha pas de croire qu'il ne leur ait laissé le titre d'abbés secondaires, comme nous le verrons à la fin de son épiscopat.

NOTE 3

Pamproux, *Pamperosium, Pamprosium, Pamprum,* aujourd'hui bourg de 2,300 âmes, du canton de la Mothe-Sainte-Héraye, à trois

lieues à l'Est de Saint-Maixent. C'était une des paroisses de l'archiprêtré d'Exoudun. Les bénédictins de Saint-Maixent en avaient fait un prieuré dont le revenu était de 1,500 livres, lorsqu'il fut donné, au XVII[e] siècle, au collège des Jésuites de Poitiers. Six chapellenies avaient été créées dans l'église de la paroisse par divers seigneurs des environs. — Une autre église de Saint-Martin existait à Pamproux, dont le titre paroissial dépendant de l'évêque fut réuni à celui de l'église prieuriale. Son vocable était celui de l'Abbaye-mère. La raison de cette union fut que les protestants ayant fait beaucoup de ravages dans ce pays; il n'y avait plus à Saint-Martin que 300 habitants, tous religionnaires. C'est à Pamproux que se donna, en 1569, un combat où les protestants, commandés par le prince de Condé, furent battus par le duc d'Anjou. L'église Saint-Maixent de Pamproux est un monument du XII[e] siècle, remarquable surtout par son clocher et des restes de sculptures qui ont beaucoup souffert des hommes et du temps.

Note 4

La charte, si favorable à la fois à la ville de Melle et à l'abbaye de Saint-Maixent, porte, après la signature de Guillaume Tête-d'Etoupes, le titre de Comte de Poitiers et d'Auvergne, auquel il ajoute celui de « Comte du palais ». (Besly, *Hist. des Comtes*, p. 251; *Cartulaire de Saint-Maixent*, I, p. 15.) Quelle est la signification de ces derniers mots? On les a diversement interprétés, et toujours d'une façon qui laisse à désirer, car on ne s'appuie en cela que sur des probabilités et des équivoques. (Pour nous, toutes les explications trouvées à ce sujet nous semblent trop vagues, et on peut donner, nous semble-t-il, une application plus simple et plus historique. Le Comte palatin était, sous les deux premières races, un des grands officiers de la Couronne, ayant la haute main sur tous les autres officiers du palais, et par cela même avait la première dignité dans la maison du roi. Cette dignité ne fut abolie par Philippe-Auguste qu'en 1192, et, par conséquent, elle durait encore en 951 et jouissait toujours d'une haute importance. Ce sera donc à titre purement honoraire, comme il arrivait à d'autres seigneurs, que Louis d'Outre-Mer l'aura donné au Comte de Poitiers en signe d'une parfaite réconcilia tion. C'était donc à peu près ce que la cour romaine désigne encore pour de certains évêques, *assistant au trône pontifical.*) (V. Chéruel, *Dictionnaire de la France*, I, 191; *Archives historiques du Poitou*, XVI, p. 47.)

Note 5

Cet Hastings était depuis longtemps la terreur de la Bretagne, de

l'Anjou et du Maine, où il s'était surtout distingué par sa férocité devenue légendaire. Né dans un village de la Champagne, d'une famille de paysans, il s'était enfui de bonne heure chez les Normands, dont il était devenu le chef par sa hardiesse et sa capacité. Charles le Chauve avait acheté de lui une neutralité passagère en lui cédant la ville de Chartres, après bien des brigandages qui le firent souverainement redouter en France et jusqu'en Italie. Il est beaucoup parlé de lui dans les *Annales de Saint-Bertin,* la *Chronique de Raoul Glabert* et dans celle *de l'Abbaye de Jumièges,* qu'on trouve aux t. IV, VI et XXIX de la collection de Guizot.

Note 6

La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 491, a mal placé cet événement en 918, sans égard à cette différence de vingt-cinq ans qu'il fallait remarquer entre l'époque où commence le rôle d'Absalon, et celle où il finit par le succès de ses efforts.

Note 7

Cf. Marchegay, *ub sup.*, p. 224-231. — Nous avons traduit exactement le texte vraiment bien écrit en latin du moine qui composa au XIIIe siècle l'*Histoire de Saint-Florent de Saumur.* Nous n'avons pas cru que ce récit serait trop long, tant le charme nous en a paru attachant, et représente avec une spirituelle naïveté le fait en lui-même et les scènes émouvantes qui s'y enchaînent si agréablement. En invoquant ce texte comme garantie de notre fidélité, nous nous sommes étonné, il est vrai, des inexactitudes commises en plusieurs endroits par certains traducteurs qui ont à peine entendu le côté religieux du récit, et n'y ont vu qu'une de ces anecdotes à rire, et dont, après tout, s'il en était ainsi, l'histoire pourrait fort bien se passer. C'est de la sorte que La Fontenelle (*Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 491 et suiv.), montre trop qu'il n'a pas compris l'esprit de ce siècle, non plus que les habitudes des couvents, et fait retomber cette ignorance à la charge des moines de Tournus. Si c'était une excuse pour un écrivain qui devrait être sérieux, on pourrait lui accorder de s'être laissé inspirer par Bodin, qui se respecte moins encore, et se plaît à montrer dans les religieux de Tournus des routiniers qui se dédommageaient volontiers d'une austérité forcée par des orgies qu'ils ne se refusaient pas à l'occasion. Et cela est d'autant plus mal que le récit du XIIIe siècle a été reproduit dans toute sa simplicité par les savants bénédictins, Mabillon *(Annal. ord. S. Bened.),* Martenne (*Ampliss. collect.,* V, 1010) et Lobineau *(Hist. de Bretagne,* II, 91), lesquels sont autant de copies très

exactes du *Livre rouge* de Saint-Florent de Saumur (Marchegay, *loc. cit.,* Introduction, p. 23). Or, ce récit original ne prête en rien à ces suppositions indécentes, qu'ont pu seuls inventer des écrivains qui altèrent ou dénaturent toujours nos sources sacrées parce qu'ils n'ont pas étudié assez ni le langage propre, ni les usages particuliers de la vie religieuse au moyen âge. Il faut donc se méfier surtout de Bodin *(Recherches historiques sur l'Anjou,* I, 154 et suiv.), qui n'a négligé aucune occasion de donner aux faits religieux la teinte rouge de sa philosophie personnelle; et cela pour le simple plaisir de faire rire sa galerie aux dépens du catholicisme qu'il n'aime point. Si encore ces messieurs, quand ils traduisent, voulaient bien nous donner le texte en regard...

Note 8

Ces faits surprenants que le catholicisme a traduits par le mot *miracle,* lequel rend fort bien l'idée d'un événement *digne d'admiration,* ces faits sourient toujours très peu aux écrivains irréfléchis qui tiennent surtout à n'y rien voir de ce surnaturel qui les offusque et les importune. C'est ainsi que cette tempête, qui vient si opportunément dérouter les plans et les entreprises du duc de France, est racontée avec le sourire du dédain par les deux historiens modernes que nous citions dans la note précédente. En vain, quatre ou cinq de leurs devanciers du xe siècle, contemporains des événements, les racontent dans le même sentiment de foi qui nous en fait adopter le surnaturel. Mézerai (II, 14), Mary Lafon, lui-même, qui n'est pas suspect *(Hist. du Midi de la France,* II, 100), Besly *(Comte de Poict.,* p. 43), n'y font pas d'opposition et acceptent le récit des premiers chroniqueurs. Nos deux philosophes n'en parlent pas moins en incrédules, et s'inscrivent contre le miracle qu'ils renvoient net et bien aux bonnes femmes et aux idiots. Le bon sens tout seul leur dirait que l'humanité a toujours cru aux miracles chez tous les peuples du monde, qu'un sentiment universellement reçu est regardé comme une des lois morales de l'univers; que la vie historique de l'Eglise n'est qu'un long miracle, absolument indéniable, que des faits surnaturels, vainement niés de nos jours même, ont des milliers de témoins qui en déposent... — Tout cela ne vaut pas la science des *libres* PENSEURS (!!!), qui répondent hardiment à toutes ces preuves évidentes par le stupide argument de J.-J. Rousseau: « Si tout Paris, disait le Genevois, m'assurait *de visu,* la résurrection d'un mort, je n'y croirais pas! ». Or, que ceci soit dit pour toutes les circonstances analogues et donne une idée de la force de nos logiciens: c'est l'idée-mère de nos écoles sans Dieu.

Au reste, il est à remarquer que nos historiens, à l'égard de ce fait, quand ils ont pas été hostiles à l'idée du miracle, l'ont toujours rapporté comme un fait ordinaire, en dépit des sources primitives d'où ils tenaient leurs renseignements. Ainsi ont fait Vély (*Hist. de France*, II, 270), qui ne s'est trompé que de 35 ans sur la date de l'événement placé par lui sous Hugues Capet et Guillaume IV; puis Thibaudeau (*Hist. abrégée du Poitou*, I, 192). Ces écrivains n'avaient cependant pour premiers témoins que ceux du xe siècle, les mêmes que nous avons interrogés; ils auraient pu y joindre Hugues de Fleury, Richard de Poitiers, Sigebert de Gembloux, Guillaume de Nangis, la Chronique de Tours, celles de Maillezais, de Sens et l'histoire d'Aimoin; tous cités par Besly (*Preuves de l'Hist. des Comtes du Poict.*, p. 254). Mais de telles gens étaient aussi arriérés que Flodoard et Orderic Vital, assez simples pour croire aux miracles et qui n'avaient pas pu se former sur l'esprit de Voltaire.

Note 9

Bourgueil-en-Vallée, *Burgolium*, chef-lieu de canton d'Indre-et-Loire, à 14 kilomètres de Chinon, où une abbaye de bénédictins fut construite en 990, sur un territoire qui était alors du diocèse d'Angers. Nous en parlerons sous le gouvernement de notre comte de Poitiers Guillaume IV, dit Fier-à-Bras.

Note 10

Dourdan-sur-Orge, *Dordincum*, petite ville de l'Ile-de-France, chef-lieu de canton de Seine-et-Oise, dans une vallée que dominait le vieux château, devenu une maison de détention. Dourdan est à 40 kilomètres Sud de Versailles. Il a de 3 à 4,000 habitants.

Note 11

Cette étymologie du surnom donné à Hugues serait toute latine, et viendrait, dit-on, de *Capito*, mot employé dans Cicéron pour exprimer un homme ayant une grosse tête. Plaute, le prenant dans le sens figuré, nomme ainsi un homme têtu, entêté, tenace dans ses idées, et ce serait peut-être dans ce sens qu'on l'aurait pu entendre du Duc, qui probablement était connu sous cette dénomination dès qu'il avait pu la mériter. Il était en effet très résolu et d'un caractère fort énergique, selon que tous ses actes l'ont prouvé. Mais quelque chose de mieux nous est révélé par Ducange, qui dit au mot *Capetus* : « Ce surnom donné au roi qui fut le premier de la 3e race, vient de ce que, étant jeune, il avait toujours soin, lorsqu'il voulait jouer, de se découvrir la tête ». « *Hugo Capet, sive capucii, sic*

dictus quia, dum juvenis esset, capucia solebet auferre per ludum ». (*Glossar,* mihi, col. 791.) Il tire ce texte d'un manuscrit sur Charles V qu'il emprunte à la bibliothèque de de Thou, n° 179. Or, si vous recourez un peu plus loin à ce même volume de Ducange (col. 827), le mot *capucium* exprime un couvre-chef, *capitis tegumentum*, qui fut d'abord attaché au manteau, à la *chappe,* et il cite une multitude d'exemples. Tel serait donc le sens le plus ordinaire et le plus acceptable du mot *Capet*. Et cependant nous croyons qu'il faut chercher plus loin, et en considérant que le jeune prince se découvrait la tête pour s'ébattre plus commodément, on se persuade sans peine qu'il ne s'agissait pas tant d'un *capuchon,* lequel ne se portait point par tout le monde, ni continuellement, que d'un *chapeau* mobile, d'un couvre-chef quelconque, séparé, distinct du vêtement, qu'on pouvait mettre et ôter à volonté, comme déjà on avait commencé à le faire. En effet, c'est avec le temps de Hugues que coïncide l'adoption du *chapeau* ou de la toque, qui remplaça alors l'usage du *capuce,* attaché au manteau qui recouvrait le corps, capuce qui servait à se garantir du froid ou de la pluie. Ce genre de couvre-chef-là avait toujours été en usage à la campagne pour les hommes des champs; vers la fin du x[e] siècle les gentilshommes commencèrent à s'en servir comme plus conforme à leurs habitudes et à leur dignité. Hugues fut peut-être un des premiers à qui l'on remarqua cette coiffure qui semblait ajouter quelque chose à la distinction qu'on lui reconnaissait, et le *sobriquet* qui lui en resta vint peut-être beaucoup plus, à notre avis, de ce qu'il le portait habituellement parmi ceux qui ne le portaient pas encore, que de ce qu'il s'en débarrassait pour être plus libre dans les exercices du corps. — Qui eût dit que les *Capétiens* se couvaient là-dessous ?

NOTE 12

Hippeau, *Glossaire français du moyen âge,* p. 90, dit que le *quarteron* était une terre dont on ne récoltait que le quart des fruits, les trois autres quarts restant au propriétaire du fond.

NOTE 13

Marçay, *Marciacus,* est aujourd'hui une des plus intéressantes communes du canton de Vivonne, cachée dans une sorte de bocage frais et solitaire, qu'arrosent du Nord au Sud les deux ruisseaux du Thouet et du Palais, à travers deux vallées dans lesquelles plusieurs sources s'échappent pour la grande fertilité du sol. Le chef-lieu, qui agglomère avec les deux villages de la Loge et du Fouilloux une population d'un millier d'habitants paisibles et laborieux, est à

8 ou 10 kilomètres de Vivonne au Nord-Ouest et à 5 ou 6 au Sud de l'ancienne abbaye de Bonnevaux. Celle-ci est habitée aujourd'hui, après de nombreux changements de maîtres, par l'honorable famille de Montjou. Les premières chartes qui nous parlent de Marçay remontent à 1073, mais d'autres titres nous apparaissent ici comme preuve qu'on en parlait déjà en 957, et qu'alors elle était probablement une seigneurie de quelque importance. Son église romane est déjà mentionnée en 1119 sous le vocable de Saint-Médard qui en est encore le patron. Cent ans après, elle est devenue un prieuré-cure de l'abbaye de Nouaillé qui y nomma. Ce lieu eut plus tard une châtellenie qui relevait de celle d'Etables ; mais, avant 1790, elle était de celle de Lusignan aussi bien que de son archiprêtré et de son ressort royal pour les affaires de justice. — L'église Saint-Médard, qui est depuis assez longtemps en d'assez bonnes mains pour ne pas se ressentir trop de sa vieillesse, a tout son caractère du roman primitif, et commence à se resserrer trop dans sa nef unique et les deux bras de sa croix transversale pour une population qui s'est augmentée et y conserve les habitudes chrétiennes de ses pères. Heureusement, une ressource lui sera bientôt offerte, M. l'abbé Joanneau, curé de Marçay depuis 1856, ayant rapporté de Rome en 1878 une portion du cœur de saint Benoît Joseph Labre, institua dans son église paroissiale un pèlerinage par lequel la dévotion au *saint pauvre* s'est fortifiée et y appelle chaque année de lointaines contrées des foules qui s'y réjouissent déjà des nombreuses grâces reçues ; si bien qu'il a fallu songer à donner à la précieuse relique un asile plus vaste qui s'élève dans le voisinage de Saint-Médard et qui donnera au diocèse de Poitiers une magnifique église digne de rivaliser avec les plus belles par l'intelligence de son plan et l'élégance de son ornementation artistique. Cette œuvre a eu pour double mobile le zèle pieux du vénérable prêtre qui l'a créée et la générosité charitable du diocèse et de la France entière qui s'y sont montrés dignes de ses saints et de sa foi. Espérons que la belle nef qui reste seule aujourd'hui à construire, mettra bientôt un couronnement mémorable à une entreprise que Dieu daignera protéger jusqu'à la fin.

Marçay a encore cela de remarquable entre les communes d'une si petite population. C'est que non loin de l'église, à l'ombre d'un groupe d'arbres épais, se cache un atelier modeste mais déjà partout connu, d'horlogerie excellente fondé vers 1870, et conduit encore par MM. Lusseau frères. L'habileté et les prétentions économiques de ces intelligents artistes nous représentent très bien ces anciennes corporations où le travail sans vanité arrivait à des résultats

irréprochables, parce qu'il était le fruit d'une application inspirée par la foi et l'honnêteté.

NOTE 14

Saint Germier fut évêque d'Angoulême en 511, et vivait encore en 560. Il était venu se réfugier à Angoulême avec deux disciples, après que les Wisigoths en eurent été chassés par Clovis en 507. — On conçoit comment son culte avait pu s'établir dans le Poitou, et que les moines de Saint-Maixent aient pu lui élever une église dans l'enceinte de leur domaine. La fête de saint Germier est indiquée au 16 mai.

NOTE 15

Le mot *livre,* employé ici pour exprimer une mesure agraire, est expliqué par Ducange (V. *Libra),* du vingtième de la valeur totale de la terre; c'était donc le vingtième de l'étendue que cette terre pouvait avoir.

NOTE 16

Dufour, dans ses manuscrits, s'est élevé en une longue dissertation (*mihi,* Appendice au livre III du t. II, p. 6), accusant le moine de Saint-Maixent, auteur du manuscrit intitulé : *Fragmentum Chronicorum Comitum Pictaviensium,* d'avoir fait, dans sa généalogie de la maison de Thouars, une œuvre de complaisance, d'où est résulté une suite assez considérable d'erreurs sur ce point important de notre histoire provinciale. Les erreurs, moins nombreuses qu'il ne pense, seraient survenues surtout de ce que les sources manquaient à un pareil travail, faute de pouvoir recourir aux archives de l'illustre famille. M. Imbert, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et habitant de Thouars, où il a pu disposer longtemps des richesses manuscrites conservées dans la famille de la Trémouille, a pu étudier cette question avec le zèle patriotique du savant, et a donné, dans le XIX[e] volume des Mémoires susdits, une *Notice sur les vicomtes de Thouars,* qui remet chacun d'eux à sa place, jusqu'à la prise de possession de la maison d'Amboise en 1397. Désormais, après ces travaux partiels, il ne faudra pas négliger de recourir aux nouvelles sources ouvertes par M. Imbert aux amateurs des études historiques.

Digne de ses aïeux, et estimant que la gloire des grands noms n'est point une chose vaine quand on la comprend comme lui, le noble duc a confié à des mains habiles le soin de dépouiller les archives du vieux château, où sa famille avait pris la place des seconds propriétaires, et a élevé ainsi, à ces illustres souvenirs, un monument bibliographique d'une valeur inestimable, autant par ses

documents originaux que par le luxe princier d'un in-folio incomparable.

NOTE 17

Nous disons *vers 933*, parce qu'en 936 Amaury était mort, sans qu'on sache bien le jour ni l'année, car son successeur, Savary II, souscrivit, en 936, une donation à la même abbaye de l'église de Saint-Séverin de Milly, faite par notre évêque Frotier II. (V. *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 207; *Dictionnaire de Redet*, V° *Chavigné* et Imbert, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXIX, p. 328.)

NOTE 18

Chavigné, *Cavaniacum villa*, n'est plus qu'un bois, dans la commune de Smarve, près d'Asnières, dans le canton de la Villedieu. Il appartint jusqu'en 1792 à Saint-Cyprien, et comptait alors soixante-huit arpents. On voit qu'à cette époque Smarve était dans la *quinte* de Poitiers.

NOTE 19

De Tézac ou de Thézac. C'est le nom d'une commune de l'arrondissement de Saintes, canton de Saujon. Thézac a de six à sept cents âmes.

NOTE 20

Le droit d'*ancrage* se percevait dans les ports sur tous les navires qui prétendaient y mouiller, et ce droit était proportionné au nombre de jours qu'on devait y passer. Le droit de *lestage* était payé par quiconque prenait du lest ou des exportations dans un port où un impôt était payé pour ce fait à l'administration maritime. Le droit d'*ancrage* s'appelle aujourd'hui le droit de *mouillage*, celui de *lestage* n'a pas changé de nom.

NOTE 21

Ce Bernard figure honorablement dans le dyptique des évêques de Saintes, (*Gallia Christ.*, II, col. 1070 et suiv.); Bernard, premier du nom, aurait siégé, dit M. Rainguet (*Biographie saintongeoise*), vers 1145 jusqu'en 1167, année de sa mort, d'après l'abbé Briand (*Histoire de l'Eglise santonne*, I, 304).

NOTE 22

Rochefort n'apparaît guère dans l'histoire qu'en même temps que la Rochelle, et les deux villes marchent à peu près parallèlement quant à leur origine et à leurs progrès. Rochefort, cependant, ne date réellement que de l'époque où Louis XIV fonda le port, devenu une de nos préfectures maritimes. La première fondation fut monumentée par une médaille à l'effigie du grand roi, frappée en 1666. Rochefort a 23,000 habitants. Il est arrosé par la Charente, qui

a son embouchure dans l'Océan, non loin du port, et la ville est une des plus jolies du littoral par la régularité de son plan.

NOTE 23

Saint-Liguaire, *Sanctus Leodegarius*, est aujourd'hui un petit bourg de 1,000 âmes, du canton et à 5 kilomètres de Niort, dont le territoire forme une presqu'île entourée par la Sèvre-Niortaise, et composée en plus grande partie de champs fertiles, de prairies et de marais.

NOTE 24

Emanville, et non *Emandreville*, comme on l'a imprimé quelquefois, est un chef-lieu de commune de 400 âmes, du canton de Pavilly, département de la Seine-Inférieure, au Nord-Ouest de Rouen.

NOTE 25

Quelques auteurs qui rangent Adèle parmi les abbesses, lui assignent la première place et la font mourir cette année 952. Ce serait donc douze ans après sa mort que son œuvre se serait vue achevée. L'abbesse qui la suit est de l'année 950. — Ce serait au moins une preuve, si l'abbatiat était certain. D'autre part, comment s'arranger avec une note manuscrite que je crois de Dufour, et le résultat de recherches faites par Besly (*Comtes*, p. 218), d'où suit que cette Adèle vivait encore en 962. De plus, elle ajoute à sa signature *Alaïnœ*, nom qu'on ne lui connaissait pas encore, ces mots: *Comitissœ quœ FUIT monacha*, « Comtesse qui fut religieuse ».

Elle ne l'aurait donc plus été alors? Ajoutons que cet acte est daté dans Besly de la première année de Louis V qui venait de succéder à Lothaire. *Ludovico rege*, anno I, ce qui attesterait encore que la *Comtesse*, *ancienne religieuse*, n'était pas morte en 987 ou 988. Qu'on juge par cet imbroglio, à quoi est maintes fois réduit le pauvre historien obligé de se livrer à de si récréatives discussions.

NOTE 26

Flais, que sa position sur le Clain distingue de trois ou quatre autres aussi peu importants dans l'appréciation des géographes, est le *Flaïacus* de 924, le *Flagicus* de 936 et de 962. Aujourd'hui, c'est le village de Fleix, commune de Saint-Benoît-de-Quinçay. Il n'a que 50 habitants, et fut distrait en 1832 de la commune de Poitiers où il avait été compris dans la paroisse de Sainte-Radégonde. Il avait dépendu jusqu'en 1790 du monastère de la Trinité et du Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, qui le possédait déjà en propre en 1496.

NOTE 27

Secondigné ne doit pas être confondu avec Secondigny-en-Gâtine,

chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres). Notre Secondigné, *Secundiniacum*, comme son homonyme, est une très ancienne localité de l'ancien *pagus* de Brioux. C'est aujourd'hui un chef-lieu de commune du canton de ce même Brioux, ayant une population de 1,100 âmes. Des prairies, la Belle et la Boutonne qui les arrosent, la forêt de Chizé qui l'avoisine, la dédommagent autant que possible des gloires historiques dont elle est privée. Le moyen âge avec son église romane de Saint-Pierre-ès-Liens, avec son château oublié, n'en garde pas moins quelques vagues souvenirs du patronage de la Trinité et de la châtellenie de Chizé.

NOTE 28

Civaux. On ne comprend guère comment les Bénédictins du *Gallia Christiana*, et avec eux Besly et La Fontenelle, ont écrit dans leur copie de cette charte *Vicaria Siculensis*, quoique le véritable texte de la charte d'Alboin porte *Sicvalensis;* ce serait à faire croire à deux vigueries différentes dont la seconde n'a jamais existé. La viguerie de Civaux, dont nous avons parlé d'ailleurs ci-dessus (t. III, p. 58, 82 et 142; — V, 170, 171 et 184), doit donc toujours être *Vicaria Sicvalensis*.

NOTE 29

Coulombier, *Vicaria Colombarii*, aux environs de Chantemerle. Cette viguerie avait été détachée de la viguerie de Sauves. Nous en parlerons plus tard.

NOTE 30

Alboin avait un sceau fort curieux au point de vue archéologique, trouvé en 1863 par M. Fillon, de Fontenay, le même qui avait rencontré en même temps l'anneau de sainte Radégonde dont nous avons parlé ci-dessus (Appendice du t. III). Ce sceau était en cuivre, de forme quasi ovale, et se circonscrivait par un bord continu de petits points ronds (ou perles), très régulièrement liés : il décrivait un cercle de 0,04 de haut sur 0,03 de large. Au centre, une main élevée en *pal* tient de ses quatre doigts le tau ou petit bâton pastoral, très semblable par sa forme à celui qu'avait dans son tombeau l'évêque de Limoges Girard, mort en 1022,



Sceau d'Albouin, évêque de Poitiers (937-962)

à Charroux, où son corps entier fut reconnu en 1850, et repose aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice. La légende circulaire porte les deux mots : ALBOINI EPISCOPI, en majuscules romaines, revêtues toutefois de cette lourde épaisseur que l'école romane laisse toujours à son épigraphie comme à ses constructions.

« Ce sceau, nous écrivait M. Fillon, est le plus ancien monument de ce genre qu'on connaisse pour l'épiscopat européen; » mais il s'y trouve une difficulté d'interprétation quant à un des détails de l'image. Au-dessus du poignet, et inhérent à la manche dont il semblerait un appendice, est un objet qu'on prendrait tout d'abord pour un écu armorial, si l'on pouvait en attribuer l'usage au x[e] siècle. N'en fût-il qu'un rudiment informe, encore serait-il difficile à décrire, car le champ coupé à quatre pans serait partagé par deux *fasces*, et ce serait tout, à moins que l'on ne prenne encore pour deux *besans* deux espèces de boutons placés en *chef*, entre le bord supérieur du cadre et la première *fasce*. Bien entendu, on ne trouverait dans ces armoiries imaginaires, disons même impossibles, ni émaux, ni aucun des autres détails de l'écusson blasonné. Nous aimerions mieux regarder l'objet en question comme une espèce de boucle appliquée à la manche; les prétendus *besans* seraient alors des boutons de celle-ci, et si bizarre que fût un monument de ce genre, il n'aurait d'autre importance que celle d'un non sens archéologique dont il n'y a plus à s'occuper sous peine de perdre son temps.

Ce que nous venons de dire sur le sceau en lui-même, nous avait été révélé par M. Fillon qui nous l'écrivit en date du 4 février 1866. Mais il n'entrait dans aucun des détails qui précèdent; il ne parlait nullement de l'origine du sceau dont il nous envoyait l'empreinte telle que nous la reproduisons ici avec toute la fidélité possible; mais il ne laissait en rien paraître qu'il en soupçonnât l'authenticité.

Cependant il faut dire ici que ce dernier caractère a paru quelque peu suspect à des savants très adonnés à ce genre d'études, fort écoutés à l'Institut et à l'école des Chartes, tels que MM. Léopold Delisle, Anatole de Barthélémy, Anatole de Montaiglon et Charles Tranchant. Ils ont contre le sceau, outre leurs préventions consciencieuses, une objection qui semblerait d'abord de grande valeur : Où est la charte originale? Ne pourrait-on pas, en la comparant au sceau, y découvrir quelques-unes de ces incompatibilités qui la ferait repousser? Pour nous, en nous inclinant devant des maîtres expérimentés, et auquel nous nous confions pleinement, nous sera-t-il permis de faire observer que le sceau en cire apposé à une charte quelconque, ne prouverait rien contre la matrice dont on l'aurait tiré, que la forme de notre cuivre, les lettres et la légende,

le dessin de l'ensemble, le nom même du possesseur Alboin, très répandu dans la charte du xe siècle, semblent autant de témoignages en faveur de l'authenticité recherchée? Quant à l'appendice très controversé, et qui le sera toujours, croyons-nous, tant il ressemble peu à quelque chose de reconnaissable, sa présence quelque mystérieuse qu'elle soit, ne pourrait ni infirmer la valeur historique de l'ensemble, ni son authenticité qui semble encore ressortir de la présence dans la légende de l'S renversé faisant partie du mot EPISCOPI.

Note 31

Nieuil-l'Espoir, commune de 800 âmes, arrosée par le Miosson, a toujours sa paroisse de Saint-Gervais et de Saint-Protais, qui dépendait de la Trinité de Poitiers. Cette église de Nieuil avait pour annexe celle des Roches-Prémary du vocable de Saint-Nicolas, et qui appartient aujourd'hui à la paroisse d'Andillé. Nieuil était avant 1790 de la châtellenie de Poitiers et de l'archiprêtré de Gençay. Simple villa en 1098, on la voit en 1119, décorée de sa première église, la même qu'aujourd'hui.

Une curieuse observation se rattache au surnom de l'*Espoir* donné à Nieuil, tel que nous l'écrivons aujourd'hui, dès 1477. On en chercherait encore la signification si, en 1775, les *Affiches du Poitou* de Jouyneau des Loges, page 22, n'avaient établi nettement, et sans doute d'après quelque document très bien fondé, qu'on trouvait dans le mot *Espoir* une traduction du mot latin *Spadarum* (*Niolium Spedarum),* le *Nieuil-des-Epées ;* car la tradition, dit l'auteur anonyme de l'article, maintenait en ce lieu le souvenir d'une fabrique d'armes blanches dont les ouvriers étaient nommés *spatarii, ensium fabri...,* dit Ducange. Ceci paraît d'autant plus fondé que Poitiers était renommé pour sa fabrication des armes de combat et des armures dont on s'y couvrait: cottes de mailles, boucliers, casques, etc., et nous ne serions pas éloigné de penser que cet atelier aurait été établi à Nieuil par quelques-uns de nos comtes qui en firent une succursale de ceux de Poitiers. Cet établissement se serait fait au xe ou xie siècle, lorsque les guerres furent très vives entre eux et les comtes d'Anjou ou d'Angoulême. De là le surnom donné à Nieuil et qu'on lit dans les chartes du xive siècle sous des formes qui varièrent beaucoup dans la suite, mais dont la filiation a conduit évidemment à celle que nous avons aujourd'hui, l'*Espoir*, employé déjà en 1432, après avoir passé par toutes les variantes d'un français qui s'établissait au milieu de ses hésitations ordinaires : *Lespaer* en 1310 ; l'*Espayer* en 1315 ; *Lespayer* en 1328, et ainsi avec des variantes qui persistent selon la prononciation parlée ou écrite

jusqu'en 1510, où l'on trouve encore *Lespayer* dans un acte de l'abbaye de la Trinité. C'est sans contredit une de nos étymologies géographiques les plus singulières, et dont on se serait moins douté. (V. Redet, *Dictionnaire de la Vienne* et *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* XIV, 292.)

Note 32

La Villedieu, *Villa Dei* en 1072, chef-lieu du canton de l'arrondissement de Poitiers, a 500 habitants. On l'appelle souvent, dans les titres officiels *la Ville-Dieu du Clain,* quoiqu'elle soit à 3 ou 4 kilomètres de cette rivière qui coule vers l'Orient. C'était une ancienne Commanderie du Temple qui passa à l'Ordre de Malte, dont le titulaire conférait la cure. Le lieu était de l'archiprêtré de Gençay et de la châtellenie de Poitiers. La commanderie était toute voisine de l'église qui peut-être lui devait son nom de Saint-Jean.

Non loin de là existait déjà, en 1251, un château dont les restes sont actuellement sur la commune d'Alonnes et qu'habitait le commandeur. Il existait encore en 1645, et n'est plus qu'une ferme. On voit mentionné à la Ville-Dieu, en 1360, et sans doute bien avant, un hôpital fondé par la Commanderie. L'église de Saint-Jean, dont l'origine est romane, a été souvent remaniée, et ses remaniements gardent encore des portions de ses médaillons symbolisant surtout les vanités si variées de l'existence mondaine. En un mot, l'ensemble des sculptures de cet édifice, heureusement conservées en grande partie, offre une attachante étude comparative de ces ressources de l'art chrétien, qui a chez nous une expression toute locale, et une philosophie qui autorise singulièrement les intéressantes données de la science symbolistique.

A ces notes, ajoutons quelques mots des *Roches Prémary,* sur lesquelles il est bon de nous arrêter quelque peu.

Les Roches Prémary sont un village de la commune d'Andillé, ancien chef-lieu d'une commune qui y fut réunie en 1819. Au Levant et au Couchant de ce village de 250 habitants, restent encore plusieurs dolmens, plus nombreux autrefois, et à quelque distance du bourg se voit toujours l'ancien château du lieu qui fut, au xve siècle, une construction de l'abbaye de Montierneuf. Cette abbaye l'avait reçu en 1069, lors de sa fondation par Guy Geoffroi, duc d'Aquitaine. C'était une terre considérable et de grand rapport, nommée *Pratum maladictum*, Pré-Maudit, en souvenir sans doute de quelque malheur dont elle avait été le théâtre, et par une de ces audaces de traduction ou d'orthographe dont nous avons vu de nombreux exemples, le même lieu s'était nommé tour à tour *Pré-Maly, Prémrie*, que l'ignorance officielle a reproduit et changé en en faisant Prémary.

Quelle que fut la cause de cette antique malédiction, la terre avait prospéré sous la bèche des Cisterciens; mais au xve siècle, elle ne fut pas plus assurée que bien d'autres contre les entreprises de la *Praguerie*, émeute de paysans qui troubla la France en 1440, sous Charles VII, et fut encouragée par le Dauphin, depuis Louis XI. C'était l'époque où les Hussites, disciples de l'hérétique Jean Huss, ensanglantaient la Bohême, dont *Prague* était la capitale aussi bien que le berceau de la révolte. Les religieux obtinrent en 1443 du roi Charles VII la permission de s'y fortifier par un château entouré de murs, de fossés et autres moyens de défense. Aux Roches, les moines de Poitiers avaient fait un prieuré qui, en dernier lieu, appartint à l'abbaye de la Trinité. (V. *Pouillé* de Poitiers de 1782; celui de M. Bauchet-Filleau, p. 370; — D. Fonteneau, XII, 521; — *Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, XI, 362; XIII, 332; — *Bulletins*, IX, 217; — Redet, *Dictionnaire topographique de la Vienne*.)

Note 33

Nous réfutons ici une boutade peu réfléchie de La Fontenelle, trouvant dans son *Histoire des Rois d'Aquitaine et des Comtes de Poitou*, p. 517, que, dans Guillaume III, on ne reconnaît pas un grand prince, sans dire le moins du monde ce qu'il faut avoir fait pour l'être, et sans doute parce qu'on ne l'est pas quand on n'a pas opprimé le monde et fait sa fortune à ses dépens. Ce sont de ces fausses idées qu'une histoire sérieuse ne doit pas professer, et nous devions rétablir ici une juste appréciation d'un prince qui devrait nous être cher, car c'est par lui que les ducs d'Aquitaine devinrent en même temps les comtes de Poitou, et qu'on doit à son énergie, bien préférable à celle des conquêtes, le solide établissement d'un gouvernement autonome qui brilla entre tous dans la France du moyen âge. Les idées fixes ou incomplètes dans l'associé de Dufour, vont jusqu'à tempérer l'éloge qu'il fait, un peu malgré lui, de l'attachement de Guillaume à la dynastie carlovingienne, en lui reprochant d'avoir eu une fille « qui devait perpétuer la race appelée à la spolier » : le critique oublie donc que la fille n'épousa Hugues Capet qu'après la mort de son père? Mais qu'y a-t-il de pire que cette accusation d'avoir « abandonné sa capitale sans la défendre », quand cet abandon prétendu n'est qu'un habile moyen de forcer l'ennemi à lever le siège, comme il arriva? De là notre critique, qui n'a rien compris à ce qu'il appelle « cette position de choses », conclut, aussi bien que de beaucoup d'allégations de même force, qu'on avait bien fait de surnommer Guillaume *Tête-d'Etoupes*, étant un homme « de peu de sens, de peu de bruit, sans vertus et sans vices »; et enfin il

découvre que ce Bégon, à qui le prince fait rendre gorge pour ses exactions envers le monastère de Saint-Maixent, était un favori « qui le mit en tutelle et dirigea toutes ses actions durant cette période ». Quelle période? notre auteur oublie de la désigner... Mais il conclut qu'il faut « le livrer à une sorte d'oubli ». Jamais jugement porté sur un souverain ne fut plus injuste ni moins motivé. Et voilà comment on écrit l'histoire! Voilà surtout comment notre prédécesseur avait digéré un travail où les recherches ne manquent point, il est vrai, mais où abondent d'énormes négligences, un désordre désolant pour qui l'étudie, et une foule d'appréciations qui prouvent l'ignorance de beaucoup des choses dont il parle, et une remarquable insuffisance d'écrivain.

NOTE 34

Les *Rôles* sont la traduction du latin *rotuli*, rouleaux, parce que, à cette époque, les chartes, traités, diplômes et autres pièces importantes se roulaient et formaient dans les archives des séries auxquelles pendaient les sceaux qui les faisaient facilement distinguer. Le mot est resté dans notre langue pour exprimer les registres des contributions ou impôts.

NOTE 35

Nous avons tiré presque tout ce qui regarde, ici l'île d'Oléron de l'*Histoire de la Rochelle* du père Arcère, ouvrage remarquable par beaucoup de qualités, mais où nous avons dû modifier certains faits de chronologie et d'histoire dont les preuves manquent, et qui reposent quelquefois sur des appréciations trop personnelles du savant auteur. (V. *Hist. de la Rochelle*, in-4°, 1756, I, 76, *passim.*)

NOTE 36

Notre excellent et toujours regretté ami, M. Léon Faye, publia en 1846, dans les *Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, XIII, p. 383, une dissertation sur la famille de Châtelaillon. Dans ce travail, il s'est proposé d'établir contre Arcère et d'autres historiens modernes, que nos évêques de Poitiers, Pierre Ier, Gilbert, les deux Isambert, et enfin saint Pierre II, qu'on avait toujours regardés comme des membres de cette famille, ne lui tenaient en rien. Nous avouons n'avoir pas été convaincu par les preuves que l'auteur a prétendu donner à cette thèse. A notre avis, Arcère n'est pas autant à dédaigner qu'il le dit. Sa seconde partie surtout, du travail de M. Faye, où il développe ses raisons, nous semble manquer de clarté et se contredire avec la première où il établit la généalogie en question

avec les mêmes éléments qui ont guidé nos devanciers. C'est pourquoi nous nous sommes bien gardé ici de contester avec le docte critique les anciennes données émises par Arcère, le *Gallia Christiana,* Besly, Dutems, Dreux du Radier et d'autres encore. Nous avons préféré le *Mémoire* écrit par M. l'abbé Cochet en réfutation du système de M. Faye, et dans lequel la question nous paraît traitée de la seule façon acceptable. (V. *Mémoires* cités plus haut *des Antiq. de l'Ouest,* XX.) Les raisonnements de ce dernier sont d'une soliditrié goureuse.

NOTE 37

Cette villa était située au lieu appelé aujourd'hui Gragon, dans la commune de Saint-Jean-de-Sauves. Elle n'est plus qu'un hameau de 12 habitants groupés autour d'un moulin, sur la Chenelle, petite rivière qui n'est autre que le Prepson qui prend le nom de Chenelle, *Kardelena,* près de Messay, autre commune du canton de Moncontour, à 3 ou 4 kilomètres au N.-O. de Saint-Jean-de-Sauves. Ce Gragon est mal écrit dans la charte de 932, *in Vicaria Gregorius ;* il faut lire : *in Villa ;* et l'on voit en une autre copie, citée par M. Redet, que ce même lieu a pour nom *Villa Gragoni,* dont la traduction vit encore. Le prieuré a été souvent nommé par les habitants des environs *l'abbaye de Gragon,* qu'il portait encore dans un acte de 1672. Tout a disparu depuis longtemps, les habitations, la villa et la petite église de Saint-Sauveur ; il ne reste que le moulin, qui représente toujours le xe siècle sur la Chenelle, aux regards de quelques paysans qui ne s'en doutent guère.

NOTE 38

Besly, qui ne comprenait pas non plus qu'il pût y avoir deux évêques en même temps dans la même église, supposait comme dernière ressource que ce mot *Episcopus* aurait été un nom propre plutôt que l'expression d'un titre et d'une dignité ; comme si, à une époque où tout ce qui était ecclésiastique était entouré de tant de respect, un particulier aurait pu s'affubler d'un nom emprunté à un caprice qui aurait eu toutes les apparences d'un sobriquet, au bas d'une charte où figuraient les noms des dignitaires les plus respectés de la province.





LIVRE XLIII

—

Depuis l'avénement de Guillaume IV, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, jusqu'à la fondation de l'abbaye d'Airvault ; et renseignements sur plusieurs seigneuries du Bas Poitou

(De 963 à 976)

Marche de l'histoire mieux éclairée à partir de la seconde moitié du xe siècle.



Nous avons traversé jusqu'ici des temps difficiles où l'historien ne marche qu'avec peine en des sentiers toujours étroits ou rocailleux. La multiplicité des mêmes noms, les enchevêtrements des lignes généalogiques, les obscurités des chroniqueurs peu expérimentés encore des choses et des personnes sur lesquelles ils s'exercent à des récits incomplets, sont autant de motifs d'indulgence pour ceux qui ne peuvent les suivre qu'avec beaucoup de réflexion et de labeur, et à qui de certaines inadvertances peuvent échapper sans conséquences bien graves pour l'agencement de certains faits secondaires. En abordant les règnes mieux connus de nos comtes devenus les maîtres de l'Aquitaine, et plus en vue à ceux qui recherchent leurs moindres gestes, nous marcherons donc plus au large, et nos récits s'éclaireront de traits plus distincts et plus lumineux. Forcément mêlés aussi à l'histoire générale de la France

qui va s'agrandir en affirmissant l'autorité de ses rois, nous aurons cependant à nous en détourner pour nous replier sur nous-mêmes, grâce à l'indépendance conquise par nos souverains.

Commencement de Guillaume IV.

Quand parut Guillaume IV, en effet, beaucoup de difficultés s'étaient aplanies, de celles qui avaient coûté tant d'efforts à ses devanciers. Les titres assurés aux officiers principaux des provinces, la possession des terres, l'administration de la justice, le droit de paix et de guerre, tous ces privilèges de la royauté qu'elle avait imprudemment cédés étaient passés aux seigneurs. Un nouvel ordre de choses était fondé et commençait pour la France un régime que des lois irrévocables allaient répandre dans toute l'Europe, en créant pour chaque nation chrétienne un code partout respecté et suivi. Et si la couronne royale brillait sur toutes les autres, celle des ducs, des comtes et des barons n'en jetteraient pas moins leur éclat sur les possesseurs des grands fiefs et leurs nobles subordonnés. Jusqu'au XII[e] siècle et au delà, on voit dans les manuscrits des bibliothèques monastiques, notre duc d'Aquitaine Guillaume le Pieux et Guillaume le Conquérant tenant le sceptre fleurdelysé, comme ailleurs Hugues Capet et saint Louis (a).

Utilité de l'étude des chartes pour la connaissance de l'histoire.

Possessions territoriales de Guillaume Fier-à Bras.

A son avènement, le fils de Guillaume III reçut, avec la succession de son père et le nom qui revenait pour la quatrième fois aux ducs d'Aquitaine, les riches domaines formant les territoires du Poitou, de la Saintonge et du Limousin. Il faudrait y ajouter l'Auvergne et le Velay, au dire de Besly (b), si ces deux pays, longtemps unis sous un même gouvernement, n'étaient tombés aussitôt après la mort de Tête-d'Etoupes, aux mains du comte de Périgord, Guillaume IV, dit *Taillefer*, qui s'en était emparé par

(a) *Vie de saint Hugues, abbé de Cluny,* par D. Lhuillier, abbé de Solesme, in-8°, 1849.

(b) *Comtes de Poict.*, p. 46, réfuté en cela par l'*Art de vérifier les Dates,* X, 95 et 132.

violence et les donna, à titre de vicomté, à un de ses parents, tout en s'en réservant la suzeraineté. Taillefer, par cette reprise, ne faisait, il est vrai, que revendiquer un droit à lui conféré en 951, lorsque Louis d'Outre-Mer l'en avait nanti, en même temps que du duché d'Aquitaine, au préjudice du fils de Raymond Pons. Quoi qu'il en fût, c'était un bel héritage que recueillait le duc d'Aquitaine, et dont l'éclat s'augmentait encore d'une inamovibilité désormais incontestable.

D'où lui venait ce surnom.

Le surnom de Fier-à-Bras donné à ce nouveau comte par tous les historiens, lui venait de sa force extraordinaire qu'on avait remarquée en lui dès sa jeunesse (1). Les premières années de son règne furent assez tranquilles ; ne succédant à son père qu'à l'âge de vingt-neuf ans, et ne paraissant mêlé jusqu'alors à aucune des affaires politiques qui, d'ailleurs, avaient laissé le règne précédent en des conditions paisibles. Telles furent également les premières années du règne de Guillaume IV. Nous l'avons vu épouser en 951, lorsque à peine il avait dix-neuf ans, Emma, fille du comte de Blois Thibaut le Tricheur, dont le caractère brouillon et peu loyal avait pu exercer sur le sien de mauvaises influences. Quoi qu'il en soit, on ne trouve rien de saillant dans la première année de son gouvernement, et nous allons profiter du silence de l'histoire à son égard pour nous occuper des Ordres religieux de cette époque et de quelques notions géographique qui s'y rapportent.

Les usages de ces siècles.

La *Chronique de Maillezais*, plus justement appelée de Saint-Maixent [a], comme nous l'avons dit, mentionne, après bien des incertitudes sur les années précédentes, un acte de mai 964, où Kadelon, vicomte d'Aunay et sa femme Sénégonde donnent au monastère de Saint-Maixent un alleu appelé Vinax (2).

A cette même époque, Foulques était abbé de Nouaillé depuis 961, lorsqu'avait disparu Frotier, neveu d'un de nos

(a) D. Bouquet, *Script. Gall.* t. X, p. 214.

évêques de ce nom (a). Il était encore en charge, lorsque, en 991, sa maison reçut de deux époux qui l'aimaient, Airaud et Isemberge, une vigne située au *champ-clos*, dans un faubourg de Niort, et par ce champ-clos, il faut entendre sans doute celui où avaient lieu les duels judiciaires, dont la coutume dura jusqu'à l'ordonnance de Philippe le Bel, qui l'abollit en 1312, au moins en matière civile (b).

Saint-Cyprien continuait aussi de recueillir de grandes faveurs de la part des fidèles. En 965, il y avait dans la viguerie de Thouars une villa *de Campaniacum*, qu'il est difficile de distinguer de bien d'autres répandues dans le même pays, mais qui pourrait bien être, en considérant sa position, le hameau de Champin, encastré de nos jours dans la commune de Fennery, canton de Parthenay. Cette villa appartenait à une dame Alaïde qui la donna tout entière à son couvent de prédilection. Un Guillaume, qui n'est pas le comte, lui abondonna aussi plusieurs héritages dans les pagus et viguerie de Thouars, dans celles de Thénezay et d'Ardin, et dans celle de la Chapelle-Thireuil (3), où figurent, parmi les terrains donnés, le village d'Oulmes (4), sur la marche des deux départements des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Et ses transactions légales.

L'histoire en transmettant ces opérations notariées, qui ne s'étaient jamais plus multipliées qu'à cette époque, et qui le deviendront bien plus encore dans les trois siècles suivants, ne peut avoir pour but d'énumérer une longue et fastidieuse suite de ces générosités princières qui, aux yeux de nos sceptiques contemporains, passent pour des profusions inutiles et un regrettable gaspillage de terres et d'argent. Elle se propose au contraire de nous faire connaître avec l'esprit des siècles passés, certains usages peu connus et qui doivent toujours compléter la connais-

(a) *Chronic. Mall.*, ub sup., p. 203; — *Gall. Christ.*, II, col. 1162.

(b) *Art. de vérifier les Dates*, VI, p. 19.

sance de ces périodes reculées. Après la géographie locale, c'est certainement le meilleur fruit qu'on en puisse retirer. Les termes mêmes, usités alors dans ces actes, doivent être relevés au profit du lecteur, pour la science du droit, de la jurisprudence, du commerce et des diverses industries. Les variations amenées dans les noms de personne apparaissent aussi à diverses époques dans ces nombreuses signatures qui confirment les transactions écrites. C'est par tous ces motifs que l'historien doit recueillir les moindres circonstances qui y impriment un reflet des mœurs ou des opinions, et très souvent même y font découvrir les origines des familles avec leurs développements, leurs progrès ou leur décadence, ce dernier mot de toutes les choses humaines.

Nous avons même à y observer certaines clauses, qui ne sont pas encore trop mal vues aujourd'hui, et méritent l'attention des légistes de notre temps qui s'en sont parfois trop distraits. Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer, en des conventions de ventes ou d'échanges, ces conditions de *réméré,* qui ne cédaient une propriété à un tiers que sous la clause expresse qu'après avoir appartenu à une ou deux générations dans la famille du preneur, le fond vendu ou donné à cens, reviendrait à celle du bailleur, ce qui était un moyen à celui-ci de se procurer de l'argent pour un besoin momentané, ou un fond de terre dont on désirait avoir l'usage sans fruster les héritiers légitimes d'un patrimoine qu'ils eussent aimé à garder (a). Notre époque n'avait pas ignoré ce qu'on pouvait retirer en droit commun d'un tel moyen, lorsque, en 1826, le projet de loi présenté à la chambre des députés sur le retour du droit d'aînesse, permettait au père qui donnait à un autre qu'à son fils aîné la quotité disponible, d'ordonner qu'à la mort du donataire, elle fît retour à ses enfants ou petits-enfants (b).

Ses ventes à réméré.

(a) D. Fonteneau, XV, 141, et bien ailleurs.

(*b*) Cf. Védrenne, *Vie de Charles X,* II, 173.

Etat à cette époque du monastère et de la basilique de Saint-Hilaire.

Nous voyons donc vers le temps que nous parcourons, dans une charte de mai 965, que notre église Saint-Hilaire si différente aujourd'hui, était accostée, entre les bâtiments qui l'entouraient dans son faubourg, d'un château-fort, récemment élevé pour l'abriter contre les attaques par trop reitérées des Normands. Cette construction dominait la vallée où les marais formaient alors une défense pour la ville, et, au lieu de ces maisons resserrées les unes contre les autres, c'étaient d'immenses dépendances de cet énorme établissement, dont l'enceinte était assez considérable pour contenir des terres labourables, des vignes et des vergers, objets de contrats de vente, de baux à ferme, mais seulement entre les chanoines et les clercs, et jamais à d'autres, l'intérieur de cet immense local comprenant des logements et des moyens de résistance qu'il n'était pas bon de laisser hanter par qui n'était pas de la famille. On voit aussi que l'église de Sainte-Triaize, déjà ancienne dans ce quartier, avait dans son voisinage des terres à complant qu'un diacre du Chapitre lui cédait pour une redevance de trois deniers de cens (5).

Et de l'abbaye de Saint-Maixent.

A Saint-Maixent, l'abbé Rainulfe, qui gouverna de 963 à 993, et que le digne évêque de Limoges Ebles avait beaucoup servi de ses largesses, donnait en juin 966, à Jammon, à Ermengarde sa femme, et à un de leurs parents, après leur mort, moyennant seize deniers de rente annuelle, un moulin situé sur la Belle (6), des terres, prairies et cours d'eaux, dans la viguerie de Melle, sur le territoire d'un village nommé alors *Védrina*, et que nous appelons encore Verrines (7).

Générosités de Guillaume IV.

Le duc Guillaume IV ne restait pas étranger à ces générosités empressées. Nous voyons son zèle se manifester surtout en 968 envers Saint-Cyprien, la grande célébrité du temps, et Saint-Jean-d'Angély que les princes poitevins avaient toujours favorisé. On voit cependant en 969 et 970, qu'il ne néglige pas Saint-Hilaire, où son frère le trésorier lui inspire des arrangements en faveur de la communauté

ou de particuliers qui l'y intéressent. C'est à lui surtout qu'elle doit en cette dernière année la restitution de la terre de Courcosmes et de ses villages enlevés au monastère en des circonstances qui ne permettaient pas au prince d'en conserver la possession (a).

Nous devons noter comme arrivée en 966 et le 28 mars, la mort de Flovoard ou Flodoard, ancien chanoine de Reims, qui avait écrit une Histoire de cette Eglise jusqu'à l'année même de sa mort. Nous en parlons ici parce que nous l'avons cité maintes fois comme une source aussi exacte qu'intéressante, d'où jaillissent les principaux événements de son époque. Flodoard était abbé de Saint-Remy de Reims, selon la plus commune opinion, lorsqu'il mourut au milieu de ses travaux à quatre-vingt-treize ans, savant vénéré de tous, et ce qui vaut toujours mieux, enrichi de vertus qui le faisaient regarder comme un saint (b). **Mort de Flodoard.**

Une œuvre importante et qui devait laisser de longs souvenirs dans notre histoire, fut entreprise durant l'année 969. C'est la fondation du célèbre monastère de Maillezais, dont les détails rapportés par les historiens du temps, s'entourent d'un certain coloris qu'il est bon de lui laisser avec sa naïveté pittoresque. **Première fondation de Maillezais.**

Un jour donc le duc Fier-à-Bras se livrait au plaisir de la chasse dans l'île qu'il aimait toujours et dont il s'était fait une agréable villégiature. Ses chiens avaient lancé un sanglier qui s'était jeté dans un épais fourré de ronces. En l'y poursuivant, on le trouva blotti au fond d'une ancienne église ruinée, dont la crypte recélait encore trois autels. Cette découverte fut bientôt connue d'Emma, épouse de Guillaume, que nous avons vue déjà visiter l'île avec lui aux premiers jours de leur mariage. En pareil cas, l'esprit de foi ne laissait pas indifférent à une pensée de piété, et la princesse se crut appelée à rendre la vie au saint lieu

(a) D. Fonteneau, X, 157 et 175.

(b) Mabillon, *Annal. Bénéd.*, l. 47, n° 1. — Rivet, *Histoire littéraire de la France*, VI, 316.

oublié depuis si longtemps. Elle obtint du prince ce local pour y bâtir un monastère. Aussitôt on mit la main à l'œuvre, et l'année suivante les murs d'enceinte étaient déjà assez élevés quand un grave événement de famille vint imposer un retard à leur continuation (a).

Dissentions de famille.

Les seigneurs de ces temps où se formait une civilisation difficile à concilier avec leurs passions irréfléchies et les lois parfois très austères du christianisme, n'abdiquaient pas toujours assez complètement les mœurs faciles dont ils avaient autour d'eux tant d'exemples. Ils trouvaient d'ailleurs dans leur rang même, dans de séduisantes richesses et le luxe des habitudes mondaines, de dangereux prétextes de mollesse et de relâchement. Nous aurons trop à justifier ces observations dans quelques successeurs de Guillaume IV. Jusqu'à quel point mérita-t-il lui-même ces reproches d'une conduite injurieuse à son épouse? Nous devons en signaler le motif sans nous arrêter à des détails dont la Biographie serait plus avide que l'Histoire, et nous constaterons seulement que des deux côtés il y eut de ces torts d'autant plus regrettables qu'ils deviennent une source féconde de dissensions intestines et de scandales publics.

Donc, en 970, un an après la fondation de la nouvelle abbaye, Guillaume était allé en Bretagne s'entendre avec le comte Hoël IV sur des intérêts de bon voisinage, et au retour il s'arrêta à Thouars, y demeura quelques jours, et de mauvaises langues rapportèrent bientôt après à la duchesse d'Aquitaine que tout ne s'y était point passé entre son mari et l'une des filles du vicomte Arbert Ier dans les termes d'une édifiante retenue. Cette vicomtesse, ainsi titrée parce qu'elle était la fille d'un vicomte, a été confondue par certains chroniqueurs avec sa mère Aldégarde d'Aunay, qui s'occupait alors de l'érection du monastère d'Airvault (b).

Les historiens du temps ne semblent pas avoir signalé

(a) *Petrus Mallenc*, apud Labbe, *Bibliot. nov. manusc.*, II, 224.

(b) *Art. de vérifier les dates*, X, 95; -- Imbert, *Mém. des ant. de l'Ouest*, XXIX, 330.

dans la conduite habituelle de celle-ci rien qui autorise une telle accusation. Il résulterait au contraire de ce que les faits suivants ont mis à la charge d'Emma qu'elle était violente par caractère, hautaine, et plus facile à exaspérer qu'à retenir. Emma donc, poussée par une jalousie ardente, avait tout cru, et jura de se venger. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Un jour, accompagnée d'une suite nombreuse et de ses gardes ordinaires, elle chevauchait dans la plaine de Talmont. Elle y rencontra sa prétendue rivale, et ne modérant en rien sa haine, elle s'élança sur elle de toute la force de son cheval, la renversa sous les pieds du sien, et l'abandonnant aux outrages de sa troupe, la fit laisser pieds et mains liés sur le théâtre de ces grossières humiliations (8). Le comte apprit bientôt cette aventure et s'en montra fort irrité. Une explication suivit de près, et à la suite d'un violent orage on parut se rapprocher et revenir à de meilleurs sentiments. Cet orage de courte durée n'interrompit point les travaux du monastère déjà entrepris. Emma, secondé d'ailleurs par son mari, ne les continua qu'avec plus de zèle. La promptitude de l'exécution indique assez le mode de bâtisse adopté. C'était toujours celle pratiquée jusqu'alors, et que ne remplaçait pas encore entièrement les constructions en pierres de taille ou d'épaisses murailles en moëllons. Quand tout fut prêt, on s'occupa d'y introduire des religieux. Emma avait à Tours un parent nommé Gausbert, abbé de Saint-Julien, à qui elle avait fait du bien. Elle lui demanda treize moines, dont un pût être mis à la tête de la nouvelle maison. La colonie arriva et fut installée. Emma lui donna entre autres terres qui avaient composé sa dot dans le Poitou, celle de Puy-Letard avec des serfs qu'elle y avait amenés de son pays (9). Mais quand tout semblait aller à souhait, de nouvelles dissensions, nées sans doute des premiers mécontentements mal éteints, suspendirent les destinées du saint édifice. Une rupture éclatante eut lieu entre les deux époux, et la princesse, résolue de ne plus revenir à Poitiers, se retira au château de Chinon

Installation de douze bénédictins à Maillezais.

qui lui appartenait, et s'y maintint plusieurs années, ayant presque toujours auprès d'elle son fils Guillaume qui devait succéder à son père sous le nom de Guillaume V. Fier-à-Bras déconcerté par cette séparation que de trop fréquentes colères auraient dû lui faire craindre, devint injuste à son tour et prétendit se venger sur les moines de celle qui les avait établis sur ses terres. Il rétracta toutes les dispositions qu'ils avaient prises d'un commun accord. Il exila de Maillezais les religieux tourangeaux et fit don des bâtiments au monastère de Saint-Cyprien (a). Avant de voir l'abbaye reprendre sa prospérité, il nous faut suivre d'autres événements auxquels il est temps de revenir.

Qui en sont éloignés presque aussitôt.

Geoffroi Ier, comte d'Angers, avoué de Sainte-Croix.

Et d'abord plaçons ici un de ces faits qui sans être fort remarquable en lui-même, affirme encore les mœurs du temps et reste digne de notre attention. L'Anjou appartenait alors depuis deux ans à Geoffroi Grisegonelle. Comme nous aurons à le retrouver en des rapports belliqueux avec le Poitou, il n'est pas hors de propos de le faire connaître dès à présent. Son surnom lui venait, disent les historiens (b), de ce que, un jour, pour surprendre et approcher un Normand qui s'était avancé seul sur le bord de la Seine où il se trouvait, le prince avait revêtu la easaque grise d'un meunier, et s'approchant de l'ennemi sans méfiance, il l'avait tué dans un combat seul à seul, aux grands applaudissements des spectateurs de cette scène. En 970, il pouvait avoir vingt-cinq ans, et ne s'était signalé encore par aucun fait de guerre, mais il avait fait en 962 le voyage de Rome et fondé à son retour la collégiale de Loches (10) en Touraine, ville que sa mère, fille d'un seigneur de ce pays, avait apportée en mariage à son père Foulques Le Roux (11). Il s'était occupé aussi, en 966, de substituer aux chanoines de Saint-Aubin d'Angers, des bénédictins qui y ramenèrent la régularité et la ferveur. C'était à lui

(a) D. Bouquet, X, 179 et suiv.; — *Petri Malleac. relat.*, lib. I, § 1, v.

(b) *Chronic. de Gestis consulum andegavorum*, apud Marchegay, p. 83.

aussi qu'on devait la vie florissante de ses Etats, entretenue par la paix qu'il y avait fait régner sans interruption depuis son avènement. Cette activité et ce zèle pour les grandes constructions religieuses lui attirèrent, autant que l'entrain de son caractère et ses sentiments chevaleresques, la confiance de notre abbaye de Sainte-Croix, et les religieuses en assemblée générale, le choisirent pour *avoué*. On sait ce qu'était ce titre pris par un seigneur puissant à l'égard d'un monastère, et toutes les obligations mutuelles contractées par l'avoué pour un patronage vigilant et dévoué, toutes celles des religieuses abandonnant, en compensation de ce secours promis par serment, des revenus assez considérables sur leurs propriétés foncières aux environs de l'Anjou, tout cela fut consigné dans une charte longtemps conservée au trésor de Sainte-Croix (a). C'était une sécurité donnée à la sainte maison, moins contre les Normands qui ne venaient plus guère en Poitou, que contre les brigandages de quelques seigneurs, Normands du lieu, qui continuaient à abuser de leurs forces et s'emparaient volontiers des biens ecclésiastiques dès lors que personne ne pouvait les leur disputer.

L'abbaye de Charroux remise sous la puissance exclusive du Saint-Siége.

C'est quelques années plus tard, et en 976, que le pape Benoît VII, à la prière de l'abbé Adalbaud, renouvela la bulle donnée en 879, par Jean VIII qui avait mis l'abbaye de Charroux sous la protection directe du Saint-Siége. Cette mesure dont l'efficacité s'affaiblissait à la longue, était de nouveau motivée par les abus dont les religieux s'étaient plaints énergiquement. Tous les grands personnages de la contrée, évêques et laïques, prenaient assez habituellement le monastère pour une maison de campagne à leur usage. Il paraît même que les évêques diocésains avaient pris l'habitude de requérir l'église abbatiale pour les cérémonies dont leurs visites étaient l'occasion, et que le service divin et les devoirs réguliers en souffraient beaucoup. Ce n'est

(a) D. Fonteneau, V, 543.

pas qu'il faille trop attribuer ces inconvénients à l'évêque Pierre Ier, outre qu'il avait toujours été d'un caractère aussi charitable que pacifique, il était mort depuis un an quand cette bulle fut donnée, et il y a à croire qu'elle visait son successeur Gislebert qui, déjà peut-être en exercice, avait pu donner lieu, en grand seigneur qu'il était, à des craintes suscitées par certaines tendances. Le pape les réprimait en déclarant que l'Ordinaire ne pourrait user de l'abbatiale qu'autant que l'abbé le voudrait bien (a).

Prieuré de Château-Larcher.

Il faut dater de 971 la fondation du prieuré de Château-Larcher par le seigneur du lieu Elbon. Odette sa femme et leur fils Archer ou Achard, dont le nom bien antérieur dans la famille était déjà devenu celui de la seigneurie. Cette nouvelle institution fut la conséquence d'une donation faite à Saint-Cyprien sous l'abbatiat récemment inauguré de Géraud Ier, d'un mas ou domaine exploité par quatre bœufs, situé près de Niort, qui avait alors une certaine importance comme chef-lieu d'un territoire étendu. Cinq ans après, en 976, cette même famille augmenta les dépendances de ce domaine par l'adjonction de plusieurs alleux situés à Caunay et à Chenay, avec plusieurs moulins, immeubles très appréciés et d'un excellent revenu (b).

Fondation de l'abbaye de Bonneval-lez-Thouars.

Une autre fondation religieuse trouve ici sa place et sollicite un souvenir que notre histoire doit aux circonstances de son origine, et à la continuité non interrompue de son existence jusqu'aux derniers jours de l'ancienne Eglise de France.

On n'a plus la charte de fondation de l'abbaye de femmes de Saint-Jean de Bonneval, construite sous les murs de la ville de Thouars ; mais elle date du premier quart du xe siècle, si l'on s'en rapporte à ses anciennes traditions, et sans doute du règne d'Aimery Ier, vicomte de Thouars. Une autre observation persuade ici qu'en 973, date de sa première charte connue, elle devait être déjà solidement

(a) D. Fonteneau, IV, 51.
(b) D. Fonteneau, VI, 2891.

établie, et il est remarquable que la position qu'on lui donna en dehors des murs de la ville fortifiée, atteste qu'on était assez délivré des Normands, pour que leurs visites ne fussent plus à redouter. C'est cette année, en effet, que Geoffroy I[er], comte d'Anjou, qui possédait de vastes propriétés en Poitou, et du consentement de Guillaume IV son suzerain, disposa en faveur des religieuses de Bonneval, des fonds de terre et de tous leurs attenants, qui comprenaient la villa considérable de Faye (a), avec une chapelle de Saint-Hilaire et une autre de Saint-Pierre, dans la villa de Messay (b). Puis dans le *pagus* de Niort, une troisième chapelle de Saint-Saturnin dans la villa de Chavanes (**12**). Le roi Lothaire se trouvant à Poitiers, on eut soin de lui faire sanctionner cette donation. C'est tout ce que nous savons sur l'origine de ce monastère, dont l'abbesse Aremburge, première du nom, ouvrait alors la liste de ces dignitaires. Les registres perdus de la nouvelle maison ne nous laissent pendant plus de trois siècles que les noms de celles qui la gouvernèrent. On voit par ces noms mêmes qu'elles appartenaient, en grand nombre, aux grandes familles du pays (c). La prétendue réforme du XVI[e] siècle, qui ne réformait qu'en déformant le christianisme, apporta ses désordres avec l'apostasie dans ce troupeau, jusque là exemplaire et jaloux de ses premières traditions. Une abbesse s'enfuit à Genève avec huit religieuses pour avoir la liberté de s'y marier. Et pendant que la lâcheté des gouvernants souffrait que l'indigne transfuge conservât les revenus de sa charge abdiquée, une seule religieuse demeurée dans le cloître, obtenait de Charles IX, à force de courage et de générosité, qu'il nommât abbesse Gasparine de Clermont, qui rétablit l'ordre et enleva aux seigneurs de Thouars la proie qu'ils convoitaient à la suite de leur

(*a*) Sur Faye-l'Abbesse, V. ci-dessus, tome I, p. 247.

(*b*) Messay. *Messeium, Messayum*. V. ci-dessus, t. V, p. 9

(*c*) *Gallia Christ.*, II, col. 1333.

propre apostasie (a). Depuis lors, la maison se reconstitua peu à peu, fut gouvernée sous la règle bénédictine par des femmes dont les noms illustres secondaient le mérite, et la plus édifiante régularité y était encore observée, lorsque le nouveau régime de 89 vint y effacer, comme partout ailleurs, les dernières traces des vertus austères et des plus saintes traditions (b).

Saint-Benoît-du-Sault.

Saint-Benoit-du-Sault, qui était alors du Poitou et du diocèse de Poitiers, nous apparaît en 974, par une de ces rares anecdotes qui le font revivre un instant en lui restituant dans le monde des choses saintes une place qu'il semblait avoir perdue. Le fait est d'ailleurs curieux comme preuve du désordre que l'esprit d'indépendance, dont les seigneurs donnaient l'exemple, pénétrait dans les rangs inférieurs de la société.

L'abbaye de Saint-Benoît (c) avait alors pour avoué Giraud, seigneur d'Argenton en Berry (13), qui, plus attentif à ses intérêts qu'à ceux des moines, restait fort indifférent à sa charge, dont il touchait très indûment les revenus. Des paysans des environs, enhardis par cette incurie devenue trop notoire, entreprirent, au nombre de cent quarante, une chevauchée dans les campagnes autour de la petite ville, et après les avoir rançonnées, enlevèrent jusqu'aux troupeaux. Les Argentonnais se lassèrent de ces déprédations que personne ne réprimait, et se décidèrent à repousser eux-mêmes les maraudeurs. Ils sortirent donc de leurs murs au nombre de quarante bien armés, mais s'apercevant bientôt de l'infériorité de leurs forces, ils craignirent de se mesurer avec l'ennemi, et songèrent à se retirer, quand l'un d'eux, mieux inspiré, proposa à ses camarades de mériter le secours du ciel, en s'opposant à la déprédation du monastère de Saint-Benoît, dont les terres allaient être

(a) *Gall. Christ.*, ub. sup.

(b) V. de Baunier, *Benéfices Royaux*, I, 182.

(c) V. sur la fondation de cette abbaye ci-dessus, t. III, p. 15.

ruinés. Il proposa aussi d'envoyer quelques-uns d'entre eux vers le prieuré pour obtenir la bannière du saint dont ils espéraient le secours dès qu'ils se seraient rangés sous ses plis. On approuva la proposition; le religieux y accéda et envoya la bannière. Alors, sans plus regarder au nombre, nos quarante braves, jeunes et ardents, sortent de la ville, cherchent l'ennemi qui n'était pas loin, fondent sur lui en invoquant à grands cris saint Benoît. Le conflit dura peu; les brigands, saisis d'épouvante, se battent à peine et se laissent faire prisonniers. Les vainqueurs reprirent le butin enlevé, ne gardèrent que les plus marquants des captifs, puis ils se dirigèrent sur Saint-Benoît, et offrirent au prieur, en lui remettant sa bannière, de choisir ce qui lui conviendrait mieux pour le soulagement de ses pauvres parmi les dépouilles conquises. Celui-ci ne retint que les objets qui lui avaient été dérobés, et les héros de la journée rentrèrent à Argenton à la grande joie des citadins, qui les reçurent en triomphe (a).

L'esprit du temps est tout entier dans ce fait : l'égoïsme du seigneur d'Argenton avait trop d'imitateurs; la spontanéité des paysans nous dit la foi populaire et ce qu'elle leur donnait de force dans les combats. Le désintéressement du prieur, et le zèle à le défendre, montrent la vie religieuse dans ses habitudes et ses rapports journaliers avec le peuple, toujours prêt à lui rendre en dévouement les nombreux services qu'il en recevait. Mais cette prise d'armes par des manants qui abdiquent toute honnêteté publique et se constituent, sans résistance d'aucune autorité, en bandes de pillards impunis, ne montre-t-elle pas aussi combien étaient encore fragiles les bases de cette société si difficile à asseoir?

Pierre Ier, notre quarante-sixième évêque, avait mené une vie assez retirée et relativement obscure, ce qui n'est jamais nuisible à un évêque, lorsqu'il en profite pour

Episcopat de Gislebert Ier, XLVIIe évêque de Poitiers.

(a) Mabillon, *Annal. Bened.*, ann. 974.

s'acquitter mieux de ses graves devoirs. Aussi les chroniqueurs de ces temps nous renseignent très peu sur son épiscopat, qui ne prit que douze ans de sa vie, déjà avancée lors de son ordination. Il était donc très vieux lorsqu'il mourut en 975, époque indiquée par la *Chronique de Maillezais* (a), qu'il faut préférer à celle de 976, donnée par le *Gallia christiana*. Lui et sa famille avaient été prodigues de bienfaits envers Saint-Cyprien. C'est là aussi qu'il avait choisi sa sépulture ; il y reposa longtemps près de la porte de l'église qui communiquait au cloître.

Gislebert ou Gilbert, premier du nom, lui succéda bientôt en cette même année 975. Il fut pris du clergé de la cathédrale, où il était archidiacre depuis 967. Fils puîné de Robert de Châtelaillon, qui vivait encore en 971, il se trouvait par là neveu de son prédécesseur (b), et il sembla à ceux qui l'appelaient à cet héritage qu'on ne pouvait mieux faire que de remplacer le prélat mort en odeur de sainteté par un de ses parents qui avait toujours marché sur ses traces. Outre son archidiaconat de Saint-Pierre, il possédait aussi un canonicat à Saint-Hilaire, dont il garda la prébende pendant tout son épiscopat, comme le prouve la part qu'il prit souvent aux actes de la collégiale (c). Au reste, son épiscopat sera nourri de faits intéressants que nous raconterons dans leur ordre. Faisons observer encore ici que la cérémonie de l'intronisation de l'évêque était la même usitée pour les papes, et dura chez nous jusqu'en 1612 (d). C'était le cortège splendide du clergé et des seigneurs, la *sedia gestatoria* portée par les premiers grands vassaux du diocèse, le serment de l'évêque de conserver les droits et privilèges du Chapitre, et autres formalités

Cérémonies usitées dès lors pour l'intronisation de nos évêques.

(a) D. Bouquet, *Rerum Gall. Script.*, VII, 20. — Besly, *Evesq.*, p. 48. — *Gall. christ.*, t. II, col. 1231.

(b) Besly, *Evesq.*, p. 50. — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XX, 114, et la *Généalogie de la maison de Châtelaillon*, pl. X. — *Ibid.*, XII, 389.

(c) Cf. *Cartul. de Saint-Cyprien*, table du tome II. V° *Gilbertus*, p. 401.

(d) Notre *Hist. de la cathédrale de Poitiers*, II, 354 et 356.

nécessairement empreintes de l'esprit féodal et des coutumes seigneuriales d'alors. Nos comtes aussi continuaient à se faire couronner à Limoges, et nous avons donné les détails de cette imposante cérémonie (a).

Il est donc bien entendu que Gislebert n'était pas de la famille de Chauvigny comme on l'a prétendu à tort, et si nous touchons à l'époque où les évêques de Poitiers deviendront maîtres de cette illustre seigneurie, nous verrons bientôt que ce fut pour eux une acquisition et non un domaine qu'ils tinssent de leur patrimoine. Maison de Chauvigny.

C'est pourtant à cette époque, sans qu'on la puisse préciser néanmoins, que commence à paraître cette grande famille de Chauvigny qui devait jeter bientôt un si vif éclat sur notre contrée. On ne sait rien de certain sur son origine qui se perd dans les obscurités de ce xe siècle, où déjà elle habitait certainement le château seigneurial dont la petite ville garde encore les restes majestueux. C'est tout au plus qu'on peut attribuer sa première demeure à un modeste manoir qu'on voyait sur l'Anglin, à peu de distance de Chaillac (Indre), et qui retient encore le nom de la *Mothe de Chauvigny*. Ce lieu dit doit être fort ancien, et de l'époque où les châteaux s'élevaient comme celui-ci sur des éminences factices quand on n'en avait pas de naturelles. Celle-ci qui pourrait être du IXe ou xe siècle, a-t-elle donné son nom à Chauvigny, ou l'a-t-elle reçu d'eux? Il semble plus raisonnable d'accepter cette dernière conjecture, car le manoir aurait pu être construit par un membre de la maison déjà existante, ce qui constaterait d'autant plus son antiquité (b). Quoi qu'il en soit, nous suivrons les belles destinées de cette grande famille à mesure qu'elles se présenteront dans nos annales avec le caractère héroïque qu'elle y prendra.

Deux faits importants pour notre histoire se passent

(a) V. ci-dessus, t. IV, p. 44.

(b) Cf. *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, IX, 175 et suiv.

en 975 et 976, dont l'un fut la triste conséquence de l'autre.

Benoît, chorévèque et coadjuteur de Limoges.

Ebles, évêque de Limoges, et que ses fonctions de trésorier de Saint-Hilaire attirait très souvent à Poitiers, avait pour Chorévêque dans sa ville épiscopale un ami dévoué, Benoît dont les longs services l'avaient singulièrement aidé dans sa charge, et qu'il s'était donné comme coadjuteur, avec future succession de son siège. Ce fait est très remarquable ici où nous le trouvons chez nous pour la première fois. Il prouve que les chorévêques disparaissaient sans retour. On avait compris que leur adjonction à la personnalité épiscopale supposait une complète unité de vues par une stricte subordination à une volonté supérieure qui, pour être partagée, ne devait pas cesser de gouverner souverainement. Au reste, cette institution des coadjuteurs n'était pas nouvelle. L'usage en remontait jusqu'à l'Eglise primitive, et au milieu du second siècle, lorsque saint Alexandre, évêque de Jérusalem, fut donné à saint Narcisse, évêque titulaire que son âge de cent seize ans rendait incapable de ses plus pénibles fonctions (a). A Limoges, le digne coadjuteur répondait à la confiance de son ami par une sincère affection; il n'y avait guère de chartes souscrites par Ebles, où l'on ne vît figurer son nom de Benoît, toujours suivi de son titre d'évêque; et cette qualification, dont le siège n'était pas connu, a parfois, nous l'avons vu, embarrassé les historiens sur cette idendité qu'ils ne devinaient pas. Déjà vieux en 975, il se désintéressait des propriétés qu'il possédait au loin. Il avait vendu cette même année aux religieux de Saint-Cyprien, moyennant une somme de cent sous, un alleu qu'il avait dans la viguerie de Thouars, au village de Monpulin, qui n'est plus qu'un hameau de la commune de Thézé (b).

Origines des coadjuteurs des évêques.

(a) Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, lib VI, c. xx et xix. — Dom Ceillier, *Hist. des auteurs ecclésiastiques*, II, 123.

(b) D. Fonteneau, VI, 331.

La charité de ce prélat s'exerça surtout dans le diocèse. Il y était fort aimé pour ses bonnes œuvres, son zèle et sa douceur. Connu de tous autant qu'Ebles lui-même, il s'était attiré la haine de Hélie I[er], comte de Périgord, qui le voyait avec peine lié d'une intimité fraternelle avec l'évêque de Périgueux, Frotier, de la même famille que les nôtres. La conduite violente d'Hélie envers ses sujets, le faisait détester de tous, non moins que d'autres vices qu'il est facile de contracter quand on cède habituellement à la fougue d'un caractère emporté (a). Il détestait surtout la régularité de Benoît qui vivait depuis longtemps dans la pratique intime de toutes les vertus du sacerdoce, et comme il redoutait d'avoir pour censeur un témoin de sa conduite, sur laquelle l'évêque de Limoges avait dû s'exprimer plusieurs fois, il résolut de l'empêcher d'arriver au Siége épiscopal, et pour y réussir, il n'hésita pas à lui faire crever les yeux par des gens apostés à cette fin. Le malheureux prélat en mourut bientôt, laissant autant de regrets contre cet horrible attentat, que d'indignation contre celui qui l'avait commis. Mais le plus frappé par cette mort cruelle, ce fut Ebles qui perdait un ami aussi cher que dévoué, et l'espérance de se voir remplacé par un successeur capable de continuer dignement son œuvre. Le saint homme ne résista pas à ce chagrin, et mourut l'année suivante 976, le 26 février.

Mort violente de Benoît.

Mort d'Ebles, évêque de Limoges.

Cette perte elle-même était grande pour le diocèse de Limoges. Depuis quelques années, Ebles n'avait plus conservé que le soin de cette Eglise, à l'exclusion de ses abbayes de S[t]-Maixent et de S[t]-Michel-en-l'Herm. Il avait quitté la première, au bien de laquelle il avait beaucoup travaillé, vers l'année 962, aucune charte n'y mentionnant cette qualité d'abbé ultérieurement à cette époque. C'était une longue administration de vingt-neuf ans, pendant laquelle on voit clairement par la liste des abbés du monastère que, occupé

Son beau caractère.

(a) *Art de vérifier les dates,* X, 201.

de tant de soins divers et en divers lieux, il avait dû constituer à sa place des abbés qui s'y succédèrent au nombre de cinq ou six, sans qu'il abandonnât le titre que son zèle et son crédit rendirent toujours très utile à la communauté (a). Il résigna aussi son évêché, on ne sait plus en quelle année, mais peu de temps sans doute avant sa mort; l'avènement de son successeur Adalgaire, de la maison des vicomtes de Limoges, n'ayant aucune date marquée par les historiens. Il ne se réserva en définitive, que la trésorerie de Saint-Hilaire, car en 975, on trouve encore dans les archives de la Collégiale un acte de donation faite par lui « ancien évêque de Limoges et trésorier du Chapitre », de quelques immeubles qu'il possédait dans l'enceinte du monastère. Puis, au mois de mars suivant, il affranchissait dans l'église même de l'abbaye, un serf de ses domaines, en se conformant au cérémonial très simple usité en pareil cas. C'était la lecture à haute voix faite par lui-même de l'acte de libération en présence de tout le Chapitre et de tous les fidèles du dehors qui y voulaient assister (14).

Affranchissement des serfs.

Ebles avait choisi sa sépulture à Saint-Michel-en-l'Herm qui lui devait beaucoup, en faveur duquel il avait profité du titre abbatial qu'il avait reçu de son frère Guillaume II, puis l'avait relevé de ses ruines; il le visitait souvent pour y surveiller le maintien de la discipline sous le prieur qui l'y remplaçait. C'était là, au reste, son dernier asile, où il se tenait dans les derniers mois de sa vie entre son abdication et sa mort, quand il n'était pas à Poitiers, où ses liens de parenté devaient aussi le retenir. Son dernier vœu fut donc accompli, et la solitude qu'il avait aimée reçut ses restes dans la nef même de l'église abbatiale.

Châtiment d'Hélie de Périgord.

Le meurtre de Benoît par Hélie de Périgord est un de ces actes de violence cruelle d'où ressort trop clairement de quels excès pouvaient se rendre coupables ces seigneurs féodaux qui s'imaginaient facilement que, après avoir

(a). *Gallia christ.*, II, col. 1172. — *Archives de l'hist. du Poitou,* XVI, 66 et suiv. — *Cartulaire de Saint-Hilaire,* I, 51 et 52.

promis foi et hommage à un suzerain quelconque, ils pouvaient tout plier à leurs mauvaises passions. Mais hâtons-nous de dire que si les abus de pouvoir n'étaient pas rares de la part de ces tyrans en certaines contrées, ils allaient rarement jusqu'à de telles barbaries, surtout envers les gens d'Eglise. L'horreur qu'inspira le crime d'Hélie souleva contre lui l'esprit public, et il eut bientôt à se repentir de sa cruauté.

Il y avait, en effet, à Limoges, un vicomte qui avait beaucoup aimé la malheureuse victime, et qui, saisi à la fois de douleur et d'indignation, jura de ne pas laisser impuni un attentat d'un si redoutable exemple. C'était Girard qui, sous la mouvance ou dépendance du comte de Poitiers, avait probablement recueilli de son suzerain, le duc d'Aquitaine, des impressions semblables aux siennes et quelque encouragement à des mesures sévères. Girard déclara donc la guerre à son voisin, décidé à lui faire subir la peine du talion (15), qui consistait à faire subir au coupable le même genre de supplice qu'il avait imposé injustement.

Assiégé dans son château de Brosse.

Hélie n'apprit pas cette nouvelle sans se mettre en état de résister. Il possédait, non loin du Blanc (16), vers les confins du Berry et du Poitou, le château de Brosse (17), forteresse de nouvelle construction, aussi vaste que formidable, et dont les ruines disent encore, sur leur rocher nu et escarpé, quels forts retranchements il pouvait lui offrir. Hélie se hâta d'aller s'y renfermer et y attendit une prochaine attaque. Elle ne tarda pas. Girard, qui avait commencé par s'emparer de Périgueux, marcha contre l'asile du vicomte, entoura la forteresse et en fit le siège après avoir détruit tout d'abord les ouvrages de défense. Une sortie eut lieu, commandée par Guy, fils du comte, qui l'avait suivi dans son expédition. Lors de cette première tentative, une bataille s'engagea, que les assiégeants perdirent ; mais loin de se décourager, ils se représentèrent quelques jours après, attirèrent l'ennemi hors des murs, et cette fois, ils

lui imposèrent une défaite si sérieuse, que Hélie fut fait prisonnier ainsi que son frère Alde, qui était venu avec des troupes le rejoindre et le seconder dans sa défense. Hélie fut envoyé au château de Montignac (18), qui lui appartenait, et où il dut attendre d'être jugé par ses pairs, selon l'usage déjà établi. Son procès fut bientôt fait. Une assemblée des comtes et vicomtes voisins, s'inspirant de la loi en vigueur, le priva de son comté, de ses terres, de ses titres, et le condamna à perdre les yeux. Ces sentences n'étaient jamais exécutoires sans quelque délai, que les temps de foi laissaient au coupable pour se préparer à la mort. Hélie en profita pour s'échapper, grâce à la négligence de ses gardes ou à leur complicité, peut-être à l'indulgence des juges eux-mêmes. Il parvint à se cacher quelque temps, et partit enfin pour Rome, sous un déguisement emprunté. Y allait-il appelé par le Pape à comparaître pour répondre de nouveau sur un crime qui comportait la double note de l'homicide et du sacrilège? Y était-il conduit de lui-même par un repentir que de graves réflexions avaient fait naître? Toujours est-il qu'il n'y put arriver, étant mort pendant le voyage.

Est battu et pris.

Sa mort.

Et de son frère Gosbert.

Son frère Aldebert, gardé prisonnier au château de Limoges, y resta plusieurs années et n'en sortit qu'après la mort d'Ebles, ce qui suppose que sa prison dura jusque vers 980. Il n'en fut pas ainsi de son autre frère Gosbert, qui avait secondé Hélie dans son attentat. Après la prise du château de Brosse, il s'était sauvé et demeura caché dans un manoir voisin, d'où il ne se hasarda à sortir que pour être pris par des gens envoyés à sa piste. Comme cette prise intéressait Arnaud Manzer, comte d'Angoulême, qui l'était devenu aussi du Périgord, en 865 (a); après avoir mis le captif en lieu de sûreté, on écrivit au comte pour qu'il décidât de son sort. Celui-ci répondit qu'on suivît la loi, et le prince fut privé de la vue. Ainsi se termina le dernier

(a) V. ci-dessus, t. V, p. 201.

acte de cette tragédie, dont les phases déplorables empoisonnèrent la vie de toute une famille, victime des impardonnables entêtements et de la haine irréfléchie de son chef (a).

Fondation de l'abbaye d'Airvault.

Pendant que se passaient les événements que nous venons de raconter, un autre, de nature bien différente, s'effectuait dans le Bas-Poitou, sous les paisibles auspices d'une vicomtesse de Thouars. Aldéarde l'était alors. Fille de Cadelon, vicomte d'Aunay, et veuve depuis peu d'Herbert I[er] de Thouars, elle possédait, à quelque distance du manoir seigneurial, sur la rive droite du Thouet, et aux deux penchants d'une colline, une petite villa, que rendaient plaisante bien moins la richesse de son terroir que l'agréable fraîcheur de sa situation et le repos de ses solitudes. Sa fertilité lui avait fait donner aussi le joli nom du *Val-d'Or,* qu'on a traduit plus tard par Or-vau puis Airvault. La noble femme, par ce sentiment de la piété chrétienne si actif de son temps avait compris que là serait bien un lieu de prière, et mit tout son zèle à y établir une collégiale. Dans ses entretiens avec l'évêque Gislebert, il fut convenu qu'elle ouvrirait cette maison à des chanoines réguliers, dont nous avons vu la règle adoptée par quelques communautés vers le milieu du IX[e] siècle (b). En 971, les bâtiments avaient été commencés, et la charte constitutive était signée. Ils furent terminés en 975 et inaugurés avec le nouvel épiscopat (c). Alors quatre chanoines y vinrent commencer l'œuvre. L'église fut consacrée sous le nom de Saint-Pierre. Aldégarde lui avait donné en dot, avec sa terre d'Iray (**19**), voisine d'Airvault, quatre familles des Colliberts de ce bourg, qu'elle exempta en même temps de la milice, de l'armée, des tributs et de toute charge pour ne servir que l'église qu'elle venait de fonder. Disons dès

(a) Besly, *Comtes de Poict.,* p. 46 et suiv. — *Art de vérifier les dates,* X, 18 et 200. — Adhémar de Chabanais, *ad ann.* 975.

(b) Mocquer, *Chronologie de l'histoire ecclés.,* ad ann. 816.

(c) V. Dom Fonteneau, XXVI, p. 143.

à présent qu'en 1094, ces chanoines, dont le nombre s'était accru, furent remplacés par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont la nouvelle église fut consacrée le 30 octobre (a). C'est la belle basilique que l'on admire encore, et où l'on observe des traits si remarquables

Le cavalier de l'église abbatiale.

d'affinité avec la cathédrale de Poitiers. La façade, mutilée dans ses sculptures du XIIe siècle, conserve encore des restes curieux d'une statue équestre, dont le cheval porte un cavalier richement revêtu d'une longue robe comme les personnes de distinction les portaient alors, ce qui lui a donné les fausses apparences d'une femme. Le cheval est au repos et lève son pied droit sur la tête d'un petit homme renversé. Au dire de quelques archéologues primitifs, la prétendue femme serait la fondatrice elle-même, cette vicomtesse Aldéarde, qui se serait fait représenter ainsi par un droit de suzeraineté qui n'a jamais existé sous cette forme ; le petit homme abattu serait, pour quelques-uns, Héliodore (!) désarçonné par l'ange du IIe Livre des Macchabées. Rien n'a jamais été plus faux que toutes ces interprétations hasardées avec beaucoup d'autres par des savants, pour qui le symbolisme était encore lettre morte. Nous le prouverons dans une dissertation spéciale sur ce sujet, que nous renvoyons à la fin de ce volume. N'oublions pas d'ailleurs que cette sculpture très mutilée et presque méconnaissable est du même ciseau et du même âge qui se remarquent sur tout le reste de la façade, des murs latéraux et de l'intérieur, comme autant de caracteres qui appartiennent exclusivement au XIIe siècle et à ses approches. C'est, qu'en effet, la fameuse collégiale fut reconstruite à la fin du XIe avec plus de splendeur et de solidité que d'abord. Il faut reporter la seconde consécration, qui fut comme une renaissance de l'abbaye au 30 octobre 1100 : alors Aldéarde n'existait plus depuis un siècle, et l'art chrétien avait fait des progrès, dont elle ne fut jamais témoin.

(a) *Chronic. malleac.* ad ann. 1100.

C'est aussi vers ce temps, sans qu'on n'en puisse bien préciser l'année, qu'on trouve dans nos chartriers une certaine extension du territoire de Niort. On lui donne alors la dénomination de *pagus*, qu'on n'avait attribué jusque-là qu'aux territoires de Poitiers, de Brioux, de Thouars et d'Herbauges. Une certaine étendue du sol, formant le pays de la Chapelle-Thireuil (*Tiriacensis*), fut donné à Niort qui eut alors son territoire propre, mais non encore son pagus qu'on ne lui voit, non plus que sa viguerie, que vers la fin du XI[e] siècle. Quand viendra sa viguerie dont on a des traces en 1074, elle absorbera celle de Bassé (*vicaria Bassiacensis*), dont nous avons parlé comme ayant eu son siége à Bassai, non loin de Frontenay-Rohan-Rohan, et dont le nom n'est plus porté que par un simple village où se trouve encore le moulin de Bassiau (a). Ainsi Bassé s'était effacé devant l'extension donnée à Niort, dont le prieuré de Charroux avait commencé la fortune au VIII[e] siècle. Son château, dû à la nécessité de résister aux Normands, avait autour de lui des dépendances considérables qui firent bientôt du village, où venaient s'abriter les étrangers, une ville qui absorba bientôt la double autonomie de Melle et d'Aunay qui, dès lors, cessèrent d'être des *pagus* ou chefs-lieux de pays. **Pagus de Niort.**

Un autre remaniement de ces circonscriptions se fit donc, et dès 975, il est fait mention (b) d'un nouveau *pagus* de Loudun, démembré de Poitiers dont l'étendue avait besoin de cette subdivision. Loudun étant d'ailleurs une viguerie depuis au moins 849 (c), et un village de Chavagne (*Cavancella*) y est indiqué dans une charte de donation à Saint-Cyprien par une famille qui lui abandonna en grande partie ce qu'elle y possédait (d). **Pagus de Loudun.**

(a) M. Favre, *Hist. de Niort*, p. 25.

(b) D. Fonteneau, VI, 327.

(c) Redet, *Dict.*, V° Loudun.

(d) *Cavancella* est encore le village de Chavagnes, dans la commune de Ceaux, canton de Loudun.

Et de Mervent. Une autre subdivision du Bas Poitou s'offre en même temps, et fait de Mervent, partie jusqu'alors du *pagus* d'Herbauges, un *pagus* particulier qui devint par cela même un chef-lieu de viguerie. Cette importance relative s'est de beaucoup réduite plus tard ; Mervent n'est plus qu'une agglomération de quatorze cents âmes, dans le canton de Saint-Hilaire-des-Loges, entourée des ruines à peine reconnaissables de son ancien château, assiégé par Jean Sans Terre et saint Louis, posé sur des rochers pittoresques, et qu'entoure une vaste forêt qui est presque l'unique horizon du village. La *Mère,* principal affluent de la Vendée, qui coule à peu de distance, baigne le pied de la colline où tout est frais, solitaire et paisible (a).

La viguerie de Mervent (20) s'étendait jusqu'à Coulonges (21), dans les Deux-Sèvres, et y avoisinait celle d'Ardin et le territoire de Niort. Son château a des chartes de 1074. Il fut rasé par ordre de Louis XI en 1471, et demeura en ruines après cette catastrophe. Ce ne fut qu'en 1544, qu'un d'Estissac le fit reconstruire, et c'est de cette dernière construction qu'on voit encore des débris à l'état de démolition au milieu des buissons et des ronces.

Vouvent. Il faut regarder comme inséparable de Mervent, le village voisin de Vouvent (22), qui fut aussi de sa viguerie, et dont la cure de Notre-Dame était, avec son prieuré, dépendant de l'évêché de Maillezais, et fut avec lui réuni à celui de la Rochelle. C'est aujourd'hui une paroisse rurale, mais plus considérable que Mervent qui lui a donné tout ce qu'il a perdu. La cure et le prieuré furent donnés en 1059 par Archambaud, archevêque de Bordeaux, pour remplacer une autre église de Sainte-Radégonde que le peuple ne fréquentait plus à cause de sa vétusté (b). La charte accordée à cette occasion par ce prélat, qui était aussi abbé de Saint-Maixent, et signée par Guillaume V, comte de

(a) Comte de Montbail, *Notes et Croquis de la Vendée,* p. 53 ; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* X, VIII, 151 ; X, 116, 416 ; — *Bulletins,* III, 32.

(b) D. Fonteneau, XV, 295.

Poitiers, atteste que le nom de Vouvent était donné à cet endroit par suite de l'impétuosité d'un courant qui en faisait une presqu'île (a). Le prieuré fut nommé « de Saint-Maixent dans la forêt ». C'était Guillaume IV, fondateur de Maillezais, qui avait bâti le château de Vouvent pour servir de ressource aux environs contre les apparitions des Normands encore redoutés. Théodelin était alors second abbé de Maillezais et obtint le terrain nécessaire pour la construction d'une église dans la presqu'île ; mais cette église, en bois sans doute, fut bientôt remplacée par celle qui existe encore aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame, et dont les sculptures symboliques, examinées par les archéologues de 1842, prouvent encore par les explications singulières qu'on en a données, qu'à cette dernière époque on avait très peu étudié le *symbolisme.* — Peu de temps après ces constructions, fut établie à Vouvent une aumônerie, c'est-à-dire un hôpital qui ne manquait jamais au soin des malades et des pauvres de la contrée. Cet établissement fut réuni en 1695 à l'Hôtel-Dieu de Fontenay.

Mervent et Vouvent furent longtemps possédés par la famille de Chabot, et arrivèrent par un mariage à celle de Lusignan et de Parthenay-l'Archevêque, puis successivement aux maisons de Bretagne et de Longueville, et enfin ils furent réunis à la couronne en 1694.

Il y a dans la forêt et près de Mervent, une grotte célèbre dite du *Père Montfort,* parce que le saint missionnaire s'y retirait souvent pour prier. C'est ce vénérable prêtre dont les missions furent si fructueuses dans les diocèses de Poitiers et de Luçon. Il fonda pour l'instruction des enfants et le soin des pauvres malades la Congrégation des *Filles de la Sagesse,* dont le chef-lieu est à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Léon XIII lui a donné les honneurs de la béatification au commencement de l'année 1888. **La grotte du B. Père de Montfort.**

L'incertitude qui règne sur les vrais délimitations de la **Le village de Pissotte.**

(a) *Volventus propter influentem aquam*; Aillery, *Pouillé de Luçon,* p. 186.

plupart des vigueries, et de celle de Mervent en particulier, ne nous éclaire pas assez sur ce qu'il faut penser de l'attribution à celle-ci du petit village de Pissotte, placé avec ses huit cents âmes à une très petite distance au Nord de Fontenay, sur la route qui relie cette ville à Saumur. Comme ce lieu n'est indiqué dans aucune charte de l'époque, on trouve difficilement un renseignement relatif à la question. Si l'on veut qu'il ait été renfermé dans la viguerie de Mervent, parce qu'il était de son pagus (a), on demandera au moins où cette dernière assertion a sa preuve, quand, au contraire, le rapprochement de Pissotte et de Fontenay, qui était aussi un chef-lieu de viguerie, devait plus naturellement assujettir à ce dernier ces très modestes dépendances.

Quoi qu'il en soit, Pissotte fut tout d'abord le *Podium Saltûs*, le Puy ou le Peuh (la hauteur, l'élévation) du bois, que sa position confirme encore, et dont cette étymologie aussi certaine que naturelle a été aussi maltraitée que possible à une époque où le latin se transformait en toutes sortes de traductions arbitraires. Car le *Podium Saltus* qui était Pixote en 976, s'écrivait au XIIe siècle *Puy-Sault*, plus tard *de Pisottelis*, puis *Pissot*, et enfin comme aujourd'hui *Pissotte*, qui ne vaut pas mieux. Les origines de cette petite paroisse, restée toujours fort obscure, ne sont pas plus sûres que son nom. Si loin qu'on se reporte dans ses annales, on trouve la petite église de Saint-Remy relevant d'abord du prieuré de Fors (**23**), près Niort, qui dépendait de Nouaillé, et à qui le nom de son patron a fait donner celui de Saint-Remy-en-Plaine.

Viguerie de Chantonnay.

Puisque nous sommes sur son terrain, parlons aussi de la viguerie de Chantonnay, *Cantoanensis*, *Cantoarincum*. Il est généralement reconnu que le lieu ainsi latinisé est réellement le Chantonnay que nous signalons ici et dont La Fontenelle fait le chef-lieu de cette juridiction. Près

(a) La Fontenelle, *Vigueries : Mém. des Antiq. de l'Ouest*, V, 421.

de là est la réunion des deux branches du Lay qui vont ensemble se perdre dans l'Océan occcidental, et dont nous avons parlé ci-dessus (a). On n'a aucune charte ancienne où soit mentionnée cette localité, sinon celle où il est parlé en 975 ou en 976 d'une villa *Tenaciacum*, représentée aujourd'hui par le village de Tenies, peu éloigné du bourg, et qui fut donné alors à Saint-Cyprien de Poitiers par un Herbert, vicomte de Thouars (b). On a défiguré Chantonnay jusqu'à en faire des noms impossibles (c), à l'époque même de sa plus grande prospérité. Mais on en peut conclure au moins qu'à côté de l'église qui existe encore, on voyait un château qui n'est plus rien, non plus que les prieurés et les chapelles de Saint-Michel-en-l'Herm et de Nieuil-sur-l'Autise, relevant soit de l'évêque de Luçon, soit de divers fondateurs nobles de la paroisse (d). Parmi les seigneurs qui y avaient un droit de patronage, nous distinguons un Jean des Noues, seigneur de la Tabarière, dont nous aurons occasion de parler.

A cette même époque, mais à une année indéterminée, il faut attribuer la fondation du petit monastère de Saint-Laon de Thouars, établi pour quatre chanoines réguliers, par un chevalier du nom d'Achard et Roscia son épouse. On sait peu de chose de cette origine; on ignorerait même d'où vient le nom du saint qui fut tout d'abord le patron de cet établissement, si en dissipant les ténèbres qu'on a faites autour de lui on ne trouvait en deux actes très certains, une lumière qui nous semble les éclaircir aussi nettement que possible. Il importe donc d'établir ce point historique sur lequel désormais on sera complètement édifié. **Fondation du monastère de St-Laon de Thouars.**

Saint-Laon, *Sanctus Lannus*, est le même que le saint Lô, évêque de Coutances (24), mort sur ce siège, de 565 à 568. **Ses développements.**

(a) Tome IV, p. 238.

(b) Tome IV, p. 422.

(c) *De cantu Agnetis; Castellum Oniacum.*

(d) L'abbé Aillery, *Pouillé du diocèse de Luçon*, p. 89.

Il est le patron d'une petite ville de son nom (25) sur la Vire, entre Coutances et Bayeux (26). La vie de saint Lô, comme celle de tous les évêques de ce temps, fut très mouvementée par les voyages que leur nécessitaient les nombreux conciles d'où sortirent la civilisation de l'Europe. Il visita souvent dans ce but les provinces de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou. C'est le souvenir qui, sans doute, fit apporter son corps à Thouars dans le milieu du IX[e] siècle, lorsque les Normands dévastant la Neustrie, les habitants de Saint-Lô vinrent chercher dans la forteresse inexpugnable un refuge pour les reliques de leur saint (a).

Achard les reçut dans sa villa de Curçay (27), à trois lieues de Thouars, sur la rive droite de la Dive. C'est de là qu'au commencement du XI[e] siècle, il fit transporter le saint corps en une chapelle de Notre-Dame qui lui appartenait dans l'enceinte même de la ville, mais qu'il fallut bientot agrandir pour satisfaire aux nombreux pélerins qui s'y rendaient. Telle fut la naissance de la petite abbaye de Saint-Laon, qui ne tarda pas à prospérer par la bienveillance des vicomtes de Thouars, jusque-là qu'en peu d'années ses quatre chanoines arrivèrent au nombre de douze, et purent voir s'élever, non loin de cette même villa où avait été reçu le corps du saint, un prieuré de son nom.

Son institution dut se faire par Achard, dans le dernier quart du X[e] siècle, sous le règne et avec l'agrément du vicomte Herbert I[er], ou de quelqu'un de ses successeurs immédiats (b). Mais pour parcourir ici d'un seul coup-d'œil l'historique de cet établissement, dont l'existence ne se révèlera dans l'avenir par rien de remarquable, nous dirons dès à présent que la première ferveur ne se soutint pas longtemps dans la nouvelle famille religieuse. Il semble que la règle des chanoines réguliers, sous laquelle ceux de Saint-Laon furent institués, n'était pas aussi favorable aux

(a) Cf. *Bollandistes*, 6 janvier et 21 septembre ; — M[gr] Guérin *Vies des Saints* IX, 450.

(b) *Mém. des Ant. de l'Ouest*, XXIX, 229.

Et ses vicissitudes.

besoins du cœur humain que celle de saint Benoît, dont nous savons la suave énergie et l'onctueuse fermeté. Trop de liberté facilite les divagations de l'esprit, et tend toujours à diminuer l'aptitude à la vie intérieure. C'est pourquoi les religieux de Thouars, malgré l'intérêt que leur témoignèrent, pendant une grande partie du XI[e] siècle, nos deux évêques de Poitiers du nom d'Isembert, n'avaient pas tardé à s'affaiblir, et, avant que finît le premier siècle de leur existence, le relâchement s'y était introduit et y persistait. Il faut rendre cette justice aux chanoines qu'ils furent les premiers à s'en lasser. Lorsque le saint évêque Pierre II, monta sur le siège de Poitiers, ils obtinrent de lui une réforme qui les releva. Ils prirent alors sous son autorité la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Ils adoptèrent surtout, comme étant l'un des principaux appuis de la vie religieuse, la pauvreté évangélique dont ils firent le vœu, et recommencèrent à vivre selon l'esprit de leur état (a). A partir de cette époque, on vit une sorte de renaissance poindre pour la petite communauté. Dès lors, l'intérêt public qui se trompe rarement sur la valeur morale du bien et du mal, revint singulièrement à ces hommes de Dieu dont le retour avait touché les grands et les petits. L'influence du saint évêque dont nous avons parlé contribua beaucoup à rétablir leurs affaires (b), et les vicomtes de Thouars n'oublièrent pas que la Providence les avait naturellement placés sous leur protection. En 1117, Aimery V confirma par des actes authentiques des libéralités faites à l'abbaye par des seigneurs du voisinage. Ce furent Geoffroy de Mauléon et Châlon son neveu, Papot de Mouchamps, Guillaume de Mareuil, Régnaud d'Orbrie, Aimery d'Oiron, Isnard de Mirebeau, et d'autres personnages avec lesquels

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* ub sup. p. 360. — Berthre de Bournizau, *Hist. de Thouars,* p. 66 et suiv., où l'auteur s'est beaucoup trompé en maintes choses.

(b) Cf. *Archives historiques du Poitou,* II, 54.

nous ne manquerons pas de nous retrouver. En cette occasion, Aimery et sa femme Agnès donnèrent aussi de leurs biens. C'est probablement à cette affection des seigneurs locaux que nos moines durent plus tard d'être favorisés par Henri II, roi d'Angleterre, quand le Poitou devint son domaine et que Marguerite d'Ecosse, femme de Louis XI, voulut être enterrée dans l'église abbatiale, ce qui arriva en 1445.

Sa décadence sous les abbés commandataires.

Ainsi cette seconde fondation faite au XII[e] siècle de l'abbaye de Saint-Laon y ramena une vie si régulière et une si étroite observance de la ferveur religieuse, que la maison semble n'avoir commencé qu'à cette époque et fait partir de là ses traditions. On n'a, en effet, retrouvé ni la charte ni aucuns détails historiques sur sa première installation. La liste de ses abbés ne part même que de la moitié du XII[e] siècle et ne parle que de la mort du premier, arrivée en 1146. Nicolas Le Coq, qui avait présidé en 1445 à l'ensevelissement de Marguerite d'Ecosse, fut le dernier abbé régulier. L'abbaye était tombée en commande en 1481, et avait été donnée à Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, à qui succédèrent Louis Chambon de la Tour, sous-doyen de la cathédrale; Claude de Tonnerre, autre évêque de Poitiers, puis l'académicien Régnier des Marais et quelques autres dont l'administration plus ou moins compétente amenait la ruine infaillible de l'abbaye, quand la Révolution vint la ravir à l'abbé de Bussy, vicaire général de Poitiers, qui l'avait reçue de Louis XV en 1753 (a).

Cette abbaye eut un bénéfice curial qui est devenu une paroisse de la ville, et qui célèbre sa fête patronale le 21 novembre, quoique dans tous les martyrologues elle soit fixée au 21 ou 22 septembre. Elle possédait autrefois huit chapellenies dont quatre étaient à la présentation de l'abbé. Une maison plus importante avait été fondée par

(a) *Gallia Christ.*, II, col, 1344 et suiv.; — Du Tems, II, 498.

les religieux après leur seconde fondation. C'était le prieuré-cure de Saint-Laon, distant de quatre à cinq kilomètres à l'Est de Thouars, et peu éloigné de la rive droite de la Dive. Un ou deux religieux en avaient la desserte pour une population fort restreinte, et son peu d'importance le fit réunir en 1637 au Chapitre de Saint-Maurice d'Oiron. En 1803, l'ancienne paroisse fut unie aussi à celle d'Arçay (28). Après avoir été un fief relevant de la baronnie de Berrie, ce n'est plus qu'un mince village dont une famille du pays porte encore le nom. L'ancienne église a le caractère du XI[e] siècle dans son plan, ses détails et son ornementation. Le prieuré n'est plus qu'une sorte de ruine composée d'une ou deux tours assez modernes, et qui pourraient bien avoir été élevées comme défense pendant les troubles du temps de Coligny et de ses adeptes (a).

Enfin ne finissons pas ce qui regarde cette histoire qui avait besoin de retrouver ici toute sa vie passée, sans mentionner la relique insigne de saint Laon, dont s'honore encore l'église paroissiale de Thouars qui porte son nom. Cette relique est la main droite tout entière, parfaitement conservée par la momification. La tradition du pays constate que cette main fut envoyée de Rouen aux religieux, lorsque, au XI[e] siècle, n'ayant plus rien à soustraire aux Normands, on avait songé à ramener dans sa patrie le saint dont on y gardait encore le souvenir (b). **Reliques de saint Laon.**

A juger de ces temps par les générosités princières des illustres maisons qui édifièrent ainsi de nouveaux asiles aux âmes religieuses, on croirait, mais non sans se tromper, que le monde monastique était en prospérité toujours croissante. Cependant il s'en fallait de beaucoup que l'histoire n'eût pas encore là de ces contrastes qui signalent **Triste état du Poitou à cette époque.**

(a) Redet, *Dictionn.*; — M. Beauchet-Filleau, *Pouillé*; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XIII, 192.

(b) *Lettre* de M. l'abbé Pescher, curé de Saint-Laon de Thouars, à l'auteur, du 9 mars 1888.

partout et toujours la marche du monde. Les troubles s'y multipliaient sous toutes les formes et s'imposaient à toutes les âmes par des fléaux redoutables dont l'Aquitaine eut sa trop grande part. C'est ainsi que cette année 976, une famine horrible désola la France, et coïncida, pour augmenter le mal, avec les terreurs de deux phénomènes auxquels la superstition populaire attachait toujours une grande importance. L'un fut une comète qui dura presque tout le mois de juillet, et que le moine de la *Chronique de Saint-Maixent* déclare admirable; l'autre, une éclipse de soleil, qui fut observée le 27 novembre. La famine s'expliquait par les guerres continuelles qui détruisaient les récoltes et les ressources aussi bien dans les populations rurales que dans les monastères dont les réserves ne suffisaient plus à les nourrir. Cette détresse explique fort bien comment ces asiles de l'aumône et de la prière tombaient en si grand nombre dans une pauvreté qui allait jusqu'à la misère. Au témoignage du chroniqueur que nous citons, il y avait alors beaucoup de monastères incapables, faute de ressources, de se relever de leurs ruines. Les moines y habitaient à peine logés, éprouvés par les maladies et même par le défaut de nourriture, et dès lors manquant de force pour travailler. Les persécutions nées des guerres, avaient ainsi renversé Saint-Martin de Vertou, Saint-Martin de Tours, Saint-Hilaire et Sainte-Croix de Poitiers, Saint-Benoît de Quinçay et beaucoup d'autres encore, au milieu desquels Saint-Savin seul, nous l'avons dit, avait échappé à cette dévastation, grâce à la force de son enceinte qui avait pu résister à tous les assauts et se conserver quelques ressources pour lutter contre la faim, en partageant son pain avec les populations de la ville démolie et des campagnes dévastées (a).

Fléaux et phénomènes de cette année.

Bressuire et ses seigneurs.

Nous avons vu dans cette famille de Thouars, dont on a les origines, ce singulier usage de la succession princière

(a) *Chronic. sancti Maxentii*; apud Labbe, *Nov. Bibl. manusc.*, in-fol., II, 199.

par les frères et non par les fils aînés, et nous en avons indiqué les causes plus que probables. Il n'est pas facile d'expliquer par quelle exception à cette règle suivie dans l'immense *pagus*, qui dépendait de cette famille, la maison de Bressuire, dont nous avons à parler maintenant, semble d'après ce que nous avons pu recueillir, avoir suivi à cet égard le droit commun. Quelques notions sur les seigneurs vont nous amener à une démonstration de ce fait.

Commencements de cette ville.

Et d'abord, Bressuire a dans son nom latin *Berchorium*, aussi bien que dans les trois ou quatre variantes qui l'ont modifié dans le cours des siècles, une attestation scientifique de ses premiers temps. Il dut être là à l'état de peuplade plus ou moins développée, bien antérieurement à l'occupation des légions de César, et les débris celtiques recueillis de son sol témoignent irrécusablement par quelle race il a d'abord été occupé. On a pensé, et avec raison, croyons-nous, que c'était là une portion du territoire des *Ambiliates* des deux ou trois premiers siècles, posés entre la Loire et le Poitou, dans lequel elle se perdit bientôt en proportion du développement que prit ce dernier vers le fleuve dont il atteignit plus tard le rivage (a). Quelque érudition qu'aient émise les maîtres de notre géographie gauloise à identifier l'antique ville de Bressuire avec le *Ségora* placé par Peutinger sur la voie romaine de Poitiers à Nantes, nos érudits modernes, fouilleurs du pays comme des chartes, sont tombés d'accord que cette idendité n'était pas possible, le sol de Bressuire n'ayant rien révélé qui puisse y faire songer à une occupation par les Romains. On n'y trouve en effet rien de ce qui ordinairement atteste cette haute antiquité, ni briques, ni poteries, ni médailles, ni débris architectoniques quelconques (b). La meilleure preuve de cette position infime, ressort particulièrement de la nullité

(a) La Fontenelle, *Mém. des Antiq. de l'Ouest* V, 265 ; — M. Ledain, *Hist. de la ville de Bressuire*, p. 33 ; — *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, II, 269 et suiv. ; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, I, 80 ; V, 440.

(b) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXX, 217.

de l'endroit au commencement du xe siècle. La domination des seigneurs de Thouars s'étendait sur tout le pays d'Herbauges, et vers l'Orient jusqu'au-delà de Bressuire, où Pierrefitte, Glenay (29) et Faye-l'Abbesse (a) dépendaient de ce territoire que nous avons vu céder temporairement au comte de Bretagne Alain III, par le comte de Poitou Guillaume III. Or, sur ce territoire, était aussi un fief de Nueil-sous-les-Aubiers (b), lequel appartenait à un Raoul, troisième fils du vicomte de Thouars Herbert Ier. Ce Raoul, possesseur du fief de Nueil, vint construire vers 980, un château sur la colline arrosée par le Thouet, là où Bressuire vint aussi se former au moyen d'habitations qui se rapprochaient toujours des demeures féodales. De là cette dépendance où le fief, annobli par ce nouvel aménagement, resta toujours de la vicomté. La ville ne tarda pas à prendre de réels développements, toujours sous les auspices de la famille et des enfants de son fondateur. La suite de ceux-ci est difficile à établir solidement au milieu des contradictions éparses en des chartes jugées diversement par les écrivains. Toujours est-il que deux ou trois des seigneurs de Bressuire se succèdent sous les noms de Foulques, de Guillaume et de Thibaut, de 937 à 1039, et toujours de père en fils, et non de frère à frère, comme on faisait dans la maison de Thouars. On pourrait conclure de ce fait que la nouvelle maison avait trouvé dans son nouveau domaine la coutume suivie plus généralement et l'avait adaptée comme plus facile d'ailleurs à une famille qui devait se perpétuer par la descendance directe, n'ayant encore aucune branche collatérale qui pût faire valoir des aspirations rivales.

Ce que nous pouvons donc recueillir après Foulques, propriétaire de Bressuire, c'est que, sans que rien nous soit révélé de ce qui se passe sous lui autour du château

(a) Sur Faye-l'Abbesse, V. ci-dessus, I, 207, 247.

(b) Nueil-sous-les-Aubiers, canton de Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), a aujourd'hui 2,000 habitants.

et de la ville, apparaît son fils et successeur Guillaume, parent du vicomte de Thouars dont il relève. Il est père d'un Thibaut qui souscrit quelques chartes de Guillaume Fier-à-Bras. Mais cette descendance n'est historiquement confirmée par l'existence d'aucune femme dont le nom soit parvenu jusqu'à nous.

Seigneurs de Mauléon.

Nous sommes plus heureux dans le dépouillement des archives de Mauléon. Nous avons dit ci-dessus comment cette maison, originaire du pays de Soule, entre la Navarre et le Béarn, s'était implantée dans notre pays (a). C'est aussi de 900 à 936, qu'un troisième fils d'Arnoul, vicomte d'Herbauges, et de même nom que son père, bâtit la ville et le château de Mauléon, devenue plus tard Châtillon-sur-Sèvre. Il épousa Humberge, fille de Raoul, seigneur de Mortagne (30). Mauléon passa, après lui, à son fils Ebles, premier du nom, et de celui-ci à un autre Raoul. C'est ce Raoul II qui commença la construction dans Châtillon même de l'église de Saint-Pierre, sur un terrain faisant partie de la dot de sa femme. La charte de fondation fut signée de Robert, seigneur de Sanxay (31) et de Rol ou Rulle, seigneur d'Argenton-le-Château (32). C'est dans cette église qu'il fut enterré. Sa veuve Hilarie, sœur de Renaud de Mallièvre (33), confirma les dons faits à l'église de Saint-Pierre, mais elle mourut avant de la voir achevée. Ce soin devait incomber à Ebles II, son fils, successeur immédiat de Raoul. Ebles épousa Alix, fille de Hugues du Puy-du-Fou et de Pétronille d'Angoulême, qui lui donna deux fils, savoir : Raoul, l'aîné, qui mourut jeune et sans postérité, et Savary, qui continua un peu plus tard la lignée directe des Mauléon. Toutes les donations de dîmes et de terres qui se rapportent à l'église de Saint-Pierre furent signées après Ebles II, par les seigneurs de Mallièvre, de Talmont, de Châteaumur, du Puy-du-Fou, de Mortagne, de Sanxay et d'Argenton-Château, tous

(a) Tom. V, *passim...*, et surtout *ad ann.* 943.

fiefs du voisinage, dont les seigneurs se qualifient de chevaliers, et qui attestent pour la postérité que déjà la contrée tout entière était sous le régime de la féodalité solidement et légalement établie.

On voit que l'existence et la suite de ces seigneurs de Mauléon ne nous présente aucune date que nous puissions leur attribuer sûrement. C'est pourquoi nous en resterons là avec eux, jusqu'à ce que nous voyions, un siècle plus tard, le Savary qui succéda à Ebles II, figurer dans le parti de Jean Sans-Terre et de ses Anglais. Nous éviterons ainsi d'ailleurs des difficultés inextricables faites par les généalogistes anciens sur la suite des membres de cette famille. Là, en effet, il faudrait craindre de s'engager dans un dédale avec cet anonyme dont les assertions manquent tout à fait d'authenticité dans une ancienne *Chronique de Saint-Maixent,* où s'accumulent des dates qu'il nous a été impossible de retrouver (**34**).

Seigneurs de Pouzauges.

Une autre branche de la famille de Thouars avait formé celle de Pouzauges, petite ville de trois mille âmes, aujourd'hui chef-lieu de canton de la sous-préfecture de Fontenay (Vendée). Là encore, restent à contempler de belles ruines qu'on remarque sur la montagne où s'asseoit le bourg: ce sont celles du premier château, souvent reconstruit ou réparé, que fonda en s'y établissant vers la fin du xe siècle un Guillaume, premier du nom, et surnommé Taillefer, peut-être par suite de quelque parenté avec les Taillefer d'Angoulême chez lesquels ce surnom dû à un exploit guerrier était devenu héréditaire. Ce Guillaume donc était le fils aîné de Trulle, quatrième vicomte d'Herbauges et de Thouars. Ainsi le fief qu'il acquit en 970 dépendit de la vicomté. Guillaume Ier augmenta beaucoup son domaine en épousant Mathilde, fille de Renaut, seigneur de Mortagne. En effet, cette dot consistait en toute la vaste surface limitrophe du fief de Mortagne, et s'étendait à l'Ouest jusqu'à la petite Sèvre, au-delà de laquelle commençaient les dépendances de Saint-Laurent (**35**), et vers le Sud, touchait aux confins

de Mauléon, de Châteaumur et de Pouzauges et aux terres de l'église de Saint-Paul-en-Pareds (36). On voit que de tels mariages grossissaient singulièrement l'importance des fiefs et de leurs seigneurs. Guillaume eut donc le temps jusqu'à sa mort, qui n'arriva que sous le règne de Robert et sous l'épiscopat de Gislebert, de poser solidement sa famille sur le magnifique site où il l'avait amenée. Il eut deux fils, Trulle et Renaud. Nous verrons ce dernier possédant bientôt le fief de la Flocellière. Trulle, qui était l'aîné, hérita de Pouzauges, se prêta à la fondation de l'église de Saint-Pierre de Mauléon, qui fut dotée aussi par sa femme Hilarie. L'abbaye, alors récente, de Montierneuf de Poitiers reçut aussi des preuves de sa munificence.

Le fils aîné de Trulle fut encore un Guillaume IVe du nom. On le remarque parmi les souscripteurs du testament du duc d'Aquitaine Guillaume X, fait en 1137. On dit qu'il fut sénéchal du Poitou, sous la domination du roi d'Angleterre Henri II et de sa femme Eléonore de Guyenne. Guillaume II avait épousé Adélie, fille de Hugues, vicomte de Châtellerault, laquelle n'eut qu'une fille du même nom, mariée, non à Guy II, onzième vicomte d'Herbauges, comme l'a dit Dufour, mais à Guy, seigneur d'Oiron [a], fils d'Aimery V, vicomte de Thouars (37). Au reste, la nuit se fait ici sur les destinées de cette seigneurie de Pouzauges dont les titulaires disparaissent sans laisser de traces. Il faut attribuer probablement cette disparition au retour qui se sera fait, on ne sait quand, de cette seigneurie à la vicomté par l'extinction d'une branche collatérale, extinction qui aura fait rentrer l'héritier direct dans la possession de la suzeraineté, en y absorbant la propriété secondaire. Quoi qu'il en soit, c'est aux seigneurs de Tiffauges qu'il nous faut passer pour reconnaître la quatrième branche issue de la principale baronnie du Poitou.

(*a*) Oiron, commune de 900 habitants, canton de Thouars (Deux-Sèvres). Nous en reparlerons.

Seigneurie de Tiffauges.

Tiffauges est cette petite ville assise aux bords de la Sèvre-Nantaise, réduite aujourd'hui à une population de douze cents âmes, n'ayant plus que le simple titre de commune du canton de Mortagne, et que nous avons vue dès le v[e] siècle, au nombre des cantonnements assignés aux Teïfales, qui lui laissèrent leur nom. En 843, elle éprouva les cruautés des Normands qui la ruinèrent, et fut, cent ans après, un des points du Poitou aliénés en faveur de la Bretagne par le traité conclu entre Guillaume Tête-d'Etoupes et le duc des Bretons Alain III.

Un château considérable s'est bâti dès le x[e] siècle sur ces beaux rochers; il fut retouché après le retour des Croisades dans le style étudié avec amour en Orient. L'ancien donjon s'élève encore au-dessus de ruines imposantes, et domine les vertes et profondes vallées de la Sèvre et les vigoureuses végétations de ses arbres séculaires. C'est ce puissant manoir que Gilles de Retz, connu du peuple sous le nom terrible de *Barbe-Bleue*, habita longtemps et rendit témoin de ses crimes devenus historiques.

Le premier seigneur de Tiffauges que nous rencontrons serait un Aimery, second fils d'Eudes de Thouars et d'Alix, fille de Guillaume Taillefer II, comte d'Angoulême (**38**). C'était donc vers le milieu du x[e] siècle, ce qui prouve qu'après avoir été seigneur de Tiffauges, il ne serait redevenu le chef de la famille qu'en vertu de l'ordre habituel de succession collatérale, laquelle ayant manqué par défaut d'un dernier frère, serait revenue à un fils d'un certain Savary que nous voyons entre Aimery I[er] et Aimery II, d'après la liste de M. Imbert (a). Par suite de ce changement, le fief de Tiffauges passa à Renaud frère d'Aimery II. Mais que voir de suffisamment clair dans ces combinaisons toutes conjecturales qui rendent la généalogie de cette branche aussi incomplète qu'elle est obscure en de pareils

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* XXXI, p. 445.

éléments ? C'est tout au plus si nous pouvons dire en hasardant les noms des donateurs, que, à peine intronisés, soit dans la vicomté même de Thouars, soit dans les riches seigneuries qui en dépendirent, des dons considérables furent faits ou légués par ces généreux chevaliers aux églises, prieurés et monastères voisins de la Chaize-le-Vicomte, de Saint-Maixent, de Saint-Florent de Saumur et de la Grénetière, dont nous verrons plus tard l'apparition sur le sol poitevin.

Il paraîtrait que les chartes les plus anciennes des seigneurs de Tiffauges, qui y est diversement nommé *Tifaugiœ, Thifaugium, Theofalgiœ* ou *Theophalgiœ,* ne remontent pas au-delà de 1098 (a). C'est l'époque de l'église romane de Saint-Nicolas, dont les voûtes, les pilliers et les modillons sculptés indiquent bien l'origine, malheureusement déparée par des remaniements maladroits et d'horribles peintures que signalait en 1843, l'indignation artistique de M. de Montbail (b). L'église de Saint-Nicolas relevait de Saint-Jouin de Marnes. La même abbaye y eut aussi un prieuré de Notre-Dame dont l'église fut pourvue d'un certain nombre d'autels ou de chapellenies, presque toutes de patronages laïques, la plupart ayant été fondés par les seigneurs du pays.

Nous avons dit que saint Sénoch, né à Tiffauges, avait été l'apôtre des Teïfales au VIe siècle, et s'était ensuite confiné, aux environs de Loches, dans une solitude d'où il avait évangélisé cette partie de la Touraine. Ajoutons, comme d'intéressants renseignements pour l'histoire, que près de Pouzauges, mais sur le sol de Maine-et-Loire, s'éleva la colonne de Torfou, placée sur un champ de bataille illustré le 19 septembre 1793 par l'héroïque courage des Vendéens; puis la montagne des Allouettes, la plus haute de la Vendée, dont le plateau est occupé par la

Saint Sénoch de Tiffauges.

Colonne de Torfou.

(a) L'abbé Aillery, *Pouillé de Luçon,* p. 196.

(b) *Notes et Croquis sur la Vendée,* in-4°, p. 100.

Chapelle des Alouettes.

première chapelle construite en France dans le style ogival en 1828. La Révolution de 1830, dont le chef avait de sérieuses raisons pour étouffer les souvenirs de la Vendée, empêcha de l'achever, et la conservation de ce précieux spécimen du retour à l'architecture religieuse du moyen âge, est dû à la Société des Antiquaires de l'Ouest qui la protégea contre le vandalisme d'une autre révolution.

Seigneurie d'Aspremont.

Caché dans une vallée hémisphérique, au pied d'un coteau qui l'abrite contre les vents de l'Ouest, du Sud et du Nord, Aspremont, *sanctus Martinus de aspero monte*, offre encore aux regards un beau château de la renaissance, ruiné en partie, et auquel restent deux magnifiques tours, œuvre délabrée, comme tant d'autres aujourd'hui, de l'amiral Chabot. Vers le commencement du XVI[e] siécle, la petite ville était fortifiée; elle n'est plus qu'une bourgade d'à peine quinze cents âmes. Mais elle intéresse encore par sa position pittoresque sur un *apre* rocher, par l'épaisseur de ses murs qu'on n'aborde plus qu'au moyen d'un escalier pratiqué dans le roc, et surtout par ses souvenirs auxquels se mêlent les noms illustres des la Trémouille, des Lézardière et des Thouars (a). C'est encore un fief appartenant à cette dernière maison dont nous croyons que fut nanti, de 1127 à 1139, un Guillaume, fils d'Aimery V et sa femme Mathilde, fille du duc d'Aquitaine Guillaume IX : ce fils d'Aimery succéda à son père dans la vicomté. Ce n'est pas sans peine qu'on parvient à lui constituer cet état civil à travers toutes les incertitudes de généalogies aussi embarrassées que contradictoires. Mais on est bien moins renseigné encore sur sa descendance qu'on suit très mal jusqu'à 1196, où le dernier connu, Pierre d'Aspremont, seigneur des Essarts et son frère Guillaume, s'arrangent avec Jean I[er], abbé de la Grénetière, laissant à lui et à ses religieux divers héritages et franchises, moyennant un

(a) M. de Montbail, *ub sup.*, p. 144 et suiv.

droit qu'ils se réservaient d'être enterrés dans leur église ; ceux-ci s'engageant à y célébrer pour eux chaque année un service anniversaire (a).

Seigneurie de Châteaumur.

Des chartes de 1099 nous parlent d'un Guillaume de Châteaumur appartenant à la famille de Thouars. Mais il résulte d'actes bien plus anciens, car ils remontent jusqu'au milieu du xe siècle, que les barons de cette lignée princière possédaient vers 950 le fief de Châteaumur (b). Cette petite ville est sise en Vendée au pied des coteaux qui séparent ce département de celui des Deux-Sèvres, non loin des Châtelliers (39), auxquels elle a été réunie pour former une population de huit cents âmes (c). Son premier baron connu aurait été Arnoul, second fils de cet Arnoul de Mauléon et de cette Humberge de Mortagne, qui eurent les premiers Châteaumur en apanage, et ne laissèrent d'eux-mêmes aucun autre souvenir.

Leur histoire.

Arnoul aurait eu pour hériter son fils, deuxième du nom, qui fit du bien à Montierneuf, et souscrivit comme témoin à la donation faite à l'église Saint-Pierre de Mauléon par Hilarie, femme de Raoul, qui en était le fondateur. On ignore dans quelle famille Arnoul avait pris sa femme Adalmodie, qui lui donna Raymond, dont nous ne savons rien, sinon qu'il succéda à son père dans le manoir et la seigneurie de Châteaumur. Deux Guillaume le suivent, d'après une autre notice faite avec soin (d). L'un contribue en 1098 à la fondation de l'église de la Chaize-le-Vicomte ; l'autre dote Saint-Jouin de Marnes d'une chapelle près le cimetière d'Argenton-le-Château (e). C'est en 1178 qu'apparaît un Geoffroi, suivi d'un Maurice en 1277. Mais là s'arrête encore la suite de cette famille qui semble s'être

(a) D. Fonteneau, IX, 131.

(b) *Castrum muri, de Castello muro*, en 1099.

(c) V. D. Fonteneau, XIII, 30 ; — D. Martène, *amplissima collectio*, V, col. 1147.

(d) *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 1857, p. 257.

(e) D. Fonteneau, XIV, 30.

perdue vers le commencement du XIIe siècle, dans les événements de l'époque où beaucoup de petites fortunes militaires ne purent résister aux frais énormes des voyages d'outre-mer. C'est au commencement du XIVe siècle que la terre de Châteaumur passa, par arrangement de succession, aux Belleville. Elle arriva plus tard, vers le milieu du XVIe aux Echalard de la Boulaye, puis aux Ménard de Touchepré, qui la gardèrent jusqu'à la Révolution.

Et maintenant plus rien que des murs ruinés et noircis, des décombres et une carrière (**40**).

Et celle des lieux. Sur un haut mamelon, non loin du château, les deux immenses tombelles, dont nous parlions plus haut, témoignent de la présence dans le pays de seigneurs beaucoup plus anciens que ceux de Thouars, de Mauléon et de Châteaumur ; mais ces titres archéologiques qui ne préoccupaient guère probablement les barons du moyen âge, ne les empêchèrent pas d'élever ces autres monuments entourés souvent d'illustrations légendaires et dont le but était conforme aux idées de la civilisation nouvelle. Châteaumur trouve donc dans son château même, son nom et la mémoire de ses origines féodales. Son mur énorme et de si vaste étendue lui formait une longue et formidable ceinture de défense, et atteste que déjà, si l'on craignait moins les barbares du Nord, on sentait qu'il était bon de prévoir des attaques de l'envie et de l'ambition. Il est vrai que rien ne garantissait ces constructions splendides contre les assauts du temps qui, aidé de la main des hommes, est parvenu à faire de Châteaumur comme de tant d'autres, un amas de décombres auxquelles les tombelles druidiques ont survécu. Quoi qu'il en soit, le Christianisme avait marché là comme partout ailleurs, à côté du pouvoir civil. Le forteresse s'était adjointe, outre Notre-Dame des Châtelliers, une église de Sainte-Madeleine, devenue un prieuré-cure de l'abbaye de Mauléon, à qui le fondateur l'avait donnée. En 1533, elle avait encore quatre religieux Augustins ; mais dans les derniers temps, tout était ruiné.

Depuis les dévastations du XVIe siècle, le prieuré avait disparu avec ses prêtres; le manoir n'avait pas résisté à la pauvreté, et Châteaumur n'est plus qu'une annexe, sans personnalité propre, de la petite paroisse vendéenne des Châtelliers, au canton de Pouzauges, et qu'il faut distinguer de l'abbaye de même nom, que nous verrons s'élever aux environs de Saint-Maixent.

Nous avons parlé de la seigneurie de Talmont, comme appartenant à la famille de Thouars (41). Elle était possédée vers 1130, par Guillaume, second fils de Raoul de Mauléon et d'Hilarie. Ce seigneur figure au nombre des témoins qui souscrivirent le testament du duc d'Aquitaine Guillaume IX, qui n'est pas si faux, comme nous le verrons, que Dufour l'a prétendu. Mais là encore les mêmes obscurités dominent toutes les données historiques. Néanmoins tous les vieux parchemins ne se sont pas tu, et ils s'accordent avec l'aspect des lieux en nous persuadant que Talmont, fortifié sans doute dès le IXe siècle pour garantir la côte des pirates saxons, s'éleva à cette époque beaucoup plus près de la mer qu'il ne l'est aujourd'hui, après divers cataclysmes qui l'en ont éloigné. C'est aussi dès ce temps, paraît-il, que cette terre eut le titre de principauté, et on peut lui croire dès lors, en effet, une importance remarquable, si l'on considère la force extraordinaire des constructions primitives du château où plusieurs styles se superposent depuis les souterrains jusqu'aux crénaux supérieurs, où conduisaient de lourds escaliers que personne ne fréquente plus. Voilà donc de sûrs matériaux qui ont survécu longtemps à la filiation effacée de leurs maîtres. De ceux-ci, c'est à peine si l'on retrouve quelques noms sauvés de l'oubli à la faveur de certains événements. On ne voit pas bien quand les seigneurs de Thouars vinrent se poser sur cette plage éloignée de plus de quarante lieues de leur berceau. Mais l'espace des âges semble les avoir bien plus séparés les uns des autres. Le plus ancien, qui est encore un Guillaume, doit la notoriété qui lui est restée

Seigneurie de Talmont.

jusqu'à nous, à la fondation de l'abbaye des Bénédictins qui reçut de lui le vocable de Sainte-Croix en 1040 (a). Ce fut Vital, abbé de Saint-Gildas de Ruys, qui en prit d'abord la conduite en 1042 et laissa après lui une suite de trente-six abbés, parmi lesquels se trouvent les noms des de Brosse, du Puy-du-Fou, du Luc (**42**), de la Rochefoucaud (**43**), de la Trémouille. Au XIIIe siècle, retentissent les exploits dans les guerres anglo-françaises d'autres Guillaumes, de Raoul et de Savary. Ce dernier tient un rang distingué en Aunis où il possédait de grands domaines et faisait battre monnaie (b). Mais depuis 1572, la triste maison n'était plus qu'une ruine, grâce aux brigandages d'un abbé commendataire, François Bautaud qui, se réservant les revenus, laissa tomber en décombre les lieux réguliers et l'église même, si bien que cent ans après, vers la fin du XVIIe siècle, on n'en apercevait plus les moindres traces. C'était un des mille bienfaits du concordat entre Léon X et François Ier.

Talmont appartenait encore aux Mauléon pendant une grande partie du XIIIe siècle. Les membres de cette famille favorisèrent très généreusement les abbayes de la contrée, entre autres celle des Fontenelles, près la Roche-sur-Yon, dont ils furent fondateurs. Nous les verrons dans la personne de Savary, l'un des plus illustres, se faire un grand rôle dans les guerres anglo-françaises de cette époque héroïque. C'est vers 1250 que la terre de Talmont revint à la maison de Thouars, par une transaction entre un Raoul de Mauléon et Aimery IX de Thouars, qui recouvrait, après deux cents ans la principauté sortie de sa famille, moyennant la somme énorme de quatre cent mille livres tournois. Nous retrouverons souvent cette double principauté de Thouars et de Talmont dans les pages historiques sur lesquelles nous ne devons pas anticiper (c).

(a) Besly, *Comte Pictav.*, p. 320; — *Gallia Christ.*, II, p. 1423; — *Instrum*, VIII et IX, et suiv., col. 415; - et ci-après à cette date de 1040.

(b) Cf. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, I, 203.

(a) V. De Montbail, *ub sup.*, p. 148 et suiv.

La petite ville de Talmont, que venaient encore baigner en 1239 les flots de l'Océan, et dont le port était très fréquenté, en est aujourd'hui éloigné de huit kilomètres. Elle est devenue un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne. On discute sur l'origine de son nom (44), on n'y trouve plus que les débris de ses monuments attristés, avec une église de Saint-Pierre, mentionnée dès 1046, et dont les évêques de Poitiers et de Luçon ont successivement donné le bénéfice, sur la présentation de l'abbé de Sainte-Croix. Cet édifice se ressent, comme le château, des retouches nombreuses qu'il a subies. La ville de Talmont.

On trouve parmi les signataires de la charte de fondation de Saint-Pierre de Mauléon, un Raoul qui était le second fils de Guillaume Taillefer, seigneur de Pouzauges, et de Mathilde de Mortagne. C'est à lui qu'échut, dans le premier quart du x[e] siècle, la terre du Puy-du-Fou, qui avait fait partie de la dot de sa mère. Nous avons dit que cette terre s'étendait des confins de la seigneurie de Mortagne jusqu'à la Sèvre et aux propriétés de l'église de Saint-Laurent que cette rivière arrosait de son cours. Dans les derniers temps, après avoir changé plusieurs fois de maîtres, cette étendue a beaucoup diminué. Elle n'en appartenait pas moins, avec toutes ses richesses, à ce premier possesseur Renault, qui devait l'avoir vers l'an 900. Ce Renault fut chambrier ou trésorier de Henri I[er] et le prédécéda, ce qui le ferait mourir avant 1060. Son fils Hugues eut la même dignité, une des premières de la cour, sous Louis le Gros (a). Nous observons qu'à cette époque de nombreuses alliances se font entre tous ces membres de la famille de Thouars et les familles seigneuriales du pays; de sorte qu'après deux ou trois générations les degrés se sont tellement effacés entre elles, qu'on voit des héritières de Thouars trouver des époux dans les branches collatérales, comme il arriva vers 1190 à Adèle, Famille du Puy-du-Fou.

(a) Qui régna de 1108 à 1137.

fille du vicomte Aimery VII, laquelle fut mariée à un Thibaud de Beaumont, de la famille de Bressuire (a). Ainsi voyons-nous entrer par ces mariages dans la lignée du Puy-du-Fou celles de Bressuire, de Parthenay, de Surgères, de Mortagne, de Pouzauges et autres qui formaient la société féodale du bas Poitou. Tous ces grands seigneurs alliaient pour eux aux prérogatives de la féodalité celles de la guerre qui s'allumait aisément entre gens encore tout pétris par leur caractère natif des dispositions belliqueuses et remuantes de la terre franque. Il ne fallait pas leur parler d'autres industries, d'aucun commerce, ni de l'agriculture, ni encore moins des arts, et comme cependant ils arrivaient facilement à comprendre que le soin des champs était moins à dédaigner que les autres, ils s'en reposaient des travaux agricoles sur les moines à qui leurs donations n'étaient ni si désintéressées qu'on veut bien le croire, ni si aveugles qu'on persiste à le soutenir.

Seigneurie du lieu.

Nous voyons ainsi cette famille du Puy-du-Fou, comme toutes les autres, signaler son passage à travers le siècle de sa floraison par de nombreuses largesses aux églises ou abbayes de Mauléon, de Saint-Michel-en-l'Herm, de Saint-Jean-d'Angély, de Saint-Maixent, et plus tard de Montierneuf et des Jacobins de Poitiers. Mais les camps voyaient plus souvent cette noblesse sous les gonfanons de leurs tentes, que dans les villages formés autour de châteaux. Les Puy-du-Fou ne se signalèrent donc pas moins au service des rois, devenus les suzerains des plus hauts feudataires, que tant d'autres noms illustres qui leur tenaient de si près par les alliances de parenté dont témoignent encore les nombreux écussons sculptés sur les murailles dénudées de leur ancienne demeure. Puis à cette terre considérable qui avait jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf riches métairies, ne pouvant en avoir plus (**45**), on vit

(a) Jouineau des Loges, *Affiches du Poitou*, 1781, p. 53; — Dufour. *Manusc.*, in-4° p. 23; — Imbert, *Notices sur Thouars*, p. 419.

s'acharner peu à peu les événements destructeurs qui en divisèrent la propriété, et en morcelèrent les murs et les défenses. C'est au retour des guerres d'Italie auxquelles nos braves seigneurs prirent une part honorable avec Louis XII et François Ier, que fut reconstruit le vieux manoir avec les caractères qu'on voit encore à ses dernières ruines. Parmi ces débris que se voient les souvenirs des Montmorency et autres célébrités de notre histoire, dont l'union à la famille du Puy-du-Fou a précédé de peu l'obscurité dans laquelle elle s'est éteinte.

Hélas! hommes célèbres, monuments splendides ont disparu presque à la fois. Le Puy-du-Fou n'est plus dans le canton des Herbiers qu'un hameau d'une dizaine de feux, dont la grosse commune des Epesses (46) ne songe même pas à se prévaloir. En réalité d'ailleurs, ce n'est plus qu'un appel vers les ancêtres dans ce lieu que personne n'interroge plus que par son vieux nom inusité de *Podium Fagi,* la montagne, la *Colline du Hêtre*, dont les dernières racines se chercheraient en vain.

Le joli nom de la Flocellière est le dernier dont nous devions parler comme d'un apanage dans le bas Poitou de cette maison de Thouars qui, nous le savons maintenant, y avait établi sa suprématie par tant de maisons secondaires dont elle avait la suzeraineté. La Flocellière est un riant village entouré de plaines, de bocage et de ruisseaux où la verdure semble éternelle avec la fraîcheur qui la couronne : le printemps semble là plus beau qu'ailleurs. Ce fut autrefois une petite ville ayant ses murs, sa forteresse dont une tour à pans coupés résiste encore tout entière avec ses échauguettes et ses plates-formes crénelées, aux intempéries de la guerre et des âges. Cette enceinte renfermait, outre la demeure féodale et ses larges dépendances, une église de Notre-Dame, cédée en 1090, par un seigneur de la Flocellière aux Augustins de Mauléon. C'est alors un prieuré-cure nommé *Flocellaria*, dont les seigneurs sont entièrement oubliés; leurs listes n'existent La Flocellière.

plus et se rattachent à peine dans les écrits encore connus à des personnages peu faciles à grouper méthodiquement. On y voit dès le XIIIe siècle cette maison alliée à celle de Surgères (47) et entre elles deux de sanglants démêlés d'orgueil et de jalousie auxquels les comtes de Poitou et les rois de France furent plus d'une fois obligés d'opposer leur énergique volonté. Au milieu de ces conflits, la famille de la Flocellière s'amoindrit. Les guerres civiles du XVIe siècle, et la prise du château en 1597, aussi bien que la ruine de la ville pillée par les ligueurs avec sa garnison protestante. Enfin, de simple châtellenie, elle fut en 1616 érigée en marquisat pour un Jacques de Maillé-Brézé qui l'avait acquise. Après quoi, elle passa à la maison de Morais qui la garda jusqu'à la Révolution (a).

Par toutes ces branches répandues avec tant de fécondité sur le sol du bas Poitou, qu'elles s'étaient partagé, on peut juger combien était puissante cette maison de Thouars qui, sous divers noms, quand elle se fut après de longues années, alliée à des familles qui absorbèrent le sien, se distingua jusqu'à la dernière heure dans la France féodale par son influence, sa haute position dans les charges publiques et sa fortune princière. Quelle aberration dut frapper la pauvre administration thouarçaise, quand elle se refusa naguère à ramener les derniers restes de son ancienne gloire dans ce milieu qui devenait pour elle une source de fortune! à une telle gloire ces pauvres intelligences préférèrent un des cloaques appelés de nos jours *maisons centrales*, et qui, en réalité, ne sont que des centres d'ignominie et d'abjection.

Nous venons de dire à quelles personnalités plus ou moins illustres était soumise cette terre du bas Poitou, sous la haute dépendance de la maison principale dont *mouvaient* tant d'arrière-fiefs (b). Tout le pays d'Herbauges

(a) Montbail, p. 71.

(b) La mouvance était la dépendance d'un inférieur à l'égard du fief dominant dont il relevait (Chéruel).

était là, retrouvant, pour ainsi dire, toute son ancienne prépondérance sociale dont l'origine s'était perdue dans l'impénétrable nuit des temps primitifs. En débrouillant autant qu'il nous a été possible, les fils plus ou moins cachés que reliaient l'existence de ces neuf familles à celle de leur souche commune, nous avons dû négliger pour y revenir enfin le point dominant de la vie sociale à laquelle elles présidaient. Nous allons donc pour chacune d'elles et grâce à des travaux solides qui ont précédé les nôtres, revenir rapidement à ce qui regarde pour ces maîtres du petit royaume de Thouars, la façon dont s'y administra la justice.

Organisation de la justice dans ces diverses seigneuries.

En effet, il importe souverainement à l'histoire de faire connaître en quoi consista sous le régime de la féodalité qui s'imposait à l'Europe civilisée, le pouvoir de juger, qui sauvegarde les droits de chacun et constitue l'existence des sociétés dans ses éléments primordiaux. Achevons donc notre exposé par quelques détails qui en sont le complément obligé.

Quiconque est prince, sous quelque nom et à quelque titre que ce soit, a pour premier devoir d'exercer la justice sur ceux dont il a la conduite, et dont il doit avant tout élaborer le bien-être. Ce devoir est inséparable d'un droit inné avec lui dans toute autorité appelée à gouverner les masses. Quel peuple barbare envahissant l'Italie et les Gaules, n'y apporte pas avec lui ses coutumes judiciaires et ses traditions écrites, codes suprêmes, protégeant la vie, la propriété et la liberté des individus ? A l'époque de transformation qu'ouvre devant nous le xe siècle, ces traditions existaient encore ; mais un nouvel ordre de choses doit leur donner de nouvelles formes, car il est clair qu'avec ces juridictions qui vont se partager la France, un changement arrivera dans les usages légaux, et surtout dans l'application de la jurisprudence aux besoins communs. C'est cette transformation qu'il nous faut étudier maintenant, puisqu'elle dominera jusqu'à la fin

du moyen âge, et au-delà même, les décisions des juristes et la science du droit.

Jusqu'à présent, nous avons vu les comtes rendre les arrêts judiciaires, d'abord au nom du roi qui les avait nommés dépositaires de son autorité souveraine ; puis à mesure que leur pouvoir s'est agrandi, et que celui du prince s'est rapetissé d'autant plus, ils se sont faits dans l'étendue de leur juridiction, l'expression supérieure du droit, n'y apportant d'autres modifications que celles voulues par le nouvel état de choses, se posant en gardiens des coutumes traditionnelles, y ajoutant au besoin des règles commandées par la nécessité des temps et des lieux, comme nous avons vu les rôles d'Oléron, et conservant à peu près intact le code pénal observé de temps immémorial quant à la répression des crimes et des délits.

Etat des vigueries.

Les viguiers entrèrent d'abord pour beaucoup dans l'administration de la justice, sauf pour les causes capitales, toujours réservées au roi ou au comte. Cependant lorsque l'autorité royale se fut affaiblie sur la fin des Carlovingiens, les comtes en profitèrent pour étendre aussi leur pouvoir et s'emparer en quelques contrées du droit de haute justice aussi bien que de l'hérédité de leur charge dont nous avons pu citer quelques exemples. Ceci se rapporte surtout à l'époque où nous sommes.

Les trois degrés de juridiction judiciaire.

C'est donc ici qu'il faut parler des trois degrés de juridiction, qui distinguaient les seigneurs en bas, moyens et

Haute justice.

hauts justiciers. Ces derniers possédaient les trois degrés à la fois, et connaissaient dans leurs terres, par eux ou leurs officiers, des plus minces délits comme des plus grands crimes. Ayant le *droit de glaive*, ou de mort, ils pouvaient élever des piloris, des fourches patibulaires, et connaître de tous les manquements aux lois commis dans l'étendue de leur autorité. Mais, en outre il y avait des cas toujours réservés au pouvoir royal, comme ceux de félonie et de haute trahison et quelques autres dits *les cas royaux*, et dont le roi décidait seul, entouré de sa propre cour

judiciaire. Les juges hauts justiciers pouvaient prononcer la peine du fouet, de la marque au fer chaud, outre celles des amendes et du carcan. Les épaves non réclamées dans les quarante jours, les biens vacants par déshérence, les successions des bâtards pour lesquels la loi était plus sévère que l'opinion publique, étaient adjugés au seigneur haut justicier après décision de ses tribunaux où toute plaidoirie était d'ailleurs admise, comme partout et toujours pour la défense des accusés ou des contendants (a).

La moyenne justice connaissait de toutes les obligations féodales des vassaux. Elle jugeait aussi toutes les infractions qui ne pouvaient encourir au-delà de soixante-quinze sous d'amende. Il appartenait au moyen-justicier de nommer aux mineurs des tuteurs, d'ordonner la pose des scellés. De lui relevaient toutes contestations sur les bornes et limites des propriétés, la police des chemins. Les appels de son tribunal, composé d'un juge, d'un procureur seigneurial, d'un greffier et d'un huissier ou sergent qui étaient portés devant la juridiction supérieure du haut justicier (b). Moyenne justice.

La basse justice enfin s'exerçait par un seigneur moindre en dépendances territoriales et en droits féodaux. C'était la juridiction actuelle de simple police, et les soins faciles des mille détails de la vie civile entre vassaux, bourgeois ou *villains* (habitants du *village*, de la campagne). Le bas-justicier jugeait toutes les causes qui avaient pour sanction une somme de soixante sous. Les sous-viguiers, là où il en existait, outre qu'ils assistaient le seigneur dans ses jugements avec les assesseurs, les centeniers ou les doyens civils, sorte de surveillants habituels de l'ordre et de la bonne tenue des choses et des personnes, complétaient Basse justice.

(a) Loiseau, *des Justices seigneuriales*, inter opp. in-f°, Lyon, 1701, p. 613 ; — Lange, *Nouveau praticien français*, in-4°, première partie, p. 25, 29 et 30 ; — De Ferrière, *Dict. de Droit et de Pratique*, in-4°, V°, *Haut Justicier et Justice seigneuriale*, passim.

(b) De Ferrière, *ub sub*.

pour les trois degrés dont nous venons de parler l'ensemble de l'administration judiciaire (a).

Rapports entre ces juridictions et les Pagi et vigueries.

Nous savons que nos dix-sept *pagi,* principales divisions des territoires poitevins, renfermaient encore soixante-trois vigueries dont le *pagus* de Poitiers, d'une si vaste étendue, avait à lui seul vingt-deux. Les autres étaient distribués très inégalement entre les autres pays dont plusieurs n'en avaient qu'une. Thouars n'en avait qu'une à l'époque dont nous parlons, et cette rareté dans un *pagus* si étendu s'explique très bien par les nombreuses attributions qui s'étaient faites en ce temps, de fiefs tombés par les conditions successoriales à de nouvelles familles qui n'avaient pas manqué de se constituer avec leurs juridictions secondaires, et plusieurs même durent tenir fort peu à se donner un ou plusieurs viguiers, quand déjà la position de ceux-ci, par suite de partage du pouvoir, commençait à perdre beaucoup de son importance et de ses profits.

Condition du personnel judiciaire.

Les justiciers, à quelque titre qu'ils le fussent, tenaient beaucoup à ce nouveau droit que leur avait fait le régime des fiefs héréditaires. Mais cet honneur était tout à leur charge et ils devaient entretenir et payer un nombreux personnel. Aussi devaient-ils se faire des ressources considérables qui sous divers noms grossissaient leurs revenus, et n'étaient après tout, qu'une compensation nécessaire, à tant de soins de surveillance et d'administration auxquels toute société est tenue de contribuer dans son propre intérêt (b).

Justice des monastères.

Les monastères, les Eglises cathédrales, les Chapitres, par là même que leur avaient été donnés des fiefs, en avaient les privilèges comme les charges, et les évêques, abbés, abbesses, doyens séculiers en devenaient les seigneurs par l'acquisition des fonds territoriaux ou des manoirs. Ils jouissaient alors de tous les privilèges des seigneurs et

(a) De Ferrière, *loc. cit.*

(b) Cf. Un intéressant travail de M. Bardy, sur la justice rendue au moyen âge dans la circonscription des châteaux, *Bull. des Antiq. de l'Ouest,* VIII, 118 et suiv.

avaient sur les terres et châtellenies de leur ressort les mêmes droits de justice ou d'administration qui appartenaient à tous les seigneurs.

Et des châtellenies.

Il y avait aussi les Châtellenies, les Sénéchaussées et les Baillages, dont les titulaires jugeaient en dernier ressort des appels formés contre les juridictions seigneuriales; mais ce ne fut guère que dans le courant des XIe et XIIe siècles que ces juridictions furent créées. Nous avons soin d'indiquer la naissance ou l'exercice de ces titres à mesure que nous les verrons adjuger à un lieu ou à un personnage historiques, car ces sortes d'offices ne paraissent guère qu'avec les développements et l'affermissement de la vie féodale qui va prendre décidément son inamovibilité.

On voit que ces notions dans lesquelles il était bon d'entrer sérieusement, sont indispensables à la connaissance des temps que nous allons parcourir. Nous sommes sur le théâtre des événements et nous en pouvons comprendre tous les aspects et toutes les perspectives. Continuons donc à suivre la vie où vont se développer les périodes variées de l'attachante histoire de nos grands feudataires, et reprenons les faits et gestes de notre Guillaume IV dont nous ont forcément détourné les fondations et les nouvelles institutions du commencement de son règne.

Usage de dater de l'Incarnation

Mais n'omettons pas, avant d'aller plus loin, un fait des plus remarquables de cette période historique. C'est sous le règne de Guillaume Tête-d'Etoupes que les Aquitains ont commencé d'employer l'ère de l'Incarnation dans les actes publics. Jusque-là on avait daté de l'Indiction (48), ou encore de l'année du couronnement du roi régnant. A l'époque où nous sommes, on continua cette méthode, mais on observa aussi très communément sous la troisième race, dont l'origine coïncide chez nous avec le règne de notre Guillaume, de commencer l'année, selon les lieux, tantôt à Noël, comme en Italie, tantôt comme en France, à Pâques, après la bénédiction du cierge pascal qui se faisait la nuit du samedi au dimanche. Cet usage venait de ce qu'on

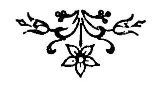
Commencement de l'année en Aquitaine.

attachait anciennement, et encore alors, au cierge pascal l'Indiction et les autres notes chronologiques qui convenaient à l'année courante (a). Il dura jusqu'à l'année 1569 où, par une ordonnance de Charles XI, donnée au mois de janvier, le premier de ce mois devint pour l'avenir le jour initial de l'année. C'était revenir à l'observance suivie sous les Romains, et en général on établissait ainsi l'unité que la civilisation commune à toute l'Europe allait rendre nécessaire.

Diverses périodes du commencement de l'année.

Une observation très importante résulte ici de cette différence entre les dates du 25 mars et du 1er janvier, c'est que, pour bien comprendre le cours d'une année antérieure à 1563, il faut observer que, si l'année à commencé au 25 mars, elle est plus courte que notre année actuelle de deux mois et 25 jours. Nous ne sommes donc autorisés à compter, par exemple, l'année 1561, qu'à partir du 24 mars 1560; si au contraire, nous commençons l'année à Noël, le 25 décembre, nous anticipons sept jours sur notre année actuelle. De là, l'habitude qu'on a prise pour plus grande exactitude possible dans les calculs de ce genre d'indiquer, après les dates qu'on tient à éclaircir, si l'année en question est de l'ancien ou du nouveau style, ce qu'on exprime par les lettres A. S. ou N. S. Nous emploierons désormais ce moyen de convention, toutes les fois qu'il sera utile à la clarté du récit.

(a) Mabillon, *Diplomat.*, lib. II, c. XXIII, nº 8.



NOTES DU LIVRE XLIII

Note 1

Pierre de Maillezais et Besly ne donnent ce surnom qu'à Guillaume V, fils de celui-ci, peut-être à cause de ses guerres incessantes, mais il importe d'éviter cette confusion que n'ont admise aucun de nos anciens chroniqueurs. Celui de *Saint-Maixent*, ad ann. 962, celui des *Comtes d'Anjou* (Marchegay, t. I, p. 120), et les autres en plus grand nombre ont donné le nom de Fier-à-Bras à Guillaume IV et celui de Grand à Guillaume V. Ce qui est certain, c'est que ce dernier n'était pas connu autrement dans l'histoire.

Note 2

Vinax, aujourd'hui *Vinast,* petite commune de la Charente-Inférieure. Elle était, en 964, du pagus de Brioux, et figura jusqu'en 1790 parmi les paroisses du diocèse de Poitiers, lequel se prolongeait alors jusque dans l'Aunis et le diocèse plus récent de la Rochelle. Notre-Dame de *Vinast,* comme on l'appelait, était au XIVe siècle, d'après le Pouillé de Gauthier de Bruges, une église principale, ayant pour annexe les cures d'Aubigné et de Fleury, très rapprochées l'une de l'autre; elle relevait de Montierneuf. En 1782, on ne la trouve plus que comme une annexe d'Aubigné dont elle est maintenant complètement séparée. C'est en 1081, qu'un autre Kadelon, vicomte d'Aunay, avait donné Aubigné au *Nouveau Monastère* de Poitiers.

Note 3

La Chapelle-Thireuil, *Capella-Tirolii,* appelée sans doute ainsi du lieu où elle fut construite par un fondateur inconnu, a été mal placée par D. Fonteneau. Saint-Pierre de Thiré, près Sainte-Hermine en Vendée, ancien bénéfice du Chapitre de Luçon, dont on n'a d'ailleurs aucun acte du moyen âge, d'après le Pouillé de l'abbé Aillery (p. 62). Notre Chapelle-Thireuil eut dès sa fondation le vocable de Saint-Etienne; elle était devenue église paroissiale au XIVe siècle, et relevait de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise, ce qui n'empêche pas que sans savoir comment elle lui échut, elle avait tout d'abord appartenu, dès 965, à Saint-Cyprien qui en avait fait un de ses prieurés. On n'a, au reste, quant à son titre de viguerie, que

très peu de renseignements, ce qui fait regarder cette viguerie comme douteuse, si bien que M. Redet, si exact et si scrupuleux, ne l'a pas mentionnée dans son excellent *Dictionnaire de la Vienne*. Quelque peu d'étendue qu'on ait donné à ce pays de Thireuil, appelé dans quelques chartes *Pagus Tiriacensis*, on ne lui donna qu'une seule viguerie, et c'est elle que nous trouvons désignée dans la charte de 965, sous le nom de villa d'Oulmes, *villa Ulmus*. Cette charte suffit pour qu'on ne puisse révoquer en doute l'existence d'une viguerie de Thireuil, mais c'est tout ce que nous en avons pu savoir.

Note 4

Oulmes, *Ulmus, de Ulmis*, devint un prieuré de Notre-Dame qu'on nommait encore, en 1648, le *prieuré des Ormeaux*. Besly l'a enregistré (*Comtes*, p. 356), sous le nom de *Ulmada*. La cure demeura toujours sous le patronage et à la nomination de l'abbé de Saint-Cyprien. C'est maintenant un assez fort village de 8 à 900 âmes, à mi-chemin, à peu près, entre Niort et Fontenay-le-Comte. Il est du canton de Saint-Hilaire-des-Loges et de l'arrondissement de Fontenay (Vendée).

Note 5

D. Fonteneau, X, 151. Le *cens* était un droit perçu annuellement à la suite d'une vente ou cession quelconque sur laquelle il n'y avait jamais à revenir; la possession ainsi acquise et le prix qui en revenait, étant de leur nature imprescriptibles et invariables. (V. Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France*.)

Note 6

La Belle, *Belena*, est une petite rivière qui naît à l'extrémité septentrionale des collines qui se prolongent de Vitré, canton de Celles (Deux-Sèvres), jusqu'aux limites de la Charente-Inférieure. Elle arrose Celles, Verrières, Montigny, Périgné, Secondigny, et descend jusqu'à la Boutonne où elle se perd à un kilomètre à l'Est de Chizé.

Note 7

Verrines, *Vedrinæ, Verinum, Vetrinæ*, est à quatre kilomètres Sud de Celles, dont elle est une des cinq succursales. Elle devint un prieuré de Saint-Maixent, puis une paroisse, et conserve encore d'intéressantes sculptures du XIIIe siècle, auquel appartient son église. C'est un centre de 1,300 âmes qui avait été réuni à Rom, mais dont le titre paroissial fut rétabli vers 1855. Les deux tiers des

habitants y sont protestants. L'église paroissiale a toujours été sous le vocable de saint Maixent.

Note 8

Nous devons dire ici, pour demeurer plus historien que romancier, que les détails de cette lutte entre ces deux femmes qu'elle devait malheureusement illustrer, ont paru exagérés à plus d'un historien jugeant froidement d'un récit qui semble s'être embelli depuis son origine, en passant sous la plume émerveillée des faiseurs de contes. M. Imbert, dans ses *Vicomtes de Thouars*, ouvrage sérieux et savamment élaboré, n'y croit pas plus que Guérinière, bien plus habitué à écrire des anecdotes que de l'histoire. Ce qui est trop vrai, c'est que, en quelques limites qu'il faille rester sur les circonstances graveleuses qui amenèrent une dissension irrémédiable entre les deux époux, nous avons à apprécier dans l'un et dans l'autre un caractère également répréhensible ou des excès de colère qui doivent être jugés sévèrement. Les femmes devraient bien comprendre que lorsqu'elles doivent figurer dans les annales d'un gouvernement, il n'est pas indifférent de choisir la porte par laquelle elles y entreront.

Note 9

Puy-Letard, *Podium Letardi,* n'est plus qu'un village de la commune de Nieuil-sur-l'Autise, situé sur la rive droite de cette rivière vis-à-vis de Nieuil qui occupe la rive opposée. Avant son nom moderne, elle avait porté celui de *Cuiron.*

Note 10

Cette belle église de Notre-Dame de Loches, une des plus curieuses de la France, fut terminée par Foulques Néra, le fils et successeur de Geoffroi, qui, n'étant mort qu'en 1040, avait eu le temps d'y favoriser le travail de sculpture qui la rend si intéressante, et qui avait trouvé, après un voyage en Palestine, des souvenirs de ce pays qui firent éclore les remarquables coupoles dont le bel édifice se glorifie à si juste titre. Loches n'est pas moins riche par ses autres monuments du moyen âge et de la Renaissance. Les magnifiques ruines de son château-fort, devenu prison d'Etat sous Louis XI, égalent par leur importance ce qui reste encore de sa vaste enceinte. Ce sont aussi de charmants aspects que ceux des prairies arrosées par l'Indre, au levant de l'amphithéâtre où la ville est assise. Loches est une sous-préfecture d'Indre-et-Loire, elle a 5,000 habitants, et garde, par ses constructions encore nombreuses, toute l'apparence d'une ville du xve ou xvie siècle.

NOTE 11

Art de vérifier les Dates, XIII, 43 et suiv. — Ici les savants auteurs ont nettement contrevenu à leur tâche, non seulement en ne *vérifiant* pas les années qui pourraient faire juger au moins approximativement de l'âge de ces princes lors de leur mariage et de leur mort, mais en omettant complètement toute notion de ce genre. C'est donc avec ces chartes seules que nous pouvons suppléer à ce silence toujours fâcheux dans un ouvrage où rien de chronologique ne devrait avoir échappé à l'attention de ses auteurs.

NOTE 12

Chavagné, village actuellement de 1,100 âmes, canton de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), nommé aussi dans les titres Chavegnies et Chavigné, *Chavania,* sur un terrain nommé d'abord *Lapheriacus.* L'église était en effet de Saint-Saturnin, et relevait de l'abbaye de Saint-Liguaire. L'abbé disposait en même temps du prieuré de Saint-Martin de Ruffigny, situé dans la paroisse de Chavagné, qui eut aussi son château et sa seigneurie. Ruffigny est arrosé par la Sèvre et le Lambon. Ce dernier est un ruisseau qui se perd non loin de Niort dans la Sèvre, après être sorti des collines de Beaussay, non loin des sources mêmes de cette dernière rivière.

NOTE 13

Argenton, aujourd'hui Argenton-sur-Creuse, *Argentomagum,* ville de 5,000 âmes, chef-lieu de canton de l'Indre, au Sud-Ouest de Châteauroux.

NOTE 14

Cartulaire de Saint-Hilaire, I, 51 et 52. — Cet acte, anssi bien que la donation des immeubles, daté par le cartulaire vers 976, doit être réellement de 971, car ils ont dû précéder de peu de temps la mort du prélat, que le nécrologe de Saint-Michel-en-l'Herm indique au 26 février 975. Or, l'affranchissement dont nous parlons ici étant du mois de mars, ne peut être que de l'année suivante 976. Donc, cette année, Ebles vivait encore, et ne cessa qu'à sa mort d'être trésorier de Saint-Hilaire. Ces contradictions apparentes viennent des différentes manières dont on commençait l'année, soit à Noël, soit à Pâques, de façon que le centésime variait d'un chiffre selon qu'on datait de l'une ou de l'autre des deux époques.

NOTE 15

Le Blanc, *Oblincum,* sous-préfecture de 6,000 âmes du département de l'Indre, sur la Creuse, au Sud-Ouest de Châteauroux.

NOTE 16

Brosse, *Bruxia, Brocia.* Ce lieu avait déjà sa célébrité, et devint plus tard une vicomté dont les seigneurs furent les plus injustement hostiles aux moines de Saint-Benoît-du-Sault. Plus tard encore, la maison de Brosse, devenue illustre par sa haute position, s'allia aux Chauvigny, dans lesquels elle se fondit si bien, que ses armes *(d'azur à trois brosses,* c'est-à-dire *trois gerbes de blé d'or liées de gueules)* ont été remplacées dès le XIIIe siècle à la façade du château par celle des Chauvigny-Brosse : *Sept fusées posées sur une fasce, surmontées d'un lambel à six pendants.* (V. *Bulletin des Ant. de l'Ouest,* IX, 172.)

NOTE 17

Cette loi du talion, comme l'indique ce mot *talis pœna, talia supplicia,* remonte au temps de Moïse, et lui est peut-être antérieure, rien ne semblant plus juste, ni plus propre à détourner du crime que la pensée d'être traité soi-même comme on n'aurait pas craint de traiter l'un de ses frères : *Oculum pro oculo, dentem pro dente.* (*Lévitiq.,* XXII, 20; *Deuter.,* XIX, 21.) Elle explique très bien le droit que les sociétés humaines ont toujours eu d'imposer les répressions pénales et même la peine de mort, dont nos prétendues philosophes poursuivent l'abolition à une époque où la libre-pensée respecte plus la vie des assassins que celle de leurs victimes. Cette peine, dont le nom explique bien la proportion voulue entre les crimes et l'expiation, fut conservée dans le code de toutes les nations primitives, passa de celui des Bourguignons dans ceux des nations conquérantes de la Gaule; le moyen âge l'appliqua souvent sous diverses formes, et les *Ordonnances des Rois de France* (t. Ier, p. 46 et 86), l'imposèrent plus d'une fois. Nous ne prétendons pas dire ici que le principe du *Talion* soit admissible partout et toujours; mais on doit remarquer aussi que, arrivés à une sorte de civilisation comme celle des nations modernes, on tombe dans l'excès contraire en donnant au ressort des lois pénales un tel relâchement qu'elles ne suffisent plus à contenir les désordres les plus réprouvables et les plus détestables violences contre les personnes. Cet affaissement allant jusqu'au mépris des exigences de la justice, est un des caractères les plus évidents de la décadence d'un peuple.

NOTE 18

Montignac-le-Comte, aujourd'hui petite ville du Périgord, chef-lieu de canton de la Dordogne, sur la Vézère. Elle a 400 habitants. Arrondissement et à cinq lieues de Sarlat.

NOTE 19

Iray est maintenant un bourg de 400 âmes, à huit kilomètres au Sud d'Airvault. La cure relevait de cette abbaye, et l'église paroissiale est sous le vocable de saint Paul.

NOTE 20

Vicaria Metraventi, et beaucoup d'autres variantes de 975 à 1262. (V. Aillery, *Pouillé de Luçon*, p. 181.)

NOTE 21

Coulonges, *Colonia, Ecolonia,* qu'il ne faut pas confondre avec Coulonges-les-Hérolles, dans le canton de la Trémouille (Vienne), est un chef-lieu de canton de 2,000 âmes de l'arrondissement et à trois lieues Nord-Ouest de Niort (Deux-Sèvres). C'est Coulonges-sur-l'Autise, étant baignée par cette petite rivière, ou Coulonges-les-*Royaux,* par une raison que nous exposerons ailleurs (?)

Coulonges avait une fort belle forteresse dont les restes, qu'on voit encore, sont devenus un emplacement pour une école communale et une caserne de gendarmerie. (V. ci-dessus, t. III, p. 100.)

Ajoutons que des anciennes ruines de ses châteaux, M. Octave de Rochebrune, le grand artiste de Fontenay-le-Comte, a su enrichir avec beaucoup d'art sa belle demeure de Terre-Neuve, où le génie des arts s'est montré digne de succéder à celui de la belle littérature. On peut dire que tout ce que le magnifique château de Coulonges avait de restes précieux, de délicates sculptures, des détails ingénieux dûs à d'habiles artistes venus en grand nombre d'Italie ; tout ce que l'on avait admiré aux voûtes, aux plafonds, aux frontons, aux colonnes et aux cheminées monumentales se détachent successivement du magnifique château des d'Estissac, saccagé par la Révolution de 89. M. de Rochebrune a recueilli à grands frais ces nobles restes pour en embellir le délicieux manoir que Rapin avait su se faire sur les bords de la Vendée: il leur a ainsi assuré une ornementation qui semble avoir été faite pour lui. C'est Coulonges transportée à Fontenay par une main habile, qui traite les arts avec autant d'intelligence éclairée que d'amour savant et réfléchi.

NOTE 22

Vouvent, *Volventum, Volventis, Volvens,* bourg de 2,000 âmes, du canton de la Châtaigneraie.

NOTE 23

Fors, *Fortium,* paroisse de Notre-Dame, à six kilomètres et au

Sud-Ouest de Prahech, chef-lieu de canton des Deux-Sèvres. Elle avait un prieuré de bénédictins relevant de Nouaillé, puis passé plus tard à l'abbaye du Bourg-Dieu ou Déols en Berry. Fors eut aussi un château bâti par François Ier, lequel a été, à la fin du siècle dernier, relevé de ses ruines, et attire seul maintenant l'attention sur cette mince localité. La commune renferme à peine 600 âmes. Ce fut un marquisat érigé au XVe siècle, et ses plaines virent souvent au XVIe les bataillons des guerres civiles y camper tour à tour ou simultanément. Dans ces déplorables conflits, l'église fut ruinée et ne se releva pas, parce qu'il y avait là une ancienne aumônerie dont la chapelle a suffi dès lors au culte qui s'y célèbre encore.

NOTE 24

Coutances, *Constantia,* est une ville antérieure à la conquête des Gaules. Constance Chlore la fit fortifier en 295 et lui donna son nom. Son Siège épiscopal qui est encore un suffragant de Rouen, date de l'an 430. Souvent ravagée par les guerres qui précédèrent le règne de Hugues Capet, elle devint après bien des vicissitudes la capitale d'un petit pays de la Normandie, riche et peuplé qu'on appelait le *Cotentin;* elle n'est plus qu'une sous-préfecture de la Manche de 3,000 habitants, arrosée par la Soule, petite rivière qui se perd dans la Sienne, à 6 kilomètres au-dessous de Coutances. La cathédrale est un beau monument, bien conservé, en style ogival du XIIIe siècle, et a donné lieu à de sérieuses discussions archéologiques entre ceux qui, d'après ses caractères incontestables, l'attribuent à l'époque où l'ogive reçut toute sa belle efflorescence, et d'autres qui, trop osés selon nous, veulent qu'elle ait été construite au Xe siècle, lequel n'avait que le style roman, c'est-à-dire en plein ceintre, lourd, massif, et où la légèreté et la délicatesse si remarquables à Coutances, étaient certainement impossibles.

NOTE 25

Saint-Lô avant de prendre le nom du saint qui y fut enseveli, s'appelait *Briovera,* qui était alors la ville principale du Cotentin. Cette ville, aujourd'hui chef-lieu du département de la Manche, n'a que 8 ou 9,000 habitants.

NOTE 26

Bayeux, *Aragenus, Bajoce, Bajocenses,* dont le plus ancien nom est *Augustodurum,* ville de 10,000 âmes, sur l'Eure, sous-préfecture du Calvados, et ancienne capitale du pays Bessin. C'est un ancien évêché maintenu dans la nouvelle division ecclésiastique de la

France, et établi vers 390. On a trouvé, égarés dans les débris de la cathédrale, des fragments de riches sculptures gallo-romaines ; la ville a encore des restes reconnaissables de son enceinte des premiers temps, en petit appareil, avec chaînes de briques. Son moyen âge se recommande par sa magnifique basilique épiscopale dont la crypte remonte au XIe siècle. Puis, après l'art roman, on y reconnaît les XIIIe et XIVe. C'est à la bibliothèque communale de Bayeux que se conserve la tapisserie faite par Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, représentant, brodée à l'aiguille, la conquête de l'Angleterre. Les Druides eurent à Bayeux une école célèbre.

NOTE 27

Curçay, *Curcayum*, est une paroïsse de Saint-Pierre, du canton des Trois-Moutiers (Vienne), et de 700 âmes. Cette église, romane par son abside, eut sa nef rebâtie au XVe siècle, qui est aussi l'époque d'un manoir construit sans doute pour remplacer après les guerres anglaises le château dont on voit encore les ruines et le donjon démantelé. L'antiquité de ce lieu est attestée par un triens mérovingien avec l'inscription *Curciaco vico*, ce qui suppose déjà au VIIe ou VIIIe siècle un poste fortifié. Cette terre avait été donnée à l'abbaye de Saint-Martin de Tours qui la possédait en 844 et en 956. Savary Ier, vicomte de Thouars, rendait aux députés de ce chapitre tout ce que lui avaient enlevé injustement dans cette partie du pays thouarçais, des seigneurs qui s'étaient jusque-là refusés à le restituer. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXIX, 426.) Une autre église de Saint-Gervais est mentionnée à Curçay en 1383, laquelle tombant en ruines, fut interdite en 1754, par M. de Caussade, évêque de Poitiers, et réunie à Saint-Pierre. Elle était aussi du patronage de Saint-Martin de Tours.

On voit par ce qui précède, que Curçay, après avoir été en 926, du *pagus* de Thouars, était passé plus tard au territoire de Loudun, auquel il resta avec ses deux paroisses réduites aujourd'hui à une seule. Celle-ci eut aussi une *aumônerie*, déjà mentionnée en 1346, et qui, en 1698, fut réunie à l'hôpital de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire). Enfin, une maladrerie, formée au temps où la lèpre était encore un fléau redoutable, fut donnée à l'hôpital de Loudun lorsque cette maladie eut disparu. — On trouve les noms propres des seigneurs de Curçay dès le commencement du XIIe siècle. La terre est qualifiée baronnie en 1388, elle relevait dès lors du château de Loudun, et s'étendait autour du donjon seigneurial sur les deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Gervais. C'est dans ce donjon qu'en 1228, saint Louis, encore enfant, fut reçu avec sa mère la

reine Blanche, qu'accompagnaient les comtes de Bretagne et de la Marche. (Beauchet-Filleau et Redet.)

NOTE 28

Arçay, *Arciacus villa* en 950, est aujourd'hui un bourg de 500 habitants, au Sud-Ouest et dans le canton de Loudun. Son église de Saint-Paul est un mélange de plein ceintre et d'ogive qui accuse de nombreux remaniements et en demande d'autres. Le prieuré et la cure dépendaient de l'abbaye de Cormery en Touraine. Toutes les autres juridictions civiles ou ecclésiastiques y relevaient de Loudun.

NOTE 29

Glenay, *Saint-Martinus de Glenayo,* cure dépendante du Chapitre de Saint-Pierre de Thouars, au canton de Saint-Varent (Deux-Sèvres), ayant aujourd'hui 700 âmes. Le Thouaret arrose son territoire. A peu de distance du bourg est le château ruiné du même nom, habité avant 1789 par une famille alliée aux Richelieu. Après avoir soutenu maintes attaques des Anglais pendant les guerres du XIVe siècle, cette forteresse fut brûlée en 93 par des républicains. Elle dut cette dernière infortune à sa position sur la route de Thouars à Châtillon.

NOTE 30

Quand on vient des Herbiers en suivant le cours de la Sèvre, vers le Nord-Ouest, on parcourt une route accidentée des hauteurs de laquelle on aperçoit avec la sinueuse rivière, une petite ville dont elle baigne les abords. C'est Mortagne, la jolie *Mauritania* du moyen âge. Ce qui y frappe le plus les regards du voyageur atteste l'ancienne importance d'un lieu que défendait un château formidable dont les débris dominent encore les humbles demeures d'une population de 1,800 âmes, dont le nom, disent les étymologistes, rend bien les terres marécageuses qui durent l'environner autrefois (*Bull. des Antiq. de l'Ouest*, XI, 537), et y précédèrent de longtemps les ronces, la mousse et le lierre qui tapissent aujourd'hui ses ruines à grand effet.

Nous voulons bien avec M. de Montbail (*Croquis sur la Vendée*, p. 87), que cette localité soit devenue, peu après sa fondation par les Romains, un grand centre de commerce que rend supposable l'élève de nombreux troupeaux favorisé par les riches pâturages de ses prairies étendues. La prospérité de la petite ville s'est maintenue sous ce rapport et nous parle toujours de ses succès antérieurs. Mais tout prouve aujourd'hui qu'elle ne peut avoir été l'antique

Segora, qu'on a voulu aussi trouver dans Bressuire (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXX, 217 et ci-dessus, page 373.) Quoi qu'il en soit, Mortagne avait déjà son rôle au XIe siècle. Appartenait-elle en 1082 à Robert de Normandie, frère de Guillaume le Conquérant, comme le dit encore M. de Montbail? Nous craignons bien que l'intéressant écrivain (*ub sup.*), n'ait pris pour notre Mortagne du Poitou celle qui figure aujourd'hui parmi les sous-préfectures de l'Orne, sur les limites du Perche et de la Normandie, laquelle était certainement de cette province. Ce qui est plus sûr, c'est qu'en 1110, un seigneur du lieu nommé Anstronius, avait pour fils un certain Pierre qui était seigneur de Treize-Vents (D. Fonteneau, XVII, 407).

Il y a aussi vers la même époque un jugement de notre évêque saint Pierre II, adjugeant à l'abbaye de Marmoutier une chapelle située à Mallièvre, et dont les chanoines de Mauléon revendiquaient à tort la propriété. — En 1125, une dame de Mortagne, Eustachie, favorise de divers dons l'abbaye de la Grenetière qui venait d'être fondée, et en 1149, de quelques terres aussi à la chapelle, et non au prieuré de Saint-Jacques de Mortagne, fondé naguère par Guy de Thouars, devenu comte de Bretagne et seigneur de Chemillé. Il ne faut donc pas confondre cette chapelle avec un prieuré mentionné à sa place par M. de Montbail (*loc. cit.*, p. 86), car il n'y a jamais eu à Mortagne que deux prieurés, celui de Saint-Pierre et un autre de Saint-Lazare, tous deux fondés vers le Xe siècle : celui-ci dépendait de Mauléon et l'autre de Marmoutier. (*Pouillé* d'Aillery, p. 194.) L'église paroissiale, plus ancienne, était aussi de Saint-Pierre et relevait de Saint-Michel-en-l'Herm. On y découvre encore des traces qui en font remonter l'origine à celle du premier château où se remarquent des ogives du XIe siècle.

Cette terre, très considérable par elle-même, finit cependant par se diviser entre de multiples héritiers de la maison de Thouars, réunis entre eux par des alliances qui leur donnèrent des parts diverses dans la propriété. On en trouve la preuve dans un acte de 1420, où Jean Foucher, chevalier, qui avait fait construire aux Herbiers un château fort, malgré les seigneurs de Mortagne, consent à ce qu'il soit rasé après sa mort et celle de sa femme. Les parties acceptantes étaient Jean de la Haye, seigneur de Chemillé et de Passavant; Charles de Bretagne, seigneur d'Avaugour, et Pierre de Brézé qui signent tous seigneurs de Mortagne. (D. Fonteneau, VIII, 81.)

La maison de Bourbon, qui posséda la Roche-sur-Yon, eut aussi au XVIe siècle la seigneurie de Mortagne qui devint au XVIIe une baronnie. Mais cette suzeraineté ne fut établie qu'après beaucoup

d'événements auxquels la petite ville et la forteresse eurent leur part mouvementée dans les guerres entre l'Angleterre et la France. C'est vers la fin du XVIII[e] siècle que la baronnie appartint au duc de Villeroi, petit-fils de l'honorable ministre d'Henri IV et de Louis XIII. Il la vendit en 1770 à la famille de la Tremblaye, qui l'avait encore en 1789.

Mortagne-sur-Sèvre n'est plus qu'un chef-lieu de canton de 2,000 habitants, dans l'arrondissement de la Roche-sur-Yon (Vendée). Son dernier souvenir historique date du sanglant combat de 1793, entre l'armée royale et les troupes républicaines.

NOTE 31

Sanxay, *Sanxaium,* est un bourg de 1,700 âmes du canton de Lusignan, assez important autrefois pour avoir été dans le diocèse de Poitiers, un chef-lieu d'archiprêtré, dont relevaient vingt-quatre paroisses. Les débris romains qu'on y connaissait disaient assez jusqu'où il fallait faire remonter les origines de ce village, lorsque, en 1882, le Père de la Croix, de la Compagnie de Jésus, découvrit à quelques pas, vers le Nord-Ouest du chef-lieu de la commune, et sur le plateau d'Herbord, un sol qui recouvrait les curieux débris d'une villa considérable, ayant son temple, ses thermes, un théâtre, des hôtelleries, des puits et une foule d'objets usuels qui tous attestent l'action des II[e] et III[e] siècles. Cette découverte a donné lieu à beaucoup de dissertations très érudites, dont on ne peut conclure que des idées générales depuis longtemps acquises à la science, mais sur lesquelles on n'aura jamais que de doctes conjectures; les inscriptions, par une inexplicable fatalité, manquent absolument parmi un si grand nombre de débris des plus intéressants. Déjà, au lieu dit *la Crèche,* non loin d'Herbord, s'étaient trouvée, sur les bords de la Vonne qui entoure Sanxay de trois côtés, une excavation remplie de tuiles et de débris gallo-romains, tels que des colonnes canelées et des chapiteaux à feuilles d'acanthe. Il n'est pas difficile de reconnaître aujourd'hui dans ces objets des portions de toutes les richesses, bien autrement précieuses, qu'ont révélées les fouilles d'Herbord. De grandes dépenses ont été faites par le savant inventeur, pour amener sa découverte au résultat qu'elle devait avoir de vulgariser cette éloquente expression de l'archéologie nationale. Ses écrits n'y ont pas manqué non plus.

Pour nous, qui ne sommes pas entré dans la discussion, mais qui avons pu juger sur les lieux et dans les nombreuses brochures écloses à cette occasion, l'état de la question scientifique, nous

croyons qu'on eût pu la résourdre en moins de mots si l'on se fût contenté de voir dans ces monuments épars d'éloquents débris d'une riche villa comme les Gallo-Romains s'en étaient faites bien ailleurs et où d'illustres visiteurs, et en grand nombre, étaient conviés à venir passer en luxueuses villégiatures des jours de loisirs où la chasse, la pêche, les cavalcades par les villes voisines se succédaient pour diverses catégories d'invités, comme le pratiquent encore nos familles princières ou seigneuriales. De là un théâtre, un temple, des thermes, sans compter les jardins qu'on ne voit plus, et les statues qui les ornaient, dont les débris se supposent très bien dans les rares fragments de robes drapées, des jambes et des bras mutilés relevés des terres nouvellement remuées. L'absence d'inscriptions s'explique par cette destination restreinte. Une ville n'aurait eu garde de s'en passer, parce que les monuments qui s'en parent d'ordinaire y sont plus nombreux et plus divers. Mais ici même ils se bornent au strict nécessaire pour le but que le riche propriétaire s'était proposé. Après tout on n'a pas tout fait à Sanxay; d'autres mouvements du sol restent encore à essayer et pourront donner lieu à d'autres intéressantes exhumations. A quand ces nouvelles révélations archéologiques? Dieu le sait, car, jusqu'à nouvel ordre, des obstacles s'y opposent; en vain tous les savants de la France et de l'étranger se sont émus de ces infortunes de la science. Il n'y a eu que le ministère des Beaux-Arts qui, ne pouvant pas, en conscience, entretenir un religieux dans l'estime publique, a refusé de rien ajouter aux modiques secours accordés d'abord, et a forcé de recouvrir les débris architectoniques, qu'il faudra débarrasser, en des temps plus heureux?... des terres qui doivent les conserver. Rare exemple d'un abandon inqualifiable, qui ne s'expliquera que par les caractères de la période où nous vivons. (V. *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, t. XVI et XVII.)

Le moyen âge a laissé à Sanxay des vestiges remarquables de ses époques les plus élégantes. Des maisons y conservent des fenêtres sculptées, où se montrent les xve et xvie siècles. Si l'on regrette quelques détails du vieux château de Marconnay, cependant il a gardé, à peu de distance au Nord du village, tout ce qu'offrirent de plus attachant en fait d'architecture militaire, une enceinte défendue par des tours à mâchicoulis et un donjon garni des mêmes ressources contre les assiégeants. C'est un des restes les plus imposants et encore les mieux conservés de l'architecture militaire du pays. Mais il a aussi des souvenirs historiques. En 1569 et 1587, il fut pris et repris par les catholiques et les protestants. L'église, sous le patronage de saint Pierre, indique

bien son XIe siècle par son architecture souvent retouchée, et a souffert surtout des violences des huguenots.

Nous ne devons pas taire, en parlant de Sanxay, une particularité de l'histoire de ses seigneurs. On les suit mal dans celle de notre pays, et le peu de vestiges qu'ils y ont laissés en dehors de quelques noms épars dans les annales poitevines, où ils paraissent dans les derniers siècles, doit être attribué à ce que leur généalogie s'est ressentie depuis le XVIe d'une tentative de faux faite par Jean de la Haye, sénéchal de Poitiers, qui tenta, ou par lui ou par quelque maladroit écrivain à ses gages, d'établir que, dès le VIIIe siècle, les Sanxay furent de la même famille que les comtes de Poitou, ce qui les ferait remonter jusqu'à Charlemagne. Quelle qu'ait été la raison de ce mensonge, Besly en a fort bien prouvé l'existence et l'inanité dans un opuscule spécial inséré à la fin de son *Histoire des Comtes de Poictou*, p. 171 et suiv. On peut voir aussi comme il s'en indigne dans ses lettres à Dupuy (*Archives historiques du Poitou*, IX, p. 80 et 146), où il raconte que, ayant à faire en 1807, au château de Sanxay où il était resté trois semaines, ayant le loisir par conséquent d'y observer tout avec maturité, il y avait mis la main sur trois exemplaires manuscrits de l'*Histoire aquitanique*, tous trois de la main du feu comte de Sanxay, chargés de ratures ou corrections à l'endroit où il est mention de sa famille, et que, ayant comparé ces copies avec l'imprimé qu'il possédait, lui Besly, y avait découvert un faux de la plus audacieuse hardiesse. On voulait donc ainsi refaire, à l'aide de mensonges historiques, une généalogie équivoque, et lui donner, pour l'avenir de la famille, une autorité qu'elle ne pouvait pas avoir. (V. aussi Piganiol, *Description de la France*, X, p. 16 et suiv.)

Il ne faut pas confondre *Sanxay* avec *Saint-Vincent-de-Sansais*, bénéfice paroissial, dans le doyenné de Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres), dont l'église était présentée par le prieur de Doil, dans le diocèse de Saintes.

Note 32

Nous avons parlé d'Argenton-Château ci-dessus (p. 138 et 290). Ajoutons ici que c'est l'*Argentomagus Pictonum* de l'ère gallo-romaine; puis au moyen âge, on l'appelle *Argenterium*, *Argentorium*, *Argentonium*, et même *Argentum*, selon que le caprice de la copie, de la prononciation ou de l'analogie l'inspirait aux écrivains des chartes. Le château dont elle a pris son surnom était construit dès le Xe siècle, peu avant celui de Mauléon. A l'abri de cette sauvegarde, fortifiée peu à peu de tout ce que les habitudes guerrière du temps appor-

tèrent de perfectionnement et de génie à l'art de la défense, Argenton devint une ville enceinte de fossés, de murs et de tours, que compléta avec tous ses formidables engins le donjon féodal, dernier et souvent insurmontable rempart de la famille et de ses meilleures troupes de résistance. C'est là qu'habita depuis 1473 et mourut en 1509, l'historien Philippe de Commines qui avait acquis ce lieu par son mariage avec une héritière de la famille, Hélène de Chambes, d'une maison de l'Anjou. Il avait fait rebâtir magnifiquement le château, aidé des bienfaits de Louis XI. C'est aux guerres de la Vendée que le noble manoir dut sa ruine par un incendie qui suivit les assauts et les sièges où il fut pris et repris jusqu'à trois fois. Sa chapelle était une remarquable construction romane, qui sert maintenant de grange et dont la voûte gardait encore en 1842 une belle peinture du XIIe siècle, très semblable pour l'ordonnance générale à celle qu'on admire encore au sanctuaire de Sainte-Radégonde de Poitiers.

C'est dans le même goût qu'avait été bâtie et ornementée l'église paroissiale de Saint-Gilles, fondée en même temps que le château, mais presque entièrement modernisée par des retouches de chaque siècle. Elle n'en attire pas moins l'attention du symboliste par les restes remarquables de ces sculptures du XIIe siècle, l'époque esthétique par excellence. Cette cure et le prieuré adjacent relevaient de Saint-Jouin de Marnes. (*Affiches du Poitou,* 1781, p. 128; — Arnaud, *Monum. des Deux-Sèvres,* p. 101 et suiv.)

NOTE 33

Mallièvre, *Sanctus Stephanus de Malolepore.* On trouve ce village de 300 habitants sur la Sèvre-Nantaise qu'on y passe sur un pont de pierre très remarquable. Cette ancienne seigneurie est bien déchue de ses premiers avantages, n'ayant plus que sa solitude, ses aspects pittoresques, les ruines de son vieux château du XIIe siècle, et ses récents souvenirs comme théâtre des combats héroïques des troupes vendéennes qui y repassèrent plusieurs fois pour prendre et reprendre non loin de là Châtillon, dont l'armée royale avait fait son quartier général. Ce qui nous reste de son histoire, nous apprend à peine que, en 1123, Geoffroi II, seigneur de Tiffauges, prit le château dans une de ces guerres qu'allumaient si souvent les rivalités seigneuriales. Mais Guy de Mallièvre, le seigneur ainsi attaqué, appela à son secours le comte d'Anjou Foulques V, son suzerain, lequel vint mettre bon ordre aux affaires en reprenant le château qu'il lui rendit. (Bodin, *Recherches sur l'Anjou,* I, 258; — de Montbail, p. 79). — Un fragment de l'histoire d'Anjou par Foulques Réchin, édité par M. Marcheguay (*Chroniques*

d'Anjou I, 377), semble avoir laissé croire au savant éditeur que ce château de Malliévre aurait été le même que celui de Maulévrier, qui en diffère pourtant, et cette fausse idée se confirme par la table alphabétique, où *Malum leporarium* est indiqué parmi les châteaux bâtis par Foulques II, dont le règne avait commencé en 938.

Note 34

Ce sont ces obscurités primitives qui, sans doute, ont si mal inspiré le généalogiste Saint-Allais dans une suite des Mauléon qu'il a mal connue, et ne nous donnant qu'à peu près toute la branche qui vint se fixer en Poitou.

Observons aussi qu'on abuse un peu trop de ce prétexte d'inauthenticité pour infirmer la bonne foi historique d'un grand nombre de chartes ou de chroniques dont les dates ne s'accordent pas avec les moyens de les vérifier. Ce défaut, il est vrai, est capital en des écrits historiques, mais il ne prouve pas nécessairement la mauvaise foi de l'auteur qui a travaillé sans doute d'après des matériaux informes et incomplets, ou plutôt n'a pas travaillé du tout, sinon à les copier trop exactement. Toujours est-il qu'avec de patientes recherches, on vient souvent à bout de dégager la vérité de ces ténèbres. Ainsi l'auteur du *Fragment des Chroniques de Saint-Maixent*, pour avoir écrit quelques anachronismes, n'est pas en complet désaccord avec la généalogie des vicomtes de Thouars: ses ignorances, qui portent à s'en méfier, viennent de ce que la succession deveuue collatérale, a éloigné de la tige certaines branches qu'il a été souvent très difficile d'y raccorder.

Note 35

Saint-Laurent, *Sanctus Laurentius ad Separim*, bourg de trois mille âmes du canton de Mortagne (Vendée), n'était qu'un village beaucoup moins peuplé, lorsque, en 1774, le Bienheureux Père de Montfort, missionnaire, établit la congrégation des *Filles de la Sagesse* et celle des *Missionnaires du Saint-Esprit* qui ont rendu cette contrée pleine de mouvement et de vie. Là est une église paroissiale qui remontait aux premiers jours de l'époque romane. Notre évêque Isembert II la donnait en 1081 à Saint-Cyprien (V. D. Fonteneau, VII, 45), depuis longtemps elle tombe de vétusté, grâce au gouvernement qui s'oppose à l'emploi des fonds destinés à la reconstruire. Cependant la communauté des Filles de la Sagesse a pu se bâtir une magnifique église dans sa propre maison, où la dévotion publique ramène chaque année des pélerinages et des retraites. Autour de la sainte demeure, tout se ressent de son

influence. Un calvaire monumental domine les ravissantes campagnes que fertilise l'esprit de Dieu autant que les travaux des hommes. C'est une gloire que la localité doit à sa destination providentielle, et qui lui est venue sans précédents humains, puisque son histoire est muette dans le passé jusqu'à ne faire mention de son existence par aucune charte connue. Cependant Saint-Laurent fut un doyenné de l'évêché naissant de Maillezais, en 1317. Sa cure était un prieuré à la pleine disposition de l'évêque. Il avait une maladrerie ou hôpital dépendant de la grande aumônerie. — Aujourd'hui une nouvelle gloire est assurée à Saint-Laurent depuis la béatification du vénérable Père de Montfort dont nous avons parlé ci-dessus. Elle est en même temps la glorification d'un héros du christianisme et une des plus touchantes consolations que l'Eglise peut aceorder à cette paroisse si religieuse.

NOTE 36

Saint-Paul-en-Pareds, *Sanctus-Paulus-in-Paredo*, bourg de 8 à 900 habitants, dans le canton et à 8 kilomètres Sud-Est des Herbiers (Vendée), sur l'Arcanson, dont le cours de 10 à 12 kilomètres commence aux environs de Thouars, et remonte vers l'Ouest jusqu'à Pareds qu'il arrose avant de se perdre dans le grand Lay. Ce surnom donné à Saint-Paul lui vient de ce que, à la formation en 1317, du diocèse de Luçon, cette paroisse s'était trouvée enclavée dans le doyenné de Pareds, *Paredum,* petit pays ainsi nommé de sa plus importante localité qui en fut le chef-lieu et qui se nommait alors *Alparium.* Ce pays attenait à l'Est, par le doyenné de Bressuire, au diocèse de Poitiers. Il limitait à l'Ouest celui de Fontenay ; il s'étendait au Midi jusqu'à celui de Mareuil, et au Nord-Ouest il s'arrêtait devant celui de Montaigu. *Asperium,* qu'on a rendu par *Aupareds,* devenu ensuite *Pareds*, par une contraction très ordinaire au langage poitevin, a disparu depuis longtemps, aussi bien que *Paillers* qui l'avoisinait, et qui n'a plus laissé que son nom comme *Pareds* lui-même, à certains lieux qui se trouvaient placés dans leurs limites. On a donc Saint-Paul-en-Pareds, Bazôges-en-Pareds, comme on dit encore Bazôges-en-Paillers, Chavagnes-en-Paillers, d'après le nom d'une autre petite commune voisine, devenue aussi mystérieuse que la première, et comme elle ancien chef-lieu d'un doyenné. Quoi qu'il en soit, Saint-Paul-en-Pareds ne semble avoir eu aucune autre importance au moyen âge que son double titre de cure et de prieuré, relevant, avec deux églises distinctes, de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes. Ce prieuré avait encore dix prêtres au milieu du XIVe siècle, avant les troubles du calvinisme qui commencèrent sa décadence.

Note 37

Nous ne savons ou Dufour qui attaque trop décidément le *Fragmentum Chronicorum* de Saint-Maixent, auquel pourtant il s'en rapporte pour beaucoup de ses assertions, s'est imaginé de faire de ce Guy un onzième vicomte d'Herbauges et de Thouars (Ms in-4°, p. 20), lorsque, en réalité, le onzième de ceux-ci est Aimery IV, qui régna de 1058 à 1093, et que le premier Guy qui y paraît, ne vient que de 1224 à 1242. (V. Imbert, p. 417, 418 et 420.)

Note 38

C'est Dufour, (Ms in-4° ; — *mihi,* p. 25., et l'*Art de vérifier les dates*, X. 185), qui disent cela ; mais nous craignons que de ces deux auteurs, le premier n'ait été égaré par l'autre, et que tous deux n'aient pris cet Eudes pour un vicomte ayant le fief de Thouars, lorsque en réalité il n'était que le fils d'Aimery Ier, qui gouverna de 926 à 936. Le titre de vicomte lui serait donné dès lors à tort, parce que selon la coutume, il n'en prit le titre que d'après l'usage qui l'attribuait à tous les enfants d'un vicomte régnant. Et comme on dit que cet Aimery devint plus tard vicomte titulaire, ce serait celui qui le fut sous le nom d'Aimery II, de 943 à 956.

Note 39

Les Châtelliers furent d'abord des défenses élevées sur des collines primitivement consacrées à des sépultures gauloises. Des éboulements ont rendu ces anciennes redoutes méconnaissables ; le nom seul de l'endroit rappelle cette seconde époque de son histoire. Les splendeurs du moyen âge vinrent remplacer ces rigoureux aspects. Au XIIe siècle s'éleva l'église de Notre-Dame qu'ont retouchée les XVe, XVIIe et XIXe siècles, et ce dernier, bien plus maladroitement que les autres. La porte d'entrée seule a gardé assez bien les caractères sculptés de son origine au goût sévère, et encore inexpérimenté des grâces de l'ornementation.

Au reste, le village actuel des Châtelliers, qu'il faut distinguer de l'ancienne abbaye de ce nom, située près de Saint-Maixent, consiste tout uniment dans l'agglomération de l'église, d'un presbytère et d'un cabaret.

Châteaumur n'est pas loin ; c'est un composé de ruines, d'arbres séculaires et de végétations que la serpe n'a jamais attaqués. On étudie encore avec une légitime curiosité les deux enceintes qui protégeaient le donjon, siège renversé pour toujours d'une des vingt anciennes baronnies qui relevaient de la vicomté de Thouars.

Note 40

Les *Fragments de la Chronique de Saint-Maixent,* qu'on trouve dans le *Recueil* de D. Bouquet (I), t. V, p. 1147, et que semblaient avoir trop facilement suivi en cela les savants auteurs, sont cependant défendus par eux avec une suite de très appréciables raisonnements, La Fontenelle (*Recherches sur la Chron. de Saint-Maixent,* dans le *Bull. de la Société académique de Poitiers,* VI, p. 244) n'en a pas moins combattu leur système, sous prétexte qu'on est dépourvu de chartes qui, à cette époque, nous parlent de cette famille. Le premier possesseur de Châteaumur aurait été Arnould Ier, deuxième fils de cet Arnould de Mauléon et d'Humberge de Mortagne à qui cette terre serait venue en apanage. Un grand nombre de critiques et des mieux fondés, ont, il est vrai, combattu cet avis ; mais il a pour lui des chartes de 1098, postérieures, c'est certain, aux Arnould dont nous parlons ci-dessus, et qui supposent nécessairement des prédécesseurs à deux Guillaume, lesquels viennent ensuite et qui se suivent d'assez loin dans la postérité des Arnould pour laisser croire que l'imperfection même de cette liste en suppose aussi dans les listes précédentes. (La Fontenelle, *Revue anglo-française,* t. V, 232.) C'est pourquoi sans prétendre ici raviver ces cendres et rendre à ces illustres squelettes la place historique occupée par eux dans le cimetière de leur époque, nous attachons moins d'importance à leur généalogie qu'à leurs personnalités, et nous admettons leur existence historique parce que nous la croyons inséparable des lieux où leur souvenir s'est conservé.

Note 41

La Fontenelle (*Société académique de Poitiers*, VI, 243), affirme que la maison de Talmont ne descendait pas de celle de Thouars, mais avait au contraire appartenu à celle-ci seulement après la mort de Savary de Mauléon, c'est-à-dire vers 1235. — En admettant cette observation, le Guillaume, par lequel nous commençons ici notre fort incomplète généalogie, aurait été le premier des Talmont alliés à ceux de Thouars.

Note 42

Le Luc, *de Luco*, est un très ancien bourg qui paraît en 1092, sous le nom de *Luci castrum,* le *château du bois*. C'est aujourd'hui les *Lucs,* commune divisée en grand et en petit *Luc*, réunissant 2,600 habitants, dans le canton du Poiré-sous-la-Roche-sur-Yon. L'église du petit Luc a le vocable de Notre-Dame qui a disparu, et celle du grand Luc a celui de Saint-Pierre. Cette dernière était un

prieuré de Talmont, où étaient douze religieux prêtres. Il y avait très anciennement aux Lucs, une chapelle de pélérinage, dédiée à la sainte Vierge, brulée en 1794, par les républicains, après le massacre des nombreux fidèles qui s'y étaient réfugiés. Elle fut relevée en 1867 par Mgr Colet, évêque de Luçon, qui devint peu après archevêque de Tours.

NOTE 43

La Rochefoucauld, *Rupes Fucaldi*, chef-lieu de canton de la Charente, est une petite ville de 3,000 âmes, sur la Tardouère, qui naît à Chalus en Limousin et se jette dans la Charente à Mausle. Un château remarquable y remplaça, sous François Ier, la vieille forteresse antérieure au xe siècle, et fut illustré par la famille célèbre qui figura sous ce nom, et dont était l'auteur des *Maximes*.

NOTE 44

Talmont, *de Talamundo*, *Talamundum* en 1206, et autres variantes peu faites pour détruire l'ancienne donnée qui faisait croire sur ce point du littoral à une extrémité du monde, *talus mundi*, ce qui, après tout, ne serait pas plus surprenant que d'avoir nommé *Orbestier*, *Orbisterii*, à quelque distance de là, un village situé également un peu au-dessous de Talmont, sur la rive occidentale de la Vendée, et qui fut nommé aussi bien *Orbis terminus*. (V. *Gall. Christ.*, II, col. 1426.)

NOTE 45

C'est une vieille tradition du pays que les paysans racontent avec une naïve conviction, que le roi seul pouvait avoir *cent* métairies, et qu'il avait le droit de confisquer la centième sur tout autre propriétaire que lui. (V. M. de Montbail, *Notes et Croquis sur la Vendée*, p. 112.) C'est peut-être ici le lieu de dire que le noble et intéressant auteur de ce beau livre eut de très anciennes alliances avec les Puy-du-Fou.

NOTE 46

Les Epesses, bourg de 1,900 âmes, du canton des Herbiers (Vendée), n'a laissé que très peu de titres, si bien que son nom dans les manuscrits latins se trouve résumé dans le seul que lui ait donné le *Pouillé* de Gautier de Bruges, *Espisses*, dont on se garde bien de chercher l'étymologie, que nous croyons toutefois trouver dans *spinetum*, nom donné par Virgile à des lieux couverts de ronces, d'*épines*, et qui durent être essartés lorsqu'on y voulut établir des

habitations. — *Spiniensis* était aussi une divinité invoquée pour protéger les champs contre l'envahissement des épines, des chardons et des mauvaises herbes. (Michaud, *Dict. mythologique*, de la *Biogr. Univers.*) En dépit de ce silence du vieux temps, on sait qu'une église de Notre-Dame y fut fondée vers 884, et dépendit en 1103 de l'abbaye de Vézelay, au diocèse d'Auxerre. Elle est alors appelée *de Spicia* dans la bulle de Pascal II, qui la confirme à ce monastère. (Aillery, *Pouillé de Luçon*, p. 93 et 192.) On ne la voit jamais dans les actes qu'à l'état de simple cure donnée par l'évêque de Poitiers ou de Luçon. Une chapelle *de la Violette* y était une fondation des seigneurs du Puy-du-Fou, qui y avaient attaché un revenu de 200 livres.

Note 47

Gallia Christ., II, col. 88. — Cette maison de Surgères eut une grande puissance au moyen âge. Son manoir occupait une vaste étendue et possédait de riches terres assises en partie sur l'Aunis et le Poitou. Les seigneurs, tant qu'ils en furent les maîtres absolus, lui donnèrent une certaine célébrité; mais la petite ville fortifiée n'est plus qu'un chef-lieu de canton de 4,000 âmes, touchant presque à Rochefort (Charente-Inférieure). On trouve le nom des seigneurs de Surgères en des chartes de 1076. — L'un d'eux, Hugues, fut vicomte de Châtellerault, où il fonda, en 1196, le chapitre de Notre-Dame. (D. Fonteneau, VII, 607.)

Note 48

L'Indiction est une période de quinze années dont la première fut prise de l'année 313, sous le règne de Constantin. C'était le commencement de la liberté chrétienne. On commence toujours l'Indiction par l'unité qu'on reprend lorsque la quinzième année est écoulée. Les Indictions se sont donc succédé depuis leur origine en se renouvelant avec chacune des périodes de quinze ans qui ont suivi l'année 313 de l'ère chrétienne. Ainsi 1887 ayant vu finir la quinzième année de l'indiction précédente, nous recommençons la première année de la suivante qui est 1888, cette indiction finira en 1902. Ce surcroît de date n'était pas inutile et a toujours été gardé par l'Eglise, qui s'en sert encore dans les actes du Saint-Siège. Elle contrôle, en effet, la première de ces dates, qui est celle de l'Incarnation, par la seconde, dont l'exactitude est une des garanties de son authenticité. Les chartes y trouvaient ce grand avantage, et furent souvent contredites et taxées de fausseté, parce que l'indiction ne s'y accordait pas avec l'année de l'Incarnation ou celle du prince régnant.





LIVRE XLIV

Depuis les premiers développements de la féodalité jusqu'a la mort de Guillaume IV, dit Fier-a-Bras

(De 979 à 994)



Esprit et caractère gouvernemental de cette époque.

Les commencements du règne de Guillaume IV ne se font remarquer par aucune action importante. Seulement nous avons vu émerger à Poitiers ou ailleurs un certain nombre de communautés qui auront leur vie plus ou moins active dans le long cours de notre histoire. C'était l'élan nouveau donné avec les pressentiments d'une ère nouvelle qui allait s'ouvrir pour la Monarchie dans son changement de race royale, et pour la féodalité dans l'affermissement de ses droits acquis après les imprudentes concessions du pouvoir central. Au reste, on peut observer ici comme un caractère de l'époque, et une constatation de l'esprit qui s'y manifestait, que les feudataires qui venaient de se faire des seigneuries héréditaires des droits inamovibles et des charges en rapport avec les richesses de leur position, copièrent très exactement dans leur existence princière les allures, les usages et les moyens de gouvernement usités dans la cour qu'ils venaient de quitter pour former la leur. Comme le roi, ils avaient d'opulents domaines souvent même plus considérables que

les siens; comme lui ils comprirent qu'ayant de vastes terres incultes, des forêts impénétrables et séculaires, il leur eût fallu d'énormes dépenses impossibles à leur action relativement bornée et à leur fortune qui en dépendait. Ces nouveaux maîtres songèrent donc à se mettre au-dessus de si impérieux besoins. Ils s'attachèrent des populations éparses en les groupant autour d'établissements religieux solidement appuyés sur des richesses personnelles et sur une influence que ne manquaient jamais d'acquérir les familles religieuses, seules capables de verser partout, au profit du monde matériel et moral, les flots fécondants de la sociabilité chrétienne. Telles furent les vues de ces grands ou petits vassaux, devenus possesseurs du sol. Tels furent ainsi les principes du bonheur social qui allait en s'améliorant pour les classes inférieures des campagnes, à mesure que s'augmentait sous leurs yeux le nombre des abbayes, et par elles celui des prieurés et des paroisses, foyers de lumière et de bien-être pour les moindres hameaux comme pour les châtellenies et les cités. Ce sentiment, né de l'idée chrétienne, était celui de tous; les grands l'écoutaient pour agir, les petits l'acceptaient comme un bienfait dont ils sentirent qu'il fallait vivre. Désormais, et pour longtemps, ce serait lui qui tiendrait la tête de toute science politique. Les malheurs publics s'étaient singulièrement amoindris depuis que le Danois respirait plus tranquille à l'abri de ses conquêtes; il ne semblait plus devoir mettre en question la vie paisible des paysans, car la face des campagnes était changée. En Poitou, comme partout ailleurs, les compétitions, les disputes belliqueuses étaient devenues fréquentes entre les seigneurs, les ravages de la guerre se renouvelaient par eux sans assez de mesure et de discernement pour se borner à la prise des châteaux, d'où trop souvent s'apercevaient, dans les plaines environnantes, les massacres, les incendies et les dilapidations. Mais, comme en pareil cas on respectait les monastères d'ailleurs fortifiés dans

Première action de la féodalité.

Secondée pour la civilisation par les familles monastiques.

Commencement des guerres seigneuriales.

un intérêt commun, au moins en cas d'invasions ou d'attaques, les pauvres peuplades incapables de se défendre se réfugiaient avec leurs troupeaux et leurs meubles derrière les solides murailles que leur ouvraient leurs suzerains respectifs, toujours prêts et intéressés d'ailleurs à les protéger et à les nourrir.

Et partout, au reste, ce besoin était celui de la France. Les guerres apaisées chez nous depuis plusieurs années laissaient l'Aquitaine, et le Poitou surtout, s'adonner aux travaux réparateurs de la paix. Mais la France centrale n'était pas en d'aussi bonnes conditions. Lothaire continuait d'y avoir des guerres qui ne cessaient d'un côté que pour recommencer de l'autre. Et, en effet, il ne se contentait pas de se défendre, ce qui est toujours le devoir d'un roi : il se jetait aussi dans l'attaque sans assez considérer si sa politique personnelle pouvait autoriser des ambitions dont il n'aurait pas dû donner l'exemple. Ainsi, en 979, l'idée lui prend de reconstituer un royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis qu'il venait de marier à une princesse provençale (a), et c'était une fortune qui lui semblait toute trouvée que cette couronne à faire entrer dans sa famille par un fils qu'il se disposait d'ailleurs à s'associer pour le royaume de France. Comme il faut toujours un prétexte à une usurpation, Lothaire en trouvait un dans cette considération tirée de la narration de Raoul Glaber (1) que l'Aquitaine ayant autrefois appartenu au royaume de France, c'était une raison pour la revendiquer au besoin. On comptait donc pour rien les traités qui avaient changé cet état de choses, les nouvelles lois féodales et les droits acquis ainsi par une hérédité continuée depuis saint Guillaume de Gellone (b). Une telle politique, on le sent, eût été peu approuvée. Personne n'eût pu se dissimuler qu'une semblable entreprise devenait une usurpation véritable ;

Ce qu'était alors le règne de Lothaire.

Il médite de refaire de l'Aquitaine un royaume à son profit.

Obstacles à ces projets

(a) Mézerai, II, 25.

(b) Radulf Glab., *Chron.*, lib. 1, c. III ; — Guizot, *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, VI, 180.

le régime féodal partout établi, l'hérédité des fiefs légalement prononcée et la propriété acquise de leur territoire établissaient des droits devenus imprescriptibles. Comment douter que des prétentions si opposées suscitassent dans la noblesse féodale une résistance armée que Lothaire n'eût pas vaincue facilement? Inutilement on loua ce prince d'avoir compris que le royaume incessamment morcelé devait revenir à une réelle anarchie, et qu'il fallait fonder la paix des provinces sur l'unité du pouvoir. Quelque vraie que soit cette théorie, qui entrera bientôt dans le plan d'Hugues Capet, il s'en fallait qu'il fût temps de l'appliquer, et en de telles aventures des brusqueries qui étonnent d'abord, ne tardent pas à succomber bientôt. D'un autre côté, Guillaume IV quoique peu guerrier, ce dont nous ne le blâmons pas autant que d'autres historiens, n'aurait certainement répondu aux desseins du roi que les armes à la main. Il se serait senti appuyé par tous les comtes ses vassaux. Le Poitou fût assez heureux pour qu'une main plus forte que celle des hommes dérangent à peine formés les projets dont l'accomplissement pouvait être terrible. Toutes ces considérations se méditaient lentement et les tâtonnements sur une chose si importante durèrent quatre ou cinq ans, pendant lesquels Guillaume veillait sans trop s'émouvoir des plans ennemis qu'il n'ignorait pas. Au reste, le Languedoc et la Provence faisaient alors partie de l'Aquitaine (a).

De la part de Guillaume Fier-à-Bras.

Divers moyens pour y arriver.

Il se pourrait bien, d'après le silence que gardent en général les auteurs du temps sur l'expédition méditée par Lothaire, qu'elle se fût bornée à ces deux provinces, quoiqu'il paraisse également peu croyable qu'il se fût contenté de si peu. C'est au milieu de ces doutes que de singulières particularités vinrent opposer leur digue, très fragile en apparence, à cette tempête prête à éclater. Dans l'espérance d'en mieux venir à son but, le roi avait ménagé, nous l'avons dit, pour son frère à peine âgé de vingt ans un

(a) Besly, *Comtes*, p. 54.

mariage avec une jeune fille qu'on soupçonne de la famille des comtes d'Arles, quoique son nom de Blanche ne paraisse pas la rattacher à aucune des lignées connues de cette maison (a); cette union se fit donc. Mais on ne tarda pas à la trouver peu d'accord avec les vues du roi et du jeune prince, qui ne put voir dans sa femme qu'un esprit sans portée et sans dignité, et à laquelle toutes les intrigues pouvaient sembler légitimes, pourvu qu'elles la conduisissent à ses fins. Lors donc que les nouveaux époux se furent acheminés vers la Provence, Blanche ménagea à son mari une surprise digne d'elle. Sous prétexte qu'elle ne pouvait pas vivre avec un prince qui n'avait pour elle ni assez d'esprit ni ce qu'il lui aurait fallu de savoir vivre, elle le laissa là, s'esquivant jusqu'à la cour de son frère, qui, s'il avait été dans le complot, dût se réjouir d'avoir évité une surprise qu'il avait autant et plus à redouter que le duc d'Aquitaine lui-même (b). Il n'y eut donc aucun trouble dans ce grand pays, et le temps ne laissa pas à Lothaire les moyens de revenir à son grand projet d'usurpation, d'autres événements étant venus aussitôt en détourner l'attention.

Et leur renversement soudain.

Cependant tout se passait alors en Poitou dans une grande paix, en dépit des querelles de ménage élevées naguère entre Guillaume IV et son irascible épouse. De grands torts avaient eu lieu des deux côtés, et de part et d'autre soit inspirés par les ennuis d'une séparation dont tous deux devaient souffrir, soit conseillés sagement par des amis communs, les deux époux s'étaient rapprochés et la vie conjugale, avec son honneur et ses prestiges, les avaient ramenés ensemble dans leur palais de Poitiers. Mais en certains caractères il y a des souvenirs qui ne s'affaiblissent jamais assez pour laisser revenir la sérénité qu'ils offensent; il y a des taches qui ne s'y effacent pas

Rapprochement entre le comte et la comtesse de Poitiers.

(a) Mézerai, *ub sup.*, *Art de vérifier les dates*, X, 490.

(b) *Chronic. S. Medardi, Suesson*, ap. D. Bouquet, *Scriptor. rer Gallic.*, IX, 56.

et qui servent, après des rapprochements émanés de la politique plus que du cœur, à rouvrir des plaies et ranimer de secrets ressentiments. C'est ce qui arriva entre le duc d'Aquitaine et son épouse. Les indispositions mutuelles se manifestaient par de fréquents nuages qui amenaient la froideur, puis des mécontentements et des colères qui, paraît-il, allaient dans la duchesse jusqu'à de malheureux emportements et d'injurieux reproches. Tant d'orages ravivèrent les anciennes blessures et bientôt ne permirent plus à la raison d'imposer un frein à de trop visibles rancunes. De là une nouvelle rupture devait naître. Elle vint de la femme, comme presque toujours. A la suite d'une scène véhémente, Emma quitta la demeure commune et se retira au château de Chinon, résolue de n'en plus partir, de s'y faire une cour, et d'y attendre ou sa mort ou celle de son mari. Ce beau château de Chinon, la ville et les vastes domaines qui l'environnaient dans cette belle partie de la Touraine où la Vienne s'épanche, large et féconde, à travers de splendides campagnes, avait été donnés en douaire à Emma; celle-ci avait, par une clause du contrat, gardé la possession en propre et le gouvernement de ce riche patrimoine, et déjà elle s'y était retirée après ses répréhensibles aventures de Talmont. Le comte ne s'opposa donc pas à cette fuite; sans doute il aima mieux loin de lui que plus près un séjour qu'il ne devait pas aborder, et il dut se résigner aisément à un veuvage qui du moins ne troublerait ni sa paix ni sa dignité.

Nouveaux troubles dans le ménage ducal.

La duchesse se retire à Chinon.

Emma lui avait donné deux fils, dont l'un, Ebles, ne vécut que cinq ou six ans; l'autre qui était l'aîné, portait le nom de son père, auquel il devait succéder en devenant ainsi Guillaume V. Il allait atteindre sa vingt-cinquième année, car on se rappelle que le mariage de ses père et mère remontait à 957. Il était au reste doué d'un bon naturel, intelligent, ayant en haute estime sa dignité surtout. Il aimait beaucoup sa mère, et trouvait dans ce sentiment de quoi l'excuser et la plaindre; c'est pourquoi il se décida à

Son fils Guillaume l'y accompagne.

quitter son père, pour aller vivre avec elle en des habitudes plus douces que les vivacités du palais, et que sans doute aussi d'amères récriminations paternelles lui faisaient désirer. Il ne pouvait se dissimuler non plus que la comtesse, en dépit de ses défauts personnels trop connus de tous, était cependant généralement aimée de ses sujets, à qui elle s'était toujours montrée charitable et compatissante. Ces pensées consolaient le fils et la mère dans leur retraite en leur persuadant qu'un avenir peu éloigné pouvait amener un changement dans une position aussi équivoque (2).

Voyage de Guillaume IV en Bretagne.

Nous ne savons qu'assez mal à quel propos Guillaume IV avait eu à revoir en 984 le traité passé en 943 entre son prédécesseur Tête-d'Etoupes et Alain III, comte de Nantes, sur les limites réciproques de la Bretagne et du Poitou.

Dans ce laps de quarante années, quelques révisions avaient pu devenir nécessaires sur ce point : les deux souverains n'étaient plus les mêmes, les conditions avaient sans doute besoin d'être débattues ou réformées. Toujours est-il que Guillaume fit le voyage de Nantes, et s'entendit de nouveau avec Guérech, fils d'Alain, lequel fils, d'abord évêque de Nantes, s'était senti alléché par la couronne ducale à la mort de son plus jeune frère, et avait quitté le bâton pastoral pour prendre sa place, faisant en cela, dit un érudit : « autant d'*honneur* aux armes qu'il en avait fait à l'Etat ecclésiastique » (a). Au reste, cette convention fut toute pacifique entre les deux princes.

Il en fut autrement du différend qui s'éleva en 985 entre Fier-à-Bras et son voisin de l'Anjou, le comte Geoffroy I[er], dit Grisegonelle.

Guerre avec le comte d'Anjou Geoffroy I[er].

Les Marches de la Touraine et de l'Anjou, c'est-à-dire un assez vaste territoire formé au Nord de notre province par les environs de Richelieu (3), de Loudun et de Montreuil-Bellay (4), avaient appartenu au comte de Blois, Robert le

(a) *Art. de vérifier les dates*, XIII, 197 ; — *Chronic. Namnet,* apud, D. Bouquet, VIII, 278.

Fort, ce *second Machabée,* tué en 866 dans un dernier combat entre les Normands. Grisegonelle, sans que nous voyions bien précisément sur quels parchemins il se fondait, réclamait ce territoire comme successeur, disait-il, des comtes de Blois qu'il prétendait représenter. Ce qui est certain, c'est que jusque-là et depuis qu'en 850 Charles le Chauve ayant donné ces Marches à Robert pour les défendre contre les invasions danoises, son fils Eudes, qui devint en même temps par sa mort comte ou marquis d'Anjou et duc de France, posséda par lui et ses enfants ce territoire enclavé dans le Poitou (a). Mais cette persistance même de ce petit pays dans le nôtre, durait encore quand le droit féodal était venu régler et déterminer pour l'avenir l'état des lieux et la suzeraineté des ducs d'Aquitaine comtes de Poitiers. L'hommage en était dû à ces derniers, et, en qualité de mauvaise tête, Grisegonelle crut devoir refuser à Guillaume cette preuve jusqu'alors incontestée de loyale vassalité.

Caractère de ce prince.

Ce Geoffroy était devenu comte d'Anjou en 958 après la mort de son père Foulques le Pieux. Elevé pour la guerre, il avait beaucoup des qualités d'un brave soldat et s'était attiré par sa bravoure de fréquentes et hautes distinctions de la main des rois de France avec lesquels il avait combattu plus d'une fois contre les Normands, les Allemands et les Saxons (b). Toutefois ces bons côtés contrastaient dans l'homme de fer avec l'effervescence du caractère et l'aveuglement du pouvoir qui se trompe si souvent sur les limites qu'il faudrait toujours lui donner. Il ne lui fut donc pas difficile de se persuader que le Loudunais et tout ce beau pays dont il était fier n'appartenait qu'à lui et qu'il n'en devait le devoir à personne.

Juste opposition de Guillaume.

Ce ne fut pas ainsi que Guillaume devait l'entendre, ne voulant laisser aucune prise au moindre empiète-

(a) *Art. de vérifier les dates,* XI, 348; XIII, 41.

(b) *Chronic. de Gestis consul. Andegav,* apud d'Achery, in-4°, X, 441; — Marchegay, *Chronic. d'Anjou,* I, 75.

ment sur ses droits et ceux de sa dynastie. Aussi les revendiqua-t-il en homme qui n'aime pas à attaquer mais veut toujours se défendre. Donc, autant par tempérament que par raison, en vertu des lois féodales qui autorisaient la saisie d'un fief dont l'hommage était refusé par le vassal, il se décida à porter la guerre dans le pays en litige, et s'achemina, quand fut venu le printemps de 985, vers le Loudunais. Il avait fait à peine cinq ou six lieues lorsqu'il trouva Geoffroy déjà logé dans un château de son domaine, et se dirigeant vers Poitiers qu'il n'hésitait pas à venir attaquer. Ce château était celui des Roches, simple village aujourd'hui au Nord et dans le voisinage de l'antique paroisse de Coussay (5). L'en faire sortir ne fut pas difficile, car le rebelle comptait bien ne pas s'y attarder. Une mêlée s'engagea donc bientôt dans laquelle on vit le comte de Poitiers, moins accompagné que son ennemi dont l'ardeur et la science militaire dépassaient d'ailleurs de beaucoup la sienne, faiblir et obligé de se replier jusqu'à Mirebeau, où il chercha à se retrancher. Cette petite localité était déjà une seigneurie du *pagus* de Poitiers mais trop peu forte pour résister à une attaque en règle. Elle était d'ailleurs demeurée jusque-là aux comtes de Poitiers qui n'avaient pas songé à s'en faire un lieu de défense, ne supposant pas que les Angevins pussent penser à venir l'attaquer si près de sa capitale. Mirebeau n'en était pas moins convoité. Nous ne savons pas bien les détails de cette guerre qui fut longue cependant et semble s'être prolongée jusque vers le milieu de 986. Cette durée des hostilités vint-elle d'une résistance acharnée des deux côtés ou des lenteurs que nécessitèrent des négociations difficiles ? toujours est-il que Fier-à-Bras obligea l'Angevin de se soumettre au joug qu'il avait voulu secouer. Les territoires de Loudun et de Mirebeau ne lui furent laissés qu'à condition pour lui d'en faire hommage (a). Cette condition

Qui vient à bout de l'opposition.

(a) Dumoustier, *Essai sur l'Hist. de la ville de Loudun*, p. 7 ; — Labbe, *nov. Biblioth. manusc.*, II, 173 ; — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, I, 177.

s'exigea dans la suite comme conséquence de cette dernière convention, car en 987, Foulques Nerra, petit-fils de Grisegonelle, la renouvela, en vertu du même droit, aux mains de Guillaume V, successeur de son père. Et si nous insistons sur cette particularité, c'est qu'elle regarde un point très important qu'un historien du Poitou doit tenir à élucider devant certaines prétentions opposées.

Erreurs des historiens angevins sur ce fait.

Qui croirait en effet que les chroniqueurs angevins en petit nombre il est vrai, mais très explicites, ont osé raconter cette guerre en dépit de toute vérité historique, et affirmer que leur Geoffroy y avait eu tous les avantages contre son suzerain, de sorte que ce dernier se serait vu privé par le sort des armes de sa suzeraineté sur les territoires contestés jusqu'à n'y conserver plus le moindre droit de juridiction féodale ? Le contraire découle évidemment de ce qui se passa dans la suite quand ces comtes d'Anjou, tout en faisant l'impossible pour s'y soustraire à force de mauvaise foi, continuèrent néanmoins à s'y soumettre, comme nous venons de le voir pour Foulques Nerra et ses successeurs (a). Mais c'est d'un témoignage quelque peu suspect d'un de ces peu traitables seigneurs qu'à jailli la source de ces faux renseignements. Nous lisons dans le recueil de d'Achery (b) un *fragment de l'histoire de* ces *Comtes* écrit par l'un d'eux, Foulques Réchin, arrière-petit-fils de Grisegonelle, que celui-ci gagna la bataille des Roches et poursuivit son adversaire jusqu'à Mirebeau. — C'est tout, mais c'était bien assez pour faire croire à une victoire que rien n'établissait solidement (6). Or, nos historiens qui ne peuvent être unanimes que sur la vérité, disent tout le contraire, et d'autres qui ne sont pas de ceux-ci, attestent que ce faux récit des auteurs angevins ne vient que de leur jalousie bien connue et dont Labbe n'a pas hésité à les accuser (c). Ce put être un acte de générosité de notre

Et comment est prouvée la dépendance des seigneuries de Loudun et de Mirebeau à l'égard du Poitou.

(a) Arnaud Poirier, *Documents sur les Loudunais*, n° XL, § 2.

(b) *Nova Biblioth.*, in-4°, X, 392 et suiv. ; — Marchegay, *loc. cit.* I, 376.

(c) *Nova Biblioth.* ub sup.

comte, et une preuve de son esprit pacifique, de ne pas s'emparer des terres sur lesquelles il avait le droit de confiscation, et de se contenter qu'on lui en gardât l'hommage : ce ne fut pas une défaite attribuable à son inhabilité dans la guerre, non plus qu'à un défaut de zèle pour les intérêts de son gouvernement, car il ne se contenta point de ces concessions. Il accorda de plus à Foulques le *bénéfice* ou l'usufruit de la Saintonge qui fut l'objet d'un hommage de plus, et, en effet, on vit dès lors le comte d'Anjou s'attacher au duc d'Aquitaine, habiter sa cour à des intervalles assez fréquents, et le reconnaître en propres termes comme son maître [a]. Guillaume avait donc usé d'une bonne politique en intéressant son vassal à une position qu'il ne dédaigna pas. Nous verrons ailleurs que les Angevins purent oublier cette dépendance légale, jusqu'à en méconnaître les bases et contester aux princes poitevins leur droit de suzeraineté. C'était sinon leur droit, au moins leur habitude, et leur rapport avec le Poitou fut toujours empreint de mauvaise foi.

Cependant de graves événements se préparaient et allaient donner de nouveaux soucis au duc d'Aquitaine. **Mort du roi Lothaire.**

Le roi Lothaire, dont presque tout le règne s'était passé à férailler soit avec les Allemands soit avec des seigneurs français, n'avait pas réussi à étendre sur la France son empire trop restreint à son gré : au contraire, il avait fait l'indépendance, devenue absolue, de tous ses vassaux. Et il s'en fallait bien que son but fût atteint, lorsqu'il mourut le 2 mars 986 après un règne de trente-deux ans fort agité, mais aussi peu fructueux pour lui que pour sa famille. S'il mourut empoisonné par sa femme, dont la réputation n'était jamais restée au niveau de son rang, il eut le chagrin aussi d'avoir peu à compter sur un fils de petite valeur qui devait lui succéder, et qu'il recommanda à Hugues Capet. Celui-ci était alors duc de France, comte de Paris et d'Orléans

(a) *Chronic.* d'Adhémar de Chabanais; ap. Labbe, *Nova Biblioth.* II, 167 et 179; — Besly, *Comtes,* p. 69; — *Script. rerum Gallic.,* X, 158.

Le jeune roi n'avait que vingt ans ; ce fut sous ses aupisces que Louis V fut reconnu par les seigneurs. Un mauvais génie présida à l'inauguration de ce nouveau règne. Louis avait repris sa femme Blanche de Provence que nous avons vue se séparer de lui, et qui s'en était rapprochée à l'éclat d'une couronne dont l'appât la séduisait plus que les vertus de son sexe. Entre deux époux dont l'un était porté à tout ce qui pouvait honorer son titre, et l'autre n'avait jamais su qu'oublier le sien, de fortes tempêtes s'élevèrent, qui se terminèrent par un empoisonnement du malheureux prince (7). Il en mourut le 21 mai 987 après un règne de quatorze mois (a). A ces malheurs il faut ajouter pour lui celui d'avoir subi les injustices de l'histoire. On l'a surnommé le *Fainéant:* jamais prince n'avait moins autorisé ce déshonneur imprimé à sa mémoire ; jamais aucun autre peut-être n'eût mieux mérité l'honneur d'une valeureuse réputation. Brave, impétueux au besoin, le calme habituel de son humeur n'étant pas cette insuffisance, qu'une femme légère n'avait supposée en lui que parce qu'elle ne lui trouvait aucun de ses propres défauts. Déjà il avait fait ses preuves au siège de Reims, soutenu par son père contre les Allemands ; les Sarrasins du Midi s'étaient étonnés de sa valeur, et sa vie de vingt ans avait été sérieuse et active. Mais avec lui finissait la ligne directe des Carlovingiens, car il mourut sans enfants, et c'est ici que l'histoire de la France va se compliquer en présence des factions, et prendre une forme imprévue qui vaudra mieux que toutes celles de son passé.

Règne écourté de son fils Louis V.

Après Louis V, le trône appartenait à son oncle Charles, duc de la Basse-Lorraine, mais le prince était odieux aux Français qui désapprouvaient par patriotisme la préférence qu'il avait montrée contre eux à leur empereur Othon II, roi de Germanie (b). Son duché relevait immédiatement de l'empire, et le rendait non seulement étranger à la France,

Obstacles à la royauté de son oncle Charles de Lorraine.

(a) Dom Bouquet, VIII, 230.
(b) *Art de vérifier les dates*, V, 490.

mais hostile même, car il devrait arriver qu'en vertu de ses obligations de feudataire il serait appelé à porter les armes contre sa famille et ses compatriotes. Dans ces dispositions qui seraient encore les nôtres, on tourna les yeux vers le duc de France, Hugues Capet, dont nous avons déjà parlé, mais qu'il importe beaucoup, en le considérant comme chef d'une nouvelle dynastie, de faire connaître comme n'ayant aucunement trempé dans ce qu'on a trop souvent qualifié d'usurpation.

Ce prince, le plus puissant qui fut alors dans le royaume, était de la race de Charlemagne, non directement, mais en ligne collatérale par Charles-Martel dont le frère Childebrand formait la branche principale vers le milieu du VIIe siècle. Fils de Hugues le Grand, il avait hérité de lui du duché de France qui avait pris entre ses mains d'illustres et légitimes développements. Trois des membres de sa maison avaient naguère porté la couronne, Eudes, fils de Robert le Fort; le frère de celui-ci Robert, tué en combattant pour Charles le Simple, et Raoul qui, mort sans postérité, semblait ne laisser directement le pouvoir qu'à Hugues Capet, héritier de tous en ligne directe. On a pu remarquer dans le cours de cette histoire que sans méconnaître jamais le principe fondamental de la monarchie héréditaire et légitime, nous avons reconnu portant qu'en certaines circonstances impérieuses il eût été d'une mauvaise politique et contre le bien public qui, en bonne politique, devient souvent une loi souveraine, de s'en faire une doctrine absolue au grand péril des intérêts de l'Etat. Jusqu'à présent d'ailleurs l'élection, coutume primitive des peuples conquérants, paraissait non moins autorisée au besoin que le droit plus souvent reconnu de la succession naturelle. Nous pouvons donc établir ici, à l'honneur du duc de France, quelle avait toujours été sa modération à ce sujet. Lothaire en mourant lui recommande son fils et le charge de soutenir la couronne échue à son jeune front. Hugues ne se montre pas moins digne de cette mission qu'il ne l'avait été envers Louis

Comment le principe de légitimité n'était pas encore établi en des conditions absolues.

Quels furent les véritables titres de Hugues à la préférence des seigneurs français.

d'Outre-Mer dont les droits furent respectés par lui à l'égal de ceux de son père. Jusque-là on s'accorde assez à ne lui prêter aucune convoitise du trône. En avait-il pourtant quelque secrète pensée en voyant à quelle décadence certaine arrivait la race royale dont il soutenait les derniers efforts? Songeait-il à reprendre sur un trône qui échappait aux Carlovingiens une place que sa propre famille n'avait pas occupée sans éclat? Rien ne s'oppose à ce qu'on le croie, et étant données les circonstances qui l'y autorisaient, une telle ambition n'eût pas été de celles que l'on condamne. Toujours est-il qu'une fois admise aux yeux de tous l'incapacité notoire que s'était faite Charles de Lorraine, on ne pouvait confier le pouvoir déchu qu'à celui des princes français que tout son passé en rendait le plus digne. Aux yeux des seigneurs qui l'élurent, personne ne remontait aussi haut par ses aïeux, nul ne s'était montré plus brave dans les combats, plus habile dans le gouvernement, plus serviable à ses amis, plus noble de sentiments, plus français en un mot, ayant toujours improuvé et combattu par les armes l'apostasie politique dont un prince de la famille royale s'était souillé en devenant le vassal d'un souverain étranger : vassal d'ailleurs qui plus d'une fois avait conspiré pour s'emparer du trône de France et le livrer par là même à un prince allemand.

D'où il faut conclure la légitimité de Hugues Capet.

L'histoire qui s'est trop souvent égarée sur ce point ne peut donc reprocher à Hugues une usurpation criminelle. Si l'on considère aussi que par la loi salique la félonie d'un prince du sang (on l'a trop oublié en France!...) le rendait indigne de succéder à un roi qu'il avait trahi (8), on reconnaîtra qu'en présence d'un tel prétendant, la vacance du trône était devenue un fait légal, que l'élection qui se fit de lui fut des plus légitimes, et que dans cette intronisation du mois de mai 987, dans ce sacre à Reims du 3 juillet suivant, il n'y eut rien qui offensât la loi fondamentale, l'honneur des grands vassaux, ni celui du prince appelé par eux à fonder la plus glorieuse des dynasties qui dût

jamais régner sur la plus belle contrée de l'univers.

Cependant cette élection qui était le fait d'un nombre considérable de seigneurs les plus rapprochés de Paris, tous partisans du nouveau roi, n'avait pu être soumise à l'assentiment des autres feudataires de toute la France, en bien plus grand nombre encore. Aussi elle trouva une vive opposition de la part de plusieurs des grands vassaux de la couronne, dont un des plus remarquables fut notre Guillaume Fier-à-Bras (a). Le duc de Gascogne Bernard, Guillaume, celui de Septimanie, Guillaume Taillefer III d'Angoulême, suivirent son exemple, et ainsi se manifesta dans le Midi comme dans la Neustrie même, une résistance à laquelle, d'ailleurs, il fallait s'attendre. Si l'on observait, en cela, à l'égard de Hugues une politique en réalité plus prudente et mieux assise contre les révolutions que celle des rois dont la faiblesse avait perdu la race à laquelle il succédait, la première loi pour ce dernier était pourtant de ne pas laisser prendre à la féodalité plus d'expansion qu'elle n'en avait, et même de restreindre en de plus étroites limites ces petites royautés qui devenaient autant de rivales de sa royauté personnelle. C'était inaugurer cette unité de gouvernement sans laquelle on ne crée qu'un pouvoir fragile destiné à s'écrouler bientôt. Pour y parvenir, il fallait rattacher au point central les pouvoirs secondaires qui dépendaient d'autant plus du sien, et s'il n'était plus possible d'opérer une réunion des terres et des fiefs au domaine royal qui s'en était privé, au moins fallait-il que leur dépendance de la couronne mît celle-ci au-dessus de toutes les autres, et acquît sur elles une évidente supériorité.

Opposition des seigneurs français à cette élection.

Politique prudente du nouveau roi.

Hugues éleva donc de beaucoup sa position de roi, en renonçant à ses propres domaines, pour les réunir à la couronne : il en abandonna ainsi la propriété personnelle, et en même temps qu'il se dépouillait comme tous ses successeurs l'ont fait d'après lui, il assurait l'avenir de sa

Il abandonna ses propres domaines à la couronne.

(a) Besly, *Comtes*, p. 48.

royauté, il consolidait aussi celle de son fils Robert qu'il s'était associé, enfin il évitait après lui toute secousse politique, et assurait à sa famille le sceptre que la France venait de lui donner.

Guillaume IV refuse de la reconnaître.

Mais ces plans étaient connus ou soupçonnés au moins par d'autres esprits capables de les comprendre, et pendant que Hugues s'appliquait déjà à des conquêtes sur la Flandre, qui devait augmenter son patrimoine aux dépens de la Germanie et de la Lorraine; quand il se voyait aidé à cette entreprise par le comte de Flandre Arnoul, et par celui de Champagne Hebert, le propre beau-père de Charles de Lorraine, Guillaume d'Aquitaine refusait de reconnaître cette puissance qu'il traitait d'usurpée, et déclarait qu'il n'avait à céder en rien son autonomie princière à un parvenu qu'il n'avait jamais aimé. C'était en effet le ressentiment d'une vieille rancune. Guillaume IV se souvenait qu'en 955 un autre duc de France, avait cherché à dépouiller son père du duché d'Aquitaine, avait assiégé sa capitale, et l'avait même battu sur les bords de la Loire. Rien ne s'était opposé depuis lors à la paix qui avait régné entre eux. Fier-à-Bras avait hérité sans conteste de la souveraineté paternelle; les ducs de France avaient renoncé à leurs prétentions. Mais dans le comte de Poitiers, comme dans les autres seigneurs de l'Aquitaine méridionale, de sérieuses inquiétudes s'étaient réveillées aux bruits venus jusqu'à eux des intentions peu pacifiques d'un prince valeureux, entreprenant, et qui songeait à dominer les positions inférieures. Hugues, il est vrai, était beau-frère de Guillaume IV, ayant épousé sa sœur Adélaïde, fille comme lui de Guillaume Tête-d'Etoupes, mais ce lien d'une parenté si étroite n'empêchait pas Fier-à-Bras de se déclarer contre le roi. Il fit plus: espérant que le succès de celui qu'il regardait comme un ravisseur du trône céderait tôt ou tard à des chances meilleures, il recueillit à sa cour deux enfants, que Charles laissait en bas âge, afin de les produire à l'occasion, comme légitimes

héritiers de leur père. Ces enfants disparurent sans qu'on sache comment, probablement par une mort prématurée. et tout porte à croire que cette mort n'aura pas été pour rien dans la paix conclue bientôt après entre les deux contendants.

Quoi qu'il en soit, le roi qui savait peu hésiter devant un grand parti à prendre, mais qui réfléchissait toujours avant d'agir, songea à soutenir ses droits par la force, mais chercha d'abord à détacher le duc du parti de Charles qu'il soutenait, en encourageant sa résistance : le duc savait bien, en effet, que le roi ne se déciderait pas à passer la Loire, tant qu'il aurait en tête un autre ennemi qui menaçait et agitait ses provinces du Nord. Au reste, ce refus de soumission envers le roi avait pour ce dernier une conséquence de haut intérêt dans cette occasion : elle soustrayait le vassal à l'obligation du service militaire, des troupes qu'il était obligé de fournir au suzerain dès qu'il avait une guerre à soutenir, et dès lors il en était ainsi des arrières-fiefs dépendant de Guillaume, tels que l'Auvergne, le Berry, le Limousin, l'Angoumois, l'Albigeois et d'autres encore des duchés de Toulouse et de Septimanie : c'était l'Aquitaine entière, c'est-à-dire la moitié de la France, qui manquait aux armées royales. Conséquence de ce refus contre Hugues Capet.

Mais ici, et quand le roi devait se décider à porter la guerre en Poitou, quelle mystérieuse raison lui fit abandonner tout projet d'attaque et renoncer à conquérir par les armes une autorité qu'on lui refusait aussi absolument? C'est de quoi il faut nous expliquer plus nettement qu'on n'a fait jusqu'ici ; les mémoires du temps s'étant mal exprimé sur cet épisode et les historiens modernes les ayant suivi sans s'apercevoir qu'ils redisaient de bonne foi en 988 ce qu'ils avaient raconté dans les mêmes détails en 955 (a). Erreur des historiens sur cette antagonisme.

(a) Cf Méserai, II. 14 et 35 ; — Daniel, II, 705 ; III, 15.

La *Chronique de Saint-Maixent* place le fait en 989 ; — Marchegay, *Eglises d'Anjou,* p. 383 ; — l'*Art de vérifier les dates* a donné lui même pleinement dans ce remarquable mécompte, séduit par la plupart de ses devanciers.

En effet, à les entendre, Hugues serait venu serrer Poitiers par un siège en forme ; une sortie aurait mis les Français en fuite. Mais poursuivi à son tour par un retour subit de ceux-ci, Guillaume aurait été battu nettement et forcé de rentrer à la hâte dans sa capitale. Or, rien de tout cela n'est arrivé. Les lecteurs attentifs retrouvent ici une histoire déjà vieille et que les historiens plus récents se seraient bien gardés d'accepter si l'erreur d'un premier n'était pas trop ordinairement suivie par des imitateurs, lesquels aiment mieux copier un livre mal fait que d'en examiner les sources avec le soin que supposent nécessairement le titre et la tâche d'un historien.

La méprise a pu venir, et très naturellement, de ce que les deux antagonistes portaient à une distance de trente-quatre ans les mêmes noms, l'un étant Hugues, l'autre Guillaume ; celui-ci étant comme son père duc d'Aquitaine, l'autre duc de France dont son père lui avait légué le titre ; enfin ces deux derniers disputaient aux comtes de Poitiers leur titre ducal énergiquement défendu. Il y a certes là matière à confusion. Il y a pourtant entre les deux récits certaines différences à noter : c'est que dans ce prétendu siège de 988, il ne pouvait y avoir à Poitiers ni incendie des faubourgs de Sainte-Radégonde, ni le merveilleux orage qui vint providentiellement forcer les assiégeants de se retirer. Enfin, considérons aussi que ce n'était pas, nous l'avons dit, le moment pour Hugues Capet de songer encore à réduire l'Aquitaine : tâche difficile d'ailleurs, et dans laquelle il eût trouvé contre lui d'immenses populations, toujours décidées à suivre leurs princes et à combattre pour leurs libertés dont le sentiment n'était pas encore éteint.

Multiples embarras du roi de France.

Il faut donc qu'une autre raison, une seule, mais toute puissante, ait déterminé Hugues à ne pas tourner ses yeux vers le Poitou. C'était sans aucun doute les guerres multiples qu'il avait à soutenir dès son avènement, car il avait en même temps sur les bras Charles de Lorraine, qui s'était jeté sur ses terres dans l'espérance d'y ressaisir le pouvoir,

les siéges difficiles de Reims et de Soissons; puis les affaires de sa politique et de nombreuses négociations à traiter à la fois, et enfin le soin qu'il dut prendre très prudemment d'associer son fils à son autorité : ne sont-ce pas là de puissantes raisons d'éloigner toute pensée de porter la guerre dans les provinces d'outre-Loire, le plus important n'étant certainement pas alors d'aller envahir un pays lointain, quand la guerre était de toutes parts autour de lui ?

Nous aimons mieux croire, que pendant les trois ou quatre ans que le roi dut soutenir les durs travaux de la guerre civile, il laissa en paix et Guillaume IV et ceux qui dans le midi créèrent une force de résistance, dont il était l'avant-garde et le chef. Quand tout fut fini, et quand Hugues débarrassé des guerres intestines, se fut affermi sur le trône, et n'eut plus autour de lui que des courtisans intéressés à le maintenir, il y aurait eu de la part de Guillaume IV mauvaise grâce, et peu de profit à s'éloigner seul du souverain, que tout le monde avait enfin reconnu. Ce fut en 992 que s'opéra, entre les deux princes, un rapprochement que rien ne devait plus troubler, et qui allait bien d'ailleurs aux besoins de son âge et de sa santé. Cause de son rapprochement avec le comte de Poitou.

Revenons donc un peu sur nos pas, afin de rentrer dans l'ordre chronologique d'où nous ont tiré momentanément les événements que nous venons de raconter.

Il faut d'abord nous arrêter devant un de ces malheurs trop communs alors, et qui, en un clin d'œil, effaçait du sol les monuments les plus remarquables et les plus utiles au bien public. En 988, le feu consuma la magnifique abbaye de Charroux où vivait toujours actif le souvenir de Charlemagne, du comte Roger et de tous les souverains qui l'avaient aimée et embellie. On ne sait quelle cause donner à l'incendie : mais tout fut consumé [a]. Outre la Incendie de l'abbaye de Charroux,

(a) V. *Chronic. Malleac.*, ad h. ann.; — Labbe, *Biblioth. nov.*, *Ms*, II, 204; — Adhémar de Chabannais, *ibid*, p. 180.

bibliothèque donnée par le royal protecteur et augmentée par les abbés, on y perdit les archives accumulées depuis plus d'un siècle, les chartes vidimées et confirmées par les rois et les seigneurs, par les comtes, les évêques et les souverains pontifes. A peine quelques débris de parchemins échappèrent-ils au désastre qui interrompait ainsi la chaîne des enseignements historiques pour la suite des abbés, et une foule de faits intéressant la maison et la contrée. On trouve donc trente-six années de silence durant lesquelles pas un de ces fonctionnaires ne révèle son nom, au grand détriment des annales de la maison. Et qui dira tant d'autres pertes éprouvées dans la destruction de ces étoffes précieuses, de ces pièces d'orfèvrerie, chefs-d'œuvre que la postérité eût contemplés avec tant de respect!

Reconstruite aussitôt.

Toutefois le découragement ne s'emparait pas des hommes de Dieu. C'étaient des âmes que la Providence pouvait éprouver, mais qu'Elle ne voyait jamais faiblir sous le fardeau. La pauvreté même ne les effrayait pas; car si les dons que recevait la communauté suffisaient à leur subsistance et à y entretenir l'habitude du travail, ils n'égalaient pas des frais de reconstructions considérables comme ceux de ces vastes bâtiments devenus en quelques heures la proie des flammes. Alors, en dépit de ces édifices majestueux, œuvres des grands qui excitaient une générosité proportionnée à leur fortune, on voyait les moines ruinés dans la destruction de leurs saintes demeures, se reprendre sans hésitation à les relever. Ce n'était pas encore avec ces belles pierres de taille qui ne convenaient ni à leur pauvreté, ni à un empressement si motivé. Car rien n'était plus urgent pour eux que de n'interrompre que le moins longtemps possible, les exercices de la vie monastique, les travaux des champs, l'action des écoles et celle de leurs hôpitaux. Les mains laborieuses se mirent donc à l'œuvre, et tout était rebâti deux ans après, de façon à recevoir dans l'église et dans les vastes salles reconstruites le Concile qui y siégea en 990.

Guillaume IV, toujours séparé de sa femme, avait pu se distraire quelque peu de ce veuvage par les préoccupations que lui avaient causées et ses démêlés avec l'Anjou, et ses difficultés avec Hugues Capet. La paix qui s'en suivit lui laissa plus de loisir pour se trouver à plaindre de son isolement. S'il avait eu des torts envers une épouse exaspérée, s'il avait porté jusqu'à des excès blâmables sa propre colère, et poussé à bout celle dont les fautes n'étaient après tout, en beaucoup de choses, qu'une conséquence des siennes, ne devait-il pas s'employer à ramener vers lui cette femme que le peuple avait aimée et qu'il regrettait encore? Il essaya donc de faire comprendre à la châtelaine de Chinon qu'elle pourrait redevenir celle de Poitiers, et les négociations réussirent. La duchesse d'Aquitaine réintégra le manoir matrimonial, l'harmonie se rétablit, et l'on on vit un témoignagé authentique dès le mois de janvier 989 dans la donation que le duc fit à Nouaillé, conjointement avec sa femme et son fils, d'une église de Saint-Sauveur située en Aunis avec des terres qui en dépendaient (9), et d'une autre dédiée à la sainte Vierge, dans un village adjacent. Ainsi l'Aunis dépendait encore de Poitiers, et ce Nouaillé ne doit pas être confondu avec le nôtre, dont le nom latin est tout différent. On voit, au reste, dans un acte de 1109 relatif à cette localité, que le seigneur de Nouaillé et ses deux frères donnèrent alors à l'abbaye de Saint-Maixent des marais salants; cette translation de propriété se fit par la tradition à l'acquéreur d'une corde à trois nœuds. Un autre symbole s'employait aussi comme moyen de garantie ajoutée au contrat. Le signataire principal passait trois poils de sa barbe dans la cire qui formait le sceau de la charte (a).

Rapprochement entre le comte et la comtesse de Poitiers.

Donation faite à cette occasion.

Coutumes observées en cette circonstance.

Une œuvre d'importance suivit cette réconciliation des deux époux. Guillaume rendit à sa femme tous les biens qu'il lui avait confisqués. Il fit plus, il ajouta à son douaire

(a) Arcère, *loc. cit.*

des terres nombreuses, des églises avec les villages qui les possédaient, ces églises étant alors, nous l'avons vu maintes fois, des propriétés particulières. Tous ces domaines étaient situés dans le pays de Poitiers et augmentaient de beaucoup la fortune déjà considérable de la princesse. Tels furent les villages encore connus sous les noms de Chasseignes (10), Vouzailles (11), Jazeneuil (12), Sigon-sur-l'Auzance (a), Verre-sur-Clain (13), Migné (14), Valençais (15), Marsais (16), Saint-Clément près Niort (17), Coulon-sur-Sèvre (18), l'Orme-d'Oiré (19), Saint-Gaudent de Nanteuil (20), Airvault (b), Breloux (21). Puis six domaines qui se touchaient autour de Fontenay : La Traye (22), Puy-Letard (c), Santon (23), Chassenon (24), Saint-Etienne-des-Loges (25), enfin Montreuil-Bonnin (26) et Scieq (27). Il y avait certes en de telles prodigalités de quoi prouver le sincère retour du donateur. Mais la charte a immortalisé avec elle les termes d'une tendresse expansive par laquelle on voyait évidemment que l'époux repentant s'employait de toute son éloquence à réparer des torts qu'il ne croyait peut-être pas suffisamment oubliés.

On reprend la construction de Maillezais.

De son côté, l'épouse qui n'avait pas un moindre besoin de réhabilitation, profita de ces heureuses circonstances pour reprendre sa fondation de Maillezais. Ainsi, une édifiante émulation se manifesta des deux côtés à la fois, et pendant que Guillaume comblait de ses générosités Saint-Hilaire à Saint-Jean-d'Angély, et coopérait à l'abbaye de Bourgueil (d). Emma rappelait au pied des murs, verdis et presque démantelés par une si longue interruption des travaux, les ouvriers qui devaient reprendre et terminer son œuvre. Il n'avait pas été difficile au comte d'obtenir des moines de Saint-Cyprien le retour entre ses mains du terrain et des bâtiments dont la construction avait été

(a) V. ci-dessus, II, 28.
(b) Sur Airvault, V. ci-dessus, p. 361.
(c) Sur Puy-Letard, V. ci-dessus, p. 397.
(d) D. Fonteneau, XXI, 305; 225, 227; XIII, 95.

suspendue. Tout recommença donc et le monastère s'éleva de façon à en faire espérer le prompt achèvement.

Mais le prétexte habituel des mauvais ménages ne tarda pas à susciter de nouvelles divisions. Emma et Guillaume trouvèrent que décidément il y avait entre eux cette incompatibilité de caractère d'où le protestantisme a tiré sa doctrine impie du divorce moderne, et un jour Emma s'en alla avec son fils reprendre à Chinon les habitudes princières de son élégante forteresse et de ses magnifiques jardins. C'est là qu'elle se dédommagea de l'abandon de Maillezais, retombé en détresse, par la fondation de l'abbaye de Bourgueil.

Nouvelle séparation des deux époux.

Dans une charmante vallée de la Touraine, qui avoisine l'Anjou et qu'arrosent les sinueuses eaux de l'Authion, un des affluents de la Loire, était alors une solitaire villa nommée *Burziotium,* Bourgueil, en Anjou, mais aujourd'hui chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire. C'était une des propriétés de la comtesse, dont le père, comte de Tours en même temps que de Blois, lui avait donné en dot de riches domaines dont elle s'était réservé l'administration. Elle voulut donc y établir une abbaye de Bénédictins ; c'est en 989, qu'elle en confia l'établissement et la conduite à Thiodelin son parent, qui vint de Saint-Junien de Tours avec un certain nombre de religieux. Ce digne abbé, s'était fait une réputation de sainteté, d'homme de mérite, et d'une grande habileté dans le commerce des hommes. Ce fut pour ce lieu ignoré, la cause d'un important accroissement, si bien qu'après avoir vu la ruine de son précieux établissement, il a gardé encore une population de quatre mille âmes (a). Si les restes du monastère le rendent méconnaissable, son église de Saint-Pierre, qui avait été rebâtie au XIIe siècle dans ces belles conditions données alors au roman fleuri, atteste toujours par la fermeté et l'élégance de son style, ce que l'art chrétien pouvait à cette époque de sa plus belle efflorescence (**28**).

Fondation de Bourgueil-en-Vallée.

(a) Dom Baunier, *Bénéfices royaux,* II, 926 ; — *Gallia Christ,* II, col.

Ses développements.

Cette abbaye fut remarquable bientôt, par ses développements, et dut ensuite aux largesses de nos comtes de grandes richesses, dont elle usa pour épancher autour d'elle les bienfaits de l'agriculture et de l'enseignement chrétien. Nous la verrons posséder entre autre, à titre de prieuré, l'église Saint-Porchaire de Poitiers, qui lui dut vers le dernier quart du XIe siècle, sa reconstruction dans le style remarquable de la première renaissance. Mais cette bizarre tête que n'avait pu ramener plus longtemps à lui cet époux si généreux et si sincère, ne prétendit pas jouir seule des immenses richesses qu'il venait d'ajouter à sa grosse fortune. Bourgueil à peine achevé y trouva deux ou trois prieurés de plus : Saint-Cyprien, Saint-Maixent, Bonneval-lez-Thouars eurent aussi leur part de ce beau fleuron. Singulier contraste de la charité et de l'orgueil dans une femme en qui la piété chrétienne ne faisait qu'une portion de son œuvre !

Il n'en put être ainsi de Maillezais. Une fois de plus on vit revenir dans ces murs inachevés les tristesses de la solitude, auxquelles ne pouvaient plus se mêler aucune espérance de jours meilleurs, mais là aussi devait apparaître la main de cette Providence qui mène l'homme, pendant qu'il croit s'agiter tout seul en des sentiers qui le poussent à des fins supérieures ; et le jour ne tardera pas où reprendront leur élan vers le ciel ces admirables murailles, dont les voûtes et les sculptures ne commandent pas moins, de nos jours encore, notre admiration que nos regrets.

Fondation d'un hôpital de Saint-Hilaire par Guillaume IV.

Et pendant que la duchesse d'Aquitaine travaillait si ardemment dans un coin de l'Anjou au bien-être des peuples et aux besoins de l'Eglise, le duc, de son côté, n'entrait pas avec moins d'ardeur dans ce courant des pensées chrétiennes de son époque. En 985 il avait donné moyennant une faible redevance à un clerc de Saint-Hilaire des terres de diverses natures situées dans la viguerie de Brioux, entre le village bien connu encore de Quinçay et

celui de *Possiniacum* (a). En janvier 989, il fonda un hôpital près de l'église collégiale (b) et le dota des terres de Chilvert (29), de Vouneuil-sous-Biard (30) et de Cissé (31) Il y a cela de remarquable dans cette charte, qu'elle est signée de la comtesse Emma et de son fils Guillaume, quoique la mère et le fils habitassent ensemble à Chinon. Il faut sans doute en conclure que cette séparation s'était faite d'un commun accord et sans une rupture complète qui eût mis fin entre les deux époux à toute relation; ou bien comme il s'agit ici d'une œuvre pie contre laquelle il importait de ne laisser pour plus tard aucun recours possible à ses héritiers directs, le comte aura sollicité ces deux signatures comme une double garantie de la stabilité à venir de sa fondation, à laquelle on aura compris qu'il était de toute convenance de ne pas se refuser. Cette conjecture, si c'en est une, se fortifierait d'ailleurs par ce fait que la même année une autre charte (c) donnée par Guillaume, n'est plus signée par sa femme, mais par son fils, qui, devant hériter du trône ducal, alternait sans doute son séjour à Poitiers et à Chinon, de façon à ménager autant ses intérêts d'un côté que ses affections de l'autre.

Autres œuvres et dons de sa générosité.

Saint-Hilaire dut encore une nouvelle grâce à ce prince, quand il en reçut en février de cette même année, sa terre de l'île de Ré et une autre dans le *pagus* de Mervent (d). On ferait un gros volume des faveurs ainsi accordées à ces communautés qui tendaient alors à une extension qui s'augmenta merveilleusement avec les deux siècles suivants.

Exactions de la noblesse.

Il est vrai que ces progrés semblaient sortir de la lutte même que leur suscitait la tyrannie toujours plus ardente de certains seigneurs enrichis récemment des concessions qu'ils s'étaient fait faire par les grands vassaux. Il y avait

(a) *Chartrier de Saint-Hilaire,* I, 55.

(b) *Ibid.*, p. 55.

(c) Cf. *Cartul. de Saint-Hilaire,* I, 57; - Charte n° XLVII.

(d) Ibid, p. 50.

peu de tenanciers, si peu considérables qu'ils fussent encore, à qui le goût ne vint pas de la propriété voisine, quand elle appartenait à des moines incapables de résister, et dont les avoués n'avaient souvent ni assez de force, ni suffisamment de bon vouloir pour les défendre. C'est à ce fléau surtout que l'Eglise crut devoir opposer, en 990, un concile provincial qui se tint dans l'abbaye de Charroux.

Boson II, comte de la Marche.

Ce doit être vers cette année 989 que Guillaume Fier-à-Bras confirma, comme suzerain sans doute, à Boson II, comte de la Marche, la possession de ce petit territoire, à charge de foi et hommage. Ce jeune prince, comme nous le verrons bientôt, se conduisit fort mal envers son bienfaiteur, puisqu'il profita des derniers jours de celui-ci pour entrer à main armée dans le Poitou, et y causer de grands dommages. Ce fait est resté très obscur; les auteurs contemporains semblent l'avoir traité comme trop secondaire à leurs yeux. Mais comme il nous révèle dans le seul écrivain qui en parle, l'origine d'une guerre dont nous aurons à parler bientôt, nous n'hésitons pas à le placer ici, d'après la date qui nous semble la plus convenable (a).

Concile de Charroux à ce sujet.

C'est le 1er juin 990 et non pas le 22 mai (32) comme l'ont dit quelques-uns, que s'ouvrit le concile de Charroux. Il se forma de six évêques et de plusieurs abbés, au nombre desquels celui du lieu resté inconnu, pourrait bien avoir été Adalard (b). Gimbaud, archevêque de Bordeaux, y présida entouré de Gislebert Ier de Poitiers, d'Hildegarde de Limoges, de Frotaire de Périgueux, d'Albon de Saintes, et Hugues d'Angoulême, ces prélats figurent seuls dans la souscription : c'est donc à tort qu'on redit plusieurs fois qu'ils y avaient été au nombre de onze (c). Il fut question dans cette assemblée de remédier à ces injustices des grands qui abusaient de leur force et de leur indépendance, et de tout pouvoir supérieur

Où les exacteurs sont excommuniés.

(a) V. *Petri Malleacensis de Cœnobi malleacensis...*; apud. Labbe, *Nova Biblioth.*, II, 227.

(b) V. notre *Histoire de Charroux*, p. 466 et suiv.

(c) V. Labbe, *Nova Biblioth.*, II, 764.

contre les pauvres, les paysans et les clercs qu'ils vexaient à merci. On fit donc trois canons pour anathématiser ceux qui se rendaient coupables de ces méfaits (a); et comme ce mal ne s'étendait pas seulement en Poitou, les provinces voisines eurent aussi leurs réunions canoniques au Puy en Velay, à Bourges et à Vienne. Ces armes de l'Eglise, les plus légitimes qu'elle peut employer contre de telles persécutions, étaient autant redoutées en ces temps de foi qu'elles devaient l'être, et arrêtèrent d'abord les désordres qu'elles frappaient: mais on était à une de ces époques de transition où l'esprit d'ambition se grossissait de cette fièvre d'insoumission qui s'élevait contre le pouvoir royal. Accoutumée à résister au roi, la noblesse émancipée croyait pouvoir aussi se dégager de l'Eglise ; elle voyait en Elle une victime facile qui ne se défendrait point par les armes, et sûre de l'impunité, elle l'attaquait dans ce qu'Elle avait de plus précieux aux yeux des exacteurs : ses possessions territoriales dont ils s'emparaient et ses immunités les plus sacrées qu'ils méprisaient. Malheureusement, cet esprit de rébellion passa bientôt des laïques dans le clergé ; de là, en plusieurs endroits des troubles et des dissentions qui donnèrent lieu souvent à de regrettables scandales.

Au concile de Charroux, nous voyons l'usage suivi depuis longtemps déjà, de transporter au sein de ces augustes assemblées, les plus célèbres reliques honorées dans les églises des environs. On y posséda cette fois, pendant l'unique session qui y fut tenue, celles de saint Junien, l'ancien abbé de Mairé, que les moines de Nouaillé avaient conservées chez eux, à force de précautions filiales, en dépit des si fréquentes invasions des barbares (b). Cet usage était un acte de confiance, et comme une preuve que

Translations de reliques aux Conciles.

(a) Labbe, *Concile,* IX, 733 et 742 ; — Gerbert, archiep., *Epist.*, XLII ; apud Duchesne, II, 841.

(b) V. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers,* p. 263 ; — Baillet, au 13 août, V, 204.

les pères du concile, ne prononceraient que selon leur conscience, et une invocation aux bienheureux qui semblaient présider l'assemblée.

La bonne intelligence entièrement rétablie entre le roi définitif et le duc d'Aquitaine.

Enfin n'omettons pas de remarquer ici, comme très importante pour l'histoire, la date certaine de l'année 989, à partir de laquelle on ne trouve plus la moindre trace de dissentiment entre Guillaume et Hugues Capet. Ce dernier, trop occupé sans doute à contenir des vassaux remuants ou à reculer ses frontières, renonça tacitement à aucune prétention sur l'Aquitaine; l'autre finit par ne plus se prononcer contre la royauté contestée jusque là. Tout s'était donc arrangé, comme le prouve une charte datée de cette année d'après laquelle le règne de Hugues était reconnu en Poitou.

Fausses données historiques attribuées à cette date.

Ici se dérouleraient des événements de haute importance que des érudits datent de cette année 990, et qu'ils ont omis pourtant de signaler sous le règne de Fier-à-Bras, où d'ailleurs nous ne voyons guère comment les placer. Il s'agissait d'une guerre portée en Poitou par Aldebert Ier, comte de Périgord, qui, brouillé avec Guillaume, serait venu camper avec son armée à deux lieues de Poitiers, attendant pour l'assiéger Foulques Nerra, comte d'Anjou, son allié. Or, rien de tout cela ne peut s'attribuer au règne de Guillaume IV. Il faut, pensons-nous, regarder ce qu'en ont dit Dom Clément et ses confrères, comme une confusion avec ce qui ne se passera que sous Guillaume V, lequel aura précisément de graves démêlés avec cet ancien Foulques mais seulement en 994 et après la mort de Fier-à-Bras (33).

Abdication du duc Guillaume IV.

Guillaume Fier-à-Bras était né en 934. En 990 il n'avait encore que cinquante-six ans, mais sa santé avait souffert de la goutte, et ses souffrances souvent réitérées l'avaient vieilli au-delà de cet âge. Ennuyé de son isolement, fatigué par ses querelles domestiques, sentant d'ailleurs que la vie s'écoulait plus rapidement au milieu de ces maladies où rien ne le consolait de ses amertumes, il se rappela l'exemple de son père et songea aussi à se retirer du monde pour

mourir dans la pénitence sous l'habit vénéré des Bénédictins. Toutefois, il n'abandonna pas complètement le gouvernement de son duché.

Déjà en 989 il avait résigné son titre d'abbé de Saint-Hilaire entre les mains de son fils. Tout fait croire que le jeune homme n'habitait que passagèrement alors avec sa mère, si tant est qu'il l'eût suivie dans sa seconde retraite, ce qui n'est pas supposable, le duc n'ayant pu abdiquer qu'en sa faveur. C'est vers la fin de 990 qu'il faut attribuer cette détermination, et la preuve que cette nouvelle vie ne fut pas pour lui non plus qu'elle ne l'avait été pour Tête-d'Etoupes, une profession solennelle de la règle bénédictine, c'est qu'il n'en continua pas moins d'user librement de ses biens, comme on le voit par des chartes datées de 991, 992 et 993, c'est-à-dire jusqu'à la dernière de sa vie : et là, il ne s'agit pas seulement d'importantes largesses faites aux abbayes de Saint-Jean-d'Angély, de Nouaillé, et de Saint-Maixent, et à Saint-Florent de Saumur, mais même de décisions administratives, concernant le temporel de Nouaillé et le droit d'élire ses abbés, qu'avaient eu jusque là les chanoines de Saint-Hilaire (a). Dans ces actes, au reste, il se qualifie toujours de duc d'Aquitaine par la grâce du Très-Haut (b), et cette existence plus tranquille quoique mêlée, on le voit, à des soins dont il ne se dégageait pas volontiers, dura ainsi pendant ses trois ou quatre dernières années.

Comment il la comprend.

Mais c'est peut-être de ces soucis mêmes que lui vinrent certains désagréments qu'il ne sut pas supporter et le décidèrent en 993 à une détermination qui peut-être avança son dernier jour.

C'est à Saint-Cyprien qu'il s'était retiré. De là son activité gouvernementale semblait plus facile à exercer. Mais peut-être aussi, par la multiplicité même de ses

Il prend l'habit monastique à Saint-Cyprien de Poitiers.

(a) Cf. Dom Fonteneau, t. X, 241 ; XIII, 111 ; XV, 195 ; XVIII, 25.

(b) *Cartul· de Saint-Hilaire,* I, 62.

relations avec le dehors, un hôte si distingué devint-il à charge à ce monastère dont le silence et la paix solitaire pouvaient souffrir d'un certain changement d'habitudes et de ces rapports forcés avec le monde. De là sans doute, ces malentendus avec l'abbé qui devait être alors Géraud, onzième du nom, dont on ne sait rien autre chose. Ces difficultés amenèrent une séparation qui fut comprise de part et d'autre comme indispensable, et le comte se retira à Saint-Maixent, où les mêmes raisons de dissentiments ne pouvaient pas exister, et dont il avait des souvenirs consolants: son père y était mort, et tous deux s'étant dévoués longtemps au bien-être de cette maison, l'une des plus célèbres entre les monastères du Poitou. Il était temps qu'il abordât ce dernier asile. A peine y était-il, qu'une attaque de goutte le surprit et le jeta dans une longue suite de douleurs. Ce fut l'occasion de la dernière épreuve réservée à ses derniers moments, car une guerre aussi violente que déloyale envahissait ses frontières méridionales du Poitou.

Disons d'abord d'où venait cette agression.

Invasion de Boson, comte de la Marche, dans le Poitou.

Cette partie extrême du bas Poitou était avoisinée par la Marche, petite contrée divisée en Haute-Marche, dont Guéret était la capitale, et Basse-Marche, dont la principale localité était alors la petite ville de Charroux, devenue importante par ses fortifications autant que par celles de sa riche et magnifique abbaye. Cette dernière partie située à l'Orient du Poitou, prenait alors et garda souvent dans la suite, le nom de *Marche-Limousine,* parce qu'au milieu du xe siècle elle occupait une portion du Limousin.

Prise et destruction du château de Gençay.

Nous avons connu un Roger qui était ami de Charlemagne et que ce monarque avait fait comte de la Marche peu de temps avant la fondation de l'abbaye. C'était un de ses petits-fils, Boson II, qui occupait la Basse-Marche en 993, l'ayant reçue en héritage de son père, Boson Ier, dit le *Vieux*, et la gouvernant depuis 968. Il s'en fallait que ce fût un voisin commode. Ambitieux, querelleur et remuant,

il avait observé les dernières années de Guillaume de Poitiers, l'avait vu se retirer de la vie active, et croyant que le temps était venu, lorsque le duc s'était confiné à Saint-Maixent, de tenter quelques surprises sur ses Etats, il se jeta sur les confins de notre province et attaqua le château de Gençay. Cette forteresse, élevée sur un rocher sous lequel coulent les deux petites rivières de la Clouère et de la Belle (34), était destinée à défendre les abords du Poitou contre les attaques des seigneurs limitrophes qui depuis le milieu de ce siècle s'étaient montrés par trop accapareurs. Il n'était donc pas étonnant qu'il excitât la mauvaise humeur de Boson. Celui-ci, aidé de son frère Aldebert, qui ne valait pas mieux que lui, résolut de profiter pour s'en emparer de la vieillesse impuissante de Guillaume et de la jeunesse de son fils. Les deux frères se mirent donc à la tête d'une expédition, violèrent le territoire poitevin, prirent le château, et après l'avoir démentelé, se retirèrent, sûrs que par une prochaine invasion, qui ne pouvait tarder, ils ne trouveraient aucun obstacle qui s'opposât à une seconde entreprise sur le pays. Mais de grands événements se préparaient, qui allaient déjouer ces projets perfides et punir la déloyauté du félon [a].

Derniers jours de Guillaume IV.

Guillaume IV vivait tranquille à Saint-Maixent, mais non exempt des inconvénients de la position exceptionnelle qu'il s'était faite. Il s'était promis de ne pas quitter le saint asile. Il n'avait que soixante ans, étant né en 934, mais aux douleurs du corps s'ajoutaient celles de l'âme et du cœur. Quand Boson était venu insolemment désoler ses frontières et ruiner ses domaines, il lui avait fallu supporter cette injure sans y résister ; une nouvelle attaque de goutte avait suivi de près cette humiliation, et le mal le jeta en une telle extrémité, qu'il songea sérieusement à la mort et à ses conséquences pour son salut.... Il craignit surtout que cette épouse, dont il était séparé depuis quatre ans et dont

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 225 ; — *Bull. des Antiq. de l'Ouest*, II, 142.

les sévérités n'avaient peut-être été motivées que par sa propre conduite, ne l'accusât devant le tribunal de Dieu. Une dernière réconciliation lui paraissait donc urgente. Il chargea quelques amis les plus dignes de sa confiance d'aller trouver la duchesse et de lui demander une entrevue. La dame ne fut pas facile à persuader. Il fallut des instances allant jusqu'aux larmes, auxquelles elle céda enfin. Elle se rendit à Saint-Maixent, emmenant avec elle son jeune fils et accompagnée d'un certain nombre de seigneurs. Guillaume à ce spectacle sentit se ranimer ses anciennes impressions d'époux et de père. Saisi par le sentiment de dignité dont s'entourait cette femme qu'il avait aimée, admirant ce qu'avait déjà de noble et de séduisant ce jeune homme qui était son fils, il se prit à les aimer encore. Tout lui disait qu'il retrouverait avec un successeur digne de le remplacer, une compagne capable de le guider, et ces pensées lui procurèrent comme subitement un bien-être inespéré. Alors remerciant Dieu avec ferveur de cette grâce, et obéissant à une toute-puissante disposition de son cœur et à la grande satisfaction des nombreux témoins de cette scène attendrissante, il confia à la mère et au fils le gouvernement de ses Etats, en leur prescrivant les moyens de prudence qui devaient en assurer le bonheur. Et là, revenant sur une de ses dernières amertumes, et persuadé avec raison qu'un souverain doit s'opposer de tout son pouvoir à des envahissements où la paix et l'indépendance de ses sujets sont compromises, il exigea du jeune Guillaume et de tous les grands qui l'entouraient en ce moment, qu'ils vengeassent sur Boson la déloyauté de ses criminelles attaques. Il rappela que la conduite de ce vassal était d'autant plus indigne qu'il avait profité des circonstances pénibles où son suzerain ne pouvait même essayer de se défendre, pour envahir ses terres et ses villes, gagnant pour cette mauvaise action, par ses promesses et ses présents, des nobles de son obéissance, et que sans une protection divine toute particulière, il se serait emparé de Poitiers

même, en des attaques nocturnes qui avaient porté dans les campagnes voisines le trouble et la terreur (35).

Cela dit, le pieux souverain supplia qu'on voulût bien lui accorder les derniers sacrements qu'il reçut en présence de ses leudes et de sa famille. Aprés quoi il ne tarda pas à succomber. Cet événement arriva le 3 février 994 (36). Trois jours après il trouvait après de magnifiques obsèques sa dernière demeure au côté gauche de l'autel dans l'église abbatiale (a).

Revue de son règne.

Cette mort mit fin à un gouvernement où les choses de la politique s'effacèrent presque sous celles de la famille, et ces dernieres ne furent pas toujours d'une haute moralité. ce règne de trente ans se passa exempt de guerres, si l'on en excepte celle que lui fit injustement Geoffroy d'Anjou; et après l'avoir mis à la raison, Guillaume demeura en paix avec ses voisins, ce qui doit se remarquer d'autant plus, que son époque soulevée par les prétentions ambitieuses de presque tous les possesseurs de fiefs importants commença cette longue série de guerres particulières que la fermeté des rois ne put abolir qu'avec beaucoup d'efforts et de temps. Ses affaires avec les rois Lothaire et Hugues Capet ne sont pas d'un homme dépourvu de prudence. Il sut résister à leurs exigences avec une énergie calme et persévérante qui, secondée par les troubles où ces princes se trouvèrent jetés, le laissa jouir sans trop d'obstacles d'une paix qu'il estimait plus que la gloire militaire. Ses peuples recueillirent le fruit de cette modération, et tout fait croire dans sa conduite habituelle que, s'il eut des torts graves envers celle qui aurait dû être l'unique compagne de sa vie, son plus grand malheur, après des fautes qu'il avait eu à cœur de réparer, était venu de l'acariâtre animosité d'une femme dont le cœur et le caractère ne comprirent pas plus les devoirs d'épouse que le bonheur de pardonner. Pendant que ces entêtements de l'amour-

(a) Petri maleacensis de *Antiquitate... malleac insulæ,* ad h. ann.

propre l'éloignaient de la vie de famille, le prince, dont les dernières années n'étaient plus tissues que de chagrins, ne trouva d'autres consolations que celles de la foi chrétienne. Ce besoin, joint à de salutaires pensées de pénitence, déterminèrent sans doute sa retraite, et sa dernière démarche envers sa femme témoigne que la noblesse de son âme l'avait également disposé à pardonner et à se repentir. Il n'est aucune faiblesse qu'on n'expie quand on sait les réparer ainsi.

Commencements de Guillaume V.

A part un assez grand nombre de ces actes notariés qui, en consacrant des fondations religieuses, faisaient surgir alors un monde nouveau d'une généreuse participation des grands aux progrès de la société chrétienne, nous n'avons aucun acte administratif dont le souvenir se rattache à Guillaume Fier-à-Bras. La première a été du règne suivant, au contraire, produisant un fait qui fait l'éloge de sa sollicitude pour la classe inférieure de ses sujets. C'est une ordonnance de 993, l'année même de son avènement (a), curieuse autant par les formules qu'on y emploie que par le fond du sujet. Le comte avait vu avec peine que dans les dernières années de la vie de son père, un impôt avait été levé sur les ânes des fermes ou des particuliers dans un certain rayon autour de Poitiers, où se trouvèrent surtout Mazeuil (b) et la Regnaudière (37). Le comte entend que cette nouveauté soit absolument abolie et réprouvée pour toujours de la *plénitude de son autorité.* Le protocole de cette ordonnance portait : « Au nom du duc souverain, Guillaume duc d'Aquitaine, par l'autorité du Dieu tout puissant, et de tous les saints, à tous les fidèles de tout sexe de la sainte Eglise de Dieu ». Cette formule qui varia selon l'inspiration de chaque notaire, mais dont les termes exprimaient toujours le même respect pour la Source Eternelle de toute Justice, allait bien surtout en tête d'un acte ou le pauvre était dégrevé.

(a) Cet acte nous semble mieux daté de 998 dans D. Fonteneau.
(b) Mazeuil, V. ci-dessus, t. V, p. 285 et suiv.

Nous n'omettrons pas de consigner ici un fait notable de l'histoire ecclésiastique, dont la date intéresse tout lecteur intelligent. Le 31 janvier 993 eut lieu par le pape Jean XV, la canonisation de saint Uldaric, évêque d'Ambourg, qui était mort sur son siège vingt ans auparavant. Ce fut le premier exemple de cette solennité faite par le Saint-Siège, se réservant d'y pourvoir seul à l'avenir. Jusque-là c'était l'évêque qui, dans son diocèse, attestait de la sainteté de la vie et du culte des personnages que la vénération publique, et des vertus toujours appuyées par des miracles avaient désignés comme dignes de ce suprême honneur. Mais il sembla qu'une affirmation si imposante exigeait une garantie irrécusable à une époque où les choses du monde se mêlaient trop aux habitudes de certains évêques, et il fallait que l'Eglise, seule juge de ces causes si éminentes, prît un moyen de les soustraire à toute critique passionnée. Le meilleur était bien d'agir comme le Pape le fit en cette occasion au milieu d'un Concile, en donnant une bulle authentique signée après lui de cinq évêques, de neuf prêtres cardinaux et de trois diacres (a). Ce n'est pas tout à fait dans ce sens que l'a raconté le président Hénault (b). S'il est trop incomplet sur la matière qui laisse beaucoup à redire sous sa plume, encore témoigne-t-il dans sa raideur moins de mauvais vouloir que d'incompétence.

Canonisation des saints réservée aux Papes.

A cette époque, toute de foi, où personne, quoi qu'en pensent les fauteurs de la sagesse moderne, ne croyait qu'il y eût d'autre vérité que le christianisme, on acceptait sans la moindre hésitation les décisions de l'Eglise. Mais si les doctrines restaient intactes dans les cœurs, les mœurs subissaient aussi des entraînements déplorables. C'étaient encore ces grossiers instincts que les Barbares avaient apportés des régions sauvages de la Germanie et de la Saxe.

Vices et vertus de ce temps.

(a) Labbe, *Concile* ad h. ann.; — Mocquer? I, 366; — Rohrbacher, *Hist. ecclés.*, ad h. ann.

(a) *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, I, 131.

L'orgueil indompté ouvrait la lice aux querelles et aux vengeances ; aucun respect de la propriété ; nulle retenue dans les propos, la parole était brusque et sévère, le commandement sans aménité n'amenait qu'une obéissance forcée, les habitudes domestiques étaient l'abus de la force contre la faiblesse, et toutes ces difformités de l'esprit, du cœur et de la volonté étaient moins dans les classes inférieures que dans les seigneurs et leurs courtisans. Ceux-ci ne savaient que se battre et piller ; les autres pratiquaient une douceur relative, due à l'exemple des moines dans leurs relations de tous les jours, et il n'y avait de contraste avec lés vices et les excès que les vertus des saints qui, en grand nombre dans la vie des cloîtres ou l'habitude des travaux utiles consolaient Dieu et son Eglise de tant de contradictions avec sa loi.

Les avertissements de la Providence.

On le nierait vainement : c'est l'ordre surnaturel de la Providence qu'au milieu de ces désordres sociaux des avertissements divins reviennent aux sociétés détournées du bien et oublieuses de la religion. Il y a sans doute des superstitions, et beaucoup trop dans les croyances religieuses des peuples, mais ces grandes erreurs ne sont que des témoignages en faveur de la vérité qu'elles outrepassent. Dieu destine donc réellement les accidents aux individus, les fléaux aux peuples, comme châtiments de leurs fautes dans lesquels percent toujours des avertissements miséricordieux (a). C'est la raison chrétienne et l'unique philosophie qui explique le mal singulier qui envahit la France en cette malheureuse année 994, et qu'on nomma le mal des ardents.

Le mal des ardents.

C'était une maladie qui déjà était apparue en 945 en certaines provinces en y développant une épidémie cruelle dont les ravages avaient duré plusieurs années. Mais elles n'avaient causé d'abord que de bien moins graves malheurs. C'était une espèce d'ergotisme gangreneux qui attaquait tout à coup et brûlait les entrailles ou quelques autres parties

(a) Longueval, *Hist. de l'Eglise Gall., ad ann.* 1040 et 1089.

du corps qui tombait en débris et s'en détachait. Heureux ceux qui n'y perdaient qu'un bras ou qu'une jambe ! A la fin du x[e] siècle cette plaie sévit surtout en Aquitaine et emporta dans le Poitou et l'Angoumois, le Périgord et le Limouzin plus de quatre mille personnes. Ce fut un deuil général qui alla jusqu'à la plus profonde consternation. On sentit enfin que la main de Dieu était là, manifestant sa puissance, et ceux qui avaient le plus de reproches à se faire songèrent à s'amender par la pénitence et le retour aux vertus chrétiennes. Les grands, qui troublaient ces provinces par leurs guerres particulières et leurs déprédations, jurèrent solennellement entre eux de garder la justice à leurs sujets, et formèrent, dans ce but, une sainte ligue qui donna l'exemple au loin, et détermina la fondation de nombreuses maisons hospitalières (38), une foi plus exemplaire et un commencement de réformes qui hâtèrent le sentiment d'une amélioration générale (a). Heureux les peuples qui comprennent Dieu, les hommes qui regardent la civilisation dans la foi chrétienne, et la conscience dans les enseignements de la croix ! Ses caractères et le bien social qui en résulta.

(a) Mézeray, *Hist. de France*, II, 38



NOTES DU LIVRE XLIV

NOTE 1

Raoul Glaber, que nous commençons à invoquer ici parmi les témoins de cette époque, était un bénédictin qui résida en plusieurs abbayes de son Ordre, soit en France soit en Italie. On ne sait ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. Il est certain qu'il vivait encore en 1048, année qui aurait suivi, dit-on (Guizot, *ub sup.*, p. 167) la publication de sa Chronique, mais qu'on doit avoir reculée de six ans trop tard, puisque d'après Mabillon il assure qu'il était mort en 1042. Dans ce livre, l'histoire contemporaine va depuis l'an 900 jusqu'en 1047. L'auteur y est fort original, mêlant à sa narration, très curieuse et assez complète, une foule de phénomènes, de remarques et de réflexions très utiles pour l'histoire de son temps. Il s'attache beaucoup à ne rien omettre dans ce qui se rapporte à la Bourgogne, ce qui fait penser qu'il en était originaire ou y avait beaucoup vécu. Pithou publia en 596, dans son *Recueil des historiens de France,* la première édition de cet intéressant volume; c'est celle dont nous nous servons ici (in-f° *Framcofurti).*

NOTE 2

Le moine de Maillezais qui a écrit l'histoire de l'île prétend qu'Emma fit enlever son fils par surprise du palais de son père : ce qui n'est pas supposable d'un jeune homme de 25 à 26 ans.

NOTE 3

Richelieu, sur lequel nous aurons plus d'une occasion de revenir, est une charmante petite ville de Touraine de 3,000 âmes, bâtie en 1637, par le cardinal qui lui donna son nom, sur la Mable, et chef-lieu de canton en l'arrondissement de Chinon. Elle avait un magnifique château que la Révolution démolit en profanant toutes les beautés qui y rappelaient les gloires de la monarchie et celle d'un de ses plus grands ministres.

NOTE 4

Montreuil-Bellay, *Monsteriolum-Berlaii,* bourg de l'Anjou, sur le Thouet (Maine-et-Loire). Il doit son nom à son premier seigneur

Berlay, qui en fit bâtir le premier château vers 1080, et reconstruire tout près de lui un petit monastère, *monasteriolum* depuis longtemps ruiné par les Normands. Le fief et le château restèrent aux mains de la famille jusqu'en 1215, qu'on les vit passer aux vicomtes de Melun, puis, vers 1415, dans la maison d'Harcourt, qui fit construire le beau château qu'on y admire encore avec l'église paroissiale construite dans ce même temps. Montreuil ainsi refait passa aux Longueville, puis aux La Trémouille, qui l'acquirent en 1760 et le vendirent en 1822 à M. Nivelot, dont la fille, Mme de Grand-Maison, a montré, dans une magnifique restauration de cet intéressant manoir, un goût des arts et une générosité dont le bourg de Montreuil a eu lui-même de grands avantages. (V. pour plus de détails la *Notice* de M. Georges d'Aviau de Piolant (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXIX, 297 et suiv.).

NOTE 5

Coussay, *Cussiacum* en 837, canton de Monts-sur-Guesne. Ce groupe est à peu près aujourd'hui de 5 à 600 âmes; on y voit un élégant château de la Renaissance orné d'une jolie fontaine. L'église est de Saint-Paul; on y avait joint, dès le xve siècle, un prieuré de Saint-Pierre dépendant de l'abbaye de Cormery en Touraine. Ce prieuré avait appartenu à Richelieu, qui en était titulaire quand il fut nommé, en 1606, à l'évêché de Luçon.

NOTE 6

Excessit Laudunum de manu Pictavensis Cómitis et in prœliis superavit eum et persecutus est eum usque ad mirabellum admettant que cela fut vrai ; on n'en pourrait conclure que Guillaume aurait abandonné à Geoffroy ses droits de suzeraineté, puisque nous avons toutes les preuves possibles du contraire, dont la plus importante, outre l'état des choses constatées, comme nous venons de le dire, sous les successeurs de Grisegonelle, serait certainement que le Loudunais et le Mirebelais, aussi bien que Moncontour et ses dépendances, seraient passés à l'Anjou, et sont pourtant toujours demeurés au territoire poitevin. (V. D. Bouquet, *Script. rer. Gall.*, IX, 31.) C'est le sentiment de tous les historiens français, faisant autorité dans nos affaires, tels que le chroniqueur de Maillezais (Bouquet, X, 145); celui de Marmoutier (*Gesta Comit. andegav.* ibid., p. 255); le P. Anselme (*Histoire des Grands Officiers de la couronne*, II, 515). Il est vrai qu'on pourrait invoqner, pour contredire ce témoin, l'autorité ordinairement bien établie de l'*Art de vérifier les dates*, XIII, 46. Mais son avis n'est suivi en cela d'aucun de ceux

qui, après lui, ont pu étudier mieux la question, tels que Dumoustier, Thibaudeau et Bodin. Tant de difficultés témoignent très bien avec quelles précautions il faut marcher dans les avenues historiques. Pour nous, il nous semble que désormais on ne pourra plus hésiter sur cette question.

NOTE 7

Cette accusation portée contre la reine qui y avait seule donné lieu par l'ensemble de sa conduite, n'est fondée cependant sur rien de sérieux. On ne le voit, dit Michaud (*Biographie universelle*, xxv, 104) que dans les historiens modernes, comme le président Hénault; Velly ne sait si ce crime doit-être attribué à la femme de Louis V, ou à sa mère. Au reste, cette assertion avait cela de spécieux que le jeune prince mourut à vingt ans, n'avait pas une santé qui fît douter d'une longue vie, et témoignait au contraire, dans toute sa conduite d'une activité qui éloignait toute crainte d'une mort prématurée. Mais quelle conclusion logique tirer de tout cela à l'impossibilité d'un accident ou d'un crime? Pour accréditer ou pour absoudre un pareil fait, il faut autre chose que des conjectures, et ce qu'il y a de plus croyable, comme l'a dit Fiévée (*Biographie universelle loc. cit*. p. 79), c'est que ce bruit fut répandu après la mort de Louis V, par ceux qui avaient intérêt à s'en servir contre les derniers représentants de la seconde race.

NOTE 8

Cette loi qui n'avait jamais été oubliée en France par les légistes, dirigeait par une coutume immémoriale, les rouages du gouvernement sans presque qu'on s'en doutât, car on ne l'invoquait jamais que dans les grandes circonstances, dans les assemblées nationales surtout, où les principes du gouvernement Français étaient invoqués, en faveur de la succession au trône, et de l'hérédité séculaire de la couronne. C'est ainsi qu'en 1590, les Etats Généraux renouvelèrent cet axiome, qu'un prince lieutenant général, qui abuserait de sa situation pour se substituer à l'héritier légitime, serait à jamais exclu du trône lui et sa race (Cf. M. de Vautibaud, les *Bourbons d'Anjou et d'Orléans*, p. 21) et que la *Constitution Française* de 1791 déclarait (art. 17), que la qualité de Français se perdrait par l'acceptation non autorisée par le roi de fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger.

NOTE 9

Cette église, qui existe encore, est celle de Saint-Sauveur de Nuaillé, *Nulliacum* (Charente-Inférieure), prieuré de Nouaillé,

Nobiliacum, près Poitiers. L'église Saint-Sauveur date du xie siècle, et est bien bâtie dans le style roman de son époque. (Arcère, *Hist. de la Rochelle,* I, 128.)

NOTE 10

Chasseignes, *Cassaniæ,* village et ancienne commune du Loudunais, réunie à celle de Monterre-Silly, avait, en 1003, une église de Notre-Dame, prieuré de l'abbaye de Bourgueil, à laquelle on voit qu'Emma n'avait pas tardé à la donner. Elle fut paroisse jusqu'en 1790.

NOTE 11

Vouzailles, *Vozalia,* avait, en 889, une église de saint Hilaire, qui en est encore le patron. C'est aujourd'hui une commune du canton de Mirebeau, qui a 800 âmes, et dont l'église est d'origine romane avec addition du xvie siècle. Le prieuré, la cure et la châtellenie appartenaient à l'abbaye de Bourgueil. La seigneurie relevait de la baronnie de Mirebeau.

NOTE 12

Jazeneuil, *Jazenolium*, qui n'est point le Chasseneuil placé sur le Clain, dans le canton de Saint-Georges (Vienne), est aujourd'hui une paroisse de Saint-Jean-Baptiste, du canton de Lusignan, ancien archiprêtré de Sanxais. C'était, au viie siècle, *Sizolialo* et *Genialo,* et au xive un prieuré de la Chaise-Dieu, sous le nom déjà adopté de *Jazenolium* en 1270 et en 1296. Là était aussi, en 1526, une maladrerie. Le fief de Jazeneuil relevait de celui de Curzay, dont le château, encore habité par la famille de ce nom, est une belle demeure modernisée aux xvie et xviie siècles. L'église est romane du xie. Près de Jazeneuil sont les souterrains de la grotte aux Fous, anciens refuges aux bords de la Vonne, qui vient de Vausseroux (Deux-Sèvres) et se jette dans le Clain à Vivonne (Vienne).

NOTE 13

Verre-sur-Clain, *Varias super Clinum,* ancien fief avec château de la commune de Saint-Georges, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poitiers. Il y a maintenant le grand et le petit Verre. Ce dernier est de la commune de Chasseneuil. — Tous deux relevaient primitivement du château d'Harcourt, à Chauvigny.

NOTE 14

Migné, *Magniacum,* bourg du canton Nord de Poitiers, qu'il ne faut pas confondre avec le village de Magné, près Gençay, où se

trouve le joli château de la Roche, habité par la famille de Briey. Ces deux localités ont souvent le même nom dans les chartes. Migné est sur l'Auzance, à un kilomètre de Sigon, qui est de la paroisse. Cette paroisse eut pour centre, dès le temps dont nous parlons, l'église de Saint-Pierre, reconstruite au XIe siècle lorsqu'elle devint un prieuré de Montierneuf, et qui fut rebâtie sur de plus grandes dimensions mais sans style religieux à l'occasion de la croix miraculeuse qui apparut au-dessus du saint édifice à la fin d'une mission donnée en décembre 1826.

NOTE 15

Valençay, *Valenciacus*. On a le Grand et le Petit. Le Grand Valençay formait un fief de la baronnie de Marmande (Vienne); ce ne sont plus que deux hameaux de la commune d'Antran, près Châtellerault. Marmande était de la Touraine et relevait du château de Chinon. Le château est en ruine dans le village, commune de Vellèche (Vienne).

NOTE 16

Marsais, *Marciacum*, à ne pas confondre avec le chef-lieu d'une commune du canton de Vivonne, dans la Vienne. Celui-ci est une paroisse de la Vendée, ancien prieuré de l'abbaye de Saint-Maixent et d'abord de celle de Maillezais. Cette paroisse se nommait Marsais-Ste-Radégonde, aujourd'hui Marsais et Ste-Radégonde forment deux paroisses distinctes de la commune de Marsais-Ste-Radégonde; elle a 900 habitants, est du canton de l'Hermenault, et de l'arrondissement de Fontenay.

NOTE 17

Saint-Clément, près Niort, *Sancti Clementis prope Niortum*, était dans la paroisse d'Aiffres. (V. ci-dessus, t. III, p. 436 et 456.) Il appartenait à Bonneval-lez-Thouars, et était par conséquent un prieuré de femmes sous la règle de saint Augustin.

NOTE 18

L'église de Coulon, *Colonna, Colonia*, était déjà paroissiale, située au milieu des marais qui environnent Niort. L'évêque de Saintes, dont le diocèse venait jusque là, nommait à ce bénéfice sur la présentation de l'abbé de Nieuil-sur-l'Autise. Elle avait le double vocable de Saint-Sauveur et de la Sainte-Trinité. Ce dernier était la fête patronale. Elle eut jusqu'en 1095 une aumônerie, qui fut alors réunie à l'hôpital de Chizé. Coulon a 1,500 âmes. Il eut un port jusque vers le milieu du VIIe siècle, quand la mer se retira de cette partie du Poitou.

NOTE 19

L'Orme-d'Oiré est le bourg actuel d'Oiré, à 3 lieues au Nord-Est de Châtellerault (Vienne), et a été mal indiqué par une note manuscrite de Dufour, en marge de la p. 274 des *Comtes* de Besly, comme étant dans l'arrondissement de Niort. C'est la paroisse de Saint-Sulpice d'Oiré, dépendant autrefois de Saint-Denis-en-Vaux ; elle est du canton de Dangé. C'était au VIIe siècle *Fiscus de Odriaco et Ecclesia sancti Sulpicii.* Cette église eut sa reconstruction au commencement du XIe siècle, et conserve encore des restes de peintures murales du XIVe. Le fief relevait de la baronnie de Preuilly en Touraine, et la paroisse dépendait de l'archiprêtré de Châtellerault. Il est probable que l'Orme-d'Oiré a disparu, après avoir été assez remarquable pour devenir le surnom du village.

On ne le trouve au reste annexé à aucune mention de l'Oiré des Deux-Sèvres, et il est remarquable que le texte de la charte ne porte que le nom *Ulmus*, sans qu'Oiré y entre pour rien.

NOTE 20

Nanteuil, *Nantolium,* est un bourg de 1,200 âmes, à 3 kilomètres Est et du deuxième canton de Saint-Maixent. Son premier vocable fut de saint Gaudent, évêque de Brescia en Italie, mort vers 427; il est depuis longtemps de Notre-Dame de l'Assomption. Ce fut très anciennement un prieuré de l'abbaye de Saint-Maixent, auquel avait été ajouté une maladrerie de fondation royale, et qui relevait, en 1533, de l'évêque de Poitiers aussi bien que la cure. — Ce Nanteuil, qu'il faut distinguer de Nanteuil-en-Vallée, près Ruffec (Charente), a des souvenirs qui le rattachent à l'époque celtique encore gardés sur son territoire par la présence de deux ou trois dolmens; ce fut au IXe siècle un chef-lieu de viguerie, *Vicaria Nantilonensis*, dans laquelle était compris le lieu de Montigny, près Vérines (Deux-Sèvres), dont l'ancienne église de Saint-Martin, presque entièrement ruinée, était une paroisse relevant de Saint-Maixent et qu'on a réunie à celle de Vérines.

NOTE 21

Breloux, *Berlum,* bourg de 2,400 âmes, du premier canton et à 12 kilomètres Sud de Saint-Maixent, arrosé par la Sèvre-Niortaise, qui y reçoit les ruisseaux du Chambon et de la Crèche. Dans une île de la Sèvre étaient encore vers 1840, non loin du beau viaduc de Pont-de-Vault, les derniers vestiges d'un château considérable, uniques restes du moyen âge pour cette localité. Breloux avait autrefois juridiction spirituelle sur le village voisin de la Crèche qui

fut érigé en succursale en 1866 et doté alors d'une fort belle église en style ogival.

NOTE 22

La Traye, *Traïacus, Traya,* ancienne église de Saint-Denys, paroisse de l'abbaye de Bourgueil, réunie à Notre-Dame-de-Bonne, canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

NOTE 23

Santon, *Santonium.* Santon, mentionné en 989 et en 1232, et aussi *Santuns,* en 1074, paroisse de la Vendée, canton de Saint-Hilaire-des-Loges, prieuré de Maillezais, et plus tard à la nomination de l'évêque de Saintes.

NOTE 24

Chassenon, *Cassanon,* cure de Saint-Martin et prieuré appelé quelquefois de *Chastenay,* canton de Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée), c'était une annexe de Santon dont l'église du XIIe siècle fut démolie en 1854.

NOTE 25

Saint-Etienne-des-Loges, cure du canton de Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée), mentionnée en 1300 comme étant de la collation de l'évêque de Poitiers.

NOTE 26

Montreuil-Bonnin, *Monsterollium-Bonini,* devait être la plus considérable des terres données à Emma, étant dès 1077 un château fort et un lieu très fortifié. C'est vers ce temps qu'y furent construites une église de Saint-André et une autre de Saint-Pierre. Les deux églises furent données à Saint-Cyprien en 1085, l'une comme paroisse, et l'autre (Saint-André), comme unie à la mense abbatiale. Cette forteresse joua un grand rôle entre les comtes de Poitiers et les seigneurs de Lusignan au XIe siècle, et au XIIe dans les conflits de saint Louis avec le Poitou. Ce fut un atelier monétaire de Richard Cœur-de-Lion, d'Alphonse, frère de saint Louis : et il garda ce privilège jusqu'en 1316, et fut pris par les Anglais : on ne voit plus qu'un reste de son vieux donjon circulaire. Montreuil est aujourd'hui un centre de 1,600 âmes, plein de nos souvenirs les plus émouvants, riche de ses magnifiques ruines monumentales et de sa belle église romane de Saint-André qui a survécu à tout le reste. La commune est une des 13 paroisses du canton de Vouillé (Vienne).

NOTE 27

Sciecq, *Saziacum,* aujourd'hui petite commune de 400 habitants du canton de Niort, au bord de la Sèvre. Dès le x[e] siècle, Sciecq avait son église de Sainte-Madelaine, la même qui entre dans cette donation. Elle eut plus tard un prieuré de Saint-Thomas qui fut réuni pendant le XVIII[e] siècle à l'oratoire de Niort.

NOTE 28

Nous devons prévenir une objection qu'on pourrait opposer à la note précédente. La *Chronique de Saint-Maixent* (Marchegay, *Chronique des Eglises d'Anjou*, p. 388), date la fondation de Bourgueil de 962. Mais on a mal traduit ce passage et l'on n'a pas fait attention que le chroniqueur portait la création de Bourgueil à l'an 962. En même temps, elle parle de plusieurs autres faits qu'elle prétend moins rattacher à cette même année que grouper dans son ensemble des faits où figure Guillaume IV, sa femme et son fils, et même l'évêque Alboin qui mourut cette année. Tout ce passage est donc moins une note qu'une confusion qui ne peut faire foi dans l'espèce.

NOTE 29

Chilvert, *Gilveto* en 989, a déjà son nom actuel en 1080. C'était une villa située dans cette partie Sud-Est du faubourg de Poitiers qu'on a appelé ensuite de la *Tranchée,* ce terrain est occupé aujourd'hui en partie par un des cimetières de Poitiers.

NOTE 30

Vouneuil, *Vonogilum,* surnommé *sous Biard,* parce qu'il se trouve à l'Ouest de ce village et au bord de la Boivre qui va se perdre à Poitiers dans le cours du Clain. En 1265, c'est déjà *Vonolium, propre Biardum,* et en 1438 *Vouneil-soubz-Byard.* C'est le centre d'une petite commune de 400 âmes que la Boivre traverse de ses eaux sinueuses et encaissées au-dessous de coteaux que décorent de charmantes habitations. On y peut suivre encore des traces de l'aqueduc romain qui amenait à Poitiers les eaux de Fleury. L'église romane était de Saint-Pierre et Saint-Paul, prieuré de Saint-Cyprien, auquel Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, l'avait donnée en 996.

NOTE 31

Cissé, *Cissiaco,* commune du canton de Neuville (Vienne), ayant mille habitants; pourvue dès 889 d'une église de Saint-Pierre ès-liens à laquelle nommait l'évêque de Poitiers; cet édifice avait

beaucoup souffert des guerres de religion dès le XVIe siècle, et s'en ressent encore. La paroisse était, avant 1790, de l'archiprêtré de Parthenay, et le bourg relevait de la châtellenie de Poitiers.

NOTE 32

De Chergé, *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, notice sur l'abbaye de Charroux, p. 243 et 289, donne à tort cette date du 22 mai en attribuant dans le texte latin le chiffre XI au mot *Kalendis*, au lieu de le rattacher au nombre des évêques présents. (V. le P. Labbe, *Conciles*, IX, 733.

NOTE 33

On peut s'étonner que les Bénédictins de l'*Art de vérifier les dates*, aient ici si mal vérifié celles qui se rapportent à ces événements. En effet, après avoir raconté (X, 97) le prétendu siège de Poitiers par Hugues Capet, auquel nous avons prouvé ci-dessus, qu'il ne fallait pas croire, ils établissent nettement, que *vers l'an 990*, le comte de Périgord Adalbert Ier, aidé du comte d'Anjou Foulques Nerra, était venu assiéger Poitiers, qu'on y avait repoussé ses efforts, mais qu'après cette première victoire, les Poitevins avaient été vaincus à leur tour, et qu'à la suite de maintes autres entreprises contre le Blaisois et la Touraine, ce même Nerra était venu en 995, assiéger contre Guillaume le Grand, (Guillaume V) le château de Gençay. C'est une confusion inexplicaple de la part des doctes critiques entre les événements des deux règnes de Guillaume Fier-à-Bras, et de son fils Guillaume le Grand. Il est possible à des écrivains traitant séparément les faits relatifs aux dernières années d'un règne de les attribuer aux commencements du règne suivant ; mais quand on écrit une histoire générale, où le synchronisme jette une parfaite lumière sur la suite des événements qu'on y raconte, on sait à quoi s'en tenir sur la liaison des événements, d'où l'on s'étonne de voir cette liaison disparaître, quand on passe, dans l'*Art de vérifier les dates*, de ce qui, à une même époque, regarde le Périgord où règne Adalbert, à ce qui intéresse l'Anjou, où Foulques Nerra se montre si remuant, et le Poitou où Guillaume IV est vieilli par la maladie, retiré dans un monastère, et va mourir : trois choses qui pourraient bien expliquer une défaite finale, mais qui disent peu comment on soutiendrait un siège suivi d'une victoire... — Où donc nos savants religieux, ont-ils pris de quoi orner ainsi les dernières années d'un duc d'Aquitaine, dont le nom ne se trouve même pas dans aucuns de ces événements ? Ils s'appuient (tom. X, p. 205) du témoignage d'Aimoin dans sa relation des *Miracles de Saint-Benoît*, (liv. II, c. 7.) Disons aussi que rien n'autorise cette narration

ni dans Orderic Vital qui a raconté l'histoire à cette époque, ni dans l'*Histoire des Comtes d'Anjou*, où il n'est même pas question d'aucun démêlé entre les deux princes susdits. (V. Marcheguay, I, 326 ; — et *Hist. Consul. Andegav.* ibid. 89, 117), ce sont peut-être là les sources de l'erreur, Aimoin maltraitant assez la chronologie. Mais comment expliquer des aventures qui ne laissent même pas supposer des témoins comme ceux que nous signalons, lesquels restent d'ailleurs dans un mutisme complet sur des faits de cette importance? C'est que dans un ouvrage aussi compliqué, une inadvertance peut suffire pour égarer à l'occasion un lecteur inattentif. C'est pourquoi dans l'intérêt des nôtres, nous voulons établir une fois de plus qu'il faut savoir se servir avec précaution du difficile travail dont nous signalons ici une des erreurs les plus dangereuses et qui pourtant est fort réelle. Malgré son brillant succès, l'*Art de vérifier les dates,* n'en renferme pas moins beaucoup d'omissions et de fautes, qu'on ne peut guère se dispenser de faire remarquer sous peine de paraître à tort en contradiction avec des savants renommés: nous sommes heureux d'ajouter, au reste, que l'ouvrage de Dom Clément est certainement le plus remarquable monument d'érudition qu'ait laissé le XVIII[e] siècle, et que dans ce dédale de documents si propres à nous éclairer, il est impossible de ne pas s'égarer quelquefois. Nous serions moins indulgent pour ce qui regarde la doctrine catholique, dont la pureté comme nous le verrons, n'y a pas toujours été suffisamment respectée en présence des idées schismatiques du temps. On peut d'ailleurs consulter utilement à ce propos les *Mélanges d'Histoire,* publiées en 1806 chez Leclerc à Paris, tom. I[er], p. 406 et suiv.

Note 34

Le Poitou a plusieurs petites rivières ainsi nommées; celle-ci tire son nom d'une prairie de la commune de Magné, canton de Gençay, non loin du hameau de Puyrabier. Elle est peu considérable, n'ayant guère que 3 ou 4 kilomètres de cours, et se perd dans la Clouère, près Gençay.

Note 35

Nous n'avons fait que traduire ce passage si intéressant du récit de Pierre de Maillezais dans l'*Histoire de la fondation et des progrès de son monastère* (ibid, I, c. v). Cet auteur qui ne manque ni de correction ni d'élégance, écrivait vers 850, et avait pu voir quelques-uns des événements qu'il rapporte et parlait certainement d'après des notes fidèles ou des témoins plus âgés que lui et dignes

de foi. C'est pourquoi nous n'avons voulu omettre ici aucun des détails si attachants que nous lui empruntons avec confiance. Au reste, il est le seul de ses contemporains qui précise aussi nettement les méfaits rappelés ici par Guillaume IV contre Boson. Ce passage est des plus curieux, car il nous donne une haute idée de cet honneur français qui fait stigmatiser par un mourant en termes si énergiques la mauvaise foi d'un vassal qui n'a eu aucun prétexte de se révolter, que sa propre ambition, et qui manque à la foi, à l'honneur professionnel et à la reconnaissance.

NOTE 36

Nous disons 994 selon notre manuscrit actuel, il faut reprendre l'année au 1er janvier, car ayant commencé à Pâques précédent, qui ne devait revenir que le 1er avril, indiction 7, nous suivrons à l'avenir cette même méthode pour être plus commode au lecteur.

NOTE 37

La Reynaudière. Lieu détruit près Dive, commune de Verrière (Vienne) et qui, en 1490, appartenait encore à l'abbaye de Nouaillé.

NOTE 38

Ce fut surtout l'occasion de la fondation en 1096 de l'abbaye de Saint-Antoine de Vienne, par un gentilhomme de cette ville, reconnaissant envers Saint-Antoine, qu'il avait invoqué pour la guérison de son fils unique. Les religieux de cet ordre hospitalier devinrent très célèbres en se dévouant partout aux besoins des malades, lors des trop nombreuses apparitions que le même fléau fit en France du xe au xiiie siècle.



DES STATUES ÉQUESTRES

SCULPTÉES AUX TYMPANS DE QUELQUES ÉGLISES ROMANES;

DISSERTATION

SUR LEUR SIGNIFICATION DANS L'ESTHÉTIQUE CHRÉTIENNE

Voici un sujet qui, au-delà de quarante ans, n'avait excité la curiosité des hommes studieux que pour les égarer plus ou moins sur la question à résoudre. A mesure que les études archéologiques se développèrent, cette question jetée plus souvent dans les programmes académiques, fut chaudement controversée; on s'appliqua surtout à donner à ces images un sens historique. On se demanda quels étaient les personnages représentés dans cette scène presque toujours mutilée, mais dont les restes plus ou moins saisissables semblaient pourtant revenir partout à une même et unique conception; et ce qui résultait de tant d'efforts c'était pendant longtemps une absence complète de solution satisfaisante. En effet, on allait chercher bien loin dans toutes les histoires antiques; toutes les scènes bibliques, toutes les grandes figures féodales du moyen âge étaient sérieusement invoquées... et la dispute durait toujours.

C'est que tous les points de départ étaient faux pour les esprits incompétents qui méditaient et dissertaient de la chose. Nous arriverons bientôt à nous en convaincre, lorsqu'après avoir écouté de çà et de là les doctes discoureurs, nous nous déciderons à prendre la parole pour éclairer sans prétention aucune, mais en ramenant le fait à sa simplicité primitive, les doutes encore émis et les conjectures qui n'en finissaient pas.

En y réfléchissant, et au milieu de sérieuses études sur l'iconographie religieuse, il nous parut qu'il fallait demander compte à la science symbolistique, et à elle seule, de cette mystérieuse apparition d'un cavalier et de son rôle sur les tympans extérieurs d'églises toutes de la même époque. C'est ce qui nous fit prendre la parole sur ce sujet au Congrès archéologique tenu en 1864 à Fontenay-le-Comte.

A propos de la note *(b)* page 289 de ce VI[e] volume, nous reproduisons ce modeste travail dans l'espérance qu'il sera de quelque utilité à un grand nombre de ses lecteurs.

Et d'abord il importe d'analyser en quelques mots les travaux distingués à beaucoup d'égards, mais très peu concluants en très grand nombre, qui se sont succédé sur l'objet en litige. Le *Bulletin monumental*, la *Revue de l'art chrétien*, les *Annales archéologiques*, et plusieurs autres *Revues* placées honorablement dans l'estime du monde savant, contiennent toute l'histoire de la question. Elle a plus ou moins frappé les esprits, chacun a pu la lire, selon que les convictions se croyaient faites ou qu'on attachait moins d'intérêt à en faire. Cette étude a cependant son importance, qui a motivé son retour parmi nous. Il s'agit d'arriver à un temps où l'on ne se dise plus en contemplant la façade de nos belles églises de Melle, de Civray, de Parthenay-le-Vieux, d'Aunay, de Foussais et de telles autres (a) : ce cavalier reste un mystère indéchiffrable, « un livre fermé que personne ne peut ouvrir ».

En apportant ce tribut à la masse commune des travaux archéologiques, je pense qu'il faut élaguer d'abord, tout en motivant cette mesure préventive, les opinions trop peu sérieuses, les conjectures hasardées, et les allégations sans preuves qui n'ont pas manqué dans les discussions antérieures. — Simultanément, nous devrons séparer de la question, les faux principes, les erreurs de doctrine qui s'y sont glissées. — Enfin, nous conclurons ce qui est de ce

(a) Mauzé, Airvault, Benet, Notre-Dame de Poitiers, Saint-Etienne-le-Vieux de Caen, Surgères en Saintonge, Notre-Dame de la Coudre à Parthenay.

qui n'a pu être, et nous espérons, que tout le monde conclura avec nous.

I

En fait de thèses à réfuter, on nous permettra de croire qu'il n'est pas toujours indispensable d'échelonner en une sorte d'appel général les doctes noms qui s'y sont mêlés. Il s'agit, entre nous, beaucoup plus des choses que des personnes. Pour qui garde d'ailleurs toute la mémoire possible des discussions primitives, il suffira de les résumer, sauf à discuter de nouveau nos propres idées, si quelque contradicteur devait y apporter ses objections.

Mais d'abord posons-nous en observateur devant l'une de ces statues équestres, qui ont donné à quelques-uns tant de tortures. Elles se ressemblent toutes si parfaitement que, sauf leurs mutilations malheureuses, on les regarde nécessairement comme un spécimen commun, exprimant une pensée partout identique : si bien qu'en dépit de leurs brisures, qui les ont presque toutes réduites à rien, il est encore possible de les déterminer nettement, et de les restituer les uns par les autres. En général, le travail en est assez grossier, autant qu'on en peut juger par ces restes difformes. On s'accorde à l'attribuer à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle ; les mieux exécutées s'avancent un peu plus vers le milieu de ce dernier, et à en juger par les dates connues des monuments qu'elles ont décorés, ceux dont on ne sait pas aussi précisément l'origine pourraient nous la donner, à celà près de quelques années, par la seule exhibition de cette statuaire parlante. De ce qui reste aux uns, on conclut évidemment ce qu'avaient les autres : un cavalier richement vêtu, coiffé de la couronne seigneuriale, la robe, longue et largement drapée, recouvrant une cotte de mailles ; des éperons qui ne sont pas moins un complément des attributs chevaleresques ; une pose calme et digne, répondant parfaitement d'ailleurs à l'allure du fort cheval, taillé en dimensions larges et

énergiques. La noble bête, en effet, que pare un collier à pendeloques entourant le cou et le poitrail, est au repos : le mouvement général de ses jambes le dénote parfaitement ; seule, la droite du train antérieur est levée et repose sans effort sur la tête d'un petit personnage accroupi devant ce groupe, dont la hauteur dépasse de trois ou quatre fois la sienne. Ce petit homme varie un peu dans sa pose, selon que le statutaire, sans manquer au fond de la pensée, a cru pouvoir en modifier l'expression par quelques détails, usant sobrement de ce que le poète appelait *quidlibet audendi facultas,* sans jamais altérer la portée esthétique de son sujet. Ainsi, notre nain est quelquefois tout-à-fait renversé devant la monture, dont le pied, toujours suspendu, semble conserver le mouvement qui vient de frapper ; la victime se débat dans une sorte de convulsion, les pieds en l'air, la tête en bas et les cheveux épars, les bras serrant la poitrine d'une rude étreinte : tel on le voyait à Saint-Etienne-le-Vieux de Caen (a). Ailleurs, et presque généralement, vous ne verrez qu'un pauvre avorton plié humblement devant la fière monture, dans une entière nudité, avec le geste de la soumission et de la dépendance, maîtrisé enfin jusqu'à une sorte de condescendance sous le pied qui le domine : ainsi on le voit encore sur un chapiteau, à l'intérieur de la cathédrale d'Autun (b). Quelles que soient ces variantes, n'oublions pas cependant que chaque type a partout, en dépit d'elles, une ressemblance fort significative : c'est l'exiguité relative de ce petit être, dont les proportions font une espèce de pygmée en présence de son magnifique vainqueur. Nous aurons à revenir sur toutes ces particularités, qui rentrent essentiellement dans l'interprétation de notre problème.

Maintenant donc, et sans trop nous attarder dans les phrases, examinons les prétentions de l'histoire. Ce fameux cavalier qui chemine gravement aux façades de quelques

(a) Voir *Bulletin monumental,* t. XI, p. 509.

(b) *Id.,* p. 474.

églises romanes, en Anjou, en Poitou, et même, quoique plus rare, en Normandie, ne serait-il point CHARLEMAGNE ou CONSTANTIN? Non; Charlemagne, Constantin n'avaient que faire là au XII[e] siècle, car ils n'ont jamais eu, que je sache, aucun rapport, ni de fondation ni de protectorat à l'égard des édifices qu'on leur prête sans aucune raison historique. Je comprends Charlemagne à la porte de l'abbatiale de Charroux, qui lui doit tout, ainsi qu'à son contemporain le comte Roger de la Marche : en les y voyant, le doute est d'autant moins possible sur leur personnalité, qu'une belle inscription du XIII[e] siècle avoisine chacune de ces nobles images et atteste dignement la gratitude que le monastère a voulu monumenter encore quatre siècles après leur mort. Mais le vainqueur de Maxence ou le fondateur de notre seconde dynastie, à quel titre se seraient-ils hissés dans les tympans de ces autres monuments, aussi étrangers à leur souvenir qu'à leurs bienfaits (a)?

Est-ce donc SAINT MARTIN? Notre personnage ne lui ressemble guère. Il y a pour chaque saint, il ne faut pas l'oublier, un type consacré, dont l'iconographie hiératique ne s'éloigne jamais, et qui tend à éviter toute confusion entre lui et tout autre. Ainsi, où a-t-on vu saint Martin, isolé de toute la suite des faits de sa légende, représenté à cheval, autrement que sous les traits d'un chef militaire coupant son manteau en faveur d'un pauvre en haillons qui attend anxieusement devant lui? On conclurait mal, pour cette opinion, des conjectures que laissent possibles les

(a) M. de Chergé (*Bulletin monumental,* t. XI, p. 470) : « On a donné pour raison, contre l'admission de Charlemagne par les moines à une place si honorable, qu'on se serait bien gardé d'établir un tel contraste avec certaines taches de sa vie : comme si le christianisme n'oubliait pas les fautes dont le repentir a été prouvé par une vie sans reproche; comme si Charlemagne n'était pas honoré du culte de bienheureux dans l'église d'Aix-la-Chapelle ».— Nous avons répondu nous-même à ces imputations dans l'*Histoire du Poitou,* ci-dessus t. IV, p. 101. (Voir, au reste, D. Guéranger, *Année liturgique,* temps de Noël, t. II, p. 505.

mutilations trop considérables qu'ont souffertes le plus grand nombre de nos cavaliers de pierre. On sait bien que tous ont ressemblé parfaitement à celui d'Autun, à qui rien ne manque : et là, on n'a jamais vu ni guerrier se dépouillant de sa casaque, ni le pauvre estropié, ardent à en accepter sa part (a). Mais si j'admire un tour de force pour la défense de saint Martin, c'est celui d'une de nos sommités archéologiques, dont le jugement a cependant une réputation méritée, et le mal qu'il s'est donné, lui toujours si sagace, à développer en faveur de cette thèse des conjectures toutes gratuites, remplaçant par des suppositions ingénieuses les preuves positives qu'il ne peut trouver (b). Au reste, saint Martin n'a pu tenir sur ce cheval, et tout le monde l'abandonne aujourd'hui.

Ce n'est pas plus SAINT GEORGES qui, certes, n'a pas ordinairement cette placidité reconnue de tous. Le patron de l'Angleterre catholique est armé d'une lance, dont il frappe l'horrible gueule béante d'un dragon formidable, sur lequel le cheval a été lancé au galop. Ici rien de cela, outre qu'on ne verrait pas clairement pourquoi les Anglais auraient ainsi personnifié leur pays sur des monuments tous bâtis avant qu'ils s'imaginassent d'asservir le nôtre (c).

Mais voici une grande idée. Il faut saluer, peut-être, dans ces glorieux chevaliers les FONDATEURS DE NOS ÉGLISES. N'étaient-ils pas, de leur nature, personnages fort exigeants et capables de vouloir se prélasser à la place de JÉSUS-CHRIST lui-même ou du PATRON figuré souvent dans cette même façade ? Ce n'est pas sans étonnement qu'on se voit obligé de réfuter cela. En 1840, au Congrès archéologique de Niort,

(a) Voir une gravure du *Bulletin monumental*, t. XVI, p. 367.

(b) M. Didron, *Bulletin monumental*, t. XI, p. 506 et suiv. ; — *Annales archéologiques*, t. XV, p. 242, et t. XVIII, p. 331. — Ainsi l'on ne veut pas revenir d'une opinion préconçue et après plusieurs années, en dépit des réfutations les plus solides, nous voyons nos savants les plus en vogue, garder leurs idées sur une idée dont ils se sont fait un point d'honneur. *O vanas hominum mentes ?...*

(c) C'est encore M. Didron qui tenait pour saint Georges, *Bulletin monumental* et *Annales archéologiques,* loc. cit.

on établissait, sur quelques ouï-dire élevés au rang fort équivoque de traditions, que le cavalier d'Airvault était sérieusement Aldéarde, vicomtesse de Thouars, fondatrice de l'abbaye en 971 ; *ou bien* le vicomte Aymery, son *réformateur,* en 1095. C'était déjà malheureux que cette hésitation entre un cavalier et une *cavalière ;* mais ce qui l'était bien plus, c'était l'intervention d'un prétendu droit féodal qui n'exista jamais et qu'on supposait là pour orner le plaidoyer d'une raison apparente (a). Le premier besoin d'une telle cause, n'est-ce pas d'y apporter des témoignages sérieux, et ne faudrait-il pas en éloigner toutes les assertions purement gratuites ? Or, qu'on nous cite une seule loi, une seule coutume locale qui, au moyen âge, autorisât un pareil usage : alors même, on le sent bien, la question ne serait vidée... Mais au contraire, nous savons par maintes données historiques, dont les sources ne sont ignorées de personne, que les fondateurs *canonisés,* objets d'un culte public, étaient seuls représentés avec d'autres saints à l'extérieur des églises, et qu'on leur reconnaissait ce titre par une petite église placée dans une de leurs mains et par l'auréole autour de la tête. Quelquefois, les fondateurs, dans les vitraux, figurent à genoux, les mains jointes ; ajoutons qu'ils ont le droit de litre à l'intérieur et à l'extérieur, puis celui de sépulture (b), et c'est tout. Quant à paraître dans le splendide attirail qu'on voudrait leur prêter, c'est une pure imagination. L'intervention d'un seigneur dans la fondation d'une église, d'un monastère, consistait uniquement à donner le fonds, à faire les frais de construction, mais jamais à se créer, à titre de compensation par trop orgueilleuse, aucune prérogative que l'Eglise n'eût pas accordée. Une telle concession n'a pas d'exemple : on ne trouvera pas une charte qui en fasse mention, car au XIIe siècle, quand

(a) MM. de La Fontenelle, de Chergé et Fillon, *Bulletin monumental*, t. VI, p. 335 ; — Arnaud, *Monuments des Deux-Sèvres*, p.115.

(b) V. M. de Girardot, *Droit de litre et de sépulture,* dans les *Annales archéologiques*, t. III ; — *Bulletin monumental,* t. XIII, p. 41 et suiv.

les règles du symbolisme étaient si absolues que partout les mêmes dogmes, les mêmes enseignements se reproduisaient par des images convenues, et dont le plus grand nombre remontaient au berceau de la religion, on n'eût pas tout à coup, et dans deux ou trois provinces seulement, abandonné cette forme sacrée pour favoriser le caprice de quelques seigneurs malavisés. Cette remarque met encore à néant la fausse légende accréditée à ce même Congrès de Niort, et trois ans après dans celui de Poitiers, par feu M. de La Fontenelle, qui regardait la présence du cavalier à Parthenay-le-Vieux comme une expiation du meurtre involontaire *d'un enfant* (a). Ne regardez-vous pas, si le fait est vrai, qu'il y aura eu autant d'enfants victimes de ce même malheur, et autant d'expiations seigneuriales qu'on cite de ces sculptures dispersées en une douzaine d'endroits ? Je soupçonne que les pauvres petits ne sont pas encore aussi malheureux que l'inventeur de cette étrange anecdote, et je ne sais si je ne lui préférerais pas, en tant que légende, la grande fée Mélusine bâtissant en trois nuits l'abbatiale d'Airvault, sur laquelle elle aurait imprimé sa portraiture chevaleresque.

Est-il moins surprenant qu'on ait songé à établir, à l'entrée d'une église, un monument « de la position précaire du pauvre vassal (b) », monument bien plus propre à exciter des révoltes qu'à inspirer la soumission, et que l'Eglise n'aurait pas plus patronné que la traite des Noirs ? Nous qui étudions le moyen âge à un point de vue qui n'est pas celui du dénigrement ; nous qui, à côté de ces pierres vénérées, regardons toujours l'esprit de ses institutions, et qui ne pouvons assez déplorer ce parti pris d'un certain charlatanisme littéraire dont les efforts tendent continuellement à effacer les titres des générations passées à notre respect et à notre amour... nous savons aussi que

(a) *Bulletin monumental,* t. VI, p. 336 ; t. IX, p. 477.

(b) M. de Chergé, *Bulletin monumental,* t. XI, p. 499.

croire de cette déification par l'Eglise de la force brutale, écrasant le pauvre et le petit; et nous croyons que ceux de nos amis qui hasardaient cette explication, il y a quelque quarante ans, l'ont rejetée depuis comme un argument malavisé, autant qu'un dangereux auxiliaire à des doctrines aussi erronées que dangereuses.

Passons à HÉLIODORE. De studieux ecclésiastiques ont voulu reconnaître, dans la scène qui nous occupe, le trait le plus célèbre de l'histoire de ce fameux spoliateur. Ils se sont donné, avec la meilleure foi du monde, la peine de citer le long et attachant récit du II[e] livre des *Macchabées*, d'où résulte très clairement, contre l'opinion qu'ils défendent, l'impossibilité de trouver l'Ange vengeur du lieu saint dans notre gentilhomme à cheval, non plus que le ministre de Séleucus dans le pitoyale avorton qu'on lui oppose. Le texte sacré est en formelle contradiction, dans toutes les circonstances principales, avec ce qu'on voudrait en tirer. Où sont ici, par exemple, la pose *terrible*, l'air courroucé, l'action quasi divine de cet envoyé céleste dont la pose mouvementée devrait exprimer la redoutable mission? Où sont ces deux *pieds de devant lancés avec* une *impétuosité* vengeresse par le coursier intelligent sur le coupable? Où est cette *armure d'or* de l'époque indiquée dans tous ses détails, épée, bouclier, cuirasse, casque, par ces mots de l'auteur sacré: *et qui sedebat videbatur* ARMA *habere* AUREA (a)? Et qu'on ne nous dise pas que ce sont là des traits secondaires auxquels le sculpteur ne s'est pas cru obligé: on sait bien que si les artistes ont souvent abrégé l'expression d'un fait, en négligeant quelques-unes de ses circonstances, ils se sont bien gardé au moins d'en retrancher l'essentiel jusqu'à le rendre méconnaissable; et ici, très certainement, il faudrait avoir plus de bonne volonté que le cas n'en comporte pour

(a) « Apparuit illis quidam equus, *terribilem habens sessorem*, optimis operimentis adornatus, isque *cum impetu Heliodoro priores calces elisit*. Qui autem ei sebebat videbatur *arma habere aurea.* » (II, *Macchab.*, III, 25.)

reconnaître un récit biblique, auquel a seul pu faire songer cette vague réminiscence d'un cheval (a).

Quant à l'Ange de l'Apocalypse, que nous pourrions prendre si nous refusons Héliodore, il prouve une fois de plus que nos interprètes sont riches et ont une certaine audace d'imagination (b), mais il n'est pas d'une invention plus heureuse. Au reste, rien n'autorise ni dans le texte, ni dans les interprètes, à regarder comme un ange le personnage qu'on appelle ainsi dans le mémoire auquel je fais allusion. Quoi qu'il en soit, c'est encore un de ces rapprochements faits en désespoir de cause, et auquel ne se prête en rien le prophète sacré. On sait par les Pères, qu'a suivis Bossuet, que l'Apocalypse est une révélation faite à saint Jean des combats et des victoires de l'Eglise, et que chacun des traits qui en constituent le sublime poème se rapporte à quelque fait accompli dans le cours des trois premiers siècles chrétiens. C'est un long et inépuisable symbolisme, où chaque image a sa signification arrêtée et prophétise un fait à venir (c). Au début du chapitre vi^e^, « un cavalier se présente, monté sur un cheval blanc », comme les triomphateurs de ces temps-là au jour de leur entrée solennelle. Ce cavalier n'est autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il est *armé d'un arc,* arme puissante comme la parole de Dieu, pour atteindre, même de loin, ses ennemis (d). Ce qui le distingue des trois autres qui

(a) Lire le Mémoire de MM. Jourdain et Duval, où ils soutiennent cette opinion (*Bulletin monumental,* t. X, p. 515).

Voir aussi toutes les gravures ajoutées au texte de l'histoire des Macchabées, particulièrement dans la *Bible de Royaumont,* in-4°, 1825, p. 343.

La pose seule d'Héliodore, prosterné là sous le cheval qui le foule *de ses deux pieds,* a pu faire penser à quelque ressemblance; mais on voit bien que cette posture est commandée également par l'action de deux anges battant de verges le coupable presque mort de frayeur.

(b) Encore MM. Duval et Jourdain (*Bulletin monumental,* t. X, p. 322.)

(c) Voir notre *Histoire et Théorie du symbolisme,* t. I, p. 201; — II, 174 et suiv.

(d) « Ecce equus albus, et qui sedebat *habebat arcum,* et data est ei corona, et exivit vincens ut vinceret. » (*Apocal.,* vi, 2.)

apparaissent successivement, c'est qu'il monte un cheval *blanc,* symbole de Notre-Seigneur lui-même, par des raisons qu'on trouve résumées dans Origène, dans saint Jérome et dans Estius (a). Il porte d'ailleurs *une couronne* et il part *en vainqueur pour continuer ses victoires.* Ceci, on le voit, convient parfaitement à ce Chef divin de l'Eglise, dont la marche dans le monde, pendant la période qui s'écoula d'Auguste à Constantin, fut une suite de triomphes, sans excepter ceux des martyrs, sur le paganisme enfin abattu sans retour. Et cependant cet ange, qui n'en est pas un, mais un personnage quelconque, symbole du Fils de Dieu, n'est que le prototype envisagé par notre sculpteur. On n'a dans l'œuvre lapidaire aucun des attributs définitifs qui tous renfermant un sens mystérieux, eussent paru à l'artiste inséparables de l'idée qui l'inspirait. Et en effet, s'il s'agissait ici du Christ triomphateur, je lui voudrais absolument cet arc, d'autant plus nécessaire que ses flèches prophétisées par le Psalmiste doivent percer les nations et les assujettir à l'Evangile (b). Ce n'est point non plus dans l'attitude doucement saisissante du cheval sculpté que ce vainqueur *se précipite* à ses dernières victoires. Toute l'iconographie de ce beau livre biblique représentée soit à Angers, sur une belle tapisserie de la cathédrale, datant des XIVe et XVe siècles, soit sur une autre de la même époque et conservée au Vatican (c), nous autorise à réclamer pour cette image triomphale les caractères hiératiques donnés par la divine révélation, et que le moyen âge aurait sans aucun doute imposés au cavalier de ses tympans, s'il avait eu l'intention d'y traduire l'Apocalypse. Mais comment ceux qui ont patronné cette conception avec tant de chaleur ne se sont-ils pas étonnés de l'absence du nimbe crucifère autour de la

(a) Origen., *in Cant.,* lib. II; — S. Hieron., *in Habac.,* c. III; — Estius, *in Apocal.,* c. VI, v. 2.

(b) « Sagittæ potentis acutæ; populi sub te cadent. » (Ps. XLIV, 7.)

(c) *Annales archéologiques,* t. XV, p. 242.

tête divine qu'ils supposaient ? On a vainement essayé d'expliquer cette absence par un oubli de la règle habituelle, ou en avançant comme un fait, qu'au XIIe siècle, cette règle n'était pas généralement suivie : rien ne serait plus faux qu'une telle assertion. Le contraire date des Catacombes, où l'on peut voir, par les belles gravures d'Aringhi (a), par les magnifiques reproductions plus récentes de M. Perret, que plusieurs têtes du Christ portent le nimbe croisé, et que le nimbe simple entoure celle de plusieurs saints, celle de saint Pierre entr'autres, dont la sépulture fut retrouvée par le pape saint Sylvestre au commencement du IVe siècle. Qu'importe, après tout, qu'il y ait de nombreuses exceptions dans ces premiers temps et dans les Catacombes même, puisqu'on ne peut nier qu'au XIIe siècle, dont il s'agit ici exclusivement, les saints sont *toujours* distingués du Christ, en réservant à Celui-ci un symbole qu'il ne partage qu'avec les deux autres personnes divines ? On doit donc regarder à cette époque, comme n'étant pas une figure matérielle du Sauveur, toute image, peinte ou sculptée, que n'environne pas le joyau divin ; et comme on n'en a jamais remarqué un seul spécimen, parallèlement à la tête de notre cavalier, sur le mur d'où saillissait la ronde-bosse ; comme on n'en voit même pas le plus léger indice au fond des tympans dégarnis de leur statue, il est clair que l'intention du statuaire n'a jamais été de nous donner là l'image du Sauveur.

Ajoutons qu'on a mis trop d'importance, par suite de cette même préoccupation, à ces petites figures qui garnissent assez souvent l'archivolte du plein ceintre où pose le sujet équestre : figures que ceux-ci prennent pour des anges, suspendus au milieu de nuages ; ceux-là pour des âmes flottant *sur de petites barques* dans les limbes, où elles attendent la venue du Dieu libérateur (b). Les unes et

(a) V. *Roma subterranea*, t. I, p. 229, 379 et 385.

(b) MM. Duval et Jourdain, *Bulletin monumental*, t. XI, p. 498, et de Longuemar, t. XX, p. 460.

les autres prouveraient-ellés en faveur de la personne divine? Oui, mais seulement comme se rapportant à celle qui siége pour le Jugement dernier au tympan central; et à défaut même de cette action judiciaire, les anges s'expliqueraient là de mille autres manières fort plausibles. Je me rendrai moins volontiers à l'idée des limbes, que la statuaire chrétienne du moyen âge nous montrerait ici pour la première fois, surtout *dans des barques*. J'aimerais autant *les femmes dans de petites baignoires,* qu'un antiquaire a cru rencontrer sur la façade de Parthenay-le-Vieux (a); mais je ne saurais que faire des unes non plus que des autres, et je ne reconnais là aucune des notions sérieuses de l'esthétique et de la théologie patristique de saint Bernard ou du Maître des Sentences.

II

En voilà bien long pour établir *ce que n'est pas* le fameux cavalier de tant de rêves archéologiques. Pour prouver ce *qu'il est,* je serai plus court: non que la matière me manque, mais parce que je puis choisir dans le vaste arsenal qu'elle ouvre à mes besoins.

Rien ne sert, en fait d'observations scientifiques, comme de procéder par des textes précis ou par d'incontestables analogies. Si donc il est possible d'obtenir des uns et des autres qu'ils établissent d'évidentes corrélations entre l'objet qui nous occupe et d'autres objets dont les écrivains ou les artistes se soient emparés partout et toujours pour symboliser une idée générale, nous aurons trouvé la solution du problème, en reconnaissant dans l'objet de cette discussion un pur symbole, une personnification allégorique d'une idée abstraite, un moyen plastique, en un mot, d'exprimer par une image visible un principe ou un fait qui, par lui-même, ne tombe pas sous les sens.

(a) M. Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres,* in 4°, p. 116.

Etant prouvé que le cavalier n'est point Jésus-Christ, dont il n'a aucun des attributs, soit secondaires soit essentiels, nous arrivons à y voir un signe de sa puissance morale sur le monde, et par conséquent s'il n'est pas là par un symbole personnel, il y est très certainement par une idée correspondante, exprimant une supériorité relative par ces deux personnages, dont l'un, puissant et inébranlable dans son acte de souveraineté calme et assurée, renverse l'autre, pauvre nain abject, réduit par sa forme, sa pose et ses proportions intimes, à la plus complète expression de l'impuissance et de l'avilissement.

Eh ! bien, le fameux cavalier n'est pas autre chose que le *Christianisme victorieux, triomphant des oppositions vaincues du paganisme, de l'hérésie*, *des schismes*, *de tous ses ennemis, en un mot* que lui suscitent les passions du cœur humain, et de ce que son divin Fondateur a appelé *le monde*. C'est cette même leçon symbolisée ici au profit de tous les siècles, que le nôtre devrait surtout appliquer à ses diaboliques instincts d'insatiable cupidité et d'impiété crapuleuse. Au reste, voyez comme cette interprétation se déduit, simple et naturelle, de l'histoire même de la religion. Le Sauveur, en formant l'intelligence et le cœur de ses disciples à la mission qu'il va bientôt leur confier, les rassure contre les difficultés qui les étonnent; et les obstacles même dont ils ne peuvent encore calculer la portée: « Dans le monde vous serez pressurés, mais ayez confiance. J'ai déjà vaincu le monde (a). Déjà le voilà condamné, et Satan, qui le gouverne en prince, va en être chassé (b). Allez-donc par toute la terre, prêchez l'Evangile à toute créature: celui qui ne croira pas sera condamné (c). » Avec quelle rapidité

(a) « In mundo pressuram habebitis; sed confidite, Ego vici mundum. » (Joan., XVI, 33.)

(b) « Nunc judicium est mundi; nunc princeps hujus mundi ejicietur foras. » (Joan., XII, 31.)

(c) « Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ... qui non crediderit, condemnabitur. » (Marc., XV, 15.)

s'accomplissent ces miraculeuses révolutions! Vingt-cinq ans après, saint Paul écrivant de Corinthe aux Romains convertis, se réjouit avec eux de ce qu'on parle de tous côtés de leur foi et de ses glorieux résultats (a). C'est aux Corinthiens qu'il résume aussi les caractères de la doctrine évangélique en ces éloquentes paroles: « Ce n'est point d'armes charnelles que nous nous servons dans nos combats contre la chair. Elles ont la puissance divine pour renverser les remparts qu'on leur oppose, pour détruire les raisonnements humains et tout ce qui s'élève avec le plus de hauteur contre la science de Dieu. C'est par elles que nous réduisons en servitude tous les esprits, pour les soumettre à l'obéissance de Jésus-Christ (b) ». Le pacifique triomphateur de nos églises romanes n'est-il pas tout entier dans cette victoire promise, et ne voit-on pas comment le siècle qui commenta le plus les saintes Ecritures, où les écoles de théologie fleurirent de leur plus bel épanouissement dans les célèbres monastères de Paris et du Bec, de Cantorbéry et de Reims, de Deutz et de Saint-Denis, a dû s'inspirer de ce sujet pour consacrer, aux yeux des fidèles, la vanité de la philosophie mondaine et le triomphe du juste sur les persécutions des méchants? L'Ecriture est un champ vaste et inépuisable, où de tous temps les sages du christianisme ont trouvé à moissonner pour nourrir les âmes d'enseignements forts et élevés. Pas une chose, pas un nom d'homme pas une plante, pas un animal qui n'y prenne dans l'estime des Pères sa signification symbolique, et souvent même plusieurs à la fois, et quelques-unes toutes contradictoires, selon les défauts ou les qualités qui se remarquent dans l'objet proposé. Saint Méliton, qui gouvernait l'église de

(a) « Primum quidem gratias ago Deo per Jesum Christum, quia fides vestra annuntiatur universo mundo. » (Rom., I, 8.)

(b) « Arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi. » (II, *Cor.*, X, 5.)

Sardes à la fin du IIe siècle, a ouvert, par sa *Clef des Ecritures*, cette vaste lice aux commentateurs qui, à sa suite, sont devenus innombrales (a). D'après lui, le cheval, si souvent loué par les anciens depuis la magnifique description faite par Job, signifie l'obéissance à la discipline, la simplicité soumise, la vie régulière et laborieuse. Il le regarde même comme le corps du Sauveur, en se rappelant comment le bon Samaritain chargea sur son cheval le pauvre blessé de Jéricho pour le sauver après sa chûte (b). Ailleurs, le cheval devient le symbole des apôtres et des prédicateurs, portant Dieu de par ce monde, dit un auteur du XIIe siècle ; ou bien, selon saint Eucher de Lyon, c'est l'image de la sainteté agissante, par cela même qu'il obéit et qu'il travaille (c).

Maintenant, et cette première lueur obtenue, on comprend que puisque la noble monture joue un rôle si important, on ne lui donne qu'un cavalier de haute lignée, de condition excellente qui, sans être Jésus-Christ lui-même, revêt dans leur plus haute expression les attributs de sa puissance : un vêtement riche, une couronne royale, toutes choses qui, n'étant pas ici au Sauveur, ne peuvent appartenir qu'à son action morale sur le monde qu'il est venu renverser : *Ego vici mundum*. Voilà donc cette personnification du pouvoir spirituel abattant devant lui, sans violence, sans haine comme sans colère, mais avec le noble et grave maintien d'une majesté ferme et résolue, toute opposition à ses desseins, toute créature « s'élevant contre la science de Dieu ». Ce n'est pas tout, car le petit être prosterné sous le pied du cheval est le complément de l'idée principale.

(a) V. Sancti Melitonis episc. Sardensis *Clavis Scripturarum*, publié par le cardinal Pitra, dans les IIe et IIIe vol. du *Spicilegium Solesmense*.

(b) « Jumentum, positus sub disciplina; signum simplicitatis subjectionis, subventionis, corpus Salvatoris, justa illud : « Et imposuit illud in jumentum suum. « (V. *Spicileg. Solesm.*, III, 3, 5.

(c) *Distinctionum monasticarum*, lib. II, *De Equo*, — Apud *Spicil. Solesm.*, loc. cit., p. 8.

Cette posture affaissée est le symbole de l'anéantissement et de la mort. Le christianisme a donc anéanti, tué toute philosophie en opposition avec lui. *Jacere,* dit saint Méliton avec sa concision habituelle, *est succumbere,* et il s'appuie des termes qu'emploie l'Evangile pour indiquer la mort véritable de Lazare : *Jesus invenit eum jacentem* (a) ; et comme ce Lazare est le symbole de la mort spirituelle par le péché, Raban Maur et l'Anonyme de Clairvaux, qui écrivaient l'un sous Charlemagne, l'autre sous Louis VII, déclarent nettement que cette prostration d'un personnage employé comme signe symbolique équivaut à l'idée d'un homme accablé, tombé sous le poids de ses vices et de ses infirmités morales : *vitiis succumbere* (b). Mais pourquoi cette petitesse démesurée comparativement à cette grandeur qui l'accable ? C'est que l'Eglise, en faisant pénétrer dans les cœurs la foi et la morale chrétiennes, en remplaçant par la douceur charitable de ses maximes simples et abordables à tous la fausse et orgueilleuse philosophie d'Alexandrie et d'Athènes, devait réduire à rien ses ennemis, selon la parole prophétique : *ad nihilum redegit inimicos nostros* (c). Cette même pensée s'applique à ces savants orgueilleux qu'avait formés l'école de Platon, à ces sages pleins d'eux-mêmes qui, dans l'Aréopage, se refusaient à la doctrine de la Résurrection ; c'est à eux que s'adresse le reproche formulé par le Sauveur contre l'évêque infidèle de Laodicée : « Vous dites que vous êtes riche et ne manquez de rien, et vous ne savez pas que vous n'êtes qu'un pauvre, victime d'un complet aveuglement et d'une affreuse nudité (d) ». Et ici, en effet, le malheureux est dans un dépouillement absolu : il ne reste plus rien à prendre sur cet esclave, dont la pauvreté corporelle est l'emblême frappant de l'inanité de

(a) Joan., XI, 17.

(b) *Spicileg.*, ubi supra, II, 261.

(c) Judith, XIII, 21, et Sacy, *in hunc loc.*

(d) « Dicis quod dives sum, et locuples totus, et nullius egeo ; et nescis quia tu es miser, et miserabilis et pauper, et cæcus et nudus. » (*Apocal.*, III, 17.)

son âme. Cette nudité, prise ici à la lettre comme devenant plus significative, est souvent employée par les prophètes de l'ancienne loi dans le sens que lui donne l'Apocalypse ; elle exprime aussi la privation de toute dignité apparente. Nahum (III, 5) dit à Ninive, de la part du Seigneur : *Ostendam in gentibus nuditatem tuam.* Ézéchiel reproche à Jérusalem infidèle son ingratitude envers Dieu qui, l'ayant trouvée dépourvue de tout, l'avait tirée de son ignominie : *Eras nuda et confusione plena* (a). Et que dire de ce pied tout puissant qui imprime sur cette tête humiliée le cachet ineffaçable de la défaite ? Ecoutons le cardinal Pierre de Capoue, autre symboliste de ce grand siècle : Les pieds du Christ, dit-il (et par le même motif ceux de quiconque le représente,) sont le signe de la toute-puissance. C'est par les pieds que nous foulons un ennemi, et les ennemis du Christ ont succombé ainsi par sa puissance propre. N'est-ce pas de lui que la sagesse inspirée a dit, dans un de ses livres : « C'est son pouvoir divin qui a mortifié la tête des orgueilleux et des superbes (b) ? » Et qu'on veuille bien le remarquer : au moyen âge tout ce que nous venons de citer n'était ignoré de personne. Evêques, chanoines, religieux de tous les ordres vivaient dans la familiarité de ces textes. Ils s'en servaient pour diriger les architectes et les sculpteurs de leurs incomparables églises. Pas un n'y mettait la main sans leur permission ; et depuis quarante ans, la symbolistique a jeté sur l'archéologie monumentale tant de lumières qu'il n'y a plus moyen de renier ces déductions.

Un de nos doctes collègues de la Société des Antiquaires de l'Ouest s'est beaucoup rapproché de notre thèse, dans un article spécial inséré parmi les mémoires de la Société

(a) Ezech., XVI, 7.

(*b*) « Pedes estiam Christi potestas illius. Pedibus enim conculcamus hostes : et ipse Christus protestate sua omnes hostes conculcavit. Ideo et dicit Sapienta (*Eccles.,* XXIV, 11) : *Superborum et sublimium colla* propria virtule conculcavit. » (*Spicileg.,* ut sup., II, 264.)

Française au *Bulletin monumental* de 1854. Lui aussi refusa d'accepter tous les rois de la terre et tous les personnages historiques, dont on doit faire, en effet, bonne justice. Mais il adopta dans le cavalier le type du Sauveur, et n'en vint *tout au moins* à y reconnaître un pur emblème de son triomphe sur le monde et le démon qu'afin de consoler par une concession ceux pour qui le Sauveur ne serait pas assez reconnaissable (a). Quant au parallélisme établi à Parthenay-le-Vieux et à Notre-Dame-de-la-Coudre, l'idée en est fort juste et se retrouve bien ailleurs et sous des formes singulièrement variées. Mais Samson déchirant la gueule du lion (lequel Samson pourrait bien aussi s'appeler David (b)) n'est pas ici le symbole de Notre-Seigneur tiré de l'Ancien-Testament : il est celui de la force chrétienne triomphant par la grâce, la force morale, des tentations de tout genre, et il représente cette âme baptisée qui croit, qui travaille en croyant, et qui se sauve en travaillant, âme mise en parallèle sur des façades éloquentes, et comme un glorieux résultat de l'action divine, avec cette action même représentée par la statue équestre. C'est donc d'un côté, et précisément celui de l'Evangile, la prédication évangélique et la victoire de l'Eglise sur ses adversaires ; de l'autre, qui est celui de la Loi ancienne, est la coopération de l'humanité à cette grande œuvre du salut de tous et de chacun.

Ainsi, le cavalier *n'est pas Jésus-Christ,* puisqu'il manque des indices spéciaux exigés par toutes les traditions symbolistiques ; mais *c'est un symbole de sa puissance,* dont tous les détails s'autorisent de la science scripturaire et de celle des docteurs les plus renommés dans ce genre d'interprétation : symbole tellement explicite, que pas un de ses traits ne lui est donné qui ne s'appuie d'un principe adopté généralement. Ici donc nous avons posé autre chose que des conjectures. Et au bas de ces textes si clairs, si

(a) *Bulletin monumental*, t. XX, p. 460; article de M. de Longuemar.

(b) Car le même fait se trouve parmi les exploits de David qui, jeune berger, étouffait les ours et les lions qui attaquaient son troupeau (V. I, *Reg.*, XVII, 34).

évidents, nous devons exhiber encore des monuments du symbolisme antique et des spécimens empruntés au moyen âge, dont l'analogie n'est pas moins concluante en faveur de notre opinion.

III

C'est d'abord la numismatique et ses curieuses images que j'invoque.

Je n'apprendrai à personne ici, Messieurs, combien l'orgueil ou le patriotisme des Romains fut ingénieux à se créer des monuments de ses victoires, et quel rôle étendu gardent encore, sur les arcs-de-triomphe et sur les monnaies, ces grandes fêtes si souvent réitérées par la flatterie et l'ambition dans les derniers temps de la République impériale. Ce qui nous a été conservé dans le midi de la Gaule, où ces fastudieux souvenirs s'élèvent plus fréquemment, suffirait pour constater une parfaite identité de pensée entre les artistes des maîtres du monde et ceux qui, au moyen âge, s'occupèrent de décorer nos tympans. Mais aucune sorte de ces témoignages de pierre ne peut atteindre le nombre infini des médailles dont nos cabinets s'enrichissent, et sur lesquelles ce même type se répète à l'envi sous des traits presque toujours les mêmes. Pour ne parler que de celles de notre propre cabinet, nous en citerons particulièrement une, acquise il y a deux ans, et qui nous parut une preuve irrécusable dans l'examen du sujet traité ici. C'est un grand bronze grec parfaitement conservé et à fleur de coin, où figurent à l'obvers Septime-Sévère et son fils Géta, associé à l'Empire en 209 et mort en 212 : ce qui nous donne, à deux années près, la date certaine de cette pièce intéressante. Au revers, un cavalier, vêtu d'une chlamyde et d'un manteau flottant, élève le bras droit par un geste d'autorité vers un trophée d'armes, symbolisant ses victoires sur les Parthes et les Bretons ; car c'est sûrement le plus âgé des deux princes représentés ; d'autre part, son

cheval est magnifique et de cette belle race modèle que nous admirons dans les bas-reliefs antiques. Non moins fier que son maître, il semble obéir à la main qui le guide et le retient, en posant un de ses pieds sur la tête d'un homme assis par terre et les mains attachées derrière le dos au pied d'un arbre qui sert de support au trophée. Cet homme, qui représente là tous les vaincus terrassés par le prince, semble dans une nudité complète et, à titre d'esclave sans doute, il porte déjà le bonnet phrygien consacré à l'espèce. Quel observateur ne verra ici avec nous un type se rapprochant le plus que possible de nos statues équestres, dont il passerait pour une des imitations les plus heureuses, s'il n'en était pas évidemment une des inspirations primitives.

La même idée se retrouve sur un grand bronze de Néron Claude Drusus Germanicus, mort neuf ans avant l'ère chrétienne, et représenté lançant au galop, entre deux trophées, un cheval surmontant un arc-de-triomphe. Dans notre exemplaire, on ne voit plus qu'à peine le petit homme vaincu, sur lequel le vainqueur semble lancer son javelot.

Au revers d'un petit bronze de Probus (276 à 282), un guerrier renverse, au plus impétueux galop de son cheval, un homme effaré, dont la défaite éternise celle des barbares du Nord et de la Gaule, et se traduit par la légende VIRTUS PROBI AUG.

De 361 à 363, Julien-l'Apostat, en mémoire de ses avantages sur les Perses, se fait représenter sur de petits bronzes dont j'ai un exemplaire. Il est debout, et cette fois c'est un cavalier qui succombe sous les coups de la haste, qu'il cherche à éviter en se penchant sur son cheval qui s'abat. Ce même motif était reproduit presque à l'infini sur des pièces de Constantin II (337 à 340), de modules très variés, depuis le plus petit bronze jusqu'au moyen. Cette variante de l'idée d'où nous sommes parti n'ôte rien au but évident que s'est proposé le monétaire, comme l'indiquent les exergues REPARATIO REIPUBLICE OU JOVI CONSERVATORI

qui entourent ces images de tant de victoires. Et il n'est pas hors de propos de rappeler ici que le moyen âge avait adopté ce même type pour rendre la défection et la défaite de la Synagogue à l'apparition de la loi chrétienne. Dans les belles verrières des XII[e] et XIII[e] siècles qui parent encore les fenêtres de la cathédrale de Bourges, dans le beau manuscrit à miniatures de l'abbesse Herrade, conservé à Strasbourg (a) et qui date à peu près du même temps, on voit l'antique maîtresse du peuple hébreu déchue de sa royauté et se tenant à peine sur une monture amaigrie qui chemine la tête entre les jambes et va bientôt s'abattre avec son fardeau déshonoré. — Enfin une multitude d'autres modèles ou images prouvent qu'à toutes les époques de l'Empire romain, la gloire des triomphateurs s'exprime soit par un homme ou une femme isolés, assis dans l'attitude d'un repos forcé, et toujours les mains liées par derrière; soit par une Victoire ailée élevant un trophée, pendant qu'à ses pieds gémissent des captifs immobiles. Ou bien c'est un guerrier armé de toutes pièces, debout *et posant la main sur la tête d'un vaincu,* en signe de domination acquise (b), ou encore une enseigne d'armée s'élevant entre deux des vaincus dont elle a signalé la déroute, et pour exergue : VIRTUS EXERCITUS, ou autre semblable, qui ne laisse aucun doute sur l'intention du prince et du fabricant (c).

(a) *Hortus deliciarum,* le plus complet peut-être et le plus curieux, au point de vue symbolique, des manuscrits à miniatures que nous ait transmis la plus belle période du moyen âge. (V. le Père Cahier, *Monographie de la cathédrale de Bourges,* et mon *Histoire du symbolisme,* t. II, c. X.)

(b) Tout cela a ses motifs dans des précédents connus de l'antiquité : *manus, potestas.* dit saint Méliton, d'après les anciens, et il cite en preuve ce passage du Psalmiste : *In manu Dei sunt omnes fines terræ,* ps, 94, 4 ; – et saint Grégoire : *Graves manus lex habuit, quia peccantes non misericorditer pertulit, sed sæva districtione percussit, (Spicileg. Solesm..* II, 230 et suiv.) — Malheureusement le précieux manuscrit de Strasbourg a péri dans la destruction de sa regrettable bibliothèque par les Prussiens de 1870. C'est une perte irréparable.

(c) Nous possédons plus de trente spécimens de ces divers types. On peut en voir encore de fort remarquables dans Montfaucon, *Antiquité dévoilée,* t. IV, pl. XCVIII, CVI, CVIII et CXI.

L'art monumental n'avait pas négligé non plus ce moyen de perpétuer la mémoire des faits guerriers. Avant la ruine complète de l'arc-de-triomphe élevé à Carpentras par les vainqueurs de la Gaule, on y voyait, entre deux colonnes, une panoplie dressée au milieu de deux captifs restés debout : il était facile de les reconnaître, à leur simple *sayon,* pour des esclaves acquis par la guerre, et ornant d'autant mieux le faisceau d'armes qui, peut-être, se composait de celles qu'ils avaient perdues.

IV

Revenons maintenant à notre point de départ.

L'esprit chrétien, qui n'avait jamais reculé devant les occasions de s'approprier légitimement des données antiques sanctifiées par des modifications ingénieuses ; lui, qui avait changé les processions faites en l'honneur de Cérès en des pratiques honorables à nos martyrs, et placé l'eau lustrale elle-même au parvis de ses basiliques purifiées pouvait bien aussi dégager de la statuaire grecque ou romaine un symbole qui rentrât dans ses propres idées, et qui, après avoir emblématisé les victoires de l'homme sur l'homme, vînt, en des jours meilleurs, parler à ces âmes de celles du Christ sur l'enfer, et du chrétien lui-même sur ses penchants naturels. Constantin-le-Grand, qui avait eu aussi à célébrer par des médailles ses propres triomphes, si glorieux à la religion nouvelle, avait donné le premier exemple de cette application des anciennes allégories aux besoins et au service de la foi. Eusèbe rapporte que ce prince, après la victoire définitive qui le plaça sans rivaux sur le trône de l'univers, voulut faire voir dans la croix la cause principale du renversement de l'idolâtrie. Il se fit peindre sur une toile destinée à une exposition permanente, au frontispice de son palais. Au-dessus de sa tête brillait le signe sacré et *sous ses pieds* le dragon ennemi du genre humain, si longtemps acharné contre l'Eglise et vaincu par Elle, était

transpercé d'une lance et tombait au fond de la mer, selon l'image qu'en avait décrite le dernier des prophètes évangéliques (a).

Cet usage du *pied posé sur l'ennemi,* en signe de sa défaite, était déjà fort ancien quand les Romains en imprégnaient leur numismatique, et ils n'avaient pas eu le mérite de l'invention. N'est-ce pas dans la *Genèse*, le plus ancien livre connu, qu'est annoncée au serpent la femme dont *le talon lui brisera la tête* (b) ? Il y avait longtemps que la position d'un homme debout était le signe de la puissance et de la force, comme nous l'avons vu dans les médailles de Constantin II et de tant d'autres : un bénédictin du XII[e] siècle en fait le symbole de la stabilité, dans un commentaire sur le psaume 131 (c) ; ce qui n'empêchait pas qu'*être assis* indiquait la suprême majesté soit pour Dieu, soit pour les princes qui en doivent être l'image vivante sur la terre (d). Un seul exemple, mais des plus beaux, suffirait à *illustrer* ce principe, et nous le trouvons dans un ivoire antérieur au XI[e] siècle, l'une des plus curieuses publications de la Société d'Arundel. Tout le monde connaît, et les chrétiens répètent souvent, dans un des plus beaux chants de l'Eglise, ces paroles enthousiastes du prophète-roi annonçant le règne futur de Jésus-Christ et son empire sur toutes les nations : « *Asseyez-vous* à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis le marchepied de votre trône (e) ». Cette pensée est sculptée, sur l'ivoire ici indiqué, dans toute la majesté symbolique

(a) Eusèbe, *De vita Constant.* — Et notre *Histoire du symbolisme religieux,* t. II, p. 440.

(b) « Ipsa conteret caput tuum. » (*Genes.*, III, 15.)

(c) « Supra pedes, namque stabiles stamus, et ipse Deus super stabilitatem æternitatis stabilis manens dat cuncta moveri. » (Pierre de Capoue.)

(d) « Deus qui sedes super Cherubim » (Ps. 79, 2). — « Deus sedet (regnat) super sedem sanctam suam » (Ps. 46, 9). — Une foule de textes confirmeraient ceux-ci.

(e) « Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellium pedum tuorum » (Ps. 109, 1).

de l'ornementation byzantine. Pour en restreindre la description à ce qui nous touche ici, considérons le Christ largement vêtu de la robe et du manteau aux riches broderies, le visage resplendissant d'une dignité sévère, la tête entourée du nimbe croisé. Ses deux pieds, nus selon la règle, pour montrer leur beauté évangélique, et parce qu'ils sont ceux d'une personne surnaturelle (a), reposent sur une base composée de quatre degrés pleins, au-dessus desquels un cinquième degré aux dimensions moindres de moitié supporte, comme dans un espace proportionné à leur petitesse qui en ressort mieux, deux personnages renversés dans une position accroupie et gênante, nus, contournés et rendant très bien, par les grimaces de leur physionomie agitée, les graves inconvénients de cette contenance incommode (b). Voilà donc cette toute puissance invincible, victorieuse de tout, s'attestant elle-même et son éternelle victoire par l'acte le plus formel et le plus connu qui ait jamais caractérisé une autorité souveraine, par le mépris suprême qu'elle fait de ses adversaires terrassés. Qui ne songe, devant cette image solennelle, à la promesse divine faite au juste dans la personne même du Sauveur : *Conculcabis leonem et draconem* (c) ? Le lion qui n'écoute

(*a*) « Quam pulchri pedes annuntiantis pacem, evangélizantium bona ! » (Isaïe, LII, 7). — Nahum, I, 15. — Cette beauté, d'après les interprètes, vient surtout des fatigues et des labeurs que la prédication universelle a imposés au Sauveur et à ses apôtres qui, *dans l'iconographie catholique*, partagent avec lui le privilège des pieds nus. Ce privilège est donné aussi aux anges, dont le nom signifie *envoyés*, parce qu'ils ont pour le service de Dieu une mission, un apostolat dans toutes les grandes circonstances où ils apparaissent au monde. Les prophètes, au contraire, gardent leurs pieds chaussés, parce que leur mission n'a pas été universelle, mais bornée, à très peu d'exceptions, au pays qu'ils habitaient. Isaïe, seul des prophètes, conserve la nudité des pieds, parce que cette circonstance devient un moyen de le reconnaître d'après ce qu'il dit de lui-même : *Vadam nudus* (en habit simple et de pénitence) *et discalceatus* (Isaïe, XX, 2.) Aucun de ces principes ne fait de doute dans les auteurs du moyen âge.

(*b*) V. *Annales archéologiques*. t. XX, p. 288 et suiv.

(*c*) Draco : *Diabolus, malicia,* disent saint Méliton, *De Bestiis,* n° 74, et saint Hucher, *Formulæ minores,* n° 99. — Leo : *Antechristus mali tyranni* (Saint Méliton, *Ibid.*, n° 38). — « Princeps hujus mundi dicitur Leo, quando... aperte sævit... in persecutione martyrum. Pierre Le Chantre, Pierre de Capoue et les autres interprètes (*Spicilegium Solesm.*, III, 51, 54, 90, 402).

que sa colère, le dragon qui remplace la force par la ruse, ne personnalisent-ils pas ici complètement l'astuce et la violence, qui inspirent toujours le mensonge contre la vérité ?

Ce privilège de tout fouler aux pieds de son pouvoir absolu a passé du Maître aux disciples, et le moyen âge, qui exaltait ainsi le vainqueur de la mort et de l'enfer, a transporté ce glorieux symbole du Sauveur aux apôtres. Au portail de Notre-Dame-de-la-Couture du Mans, le XIII[e] et le XIV[e] siècles ont distribué tous les membres du collège apostolique, tenant sous leurs pieds les persécuteurs qui les avaient mis à mort ou s'étaient opposés à la dispersion de la doctrine. Tel saint Pierre foulant la tête de Simon-le-Magicien, et ainsi des autres (a). Tel encore à Belleville (Vendée), dont l'ancienne baronnie relevait à hommage du siège épiscopal de Poitiers (b), on voit dans un des angles formés à la naissance de la voûte détruite par le feu de 1793, un évêque assis, revêtu de tous les ornements de sa dignité sacerdotale, et les pieds posés sur les mains, élevées à cet effet, d'un personnage dont la tête exprime fort bien les angoisses de cette situation forcée. Evidemment le sculpteur du XII[e] siècle a voulu en faire un supplice (c). Enfin d'autres saints ont retenu, jusque dans l'iconographie moderne, cette ingénieuse fiction qui rappelle leur confiance parmi les tourments du martyre, et leur chute glorieuse qui n'ensanglanta l'arène que pour la honte de leurs bourreaux. Les Augustins, qui avaient choisi pour patronne sainte Catherine, par allusion à leurs écoles de philosophie, l'avaient gravée sur leur cachet, tenant d'une main la roue

(a) V. cette description par M- l'abbé Voisin (*Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 363).

(b) V. notre *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, t. I, p. 70.

(c) Cette statue, mutilée de sa tête comme presque toutes celles qui l'environnent en motifs semblables, a été entièrement nettoyée de plus de dix couches de badigeon qui la rendaient méconnaissable. Que de richesses on trouverait ainsi en débadigeonnant les autres, là et ailleurs !

de son supplice qui avait éclaté au moment où l'on voulut l'y attacher; de l'autre, elle appuyait sur son cœur le livre de la doctrine qui avait confondu les philosophes de la Cour impériale, et *sous ses pieds* gisait étendu le tyran couronné dont les cruautés n'avaient pu la vaincre (a). Ce sceau fut reproduit, en 1601, pour le couvent de Poitiers, et perpétua ainsi, jusqu'à cette époque, le symbole dont je viens en quelque sorte de tracer l'histoire.

L'ensemble de ces observations aura clairement démontré, nous l'espérons, l'intention véritable qui fit naître ces statues équestres dont le caractère solennel et grandiose contribua si longtemps, avant leur destruction si regrettable, à l'ornementation extérieure de nos plus belles églises. En procédant par élimination, en repoussant tout ce qui porta toujours à nos yeux le caractère de véritables erreurs dans un si grand nombre d'explications, nous croyons être arrivé à la seule possible, sauf à un plus habile d'en rencontrer une plus satisfaisante. Nous avouons, sans aucune prétention à un triomphe dont les honneurs seraient acquis trop facilement aujourd'hui, que, tout en nous trouvant heureux d'avance qu'on apportât quelque jour une solution meilleure c'est-à-dire éclairée, s'il se peut, d'une lumière plus vive, nous croirons avoir saisi la difficulté et résolu le problème, jusqu'à ce qu'on nous prouve que le sens de nos cavaliers doit être cherché ailleurs que dans une de ces allégories dont le symbolisme chrétien est si prodigue. Or, je m'attends peu à cette découverte : ce symbolisme a dominé si énergiquement tout le travail monumental, surtout du XIe au XVe siècle, qu'il était certainement le seul interprète à interroger, et que si les études qui s'y rapportent avaient été aussi développées quand la question s'énonça pour la première fois il y a vingt-cinq ans, personne n'eût hésité à y voir les éléments solides d'une réponse ferme et résolue. Mais n'est-ce pas ici le succès de l'Esthétique chrétienne

(a) V. Molanus, *Hist. sacrarum Imaginum*, p, 382, in-4°, 1771.

que nous proclamons? Le symbolisme lui-même, attaqué d'abord avec une si juvénile ferveur par ceux qui ne soupçonnaient ni ses principes ni sa vie, et que nous nous glorifions d'avoir toujours défendu comme la source même du spiritualisme architectural, ce symbolisme n'a-t-il pas fait d'immenses progrès parmi nous, et de volumineuses publications depuis celle du livre consacré par nous à cette science, ne constate-t-elle pas avec quelle ardeur éclairée on saisit maintenant toutes les nuances de son coloris artistique? Croyons-le, c'est à lui encore que nos chères études devront le jour qui se fera sur beaucoup de matières contestées ; c'est donc à lui qu'il faudra recourir quand on ne pourra faire parler ni l'histoire, ni les traditions locales ; son flambeau à la main, on pénétrera sans obstacle dans ces arcanes de la science archéologique, où semblent obstinément se blottir des germes qui ne peuvent manquer d'éclore.

Mais qu'on nous permette de le dire en finissant, et au profit des savants comme de la science elle-même. Sans blesser aucunes susceptiblités légitimes, nous prierons une fois pour toutes ceux qui s'occuperont d'expliquer certains sujets iconographiques dont le sens leur paraîtra mystérieux, surtout dans nos monuments catholiques, de se bien recueillir avant d'en essayer l'explication. Qu'ils n'oublient pas surtout que nos sujets ayant toujours un fond doctrinal et des applications morales, c'est surtout aux sciences théologiques, à nos Saintes Ecritures, à la patristique, aux commentaires des docteurs qu'il faut demander la lumière sur ces obscurités apparentes. Ceux donc qui ne sont pas favorisés de ces sérieuses études auxquelles les ecclésiastiques s'adonnent nécessairement, et que les hommes du monde ne soupçonnent presque jamais, ne devront pas se lancer sans guides dans ce champ clos où personne ne pénètre sans en avoir la clef. C'est parce que le plus grand nombre ignorait les sources sacrées qu'on a voulu sans succès explorer des rives si mal connues. Aussi, est-ce à peine si nous concevons

comment des doctes plus familiarisés que bien d'autres avec les Livres Bibliques ont pu songer, en présence de nos sculptures équestres, à l'ange de l'Apocalypse, à Héliodore, à tous nos cavaliers du monde savant : il n'y manque plus que le cheval de Troie, auquel on n'avait pas encore songé.

Cela prouve très bien qu'il ne suffit pas d'appeler à son aide en pareil cas l'Ecriture et l'archéologie : ajoutons-y l'esthétique, science de la pensée, sources des interprétations magistrales. Un tel secours éclairera seul dans ces difficiles études, aujourd'hui, il est vrai, singulièrement facilitées ; nous pouvons donc espérer, avec l'exposé développé dans ce mémoire, que désormais et pour tous, le cavalier de nos tympans sera la religion, triomphant sous les traits de la plus haute puissance féodale, de l'hérésie vaincue, de l'impiété anéantie : symbole de ce que l'Eglise militante a toujours fait depuis dix-neuf siècles, et prédiction de ce qu'elle fera jusqu'à la fin.

Nous n'aurions pas complété ce que nous devions dire sur cette question si nous omettions de mentionner le dernier écrit, croyons-nous, publié sur cette matière par notre savant et vénéré confrère de Limoges, M. le chanoine Arbellot.

Le docte archéologue avait lu au Congrés archéologique de Poitiers tenu en 1884, un mémoire sur le même sujet. Par une singularité inexplicable, quand il s'agit d'une question de cette importance, un rapporteur anonyme nous a donné une analyse sèche et décolorée du travail, assurant d'ailleurs que l'auteur a démontré d'*une manière*

péremptoire, que le fameux cheval n'est pas autre chose que celui du fameux Constantin (a).

Nous sommes donc réduit, à notre vif regret, à regarder ce qu'il y aurait ici de *péremptoire,* à travers les pages d'une *traduction* dont nous n'avons cependant pas à soupçonner la fidélité, puisqu'elle a dû avoir l'approbation de M. l'abbé Arbellot.

Nous rendons ici pleinement justice aux convictions de notre savant collègue. Nous le croyons très consciencieusement plein de cette idée que tous les petits bonshommes de plomb qu'il a rencontrés çà et là et qu'il a fait entrer dans sa thèse, sont vraiment d'irréprochables types du grand homme qui rendit à l'Eglise sa liberté confisquée pendant trois cents ans par ses sanguinaires prédécesseurs. Encore faudrait-il prouver que tous ces portraits plus ou moins ressemblants de l'illustre empereur ont quelques rapports avec le noble écuyer de nos églises. Eh bien ! foi d'honnête homme et d'archéologue de conscience, nous ne trouvons pas que cette vérité en soit une, nous qui, par respect pour la vérité et n'ayant aucun intérêt engagé dans la question, serions si heureux de voir survenir enfin une nouvelle et meilleure interprétation que nous attendons toujours et que nous n'espérons pas beaucoup.

Et comment l'espérer... Voici un Limousin des plus compétents, un studieux souvent applaudi, et avec raison, pour ses travaux où respirent la sagacité du chercheur et l'habileté de l'historien. Voici, en un mot, un académicien qui a ses titres écrits en caractères d'or, et que ses amis, dont nous sommes un des meilleurs, se sont plu à lire maintes fois et à louer aussi souvent : le voici qui a découvert tout à coup un Constantin de plus et qui nous l'apporte à la suite de tant d'autres...

Il nous oppose en faveur de cette opinion un texte d'un cartulaire de Notre-Dame de Saintes, texte que son rap-

(a) *Mém. des Antiquaires de l'Ouest,* 1884, p. 193 et suiv.

porteur n'a même pas cru devoir nous donner et qui disait nettement que le cavalier placé sur la façade de cette église est certainement Constantin.

Cela peut être; mais comme beaucoup de chartes sont parfois obscures et prêtent à des interprétations contestées, nous rejetons ce texte jusqu'à plus ample informé, et dans l'impossibilité où l'on nous a mis de le lire, tous les précédents nous autorisent à craindre avec M. Michon que ce texte ne prouve beaucoup moins qu'on ne veut lui faire dire.

On revient encore sur le Constantin de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, dont l'histoire a été donnée par nous ci-dessus [a], et l'on conclut très mal de ce fait particulier à une coutume générale, puisqu'à Poitiers il est reconnu qu'on a voulu conserver par cette image une tradition historique et attribuant cet édifice à Constantin, et qu'on n'en peut dire autant d'aucune des autres églises où l'on veut absolument le voir chevaucher. Donc, le grand homme invoqué jusqu'ici avec tant de confiance, qu'il soit en pierre ou en plomb, ne semblera à personne avoir un poids très spécifique dans la balance des amateurs.

Mais voici qu'au moment de clore cette discussion, nous voyons attribuer à M. Anatole de Montaiglon [b] la pensée que notre illustre cavalier est venu tout d'abord d'Orient en Occident et que c'est le symbole du Christ triomphant. Voilà la vérité qui se rapproche beaucoup de nous. Restons-en donc là. Vous croyez, Messieurs, que le noble cavalier est le Christ triomphant des ennemis du christianisme. Nous y voyons, faute des attributs qui distinguent *toujours* au XIIe siècle, l'image mystique du Sauveur, le symbole de la puissance morale sur le monde, emprunté à la personnalité du seigneur féodal, la plus haute manifestation alors de la puissance supérieure. Appelez donc ce

(*a*) Cette *Histoire du Poitou*, t. Ier, p. 138, 168, 179 et suiv.

(*b*) Congrès de Fontenay, p. 115 et 116.

héros cheminant dans tout l'appareil souverain du pouvoir, appelez-le Charlemagne, Constantin, Roland de Montauban ou Rolland tout court, si vous voulez. Cela ne vaudra plus, espérons-nous, la peine de ferrailler désormais. C'est toujours le Christ en personne dans son symbole, d'après notre avis. Donc, embrassons-nous et que tout soit fini, et disons tous dans l'enthousiasme de notre découverte : VIVE LE CHRIST QUI AIME LES FRANCS !

FIN DU TOME SIXIÈME



TABLE DES MATIÈRES

DU VI[e] VOLUME

LIVRE XXXIX

COMPRENANT LES NOTIONS PRÉLIMINAIRES DU X[e] SIÈCLE, LES PREMIÈRES ANNÉES DU COMTE DE POITOU EBLES MANZER, ET LA GÉOGRAPHIE DE LA VIGUERIE D'INGRANDES

(De **900** à **913**)

LIVRE XL

Depuis la mort de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, jusqu'à la mort d'Ebles Manzer, comte de Poitou

(De 918 à 925)

LIVRE XLI

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE GUILLAUME III (TÊTE D'ETOUPES) AU COMTÉ DE POITOU, JUSQU'A SON AVÈNEMENT AU DUCHÉ D'AQUITAINE

(De **935** à **951**)

LIVRE XLII

—

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE GUILLAUME III DIT FIER-A-BRAS AU DUCHÉ D'AQUITAINE, JUSQU'A LA MORT DE CE PRINCE

(De 951 à 963)

LIVRE XLIII

Depuis l'avènement de Guillaume IV, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, jusqu'à la fondation de l'abbaye d'Airvault ; et renseignements sur plusieurs seigneuries du Bas-Poitou.

(De 963 à 976)

LIVRE XLIV

DEPUIS LES PREMIERS DÉVELOPPEMENTS DE LA FÉODALITÉ JUSQU'A LA MORT DE GUILLAUME IV, DIT FIER-A-BRAS

(De **979** à **994**)



TABLE DES NOMS DE LIEUX

DONT IL EST PARLÉ DANS CE SIXIÈME VOLUME

C

D

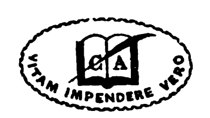
E

F

S

T

V



Fontenay. — Imprimerie L.-P. Gouraud.

